

Revue des études
rabelaisiennes : publication
trimestrielle consacrée à
Rabelais et à son temps /
[Société des études [...]]

Société des études rabelaisiennes. Auteur du texte. Revue des études rabelaisiennes : publication trimestrielle consacrée à Rabelais et à son temps / [Société des études rabelaisiennes]. 1908.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

REVUE
DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE
DES ÉTUDES
RABELAISIENNES

VI



SLATKINE REPRINTS
GENÈVE
1974

Réimpression de l'édition de Paris, 1903-1912.

REVUE
DES
ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME VI — 1908



Ⓢ

PARIS
HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

5, QUAI MALAQUAIS

1908

SOCIÉTÉ
DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

ARTICLE PREMIER.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agréé la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

ART. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;
- 2° Du produit de la vente de ses publications;
- 3° Des dons qui lui seraient faits;
- 4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

ART. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

ART. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.



LISTE DES MEMBRES¹.

- AGACHE (Alfred), artiste-peintre; rue Weber, 14.
- ALBAREL (D^r P.); à Névian (Aude).
- ANDREWS (C.); Elmwood avenue, 52, à Belfast (Ireland).
- ANGELLIER (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.
- ARCONATI VISCONTI (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.
- AUBRY (H.); rue Cambacérès, 6.
- BACKER (Hector DE), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.
- BAIST (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
- BAMANN (Otto), Dr. Phil., professeur à la Maria Theresia Realschule; à München (Allemagne).
- BARANTE (Baron Claude DE); rue du Général-Foy, 22.
- BARAT (Julien); Theaterstrasse, 1, à Bonn (Allemagne).
- BARBIER fils (Paul); Yorkshire College, Leeds (Angleterre).
- BARTHELET (Edmond), membre de l'Académie de Marseille, ancien membre de la Chambre de commerce; rue de l'Arbre, 31, à Marseille.
- BAUDRIER (Julien), C.; rue Bellecour, 3, à Lyon.
- BAUR (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Forchstrasse, 144, à Zurich (Suisse).
- BÉDIER (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.
- BEHREND (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.
- BEHRENS (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).
- BELTRAND (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.
- BERGE (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.
- BERNÈS (Henri), *membre perpétuel*, professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.
- BESANÇON (Henry), directeur des Écoles; à Aigle (Vaud, Suisse).
- BÉTHUNE (Baron François); rue de Bériot, 36, à Louvain (Belgique).

1. L'initiale C. signifie : *membre du Conseil*. — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 71, rue du Connétable, à Chantilly (Oise).

- Bibliothèque des ARCHIVES NATIONALES.
- Bibliothèque de la ville de BESANÇON (Doubs).
- Bibliothèque de la ville de BLOIS (Loir-et-Cher).
- Bibliothèque de la ville de CHINON (Indre-et-Loire).
- Bibliothèque du COLLÈGE DE FRANCE.
- Bibliothèque de l'Université de DIJON.
- [Bibliothèque royale de DRESDE] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).
- Bibliothèque publique de la ville de GENÈVE (Suisse).
- Bibliothèque de l'INSTITUT DE FRANCE.
- Bibliothèque de la ville de LILLE.
- Bibliothèque MAZARINE.
- Bibliothèque de la ville de MONTPELLIER.
- Bibliothèque du MUSÉE CONDÉ; à Chantilly (Oise).
- Bibliothèque publique de la ville de NANCY (Meurthe-et-Moselle).
- Bibliothèque publique de la ville de NIORT (Deux-Sèvres).
- Bibliothèque de la ville d'ORLÉANS.
- Bibliothèque de l'UNIVERSITÉ DE PARIS.
- [Bibliothèque] Freiherrl. Carl von ROTHSCHILD'SCHE öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).
- Bibliothèque SAINTE-GENEVIÈVE.
- [Bibliothèque de STRASBOURG] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).
- Bibliothèque historique de la VILLE DE PARIS.
- Bibliothèque de l'Université de VIENNE.
- BILIBINE (M^{lle} Véra); rue Paillet, 4.
- BLANCHARD (D^r R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.
- BLUM (Léon), homme de lettres; rue du Luxembourg, 38.
- BOCHÉ; rue de Grenelle, 113.
- BOGENG (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Martin Lutherstrasse, 74, à Berlin (Allemagne).
- Bos (D^r); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
- BOULAY DE LA MEURTHE (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.
- BOULENGER (Hippolyte); rue Freycinet, 26.
- BOULENGER (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Genève, *secrétaire*; rue du Connétable, 71, à Chantilly (Oise).
- BOULENGER (Marcel), homme de lettres; *même adresse*.
- BOURGEOIS (Achille-F.), agrégé de l'Université; rue Amiral-Courbet, 50, à Cherbourg (Manche).
- BOURNON (Fernand), archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.
- BOURRILLY (V.-L.), professeur au lycée de Toulon; rue d'Andrechaux, 22, à Toulon (Var).
- BOUTET DE MONVEL (Roger), bibliothécaire de l'Imprimerie nationale; rue de Condé, 20.
- BOUTINEAU (D^r Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

- BOUVIER (Bernard), recteur à l'Université de Genève; Bourg-de-Four, 10, à Genève.
- BOVET (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.
- BOYLESVE (René), homme de lettres; rue des Vignes, 27.
- BOYSEN, libraire; à Hambourg (Allemagne).
- BREDAN (M^{lle} Berthie), institutrice; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).
- BRÉMOND (D^r), président honoraire du Syndicat de la Presse scientifique, C.; rue Condorcet, 74.
- BRETTE (Armand); rue Guéroux, 33, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine).
- BRUNOT (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.
- BRUZON (D^r); rue Claude-Bernard, 79.
- BUNAU-VARILLA (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel*; avenue du Trocadéro, 22.
- CAHEN (Albert), inspecteur d'Académie; rue Condorcet, 53.
- CARDOT (Philippe), docteur en droit; rue Saint-Sulpice, 18.
- CAVASSE (D^r Alfred); rue de Prony, 55.
- CHAMBARD-HÉNON (D^r E.); cours Morand, 43, à Lyon.
- CHAMPION (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Malaquais, 5.
- CHAMPION (Pierre), archiviste-paléographe; rue Michelet, 4.
- CHAUMIER (Étienne), greffier du tribunal de Chinon (Indre-et-Loire).
- CLARETIE (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.
- CLÉMENT (Louis), chargé de cours à la Faculté des Lettres; rue Brûle-Maison, 108, à Lille.
- CLOUZOT (Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 bis.
- CLOUZOT (H.), homme de lettres, *trésorier*; rue Vineuse, 12 bis.
- COHEN (Gustave), lecteur de français à l'Université de Leipzig; Breitenfeldstrasse, 56^a, à Leipzig (Allemagne).
- COLLOMP (Paul), élève à l'École Normale supérieure; rue de la Motte-du-Pin, 16, à Niort (Deux-Sèvres).
- COMBER (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).
- COROI (Jean); rue de Commaille, 8.
- CORTADA (Alexandre); avenue de Messine, 17.
- COUDERC (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.
- COUET (Jules), bibliophile; rue Leconte-de-Lisle, 14.
- COURBET (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.
- COURCEL (Valentin DE); rue de Vaugirard, 20.
- COUDAUD (Albert), docteur en droit, ancien sous-préfet; rue Théodule-Ribot, 10.
- COUTURIER (Paul), directeur honoraire au ministère de la Guerre; avenue de Villiers, 88.

- CUSENIER (Élisée), industriel; boulevard Voltaire, 226.
- DASSY DE LIGNIÈRES (D^r); boulevard Péreire, 46.
- DAUMET (Georges), archiviste aux Archives nationales; rue du Luxembourg, 28.
- DAUPELEY (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
- DAUZE (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique*; boulevard Malesherbes, 10.
- DELACOUR (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.
- DELMAS, archiviste départemental; à Tours (Indre-et-Loire).
- DETKEN et ROCHOLL, libraires; à Naples.
- DORVEAUX (D^r Paul), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie, C.; avenue d'Orléans, 58.
- DRIESEN (Otto), Dr. Phil.; Giesebrechstrasse, 6, à Charlottenburg (Allemagne).
- DRUJON, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).
- DU BOS (Maurice), homme de lettres; rue Saint-Sauveur, 26.
- DUFOUR (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, C.; route de Florissant, 6, à Genève (Suisse).
- DUGAS; rue Gay-Lussac, 68.
- DULAU et C^o, libraires; à Londres (*double souscription*).
- DUPOND (Alfred), archiviste départemental; à Niort (Deux-Sèvres).
- DUPONT-FERRIER (G.), docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.
- DUPUY (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.
- DUREAU (André); rue de Vaugirard, 41.
- DUREL (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.
- ÉGUILLLES (Marquis D^r); rue d'Alençon, 7.
- ENDRES (Joseph); rue Saint-Jacques, 34.
- FABRE; rue Racine, 28.
- FABRE (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.
- FANET (Maurice); quai de la Mégisserie, 14.
- FAUCILLON (D^r E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).
- FERLOV (Knud); Pilestræde, 40, à Copenhague (Danemark).
- FILHO (D^r Thomas Alves); Campinas, estado de S. Paulo (Brésil).
- FLACTION (D^r F.); rue des Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).
- FLETCHER (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).
- FOERSCH (Charles), cand. neophil.; Blumenstrasse, 11, à Würzburg (Bavière).
- FOURNIER (Benjamin); rue Hoche, 22, à Chinon (Indre-et-Loire).
- FOX (W. H.); Austin Friars, 9, London E. C.
- FRANCE (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

- FRANTZEN (J.-J.-A.), privat-docent à l'Université d'Amsterdam; Vondelstraat, 19, à Amsterdam.
- FRANZ, libraire; Hermann Lukaschik Perusastrasse, 4, à Munich (Allemagne).
- FROUSSARD (D^r); rue Cardinet, 55.
- FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Élysées, 120.
- GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.
- GALLAS (K.-R.), professeur d'enseignement secondaire; Pales-trinastraat, 7, à Amsterdam (Hollande).
- GALLE (Léon); rue du Plat, 2, à Lyon.
- GAMBIER (Gabriel), notaire; à Fontenay-le-Comte (Vendée).
- GAUDIER (Charles), professeur au Lycée; rue Libergier, 75, à Reims.
- GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.
- GIGON (S.-C.); hameau de Boulainvilliers, 12.
- GILSON (Félix); avenue Bruggmann, 276, à Bruxelles.
- GIRARD (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit; avenue des Ternes, 70.
- GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.
- GODET (Marcel), élève à l'École des chartes; rue du Cardinal-Lemoine, 71.
- GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).
- GOMBAULT, directeur de l'Enregistrement; rue de Bonneval, 11 bis, à Chartres (Eure-et-Loir).
- GONSE (Louis); boulevard Saint-Germain, 205.
- GREBAN (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
- GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, C.; rue du Rempart, 88, à Tours (Indre-et-Loire).
- GROISARD; avenue de Breteuil, 15.
- HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats*, C.; rue de Lille, 19.
- HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; rue de Rocroy, 24.
- HARRASSOWITZ, libraire; à Leipzig (Allemagne).
- HARTMANN (Hans); Scheffelstein, St Gallen (Suisse).
- HASKOVEC (Prokop M.), Ph. Dr.; Jáma, 7, à Prague (Bohême).
- HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.
- HAUVETTE (Henri), chargé de cours à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 274.
- HEINA (Édouard); rue de la Pompe, 11.
- HEISS (H.), philologue; Frühlingstrasse, 15 1/2, à Würzburg (Bavière).
- HELME (D^r); rue de Saint-Petersbourg, 10.
- HÉRELLE (Georges), professeur au Lycée; rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
- HEULHARD (Arthur), C.; à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne) [*grand papier*].

- HOFFSCHMIDT (N. D.); square Marie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).
- HOTTOT (Robert), chef de la mission française Kanen - Chari-Logone; à Brazzaville (Congo français).
- HUDIG (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).
- HUGUET (Edmond), professeur à l'Université de Caen; rue Guilbert, 30, à Caen (Calvados).
- JACQUEMIN; rue de Rennes, 108.
- JACQUEMONT (André), avocat; rue Washington, 15.
- JANSON (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqz, 73, à Bruxelles.
- JAURÈS, député; avenue des Châlets, 7.
- JACOBS (D^r H. B.); place Mount-Vernon, 11, à Baltimore (États-Unis).
- KARL (Louis), professeur à Győr (Hongrie); rue Jacob, 22.
- KER (William Paton), *membre perpétuel*; All Souls College, à Oxford (Angleterre).
- KERR (W. A. R.), professeur à Adelphi College; Brooklyn, New-York.
- KÆNIGS (Franz); Leughausstrasse, 2, à Cologne (Allemagne).
- LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, professeur suppléant au Collège de France; rue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).
- LAMM (Per), commissionnaire; rue de Lille, 7.
- LAMOTTE (Albert); avenue Victoria, 7.
- LANGLOIS (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).
- LANSON (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.
- LA PERRIÈRE (J. DE), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).
- LAROZE (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la Justice; rue de la Baume, 9.
- LATASTE (D^r); à Saint-Émilion (Gironde).
- LAUMONIER (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Aliénor-d'Aquitaine, 17, à Poitiers.
- LAVAGNE; rue du Ranelagh, 139.
- LAZARD (Michel); rue Boutarel, 2.
- LEBEY (André), homme de lettres; rue Chalgrin, 20.
- LE CHERPY, député; rue Danton, 7.
- LECLERC (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.
- LECLERCQ; boulevard du Chambonnet, 18, à Moulins (Allier).
- LE DOUBLE (D^r A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.
- LEFEBVRE (Charles); boulevard Magenta, 89.
- LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études, *président*; rue Monsieur-le-Prince, 26.
- LE GENDRE (D^r P.), médecin des

- hospitaux; rue Taitbout, 95, et à Samois (Seine-et-Marne).
- LEMERCIER, libraire; galerie Vero-Dodat, 3, 5, 7. [Cque M. D.]
- LEMOIGNE (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tournaville (Manche).
- LEMOISNE (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de Prony, 45.
- LENSEIGNE (Georges); rue Édouard-Detaille, 10.
- LEPÈRE (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.
- LE SOUDIER, libraire; boulevard Saint-Germain, 174 (*double souscription*).
- LÉVY (Raphaël-Georges), professeur à l'École des sciences politiques; rue Noiziel, 2.
- LIUVILLE (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.
- LORENTZ (Alfred), libraire; Kurprinzstraat, 10, à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).
- LOUIS (M^{me} G.); rue Antoine-Roucher, 2.
- LOUÏS (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.
- LOVIOT (Louis), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire-adjoint*; place François-Xavier, 6.
- LUTHRINGEN (Joseph); à Villé, près de Schlestadt (Alsace).
- MAGNUS (M^{me} H.); boulevard Saint-Germain, 238.
- MAINDRON (Maurice), homme de lettres; quai Bourbon, 19.
- MARCHEIX (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.
- MARKOVITCH (M^{me} Marylie); rue du Théâtre, 135.
- MAROZEOU (Paul), architecte; avenue Malakoff, 53.
- MARSAY (Vicomte R. de); boulevard Saint-Germain, 191.
- MARTIN (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.
- MASSIS (Henri); rue Louis-Philippe, 16 bis, à Neuilly-sur-Seine.
- MAUGERET (A.), ancien vice-président de la Société botanique de France, C.; rue du Cherche-Midi, 102.
- MENGET (Paul); rue de Belzunce, 16.
- METTROP (J.-A.-H.); Walkenboschlaan, 74, à La Haye (Hollande).
- MEUNIER (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5 [*grand papier*].
- MILETTE (Charles-Albert), expert en publicité; rue Saint-Hubert, 539, à Montréal (Canada).
- MILLON (Dr René), médecin des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, secrétaire du Conseil supérieur de l'assistance publique; rue Saint-Lazare, 65.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (20 *souscriptions*).
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR; rue des Saussaies, 11 [*service de presse, deux exemplaires*].
- MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue du Parc-de-Clagny, 18 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).
- MONOD (Henri), conseiller d'État; rue de Rémusat, 29.

- MOREL-FATIO (Alfred), directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue de Jussieu, 15.
- MORF (Heinrich), professeur à l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).
- MORRISON (H. P.); Ontone, Court oak Road, Harborne (Angleterre).
- MÜNTHE-BRUN (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 15, à Copenhague.
- MUTIAUX (Eugène); rue de la Pompe, 66.
- NAQUET (Félix); rue de Bondy, 58.
- NÈVE (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.
- NOVATI (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).
- NUTT (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.
- OLEYRE (E. d') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).
- OLIPHANT (D^r); Newton Place, 23, à Glasgow (Angleterre).
- ONFROY DE BRÉVILLE (Jacques), dit Job; villa Guibert, 18 (XVI^e).
- ORSIER (Joseph), avocat, docteur en droit; avenue de l'Observatoire, 28.
- OSLER (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).
- OULMONT (Charles); place Mallesherbes, 5.
- PARKER (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.
- PATRY (H.), archiviste départemental; avenue du Viaduc, 34, à Chaumont (Haute-Marne).
- PEISE, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.
- PÉLISSIER (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier, C.; villa Leyris, à Montpellier.
- PELLETAN (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.
- PERDRIEU (Pierre); rue de La Boétie, 53.
- PÉREIRA (A.-Baptista), secrétaire de la Légation du Brésil; Palace-Hôtel.
- PESLOUAN (Jean-Lucas de), auditeur au Conseil d'État; boulevard Saint-Michel, 103.
- PETIT (Paul); cité Vaneau, 6.
- PÈTRE (Augustin); rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).
- PETRUCCI (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).
- PFEFFER (Georg), Dr. Phil.; Königstrasse, 49, à Frankfurt a. M. (Allemagne).
- PHILIPOT (E.), professeur à l'Université; galeries Méret, 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- PICARD (Auguste); rue de Rennes, 109.
- PICOT (Émile), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, C.; avenue de Wagram, 135.
- PINEAU-CHAILLOU (Fernand); quai Ernest-Renaud, 12, à Nantes.
- PINVERT (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.
- PIQUET (Paul), commis greffier au tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).
- PIRENNE (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-

- Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).
- PIRSON (J.), professeur à l'Université; Sieglitzhoferstrasse, 28, à Erlangen (Bavière).
- PLATTARD (Jean), agrégé des lettres; boulevard Raspail, 276.
- POËTE (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.
- POISSON (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.
- POLACK (D^r Alfred); Hansastrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).
- POLAIN (M.-Louis), *vice-président*; rue Madame, 60.
- POLLOCK (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel*; Hyde-Park Place, 21, London W.
- PORT (Étienne), inspecteur des économats, rue des Volontaires, 29.
- PORTAL (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Caussade, 13, à Albi.
- POTÉZ (Henri), professeur à l'Université; faubourg de Roubaix, 110, à Lille.
- POUYANNE (Albert), ingénieur des Ponts et Chaussées (travaux publics de l'Indo-Chine); quai d'Orléans, 12.
- POUYDEBAT (Frédéric); villa des Tilleuls, rue Eugène-Sue, à Suresnes (Seine).
- PROTAT, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).
- PROU (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.
- PSICHARI (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.
- PULLEM (Lucien); boulevard Voltaire, 193, à Asnières (Seine).
- RAISIN (F.), avocat; rue Senebier, 8, à Genève.
- RAMET (André); rue Édouard-Fournier, 12.
- RAYNAUD (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.
- REINACH (Joseph), député; avenue Van Dyck, 6.
- RENOUARD (Philippe); rue Madame, 1.
- RIBBERGH (E.); à Rolduc (Hollande).
- RICCI (Seymour DE); avenue Henri-Martin, 36.
- RICHARD (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).
- RICHARDOT; avenue de Clichy, 58.
- RICHEPIN (Jean), de l'Académie française; villa Guibert, 8 (XVI^e).
- RILLY (Comte DE); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).
- RITTER (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).
- ROBIDA (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).
- ROBINSON (Capitaine A. C.); Headquarters, Wellington (New-Zealand).
- ROMANISCHES SEMINAR a. d. Königl. Rhein. Universität; à Bonn (Allemagne).

- ROSALES (Ordono de), sculpteur; rue Pierre-Charron, 2.
- ROSCOE (Frank); the University, à Birmingham (Angleterre).
- ROUJON (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; à l'Institut, quai Conti, 25.
- ROUSSELLE (Gaston), professeur au lycée de Constantine (Algérie).
- ROUSSELOT (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.
- ROY (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.
- RUIZ (G.); rue Fontaine-au-Roy, 36.
- RUUTZ-REES (M^{lle}); Rosemary Hall Scholl Library, Greenwich, Conn. (États-Unis).
- SALOMÉ (M^{me}); rue Erlanger, 25 (XVI^e).
- SALVERT - BELLENAVE (Marquis Étienne de), ingénieur en chef de la marine; rue de Maubeuge, 9.
- SANTI (D^r de), médecin principal de 2^e classe; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).
- SCHNEEGANS (F.-Ed.), professeur à l'Université; à Heidelberg Neuenheim (Bade).
- SCHNEEGANS (Heinrich), professeur à l'Université de Würzburg, C.; Franz - Ludwigstrasse, 16, Würzburg (Allemagne).
- SCHÖNE (Lucien); rue Talma, 11.
- SEGERSON-MAHONEY (M^{lle}); Saint-Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.
- SIMON (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Lothstrasse, 12ⁿ, à München (Allemagne).
- SIRVEN (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, Rumine, à Lausanne (Suisse).
- SMITH (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; Millfield, 6, Folkestone (Angleterre).
- SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE (Oscar Schepens et C^{ie}); rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.
- SÖLTOFT-JENSEN (H. K.), licencié ès lettres; Rosenvongets Allé, 7, à Copenhague (Danemark).
- STAPPER (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).
- STÉCHERT, libraire; rue de Rennes, 76 (*trois souscriptions*).
- STEWART (H. F.), chapelain de Trinity College; à Cambridge (Angleterre).
- STILLING (D^r H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).
- STOCKUM (VAN) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).
- STUREL (René); boulevard Magenta, 150.
- SWARTE (Victor de), critique d'art, C.; rue Bassano, 5.
- SYMES, libraire; rue des Beaux-Arts, 3.
- TAUPENOT DE CHOMEL (M^{lle} J.); rue Saint-Placide, 31.
- TAUSSERAT-RADEL (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

- TERQUEM (Em.), libraire-commissionnaire; rue Scribe, 19. [Contre-marque : N. Y. P. L.]
- THÉRY (José), avocat à la Cour d'appel; rue Gay-Lussac, 5.
- THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, C.; avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine.
- TIÈCHE-CUSENIER, directeur d'usine à Charenton.
- TILLEY (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).
- TOBLER (Alfred); à Heiden (Appenzell, Suisse).
- TOLDO (Pietro), professeur à l'Université de Turin, C.; via Giusti, 3, Torino (Italie).
- TORAUDE (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).
- TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, *vice-président*; quai de Béthune, 34.
- TWIETMEYER, libraire; à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).
- VAGANAY (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.
- VAL DE GUYMOND (Fernand-Louis DE); rue Saint-Ferdinand, 50.
- VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.
- VARENNE (Marc), chef du secrétariat particulier du Président de la République; au palais de l'Élysée.
- VIZERIE (D^r); rue du Cherche-Midi, 13.
- VIZERIE (Philippe); avenue Monplaisir, 4.
- VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A³ (Allemagne).
- WALSER (Ernest), Stud. Phil.; via della Rotonda, 4, à Rome (Italie).
- WATHELET (Alfred); rue Grétry, 25, à Liège (Belgique).
- WEDDERKOP (Magnus von), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; Kastamen Allee, 18, à Charlottenburg (Allemagne).
- WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).
- WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).
- WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).
- WIESE (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).
- WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue de la Ferme, 118, à Liège (Belgique).
- WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; Buckingham street, 7, à Cambridge (Massachusetts, États-Unis).

LES JEUX DE GARGANTUA

(L. I, ch. xxii.)

INTRODUCTION.

RABELAIS ET LE JEU AU XVI^e SIÈCLE.

On peut être tenté de croire, lorsqu'on lit la longue énumération des jeux auxquels se livre le jeune Gargantua, que c'est par un effet de la fantaisie et de l'imagination de Rabelais qu'elle atteint de si vastes proportions et qu'elle se poursuit, durant tout un chapitre, avec cette intarissable abondance; on hésite tout d'abord à penser que ces deux cent dix-sept jeux correspondaient, au XVI^e siècle, à des réalités, et existaient autre part que dans l'esprit, — qu'on sait prodigieusement fécond et créateur, — de Rabelais. Pourtant, si l'on y réfléchit, quelle espèce d'attrait pouvait avoir, pour le lecteur de 1535 ou de 1542, une pareille énumération, s'il n'y retrouvait pas les noms familiers des jeux qui l'avaient amusé dans son enfance ou qui l'amusaient encore? Il aurait, dans ce cas, « sauté » le chapitre, — comme nous faisons, — il ne se serait pas intéressé à ce Gargantua dont les jeux lui seraient demeurés inconnus. Et ce serait une chose bien étrange dans l'œuvre même de Rabelais; son géant vit sans doute plus puissamment qu'un homme ordinaire, mais à la manière des hommes. Il apprend bien à réciter l'alphabet *par cueur au rebours* (I, xiv) et à écrire *gotticquement* (ibid.) : pourquoi ses jeux ne

seraient-ils pas ceux de tout le monde? — Il paraît donc, à priori, certain, que la liste du chapitre xxii, — comme le roman entier de Rabelais, — ne contient rien qui ne se rattache étroitement à la vie du xvi^e siècle; et pour peu qu'on en fasse l'étude, cette conclusion s'affirme avec une force nouvelle. Il a été, malheureusement, impossible d'identifier tous les jeux, de donner de chacun d'eux une explication qui ne laisse point place au doute; mais la proportion de ceux qui ont été éclaircis autorise à imputer les autres à notre ignorance, plutôt qu'à la fantaisie de Rabelais. Il est trop commode de se tirer de la difficulté qu'on a toujours à comprendre parfaitement un texte ancien, en appelant à son aide la puissance d'invention propre à chaque auteur; soyons assurés, au contraire, que quelque investigation plus heureuse, quelque plus pénétrante recherche arrivera à faire apparaître ce qui pour nous est resté caché. Le commentaire d'un écrivain comme Rabelais ne peut s'édifier que lentement; il ne faut pas vouloir, comme dit Montaigne, lutter *en gros* ces vieux champions-là, *et corps à corps*, mais *par reprises, menues et legieres attainctes*.

Quels sont, d'ailleurs, les jeux sur lesquels toute donnée nous manque? Ont-ils de ces noms cocasses, inouïs, d'une si plaisante tournure, tels qu'en forge souvent Rabelais dans l'intention de nous amuser? — Quand il nous apprend, par exemple, qu'on lit au jeune Gargantua le *De modis significandi* avec les *commens* de Hurtebize, de Fasquin, de Tropditeulx, de Gualehaul, de Jean le Veau, de Billonio, Brelinguandus, et un tas d'autres (I, xiv), nous ne songeons pas à chercher quels étaient ces savants hommes, sortis tout vivants de son cerveau, ni à nous enquérir de leur vie, de leurs mœurs ou de leur position sociale. Mais quand Rabelais fait jouer son géant à l'*espinay*, ou à l'*opinion*, ou aux *pies*, ou à *montalent*, nous ne voyons point dans quel but il eût inventé des noms qui n'ont rien, par eux-mêmes, de comique ni de particulièrement évocateur. Quoique

nous ne puissions expliquer ces jeux d'une façon certaine, il faut admettre leur existence. Et il serait aussi peu sage, pour des raisons inverses, de la mettre en doute, que de croire à celle des commentateurs du *De modis significandi*.

Examinons maintenant quelle était l'intention de Rabelais en insérant dans son *Gargantua* la longue liste de jeux qui nous occupe, comment elle s'y trouve amenée et quelle leçon, enfin, s'en dégage. N'oublions pas, tout d'abord, qu'au moment où elle se place, Grandgousier vient de retirer l'éducation de son fils à maître Jobelin Bridé pour la confier à Ponocrates; et celui-ci, avant de plier son élève à de nouvelles méthodes, et pour mieux pouvoir s'acquitter de cette tâche, le laisse se comporter quelque temps *selon la discipline de ses précepteurs sophistes*. Donc Gargantua, comme auparavant, se lève tard, va à l'église, étudie quelque méchante demi-heure, se met à table et, le déjeuner fait, se divertit à tous les jeux que Rabelais énumère avec complaisance; après quoi, il boit quelque peu, dort deux ou trois heures, marmotte ses patenôtres et va souper; puis on apporte *les beaux evangiles de boys, c'est à dire force tabliers* (I, xxii), et Gargantua se remet à jouer... Quand il connaît cette *vitieuse manière de vivre* (I, xxiii), Ponocrates entreprend de la corriger; et la part que prend le jeu dans cette nouvelle éducation est beaucoup plus restreinte et mieux entendue. Il s'agit de ne perdre aucune heure du jour; même quand Gargantua s'amuse, il faut qu'il s'instruise. Si Ponocrates fait venir des cartes après le repas, c'est pour apprendre à son élève *mille petites gentilleses et inventions nouvelles* qui lui donnent le goût de l'arithmétique (I, xxiii); et si, quand le temps est mauvais, ils *revocquent en usage* l'antique jeu des tables, c'est pour repasser en leur esprit les *passaiges des auteurs anciens ès quelz est faicte mention ou prinse quelque metaphore sus iceluy jeu* (I, xxiv). Une autre préoccupation, plus importante, apparaît encore : celle de développer les forces

physiques de l'enfant, de faire de lui un homme robuste et sain. Ce qu'il lui faut, ce sont les jeux en plein air, les exercices violents où le corps puisse gagner en vigueur et en souplesse. Ponocrates, qui est très avisé, ne l'oublie pas; et Gargantua, sous sa direction, joue à la *balle*¹, à la *paulme*, à la *pile trigone*², il apprend la lutte, la course et le saut, il s'exerce à tirer à la *butte* et au *papegay*³ (I, xxiii). Voici donc deux méthodes que Rabelais oppose l'une à l'autre pour délasser l'esprit de l'enfant : l'une consiste à l'occuper de niaiseries et à lui enseigner quantité de jeux qui ne sont d'aucun profit pour son intelligence et font de lui le personnage *tout resveux et rassoté* (I, xv) dont maître Jobelin est le digne précepteur; l'autre à lui faire pratiquer quelques sports propres à former son être physique sans abâtardir son être moral. C'est celle-ci que préfère Rabelais. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'apprendre aux enfants les deux cent dix-sept jeux de Gargantua; il ne voit aucun avantage à leur remplir la tête de choses si parfaitement inutiles et qui leur font perdre un temps précieux. En les remplaçant par des sports qui les fortifient sans les fatiguer⁴, Rabelais montre qu'il est en avance sur son siècle; il comprend un

1. Ce jeu revient un peu plus loin (ibid.) : « Jouoit à la grosse balle, et la faisoit bondir en l'air, autant du pied que du poing. »

2. Il est curieux de remarquer qu'aucun de ces trois jeux ne se trouve dans la liste du ch. xxii. Il n'est pas douteux que Rabelais ne les ait omis intentionnellement.

3. On peut comparer aux passages du I^{er} livre où Rabelais parle des jeux de Gargantua ce qu'on en dit dans la *Seconde chronique de Gargantua et de Pantagruel* : « Aulcunes foys il se esbatoit à jecter des pierres du hault de la montaigne, comme font petits enfans, lesquelles n'estoyent point moindres de la pesanteur de troys pipes de vin. Et par foys s'alloit esbatre en la forest, comme font jeunes jouvenceaulx » (éd. P. Lacroix, Paris, libr. des Bibliophiles, 1872, in-12, p. 17). On sait de quels développements Rabelais a enrichi, par la suite, ce thème un peu mince.

4. Rabelais insiste sur ce point : « Tout leur jeu n'estoit qu'en liberté, car ilz laissoient la partie quand leur plaisoit, et cessoient ordinairement lors que suoient parmy le corps, ou estoient aultrement las » (I, xxiii).

des premiers à quel point il est important dans une éducation complète d'exercer les corps, — suivant sa propre expression, — comme on exerce les âmes; il ne cherche pas seulement, comme les *précepteurs sophistes*, à amuser l'élève dont il a la charge, mais à tourner cet amusement au plus grand profit de sa santé.

On peut être surpris, tout d'abord, que Rabelais se soit ainsi inquiété de la place qu'occupaient les jeux dans la vie des enfants au xvi^e siècle; était-elle donc si considérable? Y avait-il là un véritable danger, contre lequel il fallait prévenir les éducateurs? — Rien ne convient mieux, pour répondre à de telles questions, que d'appeler en témoignage les contemporains eux-mêmes. Et nous citerons en premier lieu Mathurin Cordier, qui fut en son temps un excellent maître et qui apprit à bien des écoliers, — entre autres à Calvin, — les beautés de la langue latine. Dans son *De corrupti sermonis emendatione*¹ (1530), sorte de recueil d'expressions à l'usage des classes, il consacre un chapitre entier aux termes de jeu, attestant ainsi leur fréquent emploi parmi les enfants² (*Ludendi formulae*, ch. xxxviii). Il nous apprend qu'il était interdit dans les collèges de jouer aux cartes et aux dés, et qu'on n'observait pas toujours cette défense : « Iohannes et Petrus habuerunt ad dorsum : quia regens invenerat eos

1. Voici comment l'auteur explique le plan de l'ouvrage : « In hoc opusculo fere praecedunt sermonis aut corrupti aut male accommodati formulae in Gallicam linguam, paucis admodum exceptis, conversae : quibus in eundem sensum statim respondent aliae Latino eloquio : et eae sunt quas corrupti sermonis emendationem appellamus » (éd. 1533, fol. a VIII, r^o).

2. Il est intéressant de citer ici tous les jeux qu'on rencontre dans ce chapitre : ce sont la *paulme*, la *balle* (*pila*), la *courte boule*, la *grand boule*, la *mousche*, les *barres*, le *cheveau fondu*, la *savate*, le *pot cassé*, la *course*, le *saut*, la *danse*, le *palet*, les *claquettes*, la *quille*, la *crosse*, les *chartes*, les *dets*, les *clefz*, les *jectons sur la table*, la *vessie pleine de vent* (*ludus vesicae*), les *jonchetz*, les *osselets*, les *tablettes*, le *per ou non*, les *dames*, les *eschetx*, le *jensey*, la *noix*, la *toupie*, la *trompe*.

ludentes ad chartas¹. » — « Et jure quidem optimo, » — ajoute Cordier en bon latin. — « Hunc enim ludum et illiberalem et perniciosum pueri angue pejus odisse debent » (§ 41). Plus loin, le dialogue suivant s'engage entre deux écoliers : « Vis tu ludere ad detos? — Ego nolo. — Quare? — Quia est lusus defensus. — Quare? — Quia dicunt quod est peccatum mortale. » Et Cordier, qui est moraliste à ses heures, conclut en disant : « Abstineant omnino pueri alea : Hoc est Omni ludo, qui in sorte consistit : qualis est chartarum ludus, et tesserarum, et talorum » (§ 42). Ces conseils, il faut le croire, n'étaient pas inutiles ; on les trouvait déjà, sous une forme dramatique, et, si l'on peut dire, mis en action, dans la *Moralité des Enfants de Maintenant*². On y voyait Malduict, Jabien et Finet, entraînés par Luxure, jouer avec elle au glic, au franc du carreau, à la merelle, à la chance ; et les spectateurs s'intéressaient à ces parties qui se disputaient devant leurs yeux, ils en suivaient sans se lasser tous les incidents ; ils comprenaient que la jeunesse se laissait corrompre par cette funeste passion du jeu dont on leur montrait les effets, et qu'excitaient encore les victoires répétées de Luxure. C'est contre elle qu'un père, à cette époque, mettait en garde son fils ; sachant combien était forte la tentation, il lui disait :

Mon enfant ne joue point aux jeux
Hasardeux, mauvais, decepvables,
Comme de cartes ou de tables,
Car certes ilz sont perilleux³.

Et c'est encore de cette même fureur du jeu, sans cesse

1. Tel était le latin barbare dont usaient les écoliers, et que reprend Mathurin Cordier.

2. Publiée dans l'*Ancien Théâtre Français*, par Viollet Le Duc, t. III.

3. *La doctrine du père au fils*, dans le *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, t. II, p. 242.

grandissante, dont se plaignait Vauquelin de la Fresnaye en écrivant à son fils Guillaume :

Les Muses ne sont plus en cet âge écoutées,
Et les vertus au loin de tous sont rejetées.
Les jeunes de ce temps sont tous achalandez
Aux boutiques des jeux de cartes et de dez¹.

Ce n'est donc pas sans raison que Rabelais, en supprimant de la vie de son élève les jeux qui y tenaient tant de place auparavant, s'est élevé contre l'abus qu'on en faisait. Et il a ainsi voulu indiquer qu'il fallait arrêter chez l'homme, dès sa jeunesse, une passion qui, dans son âge mûr, l'occupait tout entier et était alors presque générale. Le nombre même des jeux qu'énumère Rabelais, les fréquentes mentions qu'en font les auteurs du temps sont une preuve suffisante de l'importance qu'ils avaient dans la vie du xvi^e siècle. Un des écrivains qui nous donne sur cette époque les plus précieux renseignements, Éloy Damerval, trace, dans le *Livre de la Diablerie* (1507), un tableau assez saisissant de la funeste existence des joueurs :

Mais c'est pitié que de leur vie :
Ilz n'ont de besongner envye.
Si tost qui leur monte en la teste,
Soit jour ouvrier ou jour de feste,
Ilz sont prestz dès le point du jour
D'aller là prendre leur sejour.
Chante le prestre bas ou hault,
C'est tout ung, il ne leur en chault
Ne du prestre ne de la messe.
Ilz ont fait ensemble promesse
D'estre là des le plus matin...

[Second livre, ch. III.]

1. Livre IV des *Satyres françoises*. Éd. Julien Travers, *Les diverses poésies de Jean V, sieur de la Fresnaie*, Caen, Le Blanc-Hardel, 2 vol. in-8°, 1869-70; t. I, p. 337.

Et le poète montre comment finissent ces parties pour lesquelles ils oublient leurs devoirs les plus sacrés :

Quant ilz se voyent en malheur,
Frappent des piedz sur le plancher
Tant fort qu'ilz font tout trebuscher...
Noisent, cryent, tencent, debatent
Et si lourdement s'entrebatement,
Qui s'entre tuent à la fois,
Dont n'ay pas grant dueil toutefois.

[Ibid.]

Les titres mêmes des chapitres en disent assez long sur les intentions moralisatrices d'Éloy Damerval, et indiquent combien était capitale pour lui cette question du jeu : « Comment les joueurs sont ydolâtres en faisant du jeu leur dieu » (second livre, ch. viii). — « Comment les joueurs tuent leurs corps, perdent leurs biens et tuent leurs âmes » (ibid., ch. ix). L'insistance qu'il met à condamner le jeu, la passion avec laquelle il développe ses arguments sont autant de preuves que c'était là un sujet de première importance et qui atteignait l'homme dans une de ses habitudes les plus chères. Nous en avons un témoignage plus frappant encore : ce sont les *contrats de non jouer*, dont l'usage s'était établi dès le xiv^e siècle¹, et dont on trouve encore des exemples à l'époque de Rabelais. Par ces contrats, passés devant notaire, on s'engageait à ne plus prendre part à aucun jeu, ou à s'interdire certains jeux expressément désignés, pendant une période de temps que l'intéressé déterminait lui-même. C'est ainsi que, le

1. M. Henry d'Allemagne, dans son livre sur les *Cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*, cite un contrat de ce genre qui remonte à l'année 1381 et qui fut passé devant un notaire marseillais, entre un certain Jacques Jean, qui allait s'embarquer pour Alexandrie, et deux de ses amis : « Jacques Jean promet de ne prendre part à aucun jeu, ni comme acteur ni comme parieur, à partir du moment où il mettra le pied sur le navire, pendant tout le temps de son absence et huit jours après son retour à Marseille, sous peine de payer 15 florins d'or pour chaque infraction » (t. I, p. 12-14).

10 mars 1520, un cordonnier et un tisserand, sentant eux-mêmes le besoin de se préserver contre une passion qui les ruinait, font dresser un acte dans les formes, où il est écrit : « Primo concordaverunt quod... de novem annis proximis a die presente incipientibus et inde in anthea computandis, non ludet *a l'essuch, a las cartas, al das, a las cartas burlos¹ et a las quilhas et a la palma et a degun aultre juoc a l'essuch²*. » Il fallait que le péril fût bien grand, pour que ces braves gens sentissent la nécessité de recourir au notaire afin d'affirmer leur volonté de ne plus jouer; il ne leur suffisait pas de se le promettre à eux-mêmes; dans leur respect de la chose écrite et durable, ils pensaient qu'un engagement solennel les liait davantage que la plus ferme résolution.

A défaut des témoignages des contemporains et des contrats dont nous venons de parler, nous trouverions une preuve irrécusable de la passion du jeu au xvi^e siècle dans les édits et les ordonnances qui furent rendus à cette époque pour enrayer l'entraînement général qui y portait toutes les classes de la société. Les premières mesures prohibitives datent de plus loin : déjà en 1397, le prévôt de Paris fait défense aux gens d^e métier de jouer les jours ouvrables à la paume, à la boule, aux dés, aux cartes et aux quilles. Le mal n'avait pas diminué au xv^e siècle, puisque Charles VIII se voit encore forcé, en octobre 1485, d'édicter contre le jeu les peines les plus sévères. Un an avant la publication à Lyon de *Pantagruel*, François I^{er}, qui eût dû être indulgent pour des fautes dont il donnait l'exemple, interdit « à tous ceux qui manient nos

1. « Jeu de boules, analogue au jeu du bouchon; il consiste à tirer sur une boule qui porte les enjeux de tous les joueurs. Le *carto-burlo* était sans doute un jeu de hasard ainsi appelé parce qu'on mettait tous les enjeux sur une même carte. » (Note de M. Mireur, voir plus bas.)

2. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Section d'hist. et de phil., 1884, p. 85. Comm. de M. Mireur sur les *Contrats contenant l'engagement de ne plus jouer*. Sur le même sujet, voir *Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon*, 1829, p. 242.

deniers et finances de jouer à quelque jeu que ce soit, et ce sur peine de perdition de leurs états, d'être fustigés et bannis à perpétuité et leurs biens confisqués... ». En 1541, c'est le Parlement de Paris qui intervient; par un arrêt en date du 22 décembre, il défend « à toutes personnes de la ville et faubourgs de Paris de souffrir qu'on joue aux dés et aux cartes dans leurs maisons, à peine contre les maîtres du jeu de punition corporelle et, contre les joueurs, de prison et d'amende arbitraire¹. » Cet arrêt est particulièrement important, car il précise pour nous l'époque où s'ouvrirent les premiers tripots; il nous apprend que les joueurs se donnaient rendez-vous dans certaines maisons pour s'adonner à leur passion favorite, — et le nombre de celles-ci devait être déjà assez considérable, puisque le Parlement de Paris ne jugeait pas bon de les tolérer².

On a pu remarquer que toutes les défenses dirigées contre le jeu s'adressaient principalement à la petite bourgeoisie et aux gens du peuple; il ne faudrait pas en conclure que les personnes de condition n'en eussent pas besoin. Plus que partout ailleurs, le mal sévissait à la cour; mais on permettait aux grands ce qu'on interdisait aux petits. Le jeu était considéré comme un amusement de gentilhomme qui ne pouvait convenir au commun sans danger : comment se fût alimenté le trésor, si ceux qui payaient les impôts eussent eu le droit de se ruiner, tout comme les nobles et puissants seigneurs? En les obligeant à garder leurs beaux écus pour un meilleur usage, le roi n'agissait pas tant dans leur intérêt que dans le sien propre. Il n'obtint jamais, d'ailleurs, le résultat qu'il désirait; les édits, les arrêts, les ordonnances restèrent lettre morte. Une passion qui tient de l'homme même ne

1. Nous extrayons ces textes du livre de M. Henry d'Allemagne, *op. cit.*, t. I, p. 438-440.

2. Noël du Fail, dans les *Contes d'Eutrapel* (1585), parle d'un Provençal, demeurant rue Saint-Antoine, qui, « sous couleur d'astrologie », tenait une maison de jeu. Voir p. 22-23.

peut être ébranlée par les mesures qu'on prend contre elle, et celle du jeu, que les pouvoirs publics n'ont cessé, depuis le xiv^e siècle, de poursuivre, est aujourd'hui plus vivace que jamais.

Ainsi Rabelais, — et c'est à quoi nous voulions en venir, — a soulevé, à propos de l'éducation de Gargantua, une question qui était, à son époque, d'une passionnante actualité. Ce n'est pas dans une intention purement plaisante qu'il a dressé, au premier livre, une liste de deux cent dix-sept jeux; elle répondait, pour ses lecteurs, à des préoccupations dont la gravité ne nous échappe pas. En cherchant quels étaient son vrai sens et sa portée, nous nous sommes conformé aux conseils mêmes que donne Rabelais dans son prologue : ne nous avertit-il point que les matières qu'il traite ne sont pas aussi « folâtres » que le titre semble l'indiquer? « Et posé le cas qu'au sens literal vous trouvez matieres assez joyeuses et bien correspondentes au nom, toutesfoys pas demourer là ne fault..., mais à plus hault sens interpreter ce que par adventure cuidiez dict en gayeté de cueur. » Les commentateurs de Rabelais verront toujours dans ces mots une excellente excuse à leur ambition de tout expliquer.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

I. Nous nous sommes servi, pour le texte et l'orthographe, de l'édition de François Juste, Lyon, 1542, in-16. La liste des jeux de Gargantua fait partie du ch. xxii, intitulé : *Les jeux de Gargantua*. Chaque nom de jeu occupe une ligne; aucune virgule ne le sépare du suivant. La liste va du fol. 56 verso au fol. 61 recto.

II. Dans l'édition de 1535, Lyon, François Juste, in-16, — que nous désignons par la date dans nos variantes, — l'énumération des jeux fait partie du ch. xx, intitulé : *L'estude et diete de Gargantua selon la discipline de ses precepteurs Sorbonagres*. Les noms de jeu se suivent sans alinéa; ils sont séparés par des virgules. Dans cette édition, 16 jeux manquent qui se trouvent dans celle de 1542; ce sont : à la *malheureuse*, au *fourby*, à *passe-dix*, au *lansquenet*, au *martres*, à *escorcher le renard*, au *vireton*, au *picquarome*, à *rouchemerde*, à *angenart*, à *escharbot le brun*, à *je vous prend sans verd*, à *bien et beau s'en va quaresme*, au *pinot*, à *male mort*, aux *croquinolles*. Deux jeux, qui se trouvent une fois dans l'édition de Fr. Juste, 1542, se trouvent deux fois dans celle-ci : au *propous* et au *pallet*.

III. Dans l'édition d'Estienne Dolet, Lyon, 1542, in-16, — que nous désignons dans nos variantes par le nom de l'imprimeur, — l'énumération des jeux fait partie du ch. xx, intitulé : *L'estude de Gargantua, selon la discipline de ses precepteurs*. Comme dans l'édition de Fr. Juste, 1542, chaque nom de jeu occupe une ligne, et aucune virgule ne le sépare du suivant. La liste va de la page 96 à la page 103. Dans cette édition, douze jeux manquent qui se trouvent dans celle de Fr. Juste, 1542; ce sont ceux qui manquent dans l'édition de 1535, sauf le *vireton*, le *pinot*, la *male mort* et les *croquinolles*.

INDEX

DES OUVRAGES LE PLUS SOUVENT CITÉS.

- ADRY. *Dictionnaire des Jeux de l'Enfance et de la Jeunesse chez tous les peuples*, par J. F. A. Y., Paris, Barbou, 1807, in-12.
- ALLEMAGNE (Henry-René d'). *Les Cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1906, 2 vol. in-4°.
- Ancien Théâtre François depuis les Mystères jusqu'à Corneille*, publié par M. Viollot-le-Duc, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1854-57, 10 vol. in-16.
- AUBIGNÉ (Th. Agrippa d'). *Œuvres complètes*, publiées par E. Réaume et F. de Caussade, Paris, Lemerre, 1873-92, 6 vol. in-8°.
- BAÏF (Jean-Antoine). *Euvre en Rime*, publiée par Ch. Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, 1881-90, 5 vol. in-8°.
- BOUCHET (Guillaume, sieur de Brocourt). *Les Serees*, avec notice et index par C.-E. Roybet, Paris, Lemerre, 1873-82, 6 vol. in-12.
- BRANTHÔME. *Œuvres*, publiées par P. Mérimée et L. Lacour, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1858-95, 13 vol. in-16.
- CHOLIÈRES. *Œuvres*, publiées par P. Lacroix, Paris, Jouaust, 1879, 2 vol. in-12. (*Les neuf matinees* et *Les apresdinees*).
- COQUILLART (Guillaume). *Œuvres*, publiées par Ch. d'Héricault, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1857, 2 vol. in-16.
- CORDIER (Mathurin). *De corrupti sermonis emendatione*, tertia editio, Paris, Rob. Estienne, 1533, in-12.
- DAMERVAL (Éloy). *Le livre de la deablerie*, s. l., 1507, in-fol.
- Dictionnaire des Jeux Familiers ou des Amusements de société* (partie de l'*Encyclopédie méthodique* par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes), Paris, an V, in-4°.
- Dictionnaire des Jeux mathématiques* (partie de l'*Encyclopédie méthodique*), Paris, an VII, in-4°.
- ESMANGART et Éloi JOHANNEAU. *Œuvres de Rabelais*, éd. Variorum.

- rum*, augmentée de pièces inédites..., Paris, Dalibon, 1823, 9 vol. in-8°.
- FAIL (Noël du). *Œuvres facétieuses*, publiées par M. Assézat, Paris, Daffis, Bibl. elz., 1874, 2 vol. in-16.
- La Friquassée Crostestyllonnée des antiques modernes Chansons, Jeux et menu fretel des petits Enfants de Rouen...* Reproduite littéralement d'après l'imprimé de 1604, avec une notice d'A. Pottier, Rouen, Boissel, 1863, in-12.
- FROISSART. *Poésies*, publiées par A. Scheler, Bruxelles, Devaux, 1870, 3 vol. in-8°.
- GUILEVILLE (Guillaume de). *Le Romant des trois Pelerinaiges...*, chez Barthole et Jehan Petit, s. d., petit in-fol. Cet ouvrage a été réimprimé par les soins du Roxburghe Club, à Londres, Nichols and Sons, 1893, 3 vol. in-4°.
- GUILLAUME (Maître). *Le Voyage de M^e Guillaume en l'autre monde vers Henry Le Grand*, Paris, 1612, in-8°.
- JUSSERAND (J.-J.). *Les Sports et Jeux d'exercice dans l'Antienne France*, Paris, Plon, 1901, in-12.
- LE DUCHAT. *Œuvres de Maître François Rabelais*, avec des remarques historiques et critiques. Nouvelle édition, Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4°.
- La Maison des Jeux Academiques...*, Paris, Estienne Loyson, 1668, in-12.
- MARGUERITE, reine de Navarre. *Heptaméron*, publié par Le Roux de Lincy et A. de Montaiglon, Paris, Eudes, 1880, 4 vol. in-8°.
- MARTY-LAVEAUX (Ch.). *Œuvres de Maistre François Rabelais*, Paris, Lemerre, 1863-1903, 6 vol. in-8°¹.
- UDIN (Antoine). *Curiositez françoises...*, 2^e édition, Paris, Sommaville, 1656, in-12. (La 1^{re} éd. est de 1640.)
- PÉRIERS (Bonaventure des). *Œuvres françoises*, publiées par Louis Lacour, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1856, 2 vol. in-16.
- Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1855-78, 13 vol. in-16.

1. Nous avons suivi le texte de cette édition dans toutes nos citations de Rabelais, sauf, bien entendu, pour la liste du ch. xxii.

-
- REGIS. *Rabelais, Gargantua und Pantagruel aus dem französischen verdeutscht...*, Leipzig, Barth, 1832-41, 4 vol. in-8°.
- ROLLAND (Eugène). *Jeux et rimes de l'Enfance*, Paris, Maisonneuve, 1883, in-18.
- STELLA (Jacques). *Les Jeux et Plaisirs de l'Enfance*, gravés par Claudine Bonzonnet-Stella, Paris, 1657, in-4°.
- TABOUROT (Étienne). *Les Bigarrures et Touches du Seigneur Des Accords*, avec les apophtegmes du sieur Gaulard et les Escraignes Dijonnoises. Dernière édition de nouveau augmentée..., Paris, Théodore Girard, 1662, in-12.
- URQUHART (Sir Thomas), and PETER LE MOTTEUX. *Rabelais, Gargantua and Pantagruel*, translated into English, annis 1653-1694, with an introduction by Charles Whibley, London, 1900, 2 vol. in-8°.
-

LES JEUX DE GARGANTUA

... Là jouoyt :

AU FLUX. — Le mot *flux* a deux acceptions voisines, mais différentes, qu'il importe de bien distinguer : c'est d'abord un jeu de cartes (celui dont il est ici question), et c'est aussi un terme de jeu qui désigne une certaine suite de cartes, indépendamment des combinaisons qui en font usage.

1^o Le Flux se jouait à quatre; on donnait à chacun un certain nombre de cartes, et celui qui en recevait le plus de la même couleur avait le flux et gagnait. — Ce jeu, qui arrive le premier dans la liste de Rabelais, paraît avoir été fort en honneur au xvi^e siècle; les mentions qu'en font les auteurs du temps sont très nombreuses. Sa vogue était déjà grande vers 1501, sous le règne de Louis XII, ainsi qu'en témoigne Hubert Thomas, dont la *Vie de l'électeur palatin Frédéric II*¹ est citée, à ce propos, par Le Duchat (t. I, p. 78) : « Rex vero Ludovicus² et plerique alii, spectantibus militibus, coronatorum chartis ludebant, ludo ea tempestate frequentissimo, quem etiamnum hodie Fluere appellant. » Éloy Damerval, qui, en plusieurs endroits de son *Livre de la Diablerie* (1507), s'indigne contre la passion du jeu, fait dire à Satan :

Affin qu'ilz n'usent leurs soliers
Ilz ne hobent de leurs maisons.
La jouent en toutes saisons...
A ung tas de jeux superflux
A la condampnade et au flux.

[Second livre, ch. III.]

1. Francfort, 1624.

2. Louis XII.

Menot, cité dans Du Cange (*glissis*), nous apprend que les cordeliers pratiquaient quelquefois le Flux qui, comme tous les jeux de hasard, était sévèrement défendu aux ecclésiastiques : « Si videretis fratrem nostri Ordinis solum in taberna ludentem taxillis, chartis, Glissi et fluxui. » Et plus loin : « Qui ludit ad ludum chartarum, du Glic, du flus, de la triomphe. »

Nous lisons dans une *Építaphe* composée par Roger de Collerye, dont les œuvres furent publiées en 1536, les vers suivants :

Au flux, au cent, au glic, au tricquetrac,
Il s'esbatoit, souvent estoit à flac¹.

Dans un autre passage (épître XXI, p. 56), le même poète mentionne un « jeu de la Flac » ; l'éditeur Ch. d'Héricault pense que c'est peut-être « le flux dont parle Rabelais, et qui est encore usité en Picardie ». Il est possible que Roger de Collerye, pour rimer avec tricquetrac, ait changé flux en flac (nous trouverons une licence analogue au jeu de *Pet en gueulle*) ; on s'étonne cependant que le poète, qui, d'une part, connaissait le jeu du Flux, et, de l'autre, pouvait terminer son vers, comme dans l'építaphe, par l'expression *être à flac*, ait préféré altérer le nom d'un jeu alors si répandu.

Dans cette rapide revue de quelques écrivains du xvi^e siècle, on ne saurait oublier Rabelais lui-même, qui ajoute, à la fin du chapitre xxii : « Apres souper venoient en place les beaux evangiles de boys, c'est a dire force tabliers, ou le beau flux, un, deux, troys, ou à toutes restes pour abréger. » Il ne faut voir dans cette répétition qu'une preuve nouvelle de la vogue du flux à cette époque : lorsque Rabelais pense à des jeux de cartes, le premier qui se présente à son esprit est le flux.

La *Farce des Cinq Sens* (publiée à Lyon en 1545) con-

1. *Œuvres*, éd. Ch. d'Héricault, Paris, Jannet, Bibl. elz., 1855, in-16, p. 285.

tient un passage curieux dans lequel le Flux et d'autres jeux de cartes sont opposés aux jeux de « tables » et d'échec. On sait que les jeux de hasard avaient été interdits sous des peines très sévères et à plusieurs reprises au xvi^e siècle. Aussi lisons-nous :

LES YEUX.

Il nous vault mieulx au flux jouer,
Au quinoula, ou à la prime,
Ou à l'imperial.

L'HOMME.

J'estime
Le jeu des tables et des eschetz
Plus honneste.

[*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 312-313.]

Bonaventure des Périers écrit dans ses *Nouvelles Recreations et Joyeux Devis* (1558) : « Après soupper, il fut question de jouer une heure au flus, puis l'evesque se voulut retirer » (*Nouv.* XXXIV, éd. L. Lacour, t. II, p. 34); — Claude Gauchet, dans son *Plaisir des Champs*, 1583 :

Chez un de ses amis, où, sous un coy silence,
On manie le flux, la prime, ou la sequence¹.

On trouve encore dans les *Contes d'Eutrapel*, de Noël du Fail (1585) : « Lupolde ne fut des derniers avec les autres Pedans, Regens et Fesseculs de la nation à banqueter et boire à la mode du pays, et puis continuans la rubrique, à jouer à belles cartes, au flus, a premiere » (ch. xxvi, éd. Assézat, t. II, p. 195); — dans les *Matinées de Cholières* (1585) : « ... qu'après le repas ils passeront deux ou trois heures à joüier au Flus, au J'ay, à la Sequence, à la Condemnade, au Trou ma Dame, à la Clef, à Remuer mesnage, et autres tels jeux qui ne sont

1. Éd. Prosper Blanchemain. Paris, Franck, Bibl. elz., 1869, in-16, p. 96.

point defendus » (Mat. VI, éd. P. Lacroix, t. I, p. 224); — dans la *Chambrière à louer* (fin du xvi^e siècle) :

J'ay cartes, tarots et des prests
De toutes sortes, propres (et) nets,
Pour jouer au gay, à la prime,
Au flux, au pair, à la centaine,
Au glic ou bien au passe-dix...

[*Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*,
t. I, p. 95.]

On pourrait ajouter d'autres passages concernant le Flux à ceux qui viennent d'être cités; ils ne feraient que marquer davantage la place qu'occupait ce jeu au xvi^e siècle dans nos mœurs et dans notre littérature. Il est plus curieux de montrer comment certaines expressions, qu'on employait couramment au Flux, avaient passé dans le langage ordinaire et étaient devenues proverbiales. On lit en effet dans Rabelais : « En sommes nous là! dist Panurge [à Trouillogan]. Passe sans flux. Et doncques, me doibz je marier ou non? » (l. III, ch. xxxv); — et l'on retrouve la même expression « Passe sans flux » dans un endroit assez obscur du V^e livre (ch. vii). Elle était sans doute employée, au Flux, par le joueur dont les cartes n'étaient pas de la même couleur. Cotgrave, au mot *Flux*, l'explique ainsi : « Pass, I am not flush; also, let go, no matter, or not a pin matter. » C'est dans un de ces derniers sens que la prend Panurge; il ne paraît pas nécessaire d'adopter sur ce point le commentaire d'Es-mangart et Johanneau (t. V, p. 108), qui cherchent une équivoque dans le mot flux : « Passe, ou plutôt parle sans flux de bouche, sans paroles inutiles. » L'expression n'est pas particulière à Rabelais; on la trouve dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail (1547) : « Ilz [les jeunes gens] en voient tant et de divers, lesquelz avec leurs bravades laissent passer, et sans flux, et y sont autant accoustumees, qu'un asne à aller au moulin » (ch. vi, éd. Assézat, t. I, p. 55), — ce qui signifie : « Ils voient tant de sots que les femmes laissent passer avec leurs bravades... », c'est-à-dire dont les femmes ne s'oc-

cupent pas. Le mot *passer* éveille dans l'esprit de du Fail l'expression *passe sans flux*, et il ajoute (là est la plaisanterie) : laissent passer et sans flux.

2° On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) au mot *flux* : « Se dit aussi en certains jeux de cartes, comme à grand Prime, à petite Prime, de quatre cartes de même couleur. *Avoir flux, faire flux, avoir flux par cinquante-cinq, avoir grand flux.* » C'est dans ce sens que d'Aubigné, faisant un sonnet sur la Prime, et y mettant tous les termes de ce jeu, emploie le mot *flux* :

Je n'ay que trop souvent et deux cartes et trois,
Prime cinquante-cinq, et le *fléuz* quelquefois.

[*Sonnets épigrammatiques*, XIII, éd. Réaume et Caussade,
t. IV, p. 336.]

Il est assez remarquable que l'Académie ignore le jeu de cartes et ne parle que du terme de jeu, et que d'Aubigné, de son côté, l'emploie seulement dans cette dernière acception. Si l'on réfléchit, d'autre part, que les auteurs cités plus haut n'en font usage que dans le premier sens, on est amené à conclure que le jeu de cartes, très en honneur au xvi^e siècle, avait disparu au xvii^e, et qu'il n'en était resté qu'un terme de jeu dont on se servait à la Prime.

L'Académie mentionne l'expression *Avoir flux* comme se disant à *grand Prime*, à *petite Prime*. On la rencontre déjà, au xvi^e siècle, dans l'*Apologie, pour Héródote*, d'Henri Estienne (1566) : « Quant à celui qui s'estant endormi en son Memento, puis s'esveillant en sursaut cria : « Le roy boit... », nous en avons parlé ci-devant : mais nous n'avons pas faict mention de celui qui cria « J'ay flus », pensant estre encores au jeu de cartes » (2^e partie, ch. xxxix)¹. Il n'y a pas de raison absolue pour qu'il s'agisse ici du Flux plutôt que de la Prime. Pourtant, l'exclamation *J'ai flus* semble être joyeuse; elle devait rappeler à celui qui la poussait un souvenir agréable, une partie gagnée. Or, le joueur qui *a flux* à

1. Éd. Ristelhuber, Paris, Liseux, 1879, 2 vol. in-8°; t. II, p. 393.

la Prime, perd; on est donc fondé à croire que le jeu de cartes dont il est question dans ce passage d'Henri Estienne est le Flux et non la Prime.

A LA PRIME. — La Prime, comme le Flux, se jouait à quatre, et l'on y donnait quatre cartes; quand elles étaient de différentes couleurs, on *avait prime* et on gagnait. *Avoir prime* était donc le contraire d'*avoir flux*. — Jeu « autrefois fort en vogue », dit le *Dictionnaire de Trévoux*. Nous l'avons déjà vu mentionné, à côté du Flux, dans la *Farce des Cinq Sens* (p. 18) et dans le *Plaisir des Champs* (ibid.); ici il vient immédiatement après le Flux. Ainsi les deux jeux s'associaient, aussi bien par leurs analogies que par leurs différences, dans l'esprit de Claude Gauchet et de l'auteur de la Farce comme dans celui de Rabelais.

La Prime revient à plusieurs reprises dans les œuvres de Brantôme. Il écrit dans ses *Vies des Grands Capitaines du siècle dernier* : « J'ay ouy dire que le plus grand subject que le roy prist de l'aimer fust que, jouant un jour en Flandres à la prime et deux autres¹, une reste grande y allant de tout, qui montoit à vingt mille escus, le roy d'Espagne, allant d'affection à la prime, la vint à rencontrer, dont il fust très aise (car quiconque soit le grand seigneur et liberal est avare au jeu), soudain s'escriant qu'il avoit prime. Ruy Gomez avoit cinquante-cinq, lequel, pour n'empescher la joie que le roy son maistre avoit d'avoir rencontré prime, en montrant son jeu au tiers et au quart, il jette ses cartes et les mesle parmi les autres, disant seulement : Je le quicte! » (1^{re} partie, ch. xxv, éd. Mérimée et L. Lacour, t. II, p. 147). « Ruy Gomez avoit cinquante-cinq »; chaque carte valait en effet un certain nombre de points. Selon Le Duchat (t. I, p. 78), à la petite Prime, « la plus haute des cartes est le Sept, qui vaut vingt et un points; celle qui suit est le Six, qui en vaut dix-huit; et la suivante est le Cinq, qui en vaut quinze. L'As vaut seize points; mais les

1. Ils étaient donc quatre.

autres cartes, c'est-à-dire le Deux, le Trois et le Quatre, ne valent qu'autant de points qu'ils en marquent. » Le Duchat n'explique pas le rapport qui existait entre le nombre de ces points et le fait d'avoir *prime*. Il est probable qu'il fallait, pour gagner, réunir deux conditions : arriver à cinquante-cinq points et avoir quatre cartes de différentes couleurs. D'Aubigné ne dit-il pas, dans le sonnet déjà cité (p. 20) : *Prime cinquante-cinq*? — Dans la partie à laquelle nous fait assister Brantôme, le roi rencontre la prime et Ruy Gomez a cinquante-cinq : c'est pour faire plaisir à son maître qu'il quitte le jeu.

Brantôme écrit encore : « Il avoit un jour convié le cardinal de Medicis à soupper chez luy, et amprès se mirent à jouer à la prime » (*Grands capitaines*, 2^e partie, ch. ix, t. III, p. 193); — « Jouant aux cartes un jour et à la prime (car elle aimoit fort le jeu¹)... » (*Recueil des Dames*, 2^e partie; t. XII, p. 404); — « Entr'autres il avoit une très belle et grosse chaisne d'or... après laquelle M. de Villeclair le gros se mit à faire l'amour tout un long temps; et ne cessa ny discontinua jusqu'à ce qu'il luy eust gagné à la prime teste à teste » (*Gr. cap.*, 2^e partie, ch. xxxiv; t. VI, p. 88). Cette dernière phrase semble indiquer qu'on pouvait faire des parties à deux; c'était sans doute une autre manière de jouer le même jeu. Enfin Brantôme, qui devait être grand amateur de Prime, en tire une métaphore et dit dans un sens figuré : « Il fust adverty de bon lieu qu'il fust sage, et fust muet et plus doux, autrement qu'on joueroit à la prime avec luy » (*Gr. cap.*, 2^e partie, ch. i; t. VII, p. 341), — ce qui signifie, écrit en note l'éditeur, *qu'on le préviendrait en le tuant*; le mot *prime* a ici un double sens.

Noël du Fail, dans les *Contes d'Eutrapel* (1585), nous donne des détails assez plaisants sur la manière dont se pratiquait la Prime en certains endroits de Paris : « Deux ou trois jours après les perdismes [nos cinquante écus] chez un Provençal, demeurant en la rue saint

1. Il s'agit de M^{me} de Montpensier, « sœur de feu M. de Guise ».

Antoine, contrefaisant le devin, ayant femme et enfans, mais c'estoit une grosse maquerelle, et cinq garces accoustrees en chaperons de velours, lesquelles sous couleur d'Astrologie, on alloit visiter et jouer à tous jeux : y avoit une chambre pour la Prime, où les nouvelets estoient mis du costé de la muraille, en l'entredeux de laquelle, derriere une tapisserie percee en certains endroits y avoit un regardeur du jeu, lequel marchant sur pedales, qui respondoient sous le pied des joueurs de l'autre costé, leur faisoit entendre les points de partie adverse » (*Eutr.*, XXVI, éd. Assézat, t. II, p. 202). Ce passage, curieux sous plus d'un rapport, nous instruit de la vogue de la Prime au xvi^e siècle, — puisqu'il y avait, chez ce Provençal, une chambre spéciale pour y jouer, — et nous apprend que c'était un jeu défendu, — puisqu'on n'allait lui rendre visite que *sous couleur d'Astrologie*. Le jeu était en effet interdit dans les maisons particulières et dans les lieux publics; si l'on voulait contenter sa passion, il fallait user d'un détour.

La Prime était encore très répandue au xvii^e siècle. On peut lire dans les *Aventures du Baron de Faeneste* (1617) le récit d'une partie de Prime (l. IV, ch. x, éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 600). Dans une pièce intitulée *les Jeux de la Cour* (1620)¹, on trouve les vers suivants :

Le reversis n'est bon que pour les amoureux,
Et la prime pour ceux quy sont pleins de finance².

La Joueuse dupée ou *l'Intrigue des Académies*, comédie en un acte de J. de la Forge (1664), contient une longue énumération de jeux, dans laquelle se trouve la Prime. Il est intéressant pour l'histoire de plusieurs d'entre eux de citer cette liste en entier :

LE MARQUIS.

Je pourrois aisément vous nommer mille jeux :

1. Publiée dans les *Variétés historiques et littéraires*, Bibl. elz., Paris, Jannet, 1855-63, 10 vol. in-16; t. IV, p. 17-21.

2. « Les gens de finance, en effet, *primaient* tout alors » (note d'E. Fournier).

La beste, le berlan, la ferme, la reale,
 Le trente et un, la belle, avec l'imperiale,
 Le here, l'entre-lut, le trois, le lansquenet,
 Le hoc, le reversis, la prime, le piquet,
 La triomphe, le trut, le cubas, la chouette,
 Le jeu de Cupidon, de l'oye et de gillette,
 Le double trique-trac, le hoccatt, le billard,
 Les dames, les échets, la poule, le renard,
 Le jeu des coins du monde et de toute la terre,
 Les quatre fins de l'homme, et celui de la guerre,
 Tant d'autres jeux encore où l'on n'est point assis¹.

[Sc. V.]

Plusieurs de ces jeux se trouvent dans Rabelais; les autres étaient d'une invention plus récente. Le passage nous donne une idée exacte de ceux qui avaient cours dans la seconde partie du XVII^e siècle.

On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694, *prime*) : « *Il y a deux sortes de prime, la grand'prime, la petite prime...* » Le Duchat explique, dans son commentaire (t. I, p. 78) : « A la grande, on joue avec les figures, mais à la petite, où on donne à chaque Joueur quatre cartes, une à une, la plus haute des cartes est le Sept²... » — Littré (*prime*), cite La Bruyère, XII : « Il ne joue ni à grande ni à petite prime. » — Ces deux manières de jouer le même jeu existaient peut-être déjà au XVI^e siècle; mais rien ne permet d'affirmer, soit qu'elles étaient connues du temps de Rabelais, soit qu'elles furent seulement introduites au siècle de Louis XIV.

On a vu par un passage de Brantôme (p. 21) que la Prime se jouait en Espagne; c'était en effet de là, et d'Italie, qu'elle nous venait. Dans Joachim du Bellay, dont on se rappelle le séjour à Rome, on trouve plusieurs fois la forme *Première*, copiée sur l'italien *Primiera*, qui n'est pas autre chose que notre Prime :

Je ne te prie pas de lire mes escripts,

1. Les *Contemporains de Molière*, par V. Fournel. Paris, F. Didot, 1863-75, 3 vol. in-8°; t. III, p. 306.

2. La suite du passage a été citée p. 21.

Mais je te prie bien qu'ayant fait bonne chere,
Et joué toute nuict aux dez, à la premiere...

[*Les Regrets*, sonnet 143¹.]

Ailleurs :

Bref, je scavoy de toute chose un peu,
Et n'estoy pas ignorante du jeu,
Fust aux eschets, ou fust à la premiere.

[*Jeux rustiques, La vieille courtisane*².]

Dans Ronsard, qui abonde en italianismes, on lit :

D'un flus, d'un dé, d'une premiere,
D'une belle fleur printaniere...
Donner soulas à nostre vie.

[*Gayetés*³.]

On a déjà vu le mot employé par Noël du Fail (p. 18); on le retrouve encore dans un « Sonnet Amphibologique du jeu des cartes que composa un gaillard Escolier à Tholose, l'an 1570 », et qu'Estienne Tabourot a inséré dans ses *Bigarrures*. Il est intéressant pour les noms de jeux qu'il contient et mérite d'être cité en entier :

Le Roy, les Huguenots, et tous leurs adherens
Font aux Cartes gros jeu, et bien souvent rechangeant.
Capitaines, soldats à la Pille se rangent,
Et quant à ce jeu là sont bien peu defferens.
A Premiere le Roy dit qu'il tiendra les rangs,
Aucuns d'aupres de luy cherchant le Per estrangent⁴ :
La Ronfle est un beau jeu, s'ils boivent trop ou mangent,
Le Tru est trop commun; point n'en sont desirans.
Si des femmes on tient à la Carte virade :
Et pour tes prisonniers, c'est à la Condemnade,
S'il faut payer rançon, au Cent on va content.

1. Éd. Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, 1866-67, 2 vol. in-8°; t. II, p. 238.

2. T. II, p. 391.

3. Éd. Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, 1887-93, 6 vol. in-8°; t. II, p. 37.

4. Etrange.

Bref le hazard est grand, pour le gain qu'on attend :
 Mais je me doute bien, qu'après longue bravade,
 La plus grand'part enfin jouëra au mal-content.

[Ch. vi, p. 122.]

Tous les jeux mentionnés dans cette pièce figurent dans la liste de Rabelais.

A LA VOLE. — La Vole n'est pas proprement un jeu de cartes, mais un terme de jeu de cartes. « Se dit... quand l'un des joueurs fait toutes les mains¹. *Il a entrepris la vole, il a fait la vole, cette vole lui a valu cinquante jettons* » (Académie, 1694). Le *Dictionnaire de Trévoux* ajoute que ce terme est employé « à l'hombre, à la bête, à la triomphe, etc. »².

Vole vient de *vola*, qui veut dire paume de la main ; De l'Aulnaye en a conclu à tort qu'il s'agissait du jeu de la main chaude, qui n'a rien à faire ici dans une énumération de jeux de cartes. — Ajoutons que sir Thomas Urquhart, dans sa traduction de Rabelais, donne : *At the beast* (à la bête), — jeu que le *Dictionnaire de Trévoux* identifie avec la Triomphe.

A LA PILLE. — On a lu dans le *Sonnet amphibologique du jeu des cartes* cité par Tabourot (p. 25) :

Capitaines, soldats à la Pille se rangent,
 Et quant à ce jeu là sont bien peu defferens.

Il faut retenir de ces deux vers qu'au temps de Rabelais la Pille était un jeu, et non seulement comme la Vole, un terme de jeu. Au xvii^e siècle, on n'emploie plus le mot que dans cette dernière acception : « *Piller*, suivant l'Académie (1694), se dit aussi en certains jeux de cartes, comme à la triomphe, où celui qui fait³ pille quand il tourne un as, c'est-à-dire qu'il a droit de prendre l'as et toutes les cartes qui suivent de cette mesme couleur, et d'en mettre

1. Levées.

2. Il s'emploie encore à l'écarté.

3. « Se dit absolument en parlant des jeux de cartes où chacun donne les cartes à son tour » (Ac. 1694, *Faire*).

d'autres à la place. » Plus tard encore, *piller*, « en termes d'Hombre, c'est prendre plus de cartes au talon qu'il n'est raisonnable » (*Dictionnaire de Trévoux*). Nous sommes loin du sens de Rabelais.

A LA TRIOMPHE. — La Triomphe est un jeu de cartes et un terme de jeu de cartes : « The Card-Game called Ruff, or trump, dit Cotgrave; also the Ruff, or Trump at it. » — Selon l'Académie (1694) : « Se prend à certains jeux de cartes pour la couleur qu'on retourne après qu'on a donné aux joueurs la quantité de cartes qu'il faut », et plus bas : « Il se prend aussi pour un certain jeu de cartes. *Jouer à la triomphe*. » Dans le premier sens, la triomphe n'est pas autre chose que l'atout (*trump*, en anglais). Dans le second, elle a beaucoup de rapports avec l'écarté (selon Littré, *triomphe*).

Des lettres de rémission de 1482, citées dans Du Cange (*triumphus*), nous montrent l'ancienneté du jeu : « Lesquelz se esbatirent à jouer aux quartes au jeu du Triomphe. »

A LA PICARDIE. — « Le Traducteur Anglais du Rabelais¹, dit Le Duchat (t. I, p. 78), a rendu le nom de ce Jeu par *At the prick and spare not*, c'est-à-dire, Pique et n'épargne point, ou pique hardiment. Ce qui me fait croire qu'à ce Jeu, les enfants, ou piquent dans un Livre avec une épingle, ou montent les uns sur les autres comme sur des Chevaux. » Picardie ne serait donc pas autre chose que *pique hardie*. De l'Aulnaye s'est rangé à la première hypothèse de Le Duchat en écrivant : « Jeu qui se jouait avec des épingles; » Regis, comme Urquhart, a adopté la seconde en traduisant : « Reitzu, vielleicht ein Kinderspiel. » Ce jeu d'enfants devait en effet consister à monter sur le dos d'un camarade et à le *piquer* comme un cheval pour le faire aller plus vite². Il est assez extraordi-

1. Sir Thomas Urquhart.

2. Tel n'est point l'avis de M. Henri Clouzot, qui a bien voulu nous donner d'utiles renseignements pour cette étude. Selon lui,

naire de le rencontrer dans une énumération de jeux de cartes.

AU CENT. — On peut croire, sans en être absolument sûr, qu'il s'agit ici du piquet, ou du moins d'un jeu analogue. « A quelle époque, dit M. Henry d'Allemagne dans son livre sur les *Cartes à jouer*, peut bien remonter l'invention du jeu de piquet? Aucune donnée précise ne peut être citée à ce sujet; cependant, Rabelais semble l'avoir connu. Dans la longue énumération des jeux auxquels se livre Gargantua, il parle, en décrivant les jeux de cartes, d'un jeu du cent; c'est évidemment au jeu de piquet que cette dénomination doit être attribuée » (t. I, p. 464). Ne dit-on pas couramment chez nous faire un cent de piquet. et le nom espagnol du piquet n'est-il pas *El Juego de los Cientos*, — le jeu de cent?

Nous avons déjà rencontré le jeu du Cent dans une *Épitaphe* de Roger de Collerye (voir p. 17); on le retrouve dans une *Épître* du même auteur :

S'il ne m'en vient, au Cent, au Triquetrac,
N'au Glic aussi, ny au jeu de la Flac,
Plus ne jourray, qui m'est griefve fortune.

[Épître XXI, éd. d'Héricault, p. 56.]

La Reine de Navarre en parle dans son *Heptaméron* : « Après disner, elle luy demanda à quoy il passeroit le temps. Il luy dist qu'il n'en scavoist point de meilleur que de jouer au cent¹. Et à l'heure feirent dresser le jeu » (6^e journée, nouv. LIX, éd. Le Roux de Lincy et de Montaiglon, t. III, p. 185). Il en est question dans le *Sonnet amphibologique* cité par Tabourot (p. 26) :

S'il faut payer rançon, au Cent² on va content

« il s'agit évidemment ici d'un jeu où la couleur « pique » joue le rôle d'atout ».

1. « Il est probable que Marguerite a voulu désigner ici le jeu de cartes que nous appelons aujourd'hui le piquet, et qui se joue en cent points ». (Note des éditeurs de l'*Heptaméron*, au Glossaire.)

2. Equivoque sur *sang*.

— et dans Agrippa d'Aubigné (*Confession catholique du sieur de Sancy*) : « Quelques censeurs de ce temps ont decouvert... que l'apresdinee fut passee à jouer au Cent et à la Depesche » (l. II, ch. vi, éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 340). Peut-être le jeu de la *centaine*, mentionné dans la *Chambrière à louer* (*loc. cit.*, p. 19), est-il le même que celui-ci.

A L'ESPINAY. — On ne possède aucune donnée sur ce jeu. Regis le traduit par « Dorn Ausziehens », à *arracher l'épine*, et Urquhart par « at the peenie ».

A LA MALHEUREUSE. — (Manque dans 1535 et dans Dolet.) Ce jeu est le même que le malheureux, le maucontent et le cocu qu'on voit ci-dessous. (Voir *Au maucontent*, p. 34).

AU FOURBY. — (Manque dans 1535 et dans Dolet.) « Au fourbe, » selon Le Duchat (t. I, p. 78). Urquhart traduit par « at the fib » et Regis par « Schelmens », mots qui ont la signification indiquée par Le Duchat.

A PASSE DIX. — (Manque dans 1535 et dans Dolet.) « Jouer à passe-dix, c'est jouer à 3 dés et parier que les 3 ensemble passeront dix points. Il faut pour cela qu'il y ait 2 dés qui marquent autant l'un que l'autre. Quand ils marquent 3 également, cela s'appelle *rafle*¹ » (*Dict. de Trévoux*). « Such a game as our Passage, » dit Cotgrave.

On trouve deux fois ce jeu mentionné dans les *Aventures du baron de Faeneste* : « La premiere soiraye, cet homme bid benir vonne compenie, il fut spectatur, et disoit pourtant que si c'eust estai au passe dix, ou à la ~~condam~~nade, ou au trente et un, qu'il aboit, Dieu merci, dequoi yoüer un teston abec la vonne compenie » (l. IV, ch. xiv, éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 622), — et plus loin : « Un soir il en perdit quarante et quatre [pistoies]; tout en fu, fit jurer les Rouchellois qu'ils apporteroient le lendemain chacun six cents pistoules contre six

1. *Rafle*, « sorte de jeu aux Dez, dans lequel il faut que deux des trois dez, ou tous les trois amènent un mesme point, comme deux quatre, deux six, trois quatre, trois six, etc. » *Ac.* 1694.

cents qu'il aboit, pour yôier à y'ai flus et sequence qu'il aboit appris. Le lendemain, la chalur du ju fit changer et prendre les dez pour passe dix » (Ibid.).

A TRENTÉ ET UNG. — (Var. 1535 : a trente et un. Dolet : a trente, et ung.) Le Trente et un, qu'on a rapproché du trente et quarante¹, est un jeu de cartes; il consiste à compléter 31 points : celui qui les dépasse perd. C'est à cette règle du jeu que fait allusion Guillaume Bouchet dans ses *Serees* (1584) : « Ce mesme marchand vendant une haquenee, disoit à celuy qui la vouloit achepter : Prenez-la hardiment, elle est bonne pour jouier à trente et un, car elle ne passe point » (XI^e *Serée*, éd. Roybet, t. II, p. 224).

L'auteur du *Livre de la Diablerie* (1507) met le Trente et un au nombre des divertissements permis, quoique ce soit un jeu de hasard. On peut, dit-il, s'ébattre « a d'auncuns jeux de sort »,

Mais que ce soit par bon accord,
Comme a la baboue ou aux tables,
Ou plusieurs personnes notables
S'esbatent souvent en commun,
A maucontent, a trente et ung,
Et aussi à la bastonnade,
Quant on est en bonne brigade,
A ung tas d'autres jeux plaisans
Qui ne sont a ame nuysans.

[Second livre, ch. XIII.]

On retrouve le Trente et un, au XVII^e siècle, dans les *Aventures de Faeneste* (*loc. cit.*, p. 29) et dans la *Joueuse dupée*, 1664 (*loc. cit.*, p. 24). Mais déjà en 1668 un nouveau nom, ou peut-être une variante du même jeu, apparaissait sans cependant faire oublier le Trente et un, et Frosine disait à Harpagon dans l'*Avare* : « J'en sais une de nos

1. Au trente et quarante, « celui qui amène le plus près de trente gagne; à trente et un il gagne double; et à quarante il perd double » (Littré). Il est très possible que le trente et un soit exactement le même jeu.

quartiers qui a perdu, à trente et quarante, vingt mille francs cette année » (Acte II, sc. v).

A PAIR ET SEQUENCE. — (Var. Dolet : A pair, et sequence.) « A Card play somewhat like to our post and pair, » dit Cotgrave. Régis, dans son commentaire de Rabelais, pense que c'est une sorte de hoc ou d'impériale¹. Ce jeu est sans doute analogue à la *séquence* citée plus bas. C'est peut-être aussi le *Per* mentionné dans le *Sonnet amphibologique* de Tabourot (*loc. cit.*, p. 25), et dans la *Chambrière à louer* (*loc. cit.*, p. 19).

A TROYS CENS. — (Var. Dolet : A troys cents.) On trouve ailleurs dans Rabelais : « Le seigneur Basché jouoit au troys cens troys avecques sa femme » (l. IV, ch. xiv). Le trois cent trois et le trois cents étaient des jeux de cartes dont le nom devait indiquer le nombre des points qu'il fallait atteindre.

AU MALHEUREUX. — Ce jeu est une variante de la malheureuse, qu'on a déjà vue, et du maucontent cité plus bas. Selon Bernier², « c'est le hère, appelé en Languedoc le malouroux ou malencontreux, et en Auvergne l'asne ». (Voir ci-dessous *Au maucontent*, p. 34.)

A LA CONDEMNADE. — « Jeu de cartes à trois personnes, selon Le Duchat (t. I, p. 78). Celle à qui il n'appartient ni de donner ni de couper, nomme une carte, et celui-là gagne, à qui cette carte arrive, et l'on donne des cartes jusqu'à ce qu'elle soit tirée. » « A kind of Card-play, like unto Lansquenet » (Cotgrave). Ce jeu nous venait d'Italie : « Je me souviens, dit Ménage³, d'avoir lu *condemnata*, en la même signification, dans des auteurs italiens plus anciens que Marot et Rabelais. » Oudin, dans ses *Recherches italiennes et françoises* : « ... à la *condemnata*, sorte de jeu aux cartes. »

1. Jeu mentionné dans Rabelais : « Les officiers jouoient à l'impériale » (l. IV, ch. xiv).

2. Cité par Esmangart et Johanneau (t. I, p. 396).

3. Dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot *Condannade*.

On a déjà vu mentionnée la Condemnade dans le *Livre de la Diablerie* d'Éloy Damerval (p. 16), dans les *Matinées* de Cholières (p. 18), dans le *Sonnet amphibologique* cité par Tabourot (p. 26) et dans les *Aventures du baron de Faeneste* (p. 29). Le même jeu revient encore sous la plume de Jean Marot dans son *Voyage de Gênes*¹ :

Mon nom se meurt² et ma gloire est malade,
Taincturier Serf ma tins soubz sa commande,
C'est mal joué le jeu de condemnade
A qui Roy vient quant ung valet demand³.

[Fol. XXIV v°.]

Clément Marot écrit une *Épistre qu'il perdit à la condemnade contre les couleurs d'une damoyselle* (éd. de 1538, ép. XVIII⁴); il ne pouvait mieux s'acquitter que par des vers. Bonaventure des Périers fait mention de notre jeu dans ses *Nouvelles récréations et joyeux devis* (1558) : « Et que ferons-nous de nos botes? disoyent-ils l'un à l'autre. Ilz s'adviserent de les jouer à belle condemnade, parce qu'elles estoyent toutes deux d'une mesme façon » (*Nouv.* XXIII, éd. L. Lacour, t. II, p. 107). Enfin on lit dans les *Mimes, Enseignements et Proverbes* de Baïf (1576) :

Mais tant aima la condemnade
Qu'il retint un homme apointé
Qui un pas de luy ne s'écarte,
Et pour luy manioit la carte⁵
Tant à son jeu fut arrêté.

[Premier livre, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 44.]

Ces deux derniers exemples établissent que la Condem-

1. Jan Marot, de Caen, *Sur les deux heureux Voyages de Gênes et Venise...* Paris, P. Roufet, 1532, in-8°.

2. C'est Gênes qui parle.

3. On comprend l'allusion politique.

4. *Œuvres* de Clément Marot, éd. P. Jannet, Paris, Flammarion, 4 vol. in-16; t. I, p. 174-175.

5. C'est-à-dire : lui servait de partenaire.

nade se jouait aussi bien à deux qu'à trois, contrairement à ce que dit Le Duchat.

On ne peut déterminer à quelle époque exacte la Condemnade a été introduite en France. Mais il est certain qu'elle était déjà répandue au ^{xv}^e siècle; Coquillart (1421-1490) en parle dans ses *Droits nouveaux* :

Puis quant la bourgoise est en galles,
Une catterve, une brigade
Vient jouer, aux sons des cimbales,
Au glic ou à la condemnade.

[1^{re} partie, éd. d'Héricault, t. I, p. 85.]

Selon Le Duchat, il existe un autre jeu de la Condemnade qui se joue en Languedoc et qui n'est pas un jeu de cartes : « Il s'agit de savoir qui paiera des Oublies pour toute la compagnie. L'Oublieur qui les débite s'adressant, l'un après l'autre, à quelqu'un de la troupe, lui commande ceci ou cela, puis venant à celui à qui il lui plaît d'endosser l'écot, *vous payerez*, lui dit-il, par une manière d'Arrêt, que ceux du Païs nomment *condemnade*, comme qui diroit condamnation. » Regis pense que c'est de ce jeu qu'il s'agit ici : « In Languedoc ein Gesellschaftspiel, wobei Strafe diktirt wurde. » Mais il n'y a aucune preuve que ce jeu de société ait existé au temps de Rabelais; et nous voyons au contraire que tous les écrivains du ^{xvi}^e siècle parlent de la condemnade comme d'un jeu de cartes. C'est à cette dernière explication qu'il faut s'en tenir.

A LA CHARTE VIRADE. — (Var. 1535 : à la carte virade.)
On ne sait en quoi consistait exactement ce jeu de la *carte qu'on retourne*¹. Urquhart traduit par « At the hock² ».

1. M. Henri Clouzot pense, non sans vraisemblance, qu'il s'agissait de deviner une carte cachée par une autre. Ce jeu, selon lui, devait ressembler au *boneteau*.

2. « *Hoc* : jeu de cartes mêlé du Piquet, du Breland et de la Sequence, qu'on appelle ainsi parce qu'il y a six cartes qui sont *hoc*, ou assurées à celui qui les joue, et qui coupent toutes les autres cartes. Ce sont les quatre Rois, la Dame de pique et le Valet de carreau » (*Dictionnaire de Trévoux*).

Cotgrave dit aussi, au mot *virade* : « The Dutch-Card-game called Hock » ; mais on ne s'explique pas pourquoi Rabelais aurait donné au *hoc* le nom de Charte virade.

Ce jeu est mentionné dans le *Sonnet Amphibologique* cité par Tabourot (*loc. cit.*, p. 25) et dans un passage de Noël du Fail : « ... nous disans avoir trouvé en la rue un jeune marchand chargé de plus de deux mille escus, duquel en leur corps defendant, ils en avoient à la carte virade gagné bien trois cens, qu'ils jetterent sur la table, monstrans par un jeu de cartes qu'ils avoient en main la maniere et finesse comme ils l'avoient trompé » (*Contes d'Eutrapel*, XXVI, éd. Assézat, t. II, p. 199-200). On trouve également dans les *Propos rustiques* (1547) du même auteur : « Faites donc grand'chere, mes petits Enfans, ... poussez les dets, virez la carte... » (XIII, éd. Assézat, t. I, p. 116). Noël du Fail pense sans doute ici au jeu de la Carte virade.

AU MAUCONTENT. — (Var. 1535 : au moucontent. Dolet : au malcontent.) « C'est le Hère, dit Le Duchat (t. I, p. 78), appelé *Malheureux* en Languedoc, et ici *Maucontent*, parce qu'à ce Jeu celui qui est malcontent de sa carte, la change s'il peut; à faute de quoi il est malheureux et devient le Hère¹. » On a déjà rencontré dans la liste de Rabelais la *malheureuse* et le *malheureux*. Le *cocu* et le

1. « *Hère* est aussi un jeu de cartes, où l'on ne donne qu'une carte à chaque personne. On peut la changer contre son voisin, pourvu qu'il n'ait pas un Roi, et celui à qui la plus basse carte demeure perd le coup. *Hère* est aussi le nom qu'en ce jeu on donne l'as, qui fait perdre celui à qui il demeure dans la main » (*Dictionnaire de Trévoux*). On lit dans la comédie d'*Aliçon* (2^e éd. 1664) :

« Floriane. — J'ay des cartes, ma mère.

« Fleurie. — Tant mieux : dans le batteau, c'est pour jouer un [hère. »

(*Ancien Théâtre Français*, t. VIII, p. 451). Le *Hère* est également cité dans la *Joueuse dupée* (1664) de J. de la Forge (*loc. cit.*, p. 24). Il est probable que ce jeu n'apparut sous ce nom et sous cette forme qu'au xviii^e siècle. Il existait du temps de Rabelais, mais il ne s'appelait pas ainsi.

qui a si parle, qui viennent plus bas, sont encore le même jeu.

Le Maucontent, sous la forme *malcontent*, est mentionné dans le *Sonnet amphibologique* cité par Tabourot (*loc. cit.*, p. 26), — et dans *Les moyens d'éviter merencolie* (1529) :

Nulz qui de toy soyent contens ;
Tous sont jouans au mal contens¹.

[*Recueil de poésies françaises*, t. II, p. 70.]

Éloy Damerval dit, dans son *Livre de la Diablerie* : « A maucontent a trente et ung » (*loc. cit.*, p. 30).

AU LANSQUENET. — (Manque dans 1535 et dans Dolet.) C'est le jeu de cartes bien connu. Il est curieux de remarquer qu'il apparaît pour la première fois dans l'édition de Fr. Juste, 1542. On trouvera les règles détaillées du Lansquenot dans le *Dictionnaire des jeux mathématiques*.

AU COCU. — (Var. Dolet : Au coqu.) Le Cocu est, dans l'esprit de Rabelais, un autre nom du *maucontent* (voir p. 34), du *malheureux* (p. 31) et de la *malheureuse* (p. 29). Le *Dictionnaire de Trévoux* dit, au mot *Coucou* : « C'est le nom d'un certain jeu de cartes, qu'on appelle ainsi à Paris, et here ou haire en plusieurs Provinces. » On lit d'autre part dans le *Dictionnaire des jeux mathématiques*, qui, au mot *Her*, figure une partie de ce jeu entre Pierre, Paul et Jacques : « Paul, qui est le premier à la droite de Pierre, a droit, s'il n'est pas content de sa carte, d'en changer avec Jacques, qui ne peut la lui refuser qu'au seul cas qu'il ait un roi², alors Jacques dit *coucou*. Par ce terme, celui qui a un roi avertit les joueurs, que son voisin de gauche, ayant voulu se défaire de sa carte, a été arrêté par la sienne. » — Enfin Sir Thomas Urquhart traduit *au cocu* par « At the cuckoe » et Regis par « Hahnrex ». *Cocu* et *coucou* sont donc le même

1. Sens figuré.

2. Cf. ce que dit le *Dictionnaire de Trévoux* au mot Hère (*loc. cit.*, p. 34, n. 1).

mot et la même chose. Guillaume Bouchet ne dit-il pas, dans sa huitième *Seree* : « Il fut dict qu'on appelloit un homme marié cocu, qui avoit une femme impudique, d'un bel oiseau qu'on appelle le cocu, les autres l'appellent couquou, ainsi nommé de son chant » (éd. Roybet, t. II, p. 75)? C'était l'étymologie courante au xvi^e siècle; on la retrouve dans Noël du Fail (*Baliverneries et Contes nouveaux*, I, éd. Assézat, t. I, p. 166) et dans Brantôme (*Recueil des Dames*, 2^e partie, éd. Mérimée et L. Lacour, t. XI, p. 76). Il n'est donc pas étonnant que Rabelais ait écrit *au cocu* plutôt que *au coucou*; et l'on comprend qu'il ait jugé plaisant d'ajouter une nouvelle disgrâce à un jeu qui s'appelait déjà le *malheureux* et le *maucontent*.

A QUI A SI PARLE. — (Var. Dolet : A qui a, si parle.) Selon Le Duchat (t. I, p. 78), ce jeu est encore le Hère, « en tant que celui qui le donne à son voisin doit dire, en changeant de carte, *Hère court*. » On a vu¹ qu'au Hère on peut changer de carte avec son voisin, à moins que celui-ci n'ait un roi; dans ce cas, il avertit les joueurs en disant *Coucou*. C'est peut-être aussi à cette règle du jeu du Hère que fait allusion Rabelais en l'appelant le Qui a², si parle. (Voir *au maucontent*, p. 34.)

A PILLE, NADE, JOCQUE, FORE. — « C'est le Jeu du *Toton*, dit Le Duchat (t. I, p. 79). *Pille*, de l'italien *pigliar*, c'est *accipe*; *nade* en espagnol veut dire *nihil*; *jocque*, de l'italien *giuoco*, c'est *pone*, ou mettez au jeu, et *fore*, de l'italien *fuora*, signifie *totum*, c'est-à-dire, que tout est gagné, et qu'ainsi on est dehors, et le jeu fini. » Les quatre faces du toton étaient marquées des lettres P, N, I et F; suivant celle sur laquelle il s'arrêtait, le joueur prenait un jeton, ne gagnait rien, donnait un jeton, on gagnait tout. Sur d'autres totos étaient inscrites les lettres A, N, P, T (*Accipe*, *Nihil*, *Pone*, *Totum*, selon Le Duchat); et A, D, R, T (*Accipe*, *Da*, *Rien*, *Totum*, selon Littré, *toton*).

1. P. 34, n. 1, et p. 35.

2. Sous-entendu : un Roi.

On trouve dans les *Bigarrures* d'Estienne Tabourot une pièce de vers en forme d'énigme, d'un sens très licencieux¹, dans laquelle l'auteur nous fait assister à une partie de Toton entre *la belle Janeton* et lui. Il est intéressant d'en citer quelques passages, qui nous instruisent des mots inscrits sur chacune des faces :

Aussi-tost d'une main pillarde,
Et par un coup anticipé,
La belle tourna fretillarde,
Et commença par *Accipe*.
Voyant une humeur tant accorte,
Et le jeu si bien ordonné,
Je la laissé jouer de sorte,
Qu'après elle fit un *Pone*².
Que je recommence, dit-elle,
Je serreray mieux le Baston.
Ha ! c'est fait, et la chance est telle,
Qu'enfin j'ay gagné le *Toton*.
... La Belle me voyant sans feinte
Prit le Toton, et fut contrainte
De le tourner sur *Dimite*.

[P. 397-399.]

On voit par cette pièce que les faces de certains totons étaient marquées des lettres A, P, T et D. *Toton* est l'équivalent de *Totum*, et *Dimitte* veut dire : abandonne le jeu, la partie est perdue.

Michel PSICHARI.

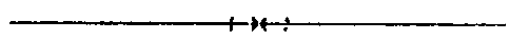
(*A suivre.*)

1. Elle commence ainsi :

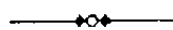
« A ce Toton ta main sçavante,
Selon le temps donne le tour,
Et moy, d'une façon plaisante,
Je le veux passer en amour. »

Tabourot la trouve *d'une gentille invention*.

2. « J'ai entendu dans mon enfance appeler un toton *pone*, » nous dit M. Henri Clouzot.



MÉLANGES.



LE LOGIS DE PANTAGRUEL A PARIS.

Aucun des commentateurs et éditeurs de Rabelais ne s'est préoccupé de fixer quelle fut la demeure de Pantagruel pendant son séjour à Paris. Et cependant, avec son exactitude ordinaire, Maître François a pris soin de nous renseigner pleinement à cet égard. Il nous dit, en effet, au chapitre XVIII du livre II, que le grandissime clerc nommé Thaumaste vint du pays d'Angleterre pour faire connaissance avec Pantagruel et que, arrivé à Paris, il se transporta vers l'hôtel dudit Pantagruel, qui était logé à l'hôtel Saint-Denis. « Et pour lors se pourmenoit par le jardin avecques Panurge, philosophant à la mode des Peripateticques. De première entrée [Thaumaste] tressaillit tout de paour, le voyant si grant et si gros, puis le salua comme est la façon, courtoisement¹... » Où se passa cette scène mémorable? Dans l'hôtel Saint-Denis. Tous les anciens plans de Paris nous donnent l'emplacement exact de cet hôtel, bien connu des Parisiens d'autrefois. Il suffit, par exemple, de se reporter au plan dit de la Tapisserie et aux autres plans du XVI^e siècle pour découvrir sans peine cette résidence, qui se trouve indiquée en toutes lettres exactement au coin de la rue Saint-André-des-Arts

1. Seuls, Esmangart et Éloi Johanneau, dans l'édition dite *variorum*, III, 445, disent à propos de cette phrase : « L'auteur loge Pantagruel à cet hôtel, comme on y peut loger allégoriquement tous les rois de France, puisque saint Denis est le grand patron du royaume, et qu'en outre Saint-Denis, près Paris, est le lieu de leur sépulture. » Cette remarque, inspirée par le perpétuel symbolisme de ces éditeurs, ne fournit, on le voit, aucune identification ni aucune donnée topographique précise.

et de la rue des Grands-Augustins, à gauche en allant vers la Seine. La maison qui porte actuellement le n° 54 de la rue Saint-André-des-Arts, et où se trouve un bureau de tabac, correspond, avec les n°s 56 et 58, à une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Denis. Ce dernier était vaste; ses jardins occupaient l'emplacement de la rue Christine actuelle. Il était contigu du côté nord au couvent des Grands-Augustins. L'établissement du Pont-Neuf, au xvii^e siècle, modifia partiellement ce quartier, en amenant la création de la rue Dauphine et celle des rues Christine et d'Anjou, mais sans toucher aux rues Saint-André-des-Arts et des Grands-Augustins. Cette dernière s'appela aussi rue des Écoliers-Saint-Denis.

L'hôtel Saint-Denis a été étudié avec détail dans la *Topographie historique du Vieux-Paris* de Berty et Tisserand, au volume qui a pour titre : *Région occidentale de l'Université*, p. 233-240. Cette résidence fut créée en 1263 par Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis. Elle exista d'abord comme habitation parisienne à l'usage des chefs de cette royale abbaye¹, puis comme établissement scolaire pour les jeunes novices du monastère et quelques autres étudiants qui y étaient reçus dans des conditions analogues à celles des collèges de Vendôme, de Cluny, des Bernardins et autres.

Ce second caractère s'accrut dans la seconde moitié du x^v^e siècle. C'est ainsi qu'en 1486 furent créées six bourses d'étudiants; l'acquisition de trois maisons vint augmenter le nombre des logements disponibles. Peu à peu l'hôtel se transforma ainsi en collège, où fréquentaient surtout des étudiants appartenant à l'ordre de Saint-Benoît, qui était celui des religieux de Saint-Denis. Au xvii^e siècle (1635) fut constituée la maison des Trois-Charités-Saint-Denis qu'on appela aussi l'hôtel des Charités-

1. Comme l'hôtel de Cluny pour les abbés de ce grand monastère, l'hôtel de Sens pour les archevêques de ce siège, métropolitain de celui de Paris.

Saint-Denis (n° 23 de la rue actuelle des Grands-Augustins¹), limitée par le pourpris de Nesle. Il s'y passa au temps de la Ligue une scène de cannibalisme restée célèbre.

Pour quel motif Rabelais fit-il résider son héros dans l'hôtel de Saint-Denis? Existe-t-il entre cette résidence et l'auteur du *Pantagruel* un lien quelconque? Disons tout de suite qu'on peut admettre *à priori* que notre écrivain n'a pas fourni au hasard cette indication si précise. Depuis que nous avons entrepris d'étudier les éléments réels de son œuvre, nous n'avons jamais constaté l'existence d'un détail qui ne trouvât sa raison d'être dans les souvenirs personnels de Rabelais ou dans les circonstances et, si l'on peut dire, les ambiances de sa vie. Il n'y a pas d'exception à cet égard, et l'on n'a point à revenir ici sur cette démonstration qui peut être considérée comme acquise. Dans ces conditions, le lien dont nous parlons plus haut n'est pas seulement vraisemblable, il s'impose dès l'abord à nos investigations.

S'il est un fait que le biographe de Rabelais soit dans la nécessité d'admettre, malgré le silence des documents à cet égard, c'est celui du séjour de l'écrivain tourangeau à Paris, un peu avant 1530, vers 1528 ou environ. En effet, quand on le voit, à Montpellier, à la fin de 1530, passer son baccalauréat en médecine quelques semaines seulement après sa première inscription, quand on l'y voit faire presque aussitôt figure de maître, on n'hésite guère à supposer qu'il avait dû étudier déjà la médecine quelque part, avant son immatriculation dans la vieille cité languedocienne. D'autre part, la connaissance approfondie de la vie parisienne dont témoigne le second livre de *Pantagruel*, paru à la fin de 1532, suppose un séjour prolongé à Paris, lequel ne saurait trouver place entre l'arrivée de Rabelais à Montpellier et la mise au jour du livre immortel qui nous fait connaître Pantagruel et

1. Le n° 14 de la même rue provient de l'hôtel Saint-Denis.

Panurge. Il faut donc placer de toute nécessité ce séjour avant 1530. Rabelais, qui nous raconte le « tour universitaire » de son héros, en faisant aboutir ses pérégrinations à la capitale, qui décrit le programme des études de Pantagruel à Paris et célèbre, à cette occasion, le magnifique renouveau des lettres humaines, réalisé grâce à la Renaissance, nous fournit certainement, dans ces pages, plusieurs de ses impressions et de ses souvenirs personnels. Mais si, comme tout l'indique, Rabelais a étudié à Paris avant 1530, s'il s'est initié alors à la science médicale en même temps qu'aux mœurs de la grande ville, en quelle qualité a-t-il pu séjourner ainsi dans la capitale? La réponse est aisée à faire : en qualité de bénédictin. Jusqu'à la fin de l'année 1530, époque à laquelle il s'absente sans la permission de ses supérieurs pour aller étudier à Montpellier, il a appartenu en effet à l'abbaye bénédictine de Maillezais, dont l'abbé, en même temps l'évêque du lieu, était Geoffroi d'Estissac, protecteur, ami et même hôte de Rabelais. Ce personnage bienveillant l'autorisa probablement sans peine à aller poursuivre à Paris ses études si bien commencées à Fontenay-le-Comte, à Ligugé, etc.¹. Venant dans la capitale, le jeune bénédictin

1. Quand, à la fin de 1530, Rabelais se décida à prendre ses grades en médecine et à aller à Montpellier, il dut s'y rendre sans la permission de ses supérieurs. On s'explique assez aisément pourquoi. Quand il étudia d'abord à Paris, ce fut sans doute librement, et en tout cas sans immatriculation préalable, qu'il poursuivit des travaux que sa curiosité put rendre assez variés, tout en faisant une belle part à une initiation médicale indépendante. Lorsqu'il voulut entreprendre des études régulières et se préparer à exercer son art, la situation changea pour lui. Ses supérieurs ne purent autoriser une telle orientation, que les constitutions de l'ordre de Saint-Benoît ne devaient pas favoriser et qui supposait une renonciation quasi complète à la vie monacale. Le premier séjour à Paris, surtout s'il s'effectua dans l'hôtel Saint-Denis, ne modifiait guère la vocation religieuse de Rabelais; celui de Montpellier, au contraire, impliquait de la part de l'étudiant, bientôt professeur et praticien achalandé, une modification profonde de vie et d'habitudes qu'une simple autorisation, donnée par les supérieurs locaux, ne pouvait encourager.

devait naturellement descendre à l'hôtel de Saint-Denis, asile préféré des étudiants de son ordre et indépendant de l'Université. Or, il existait entre les deux abbayes bénédictines de Maillezais et de Saint-Denis des liens déjà anciens et étroits. A la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, les deux abbayes vécurent un certain nombre d'années sous la même crosse. En effet, Antoine de la Haye, mort en 1505, fut abbé de Saint-Denis en même temps que de Saint-Pierre de Maillezais. Il décéda même, remarque intéressante, dans la maison du collège de Saint-Denis, c'est-à-dire à l'hôtel où logea Pantagruel¹. Ce lien prolongé entre les deux monastères contribua certainement à activer leurs rapports spirituels et temporels. Ajoutons à cela que les abbés qui succédèrent à Antoine de la Haye furent Pierre de Gouffier, abbé de Saint-Maixent, fils de Gouffier, seigneur de Bonivet, et ensuite Aymar de Gouffier, qui fut aussi abbé de Cluny, tous deux originaires de l'Ouest et en rapports probables avec Geoffroi d'Estissac. On s'explique donc assez aisément que Rabelais, moine de Maillezais, ait habité l'hôtel Saint-Denis et qu'il ait trouvé tout naturel, comme cela lui est arrivé si fréquemment, d'y faire descendre, en souvenir de cette circonstance, le héros de son roman.

Remarquons encore que l'hôtel Saint-Denis amena d'assez nombreux et sérieux procès entre les religieux qui l'administraient et leurs voisins du couvent des Grands-Augustins, dont les moines appartenaient au même ordre que ceux de l'abbaye de Saint-Victor, tant ridiculisés par Rabelais. Il est utile d'observer aussi que l'hôtel Saint-Denis se trouvait tout voisin de l'hôtel d'Hercule, où se trouvaient représentées de diverses manières les prouesses du vainqueur du lion de Némée.

1. La grande pierre tombale de cet abbé, le 62^e de l'abbaye, figure toujours dans la basilique de Saint-Denis. C'est le seul spécimen conservé de ces monuments abbatiaux dont l'église contenait un grand nombre avant la Révolution.

Quant à l'Anglais Thaumaste, que plusieurs raisons très convaincantes permettent d'identifier avec Thomas Morus¹, sa résidence est fixée par Rabelais dans l'hôtel de Cluny, le même que nous admirons toujours. Cette fois encore, ce choix n'a pas été dicté par le hasard. L'hôtel de Cluny servait en effet de résidence aux Anglais de marque qui séjournaient à Paris. C'est là que se réfugia la reine Marie d'Angleterre après la mort de Louis XII et c'est là aussi que descendit le roi d'Écosse Jacques V, venu à Paris pour épouser Madeleine de France, fille de François I^{er}. Le mariage eut lieu dans l'hôtel. Il est évident que Rabelais dut assigner cette belle demeure à Thaumaste, — qui tient le premier rang parmi les savants de son temps, au dire de Pantagruel, — en raison de la prédilection de plusieurs grands personnages anglais pour l'hôtel que les abbés de Cluny n'habitèrent que rarement et qu'ils louèrent le plus souvent, au cours du xvi^e siècle, à des hôtes de marque. Ajoutons encore que d'autres souvenirs anglais étaient attachés à cette résidence. En effet, les ruines du palais des Thermes furent, pendant plus d'un siècle (avant l'achèvement de l'hôtel de Cluny, commencée en 1445 et terminée en 1490), occupées par des tavernes que fréquentaient les étudiants, et en particulier les *maîtres de la nation d'Angleterre*². De là peut-être aussi l'allusion faite par Rabelais à la soif extraordinaire

1. Il tient, comme Morus, le premier rang parmi les savants anglais de son temps; il cite Platon, qui est pour lui, comme pour Morus, le prince des philosophes; il cite Pic de la Mirandole, sur lequel Morus, précisément, a écrit un ouvrage; il est, comme Morus, grand argumentateur, grand ami des discussions, etc., sans parler de la similitude du nom. Pantagruel traite, du reste, l'humaniste avec la plus visible considération. On sait que Rabelais connaissait les œuvres du célèbre Anglais et notamment l'*Utopie*, qui a fourni au *Pantagruel* plusieurs noms et lieux caractéristiques.

2. Voir Jeanton, *Notice sur les hôtels et les collèges bourguignons du Quartier latin* (extrait des *Annales de l'Acad. de Mâcon*, 3^e série, t. XI, p. 9 du tirage à part), et E. Chatelain, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1898, p. 108.

de Thaumaste, quand il rentre à l'hôtel de Cluny (I, 19).

On le voit une fois de plus : toutes les données réelles, dans l'œuvre de Rabelais, s'expliquent et concordent entre elles. Ces rencontres perpétuelles de souvenirs vécus et d'éléments vrais ne sont pas l'un des moindres charmes de cet inimitable roman, où la fantaisie la plus étourdissante s'allie sans cesse au respect le plus scrupuleux et le mieux entendu de la réalité.

Abel LEFRANC.



LA DATE DE LA SECONDE LETTRE

DE BUDÉ A RABELAIS.

Des deux lettres de Budé à Rabelais qui nous sont conservées, ni l'une ni l'autre ne porte d'autre date que celle du jour et du mois. Mais puisque la première a été écrite à Villeneuve-en-Bourgogne, pendant que Budé suivait la cour, M. Delaruelle, en consultant l'« Itinéraire de la chancellerie royale », compris dans le tome VIII du *Catalogue des Actes de François I^{er}*, a pu en fixer la date à l'année 1521. Je me suis donc trompé en rapportant dans mon *François Rabelais* cette lettre à l'année 1522.

Quant à la seconde, celle du 27 janvier, la plupart des biographes de Rabelais en ont fixé la date à l'année 1523, mais sans serrer la question de très près. M. Delaruelle les suit, en ajoutant que « c'est une hypothèse qu'autorise pleinement la place occupée par la lettre dans l'ensemble de la correspondance de Budé. On ne la trouve pas encore dans les *Epistolae posteriores* qui parurent en mars 1522 (n. st.). Cela revient à dire qu'elle ne peut être antérieure à l'année 1523. « D'autre part », continue M. Delaruelle, « on a vu l'allusion que fait Budé aux nombreuses lettres de Rabelais qui, *depuis un an*, ne lui sont pas parvenues. Cet intervalle d'un an doit être compté, sans doute, à partir de la première lettre de Budé à Rabelais, qui est du 12 avril 1521. Cela ne nous permet pas de reculer cette lettre plus loin que l'année 1523¹. » Ici, je ne suis plus le raisonnement de M. Delaruelle. Les mots τοῦδε τοῦ ἐνιαυτοῦ ne signifient pas un an depuis la première lettre de Budé à Rabelais, mais depuis le commencement de l'année, au courant de laquelle Budé écrivait. Il faut alors, puisqu'une date postérieure à l'année 1524 est pour d'autres raisons inadmissible, choisir entre les années 1523 et 1524. Or, Budé commence sa lettre ainsi : « Commodum ex aula

1. *Répertoire de la correspondance de Guillaume Budé*, p. 199.

decedens in urbem reverteram, cum literas tuas accepi. » Dans laquelle de ces deux années Budé a-t-il pu dire qu'il venait de quitter la cour et de rentrer à Paris ?

Pour trouver une réponse, suivons les déplacements de Budé et ceux de la cour.

Dans une lettre à Érasme, écrite à Paris le 14 décembre 1522¹, — la date d'année nous est fournie par le contenu de la lettre, — Budé dit que, durant les trois derniers mois de 1522, il n'a pas pu quitter Paris, sauf pour coucher quelquefois à Saint-Maur, où il avait envoyé sa famille. C'est qu'au mois d'août il avait été élu prévôt des marchands.

Or, pendant ce temps, la cour séjourne à Saint-Germain (depuis le 10 septembre jusqu'au 29 novembre), à Paris (depuis le 29 novembre jusqu'au 22 décembre), à Vincennes (depuis le 22 décembre jusqu'au 29 décembre), et de nouveau à Paris (depuis le 29 décembre jusqu'au 6 février 1523). Au premier abord, il paraît que Budé a pu se rendre à la cour vers le 29 novembre, qu'il a pu la suivre à Vincennes et rester dans cette localité jusqu'à la fin de l'année. — Entre parenthèses, notons que le château de Vincennes n'est qu'à cinq kilomètres de Saint-Maur. — Cependant, un passage de la lettre à Érasme que nous avons déjà citée fait tomber cette hypothèse. Budé y dit qu'il *a eu récemment* l'occasion de devenir courtisan, le roi étant à Paris depuis plusieurs jours². Il s'ensuit qu'il n'était pas à la cour au moment qu'il écrivait à Érasme, c'est-à-dire le 14 décembre. Il n'avait pas non plus, à ce qu'il dit, l'intention d'y aller. Sa santé, écrivait-il à Érasme, l'empêchait de remplir les obligations de sa charge de maître des requêtes. Il est donc très improbable, sinon absolument impossible, qu'il ait suivi la cour à Vincennes; s'il l'avait suivie, il n'aurait pas pu écrire à Rabelais, le 27 janvier 1523, que, quand il a reçu sa lettre, il venait de quitter la cour et de rentrer à la ville.

1. *Opera*, t. I, p. 378; *Répertoire*, n° 139.

2. « Nuper ita res tulit ut aulicus in urbe rege iam diu hic existente. »

Reste la date de 1524; et suivons maintenant les déplacements de la cour durant les trois derniers mois de l'année 1523. Le 20 septembre, nous la trouvons à Lyon, et Budé s'y trouve aussi¹. Elle reste à Lyon jusqu'au 28 novembre. Du 30 novembre jusqu'au 6 février 1524, elle est à Blois. — Mais, puisqu'il n'existe aucune lettre de Budé pour l'année 1523 postérieure à celle du 20 septembre, nous ne pouvons plus suivre les mouvements de ce savant. Rien cependant ne nous empêche de supposer qu'il ait quitté la cour vers la fin de l'année 1523, et qu'ainsi il ait pu écrire à Rabelais le 27 janvier 1524, que, quand il a reçu sa lettre il venait de quitter la cour et de rentrer à la ville.

Cette hypothèse est pleinement confirmée par l'allusion que fait Budé aux paraphrases d'Érasme. Ce sont elles, dit-il, qui ont excité la fureur des théologiens. Pour en obscurcir la réputation, ils ont conçu le beau dessein de bannir la langue grecque, et dans ce but ils ont tenu une séance de la Faculté. Or, nous savons par les extraits du registre de la Faculté, publiés par M. Delisle, que c'est seulement le 16 juin 1523 que les théologiens commencèrent à faire cas des ouvrages d'Érasme, et que c'est au mois de janvier 1524 que la Faculté eut à s'occuper en particulier de deux ouvrages, dont l'un n'est autre que la paraphrase de l'Évangile à Saint-Luc². On voit que cette date s'accorde parfaitement avec celle que j'ai proposée pour la lettre de Budé à Rabelais. Quant aux sentiments que Budé attribue aux théologiens sur les humanistes, on peut citer une lettre de Jean Lange à Guillaume Farel, datée du 1^{er} janvier 1524, où il est dit : « Mirum est quam in dies theologi desevariant in omne doctorum genus³. »

La lettre de Budé à Pierre Lamy, qui porte la date du 25 février, doit être rapportée évidemment à la même

1. *Répertoire*, n° 146.

2. L. Delisle, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVI, 1^{re} partie, p. 333-334, 358, 372. Voir aussi, p. 371, le rapport de la séance du 3 novembre 1523.

3. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 180.

année que celle de Budé à Rabelais. Selon M. Delaruelle, pour qui cette année est 1523, Rabelais et Lamy avaient déjà quitté leur couvent à cette époque. « Pour Lamy, dit-il, nous en avons une preuve plus solide que le passage du *Pantagruel* souvent allégué (l. III, p. 10). Un ouvrage d'Amaury Bouchard, paru en 1522, porte une préface de Lamy qui est datée de la ville de Saintes¹. » M. Delaruelle se trompe; Lamy a pu être, et probablement il était, seulement en visite chez Bouchard. La discipline monastique était à cette époque fort relâchée, et la permission de s'absenter du couvent pendant quelques jours n'était pas difficile à obtenir. Si l'on en juge par les nombreuses allusions à des localités du Poitou et de la Saintonge que Rabelais fait dans son œuvre, Maître François en profitait assez souvent, et sans doute Lamy faisait de même.

En effet, la date de 1524, adoptée par la plupart des biographes de Rabelais pour son départ de Fontenay-le-Comte, est établie sur une base solide. On apprend par la supplique que Rabelais adressa à Paul III en 1535 que c'était le pape Clément VII qui l'avait autorisé à quitter le couvent et l'ordre franciscain pour passer dans l'ordre de Saint-Benoît. Malheureusement, l'indult qui donne cette autorisation ne nous a pas été conservé, mais, puisque Clément VII ne fut élu à la papauté que le 18 novembre 1523, il est impossible que Rabelais ait pu le recevoir avant le commencement de l'année 1524. Apprendre à Fontenay les nouvelles de l'élection du nouveau pape, expédier la supplique à Rome, préparer l'indult dans la chancellerie papale et l'envoyer à Rabelais, tout cela dut prendre au moins trois mois. Si Budé disait dans sa lettre à Rabelais qu'il ne savait pas dans quel couvent ou monastère il se trouvait, c'est qu'il avait appris soit de Rabelais lui-même, soit d'un autre, que notre moine avait déjà formé le projet de quitter le couvent franciscain. Mais rien ne nous autorise à supposer que Rabelais exécuta ce projet avant d'obtenir une permission du Saint-Père qui régularisât sa conduite. Arthur TILLEY.

1. *Répertoire*, p. 200, note 3.

RABELAIS ET HIPPOCRATE

(NOTES BIBLIOGRAPHIQUES).

On sait dans quelles conditions Rabelais, sur la demande de Sébastien Gryphius, publia en 1532 à Lyon, chez cet imprimeur, un petit volume in-16 contenant une traduction latine *variorum* de cinq traités d'Hippocrate et de Galien, augmentée et annotée par lui, grâce à un manuscrit grec qu'il possédait, et peut-être aussi à d'autres textes qu'il avait pu consulter. Ces traités sont, pour Hippocrate, *Aphorismi*, traduits par Nic. Leonicens, *Praesagia*, par Guil. Cop, *De natura humana*, par A. Brentius, *De ratione victus in morbis acutis*, par G. Cop, et, pour Galien, l'*Ars medicinalis*, traduit par Leonicens. — Deux traductions complètes des œuvres d'Hippocrate avaient seulement paru jusqu'alors, si l'on en croit Hoffmann¹ : en 1525, à Rome, et en 1526, chez Alde, toutes deux in-folio. En revanche, les recueils d'œuvres diverses en latin étaient très nombreux ; on en compte au moins une vingtaine avant 1532 ; mais, dans la masse des écrits hippocratiques, les éditeurs ne faisaient pas tous le même choix. Celui que nous présente le volume de 1532 doit-il être attribué à Rabelais ? Nous ne le croyons pas.

Dans un très intéressant article de la *Revue des Études rabelaisiennes* (2^e année, 3^e fascicule), M. J. Plattard avait signalé déjà un recueil paru en 1527, sans nom de lieu ni d'éditeur, qui contenait les mêmes traités que celui de Rabelais, traduits par les mêmes interprètes (Bibl. nat., T²³⁻²⁴). Si l'on songe que ce volume est, comme celui de 1532, un in-16, format encore assez rare à cette date, on sera porté à conclure qu'il a servi de base à l'édition de Rabelais². Mais une difficulté se présente : ce petit

1. *Lexicon bibliographicum*, t. II, p. 425 et suiv.

2. On sait en effet qu'à cette époque, comme aujourd'hui du reste, les imprimeurs prenaient de préférence pour base une édition du format de celle qu'ils préparaient.

recueil contient, après l'*Ars medicinalis* de Galien, trois courts traités d'Hippocrate, traduits, comme le remarque M. Plattard, par Calvus dès 1515, traités qui, s'ils ne sont pas mentionnés sur le titre, font l'objet d'un avis au lecteur placé à la fin du volume. Ce sont le *De medico sive de medici officio*, le *De lege* et le *De specie et visu*. — Il paraît étrange, à priori, que Rabelais, — ou Gryphe, — ait arbitrairement négligé ces trois traités, s'il se servait du recueil de 1527 ; le fait est d'autant plus invraisemblable que, dans l'édition suivante, publiée également sous son nom chez Gryphius en 1543, ces trois traités sont introduits à la suite de l'*Ars medicinalis*, en même temps qu'une huitième section est ajoutée aux *Aphorismes* d'Hippocrate. Ne faut-il pas conclure de là que Rabelais a dû se servir pour sa première édition, non pas du volume de 1527, mais d'un recueil contenant comme lui les cinq premiers traités, et ne contenant pas les trois autres ? Or, il existe précisément un volume qui répond à ce signalement, et qui, en outre, est du même format que ceux de 1527 et de 1532.

Ce recueil, mentionné par Hoffmann et décrit par Renouard¹, n'existe, au témoignage de ce dernier, qu'au British Museum ; mais nous avons pu récemment en acquérir un exemplaire, dont nous allons donner une rapide description. Il est constitué par la réunion de deux parties ayant chacune leur titre et leur pagination propres : la première, qui a 63 folios numérotés, est intitulée : *Aphorismi Hippocratis Nicolao Leonicensi Vincentino interprete. Ejusdem praesagia Guilielmo Copo Basiliensi interprete. Parisiis Ex officina Simonis Colinaei 1524*² ; la seconde ne mentionne sur le texte que : *Hippocrates de natura humana, Andrea Brentio Patavino interprete, Parisiis Ex officina Simonis Colinaei MDXXIII* ; mais ce traité est suivi (fol. 13 r^o) du *De*

1. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, p. 64.

2. Cette première partie fut réimprimée en 1532 et en 1539 (cf. Renouard, *loc. cit.*).

ratione victus in morbis acutis, traduit par Guil. Cop., et (fol. 55 v^o-119 r^o) de l'*Ars medicinalis* de Galien traduit par Nic. Leonicens¹.

C'est donc bien, semble-t-il, de cette édition que s'est servi Rabelais en 1532 : il y a d'ailleurs introduit quelques modifications de détail, par exemple dans le titre des traités, ou même au cours de la traduction. Quant aux additions faites d'après un texte plus complet, elles sont peut-être un peu plus nombreuses qu'on ne l'a cru jusqu'ici : je relève parmi les *Aphorismes* le n^o 51 de la 5^e section et les n^{os} 21, 62, 63, 66, 67, 68, 72, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 de la 7^e². Rabelais complète également le § 29 du 1^{er} livre des *Présages* (p. 96 de son édition) et il restitue quatre pages à la fin du *De ratione victus in morbis acutis* (p. 266-270). On pourrait encore allonger cette liste.

Si avant 1524 nous ne rencontrons dans aucun volume la réunion de ces cinq traités, le petit recueil de cette date semble bien en revanche avoir servi de base à plusieurs éditions, en dehors même des réimpressions que Simon de Colines a pu en donner. Nous avons déjà mentionné celle de 1527, qui, pour ces cinq premiers traités, est une fidèle reproduction de la précédente. Hoffmann en signale une autre, publiée à Lyon en 1525, qui contient, outre ces traités, le *De flatibus* traduit par Lascaris :

1. L'avis au lecteur placé à la fin du volume (fol. 119 v^o) nous apprend que le traité *De natura humana* a été publié après les autres; mais nous venons de voir par le titre qu'il n'était pas postérieur à 1524.

2. En face de V, 51, et de VII, 21, 62, 63, une note marginale indique que ce sont des additions faites d'après un ancien manuscrit. Faudrait-il inférer, de l'absence d'un semblable témoignage pour les autres, qu'elles se trouvaient déjà dans le volume imprimé qui a servi de base à Rabelais? Seule la découverte d'un tel volume pourrait, je crois, nous déterminer à cette conclusion, qui n'est à priori nullement nécessaire. — Notons seulement que tous les aphorismes ajoutés de la 7^e section se trouvent dans le texte grec publié par Rabelais, mais que l'aphorisme V, 31, n'y figure ni en 1532, ni en 1543.

or, cette dernière traduction a justement été publiée dans le même format par S. de Colines en 1525 (Bibl. nat., Td.¹⁰⁹⁻²) et, dans notre exemplaire, elle est reliée avec les traités parus l'année précédente. Enfin, en 1543, Henricus Petrus donna à Bâle, in-8°, le texte grec et la traduction latine de ces cinq traités, avec les additions qu'y avait introduites Rabelais dès son édition de 1532 : il y ajoutait même la huitième section des *Aphorismes*¹, qui ne se trouvait pas dans celle-ci ; mais il omettait, comme elle, les trois derniers traités.

Nous n'avons pas à discuter ici la part que Rabelais a prise dans la seconde édition de son recueil, publiée chez Gryphius en 1543. Seule une collation minutieuse des deux volumes pourrait élucider cette question. Nous nous contenterons d'indiquer quelques remarques. Si, comme l'a noté M. Plattard, la plupart des manchettes de la traduction latine ont disparu en 1543, d'autres ont été bizarrement modifiées : on lit, par exemple (*Aphorismes*, I, 2), dans l'édition de 1532, *vomitibus *spontaneis*, et en marge αὐτομάτως γιγνομένοιςιν. i. *sponte factis* ; cette glose est sans doute parfaitement inutile ; mais ce qui est encore plus curieux, c'est la note que l'édition de 1543 substitue à la précédente et qui est **spontinis*. Ce mot, que l'on peut qualifier de barbarisme, est précisément celui qui se trouvait dans la traduction primitive de Leonicens (cf. les éditions citées plus haut de 1524 et de 1527) et que Rabelais avait eu l'heureuse idée de remplacer dans son texte par *spontaneis*. — Pour ce qui est du texte grec des *Aphorismes*, l'édition de 1543 augmente au contraire le

1. Sur l'origine de cette 8^e section, on pourra consulter l'introduction de Littré à sa traduction des *Œuvres d'Hippocrate* (t. I, p. 401 et suiv.) et l'introduction du même à l'édition grecque-française des *Aphorismes*. On y verra que, de ces dix-huit aphorismes, dix sont tirés d'un ouvrage considéré par Julien comme apocryphe, le *Traité des semaines* ; un reproduit le 9^e aphorisme de la 5^e section, et les sept autres sont de provenance inconnue. Ce sont d'ailleurs les plus anciennement introduits, et les seuls, semble-t-il, que connût Galien, qui d'ailleurs en niait l'authenticité.

nombre des notes de l'édition précédente, qu'elle porte de 18 à 48. Ce sont, pour la plupart, des variantes tirées soit de manuscrits, soit d'autres éditions, notamment de celle d'Alde.

* * *

La Bibliothèque nationale possède, sous la cote T²³⁻¹. Rés., trois exemplaires de l'édition grecque des œuvres d'Hippocrate publiée chez Alde en 1526, in-folio. Sur un feuillet de garde de l'un de ces volumes, que nous appellerons A, se trouve la note suivante, signée R. (Renouard, comme nous le verrons plus loin) : « Le contenu de ces deux pages est l'exacte transcription des notules de la main de Rabelais qui existent sur vingt-neuf feuillets de cet exemplaire. L'authenticité de toute cette écriture est incontestablement établie par le très fidèle calque d'un ex-libris de deux lignes écrit par le célèbre médecin et curé sur le titre d'un Platon d'Alde de 1513. Ce calque, placé vers la fin du présent volume, est, pour la facilité de la confrontation, mis en face de deux lignes rabelaisiennes. » Suit la liste de ces notules qui sont rarement de plusieurs lignes et qui consistent le plus souvent en des sommaires ou en des titres. Puis nouvelle note de la même écriture : « Les quatre feuillets 12, 92, 167 et 225 ayant, avec d'assez nombreuses notes de Rabelais, la surcharge d'une ancienne version latine, on a eu la satisfaction de pouvoir, en les conservant, les accompagner en double des mêmes quatre feuillets exempts de toute écriture, pris dans un exemplaire imparfait qui en a procuré trois autres manquant à celui-ci. »

Le deuxième volume, soit B, — acquis comme le précédent sous le second Empire, — contient une feuille blanche qui porte cette note manuscrite : « Exemplaire imparfait dont parle M. Renouard dans sa note en tête de l'exemplaire prétendu rabelaisien. » En effet, les folios 92, 167 et 225 manquent à cet exemplaire. Mais, si nous exa-

minons attentivement les deux volumes, nous remarquerons :

1^o Que les deux sortes d'écriture relevées dans A se retrouvent sur un grand nombre de feuillets de B.

2^o Que le feuillet 12 de A, quoi qu'en dise Renouard, ne contient aucune note manuscrite, mais que cette note se trouve sur le feuillet 12 de B.

3^o Que les folios de B correspondant aux folios annotés de A sont dépourvus des deux sortes d'annotations signalées.

La conclusion se dégage d'elle-même : il existait primitivement un exemplaire contenant ces notes manuscrites sur un très grand nombre de pages, et un exemplaire sans notes. Mais les deux exemplaires actuels ont été composés de feuillets pris arbitrairement à l'un et à l'autre, et il faudrait réintégrer dans le volume B les vingt-neuf feuillets annotés de A.

Dans le catalogue de la vente Ant.-Aug. Renouard¹ se trouve la description de ce volume²; et, ce qui est particulièrement intéressant, l'exemplaire de ce catalogue qui a servi à la vente (Bibl. nat., Δ. 17935) contient des notes manuscrites qui nous donnent sur ce volume des renseignements très précis. Outre le nom de l'acquéreur (M. Duprat) et le prix (140 fr.), elles nous indiquent que, contrairement à ce qu'annonce la description, ce volume n'était pas relié; qu'on y avait joint des fragments d'un autre exemplaire, — sans doute celui que nous avons désigné par la lettre B; — et qu'enfin l'authenticité des annotations rabelaisiennes n'était pas garantie.

Cette réserve nous semble fort justifiée : en effet, ni l'inspection de l'écriture, ni l'examen même de ces notes, — qui, nous l'avons dit, ne sont presque toutes que la traduction latine des titres de la plupart des traités, — ne

1. Paris, 1854, in-8°, p. 50-51.

2. On y annonce trente-deux pages portant des notes de la main de Rabelais.

sont de nature à nous faire accepter cette attribution de Renouard. De plus experts décideront.

Nous signalons également à leur curiosité un volume de la bibliothèque de Lyon auquel, il y a vingt ans, M. Aimé Vingtrinier¹ a assigné la même provenance. Nous n'avons pas vu ce volume, mais les arguments sur lesquels l'auteur se fonde pour attribuer à Rabelais les notes qui s'y trouvent ne nous semblent rien moins que probants. Remarquons seulement que cette édition, qui parut l'année même où Rabelais donnait chez Gryphius la traduction latine des cinq traités d'Hippocrate, ne contient aucun de ces traités, quoi que semble croire M. Vingtrinier. Elle est intitulée : *Hippocratis medicorum omnium longe principis Epidemiorum liber sextus, jam recens latinitate donatus Leonardo Fuchsio interprete. Addita est luculenti universi ejus libri expositio, eodem Leonardo Fuchsio authore. Adjecta insuper sunt ad calcem graeco ut diligens lector haec ipsa cum latinis conferre possit. — Haganoae, ex officina Johannis Secer, anno millesimo quingentesimo trigesimo secundo, mense februario. — Additum est et index commentarii.* In-4°.

René STUREL.

1. Cf. *Un exemplaire d'Hippocrate annoté par Rabelais*, Lyon, 1887, in-8° (Bibl. Maz., 50654, in-8°, 6^e pièce). — Nous adressons ici nos remerciements à M. G. Vicaire, qui nous a signalé cette brochure.

RABELAIS ET JEAN BOUCHET.

Jean Bouchet, le grand rhétoriqueur poitevin, était ami de Rabelais. Les épîtres qu'ils ont échangées¹ en sont la preuve. Il est donc très probable que Rabelais a connu et lu les livres de Jean Bouchet.

Or, celui-ci publia, vers la fin de 1522 ou au commencement de l'année suivante, un livre intitulé :

LE Labirynth de fortune & sejour des trois nobles dames
Cōpose par la-||cteur des Renars trauerfans et loups rauif-||sans
furnôme le trauerfeur des voyes perilleuses. (Marque de
G. Bouchet et Jacques Bouchet, imprimeurs. S'ensuit un huitain « aux lecteurs ».) Cum priuilegio. || Et font a vendre a
Paris en la rue faïct Jacques deuât || fainct Yves & a Poitiers
deuant le pallays au Pellican par || Enguilbert de Marnef. Et
a limprimerie a la celle & deuant les Cordeliers par Jacques
Bouchet Imprimeur². (Le privilège du livre est daté du 26 novembre 1522.)

Dans cet ouvrage, l'auteur se plaint de l'inconstance des choses humaines; le monde, ce n'est qu'un labyrinthe où l'on se perd; il nous faut connaître la voie des « trois nobles dames », à savoir : la Foi, l'Espérance et la Charité qui, en nous réconciliant avec Jésus-Christ, nous donnent, par l'amour de Dieu et du prochain, un bonheur véritable.

Le point de départ de l'auteur, c'est la mort du très regretté « monsieur Artur Gouffier qui, « en fleur de son « aage » (il avait alors quarante-cinq ans), est décédé à Montpellier « en printemps et ioly moys de may ». L'auteur vient d'assister à ses obsèques à Chinon. Il suppose

1. Voir éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 299 et 308.

2. Bibliothèque nationale. Rés. p. Ye. 361.

à ce propos un : « Conflict de bonheur & maleur par dialogue. Et du bon & mauvais eur daucuns hebreux. Chapitre VII. » Il nous dépeint le sort de quelques personnages hébreux puis celui des Assyriens. Le Bonheur dit :

En cestuy monde ie estably affyrie
Et si la feiz premiere monarchie...
Quant retiré me fuz de affyriens
Si grand faueur eurent les mediens
Que de affyrie en mede transportais
La monarchie...

Le chapitre x commence en ces termes :

L'auctorite de perfe ie exaltay
Lorsque de mede en elle transportay

la monarchie. On traite ensuite : « De la translation de la monarchie de Perse en Grece... » à l'histoire de laquelle l'auteur mêle celle de la Lidie, de Troie, etc. Ensuite, ayant raconté l'histoire des Romains et des Gots, il parle des Français qu'il croit et déclare « descendus des Troyens ».

C'est là un passage dont a pu s'inspirer Rabelais. En effet, Maître François a très probablement connu le livre de Bouchet, car le livre est dédié à Antoine Ardillon, — le « noble Ardillon », comme l'appelle Rabelais¹, — lequel avait lu « le poème » avant que l'auteur l'eût mis sous presse. Bouchet avoue expressément, dans son épître dédicatoire, que c'est l'intérêt que le savant abbé a pris à la lecture de son ouvrage qui l'a amené à faire imprimer celui-ci. L'épître latine de l'abbé Ardillon, adressée de Fontenay-le-Comte à l'auteur, est datée : 17 kalendas novembris 1522 (16. x.), et l'épître responsive de l'auteur du 1^{er} novembre. C'est à cette époque que Rabelais était, selon la tradition, cordelier de l'abbaye de Fontenay-le-Comte. Le « noble Ardillon » lui aurait-il

1. T. II, p. 5.

parlé des idées de l'ouvrage? Ou aurait-il mis le livre à sa disposition ainsi qu'à celle de son ami Lamy? Ou Rabelais ne connut-il le livre que plus tard? Peu importe. Il n'en est pas moins vrai que Rabelais a pu lire le poème de Jean Bouchet avant 1534, année de l'apparition de son I^{er} livre. Nous savons que, depuis, il a été en relations amicales avec le grand rhéteur poitevin; il a donc pu, au moins, connaître les idées contenues dans le *Labyrinthe de fortune*. Or, si on nous concède cela, on aboutit à une explication nouvelle du passage suivant du l. I, ch. 1^{er} :

(Rabelais dit que tout se transforme et change au monde, que les descendants des empereurs sont « gueux de l'hostiaire, souffreteux et misérables » et vice versa.) « Attendu l'admirable transport (remarquez le mot et celui de Bouchet, plusieurs fois répété) des regnes et empires :

Des Affyriens es Medes,
Des Medes es Perses,
Des Perses es Macedones,
Des Macedones es Romains,
Des Romains es Grecz,
Des Grecz es Francoys¹.

Jean Bouchet, en donnant sa vue générale de l'histoire universelle, s'appuie sur des historiens anciens et modernes et trace l'histoire de l'humanité telle qu'on la comprenait de son temps. C'est bien de lui que Rabelais s'est inspiré pour écrire les passages cités, car à peine peut-on supposer qu'il ait lu tous les livres² d'histoire qui sont mentionnés par Bouchet et que celui-ci résume. Il fait une seule correction à la liste de Bouchet : c'est quand il substitue aux Grecs les Macédoniens, ce qui est plus correct. — Cependant qu'entend-il par les « Grecs »? Sont-ce les Byzan-

1. Cité d'après l'éd. Marty-Laveaux.

2. Voici une petite liste des auteurs cités par lui qui peuvent intéresser le lecteur de la présente note : Juvenalis Satyr. X, etc., Seneca tragedi., Boetius de consol.; Tite-Live, Suétone, Flore; Grégoire de Tours, Annoncius Monachus, Robertus Gaguinus, Johannes Triteminus, Sabellicus (Rhapsodiae historiarum), etc.

tins? Le rôle de Byzance était devenu nul depuis presque un siècle à l'époque où il écrivait, et même avant la prise de Constantinople par les Turcs, il n'était plus de premier ordre. Et comment expliquer¹ que les Français soient considérés comme les héritiers des Grecs? Il est peu probable que les Français dont il s'agit ici soient les conquérants de Constantinople, dont la mémoire était bien affaiblie au temps où l'on s'inspirait surtout de Platon et d'Homère.

Or, Bouchet, qui résume l'histoire générale selon les conceptions de son temps, ne parle pas des Croisés, mais il parle de l'empire allemand du moyen âge. Et ce qu'il veut faire ressortir, c'est que les Français, descendus des Troyens (dont il confond l'histoire avec celle des Grecs anciens), sont les héritiers ou les conquérants de tous les autres : « Huntz, Gotz, Romains et Gepides. » C'est en effet au temps de Bouchet que l'idée que les Français descendaient des Grecs ou Troyens occupait de plus en plus les cœurs français. Rabelais, helléniste, semble favorable à la même idée et en même temps il veut, probablement, flatter les ambitions du roi, rival de l'empereur Charles-Quint. Ses paroles ne sont-elles pas une sorte de réclamation de la priorité morale de la France dans la querelle² pour l'Empire? Ne se préoccupe-t-il pas sou-

1. Voici la note de l'édition *variorum* d'Esmangard et Éloi Jehanneau (Paris, 1823), t. I, p. 40, que je copie en entier : « L'empire, en effet, après la défaite de Philippe, de Persée, d'Antiochus, passa des Macédoniens aux Romains; car les rois grecs de Syrie et d'Égypte étoient Macédoniens d'origine. Il entend donc par Grecz les Grecs du Bas-Empire, et il fait allusion au titre d'empereur d'Occident qu'ont porté Charlemagne et Louis le Débonnaire de 798 à 840, aux empereurs françois qui ont régné à Constantinople depuis Baudouin, en 1203 jusqu'en 1261, et peut-être aussi au titre d'empereur d'Orient que Léon X avoit promis à François I^{er} lors du concordat, et à la prétention que Charles VIII avoit eue à ce titre, lors de la conquête de Naples. Macedones est ici pour Macédoniens. » Mais Charlemagne a été héritier de l'empire romain et les Français n'ont jamais étendu leur domaine jusqu'aux pays grecs.

2. Voir E. Lavisse, *Histoire de France*, t. V, partie II, p. 4 et suiv.

vent des intentions de la cour de France? Son patriotisme ne le rend-il pas, parfois, l'avant-coureur de la politique extérieure du roi?

En somme, l'idée favorite de son temps et la confusion qui en provient ont amené Rabelais à faire une correction dans la succession des empires qu'il a prise soit à Bouchet, comme nous le croyons, soit à une source littéraire commune à Bouchet et à lui. Mais en même temps, elle l'a amené à parler d'un empire grec qui aurait passé aux Français; et cela est, en somme, contradictoire.

Dr P. HAŠKOVEC.

(Prague.)



LES TRÉSORS DE L'ANTÉCHRIST

(TIERS-LIVRE, CH. XXVI).

On sait avec quelle « allégresse d'esprit » Frère Jean reconforte Panurge tout « matagrabolisé » de son entrevue avec Herr Trippa. « Marie-toy de par le diable, marie-toy... Je dis et entends le plus tost que faire pourras. Des huy au soir fais en crier les bancs et le challit¹. — Vertu Dieu, à quand te veux-tu réserver? Sçais-tu pas bien que la fin du monde approche? Nous en sommes huy plus près de deux trabuts et demie toise que n'estions avant-hier. L'Antichrist est desja né, ce m'a l'on dit. Vray est qu'il ne fait encore que esgratigner sa nourrice et ses gouvernantes et ne montre encore les trésors. Car il est encore petit. »

Cette phrase « et ne montre encore les trésors » a intrigué plusieurs commentateurs. « Probablement les dents; Pline a dit : *thesauri maxillarum*, » expliquent Burgaud-Des Marets et Rathery. M. Smith, dans sa grande édition anglaise, adopte la même interprétation.

Cette explication nous a toujours été suspecte.

1° Tout d'abord, elle ne peut s'accorder avec le contexte. Comment la concilier avec la phrase suivante : « Car il est encore petit? » L'Antéchrist aurait-il cessé d'être petit s'il avait fait ses premières dents? Y a-t-il un intervalle appréciable entre le temps où l'enfant égratigne nourrice et gouvernantes et celui où il peut montrer ses quenottes?

2° En outre, ni la langue littéraire, ni la langue populaire, au xvi^e siècle, ne nous offrent d'exemple du mot

1. Cette équivoque sur les bans du mariage est-elle de Rabelais? Nous ne saurions le dire. La locution avait prêté à d'autres jeux de mots. « Elles achetèrent leurs bancs et leurs selles (*seels*, sceaux) de l'évêque, » dit Bonaventure Despériers, *Nouvelles recreations et joyeux devis*. Nouvelle V.

« trésors » tout court, comme synonyme de dents. Si donc Rabelais avait imité l'expression de Pline, il est certain qu'il en aurait traduit ou reproduit les deux termes : *thesauri maxillarum*, les trésors des mâchoires.

3° Enfin cette réminiscence d'une expression qui n'était pas usuelle dans la langue latine serait bien invraisemblable chez Frère Jean. Il n'a pas l'érudition de Panurge, et Pline n'est pas « matière de bréviaire ».

En réalité, l'interprétation de ce passage ne se trouve pas dans la littérature latine, mais dans les traditions relatives à l'Antéchrist. On sait quelle fascination avait exercée sur le moyen âge le « sombre Géant du dernier soir ». Au xvi^e siècle, s'il ne troublait plus les esprits, sa légende du moins restait vivante dans l'imagination populaire. Or, un des signes qui devaient faire reconnaître l'Antéchrist était précisément sa prodigalité. Il devait posséder la science universelle, la puissance et surtout des trésors immenses pour séduire les hommes. Eustache Deschamps, dans sa *Ballade d'Antéchrist*, parle de ces fabuleux trésors :

Les grands trésors de Salomon le Sage
Et tous les ors de finance perdue
Sont réservés pour faire ton passage.

Juvénal des Ursins raconte l'histoire d'un chevalier « de son temps qui, s'en étant allé au fond de l'Écosse pour demander aux diables les trésors de Salomon, essuya « un refus poli, parce que ces trésors étaient gardés pour « l'Antéchrist¹ ».

Malvenda, qui composa au commencement du xvii^e siècle un ouvrage énorme sur l'Antéchrist (*De Antichristo*, libri XI), s'étend longuement sur ces richesses prodigieuses réservées à l'Antéchrist. Suivant une tradition qui remontait à saint Anselme, il devait entrer en possession

1. J'emprunte ces deux textes à l'ouvrage de M. Émile Roy, *Le jour du jugement*, mystère français sur le Grand Schisme. Paris, Bouillon, 1902.

de tous les trésors perdus. Cf. lib. VII, ch. XIII, *Thesaurus absconditos ac deperditos patefaciendos Antichristo*.

En attendant sa venue, des démons les lui conservaient. Ch. XIV, *Daemones thesaurorum occultorum esse plerumque praesides ac custodes, quos servant Antichristo*.

Tous les métaux précieux recelés dans les mines devaient lui appartenir. Ch. XV, *Ex auri argentique fodinis immanes divitias eruet Antichristus*. Ch. XVI, *Daemones metallis auri et argenti in terrae finibus interdum incubant; quae Antichristo custodiunt*. Et c'est en prodiguant ces richesses, en montrant ces trésors que l'Antéchrist recruterait ses premiers partisans.

En 1516, le concile de Latran avait interdit aux prédicateurs de déterminer le temps précis de la venue de l'Antéchrist et de la fin du monde, comme l'avait fait plus d'un grave docteur au x^e siècle¹. Mais il ne disparut point des prédications populaires. Pendant longtemps encore, les fidèles entendirent prêtres et moines dénoncer les signes auxquels devait être reconnu le « maître diable ». Le tableau de ses futures largesses troublait même parfois l'esprit des simples. Témoin ce Gascon dont H. Estienne rapporte le cri naïf d'impatience. Comme le prédicateur montrait l'Antéchrist semant l'or et l'argent de ses trésors à pleines mains pour gagner les cœurs, notre Gascon l'interrompit pour lui demander sur-le-champ quand viendrait ce bon seigneur d'Antéchrist : « E diu quen biera ed aquet bon segna d'Antechrist²? »

J. PLATTARD.

1. Entre autres le cardinal Nicolas de Cues, qui avait annoncé la fin du monde pour le 34^e jubilé, dans son livre *De Conjecturis novissimorum temporum*. Rabelais en plaisante, au Livre II, ch. XIV : « de trente sept jubilés nous n'aurons le Jugement final et sera Cusanus trompé en ses conjectures. Je vous en advertis de bonne heure. »

2. *Apologie pour Héródote*, éd. Ristelhuber, I, p. 38.



RABELAIS

ET MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE.

Dans une note publiée par la *Revue des Études rabelaisiennes* (vol. IV, p. 224), M. Pirenne signalait l'influence que Rabelais avait exercée sur le grand pamphlétaire protestant Marnix de Sainte-Aldegonde¹ (1538-1598), qui fut le bras droit de Guillaume le Taciturne pendant la lutte engagée contre Philippe II dans les Pays-Bas espagnols durant le dernier tiers du xvi^e siècle.

Cette influence, disait le savant historien belge, vaudrait d'être étudiée en un travail complet. Je me déciderai peut-être à entreprendre cette étude, mais, en attendant, je voudrais appuyer les remarques de M. Pirenne d'une citation qui montrera combien les œuvres de Rabelais étaient connues aux Pays-Bas dès la seconde moitié du xvi^e siècle. On lit en effet dans le *Tableau des différens de la religion* (t. I, p. 35) : « Il faudroit escouter la voix du Pasteur Iesus Christ, et le ramage de tous ces Papegaux², Cardingaux, Evesgaux, Cornegaux, Mitregaux, Crossegaux, Clerigaux, Abbegaux, Moinegaux et autres oiseaux de la forest Papimanique, ne serviroit que d'autant de sifflets et faintes, pour prendre force oiselets à la pipée. »

L'allusion au chapitre II du livre V est si évidente qu'elle me semble faite pour des lecteurs auxquels Rabelais était déjà familier. Celui-ci n'a pas le même ordre ; il parle des « Clergaux, Monagaux, Prestregaux, Abbegaux, Evesgaux, Cardingaux, et Papegaut », mais les variantes sont insignifiantes.

1. Ses œuvres ont été rééditées par Edgar Quinet. Bruxelles, Van Meenen, 1857, 4 vol. in-8°. Deux autres volumes faisant suite aux précédents et publiés à la même librairie en 1859 et 1860 ont été édités par Alb. La Croix. Il faut y joindre encore deux volumes d'œuvres flamandes.

2. Le pluriel est certainement une faute. Peut-être est-elle imputable au typographe.

Marnix ajoute trois termes : « Cornegaux, Mitregaux, Crossegaux; » par contre, il lui manque « Prestregaux ». Avait-il un autre texte sous les yeux ou a-t-il cité de mémoire, ou bien encore a-t-il forgé les trois expressions, qui sont d'ailleurs superflues, l'idée étant suffisamment exprimée déjà par « Evesgaux et Abbegaux » ? Le « Prestregaux » de Rabelais n'est d'ailleurs pas moins inutile.

Quoi qu'il en soit, l'expression « oiseaux de la forêt papi-manique » est si transparente qu'il n'est pas permis de douter que l'allusion n'ait été consciente et qu'elle n'ait été au reste parfaitement entendue de tous.

Ailleurs, dans le même ouvrage (t. I, p. 29), Marnix, en une énumération injurieuse à l'adresse des prélats de l'Église romaine, les invective du nom de « Mystes, Mystagogues, Pastophores. » Ne reconnaît-on pas les « mystes » et les « pastophores » dont il est question, à peu de lignes d'intervalle, au livre III, chap. XLVIII de *Pantagruel* ?

Il n'y a pas jusqu'au procédé même de l'accumulation qui ne nous reporte à Rabelais, et son influence n'est pas moins marquée sur le texte du Bijenkorf (la ruche), car l'on sait que Marnix maniait avec une égale facilité les deux idiomes qui se partageaient son pays¹.

Gustave COHEN.

1. M. A. Delboulle a publié, dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1896, p. 440-3, un article intitulé : *Marnix de Sainte-Aldegonde plagiaire de Rabelais*, où il relève un certain nombre d'emprunts évidents faits par Marnix à Rabelais, en notant ce fait que l'auteur de *Pantagruel* n'est nommé nulle part par son plagiaire.

LES LIEUES DES LANDES.

... D'ancienneté, les pays n'estoient distinctz par lieues ... jusques à ce que le roy Pharamond les distingua, ce qui fut faict en la manière que s'ensuit : car il print dedans Paris cent beaux jeunes et gallans compagnons bien deliberés, et cent belles garses picardes... et à chascun bailla sa garse... leur faisant commandement qu'ilz allassent en divers lieux... Et, à tous les passaiges qu'ilz biscoteroient leurs garses, qu'ilz missent une pierre, et ce seroit une lieue. Ainsi les compagnons joyeusement partirent et, pour ce qu'ilz estoient frais de sejour, ilz franfreluchoient à chasque bout de champs, et voylà pourquoy les lieues de France sont tant petites.

Mais quand ilz eurent long chemin parfaict, et estoient jà las comme pauvres diables... ilz ne belinoient si souvent... Et voylà qui faict les lieues de Bretagne, des Lanes, d'Allemagne et aultres pays plus esloignés, si grandes.

(Liv. II, ch. xxxiii.)

Ce qu'il importe de relever de ce passage, c'est que Rabelais a trouvé longues les lieues des *Lanes*, comme l'on disoit alors, comme l'on dit encore aujourd'hui, *Lanes* étant l'expression gasconne.

Or, il se chante dans le pays une sorte de rengaine, — une chanson à multiplication, — d'où, précisément, se dégage la même impression de longueur :

Nam trabersat nau lanes
Chens trouba brocs ni branes
Saub qu'u branou
Moun Diou, d'aquères lanes
Ta loung' qué soun !

Mais on est fondé à se demander si les Landes ou les lieues des Landes n'étaient longues que dans l'imagination des indigènes cheminant interminablement par la steppe

immense, ou pour servir à Rabelais de thème à un récit galant.

Voici un troisième témoin du temps, — le témoin sérieux. André Navagero, ambassadeur vénitien, traverse précisément ce pays-là, en 1528, et dit expressément : *In tutto questo paese da Baiona a Burdeos, le leghe son molto grande*. Exactement l'impression de la chanson landaise et le mot de Rabelais. Il faut avouer que la rencontre est singulière. Navagero complète et explique : *di sorte che a me par che si possano benissimo contar per quattro buoni miglia l'una*¹.

Reste à savoir la valeur du mille vénitien en 1528. Cette valeur était de 1,738^m67425². La lieue contenant « quatre bons milles », au dire de Navagero, c'est donc 6,954 mètres, — sept kilomètres en chiffre ronds, — qu'elle représentait, et l'on comprend qu'on l'ait trouvée « grande ».

Ceci peut contribuer à montrer dans quel esprit il convient de lire Rabelais et comme un fond de vérité existe la plupart du temps sous ses fantaisies les plus extravagantes.

Georges BEAURAIN.

1. *Documents inédits de l'Hist. de France. Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 15.

2. *Nuovo dizionario universale tecnologico o d'arti e mestieri*. Venezia, 1846, XXXIX, 382, *voce : misure*. — *Manuale di metrologia* di Angelo Martini. Torino, 1883. Quant à la concordance avec le mille à l'époque de Navagero, M. A. Locatelli, secrétaire du *Reale Istituto lombardo di scienze e lettere*, m'écrit : « La direzione dell' *Archivio di Stato di Venezia* scrive : ... che non conste che altra misura fosse, fino dai vecchi tempi, usata dalla Repubblica Veneta fuorchè del miglio di mille passi; il passo era di cinque piedi ed il piede corrisponderebbe a m. 0,347735 (ciò che darebbe appunto al miglio il suesposto valore di metri 1738,674); e che i vecchi disegni conservati in quell' archivio anche comprendono vaste zone di territorii, sano tutti in generale tracciati in scale di passi e piedi veneti, o di pertiche padovane. »

CHINON

AU TEMPS DE LA JEUNESSE DE RABELAIS.

A la fin du ^{xv}^e siècle, Chinon, « petite ville, grand renom, » était un des centres les plus importants de la Touraine; son château, muni d'une garnison nombreuse, constituait une forteresse de premier ordre. Comme gouverneurs du château de Chinon, nous relevons les noms d'Adrien de Montbron en 1498, d'Artus Gouffier, duc de Roannez, en 1514, et de son fils Claude Gouffier, grand écuyer de France, en 1519¹.

En 1498, la ville de Chinon fut le théâtre d'un événement qui, par sa brillante mise en scène, dut frapper particulièrement l'imagination enfantine de Rabelais. Il s'agit de l'entrée à Chinon de César Borgia, envoyé par le pape Alexandre VI pour remettre au roi Louis XII les lettres annulant son mariage avec Jeanne de France. Cette entrée solennelle eut lieu le 18 décembre 1498; un luxe inouï fut déployé à cette occasion. Dans le cortège, précédé de tambourins et de trompettes, on remarquait vingt-quatre mulets richement harnachés et montés par des pages et gentilshommes en habits de velours. Tous les regards se portaient surtout sur César Borgia, duc de Valentinois, qui était richement habillé d'une robe de satin rouge à broderies dorées, toute parsemée de pierres précieuses; il portait en outre un magnifique collier de perles fines. Brantôme, en nous contant cet événement, nous retrace l'ébahissement des spectateurs. Or, parmi eux, selon toute vraisemblance, devait se trouver le jeune Rabelais.

Plus tard, la grande joie de Maître François devait être de se rendre aux Caves peintes pour y déguster quelques vénérables bouteilles dans les celliers des bourgeois chi-

1. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVIII, p. 259.

nonais. Ces caves, citées par l'auteur de *Pantagruel*, n'étaient nullement un cabaret, comme on l'a dit et répété à tort¹.

Enfin, en sortant des Caves peintes, le jeune Rabelais devait aimer à se rendre chez Innocent le pâtissier, dont la boutique se trouvait tout auprès, dans la même rue. Il ne nous cache pas la satisfaction qu'il avait eue jadis « chez Innocent le pâtissier devant la Cave peinte à Chinon² » lorsqu'il revêtait « un pourpoint » pour faire « cuire les petits pâtés ».

Henry GRIMAUD.

1. *Pantagruel*, livre IV, ch. xx.

2. *Société des amis de Rabelais*, année 1889, p. 61.

PARTAGE DES BIENS ET HÉRITAGES

DE FEUE ANDRÉE PAVIN

ENTRE ANTOINE RABELAIS, LICENCIÉ ÈS LOIS, D'UNE PART,
ET JEAN, FRANÇOIS, GUILLAUME, ANTOINE, PIERRE FRAPIN
ET PIERRE DELOPITEAU,
A CAUSE DE MADELEINE FRAPIN, SA FEMME, D'AUTRE PART.

(1505, 12 mars, Montsoreau.)

[L'original de l'importante pièce que nous publions ici est perdu, ainsi que son vidimus du 10 juillet 1707. Mais il existe une copie du 17 mai 1741 de ce vidimus¹, que nous allons reproduire ci-dessous grâce à l'obligeance de M. le vicomte Maurice de Fos. Cette pièce a été déjà publiée par la *Société des amis et admirateurs de Rabelais*. Deuxième congrès, 1887, p. 26.]

Le douziesme jour de mars, l'an mil cinq cent cinq, personnellement estably en nostre cour de Montsoreau honorable homme sage M^e Antoine Rabelais, licentié es loix, d'une part;

Honorables hommes Jean Frapin, François Frapin, Guillaume Frapin, Anthoine Frapin et Pierre Frapin et Pierre Delopiteau, à cause de Magdelaine Frapin, sa femme, d'autre part, pour laquelle il c'est fait fort et promet comme et aussy lesdits Jean et François Frapins, tant pour eux que pour lesdits Guillaume, Anthoine et Pierre Frapins, absants, pour lesquels ils ce font fort et promettent leur faire avoir ce fait pour agréable à peine de tous dépens, damages et intérêts;

Tous les dessusdits enfants et heritiers de feu honeste femme Andrée Pavin;

Et ledit Rabelais, principal heritier en tant que touche

1. Au dos, on lit : « Chavigny en Vallée, tombé en partage à Rabelais, 12 mars 1505. »

les choses nobles, soumettants comme lesquels ont fait entre eux les partages et divizioni des heritages des biens immeubles à eux escheuz et advenuz par le decès et trépas de ladite feue Andrée Pavin, leur mère, en la manière que s'ensuit :

C'est assavoir que audit Rabelais, comme fils aîné et principal héritier, est et demeure pour son lot et partage chastel et maison noble de Chavigny et sittuez et assis en Vallée, en la paroisse de Varennes, avec ses appartenances et dépendances tant en fond, domaines, que fief, justice et jurisdiction, cens et rentes, et devoirs féodaux et autres, prez, bois, eaux et pescheries, pastureaux ainsy que le tout se poursuit et comporte et que ladite feue Andrée en son vivant les tenoit et possédoit et quelles luy estoient demeurées par partages faits avec noble homme Christophle Pavin et feue Jeanne Pavin, ses frère et sœur, sans en diminuer en manières quelconques, avec la rente de monsieur de Chozé;

Avec ce demeure audit Rabelais tous les droits de fief, justice, seigneurie et jurisdiction, cens, rentes et devoirs, prez, pescheries et pastureaux, et certaines terres estant entre les rivières de Loyre et la Turcie, la levée de ladite rivière, en ladite paroisse de Varennes, le tout advenu et escheu à ladite feue Andrée par la succession et eschoitte de ladite feue Jeanne Pavin, ou par les yssus et dessenduz d'elle, ainsy que icelles choses estoient demeurées par partages à ladite feue Jeanne Pavin;

Aussy demeuré audit Rabelais tel droit, part et portion que lesdits Frapins et Delopiteau, à cause de sadite femme, pourroient avoir et demander par avant ce jourd'huy en deux arpens de terre situez près le Moulin du pont, sur le chemin par lequel l'on va dudit moulin à la Croix de Longarde, et en certains chenevreaux estans en la paroisse de Cinais, ainsi que le tout se poursuit et comporte et qu'on a par cy devant accoutumé cultiver avec les domaines de la mettairie de la Devinière appartenant audit Rabelais, auquel demeurent toutes les autres choses

dépendantes dudit lieu de la Devinière, où les dessusdits Frapins et Delopiteau eussent peu pretendre aucun droit, avec les rentes et droits féodaux acquis par cy devant au fief de Chavigny avec la poursuite d'icelle. Et demeurent iceux Rabelais, Jean et François Frapins et Delopiteau, quittes les uns vers les autres de toutes actions, propétitions et demandes qu'ils ce pussent faire l'un et l'autre pour raison desdites successions;

Et auxdits Frapin et Delopiteau est demeurent pour leur lot et partage l'hôtel, maisons et mettairies, appartenances et dépendances de la Saille bonne¹, située en la paroisse de Seuilly, et icelles de environ avec les terres, vignes, bois, domaines et dépendances dudit lieu, et aussy certaines terres et bois qui furent à feu Jean Le Bloys, seant au lieu appelé (*illisible*) et tout ainsy que icelles choses ce poursuivent et comportent et qu'elles ont estez acquises par ladite feue Andrée en quelque maniere que ce soit;

Outre leur demeure, quarante et trois sols quatre deniers tournois de rente sur la maison de feu Jean Mesnager, située en la ville de Chinon, et douze boisseaux de froment et un chapon de rente sur René Courtillier et Adam Carré sur certains héritages sittuez aux Roches Saint Paul, près Chinon, et autres rentes qui à ladite deffunte pourroient competer et appartenir à titre successif, acquests ou autrement en ladite paroisse de Seuilly, Ligré et Nostre-Dame de Rivières;

Outre demeure auxdits Frapins et Delopiteau tel droit, part et portion qu'eux et ledit Rabelais, comme herittiers de ladite feue Andrée, pourroient avoir es choses escheues par le décès de ladite feue Jeanne Pavin, sittuez tant au lieu appelé le Chillou, la Renaudière, entre le chemin par lequel l'on va de la maison aux Ruesches² à l'église de Varennes et le chemin par lequel l'on va de la maison de

1. Le texte publié en 1887 donne : *Caille Borne*.

2. Peut-être faut-il lire : *Presches* ou *Fresches*.

Christophle Pavin à ladite eglise, et le long et environ de la garenne dudit lieu de Chavigny, icelles terres indivizes à partager avec ledit Christophle Pavin, comme héritier de ladite feue Jeanne, que ailleurs, fors ledit droit féodal, pescheries et lesdites pièces de terres cy dessus mentionnées qui demeurent audit Rabelais;

Avec ce demeure auxdits Frapins et Delopiteau toutes les debtes qui à eux, audit Rabelais pouroient estre dues tant à Saché et par les commissaires qui furent commis audit lieu que autres personnes à Couziers, Courcoué, et par les vicaires desdits lieux qui ont été fermiers de feu M^e Jean Pavin, en son vivant curé desdits lieux de Couziers et Courcoué, et par autres debtors, fors lesdites rentes qui demeurent audit Rabelais comme dit est dessus, et aussy rezerve à luy sa portion s'il se trouve quelque argent venu et yssu de la succession de feu M^e Jean Pavin qu'on dit estre detenu par aucunes personnes dont lesdits dessusdits heritiers ne sont encore à present ascertainez;

Et est dit entre eux que si ledit Guillaume Frapin est de présent décédé, que son droit successif accroistra sur lesdits Frapins et non point audit Rabelais, et aussy s'il ne vient au pays dedans un an prochainement venant, et leur demeure outre les vignes des coustaux, tant de la succession de ladite Andrée que de ladite feue Jeanne Pavin;

Et est dit que chacun d'entre eux acquittera les rentes et devoirs et ce qui tiendra, etc., et dont et desquels partages, etc., et à ce tenir et garantir, etc., l'une partie à l'autre, etc., renonçant, etc., foy et jugement, etc.

Presants noble homme Christophle Pavin, Jean Berge et Jean Beaufils, tesmoins ainsi signez :

A. RABELAIS; J. FRAPIN; F. FRAPIN; P. DELOPITEAU
et J. LE SEIGNEUR, notaire.

On lit à la suite :

La présente copie a esté collationnée à la minutte et

notte originale dicelle délivrée à M^e Benoist Salmon, fils de deffunte Perrine Delopiteau, qui dit estre fille de défunts Pierre Delopiteau et de Magdeleine Frapin, par moy Jean Admirault, procureur fiscal de la seigneurie de Bourgeuil, garde des nottes de défunt M^e Jean Le Seigneur, mon ayeul, passeur du partage cy dessus, le dixiesme jour de juillet l'an mil six cent sept. Signé : J. Admirault. Trois mots rayés ne vallent.

Collationné la présente copie sur une autre copie en papier qui nous a esté représentée par Maitre Louis Le Boucher du Chastellier, prestre licentié es arts, recteur curé de la paroisse de Varennes sous Montsoreau; ce fait, à luy rendue par nous notaire royal, à Saumur, résidant à Turquen, et notaire du comté de Montsoreau, résidant audit Varennes.

Soussignez le dix septiesme jour de may mil sept cent quarante un, à la charge du sceau.

Ainsi signé : LAMICHE, notaire royal; L. LEBOUCHER DU CHASTELLIER, prêtre curé de Varennes; LANGLOIS, notaire.

Contrôlé à Chouzé, le dix huit may 1741. Reçu six sols. Signé : HUDAULT.

[Timbre :] Généralité de Tours : un sol quatre deniers.



ROGER DE GAIGNÈRES

AU PAYS DE RABELAIS.

A la fin de mai 1699, le collectionneur Roger de Gaignères se mit en route pour une de ces excursions à travers la France, d'où il rapportait pour son cabinet de si belles moissons d'antiquités et de curiosités de toutes sortes. Il commença par l'Anjou, visita Angers, Saumur, Candé, Montsoreau, et arriva dans les premiers jours de juillet à Fontevault, où l'abbesse Gabrielle de Rochecouart, sœur de M^{me} de Montespan, était fort de ses amies.

Gaignères fit un séjour prolongé à l'abbaye, dépouillant le chartrier, relevant les épitaphes, dessinant les sceaux et les tombeaux et goûtant le charme de la société de l'abbesse, de son illustre sœur M^{me} de Montespan, de M^{me} de la Verdrie, du chevalier du Bellay, du prieur Combaulet, et parfois de Daniel de Larroque, le collaborateur de Bayle, qui venait souvent de Saumur à Fontevault.

Ce n'est pourtant pas à ce moment qu'il semble s'être inquiété de Rabelais. Une chute de cheval lui avait endommagé la cheville, et la blessure mal soignée exigeait de grands ménagements : « Ganière est toujours incommodé par la jambe, dit M^{me} de Montespan dans une lettre du 7 juillet ; il ne laisse pas de travailler tout le jour ; il est ravi de ce qu'il trouve ici, et ceux qui le voye sont ravis de ce qu'il fait. »

C'est seulement dans les premiers jours d'avril que le vieux collectionneur (il avait soixante ans) put songer à se remettre en route. Il se dirigea sur Poitiers et y passa tout un mois à l'hôtel de la Lamproie. Au début de septembre, il revint sur ses pas, séjourna longuement à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, visita Mirebeau, Oiron, Thouars, Loudun et arriva enfin à Chinon.

Après avoir fait relever par son dessinateur Louis Bou-

dan plusieurs vues de la ville, la chambre de Charles VII au château, le dehors et le dedans de la maison de Rabelais, il se transporta à l'abbaye bénédictine de Seuilly, où il copia quatre blasons peints et la tombe de l'abbé Hugues, mort en 1180. Puis, sur une grande vue cavalière, Boudan aquarella l'église et les bâtiments abbatiaux, les modestes maisons du village et l'église paroissiale, au-dessus de laquelle il écrivit, sans doute d'après les bénédictins eux-mêmes : « Saint-Pierre-de-Sully, où a été baptisé Rablais. »

Comme il ne reste rien de la superbe église abbatiale, nous ne pouvons contrôler l'exactitude du dessin. Mais le château de la Roche-Clermault, qui fait l'objet d'une autre planche, est encore debout. C'est bien, sur son coteau, au-dessus de la vallée de la Vède, le grand bâtiment du début du XVII^e siècle, tel que l'ont vu les excursionnistes de mai 1907, avec ses murs de soutènement et sa chapelle, aujourd'hui en ruines, dont M. Fox a lestement esquissé l'abside. Tout cela est gauche, maladroit, puéril. Mais pouvait-on se montrer exigeant envers un artiste à qui Gaignères payait trois livres pour les grandes vues d'une feuille et dix-huit sols pour les vues d'une demi-feuille ? Boudan a peut-être mal rendu ce qu'il a vu : il n'a certes rien inventé.

Cette vue de la Roche-Clermault est donc précieuse à plus d'un titre. Outre la chapelle qu'elle nous donne dans son entier, elle reproduit les ruines du premier château, la demeure féodale que Rabelais a vue et qui était peut-être déjà fort dégradée en 1532. Au-dessous du village et de l'église, dont le clocher est fort exact, coule la Vède, et l'on distingue très bien le moulin du Pont, la route et le Gué. Boudan a même donné un nom au cours d'eau, qu'il appelle « la Busse », sans doute parce que les habitants lui avaient dit que c'était « la rivière de Beuxe », c'est-à-dire passant à Beuxe¹. En Poitou, en Touraine et dans

1. « Beusse est un gros bourg qui donne son nom à une petite



VUE DU CHATEAU ET DU VILLAGE
DE LA ROCHE-CLERMAULT

Dessinée par Louis BOUDAN, 1699.

Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes. Topog. fr., arr. Chinon.

bien des provinces, les petits cours d'eau ont ainsi plusieurs noms d'un point à un autre, selon les localités qu'ils arrosent.

Très intéressante également la vue du Coudray-Montpensier, toujours sur la Busse. Mais pourquoi la Devinière est-elle si peu ressemblante? C'est à croire que Boudan l'a dessinée de mémoire ou que, n'ayant pu pénétrer dans le clos, il s'est contenté de silhouetter les toitures aperçues par-dessus le mur.

Pendant qu'il était dans le pays, Gaignères dessina encore la sainte chapelle de Champigny, l'abbaye de Turpenay: puis, quittant Chinon, il gagna l'abbaye de Bourgueil, où, selon son habitude, il fit un séjour de quelque durée.

L'abbé commendataire, M. de Louvois, avait ordonné de Paris quelques préparatifs pour le recevoir, mais l'érudit préféra se loger au couvent. Cette fantaisie lui valut une semonce de son hôte: « Je vous connoissois, Monsieur, très curieux de chartriers de moines, mais je ne croyois pas qu'un homme de votre goût le fût aussi de leurs lits. Cependant j'apprends, Monsieur, que vous avez préféré celui que vous ont offert les religieux de Bourgueil à ceux qu'on vous a offert de ma part. C'est une chose que je ne vous pardonneray point de si tôt, puisque c'est par cette conduite se déclarer entièrement contre les abbés commendataires » (28 octobre 1699).

Vers le milieu d'octobre, Gaignères était à Tours et s'installait à l'abbaye de Marmoutiers, où il restait jusqu'à Noël. A la fin de l'année, il regagnait Paris et ses chères collections. Son voyage avait duré sept mois.

Les deux volumes d'inventaires consacrés par notre regretté confrère M. Henri Bouchot aux dessins de Roger de Gaignères, à la Bibliothèque nationale, donnent un répertoire alphabétique de toutes les pièces conservées.

rivière que forment diverses fontaines voisines de Loudun. » (Le Duchat.)

Voici un aperçu de celles qui intéressent le commentaire de Rabelais en Touraine : Benais, Bourgueil, Cande, Chinon, le Coudray-Montpensier, la Baumette, la Devinière, Fontevrault, Langeay, Loudun, Mirebeau, Montsoreau, Saint-Mars, Seuilly, Turpenay, Ussé, sans compter les portraits des du Bellay et celui de Louise de la Béraudière, femme de Louis d'Estissac¹.

Henri CLOUZOT.

1. Les lettres écrites à Gaignères par ses correspondants sont classées à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 24985 à 24992. Elles ont fait l'objet d'une publication de M. Ch. de Grandmaison, *Gaignères, ses correspondants et ses collections de portraits*, Niort, Clouzot, 1892, in-8°. Il serait à désirer, au moment où la Société de l'Art français entreprend la publication de la totalité de ces dessins, qu'on essayât d'établir aussi exactement que possible l'itinéraire du célèbre collectionneur dans ses voyages, comme nous avons tenté de le faire pour le Chinonais.

COMPTES-RENDUS.

Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone.
— *Montpellier de 1527 à 1567.* Étude historique par
L. GUIRAUD. Paris, Picard fils et C^{ie}, 1908.

Cet ouvrage, qui vient de paraître, apporte des données curieuses et inédites sur un ami de Rabelais, étudié précédemment par MM. Jean Zeller, H. Omont et par notre confrère M. Tausserat-Radel dans son édition si remarquable de la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*. Le volume de M^{lle} Guiraud comprend six chapitres : État de la question ; — les Antécédents ; — la Cabale ; — le Drame ; — la Justice ; — Après le procès ; — et vingt-trois pièces justificatives, toutes utiles et vraiment intéressantes. L'auteur a su reconstituer, au prix de longues et difficiles recherches, l'histoire, restée mystérieuse jusqu'à ce jour, d'une période singulièrement étrange et troublée de la vie de Guillaume Pellicier. « Nul n'a pu s'occuper de ce personnage, vraiment remarquable pour tous, sans se heurter dans sa vie à cette heure, entre toutes angoissante, où le prélat, humaniste admiré de l'Europe érudite, pourvu de titres honorables dans l'Église et dans l'État, se vit soudainement poursuivi, emprisonné, traité durement et, quoique relâché ensuite, exposé par une telle aventure aux jugements contradictoires de ses contemporains, suivis par la postérité. » M^{lle} Guiraud a pensé avec raison que cette heure, — une façon de parler, car elle dura sept années, — offrait un intérêt exceptionnel, intérêt dramatique, tragique parfois, et même poignant, en même temps que l'attrait de l'inédit jusqu'ici insoupçonné. Il faut lire, dans son livre, l'exposé vraiment palpitant de cette histoire singulière et compliquée. Les rabelaisants, comme bien l'on pense, s'y intéresseront avec une

conviction toute particulière et ils seront reconnaissants au savant écrivain, qui a déjà mis au jour tant de travaux solides et soigneusement documentés sur le Montpellier du moyen âge et du xvi^e siècle, d'avoir ajouté à l'histoire des amis de Rabelais une page si neuve et si attrayante.

Abel LEFRANC.

Paul COURTEAULT. *Blaise de Monluc historien*. Étude critique sur le texte et la valeur historique des *Commentaires* (avec un portrait et 4 cartes). Paris, A. Picard et fils, 1908, XLVIII-685 p. in-8°.

Les deux thèses de M. Paul Courteault, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, où il vient de succéder à M. Camille Jullian, méritent de retenir tout spécialement l'attention des amis du xvi^e siècle. La plus importante, consacrée à *Blaise de Monluc historien*, est une étude de premier ordre, qui vaudra à son auteur l'estime profonde de tous ceux qui s'intéressent à ce domaine encore si peu exploré qu'est l'historiographie du xvi^e siècle. La tâche est immense et les travailleurs ont été, jusqu'ici, peu nombreux. « Si nous avons une édition sérieuse du *Loyal Serviteur*, nous attendons encore un texte authentique des *Mémoires* de Fleuranges. Une édition critique des *Mémoires* de Guillaume et de Martin du Bellay est en préparation [elle a été entreprise par notre confrère M. V.-L. Bourrilly et M. Fleury Vindry]; mais les auteurs des mémoires militaires relatifs au règne de Henri II, Boyvin du Villars, Rabutin, n'ont pas encore trouvé d'éditeurs. Nous croyons avoir un Brantôme... C'est un beau travail à reprendre par un érudit jeune et robuste. »

Une lecture attentive a convaincu M. Courteault qu'il en était de même de l'édition des *Commentaires* de B. de Monluc. De là l'enquête consciencieuse et approfondie qu'il a consacrée à ce monument célèbre et jusqu'à présent étudié d'une façon insuffisante. En contrôlant le récit de Monluc par des documents originaux, en le comparant avec les autres témoignages, en en signalant les erreurs et les lacunes, il a été amené, sinon à écrire la biographie complète du personnage, du moins à éclairer d'un jour nouveau les nombreux événements auxquels il fut mêlé et dont beaucoup ne sont guère

connus que sur sa foi, à dégager aussi certains traits de sa physionomie laissés jusqu'à présent dans l'ombre. Par là, son savant travail est une contribution à l'histoire politique, diplomatique et militaire des règnes de François I^{er} et de Henri II et à celle des trois premières guerres civiles dans le Midi de la France, en même temps qu'une étude sur le témoignage de Monluc. Maintenant, nous attendons l'édition elle-même qu'annonce et que prépare si solidement ce beau volume.

La seconde thèse est intitulée : *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545?-1617). Étude biographique et littéraire suivie de harangues, poésies et lettres inédites* (Paris, Honoré Champion, 1907, x-208 p. in-8°).

Abel LEFRANC.



CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 13 février 1908. Il a approuvé les nouvelles candidatures et tiré au sort le nom de cinq de ses membres qui, aux termes des statuts, sont « sortants » cette année. Ont été désignés : MM. De Swarte, H. Grimaud, Louis Loviot, L.-G. Pélissier, Pietro Toldo.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 13 février 1908, à 5 heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

Elle a entendu tout d'abord le rapport de son président sur l'année 1907. M. Abel Lefranc passe brièvement en revue les principaux articles publiés au tome V de notre *Revue* et il en fait ressortir les résultats tant au point de vue de la bibliographie qu'à celui du commentaire. Enfin, il rappelle le souvenir de ceux de nos confrères dont nous avons à regretter la perte cette année : MM. Henri Chardon, archiviste-paléographe; le général Colonna; le Dr Folet, professeur à la Faculté de médecine de Lille; A.-G. van Hamel, professeur à l'Université de Groningue; le Dr Poirier, professeur à l'École de médecine; E.-H. Tourlet; Eugène Voizard, professeur honoraire de l'Université; le comte Werlé.

M. Henri Clouzot, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1907, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 1 ^{er} janvier 1907	261 75
Produit des cotisations payées à la <i>Société</i> . . .	2,300 75
Produit des cotisations payées à M. Champion . .	1,185 »
Vente de collections par M. Champion	376 »
Vente de publications par M. Champion	25 60
Vente de numéros séparés par M. Champion . .	136 »
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	3 20
	4,288 30

DÉPENSES.

Impression des numéros	2,884 50
Tirages à part	377 »
Droits d'auteurs	64 60
Clichés et illustrations	135 70
Copies de documents.	15 75
Prospectus et convocations	121 95
Affranchissement des numéros et ports	321 10
Recouvrements et timbres	53 75
Frais de séances	35 »
Fournitures de bureau	32 45
Banquet	46 95
	4,088 75
Recettes	4,288 30
Dépenses	4,088 75
En caisse	199 55

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, communique ensuite à l'assemblée les noms des nouveaux candidats, qui sont admis à l'unanimité. Nous comptons, l'année dernière, 350 souscriptions. Nous en avons perdu 26, par décès, démissions et radiations pour refus de cotisations. En revanche, nous avons acquis 43 souscriptions nouvelles, si bien que la Société des Études rabelaisiennes sert à l'heure actuelle 367 abonnements.

L'assemblée procède alors à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. H. GRIMAUD,
Louis LOVIOT,
L.-G. PÉLISSIER,
DE SWARTE,
Pietro TOLDO,

membres sortants, sont réélus.

Enfin, après avoir choisi la date du 11 mars 1908 pour son dîner annuel, la Société écoute d'intéressantes communications de MM. Abel Lefranc, Haškovec et J. Plattard que la *Revue* publie dans son présent numéro ou publiera dans les pro-

chains; et, pour terminer, MM. Henri Clouzot et Loviot font passer sous les yeux des assistants, le premier de curieux documents photographiques, le second deux faïences populaires et une cire colorée représentant Rabelais qui paraît être du début du xvii^e siècle.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 4 avril 1908. Après avoir approuvé la liste des nouvelles candidatures, il a constitué son bureau ainsi qu'il suit :

MM. Abel LEFRANC, *président*,
M.-Louis POLAIN, Maurice TOURNEUX, *vice-présidents*,
Henri CLOUZOT, *trésorier*,
Jacques BOULENGER, *secrétaire*,
Louis LOVIOT, *secrétaire-adjoint*.

— La Société s'est réunie le 4 avril 1908, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : M. J. Barat, M^{lle} Bilibine, MM. Jacques Boulenger, Étienne et Henri Clouzot, Maurice Du Bos, Duval de Guymont, le Dr Froussard, Lionel Laroze, Lazard, Lenseigne, M^{me} G. Louis, MM. Louis Loviot, L. Pinvert, M.-L. Polain, Seymour de Ricci, M^{lle} Rudolph, MM. W. F. Smith, Sturel, De Swarte, M^{lle} Taupenot de Chomel, M. Maurice Tourneux.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. W. F. Smith, qui, à son passage à Paris, a tenu à prendre part à une de nos séances, l'assemblée a écouté M. S. de Ricci, qui lui a communiqué les photographies d'une édition inconnue des Chroniques gargantuiques trouvée par lui à la bibliothèque d'Aix, et M. H. Clouzot, qui lui a fait part d'une curieuse découverte au sujet d'un portrait de Rabelais. Ces deux intéressantes communications seront publiées dans cette *Revue*.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — M. Arthur TILLEY nous a remis : *François Rabelais*, by Arthur Tilley, M. A.; collection des « French men of letters ed. by Alex. Jessup » (London, J. B. Lippincott, 1907, in-16; portr.). — M. Alfred TOBLER : *Der Appenzeller Witz*; eine Studie aus dem Volksleben von Alfred Tobler; vierte vermehrte Auflage (Heiden, im Selbstverlag des Verfassers, 1906, in-8°). — M. W. F. SMITH : *The first edition of the fourth book of the heroic deeds and sayings of the noble Pantagruel*, translated by W. F. Smith (London, privately printed, 1899, in-16). — *Rabelais on civil and canon*

law; the trial of judge Bridlegoose (III, 39-44); *the island of the Papimanes* (IV, 48-54); translation, introduction and notes by W. F. Smith (s. l., privately printed, 1901, in-16). — M. P. DORVEAUX : *Rabelais et ses éditeurs*, par H.-Émile Chevalier (Paris, A. Aubry, 1868, in-16, 31 p.). — *Lettre à l'auteur de Rabelais et ses éditeurs* [par Ch. Marty-Laveaux] (Paris, Lemerre, 1869, in-8°, 12 p.).

Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes*, année 1907. — *Modern language notes*, année 1907. — *Bulletin du bibliophile*, année 1907.

Le graveur Léon Lebègue nous a remis les tirages d'artistes, en grand format, de ses menus des trois dîners du « Moulin à Sel » dont Rabelais fut le « président honoraire ». Celui du 7 mai 1904 représente la noyade des Parisiens sous le déluge que fit couler Gargantua du haut des tours de Notre-Dame; celui du 8 mars 1906 nous montre la dive bouteille, chevauchée par une gente demoiselle vêtue de ses ailes; sur celui du 27 février 1908, une bacchante verse à flots le vin de Beaune ou d'Orléans.

NOS SECONDES AGAPES PANTAGRUÉLIQUES ET NON AUTRES ont eu lieu, le 11 mars 1908, au café Voltaire, sous la présidence de notre confrère M. Jean Richepin, dont nous avions à cœur de fêter la récente élection à l'Académie française. Rabelais lui-même avait tenu à célébrer un écrivain si digne de se réclamer de lui, et il assistait à notre dîner, — en buste, — grâce au ciseau habile de M. Joe Descomps. Notre confrère M. A. Robida avait bien voulu dessiner le menu, tiré à petit nombre pour les membres présents, et il en avait fait la petite merveille de verve et d'esprit qu'on attendait de lui. Comme de juste, à ce dîner ne manquèrent ni la cordialité, ni le vin de Chinon, ni les discours « de haute gresse ». Après la lecture d'une dépêche que M. Ernest Dupuy nous adresse aimablement d'Algérie, et un toast charmant de M. Abel Lefranc à l'auteur touranien (c'est-à-dire tourangeau, comme chacun sait) des *Blasphèmes*, M. Jean Richepin se lève et, prenant texte d'une remarque de M. De Swarte, il improvise, comme il sait le faire, un éloquent petit discours qu'il a bien voulu retracer ici pour nous :

Messieurs et chers confrères,

C'est parfaitement vrai, je vous donne ce soir une chose que je

croyais bien n'être plus jamais en état d'offrir à personne : une virginité. Certes, puisque voici la première fois que j'ai l'honneur de présider un banquet étant membre de l'Académie française.

Il m'est particulièrement agréable de le faire en votre compagnie ; et rien de plus logique, en somme, que cette *étrenne* bizarre donnée à la Société des Etudes rabelaisiennes. Car, si l'Académie française a bien voulu m'honorer de son choix, ne dois-je pas cette faveur à mon amour passionné de notre belle langue ? Or, cette passion et cette langue elle-même, les livres précieux, et nourriciers, et enivrants où je les ai le mieux puisées, sucées, je puis dire, ne sont-ce pas justement, entre tous, ceux de notre bon et grand maître François Rabelais ?

Ah ! cette langue de Rabelais ! Je la chéris à tel point que j'ai pour elle un culte pareil à celui dont je suis féru pour la mer. C'est, chez moi, une règle de conduite à laquelle je ne manque jamais, d'estimer qu'il y a deux choses dans lesquelles il faut se retremper au moins une fois par an : la mer et Rabelais.

Les deux sensations n'ont, d'ailleurs, aucune ressemblance ; car, chaque fois que je rentre dans Rabelais, c'est comme si je me retrouvais dans une forêt vierge. Les mots m'y semblent vivants, pullulants, grouillants, à la façon de plantes enchevêtrées qui se battent, montent à l'assaut les unes des autres. Et ces plantes deviennent des animaux. Leurs luttes sont alors des ruts. Les enchevêtrements tournent aux enlacements. Et tout cela va, vient, court, fleurit, fructifie, s'accouple, et chante, et crie, et vit d'une vie intense qui me grise moi-même et me donne la soif de vivre, d'agir, d'être éperdument.

A quoi bon, au reste, essayer d'analyser devant vous cette puissante ivresse que donne la langue de Rabelais, cette joie de force et d'aventure et d'épanouissement qu'on a dans la forêt vierge de cette langue, à quoi bon en parler longuement devant vous, qui en êtes les promeneurs assidus, de cette forêt, quelques-uns les patients bûcherons, voire les faunes, ou, si vous préférez, les anges gardiens ?

Mais la langue n'est pas la seule conquête qu'il m'a été donné de faire dans la Bible de notre maître. Ce que j'y ai su prendre aussi, c'est la saine et haute philosophie dont il réserve la moëlle à ceux qui cassent l'os avec de bonnes dents.

Vous aviez bien raison, mon cher collègue, M. Abel Lefranc, de dire que certains personnages de Rabelais doivent m'être particulièrement chers. Il en est deux surtout qui sont mes amis de cœur, deux qui me semblent résumer tout le fin du fin du pantagruélisme, de cette brave doctrine ainsi formulée par Rabelais lui-même : « C'est une certaine gaîté d'esprit confite en mépris des choses fortuites. »

Ces deux personnages amis, c'est Panurge et Jean des Entommeures. L'un si gamin, si gaulois, si parisien, sceptique et débrouil-

lard, joyeux même dans les pires déboires, spirituel à damner le diable, et pétri de tous les vices au point de le décourager, et combien aimable, le drôle ! Et l'autre, le rude gaillard, le grand frère Jean, l'homme d'action, celui qui marche toujours droit au but, qui pense juste et fort et va au bout de sa pensée, et ne craint pas, quand il s'agit de combattre l'injuste et le faux, d'être brutal et de mettre les points sur les i en mettant son poing sur les gueules.

Je ne m'excuse pas, parlant à des Rabelaisiens, d'employer ces termes rudes. Car, chez Rabelais encore, j'ai pris l'amour du mot précis, du mot propre, fût-il même, à l'occasion, le mot gras.

Ne la laissons jamais tomber en désuétude, cette habitude du mot franc ! C'est un remède préventif contre l'hypocrisie. Ce vice-là, l'hypocrisie, n'est heureusement pas un vice français. Ayons-le en horreur, et gardons-nous de lui s'il le faut, même avec la prophylaxie du mot gras.

Ce qu'il y a de pire au monde, c'est l'abominable chose que lord Byron, victime du *cant* anglais, appelait si énergiquement *un gant glacé sur une main pourrie*.

Quand on n'a pas la main pourrie, on n'a pas besoin de porter le gant glacé. On n'a même pas besoin, m'est avis, de porter aucun gant d'aucune sorte. Peut-être cette opinion est-elle excessive. Permettez-moi de l'exprimer quand même. J'en ai acheté le droit par un mois de prison. Je ne le regrette pas.

L'important, l'essentiel, c'est de dire ce qu'on pense, fortement, bellement, largement, humainement, et d'avoir les mains propres. Nous les avons ; gardons-les, sans gants, glacés ou non ! Et ce n'est certes pas, je le proclame, en lisant Rabelais que nous risquerons jamais de nous les salir, fût-ce au fameux chapitre des torche — vous savez quoi.

Après qu'on eut entendu ces belles et chaleureuses paroles, M. Dassy de Lignières parla à son tour. Puis M^{me} Du Bos récita, avec son talent de fine diseuse, la belle et célèbre pièce de Jean Richepin : *Il était une fois...*, trop connue pour qu'il soit besoin de la reproduire ici, et cette jolie *Ballade de la Devinière* dont l'auteur est M. Maurice Du Bos :

I.

Voici déjà sous sa robe de bure
Que vient l'automne au teint roux et fané,
Maître, voici que les grappes sont mûres
Pour le pressoir et pour le raisiné.
Allons-nous-en par les champs fortunés
Où jadis Gargantua, Picrochole,

Pleins de colère ou d'humeur bénévole,
S'entrechoquaient en épiques tournois,
Manger des fouaces que le four rissole
Pour célébrer le bon Maître François.

II.

L'astre des nuits projetant les ramures
Étend une ombre au carroi de Lerné
Et l'on croirait frère des Entommeures
A voir ce front tout encapuchonné.
Mais non, voyez, c'est l'arbre de Daphné
Qui, d'un rameau, fournit cette auréole.
Hé! c'est Rabelais! — Rabelais? parole!
C'est son esprit qui revient sous son toit...
Gardons l'esprit qui rit et qui console
Pour célébrer le bon Maître François.

III.

Ton rare esprit en tes fils toujours dure :
Les moins savants comme les raffinés
Savent, — Rabelais, — sous tes gravelures
Trouver le vrai, et n'en sont point gênés.
Le guide est sûr qui nous fait cheminer
Dans ton pays, — soit dit sans hyperbole, —
Son art puissant peut servir de boussole,
Et, comme il est très simple et très courtois,
Lui-même ici conduit la farandole
Pour célébrer le bon Maître François.

ENVOI.

Pardonnez-moi ce chant de fariboles,
Et sans souci des fâcheux protocoles,
A la santé d'Abel Lefranc, je bois.
Trinquons gaiement, humons les pots, les fioles,
Pour célébrer le bon Maître François.

Avec cette verve que lui connaissent les habitués des dîners du « Moulin à Sel », M. Léon Durocher n'eut aucune peine à nous convaincre de lever nos verres rabelaisiens en l'honneur de Villon. Enfin, M. Lionel Laroze improvisa la spirituelle harangue que voici :

Mesdames, Messieurs,

J'ai à cœur de justifier l'honneur imprévu autant qu'immérité que

m'a fait votre président en m'assignant cette place enviable à côté du grand poète que nous fêtons aujourd'hui. J'y réussirais très mal si je vous infligeais un discours. Par bonheur, j'ai mieux que cela à vous offrir, et c'est mon vieux et cher camarade Richepin qui me fournira le moyen d'acquitter ma dette envers vous... et envers lui-même. J'ai là, sur moi, comme par hasard, ses premiers vers, et je vais vous les lire... (*Protestation de M. Richepin. — Cris : Lisez ! Lisez !*) Je lui ai demandé l'autorisation. C'était convenable. Il me l'a refusée. C'était à prévoir; mais je suis résolu à braver ses foudres pour vous offrir le régal de cette primeur.

Richepin vous a dit, — et avec quels accents enthousiastes! — qu'il se réclamait de notre Rabelais et de Villon, qui furent ses premiers maîtres. Il n'a pas attendu de grandir pour se révéler le continuateur magnifique de ce dernier. Déjà, sur les bancs de l'école, il préludait aux chants qui devaient... l'immortaliser, et vous allez voir avec quel art du verbe et de la rime il maniait, à quinze ans, la vieille langue dont il semble qu'il ait sucé la moëlle avec le lait.

C'était au lycée Henri IV, alors lycée Napoléon. Faut-il vous dire en quelle année? (*M. Richepin : non ! non ! — On rit.*) Je n'en ai nulle envie... et, cette fois, j'obéirai. Je n'y ai d'ailleurs aucun mérite, étant contemporain de notre ami, dont j'étais le condisciple.

Prévoyant, sans doute, l'usage que j'en ferais ce soir, je voulais avoir des vers de lui. Un jour, je lui en demandai. Voici sa réponse :

LE RENOUVEAU.

Toy de qui la voix m'aiguillonne,
 Donc tu voudrais
 Que je chante quand Dieu nous donne
 Le renouvel et sa couronne
 D'ombrages frais.

Le cœur en vers peut-il s'espandre
 Quand ès les bois
 Il ouït ceste mère tendre,
 La Nature, qui faict entendre
 Sa grande voix?

En cestuy temps le sein qui brûle
 Est tout en feu ;
 Le sang ès veines mieux circule,
 Et le Doute ennemi recule
 En oyant Dieu.

Ainsi de moy, si jà je chante,
 Point tu n'auras

De tristesse noire et dolente,
Mais d'Amour et de voix touchante
Tu m'entendras.

Mais de chanter ne viens me dire,
Point ne voudrai.

Attends un petit que ma lyre
Soit libre de son fou délire :
Lors chanterai.

J.-Aug.-J.-Ern. RICHEPIN.

Vendredi 19 mai 1865.

Avais-je raison de vous promettre un régal? Eh bien, j'ai mieux encore, plus rare, plus précieux : toujours des vers de Richepin, les tout premiers, ceux-là. C'était en..., — j'ai oublié l'année, — il commençait alors un recueil qu'il avait intitulé *Heures de paresse*, où il jetait ses pensées, ses rêves, tout son jeune cœur débordant de poésie; et, comme il m'avait surpris rimaillant, moi aussi, il m'avait confié ce petit cahier qu'il a perdu depuis, détruit peut-être, — l'ingrat! — J'eus la coquetterie ambitieuse de remplir de mes pauvres rimes la feuille de garde restée blanche. Je m'en excusai, et voici dans quels termes charmants il me pardonna mes épanchements indiscrets :

A LIONEL LAROZE.

Oui, de bon cœur je te pardonne,
O poète, et si j'avais su
Que ce feuillet que j'abandonne
Serait par toi si bien reçu;
Si j'avais su que sur ce livre,
Timide essai que je te livre,
Ta main devait tracer ces vers,
J'aurais laissé ces pages blanches;
Et ces feuillets où tu t'épanches,
C'est toi qui les aurais couvers!

Mais puisque c'est ma pauvre tête
Qui mit là ses rêves passés,
Au moins je voudrais, ô poète,
Connaître à mon tour tes pensers.
Donne, donne les moi sans craintes,
Ces vers charmants où sont tes plaintes,
Tes plaisirs, tes maux, tes amours;
Car je suis discret et fidèle,

Et ce que j'ai mis sous mon aile,
Sous mon aile reste toujours.

J.-Aug.-J.-Ern. RICHEPIN.

Paris, 13 mai 1865.

Je ne sais quels « rêves passés » pouvaient rouler dans cette « pauvre tête » d'enfant de quinze ans, mais l'avenir a couronné tous ceux qu'a pu former le jeune poète, et il a comblé la mesure des espérances que ces débuts permettaient de concevoir.

Je me félicite, quant à moi, d'avoir pieusement conservé ces premières inspirations d'une Muse qui devait conduire à l'Académie française le précoce écolier, puisqu'elles m'ont fourni l'occasion de lui témoigner, une fois de plus, mon admiration affectueuse, et de faire hommage de ses premiers chants à la Société des Études rabelaisiennes.

La fête n'aurait pas été complète si M. Jean Richepin ne nous avait pas dit quelques-uns de ses beaux vers. Elle le fut. Et les convives se séparèrent, heureux d'avoir célébré et Rabelais et Richepin.

AUTRES AGAPES PANTAGRUÉLIQUES. — Ce sont celles du « Moulin à Sel », dont le 24^e dîner a eu lieu sous la présidence — honoraire — de Rabelais. Le « meunier » était M. Albert Sarraut, député de l'Aude. M. Léon Lebègue avait dessiné le menu, et MM. Derré, Villeneuve et Joe Descomps sculpté le « Monument rabelaisien » qui décorait la table. On a entendu une brillante improvisation de M. Léon Durocher, et M. Henri Clouzot a également prononcé quelques mots non moins brillants et improvisés. La soirée s'est terminée par un concert très gai.

LES COURTAUDS DE PAVIE. — Notre confrère M. Maurice Maindron a fait le 6 février 1908, à la mairie Drouot, une conférence sur la bataille de Pavie où il a montré de la façon la plus lumineuse les causes et les péripéties de la défaite et défini curieusement le rôle de ces courtauds de Pavie dont parle Rabelais. — Rappelons que les conférences de la mairie Drouot sont organisées par notre confrère M. Maurice Du Bos. La dernière causerie a été celle de M. Henri Clouzot sur les chansons populaires de l'Ouest, avec auditions d'élèves de M. Léon Melchissédec, de l'Opéra.

« LE DOCUMENT ». — Un certain nombre d'anciens élèves de

l'École des Chartes viennent de se réunir, sous la direction de M. L. Jacob, archiviste-paléographe, 17, rue de Sévigné, en vue d'exécuter les recherches et les travaux historiques de toutes sortes qu'on voudra leur confier. C'est « Le Document ». Il arrive souvent que des érudits, retenus loin des dépôts importants comme les Archives nationales et les bibliothèques de Paris, s'adressent, pour leurs recherches, à des copistes quelconques plus ou moins habiles et consciencieux. Ces érudits auront tout intérêt désormais à s'adresser aux jeunes gens du « Document ». Ils trouveront parmi eux des spécialistes en philologie, diplomatique, archéologie, droit canon, bref en toutes les matières de l'enseignement donné à l'École des Chartes, et des garanties de compétence qu'ils n'auraient pas ailleurs.

LA TOILE DE CHATELLERAULT (l. I, ch. VIII). — M. A. Labbé, interrogé par nous sur la toile de Châtellerault, a bien voulu nous adresser la lettre suivante :

Je n'ai aucuns renseignements particuliers sur les toiles de Châtellerault. Après M. Boissonnade, il ne reste rien à glaner.

Je ne crois pas que les fabriques châtelleraudaises aient jamais eu beaucoup d'importance, et il ne dut jamais y avoir ici que des artisans tissant le chanvre que le pays produisait assez abondamment. Roffoy, dans son *Mémoire* écrit en 1738, mentionne cette industrie en ces termes :

« Les tisserands sont plus de soixante : ils font de très bonnes toiles de lin et de chanvre pour la consommation du pays. Il s'en fait même un petit commerce, ce n'est pas par le canal des ouvriers. Ils travaillent le fil des habitants et de quelques marchands qui en font le commerce, mais qui est de peu de conséquence. Ce genre d'artisans est très pauvre. »

Cette industrie, comme beaucoup d'autres, alla en périssant, et, au moment de la Révolution, Creuzé Latouche, dans sa *Description du district de Châtelleraud*, constate « que cette fabrique, perdue par des droits énormes imposés sur les maîtrises, a arrêté l'emploi d'une des productions du pays et la ressource infiniment précieuse de la filature du chanvre, qui procurait du travail et du pain aux pauvres femmes de la campagne. »

« Les tisserands de Châtelleraud, dit-il encore, loin de remplir l'idée que l'on se fait ordinairement d'un fabricant dans les grandes villes de manufactures, étaient de simples mercenaires, gagnant leur pain à faire de la toile grossière à quelques sous par aune, pour des propriétaires qui leur fournissaient le fil de leur

cru. Cette classe nombreuse, alors, ne pouvant payer les nouveaux droits de maîtrise, ni par conséquent travailler, est tombée dans la misère et la mendicité et a presque totalement disparu. »

Rien, que je sache, dans les Archives municipales.

UN NOUVEAU LIVRE SUR RABELAIS. — Notre confrère M. H.-P. Morrison nous écrit qu'il prépare une étude d'ensemble sur Rabelais : c'est une bonne nouvelle, que nous enregistrons avec plaisir.

BIBLIOGRAPHIE RABELAISIENNE. — Nous signalons à nos lecteurs que la librairie E. Nourry, 14, rue Notre-Dame de Lorette, à Paris, liquide actuellement l'ouvrage de M. P.-P. Plan, *Bibliographie rabelaisienne; les éditions de Rabelais de 1532 à 1711* (Paris, Impr. nat., 1904, in-8°; ill. de 166 fac-similés), à des conditions très avantageuses.

UN RABELAISANT AU CONGO. — Notre confrère M. Robert Hottot vient d'être chargé par le gouvernement d'une mission scientifique au Congo français. Accompagné de plusieurs Européens, il doit pénétrer à l'intérieur des terres, par delà le Tchad. Le titre de sa mission est : Kanem, Chari, Logone. Nous souhaitons bonne route à l'intrépide voyageur, qui entreprend cette mission à ses frais pour le bien de la science. Parmi les trois ouvrages qu'il emporte dans sa valise est un charmant Rabelais de Cazin, relié en maroquin rouge. C'est apparemment la première fois que *Gargantua* sera lu sur les bords du Tchad.

LES NOMS DE CORMIER, D'ULMEAU ET LES HAMADRYADES. — Le passage du livre III, ch. LI, où Rabelais énumère les enfants d'Oxylus et d'Hamadryas se trouve dans Athénée (III, 14, 78 B). — *Cormier* n'est que la traduction du mot grec *κράνεια*, comme *Fenabregue* l'est de *ὀρέα*. — Je ne sais si Rabelais emprunte directement à Athénée ou à Caelius Rhodigenus dont voici le texte (XVIII, 9) : « Oxylus cum Hamadryade congressus sorore Caryam genuit ac Balanum, Cranium, Oream, Aegirum, Pteleam, Ampelum, Syam, quae Hamadryadas nuncupentur nymphae. » — *Ulmeau* (= *τυτελέα*), « qui fut un grand chirurgien en son temps, » doit provenir de Pline (XXIV, 8, § 33) : « Ulmi et folia et cortex et rami vim habent spissandi et vulnera contrahendi. »

W. F. SMITH.

RABELAIS ET LE MOYEN DE PARVENIR. — Il serait intéressant de rechercher dans le *Moyen de parvenir* la part qui revient à *Gargantua* et à *Pantagruel*¹. Elle est certainement considérable puisque l'auteur ne craint pas de mettre son livre sous le patronage de « Rablais le docte qui fut médecin de M. le cardinal du Bellay », disant que « les substances de ce present ouvrage et enseignemens de ce livre furent trouvées entre les menues besognes de la fille de l'auteur ».

Jusqu'à ce jour, aucun indice ne permet de prendre cette déclaration au sérieux, et le seul fait d'attribuer une fille à Rabelais doit rendre très suspect l'artifice littéraire de Béroalde de Verville.

Cependant, au xvii^e siècle, M. H. Grimaud nous signale qu'on a fait paraître une édition du *Moyen de parvenir*, « Imprimée ceste année. Chinon, de l'imprimerie de François Rabelais, Rue du grand Bracquemart, a la Pierre Philosophale, l'année Pantagrueline ». Preuve que le rapprochement trouvait à cette époque quelque crédit.

Faut-il s'étonner de rencontrer Paul Lacroix sur la piste de cette attribution hasardeuse? Pour lui, la collaboration posthume de Rabelais ne fait pas de doute, et à l'appui de ses conjectures il cite un passage des lettres inédites de Martial Roger de Limoges, inséré par Antoine Leroy dans son *Rabelaisiana elogia* :

« On a mis au jour deux livres de Lucianisties et d'Icadisties dont j'oserais à peine prononcer le nom... On assure que Rabelais en est l'auteur. »

Ces Lucianisties ne peuvent, selon Paul Lacroix, se rapporter qu'au *Moyen de parvenir*.

Contentons-nous de signaler cette conjecture et attendons que l'un de nos confrères nous dise ce qu'il faut penser des emprunts de Béroalde de Verville à Rabelais. Nous ferons seulement observer que, tout en trouvant des raisons presque invincibles de rejeter la fable des papiers retrouvés après la mort de Rabelais et utilisés dans le *Moyen de parvenir*, nous ne savons absolument rien de ce que le grand Tourangeau a

1. Notons ce passage qui se réfère à une ancienne rédaction des grandes chroniques de *Gargantua* : « Madame la mère de *Gargantua*, laquelle en première invention, dictée de la propre goule d'un defunct evesque de Paris, avoit nom Galemelle, et le père Rablais la nomma Gargamelle. »

pu laisser en manuscrit. Si l'on en a tiré la matière du V^e livre, *a priori* rien n'empêcherait qu'on en ait fait sortir d'autres ouvrages¹.
H. CLOUZOT.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Signalons dans la revue américaine : *Modern Philology* (vol. V, n° 3, janv. 1908), une étude élégante et nouvelle de notre confrère M. W. A. R. Kerr, de New-York, sur *le Platonisme de la Pléiade*.

— M. Henri Chatelain vient de soutenir ses thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris; il a obtenu la mention très honorable. L'une d'elles, intitulée : *Recherches sur le vers français au XV^e siècle. Thèmes, mètres et strophes* (Paris, Honoré Champion, 1908, xxxiii-276 p. in-8°), doit être signalée à nos lecteurs; elle apporte sur la technique de la poésie du xv^e siècle nombre de données précises et savantes qui reposent sur une quantité considérable de « dépouillements ». L'auteur nous quitte « au seuil du xvi^e siècle », qu'il abordera prochainement, nous l'espérons. Il a étudié toute une série de rimeurs au point de vue de la phonétique historique et de l'histoire de la strophe; on peut pressentir qu'il y aurait quelque intérêt à étudier ces mêmes versificateurs et leurs successeurs immédiats jusqu'en 1545 ou 1550, au point de vue de l'histoire du vocabulaire français. A. L.

— Selon sa coutume, notre confrère M. H. Schneegans a publié cette année, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (t. XXXII, fasc. II; tirage à part), un très indulgent compte-rendu du t. IV (1906) de la *Revue des Études rabelaisiennes*. Les rabelaisants trouveront dans cet article un résumé lucide des principaux travaux relatifs à Rabelais, dont M. Schneegans a bien mis en valeur les conclusions.

— Notre confrère M. V.-L. Bourrilly vient de publier dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (t. VIII, 1906-1907, p. 586-599, 703-713; tirage à part) une étude sur *Montaigne, sa vie et son œuvre d'après les travaux récents (1906-1907)*. C'est un « état de la question » parfaitement clair, intelligent et judicieux, analogue à celui que le même auteur a fait paraître

1. Voir *R. É. R.*, t. III, p. 235, une question du D^r de Santi sur les enfants de Rabelais. Ligne 19, lisez *Paul Lacroix* au lieu de *Paul Lacour*.

l'an dernier sur Rabelais et que nous avons signalé. On ne saurait trop vanter l'utilité de pareilles synthèses, ni le mérite qu'il y a à les écrire : les profanes ignoreront toujours combien de recherches elles demandent, — et de recherches désintéressées.

— *La Revue des Pyrénées* a publié dans son IV^e numéro trimestriel de 1907 un très agréable article de notre confrère M. Charles Oulmont sur *Estienne Forcadel* (tirage à part), où l'auteur remarque justement, après Sainte-Beuve dans son *Tableau*, que, chez les hommes de la Renaissance, « la vocation de créer n'était pas distincte du besoin de savoir..., on faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire, » — ou comme les élèves de rhétorique faisaient, naguère encore, des vers latins. Donc Forcadel, jurisconsulte et historien (auteur d'un *Cupido jurisperitus!*), composa un volume de poésies dont le titre est charmant : *Le chant des Seraines*, et les vers presque tout à fait plats. Il y a là, cependant, une pastorale dont M. Oulmont cite quelques gentils passages :

Scez-tu qui fait ce bruit?
Les verdz cyprès, voyant nostre deduit
Font esmouvoir leur verdure menue...

D'ailleurs, Forcadel comptait bien passer à la postérité, et c'est pourquoi deux fois sur le métier il remit son poème. Hélas! le chant des sirènes n'est pas beaucoup plus harmonieux dans la troisième édition que dans la première, et nous serions bien tenté de conclure par ce jugement excellent de l'auteur du *Cupidon jurisconsulte* sur lui-même :

... par trop suis loyal amy,
Plus tost niais par excellence,

si M. Charles Oulmont ne nous rappelait fort à propos qu'on ne doit point comparer les poètes jurisconsultes aux Poètes.

J. B.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

VALEUR CRITIQUE
DES
TEXTES DE GARGANTUA

I.

Voici l'énumération sommaire des éditions qui ont paru avant la mort de Rabelais et dont il est possible, par conséquent, que l'auteur ait revu et corrigé lui-même le texte¹ :

A. [Gargantua. — Lyon, Fr. Juste (?), antérieure à 1535. In-8.]

(Bibl. nat., Y²2126. Réserve.)

Édition représentée par un exemplaire unique, malheureusement incomplet de deux feuillets, celui du titre et le huitième du premier cahier.

B. Gargantua. ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. La vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel... — Lyon, F. Juste, 1535. In-8.

(Bibl. nat., Y²2130. Réserve.)

C. La vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel... — Lyon, F. Juste, 1537. In-8.

(Bibl. nat., Y²2133. Réserve.)

D. Gargantua. — S. l. [Paris], 1537. In-8.

(Bibl. nat., Y²2131. Réserve.)

1. On trouvera des descriptions détaillées de ces éditions dans la Bibliographie qui paraîtra ultérieurement. — Nous indiquons entre parenthèses la cote de l'exemplaire dont nous nous sommes servis pour cette étude critique.

E. La vie treshorricque du grand Gargantua, pere de Pantagruel... — Lyon, F. Juste, 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y²2134. Réserve.)

E bis. Grands Annales tresveritables des Gestes merueilleux du grād Gargātua & Pātagruel son filz... — Lyon, P. de Tours, 1542 (ou 1543). In-8.

C'est un simple carton de quatre feuillets, comprenant, outre le titre susdit, l'avis au lecteur qui fut placé en tête de l'édition de Juste 1542 (E), peut-être afin d'en faciliter la vente (voir plus loin). Il en existe un exemplaire portant la date 1542 à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford; un autre exemplaire, daté de 1543, en a passé aux ventes Sunderland et Bordes.

F. La plaisante, & ioyeuse histoyre du grand geant Gargantua... — Lyon, Estienne Dolet, 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y²2144. Réserve.)

G. Grāds Annales ou croniques Tresueritables des Gestes merueilleux du grand Gargantua & Pantagruel son filz... — [Lyon,] 1542. In-8.

(Bibl. nat., Y²2137. Réserve.)

H. La Plaisante & ioyeuse histoyre du grand Geant Gargantua... — Valence, Claude La Ville, 1547. In-8.

(Pas d'exemplaire connu dans les dépôts publics.)

Il existe de cette édition une contrefaçon, publiée avec la même date et sous le même titre, mais dont on ignore la date véritable.

(Bibl. nat., 8° Y²21. Réserve.)

I. La vie treshorricque du grād Gargātua, pere de Pantagruel... — Lyon, P. de Tours, s. d. In-8.

(Bibl. nat., Y²2140. Réserve.)

J. Les œuvres de M. Francois Rabelais Docteur en Medicine... — [S. l.,] 1553. In-8.

(Bibl. nat., Y²2174. Réserve.)

Jusqu'à présent, presque tous les éditeurs ont reproduit, plus ou moins fidèlement, le texte de E. Mais est-il sûr que ce texte ait été corrigé par Rabelais, et est-il le dernier que Rabelais ait corrigé?

II.

Comme nous l'avons dit, le seul exemplaire connu de A est incomplet de son titre. Nous n'avons donc pas la date et nous ignorons l'éditeur de ce livret. Mais nous savons qu'en 1852, quand il fut découvert par le marquis de La Garde, il se trouvait relié avec le *Pantagruel* de Juste (1534) et les *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus*, parues chez Juste en 1534 également. Comme, d'autre part, ses caractères paraissent être ceux de Juste, on peut dire avec vraisemblance qu'il fut édité chez ce libraire en 1534, comme les deux opuscules qui l'accompagnaient. En tout cas, et c'est ce qui nous intéresse ici, il est antérieur à l'édition de 1535 (B) et nous offre la première version connue du texte de *Gargantua*.

Encore que parue peu de temps après A, l'édition B nous fournit déjà un certain nombre de variantes intéressantes. Ce sont souvent de pures corrections de style, dont quelquefois la raison nous échappe, comme dans l'exemple suivant :

A	B
Ch. vi : Pour avoir trop mangé des tripes <i>dont avons parlé.</i>	Pour avoir trop mangé des tripes, <i>comme avons déclaré ci-dessus.</i>

mais dont plus fréquemment nous sentons la valeur :

A	B
Ch. x : Si le prince le veult et commende, cil qui en commandant donne et povoir et sçavoir.	Si le dieu me saulve le moulle du bonnet, c'est le pot au vin, comme disoyt ma mère grand'.

Ch. xiii : Puis me torchay
d'une mappe, *d'un couvrechief*,
d'un mousche nez.

Puis me torchay d'une map-
pe, *d'une serviette*, d'un mous-
che nez. [Rabelais s'est aperçu
qu'un peu plus loin il citait à
nouveau : « un couvre-chief »,
et il a voulu éviter que Gar-
gantua se servît deux fois du
même ... ustensile.]

Ch. xiv : et ne foyz doubte
aucun qu'il ne parvieigne
quelques foyz à un degré sou-
verain de sapience.

et parviendra à degré sou-
verain de sapience.

On pourrait sans peine allonger cette liste.

D'autre part, un très grand nombre des variantes que nous offre B par rapport à A sont des additions. C'est d'ailleurs une règle générale chez Rabelais : quand il se corrige, souvent il change une expression, une tournure, pour une autre qui lui semble plus forte; très rarement il supprime¹; ordinairement il ajoute. Mentionner les additions de B nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons à citer celle-ci, que Rabelais reprit et augmenta au point d'en faire la merveilleuse énumération que l'on sait, lorsqu'il donna son texte de 1542 (E) :

(Ch. xi, *De l'adolescence de Gargantua*) :

A	B
... et patrouilloit partout. Les petitz chiens de son pere mangeoient en son escuelle...	... et patrouilloit par tout, et beuvoyt en sa pantophle, et se frottoyt ordinerement le ventre d'un panier. Ses dens aguy- soit d'un sabot, ses mains la- voyt de potaige, se pignoyt d'un guoubelet. Les petitz chiens de son pere mangeoient en son escuelle.

1. Sinon par prudence et pour des raisons étrangères au goût, comme nous verrons qu'il l'a fait en 1542.

C est une édition très peu soignée matériellement : elle contient un grand nombre de coquilles, et il y manque tout un chapitre, le chapitre XIII; or, ce chapitre paraît bien avoir été sauté par inadvertance, car les suivants portent la même numérotation qu'ils auraient si le chapitre XIII figurait dans le volume; et, d'autre part, on ne voit pas pourquoi Rabelais aurait fait supprimer, dans l'édition C, son fameux chapitre XIII, qui était parfaitement dans le goût de son temps et dans le sien, qui ne contient aucune allusion politique ou religieuse compromettante, et qui reparaît dans toutes les éditions postérieures. — C reproduit le texte de B, et ses variantes sont très peu intéressantes : en dehors des coquilles qui lui sont propres, C ne nous donne presque aucune leçon qui mérite d'être relevée; elle ne nous offre pas d'addition importante; et, quant à ses variantes de style, elles sont très rares et généralement mauvaises. Au contraire, D est fort intéressante et a été composée avec le plus grand soin. Le fait qu'elle n'a pas paru chez Juste a donné à penser aux éditeurs modernes de *Gargantua* qu'elle ne pouvait avoir été revue par l'auteur; ils en ont donc négligé les variantes. Nous ne croyons pas, en effet, que le texte de D ait été corrigé par Rabelais. Et pourtant, si bizarre que le fait puisse paraître, c'est un exemplaire de cette édition, sans doute annoté par maître François, qui a servi à composer E. C'est ce que montrera le tableau suivant :

A	B	C	D	E
[1] et tel vestu de } cappe hispanole }	id.	PROLOGUE.	et tel est vestu	id.
[2] <i>par un don souve-</i> } <i>rain de Dieu</i> nous a été } réservée }	id.	CH. I.	<i>par ung don souverain</i> } nous a esté réservée }	<i>par don souverain des</i> } <i>cieulx</i> nous a esté reser- } vée }
[3] plus entier que } nulle aultre, <i>de Dieu je</i> } <i>ne parle</i> , car }	id.	id.	... nulle aultre, <i>dont</i> } <i>je ne parle</i> car }	... nulle aultre, <i>ex-</i> } <i>ceptez celle du Messias,</i> } <i>dont je ne parle</i> car }
[4] Comment Garga- } melle... <i>se porta à man-</i> } <i>ger tripes</i> }	id.	CH. IV.	... <i>mangea grand plan-</i> } <i>té de tripes</i> }	id.
[5] elle en mangea } six <i>tepins</i> }	id.	id.	... <i>tupins</i> }	id.
[6] <i>saulaie</i> }	id.	<i>saulaie</i>	id.	id.
[7] C'est bien <i>chien</i> }	id.	CH. V ^l .	C'est bien <i>chié</i> , <i>tous</i> }	C'est bien <i>chié</i> chanté, }
chanté, beuvons }		id.	beuvons }	beuvons }

1. Dans A, B, C, D, ce chapitre fait corps avec le chapitre précédent : c'est que le texte en est beaucoup plus court.

A	B	C	D	E
[8] <i>ne pys ne moins</i> [9] commenca de la- menter	id. commenca <i>sousspirer</i> , lamente	Ch. vi. id. commenca à <i>souspi-</i> <i>rer</i> , lamenter	<i>ne plus ne moins</i> id.	id. id.
[10] il se <i>couchioyt</i> ... car il estoit merveilieu- sement phlegmaticque des fesses	id.	Ch. vii. ... <i>conchoyt</i> ...	... <i>couchoit</i> ...	id.
[11] <i>espase</i>	id.	Ch. viii. id. Ch. xiii.	<i>espée</i>	id.
[12] <i>le plus royal</i> , le plus seigneurial, le plus excellent	id.	[tout ce ch. manque dans C]	le plus seigneurial, le plus excellent	id.
[13] suz nos vignes, vrayement non pas nos- tres	id.	Ch. xix. suz nos vignes, <i>vraye-</i> <i>ment nos vignes</i> , non pas nostres	suz nos vignes, <i>vraye-</i> ment non pas nostres	id.

A	B	C	D	E
[14] L'estude et diete de	id.	Ch. xxi.	L'estude de	id.
[15] au <i>talles</i>	id.	id.	au <i>tables</i>	id.
[16] à <i>par</i> ou <i>sou</i>	à <i>pair</i> ou <i>sou</i>	id.	à <i>pair</i> ou <i>non</i>	id.
[17] à la corne, à la cheveche	à la corne, au beuf vi- loé, à la cheveche	id.	à la corne, au beuf violé, à la cheveche	id.
[18] au <i>rampeau</i>	id.	id.	au <i>rapeau</i>	id.
[19] à la boulle plate, au <i>pallet</i> , à la courte boule	id.	id.	à la boulle plate, au vi- reton, à la courte boulle	id.
[20] au montalent	à montalent	id.	id.	id.
[21] au rôflart	au romflart	id.	au ronflart	id.
[22] au <i>trezeau</i> .	id.	id.	au <i>treseau</i>	id.
[23] Depuis par après devisoient	Par après devoisoient	Ch. xxiii.		Après devoisoient
[24] l'art de <i>painctrie</i> et sculpture	id.	Ch. xxiv.		id.
[25] les tissotiers, les <i>elotiers</i> , les horologiers	id.	... les <i>doriers</i> ...	... <i>paincture</i> les <i>velotiers</i> ...	id.

A	B	C	D	E
[26] ilz les font <i>dasler</i> long comme vouge [27] sont nommez les <i>cuidez</i> de vendanges [28] par <i>la mer de</i> vous en pourriez [29] et vous en soub- veigne [30] arsoir [31] <i>tombit de dessus</i> <i>sa jument</i>	id. id. par <i>l'ame de</i> vous en pourriez id. id. id.	Ch. xxv. id. id. id. et <i>dès maintenant</i> vous en soubveigne id. <i>tombit de dessus sa</i> <i>grande jument.</i>	... <i>aller...</i> ... <i>cuideurs</i> de ven- danges id. et vous en soubvienne <i>hersoir</i> <i>tombit de dessus sa</i> <i>jument</i>	id. id. par <i>la mer de</i> vous en pourriez id. id. <i>tomba de sa jument</i>
[32] Seigneur, pour vous <i>rescinder toute ance</i> <i>de debat</i> [33] ce n'est pas son <i>cas</i> d'aller en guerre	... <i>rescinder toute ance</i> <i>debat</i> ce n'est pas son <i>naif</i> d'aller en guerre	Ch. xxxii. id. id.	... <i>reciter tout ce de-</i> <i>bat</i> ce n'est pas son <i>art</i> d'aller en guerre	... <i>retirer de tout ce</i> <i>debat</i> ce n'est son <i>art</i> aller
[34] nous ne beûmes point frais. <i>Ha</i> , dirent ilz, par la vertus	... point frais, dirent ilz, par la vertus	Ch. xxxiii. id.	id.	... point frais. <i>Ha</i> dirent ilz...

On voit d'après ce tableau que E suit à chaque instant les leçons particulières à D, et même lorsqu'elles sont fautives [var. 10]. Cette concordance entre E et D se produit trop fréquemment pour être l'effet du hasard : quand D, par exemple, change l'intitulé du chapitre iv, ce ne saurait être fortuitement que E reproduit cette rédaction nouvelle, d'ailleurs excellente [var. 4]; de même, quand D remplace le jeu du « pallet » par un jeu qui ne figure pas dans A, B, C : « au vireton, » [var. 19], on ne peut croire que E, qui donne précisément au même endroit la même version, ne suit pas le texte de D. — Au surplus, deux variantes que je n'ai pas relevées dans le tableau ci-dessus achèvent de montrer que E a été faite sur un exemplaire de D :

1° Dans A, B, C, le chapitre xii (*Les jeux de Gargantua*) ne fait qu'un avec le précédent. Dans D, il n'a pas de titre, ni de numérotation, et il ne forme pas un chapitre à proprement parler. Mais, précisément après les mots « le liege de ses pantoufles enfloit en haut d'un demy pied », l'imprimeur a placé une vignette semblable à celles qu'il met en tête de ses autres chapitres. On s'explique comment cette vignette a pu donner à quelqu'un qui avait D sous les yeux l'idée de couper le texte à cet endroit, et de faire, dans E, un chapitre spécial de la longue liste des jeux de Gargantua.

2° Au chapitre xxvii, l'auteur cite les « reliques de *Javrezay* ». Dans A, B, C, D, le nom est correctement écrit : *Iaurezay*. Mais, dans E, il est orthographié : *laurezay* (avec un *l* minuscule). Cette coquille s'explique quand on a sous les yeux un exemplaire de D. Les éditions A, B, C sont imprimées en gothiques, et leur *I* ne saurait se confondre, à la lecture, avec un *l*. Au contraire, D est imprimée en romaines; l'*I* majuscule, qui a servi à composer le mot *Iaurezay*, était un caractère assez abîmé et ressemblait tout à fait à un *l* romain minuscule, si bien qu'on lit dans l'exemplaire de D que j'ai collationné : *laurezay*, ou bien *Iaurezay*, *ad libitum*. — Si on rapproche cette

remarque de la précédente, et si l'on songe d'autre part à toutes les leçons que l'on trouve dans D pour la première fois et que E reproduit exactement, on est amené à penser que certainement l'édition de Juste de 1542 (E) a été faite d'après un exemplaire de l'édition parisienne de 1537 (D), et non point, par conséquent, sur un exemplaire d'une des éditions antérieures du même Juste.

Mais faut-il conclure de là que D représente un texte revu et corrigé par Rabelais lui-même? Je ne le crois pas. Outre que D n'a pas été publiée par l'éditeur ordinaire de Rabelais, les variantes de cette édition ne présentent nullement les mêmes caractéristiques que nous avons trouvées aux variantes de B et que nous trouverons à celles de E¹. Ce sont des petites corrections de mots, souvent très heureuses [var. 4, 19, 24, etc.], — assez heureuses pour que Rabelais les ait adoptées, — mais ce ne sont jamais des interpolations comme Rabelais en a fait dans les deux éditions de *Gargantua* sûrement revues par lui (B et E). Ni dans la liste des jeux (chapitre xxxii), ni dans les *Propos des bienyvres* (chapitre v), D ne nous fournit d'additions. Or, le texte de D a été très soigneusement corrigé au point de vue du style, au moins aussi soigneusement que celui de B et de E; s'il a été corrigé par la même personne, comment se fait-il qu'il ne comporte pas de ces interpolations dont B et E sont surchargées? Il me paraît difficile que le même Rabelais, qui développe, allonge, brode si largement toujours quand il reprend son texte, ait pu, cette fois, se borner à des changements de mots, à des corrections de détail, pour heureuses qu'elles soient.

Je ne pense donc pas qu'on puisse considérer D comme une édition revue par Rabelais, et je le crois encore beaucoup moins pour C. En effet, non seulement ce texte ne présente pas plus que D d'interpolations, mais encore il

1. Le choix de variantes, que j'ai donné ci-dessus, a été fait au point de vue des éditions C et D; je ne m'y suis donc pas appliqué particulièrement à relever les additions et corrections significatives de B et de E.

reproduit, souvent avec ses fautes d'impression [var. 16, 17, 33 notamment], et sans aucune des améliorations de D, le texte de B. On n'y trouve pas la moindre correction de style, car quelques rares variantes analogues à celles que j'ai numérotées 25, 29, 31 dans le tableau ci-dessus, ne sauraient passer pour telles et prouver l'intervention de l'auteur. En revanche, on y trouve une multitude de fautes d'impression (*Horate* pour *Horace*; *robilardicque* pour *robidilardicque*; *suꝛ nos vignes vrayement nos vignes vrayement non pas nostres*, etc.). Bref, C n'est qu'une réimpression de B, et faite avec fort peu de soin.

Ces remarques permettent de supposer que C dut être composée à la hâte et, je suppose, pour faire concurrence à D (à qui elle serait par conséquent postérieure). Selon moi, voici comment les choses durent se passer : en 1537, un libraire parisien jugea profitable de réimprimer *Gargantua* et fit paraître l'édition D; à la première nouvelle de cette publication, Juste, éditeur ordinaire de Rabelais, et qui tenait à le rester, fit réimprimer au plus vite son texte de 1535; ce fut l'édition C. L'édition C aurait donc été composée très rapidement : cela expliquerait les fautes qui la déparent.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, on peut en tous cas conclure des observations précédentes que C devrait être négligée dans une édition critique de *Gargantua*. En revanche, il y faudrait relever, outre les variantes de A et de B, qui représentent, en quelque sorte, les deux premières rédactions du texte, les variantes de D, qui a servi de base à la troisième rédaction (E), et dont, par conséquent, Rabelais a approuvé et accepté les corrections, si même il n'en est pas l'auteur.

III.

En comparant E avec les éditions antérieures, on constate qu'elle nous offre un texte très modifié, interpolé et corrigé.

1° Beaucoup des corrections ont été évidemment commandées par la prudence : l'auteur dut craindre d'être compromis dans les poursuites exercées contre les hérétiques, et il modéra ses attaques contre la Sorbonne. C'est ainsi qu'au chapitre XVIII, par exemple, le « lyripipion » de Janotus de Bragmardo, qui était « théologal » dans A, B, C, D, n'est plus, dans E, qu'un « lyripipion à l'antique » ; Janotus et ses « maistres inertes » ne boivent plus « theologalement », mais « rustrement » ; et Maître de Bragmardo, cessant d'être un « théologien », n'est plus qu'un « sophiste ». On pourrait multiplier les exemples de ce genre de variantes : partout, dans E, les mots *theologie*, *theologien*, *theologal*, *Sorbone*, *Sorbonagre*, *Sorboniste*, etc., sont systématiquement supprimés et remplacés le plus souvent par *sophiste*, *sophisme* ou par des mots du même genre. Il arrive même quelquefois que des passages compromettants ont été complètement remaniés. Ainsi :

A, B, C, D

Je le prouve, disoit-il. Dieu (c'est nostre Saulveur) dict en l'Evangile, Joa. 16 : La femme qui est à l'heure de son enfantement a tristesse ; mais, lorsqu'elle a enfanté, elle n'a souvenir aulcun de son angoisse. — Ha, dist elle, vous dictes bien et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de l'Evangile et mieulx m'en trouve que de ouyr la vie de sainte Marguarite, ou quelque aultre capharderie.

E

Courage de brebis, disoyt-il, depeschez vous de cestuy cy, et bien toust en faisons un aultre. — Ha, dist elle, tant vous parlez à vostre aise, vous aultres hommes ! Bien ! De par Dieu, je me parforceray, puisqu'il vous plaist.

2° Parmi les autres variantes de E, on relève des corrections de style, comme :

A, B, C, D

Ch. VI : Sang de las cabres,
s'il vous semble bon...

E

... si bon vous semble...

et surtout un très grand nombre d'additions et d'interpolations, dont Rabelais est certainement l'auteur, puisqu'elles sont tout à fait dignes de son talent et qu'elles reparaissent dans toutes les éditions publiées de son aveu. Il serait trop long de les énumérer ici; on les trouvera relevées en temps et lieu. Je mentionnerai seulement que tout le passage de E compris entre les mots : « Se asseoyt entre deux selles » et « tous les matins escorchoyt le renard », manque dans A, B, C, D, ainsi qu'une bonne partie des *Propos des bien-yvres* (chapitre v), qui apparaît pour la première fois dans E.

En somme le texte E, qui offre de si grandes différences avec les éditions antérieures, a certainement été reyu et corrigé par Rabelais. Cela n'est pas discutable et n'a jamais été discuté par personne : c'est pourquoi nous ne nous étendons pas davantage. A la fin de 1541, précisément au moment où se préparait la réimpression de son livre, Rabelais se trouvait à Lyon. Il y put donc surveiller la réédition, et l'examen du texte de E montre qu'il le fit en effet¹.

Mais il nous faut maintenant nous demander s'il n'y a pas d'édition postérieure à E qui ait été corrigée par Rabelais.

IV.

En 1542, Étienne Dolet publia une édition des deux premiers livres (F). L'édition de François Juste (E) venait

1. M. P.-P. Plan, *Bibliographie rabelaisienne*, p. 82 et 99, déclare que Rabelais était si loin de Lyon en 1541 et 1542, « à la suite de Guillaume Du Bellay, » qu'il ne put ni surveiller la réédition de Juste (E), ni « matériellement être averti à temps » de la querelle qui s'éleva en 1542 entre Juste et Dolet. C'est là une erreur de plus à l'actif de M. Plan. Rabelais fit un arrêt à Lyon à la fin de 1541. Il dut ensuite se rendre à Orléans chez Saint-Ayl (?). Il repassa à Lyon, et s'y arrêta de nouveau, lorsqu'il retourna en Piémont en mai 1542. (V.-L. Bourrilly, *Rabelais d'après des travaux récents*, dans *Rev. d'hist. moderne*, 1905-1906, t. VII, p. 13.)

de paraître. Or, nous venons de voir que, dans cette édition, Rabelais avait adouci les attaques trop vives contre la Sorbonne et soigneusement expurgé son texte de tout ce qui y sentait trop l'hérésie. Au contraire, l'édition de Dolet reproduisait une édition antérieure (D) et les passages compromettants s'y trouvaient tout au long. Rabelais n'était donc pour rien dans la publication de F, en dépit des mots « prochainement reveue et de beaucoup augmentée par l'auteur mesme » qui se lisaient sur le titre de cette édition¹; et l'on conçoit qu'il dut en vouloir beaucoup à ce Dolet, son ami, qui non seulement s'emparait de son bien en publiant son œuvre contre son aveu, mais encore le compromettait gravement au moment où il venait de prendre toutes ses précautions pour ne pas l'être. Il est donc naturel de croire qu'il voulut protester contre l'indélicatesse de Dolet et rejeter sur celui-ci la responsabilité de l'édition dangereuse. — D'autre part, François Juste (ou plutôt son successeur Pierre de Tours) avait les mêmes raisons que maître François de se plaindre de Dolet, dont la jolie édition venait faire concurrence à la sienne, — et une concurrence d'autant plus dangereuse qu'elle offrait au public toutes les hardiesses de l'auteur, — joignait aux deux premiers livres un opuscule que la publication de Juste ne donnait pas (*Le disciple de Pantagruel*), et enfin s'affirmait faussement revue et corrigée par l'auteur. C'est pourquoi Pierre de Tours fit paraître en cette même année 1542 un carton de quatre feuillets (E *bis*) contenant un violent factum contre Dolet, carton qu'il ajouta en tête des exemplaires non vendus de son édition (E).

C'est ici que vient se placer l'examen de l'édition G, que nous considérons, avec M. de Ricci, comme une contrefaçon lyonnaise anonyme de l'édition E (augmentée du carton E *bis*) plutôt que comme une édition distincte,

1. F ne donne pas plus les additions et les interpolations de E qu'elle ne tient compte des changements commandés par la prudence que Rabelais fit subir à cette édition.

publiée par François Juste ou par Pierre de Tours, son successeur. Le titre de G est en effet rédigé d'une façon très analogue à celui du carton (*E bis*) qui porte le nom de Pierre de Tours et la date de 1542 ou 1543 (carton qu'on trouve en tête de certains exemplaires de E, comme nous l'avons dit) :

G	<i>E bis</i>
Grāds Annales ou croniques Tresueritables des Gestes merueilleux du grand Gargantua & Pantagruel son filz. Roy des Dipsodes : enchronicquez par feu. Maistre Alcofribas : abstracteur de quinte essence.	Grands Annales tresveritables des Gestes merueilleux du grād Gargātua & Pātagrue son filz, Roy des Dipsodes : enchronicquez par feu, M. Alcofribas, abstracteur de quinte essence.

Or, cette rédaction du titre est particulière à G et à *E bis*; aucune des autres éditions ne porte les mots : *Grands annales ou croniques tres veritables des gestes merueilleux du*; les éditions antérieures s'intitulent généralement : *La vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel...* ou portent ce titre au verso; celle de Dolet (F) : *La plaisante et ioyeuse histoyre du grand geant Gargantua...*, de même que celle de Claude La Ville (H); celle de P. de Tours, s. d. (I) : *La vie tres horrifique du grand Gargantua, pere de Pantagruel...*

D'autre part, seul un contrefacteur de Pierre de Tours avait intérêt à réimprimer cet avis de *L'imprimeur au lecteur* par lequel débute G. Ce factum contre Dolet commence de la sorte :

Affin que tu ne prennes la faulse monnoye pour la bonne (amy lecteur), et la forme fardée pour la nayve, et la bastarde et adulterine edition du present œuvre pour la legitime et naturelle, soies adverty que par avarice a esté soubstraict l'exemplaire de ce livre, encores estant soubs la presse, par un plagiaire homme encliné à tout mal, et, en desadvançant mon labeur et petit profit esperé, a esté par luy imprimé hastivement, non seulement par avare convoitise de sa propre utilité

pretendue, mais aussi, et d'adventure, par envieuse affection de la perte et du dommage d'autrui.

Et le factum continue sur ce ton par mille injures contre Dolet : ce « Monsieur (ainsi glorieusement par soymesme surnommé) », dont les œuvres ne sont que « ramas et eschantillonneries levées des livres d'autrui », essaye de se faire passer pour l'auteur des ouvrages qu'il publie et de « donner à entendre que les livres des bons auteurs, comme de Marot, de Rabelais et plusieurs aultres, sont de sa façon ».

Comment un tel homme, qui se dict si savant et si parfaict Ciceronian, se mesle il de faire ces folies en françois? Que ne se declare il en bonnes oeuvres, sans faire ces viedazeries, roignonnant, moillant, plaisantant, declarant (car telz sont sex beaulx motz costumiers), viaidasant, ladrizant, et telles couleurs rethoriques qui ne sont pas Ciceronianes, mais dignes d'estre baillées à mostardiers pour les publier par la ville. Tel est ce Monsieur. Adieu, lecteur. Ly et juge.

Comme on voit, l'auteur du factum montre une mauvaise foi fort ingénieuse. Non seulement il accuse Dolet d'avoir dérobé un des exemplaires « encores estant sous la presse » de l'édition E¹, mais il insinue que Dolet, — plagiaire et cherchant toujours à se faire passer pour l'auteur des livres qu'il publie, — a tout au moins changé et arrangé le texte dérobé avant de le publier. De la sorte, en cas de poursuites, l'auteur et l'imprimeur du texte expurgé pourront essayer de rejeter la responsabilité des passages compromettants sur Dolet.

Or, à qui de pareilles insinuations pouvaient-elles être utiles, sinon à Rabelais et à son éditeur ordinaire, François Juste (ou P. de Tours)? L'un et l'autre devaient être inquiets : l'un d'avoir écrit, l'autre d'avoir imprimé les

1. Cela est manifestement faux : puisque Dolet ne donne aucune des additions de E (G), c'est évidemment que F était imprimée, sinon parue, lors de l'apparition de E (G).

premières éditions de *Gargantua*. C'était leur intérêt commun que d'essayer de rendre Dolet, leur ami indélicat et concurrent déloyal, responsable des passages compromettants pour eux comme pour lui qu'il ne craignait pas de faire paraître à leur insu en 1542.

Malheureusement, on ne peut savoir quelle est la part de Rabelais dans la rédaction même de cet avis de *L'imprimeur au lecteur*. « En 1542, il [Rabelais] voyageait depuis plus de deux ans à la suite de Guillaume du Bellay, » dit M. Plan¹, « et il ne pouvait matériellement pas être averti à temps des petites querelles qui pouvaient s'élever entre Dolet et ses confrères de Lyon. » Il y a là une erreur que nous avons relevée². Rabelais était à Lyon à la fin de 1541 et au début de 1542. En outre, ces « petites querelles », où il jouait pour le moins sa liberté, l'intéressaient fort. — Mais, d'autre part, il est certain que l'avis de *L'imprimeur au lecteur* est d'un style gauche et embarrassé où l'on reconnaît jusqu'à un certain point l'imitation, mais non du tout le talent de l'auteur de *Gargantua*... En somme, j'incline à penser que Rabelais n'est pas l'auteur de ce factum, mais qu'il dut au moins le connaître, et en approuver l'insertion dans la réimpression de Juste. Quoi qu'il en soit, dans une édition critique, il faudrait évidemment donner l'avis de *L'imprimeur au lecteur* en note ou en appendice.

V.

Nous venons de montrer que l'édition de Dolet (F) n'a certainement pas été revue par Rabelais, mais qu'elle a, au contraire, été désavouée par lui. Or, l'édition de Claude La Ville, datée de 1547 (H), reproduit le texte de Dolet. F ni H ne sauraient donc être prises comme bases d'un texte critique, non plus que G, qui, sauf la préface, n'est

1. *Bibliographie rabelaisienne*, p. 82 et 99.

2. P. 110, note.

qu'une réimpression hâtive de E, agrémentée d'un bon nombre de coquilles. Restent les éditions collectives des quatre premiers livres, la première donnée par Pierre de Tours (I), la seconde par un anonyme (J).

I n'est pas datée, mais elle doit être postérieure à 1548, puisque le texte du livre IV, qu'elle contient, reproduit les deux éditions du livre IV données par le même Pierre de Tours en 1548¹. — J porte la date de 1553 : elle pourrait donc à la rigueur avoir paru peu de temps avant la mort de Rabelais (qui se place entre la fin de 1552 et mai 1553); en tout cas, elle pourrait avoir été faite d'après un exemplaire corrigé par lui. Mais J suit le texte de I, sans autres variantes que quelques fautes d'impression en plus ou en moins, et quelques différences (rares d'ailleurs) dans l'orthographe de certains mots; sa fidélité est telle qu'elle reproduit presque toujours les mauvaises leçons et jusqu'aux coquilles de I :

I	J
Prologue : Galen. <i>ijj.</i> facul. natural.	... <i>in</i> facul.
Ch. I : ne l'oseroye <i>souhai-</i> <i>ter.</i>	... <i>soubhaitter.</i>
Ch. I : hic <i>bibituur.</i>	hic <i>bibituur.</i>
Ch. III : <i>Parpaillons.</i>	<i>Parpaillös.</i>
Ch. V : la <i>prevenent</i> comme entendez.	<i>prevenent...</i>
Ch. V : c'est de la Devinierie c'est <i>un</i> pineau.	... c'est <i>vn</i> pineau.
Ch. V : <i>Icy</i> [pour : <i>Ie y</i>] suis maistre passé.	<i>Icy...</i>
Ch. VI : <i>je ne dis</i> [manque : <i>le</i>].	<i>je ne dis.</i>
Ch. VII : mais il se <i>couchoit</i> [pour : <i>conchioit</i>].	... <i>couchoit.</i>
Ch. VIII : ha declairé <i>Ollzam.</i>	... <i>Ollzam.</i>

1. Il est possible que le fascicule contenant les livres I et II ait paru un peu plus tôt, dès 1547 par exemple.

Ch. viii : <i>seze</i> féminin.	<i>sexe</i> féminin.
Ch. ix : entre ses <i>publicques</i>	... <i>publicques</i> ...
[pour : <i>pudicques</i>] matrones.	

Il n'y a donc aucune raison qui nous permette de penser que le texte de J ait été revu et corrigé par Rabelais.

En est-il de même pour le texte de I? A première vue, il diffère jusqu'à un certain point de E. Nous donne-t-il donc la version définitive approuvée par Rabelais?

1° Ce qui frappe tout d'abord, c'est que l'orthographe de I est beaucoup plus simple ou plus proche de la nôtre que celle de E. Sans insister sur ce point, je me bornerai à constater que I supprime systématiquement un bon nombre des lettres parasites dont se hérissent les mots de E (E : *voustre*, *foulz*, *aultre*, *soubhaitter*; I : *vostre*, *folz*, *autre*, *souhaiter*, etc.) et qu'il introduit les apostrophes et élide l'e muet dans les mêmes cas où on l'élide aujourd'hui (E : *ne estre*, *qui le induict*, *ientens*, *ne lauseroye*; I : *n'estre*, *qui l'induct*, *i'entens*, *ne l'oseroye*, etc.). — Mais ces remarques ne prouvent pas que Rabelais soit intervenu dans la correction de I; si elles prouvaient quelque chose, ce serait plutôt le contraire : puisque l'édition I adopte un système orthographique différent de celui des éditions antérieures où nous avons reconnu la main de Rabelais, c'est que Rabelais n'est pour rien dans l'édition I, pourrait-on dire. — En réalité, ce qu'on appelle l'orthographe rabelaisienne, c'est probablement l'orthographe des imprimeurs de Rabelais, et il est préférable (jusqu'à ce que l'on ait retrouvé les manuscrits de l'auteur de *Gargantua*) de ne pas épiloguer sur ses « systèmes graphiques » et sur leur « évolution ».

2° La deuxième remarque à faire, c'est que I contient beaucoup moins de fautes d'impression que E. On pourrait dresser une longue liste des coquilles de E qui ont été corrigées dans I. J'en cite seulement quelques exemples :

E	I
Ch. v : ἄβεστος.	ἄσβεστος.

Ch. ix : saiges et scavans qui ... <i>contenant</i> les lecteurs.	<i>contentent.</i>
Ch. x : problème ... réputé <i>insolube.</i>	<i>insoluble.</i>
Ch. xi : <i>baissoit</i> souvent au mousches.	<i>baisloit.</i>
Ch. xiii : <i>compeëtte.</i>	<i>competente, etc.</i>

Mais là non plus il n'y a rien qui nous permette de penser que I ait été revu par Rabelais. Tout porte à croire, en effet, que les auteurs du xvi^e siècle ne recevaient pas de *placards* qui leur permettent de corriger leur texte au cours de son impression; quand ils voulaient donner une nouvelle édition d'un ouvrage, ils devaient se borner à remettre à l'imprimeur un exemplaire annoté et corrigé de leur main ou bien un nouveau manuscrit. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce n'est pas en tout cas la plus grande correction typographique du texte de I qui nous permettra de dire que cette édition a été donnée par Rabelais lui-même¹. Pour la considérer comme revue et corrigée par l'auteur, il nous faudrait y relever des additions, des modifications du style semblables à celles que nous avons trouvées en collationnant E avec les éditions antérieures. Voyons donc si I offre quelque variante de ce genre, quelque correction où se décèle la main de l'auteur.

3^o Au cours des éditions successives de son roman données par lui, Rabelais a plus ou moins, mais constam-

1. M. P.-P. Plan (*Bibliographie rabelaisienne*, p. 82 et suiv.), pour établir que I est la dernière édition donnée par Rabelais, a publié une liste de coquilles de E corrigées dans I. Mais, outre qu'on ne saurait conclure de la plus ou moins grande correction typographique d'un texte du xvi^e siècle à l'intervention de son auteur, il est encore deux raisons pour que la liste de M. Plan ne prouve rien. La première, c'est qu'elle fourmille d'erreurs. La seconde, c'est que M. Plan a écarté de parti pris toutes les variantes qui pouvaient nuire à ce qu'il *voulait* démontrer : ainsi, il n'a relevé aucune des multiples coquilles qu'on lit dans I et qui n'étaient pas dans E; en outre, on remarquera que très peu des variantes que nous allons citer, et qui sont pourtant parmi les plus intéressantes, ne figurent dans sa collation.

ment, interpolé son propre texte. Dans les éditions postérieures à E, au contraire, nous ne trouvons plus d'addition qui vaille d'être mentionnée. Même les énumérations, les propos interrompus, comme la liste des jeux (chapitre xxxii), les *Propos des bien-yvres* (chapitre v), ne sont pas plus développés dans I que dans E. Si l'on suppose que Rabelais a fait subir une revision à son texte après 1542, il faudra admettre que, en fait d'interpolations, il s'est borné à y ajouter un certain nombre de fois la conjonction *et* :

E	I
Ch. xiv : <i>lors</i> que son dict precepteur.	<i>et lors...</i>
Ch. xxi : sangloutoyt, esternouoit.	sangloutoit <i>et</i> esternouoit.
Ch. xxvi : emmenoient beufz, vaches, thoreaux.	bœufz <i>et</i> vaches, toreaux.

Au moins, si on ne relève pas dans I d'additions importantes, y voit-on que la syntaxe ait été améliorée, les substantifs et les épithètes renforcés, enfin trouve-t-on quelques variantes de style? Nullement. Les variantes de I sont presque toutes des coquilles corrigées ou des coquilles ajoutées. C'est tout au plus si on constate quelques suppressions de mots sans intérêt :

E	I
Ch. xv : <i>et</i> meilleur entretien et honnesteté.	meilleur entretien...
Ch. xx : que ce avoit esté. de gratis <i>et</i> de sa liberalité.	de gratis, de sa liberalité.
Ch. xxi : boyre à tas, à tas, à tas.	boyre à tas, à tas.

ou quelques corrections qui peuvent avoir été faites pour l'oreille, ainsi :

E	I
Ch. xxi : belle couille et molle.	... et moulle.

ou bien cette variante, qui paraît assez bonne :

E

I

Prol. : *escouteꝝ* vietz dazes. *escoutaꝝ* vietz dazes.

Mais il serait risible d'affirmer que ces corrections-là ne peuvent avoir un simple libraire pour auteur et d'y vouloir reconnaître à tout prix la main de Rabelais.

4° D'autant plus que les autres variantes caractéristiques (j'entends celles qui ne sont pas des coquilles ou des corrections purement typographiques) montrent assez clairement que ce n'est pas Rabelais qui a revu I. Ce sont :

a) Des contresens comme en commettent, par exemple, les correcteurs d'imprimerie qui, professionnellement, lisent plus l'*orthographe* que le *sens* des mots. Ainsi, par exemple :

E

I

Ch. III : [Gargantua], en son eage virile espousa Gargamelle..., belle *gouge* et de bonne troigne. ... belle *guorge* et de bonne troigne.

(« De belle guorge » pourrait passer pour une correction d'auteur, d'ailleurs mauvaise. Mais « belle guorge » est une faute de sens.)

b) La suppression de certains détails concrets, ce qui est un genre de corrections aussi peu rabelaisien que possible. On sait que François a coutume de préciser burlesquement les détails et les chiffres : il tire de cette précision même des effets comiques, et ce n'est pas lui qui ferait, par exemple, les corrections suivantes :

E

I

Ch. VII : et avoit presque *dix* et *huyt* mentons. ... *dix* mentons.

Ch. XX : luy feist livrer sept aulnes de drap *noir et troys* de blanchet pour la doubleure. ... sept aulnes de drap blanchet.

Ch. viii : et fut la forme d'icelle [braguette] comme d'un arc boutant, bien estachée joyeusement à *deux belles boucles d'or que prenoient* deux crochets d'esmail, en un chascun desquelz estoit enchassée une grosse esmeraude.

... bien estachée joyeusement à deux crochets d'esmail, en un chascun desquelz estoit enchassée une grosse esmeraude.

c) Enfin des leçons qui sont franchement mauvaises, telles que :

E

Ch. iv : ... et si ne le croyez, le fondement vous *escappe*. Le fondement luy *escappoit* une apres disnée, le iii^e jour de febvrier, pour avoir trop mangé de *gaudebillaux*. *Gaudebillaux* sont grasses tripes de *coiraux*. *Coiraux* sont beufz engressez à la creche et *prez guimaulz*. *Prez guimaulz* sont qui portent l'herbe deux fois l'an. D'iceulx gras beufz avoient faict tuer...

I

... le fondement vous *escappe*. Le fondement lui *eschappoit*...

(Je cite ici le contexte pour qu'on sente que le changement de ce mot *escappoit* en *eschappoit* enlève de la vivacité et de la drôlerie à cette phrase où les répétitions sont voulues.)

E

Ch. xii : « Voicy, dist-il..., » et, *les charge[a]nt* d'un gros livier : « Je vous donne, dist-il... »

Ch. xix : *que* comparata est jumentis insipientibus.

I

... et les *chargea*...

quae comparata est...

(Dans tout le discours de Janotus de Bragmardo, le pronom *quae* est orthographié, dans E, à la manière du moyen âge : *que*. C'est en effet un pédant et scolastique magister qui parle. La variante de I est donc une correction assez inintelligente en réalité.)

5° Non seulement I n'apporte à E ni additions ni corrections (sinon insignifiantes et mauvaises), mais encore il semble bien que l'édition I ait été faite directement sur un exemplaire de l'édition E.

Dans E, au chapitre v, un des buveurs s'écrie : « ... Je y suis maistre passé. » A quoi un autre réplique par une sorte de jeu de mots : « Je suis prebstre Macé. » Or, dans I, on lit, au lieu de « *Ie y* suis maistre passé » : « *Icy* suis maistre passé. » — Cette leçon s'explique quand on a un exemplaire de E sous les yeux. On s'aperçoit que l'*e* de *Ie* est très mal venu ; il ressemble tout à fait à un *c* ; et encore maintenant on lit à première vue : *Icy*. C'est sans doute ce qu'a fait l'imprimeur de I.

Au chapitre viii, dans E, on trouve le mot *Olkam* (pour *Okham*) écrit de la façon suivante : « *Ollram* ». C'est que E est imprimée en gothique et que l'alphabet gothique traduit ordinairement le *k* par le groupe *lr*. Or, I est imprimée en romaines. Et pourtant I ne nous donne pas la leçon : *Olkam*, mais : *Ollzam*. C'est donc qu'apparemment I reproduisait un texte imprimé en gothique, E par exemple. — Il résulte encore de cette remarque que celui qui a surveillé l'impression de I ignorait le nom d'Okham. Or, le nom du philosophe qu'il citait, Rabelais ne devait point l'ignorer.

E numérote par erreur le chapitre xxxiii « chapitre xxxviii » et le chapitre xxxiv « chapitre xxxix » ; le chapitre xxxv est numéroté exactement. I reproduit rigoureusement ces erreurs de numérotation.

Enfin, voici une liste de fautes d'impression et de nonsens de E qu'on retrouve exactement dans I :

Ch. vii : Mais il se *couchoit* [lisez : *conchioit*] à toute heure, car il estoit merveilleusement phlegmaticque des fesses...

- Ch. ix : entre les *publicques* [lisez : *pudiques*] matrones.
 Ch. x : probleme ... réputé *insolube* [lisez : *insoluble*].
 Ch. x : *tout* [lisez : *tant*] pour icelle couleur que pour...
 Ch. x : dissolvent manifestement les espritz visifz ... et des
 [lisez : *les*] perspectifz.
 Ch. x : *Aristoles* [lisez : *Aristoteles*].
 Ch. xiv : *hippodrame* [lisez : *hippodrome*].
 Ch. xvi : vous aultres *paillardes* [lisez : *paillards*].
 Ch. xxiv : fendre et *seier* du boys [lisez : *scier*].
 Ch. xxviii : n'ay rien tant procuré *qui* paix [lisez : *que* paix].
 Ch. xxxii : cause *queconques* [lisez : *quelconque*].

Les non-sens et les coquilles communs à E et à I sont donc assez nombreux, trop nombreux pour que ces concordances soient l'effet du hasard. Pour qu'il ait commis tant de fautes qui se trouvent précisément dans E, il faut que l'imprimeur de I ait eu E sous les yeux.

En résumé, l'édition de Pierre de Tours, sans date (I), est d'une orthographe plus simple et contient moins de coquilles que l'édition de François Juste, 1542 (E); mais cela ne prouve nullement que I ait été revue par Rabelais. Ce qui le prouverait, ce serait que I contint des interpolations et des corrections comme Rabelais en a fait subir aux éditions qu'il a données lui-même. Or, I ne nous fournit, au point de vue du style, que des variantes sans importance ou même mauvaises, et pas une addition. En outre, nous avons la quasi-certitude que I a été imprimée sur un exemplaire de E, dont elle reproduit souvent les fautes et les mauvaises leçons. Dans ces conditions, je crois qu'on peut conclure que Rabelais n'a pas donné lui-même l'édition I. Il semble qu'il faille reconnaître dans cette édition le travail de quelque correcteur d'imprimerie, qui en a fait disparaître un bon nombre de coquilles, mais qui, naturellement, n'y aurait su faire ce qu'on appelle aujourd'hui des « corrections d'auteur ».

CONCLUSION.

Il résulte des observations qui précèdent qu'on peut compter trois rédactions de *Gargantua*, représentées par l'édition antérieure à 1535 (A), par l'édition de 1535 (B) et par l'édition de Juste, 1542 (E). Le dernier texte revu et corrigé par Rabelais est celui de E. C'est donc E qu'il faudrait reproduire dans une édition critique, en relevant les variantes des deux premières rédactions (A et B), ainsi que celles de l'édition de 1537, sans lieu (D), qui, si elles n'ont pas pour auteur Rabelais lui-même, ont été du moins connues et en grande partie adoptées par lui dans sa troisième rédaction.

Jacques BOULENGER.

LES JEUX DE GARGANTUA

(L. I, ch. xxii.)

(Suite¹.)

A MARIAGE. — (Var. 1535 : a mariage.) Le Mariage est un jeu de cartes où le principal avantage est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. Il est encore usité aujourd'hui.

AU GAY. — Ce jeu, qu'on trouve mentionné dans les *Matinées* de Cholières (*loc. cit.*, p. 18) avec d'autres jeux de cartes sous la forme *J'ay*, et que Le Duchat (t. I, p. 79) identifie avec le brelan « parce que le Joueur dit *j'ai*, lorsqu'il a deux cartes semblables », est le même que celui dont parle d'Aubigné dans *Faeneste* : « Tout en fu, fit jurer les Rouchellois qu'ils apporteroient le lendemain chacun six cents pistoules contre six cents qu'il aboit, pour youër à y'ai flus et sequence qu'il aboit appris » (*loc. cit.*, p. 29, 30). Le mot *j'ay*, orthographié *gay* par Rabelais, n'est que le commencement du nom de ce jeu. En quoi consiste-t-il ? La *Maison des Jeux Académiques* (1668) nous renseigne à ce sujet, en nous donnant les règles d'un jeu qu'elle appelle *Gé, Point, Flux et Seccance* et qui n'est autre que le Gay de Rabelais et que le *J'ai flus et Sequence* de d'Aubigné : « Après avoir convenu entre les joueurs quelle somme ils jouent, l'on met quatre assiettes, tasses ou bourses, sur la table, en chacune desquelles... chacun met un jetton ; la première est pour le

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908, p. 1. Nous renvoyons à la pagination de ce numéro.

Gé, la seconde pour le Poinct, la troisième pour le Flux et la quatrième pour la Seccance. » On donne trois cartes à chaque joueur : celui qui a le Gé, c'est-à-dire qui reçoit deux cartes semblables, a droit à la somme qui est dans la première bourse. Quand plusieurs personnes ont le Gé, celle qui possède les plus hautes cartes l'emporte. « Le Poinct, qui est à dire deux cartes d'une mesme couleur, se peut aussi envier par les joueurs... Et semblablement le Flux, qui est quand les trois cartes sont de treffle, picque, carreau, ou cœur, s'envie l'un sur l'autre. Quant à la Sequence, c'est lorsque les trois cartes se suivent...; la plus haute Sequence emporte la plus foible, et les joueurs peuvent enchérir les uns sur les autres, comme au Gé, Point et Flux » (p. 83-84).

A L'OPINION. — Ce jeu ne nous est connu que par une phrase de Cotgrave : « The pretty game which we call purposes. » Il s'agirait donc des *Propos*, jeu qui vient plus loin dans la liste de Rabelais. Il est possible que cette explication soit exacte; mais Cotgrave qui, dans son *Dictionnaire*, se sert à chaque instant de Rabelais, même sans le citer, et le commente d'après son impression personnelle et ses souvenirs de lecture, ne saurait faire autorité en la question.

A QUI FAICT L'UNG FAICT L'AULTRE. — On ne peut dire exactement quelle est ce jeu. *Faire* (Académie, 1694) « se dit absolument en parlant des jeux de cartes, où chacun donne les cartes à son tour, et de certains autres jeux, où chacun tour à tour est obligé de faire autre chose ». Ce dernier sens est assez vague; mais il semble s'appliquer au jeu de Gargantua dont il est ici question.

A LA SEQUENCE. — « *Séquence*, terme de certains jeux de cartes, suite de plusieurs cartes de mesme couleur, et du moins au nombre de trois, » dit l'Académie (1694); et le *Dictionnaire de Trévoux* : « Terme du jeu de hoc, de l'impériale et autres jeux de cartes. » La Séquence était

donc un terme de jeu qui signifiait la même chose que le Flux; mais c'était aussi, au xvi^e siècle, un jeu de cartes. On l'a déjà vue employée dans ce dernier sens par Claude Gauchet :

On manie le flux, la prime ou la sequence

[*Loc. cit.*, p. 18.]

Et par Cholières :

Joüer au flus, au j'ay, à la sequence...

[*Loc. cit.*, p. 18.]

Les deux jeux du Flux et de la Séquence devaient être très voisins.

AU LUETTES. — Il y a deux jeux des Luettes : l'un n'est autre que la *fossette*, telle qu'on l'appelle en Bretagne, « et ce Jeu, dit Le Duchat (t. I, p. 79), est commun à Nantes comme à Bourdeaux, parce que les enfans y jouent volontiers sur le gravier, avec des coquilles que le rivage leur fournit en abondance » ; l'autre est un jeu de cartes du Poitou et de la Saintonge « encore usité parmi le peuple et surtout parmi les matelots de cette contrée » (Esmangart et Johanneau, t. I, p. 399). De quel jeu s'agit-il ici ?

Remarquons d'abord que Rabelais a mentionné les Luettes en deux autres passages : « ... Et vint à Bourdeaux, auquel lieu ne trouva grand exercice, sinon des guabarriers jouans aux luettes sur la grave¹ » (l. II, ch. v) et : « Au fond d'iceluy [pot] j'apperceu forces dez, cartes, tarots, luettes, eschets et tabliers » (l. V, ch. xxiii). Dans le premier cas, il semble bien qu'il soit question d'un jeu qui se jouait avec des cailloux ou des coquillages : pourquoi des « guabarriers » iraient-ils jouer aux cartes sur une grève ? De plus, la phrase « ne trouva grand exercice, sinon... » indique que le jeu auquel ils se livraient, — pai-

1. Grève.

sible sans doute et peu violent, — était cependant un jeu d'exercice; or, les cartes se jouent assis. Dans le second cas, il s'agit évidemment de cailloux, de coquillages; Rabelais énumère ici, non des jeux, mais des instruments de jeux. Il serait aussi absurde de sa part d'écrire : « J'aperceu force dez, cartes, tarots, *flux*, eschets et tabliers », que de supposer, de la nôtre, que les Luettes dont ce passage fait mention soient un jeu de cartes.

Donc, au livre II et au livre V, Rabelais parle, sous le nom de Luettes, d'un jeu de la fossette; il n'y a aucune raison pour attribuer un autre sens au même mot dans la liste du I^{er} livre. C'est d'ailleurs l'opinion de Regis, qui traduit par : « Kocken, Muschelschalen, Schneckenhauser¹ ». Selon Cotgrave, les Luettes seraient une sorte de jeu de jonchets : « Little bundles of pieces of Ivory cast loose upon a table; the play is to take up one without shaking the rest, or else the taker loseth. » Urquhart donne également « At the ivory bundles ». On admettrait plus volontiers cette explication que celle qui ferait des Luettes un jeu de cartes; elle s'accorde pourtant assez mal avec le passage du livre II, ch. v.

AU TARAU. — « *Tarots*, dit l'Académie (1694), sortes de cartes à jouer, qui sont distinguées par quatre différentes couleurs appellées Deniers, Coupes, Espées et Bastons², et qui sont marquées de rayes noires par dessus. » Les Tarots ne sont pas en effet un jeu de cartes, mais des espèces de cartes qui peuvent servir à plusieurs combinaisons. On trouvera dans la *Maison des Jeux académiques* (1668) une description du « Plaisant jeu de cartes des Tarots, recreatif, subtil et divertissant, *qui se joue à plusieurs sortes de jeux* » (p. 34 et suiv.). Outre que les figures en étaient différentes de celles des jeux ordinaires et que les cartes étaient *tarotées* à l'envers, le jeu compre-

1. Valves, coquilles, coquilles d'escargot.

2. En espagnol *Dineros*, *Copas*, *Espadillos*, *Bastos*, au lieu de *Cœur*, *Carreau*, *Pique* et *Trèfle*.

nait soixante-dix-huit cartes au lieu de cinquante-deux (*Ib.*, p. 35). Sur son origine espagnole et italienne, bien connue, et sur son iconographie, qui a été très étudiée, on peut consulter le beau livre de M. Henry d'Allemagne sur les *Cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle* (t. I, p. 179-197).

Le *Dictionnaire de Trévoux* donne un autre sens au mot Tarot¹ : c'est, dit-il, « une espèce de dé d'ivoire, dont chaque côté porte son nombre de trous noirs, depuis un jusques et compris six, et dont on se sert pour jouer. Il est appelé jeu de hasard quand les dés ne sont pas pipés, c'est-à-dire, quand il ne se trouve pas au-dedans du plomb qui fait tourner le dé à l'avantage du joueur. En 1701, il parut un Édit du Roi portant qu'il seroit levé un droit sur chaque jeu de tarots ». Ce jeu, dont on ne trouve trace ni dans Furetière, ni dans l'Académie, ni dans la *Maison des Jeux*, devait être d'invention récente; ce n'est évidemment pas celui dont parle ici Rabelais.

A COQUINBERT QUI GAIGNE PERD. — (Var. Dolet : A coquimbert, qui gaigne perd.) Ce jeu n'est pas un jeu particulier, mais une manière de jouer à différents jeux, comme aux cartes et aux dames; elle consiste à convenir que le gain de la partie sera pour celui qui l'aura perdue. Nous disons aujourd'hui : *Qui perd gagne*.

Leroux, dans son *Dictionnaire comique*, note au mot *gagner* l'expression : « Jouer au caquimbert, où qui gagne perd. » Il est difficile de savoir ce que veut dire ce mot *coquinbert* ou *caquimbert*. Le Duchat, dans *Ménage* (*coquimbert*), rapproche de ce jeu celui que les enfants de Metz appelaient, selon lui : « C'est aujourd'hui la Saint-Humbert, qui quitte sa place la perd². » Il n'y a entre les deux jeux qu'une ressemblance de rimes.

1. En donnant aussi le sens de cartes.

2. Suit une étymologie fantaisiste de *coquinbert* : coq-Imbert, le coq d'un nommé Imbert, qui ferait dire à celui qui l'a volé qu'il a plus perdu que gagné. Cette petite histoire est merveilleusement trouvée. — Ce jeu de Rabelais a d'ailleurs excité l'imagination de

Quels étaient les jeux qui se jouaient de la façon dont parle ici Rabelais? « Coquimbert qui gagne perd », dit Cotgrave, « a game at cards; like our losing Lodam », — « Ein Art des Bretsspiels » (trictrac) explique Regis, — « Jeu de Damier », selon Le Duchat (t. I, p. 79). Le même savant ajoute, dans *Ménage*, que « le *coquimbert* est aussi un jeu de quilles de la Touraine ». On peut admettre toutes ces opinions, qui ne s'excluent point l'une l'autre.

AU BELINE. — « Jeu ainsi nommé, dit Marty-Laveaux (*Glossaire* de Rabelais), soit parce qu'on y traitait les gens en béliers qu'on tire par les cornes, soit parce qu'on les trompait, qu'on les attrapait. » La première hypothèse est celle de Le Duchat (t. I, p. 79) : « Je crois que c'est une espèce de Boutehors, où l'on traite les gens en *béliers*, qu'on tire par les cornes pour les faire sortir de la bergerie. » Le mot revient au livre II, ch. vii (*Catalogue de la librairie de Saint-Victor*) : « Le beliné en court ». Et Le Duchat, qui ne se souvient plus de son précédent commentaire, change d'avis et écrit en note à ce passage (t. I, p. 224) : « Beliner quelqu'un, c'est en faire une espèce de *Bélier*, un *Cocu*; et lorsque le jeune Gargantua jouoit *au Beliné*, je suis fort trompé si par ce Jeu Rabelais n'entend quelque espèce de *Hère*. »

On lit dans la traduction anglaise d'Urquhart : « At he's gulled (pipé, dupé) and *esto*. » Ce serait donc, selon lui, une sorte de jeu d'attrape. Et l'on pourrait citer, à l'appui de cette opinion, deux passages de Rabelais où le mot beliné est pris dans le sens de *gulled* : « Avoir resolu... qui par leurs astuces sera beliné, corbiné, trompé et affiné » (l. IV, prol.), et : « Ilz ne voudront estre par les Romanistes belinez » (*Pant. progn.*, ch. vi). Il paraît plus naturel d'interpréter de cette façon le Beliné dont il s'agit ici que d'y voir un jeu dans lequel on traiterait les

plusieurs de ses commentateurs; ne lit-on pas, dans l'édition Esmangart et Johanneau (t. I, p. 400) : « Le nom de ce jeu est la contraction de *giuoco di chi vince, perde*, qui est le nom qu'on lui donne en italien »?

gens en béliers; cette dernière hypothèse est en même temps très vague et amenée de très loin. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce beliné, ce trompé soit le même, comme le veut Le Duchat, que le malheureux, le macontent et le cocu dont il a déjà été question précédemment; mais rien ne le prouve.

AU TORMENT. — (Var. Dolet : Au tourment.) « Sorte de Jeu de cartes », dit Le Duchat (t. I, p. 79). Nous ne savons pas autre chose sur ce jeu. C'est sans doute de lui qu'il est parlé dans une *Vieille Rime du Jeu d'Amours* citée par Brantôme :

Mais, en défaut de trouver la raye nette (reinette),
Il s'en ensuit un grand jeu de torment.

[*Rec. des Dames*, 2^e partie. Ed. Mérimée et L. Lacour, t. XI, p. 255.]

A LA RONFLE. — « C'étoit autrefois une espèce de jeu, dit le *Dictionnaire de Trévoux*. On appeloit aussi *ronfle*, au jeu de Piquet, ce qu'on appelle aujourd'hui point¹. Ainsi on disoit compter la *ronfle*, pour dire compter son point. » Au contraire, suivant Richelet (1680), ce mot « est hors d'usage à Paris, où l'on dit *compter son point*, et jamais *compter sa ronfle* ». On trouve dans Du Cange (*ronflare*) que ronfler est la même chose que renvier, « *pecuniam in foliis lusoriis positam augere* », et l'auteur de l'article cite deux textes anciens où il est question de notre jeu, l'un de 1460 : « Ainçois que l'en baillast les cartes, icelluy Davy dist aux autres, Je l'envy et Ronfle », — et l'autre de 1458 : « Lesquelz compaignons commencerent à jouer au jeu de la Ronfle ».

On lit dans la *Moralité des Enfans de Maintenant* :

Celluy n'y a que je le saiche
Bien jouer quant se tient en place

1. « *Point*, au jeu de cartes, se dit du nombre qu'on attribue à chaque carte » (Trévoux).

A la ronfle et à la chance,
 Aux cartes et au jeu public,
 Au masgaret, aussi au glic,
 En toutes manières de jeux.

[*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 34.]

Le *Sonnet amphibologique* cité par Tabourot contient ce vers, dont on comprend facilement l'équivoque :

La Ronfle est un beau jeu, s'ils boivent trop ou mangent.

[*Loc. cit.*, p. 25.]

Il a donc existé un jeu de cartes de la Ronfle, celui dont il s'agit ici; mais ce mot a vite pris un autre sens, dans lequel on le trouve presque toujours employé au xvi^e et au xvii^e siècle. « Il n'est demeuré en usage, dit Furetière (1690), qu'en cette phrase proverbiale : Jouer à la ronfle, pour dire Dormir profondément et en ronflant. » Furetière aurait pu ajouter que cette expression avait déjà cours au siècle de Rabelais. Bonaventure des Périers écrit en effet dans ses *Nouvelles Récréations* (1558) : « Et se firent bailler une petite chambre jacopine, où ils se couchèrent très-bien et très-beau, et commencèrent à jouer à la ronfle » (*Nouv.*, XXVII; éd. L. Lacour, t. II, p. 122); Cholières, dans ses *Après-dînées* (1587) : « Quelquesfois je me suis treuvé les yeux ensablez de sommeil l'apres-disnée, j'ay voulu complaire à ma sensualité et jouer à la ronfle » (I, éd. P. Lacroix, t. II, p. 20). Enfin, on trouve, avec un sens analogue, dans la *Comédie des Proverbes* (1616) : « Voicy du monde sous ces arbres qui joue à la ronfle » (*Ancien Théâtre Français*, t. IX, p. 56).

Le jeu de la Ronfle avait également donné lieu, au xvi^e siècle, à une autre expression proverbiale que Baïf emploie dans sa comédie du *Brave* (1567) :

Ses louanges il continue :
 Laisson-le : il est en ronfle vuë.

[III, 1. Éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 261.]

Cotgrave (*ronfle*) s'en explique ainsi : « *Vous me remettez à point en ronfle veuë*. You put me shrewdly to my plunges, drive me to the wall, have me at a bay », c'est-à-dire : « Vous me mettez artificieusement dans l'embarras, vous me poussez au mur, vous me retenez dans un coin. »

AU GLIC. — « C'est la chance, suivant Le Duchat (t. I, p. 79), de l'allemand *glück*. » Mais, tandis que la Chance, qui vient plus loin dans la liste de Rabelais, est un jeu de dés, le Glic est un jeu de cartes. « A Metz, ajoute Le Duchat, on appelle *glic* au jeu de Dixcroix, le hazard qui arrive lorsqu'un des Joueurs a trois ou quatre Rois, Dames ou Valets : et on l'appelle de la sorte, comme une *bonne fortune*, parce que *la glique*, comme on parle, vaut plusieurs points. »

La *Moralité des Enfants de Maintenant* nous fait assister à une partie de Glic entre Malduict, Jabien, Finet et Luxure (*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 45-48) :

Le glic est ung jeu moult très beau,

dit Jabien,

Et à gallans trop plus honneste.

LUXURE.

Quant à moy, je suis toute preste.
Ça les cartes, mon beau seigneur...

Tout le passage est, malheureusement, pour nous assez peu clair ; et il est difficile d'en tirer des indications précises sur les règles et la conduite de ce jeu. Pourtant Luxure, qui gagne la partie, s'écrie à la fin : « J'ay le glic des roys¹ » ; cette expression ne veut-elle pas dire, comme le pense Le Duchat, « avoir en mains plusieurs rois », et ne peut-on pas en conclure que le principal avantage

1. Comme elle se serait écrié : « J'ai le glic des dames » ou « le glic des valets ».

était, au Glic, de posséder une suite de plusieurs cartes de même figure?

On trouve dans les auteurs du x^ve et du xvi^e siècle de nombreuses mentions du Glic qui montrent l'ancienneté du jeu et son importance. Villon, dans sa *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie* (1461), dit :

Gaigne au berlanc, au glic, aux quilles.

[*Grant Test.*, v. 1705, éd. Longnon¹, p. 94.]

Coquillart, dans ses *Droits nouveaux*, mentionne le glic avec la condamnade (*loc. cit.*, p. 33). Éloy Damerval le cite parmi d'autres jeux qu'il condamne également :

Là² jouent en toutes saisons
Aux quilles, au franc du carreau,
Au trinc, au plus pres du cousteau,
Aux dez, au glic, aux belles tables,
Sur cofres, sur bancz, et sur tables...

[*Le Livre de la Diablerie*, 1507. Second livre, ch. III.]

Le Glic revient encore dans les *Sermons* de Michel Menot (*loc. cit.*, p. 17), dans la *Chambrière à louer* (*loc. cit.*, p. 19) et dans les *Épîtres* de Roger de Collerye (*loc. cit.*, p. 23), avec plusieurs autres jeux de cartes. Enfin, Henri Estienne écrit dans son *Apologie pour Hérodote* (1566) : « Je retourne aux prélats : ausquels parlant Maillard dit : « O gros goddons damnez infames, escrits au « livre du diable, larrons et sacrilèges (comme dit S. Bernard) pensez-vous que les fondateurs de vos bénéfices « vous les ayent donnez pour ne faire autre chose que « paillarder et jouer au glic? » (I^{re} partie, ch. VII)³. Cotgrave s'est sans doute autorisé de ce passage d'Olivier Maillard pour traduire « jouer au glic » par : « To lea-

1. *Œuvres complètes*. Paris, Lemerre, 1892, in-8°.

2. Dans leurs maisons.

3. Éd. Ristelhuber. Paris, Liseux, 1879, 2 vol. in-8°; t. II, p. 112.

cher; to play at fast and loose¹. » Paillarder et jouer au glic seraient donc la même chose. C'est une erreur; comme le dit très bien le *Dictionnaire de Trévoux (glic)* : « Maillard, en parlant des Prélats débauchés, a voulu dire qu'ils étoient impudiques et joueurs. »

AUX HONNEURS. — « Les *honneurs*, au jeu des cartes, ce sont les peintures, le Roy, la Dame, le Valet » (Furetière). Le sens de ce mot n'a pas changé. Était-ce le nom d'un jeu au xvi^e siècle, ou Rabelais ne l'a-t-il mis ici que pour grossir sa liste? Il est difficile d'affirmer dans un sens ou dans un autre. Pourtant, la seconde hypothèse paraît plus vraisemblable, si l'on songe que Rabelais a déjà fait compter comme jeu la *vole*, qui n'est qu'un terme de jeu, et qu'il cherche à allonger son énumération par tous les moyens, notamment en faisant resservir le même jeu sous cinq ou six formes différentes².

A LA MOURRE. — (Var. Dolet : A la morre.) « The play of love; wherein one turning his face from another, guesses how many fingers he holds up » (Cotgrave, *mourre*). C'est ce que dit le *Dictionnaire de Trévoux (mication)* : « Jeu où l'un des joueurs lève les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, et l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. » Ce jeu nous venait d'Italie, comme son nom (*morra*).

Le *Dictionnaire des Jeux Familiers* (1797) raconte à ce sujet l'anecdote suivante : « Un duc de Nevers, de la maison de Gonzague, ayant voulu, en 1601, établir un ordre dont il se déclara le grand maître, et dont le cordon était jaune, il recommanda à ses chevaliers de jouer à la *mourre*, comme à un jeu noble, et qui étoit à la mode alors parmi

1. « *To leacher* : besongner, fanfrelucher, paillarder » (*Dictionnaire de Sherwood*, imprimé à la suite du *Dictionnaire de Cotgrave*, éd. de 1673). — « *To play fast and loose* : jouer de la navette » (*Ibid.*, *fast*).

2. Par exemple, le maucontent, qu'il appelle la malheureuse, le malheureux, le cocu, le qui a si parle, et peut-être le torment.

la noblesse françoise. Sur la fin du siècle dernier, ce jeu étoit renvoyé dans l'antichambre¹; et nous voyons dans une pièce du comédien Baron des pages et des laquais y jouer. » Nous voyons la même chose au xvi^e siècle dans Rabelais : « Les paiges jouoient à la mourre à belles chinquenaudes » (l. IV, ch. xiv) et au xvii^e dans Malherbe : « S'être amusé par les chemins, comme ces laquais qu'on envoie au vin et qui s'amuse à jouer à la mourre » (*Lettres*, II, 10; dans Littré, *mourre*). La Mourre n'a jamais été en France un jeu de gentilhomme.

AUX ESCHETZ. — Le jeu des échecs est trop connu, et il en a déjà été fait des études trop détaillées pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici.

AU RENARD. — « Il y a un jeu du Renard, dit Furetière, où on met une Dame, qui doit attaquer et prendre douze pions qu'on appelle Poules. » Ce jeu est devenu le jeu de la *Poule et du Renard*² et existe encore sous le nom du *Loup et des Moutons*. Il s'agit toujours de faire traverser le damier aux poules, — ou aux moutons, — sans en laisser prendre par le renard, — ou le loup.

« Agrippa, grand plagiaire, dit Le Duchat (t. I, p. 80), a parlé de ce jeu, chap. 14 de son *de Vanitate Scientiarum*; mais ce qu'il en dit là est tiré fort fidèlement de Jean de Salisberi, chap. 5 du l. I, *de nugis Curial*. » Voici le passage de Cornelius Agrippa : « Hinc tesserae, calculi, triculus, lenio, Monarchus, orbiculi, thaliorchus, vulpes, praeterea octocedron, duodecacedron, quibus non nihil divinationis inesse putatur³ » (*De incertudine et vanitate*

1. « Les gens qui n'ont rien à faire jouent à la mourre pour passer le temps » (Trévoux).

2. J. de la Forge, dans la *Joueuse dupée* (1664), le place dans une longue énumération, en lui donnant un nom un peu différent : « Les dames, les échets, la poule, le renard » (*loc. cit.*, p. 24).

3. « De là eurent leur origine les dez, les tables, le tricole, ou trois points, le senio, les eschecs, le monarque, le taliorque, le renard, les dez à huit faces et ceux à douze, esquels ils disoient estre je ne sçay quoy de divination » (trad. de 1608, s. l., in-12).

omnium scientiarum..., éd. de 1643, Lyon, in-12). Il suffit de lire cette énumération pour se convaincre que le mot *vulpes* ne signifie pas le jeu du Renard, — qui n'aurait que faire entre le *thaliorchus* et l'*octocedron*, — mais désigne un certain coup de dés. Le Duchat s'est aperçu du plagiat, mais, dans la joie de cette découverte, il a négligé d'être exact.

AU MARELLES. — (Var. 1535 : Au marrelles. — Dolet : Aux marrelles.) Il y a deux sortes de jeux des Marelles :

I. On trace un grand carré sur un carton, sur une table ou sur une pierre; dans ce carré, on en trace un second plus petit, dans le second un troisième qui en occupe le centre¹. On joue avec des pions, des cailloux ou de petits palets en fer; il s'agit d'arriver à en placer trois sur une même ligne.

Le jeu des Marelles, sous la forme que nous venons de décrire, ou du moins sous une forme analogue, est très ancien. Nous lisons dans Du Cange (*marrella*) un passage des *Statuta Ecclesiae Lingonensis* de 1404 où il en est question : « Non ludant etiam (Clerici) ad Marrellas, ad volas... » Des lettres de rémission de 1412 en parlent également : « Jehan Aysmes qui avoit joué aux marelles à six tables, appelé le jeu saint Marry, etc. » (au mot *ludus*). Les marelles désignaient les pions dont on se servait pour jouer, et le *marrellier*, ou *mérellier*, le tablier (*tabula lusoria*) sur lequel on jouait; on trouve en effet dans un texte de 1412, cité dans Du Cange : « Icellui Estienne prist alors toutes marelles et les getta jus du marrellier. » Le mot *marrellier* signifiait aussi le jeu lui-même, comme le montre un vers du *Romant des trois Pelerinaiges* de Guillaume de Guileville :

Et encore ne suis-je pas soule²

1. Telle est la figure qu'on voit dans les *Jeux de l'enfance* gravés par Claudia Stella (1657).

On trouvera dans la *Mélusine* (t. III, col. 214), la description d'un jeu des trois mérelles dans lequel la figure est un peu différente, les règles restant les mêmes.

2. C'est Jeunesse qui parle.

De m'aler jouer à la boule,
D'aler quillier, d'aler billier
Et de jouer au mareillier.

[*Le premier pèlerinage de l'homme durant qu'est
en vie*, fol. 49 v°, col. 1.]

Et plus loin :

Jeux de tables et d'eschiquiers,
De boules et de mereilliers,
De cartes, jeux de tricherie,
Et de mainte autre muserie.

[*Ibid.*, fol. 50 v°, col. 1.]

Le jeu est mentionné, sous la forme *merelle*¹ et *mereau*²,
dans la *Moralité des Enfants de Maintenant* :

FINET.

Jouons au jeu de la merelle,
Je suis las du franc du carreau.

JABIEN.

C'est bien dit; le jeu du mereau
Est bien commun; si est la chance.

[*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 52.]

Enfin on le trouve, avec d'autres jeux, dans la *Friquas-
sée Crottestyllonnée*, curieux recueil de dictons, de pro-
verbes et de refrains en usage, au xvi^e siècle³, parmi les
enfants du peuple dans la ville de Rouen. Il est intéres-
sant de citer tout le passage, qu'on peut comparer avec la
liste des Jeux de Gargantua dans Rabelais, et qui nous
fournit plus d'un rapprochement avec celle-ci :

Au renyrenart qui a perdu sa queue

1. « L'usage est pour *merelle* », dit Richelet en 1680.

2. « *Mereau*, marque faite ordinairement de plomb qu'on distri-
bue aux Ecclésiastiques ou Chanoines pour témoigner de leur assis-
tance à l'office » (Furetière).

3. L'opuscule est de 1557, l'impression de 1607.

A la remontée à la devallée,
 Vire vire le bonnet.
 Vestu jouër à passer le balleil,
 Au viretom, au merelles, au quilibocquet,
 A callifourquet, au real, au cheval saint george,
 A la fossette, aux jouquets, à la pouldrette,
 A la chuche pinnette, au parquet, à fouquet
 Aux matres, aux epingues, à binder,
 Au coulombier, à corne corne de cerf,
 A pic à romme, à la croisette au bonnet,
 Au capifol, à bi bi ma commere, ten cul fait nape,
 A bloquer, à pin pin malo, à malinne caa,
 Au quillard, à ballotter, à la poule vesse,
 A branler au grenier, à la bru¹, au pié de mouque,
 Aux esses, et cetera pour la bigotte.

[Éd. A. Pottier, p. 6-7.]

II. Il y a une autre sorte de jeu de Marelle, « fait, dit l'Académie (1696)², en manière d'échelle formée avec de la craye, où ceux qui jouent doivent, en marchant à cloche-pied, pousser avec le pied une espèce de palet dans chaque espace vuide que forment les lignes de cette manière d'échelle, sans que le palet touche à la ligne ». Ce jeu est moins ancien que le précédent³ et a reçu le même nom par assimilation de figure. C'est un jeu de plein air, tandis que l'autre est un jeu d'intérieur; aussi faut-il penser que Rabelais, qui vient de mentionner des jeux de tablier, parle plutôt ici de ce dernier.

AU VASCHES. — (Var. 1542 : Aux vasches.) Selon Furetière (*vache*), « il y a un jeu d'enfants où on dit, porter à la vache morte, quand on porte quelqu'un sur son dos avec la tête pendante en bas ». Le Duchat pense que c'est le jeu dont il s'agit ici. Peut-être, dans ce cas, aurait-il

1. Plus loin (p. 25) : « Faison la bru et jouons à la branle au grenier. »

2. La 1^{re} édition donne seulement, au mot *merelle* : « Espèce de jeu fort en usage parmy les enfants ».

3. Il existe encore aujourd'hui.

quelque analogie avec la *beste morte* et le *pourceau mory* dont il est question plus bas. Mais ce ne sont là que des hypothèses, et l'on peut se demander, au contraire, pourquoi Rabelais aurait donné le nom de Vasches (au pluriel) à un jeu qui s'appelait la *vache morte*. Il est imprudent d'accepter sans certitude des rapprochements quis'offrent tout d'abord à l'esprit.

A LA BLANCHE. — Il y a deux opinions sur la Blanche : l'une d'après laquelle ce jeu est le même que la *blancque*, citée plus bas ; c'est celle de Le Duchat¹, d'Urquhart² et de Regis³. L'autre, qui fait de la Blanche un jeu distinct de la *blancque*, est timidement formulée par Esmangart et Éloy Johanneau (t. I, p. 404 : « Ne s'agirait-il pas ici de tirer à la *carte blanche*, c'est-à-dire à la carte où il n'y a pas de figure, ou de jouer à la reine *blanche*, à la veuve habillée de blanc ? Nous n'osons pas le croire... »

Il paraît d'abord assez improbable que la Blanche, qui vient au commencement de la liste de Rabelais, puisse être identifiée avec la *blancque* qui figure dans la seconde moitié de cette liste : plus de quatre-vingt-dix jeux les séparent.

On avouera que le rapprochement est amené d'un peu loin. Nous savons d'autre part que la *blanche* est un terme de jeu de cartes « qui se dit lorsqu'on n'a aucune figure dans son jeu⁴ » (Trévoux). Sans entrer complètement dans les hypothèses d'Esmangart, on peut admettre que Rabelais a fait compter dans sa liste la Blanche comme un jeu de cartes, de même qu'il y avait mis déjà les *honneurs*.

1. « Espèce de *Blanque*, que les enfants du Languedoc jouent à tirer dans un Livre avec une épingle » (t. I, p. 80).

2. « At the lottery. »

3. « Art Lotterie mit weisen Ninten und beschriebenen Blättschen. »

4. Le *Dictionnaire de Trévoux* ajoute : « C'est un avantage au piquet et au hoc. Il vaut dix au piquet commun, cinq marques aux petites parties et, en quelques endroits, cent points au piquet écrit ; à l'impériale, il en vaut deux. » — Furetière (*blanches*) dit : « C'est douze cartes qu'on a en main sans peinture, sans Roy, Reine, Valet ».

A LA CHANCE. — Le mot *chance* a deux significations en langage de jeu :

1^o C'est d'abord une « sorte de jeu à deux ou trois dez » (Académie, 1694)¹ — « qui se joue avec certaines règles et qui ne tombe que sur certains points » (Trévoux). La *Moralité des Enfants de Maintenant* nous fait assister à une partie de ce jeu entre Finet et Luxure (*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 52-55) :

C'est l'ung des beaulx jeux de France,
A quoy il me plaist mieulx jouer,

dit celle-ci. La partie s'engage : Luxure a 8 et Finet 9.

LUXURE.

De ce ne donne pas ung œuf;
Jouez; vous avez cinq et quatre.

Et ici nous remarquons deux choses : d'abord qu'ils jouent avec deux dés, puisque ceux qu'a lancés Finet marquent l'un cinq et l'autre quatre, et ensuite qu'il s'agissait, à la Chance, non d'arriver au plus grand nombre de points, mais d'avoir une certaine combinaison ou un certain nombre de points, qu'on n'obtenait que par *chance*; ce n'est pas, en effet, parce que Finet a 9 que Luxure ne tient pas compte de son coup de dés, mais parce qu'il a 5 et 4.

La partie continue; Luxure gagne une fois parce qu'elle a 7 et une autre fois parce qu'elle a 14 :

Dix et puis quatre, tout est mien,

dit-elle à Finet. Ces deux nombres, — 7 et 14, — ne seraient-ils pas ceux sur lesquels il fallait tomber pour gagner, et qui constituent la *chance*?

1. « The game at dice called Mum-chance, or such another » (Cotgrave).

Le jeu se jouait tantôt à deux, tantôt à trois dés. On lit dans Carloix : « Il avoit le jour precedent gagné six mille escus à la chance à trois dez » (III, 20, dans Littré, *chance*), et dans Hamilton : « Ils jouoient à la chance à deux dés » (*Mém. de Grammont*, II, dans Littré, *ib.*). C'est sans doute l'expression *chance à trois dés* qui a fait penser Rabelais au jeu des *trois dés*, qui vient ensuite.

2° La Chance est aussi un terme de jeu. « C'est le dé qu'on livre à celui contre qui on jouë, dit Richelet (1680), et qui est au dessus de sept et au dessous de quatorze. » Suivant l'Académie (1694), « il se prend pour le point qu'on livre à celui contre lequel on joüe, et pour celui qu'on se livre à soy-mesme ». La chance était donc un coup de dés qui décidait lequel des deux joueurs devait jouer après l'autre; s'il était à l'avantage de l'adversaire, on *livrait chance*; s'il était au sien propre, on *amenait chance*. C'est ainsi qu'on lit dans Brantôme : « Il luy demanda amprès s'il vouloit jouer contre une de ses galeres pour vingt mill' escus qu'il luy monstra. L'autre le voulut, et le dé escheut au sieur Jehan André. Il livre chance; le capitaine La Roue luy couche tout d'un coup dix mill' escus » (*Grands Capitaines*, 1^{re} partie, ch. XXI, éd. Mérimée et L. Lacour, t. II, p. 62). L'expression *livrer chance* prit plus tard le sens figuré de *provoquer*, et on trouve dans Saint-Simon : « Le duc de Chevreuse livrait chance à tout le monde en plein salon et y disputoit contre tout venant » (238, 176, dans Littré, *chance*).

A TROIS DEZ. — (Var. Dolet : A troys detz.) « *Jouër aux dez, à trois dez*, dit l'Académie (1694, *dé*). *Il a perdu son argent à trois dez*. » Selon Esmangart et Johanneau (t. I, p. 404), « on dit encore *jouer à trois dez* : c'est un jeu où l'on joue avec trois dés et où l'on met son argent au hasard du sort de ces trois dés ». Il en est question dans les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail (1585) : « Eutrapel respondit que, pour tous souhaits, ... il voudroit estre le plus riche cocu de France, pour avoir de l'ar-

gent tout son saoul,... jouer à trois detz » (XII, éd. Assézat, t. II, p. 34).

AU TABLES. — (Var. Dolet : Aux tables.) Il ne s'agit pas ici, comme on l'a cru¹, du jeu de dames qui vient un peu plus loin dans la liste de Rabelais. Selon l'Académie (1694), « *Table*, se dit de certaines petites pièces de bois, ou d'ivoire, etc., rondes et plates, dont on se sert pour jouer au trictrac, etc. *Il y a quinze tables blanches et quinze tables noires au trictrac.* » Rabelais mentionne, d'autre part, dans ce même chapitre, les jeux de *toutes tables* et des *tables rabatues*, qui sont, à n'en pas douter, des jeux de trictrac. Les Tables désignent ici les pions dont on se servait à ces jeux, et sans doute, par amplification, un jeu même de trictrac.

Jean de Meung en parle déjà, au XIII^e siècle, dans le *Roman de la Rose* :

Se Bel-Acuel poes trover²,
Que vous puissiés oli joer³
As eschiés, as dés, ou as tables,
Ou à autres gieus délitables.

[Ch. XLIII, v. 8069 et suiv.⁴].

Peut-être le mot *tables* a-t-il ici une signification moins précise que celle de *jeu de trictrac* et veut-il dire d'une façon plus générale : toute espèce de jeux qui se jouent avec des pions. La même remarque s'applique à ce vers du *Romant des trois Pelerinaiges* :

Jeux de tables et d'eschiquiers

[*Loc. cit.*, p. 137.]

1. C'est l'opinion d'Esmangart et Johanneau (t. I, p. 404).
2. Si Bel-Accueil pouvez trouver.
3. Avec lui jouer.
4. Ed. P. Marteau, Orléans, Herluison, 1878, Bibl. elz., 2 vol. in-16; t. II, p. 238.

On trouve dans la *Farce de Folle Bobance* : « Jouer aux tables » (*Ancien Théâtre Français*, t. II, p. 276) et dans la *Farce des Cinq Sens* : « Le jeu des tables et des eschetz (*loc. cit.*, p. 18). Éloy Damerval mentionne les « belles tables » (*loc. cit.*, p. 133) et les « tables » (*loc. cit.*, p. 30) dans son *Livre de la Diablerie* (1507). Plus tard, Bonaventure des Périers écrit dans le *Discours de la Queste d'Amytié* (1544) : « Or estoient tous ces jeunes enfans bien parez et accoustrez, et jouoient aux tables, aux martres et aux osselets » (éd. L. Lacour, t. I, p. 13). Enfin, Rabelais lui-même revient sur ce jeu dans le chapitre xxiv, intitulé : « Comment Gargantua employoit le temps quand l'air estoit pluvieux. » Parmi d'autres savantes occupations, Ponocrate et son élève, dit-il, « revocquoient en usage l'antique jeu des tables ». Mais ici il s'agit, semble-t-il, du *ludus latrunculorum* tel qu'il se pratiquait dans l'antiquité, jeu qui présentait avec nos échecs de nombreuses analogies. (Cf. Antony Rich, *Dict. des Ant. rom. et gr.*, aux mots *latro* et *tabula*.)

A LA NICNOQUE. — « La nicquenocque des questeurs cababezace par frere Serratis, » dit encore Rabelais dans le *Catalogue de la librairie de Saint-Victor* (l. II, ch. vii). Le Duchat donne deux interprétations de ce jeu : 1^o « La Niquenoque est une espèce de *Colin-Maillard*, ou plutôt une sorte de Jeu où l'on se joue de quelqu'un, en le balotant » (t. I, p. 237), et il cite un passage du *Brave* (1567) d'Antoine de Baïf (de mémoire sans doute, car la citation est inexacte et incomplète) :

Mais au rebours chacune en fait
Son plaisant, s'en rit et s'en moque,
Et s'en jouë à la nique noque,
Ou, pour mieux dire, au papifou.

[Acte I, sc. II, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 198.]

2^o « On appelle *niquenoque* à Loudun une chiquenaude, et, l. I, ch. 21, la *nicnoque*... semble en effet s'entendre

des chiquenaudes que les enfants se donnent par manière de jeu » (t. I, *ib.*). Il est difficile de se prononcer pour une interprétation ou pour une autre; le passage de Baïf ne prouve pas plus en faveur de la première que de la seconde. Elles ne sont pas, cependant, essentiellement différentes. Ce qui est sûr, c'est qu'à ce jeu *on se rit*, comme dit Baïf, *on se moque* de quelqu'un. Et l'on peut s'en tenir à l'explication de Regis : « Gesellschaftsspiel mit allerhand Neckereien, Ballwurfen, vielleicht auch Nasenstubern verbunden ¹. »

AU LOURCHE. — « M. de la Nouë, dit Le Duchat (t. I, p. 80), p. 48 du Dictionnaire de Rimes françoises qui lui est attribué, appelle *Ourche* le même Jeu; et il dit que c'est un jeu de Tablier, c'est-à-dire un jeu de Trictrac. » « Ant. Oudin, ajoute Le Duchat dans *Ménage (ourche)*, a fait mention de ce jeu de trictrac. Et, dans son Dictionnaire fr. et ital., il l'a rangé sous l'L et sous l'O, pour preuve que de son tems on le nommoit *lourche* et *ourche* ². » Nicot ³ pense aussi que c'est un jeu de trictrac, et cette opinion est confirmée par Rabelais lui-même, qui écrit au III^e livre, ch. XII : « Vous estes (dist Pantagruel) bien courageux. Hercules ne vous combatteroit en ceste fureur; mais c'est ce que l'on dict, que le Jan en vault deux, et Hercules seul n'auza contre deux combatre. Je suis Jan? dist Panurge. Rien, rien, respondit Pantagruel. Je pensois au jeu du l'ourche et tricquetrac. » Il y a là une équivoque facile à comprendre sur le mot *Jan*, qui est pris par Pantagruel comme terme de trictrac ⁴, et qui se dit également

1. « Jeu de société en rapport avec des picoteries, des *jets de balles* de toutes sortes et peut-être aussi avec des chiquenaudes. »

2. Ménage lui-même donne *Lourche* et *Ourche*.

3. « Car il y en a plusieurs sortes [de trictrac], comme Toutes tables, le Pair, la Reinete, le Lourche... » (*Trésor de la langue française*, au mot *Trictrac*).

4. « Se dit... quand il y a 12 dames abattuës deux à deux, qui font le plein d'un des costez du Triquetrac » (Furetière, *Jean*).

« de ceux qui ont des femmes infidèles et qui souffrent leurs désordres » (Furetière, *Jean*).

A LA RENETTE. — La Renette est un jeu de trictrac, ainsi qu'il ressort d'une *Vielle Rime du Jeu d'Amours*, « trouvée dans des vieux papiers » par Brantôme et citée par lui dans son *Recueil des Dames* :

Le jeu d'amours, où jeunesse s'esbat,
A un tablier se peut acomparer.
Sur un tablier les dames on abat;
Puis il convient le trictrac preparer,
Et en celuy ne faut que se parer.
Plusieurs font Jean. N'est-ce pas jeu honneste,
Qui par nature un joueur admoneste,
Passer le temps de cœur joyeusement?
Mais, en défaut de trouver la raye nette,
Il s'en ensuit un grand jeu de torment.

« Ce mot de *raye nette*, explique Brantôme, s'entend en deux façons, l'une pour la *raye nette* du trictrac et l'autre, que, pour ne trouver la *raye nette* de la dame avec qui l'on s'esbat, on y gagne bonne verole, de bon mal et du torment » (*Recueil des Dames*, 2^e partie, éd. Mérimée et L. Lacour, t. XI, p. 254-255).

En quoi consistait ce jeu? « On gaignoit à la *reinette*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, quand on prenoit toutes les pièces de son adversaire : ainsi c'est une espèce de jeu de dames, ou d'échecs plutôt que de trictrac. » Nous ne savons sur quoi s'appuie cette hypothèse, qui se trouve en contradiction avec le passage de Brantôme. Selon Cotgrave, il faut voir dans la Renette « a game at Tables, of some resemblance with our Doublets, or Queens games. » Il est probable, en effet, que le *doublet* y jouait un grand rôle. On sait que ce terme de trictrac signifiait « un jet de dez qui amenoit deux points semblables » (Furetière, *doublet*).

Coquillart, dans ses *Droits nouveaux*, parle de la Renette en donnant au mot une forme un peu différente :

Quant noz mignons chaulx et testus
Jouent au clic ou à la roynette,
Ilz empruntent franc dix escus
Dessus la clef de leur bougette.

[2^e partie, éd. d'Héricault, t. I, p. 155.]

Mais Tabourot, au xvi^e siècle, écrit *renette*, comme Rabelais, dans ses *Bigarrures* :

Cy gist un vray gaule bon-temps
Qui a pris tous les passetemps
De la gueule et de la brayette,
Des jeux de carte et de renette.

[Ch. xxii, p. 345.]

AU BARIGNIN. — « Les Italiens, dit Le Duchat (t. I, p. 80), appellent *Sbaraglino* une sorte de jeu de Trictrac que l'abbé Guyet, dans les notes marginales de son Rabelais, prend pour le *barignin*. » C'est également l'avis de Regis qui, dans sa traduction allemande, donne : « *Sbaraglino*. » Cotgrave explique ainsi le jeu du *Sbaraglin* : « Au Italian Game at Tables, wherein one adds six to every cast he throws; as if he cast 12, he plays 18¹. » Il s'agit sans doute ici du même jeu.

AU TRICTRAC. — « Jeu fort commun en France, dit Furetière, qui se jouë avec deux dez, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des pointes marquées dans le tablier, et, selon les rencontres, gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie, et les douze parties le tout ou le jeu. » Il est inutile d'insister davantage sur ce jeu bien connu, dont on trouvera une description détaillée,

1. « Jeu de trictrac italien, dans lequel on ajoute 6 à chaque jet de dés; si les dés marquent 12, on a 18. »

en 27 chapitres et 80 quatrains, dans la *Maison des Jeux Académiques* (1668, p. 101-165).

A TOUTES TABLES. — « Il y a une sorte de jeu au trictrac qu'on nomme *Toutes tables* », dit l'Académie (1694, *table*). Ce nom lui vient de la disposition qu'on donne aux dames en commençant la partie : « Elles ne sont pas empilées, comme au trictrac, dans un seul coin, mais partagées pour chaque joueur en quatre tas, placés symétriquement dans *toutes les tables*, c'est-à-dire dans les quatre parties du trictrac » (Littré, *table*). On peut lire dans le *Dictionnaire des Jeux mathématiques* tous les détails sur les règles et la conduite de ce jeu qui est encore en usage.

AU TABLES RABATUES. — (Var. Dolet : Aux tables rabattues.) C'est encore un jeu de trictrac, plus connu sous le nom de *dames rabattues*. On empile ses dames, au nombre de quinze, sur les flèches d'un des côtés du trictrac, et, à chaque coup de dés, on en abat une ou plusieurs sur l'autre côté ; « quand on a abattu toutes ses dames, on lève à chaque coup deux dames, dans le même ordre qu'on les a jouées, et celui qui le premier a levé toutes ses dames, a gagné la partie » (Trévoux, *dame*).

Le jeu des *dames rabattues* est mentionné dans le *Voyage de M^e Guillaume*, qui contient une assez longue énumération de jeux. Il est intéressant de la citer en entier, pour pouvoir la comparer, dans son ensemble, avec la liste de Rabelais :

Ils estoient arrivez en l'isle flottante
 Ou les Dame passent leur temps aux petits jeux du temps
 passé.
 Aux Dames poussees,
 Aux Dames rabatuës,
 A la fossette aux espingles,
 Au trou madame,
 A Margot la fenduë,
 A monte monte l'eschelette, montez là
 A pince maurille,

A cache cache mon cannebry,
 A la masle masle broche en cul,
 A remuer par commandement,
 A la beste à deux dos,
 A tappe cul,
 A gratte-chouse,
 A labourer en la raye,
 A planter un homme,
 A enter des femmes en escusson¹,
 Et a d'autres jeux que l'on apprend en hantant bonne compagnie.

[P. 66.]

On a déjà vu une liste de ce genre dans la *Friquassée Crotestillonnée* (*loc. cit.*, p. 137-138); il s'en trouve une autre dans l'*Espinette amoureuse* de Froissart (vers 203-249, éd. Scheler, t. I, p. 93-94). C'en est assez pour montrer que celle de Rabelais n'est pas isolée dans notre littérature, et que les longues énumérations de jeux, — dont aucune n'atteint d'aussi vastes proportions que dans le *Gargantua*, — sont communes à plusieurs ouvrages du xvi^e, et même du xiv^e siècle.

Comme tous les jeux très répandus et dont la vogue a été persistante, le jeu des *dames rabattues* a donné lieu à une expression proverbiale. On lit dans le *Fidelle*, de Larivey (1611): « Descouvre-toi, Narcisse; feins de l'aimer, et si elle est contente, contente-toy aussi, et joué aux dames rabattuës » (*Ancien Théâtre Français*, t. VI, p. 355). Le sens est clair et s'explique par les mots mêmes. Suivant Fleury de Bellingen, on se sert de cette expression « quand des hommes trouvent des femmes qui ne sont pas cruelles, ou quand elles sont de si mauvaise humeur que leurs maris s'emportent à les battre » (*Étym. des Prov. franç.*, p. 247, dans Le Roux de Lincy, *Livre des Prov. franç.*², t. II, p. 85). Il y a dans ce dernier cas, un calembour sur les mots *battues* et *rabattues*.

1. On ne saurait prendre ces derniers jeux pour des jeux d'enfants.

2. 2^e éd. Paris, 1859, 2 vol. in-12.

AU RENIGUEBIEU. — On retrouve ce jeu dans Rabelais : « ... affin que de leur bave elles ne gastassent le pavé, en sorte que les pages du palais peussent jouer dessus à beaulx detz, ou au reniguebieu à leur ayse. » *Reniguebieu* est un juron qu'on employait plus souvent, au xvi^e siècle, sous la forme *Je regnye bieu*¹. C'est ainsi qu'on lit dans le *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles*, de Nicolas de Troyes² (1536) : « Je regnye bieu! qui me voudra croire, nous irons en enfer... » (18^e *Nouv.*, p. 83), et plus loin : « Ouvre! dit l'ung, je regnye bieu! » (*Ib.*, p. 84). « Je regny bieu, c'est bel estat, » dit encore Malduict dans la *Moralité des Enfans de Maintenant* (*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 49). Estienne Tabourot, dans ses *Bigarrures*, fait de ce juron une sorte de substantif et l'écrit sous une forme à peu près semblable à celle que nous trouvons dans Rabelais :

Ce grand Renegue dieu, qui d'un pas dédaigneux...

[Ch. XIX, p. 266.]

Sur le jeu lui-même, nous ne savons rien. Ménage, suivant Le Duchat (t. I, p. 81), pense qu'il est *piquant*; il est difficile de donner un sens précis à cette hypothèse. Nous pouvons seulement conclure du passage de Rabelais cité plus haut que le Reniguebieu se jouait, comme les dés, sur une surface plane, un pavé ou un tablier par exemple.

AU FORCÉ. — (Var. Dolet : Au forçat.) L'expression *jouer au forcé* indique une certaine manière de jouer à différents jeux et non l'existence d'un jeu particulier de ce nom. Selon Furetière (*forçat*), « on dit en quelques jeux, comme à la Beste, Jouer au *forçat*, quand on s'assujettit à certaines

1. Pour *Je renie Dieu*. On sait que l'on évitait de prononcer le mot Dieu dans les jurons et qu'on lui substituait *bieu* ou *bleu* pour ne pas commettre de péché mortel. Plus bas, Tabourot écrit *Renegue-dieu* parce qu'il ne jure pas.

2. Éd. E. Mabille, Paris, Franck, 1869, Bibl. elz., 1 vol. in-16.

règles qui ne sont pas absolument du jeu, comme quand on est obligé de mettre une carte au-dessus de son compagnon pour prendre, ou une triomphe, quand on n'en a pas de plus haute. » « En termes de jeux d'hombre, — précise le *Dictionnaire de Trévoux*, — *forcer*, c'est obliger de jouer sans prendre. A l'Impériale, on dit qu'on est obligé de *forcer*, c'est-à-dire de mettre les cartes supérieures, quand on en a¹ ». De cette manière de jouer à différents jeux est venue une expression proverbiale qu'on trouve employée dans Guillaume Bouchet : « Toutesfois, les ayant ouys [ces contes], vous en croirez ce qu'il vous plaira, *il n'y a point de jeu forcé* » (14^e *serée*, éd. Roybet, t. III, p. 42).

Cotgrave donne du *forçat* une explication un peu différente de celle de Furetière; c'est, selon lui, un jeu de dames où l'on doit prendre son adversaire quand on le peut, sous peine d'être pris par lui². Il semble bien que Cotgrave ait été amené à cette hypothèse peu vraisemblable par le voisinage du jeu de Dames qui vient ensuite; le fait d'être obligé de prendre son adversaire quand on le peut, ne saurait être particulier au *forçat* et ne constitue point une caractéristique pour un jeu.

AU DAMES. — (Var. Dolet : Aux dames.) « Sorte de jeu, dit l'Académie (1694), où l'on joue sur une table ou eschiquier avec douze pièces de chaque costé, les unes blanches, les autres noires, et toutes plattes et rondes... *Aller à dame*, c'est passer une piece jusques aux dernières cases du costé de celui contre qui l'on joue. » Tel est le jeu de Dames tel qu'il se pratique encore aujourd'hui. Il n'est pas sûr que ce soit celui dont ait voulu parler Rabelais. Le mot *dame* signifie en effet, selon Furetière, « un petit palet rond d'yvoire, d'ébene, ou de bois, qui sert à jouer sur un

1. Il faudrait se garder de donner un sens si précis au Forcé de Rabelais.

2. « A game at draughts, wherein one must take his adversary when he may, or else himself is taken. »

tablier ou un triquetrac. » « *Dame*, dit encore Richelet, terme de Triquetrac et de jeu de dames. » Rabelais a donc pu vouloir désigner ici, soit le jeu des Dames proprement dit, soit, d'une façon plus générale, toute espèce de jeux qui se jouent avec des pions.

Éloy Damerval qui, dans son *Livre de la Diablerie* (1507), déclame si souvent contre le jeu, fait exception pour les Dames :

Je ne dis pas quant on s'esbat
Joyusement sans nul debat
A quelque beau jeu gracieux
Qui de soy n'est pas vicieux,
Comme au jeu d'eschecz ou des dames
Qui sont beaulx jeux non pas infames.

[Second livre, ch. xiii.]

On retrouve ce jeu dans la *Joueuse dupée* de J. de la Forge (1664) :

Les dames, les échets, la poule, le renard...

[*Loc. cit.*, p. 24.]

Il semble avoir été moins usité, au xvi^e siècle, que le jeu des *tables* et n'avoir eu toute sa vogue que dans les siècles suivants.

A LA BABOU. — « Jeu où les enfans s'entrefont la moue, » dit Le Duchat (t. I, p. 81), s'appuyant sans doute sur un passage du livre IV, ch. lvi : « Panurge luy feist la babou, en signe de dérision. » Suivant Cotgrave (*babou*), *faire la babou* : « To bob, or, to make a mow at¹. »

On lit dans la vingt-quatrième *Sérée* de Guillaume Bouchet : « Et trouvons en Theocrite qu'une femme nourrice menasse son enfant de la Babouë ou du Marmot » (éd. Roybet, t. IV, p. 68). La *Baboue* est ici une

1. « Frapper quelqu'un ou lui faire la moue. »

sorte de croquemitaine dont on fait peur aux enfants : « Ein ausgespenst womit man die kinder zu furchten macht, » dit Regis. Jouer à la Babou, c'est donc jouer à imiter les gestes et les grimaces de la *Baboue*¹, figure analogue au Moine-bourru, au Loup-garou et au Marmot². Ce jeu est mentionné dans le *Livre de la Diablerie* d'Éloy Damerval, où il figure d'une façon assez inattendue comme jeu de hasard :

... Encore à d'aulcuns jeux de sort,
Comme à la baboue ou aux tables.

[*Loc. cit.*, p. 30.]

Y aurait-il un autre jeu de la Babou ?

A PRIMUS SECUNDUS. — « Jeu que deux Écoliers jouent tête à tête, dit Le Duchat (t. I, p. 81), en tournant les feuillets d'un Livre dans lequel ils auront caché quelque chose qu'ils veulent jouer. » C'est une erreur, comme le prouve le passage suivant de Guillaume Bouchet : « Estant accouchee, ... le ventre se camelote et ride de telle sorte, qu'on y pourroit jouer à *primus secundus* » (23^e *Serée*, éd. Roybet, t. IV, p. 2). On ne sait en quoi consistait ce jeu, qu'on retrouve dans Rabelais, au livre II, ch. XVIII : « Ainsi passa la nuict Panurge à chopiner avecques les paiges, et jouer toutes les aiguillettes de ses chausses à primus et secundus, et à la vergette. » Regis,

1. D'où *Babouin*, « marmouset ou vilaine figure qu'on fait baiser par force à ceux à qui on veut faire quelque honte » (Furetière).

2. Voici une énumération assez curieuse de ces êtres imaginaires et effrayants, qu'on trouve dans le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac : « J'envoye les démons familiers, les esprits follets, les martinefs, les gobelins, le Moine-bourru, le loup-garou, la mule ferrée, le marcou, le cochemar, le roy Hugon, le Connétable, les hommes noirs, les femmes blanches, les ardans, les lémures, les farfadets, les ogres, les larves, les incubes, les succubes, les lamies, les Fées, les ombres, les manes, les sceptres, les fantômes » (acte IV, sc. I).

dans son commentaire, cite Shakespeare, *Twelfthnight*, V, 1 : « Primo, secundo, tertio is a good play », et suggère un rapprochement avec le jeu « *un, deux, trois* » qui vient à la fin de ce chapitre.

AU PIÉD DU COUSTEAU. — « A play at Shuffleboord with keys, dit Cotgrave (*cousteau*), a knife being the mark. » On pique un couteau en terre ou sur une table; les joueurs jettent leur palet, et celui qui arrive le plus près *du pied du couteau* gagne. Les origines de ce jeu sont très anciennes. Des lettres de rémission de 1393, citées dans Du Cange (*cultellus*), en font mention, sous une forme un peu différente : « Comme l'exposant et Oudinet eussent joué ensemble au jeu, appelé au plus près du coustel, etc. » On le trouve encore sous la même forme, avant Rabelais, dans le *Livre de la Diablerie* (1507) d'Éloy Damerval :

Là jouent en toutes saisons...
... Au trinc, au plus près du cousteau.

[*Loc. cit.*, p. 133.]

Le jeu du Pied du cousteau est à peu près le même que le *palet*, qui figure également dans la liste des jeux de Gargantua.

AU CLEFZ. — (Var. Dolet : Aux clefz.) « Jeu qu'on joue sur une table, selon Le Duchat (t. I, p. 81), à qui poussera une clef plus près du bord. » Adry, dans son *Dictionnaire des Jeux de l'Enfance* (1807), conteste cette opinion : « Ce n'est pas la manière dont on y joue le plus communément. On enfonce un clou le plus près qu'on peut du bord d'une table... On jette son palet ou écu sur la table le plus près que l'on peut du clou, en évitant qu'il tombe à terre. Celui qui a mis le plus près du but a gagné. » Ce jeu serait donc analogue au précédent, — hypothèse que semble avoir adoptée Cotgrave puisqu'il

donne du *pied du cousteau* la même définition que du jeu des Clefs¹.

Mathurin Cordier qui, au ch. xxxviii de son *De corrupti sermonis emendatione* (1531), nous donne une liste précieuse des jeux enfantins de son temps, mentionne celui des Clefs. Ayant pour objet de corriger les fautes de langage des écoliers et de leur enseigner de bonnes expressions latines, il indique d'abord, dans son livre, le parler ordinaire : « *Jouons aux clefs*; » puis il traduit : « *Ludamus clavibus* » (43). Il écrit, au même paragraphe : « *Ludamus calculis. Jouons aux jettons sur la table.* » Ce dernier jeu, dont le voisinage avec les Clefs est significatif, ne devait pas en être différent; et on peut trouver dans leur analogie une raison de préférer l'explication d'Adry, selon laquelle on jouerait aux Clefs en lançant des *jettons* sur une *table*, à celle de Le Duchat, où il n'en est pas question.

Le jeu des Clefs est sans doute le même que celui de la *clef* dont parle Cholières dans sa sixième *Matinée* : « Qu'après le repas ils passeront deux ou trois heures à jouer... au Trou ma Dame, à la Clef... » (*loc. cit.*, p. 18).

AU FRANC DU CARREAU. — « A certain play with a piece of money at a square crossed », dit Cotgrave (*franc*). Il s'agit de lancer une pièce de monnaie dans un carré, le plus loin possible des bords; le joueur dont la pièce tombe *franchement* au milieu gagne le coup. La question est de savoir si on joue sur un carré « marqué sur la terre ou sur un plancher » (Richelet, éd. de 1732, *franc*²) ou « sur les pavés égaux et réguliers d'une rue ou d'un appartement » (Esmangart et Johanneau, t. I, p. 409). Il n'y a pas à choisir entre les deux hypothèses; outre que la

1. « A kind of Shuffle-boord play with keys, a knives point being the mark » (*Clefs*).

2. L'édition de 1680 ne donne pas le mot Franc du carreau.

chose est de peu d'importance, on peut considérer qu'elles ne s'excluent pas l'une l'autre¹.

Le Franc du carreau est mentionné dans le *Livre de la Diablerie* d'Éloy Damerval (1507) comme un jeu très répandu :

Là jouent en toutes saisons
Aux quilles, au franc du carreau.

[*Loc. cit.*, p. 133.]

On en trouve une partie mise en action dans la *Moralité des Enfans de Maintenant* (*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 48-50). Les joueurs sont Finet, Malduict et Luxure.

FINET.

... Et jouons au franc de carreau,
Car c'est ung jeu qui moult est beau,
Et nul tromper si n'y sçaura,
Et Jabien des coups jugera.
Vous getterez à l'adventure.

LUXURE.

Pour combien?

FINET.

Pour une ceinture;
A qui l'aura, de troys escus.

La partie s'engage; Luxure, qui vient de jeter son palet, dit à un moment :

Il est tout franc, la gaigne est mienne.

Il faut entendre par ces mots que le palet est tombé juste au milieu, — au *franc*, — du *carreau*, et que l'enjeu, par conséquent, est pour Luxure.

1. Notons que, dans les *Jeux de l'Enfance* (1657) gravés par Claudia Stella, le Franc du carreau se joue sur un carré tracé à terre et divisé par des perpendiculaires et des diagonales.

Le Franc du carreau est encore mentionné, plus anciennement et sous une forme différente, dans des lettres de rémission de 1418 : « Plusieurs compagnons commencerent à jouer au jeu, que on dit au plus Franc » (Du Cange, *francum*). « Ludi genus, — explique l'auteur de l'article, — quod *Franc du quarreau* vulgo dicitur. » C'est ce nom qui a prévalu au xvi^e siècle et dès la seconde partie du xv^e.

A PAIR OU NON. — (Var. 1535 : A pair ou sou. Dolet : A pair, ou non.) « Sorte de jeu, suivant l'Académie (1694, *pair*), dans lequel on donne à deviner si le nombre de plusieurs pièces de monnoye, de plusieurs jettons, etc. ou d'autres choses que l'on tient caché dans la main est pair ou impair. *Que prenez-vous, pair ou non? Jouer à pair ou à non, à pair et non.* » Richelet (1680) donne le jeu sous la forme *Pair et non pair*; selon Furetière, on dit jouer à *Pair, ou à non*. Rabelais lui-même écrit dans l'édition de 1535 : *A pair ou sou*; c'était sans doute l'ancien nom du jeu, qu'il remplaça, en 1542, par une appellation plus moderne.

On lit dans le *De corrupti sermonis emendatione* de Mathurin Cordier (1531) : « *Jouons a per ou non*. Ludamus par impar » (ch. xxxviii, § 45). Et Bonaventure des Périers écrit dans le *Discours de la queste d'Amytié* (1544) : « Or estoient tous ces jeunes enfans bien parez et accoustrez... les uns estoient hors le porche, les autres au coing du parquet, passant le temps à per ou non, en choysissant et tirant des jettons de dedans ne say quelles boëttelettes » (Éd. L. Lacour, t. I, p. 13).

A CROIX OU PILLE. — (Var. Dolet : A croix, ou pile.) C'est notre jeu de *pile ou face* : on jette en l'air une pièce de monnaie, en devinant sur quel côté elle retombera. *Pile*, c'est le côté où se trouvait l'effigie du prince (selon Richelet, 1680, *pile*); *croix*, c'est le côté opposé, de sorte que *pile* avait alors le sens de *face* et que *croix* était

l'équivalent de ce que nous appelons *pile* aujourd'hui¹.

Ce jeu est mentionné dans la *Friquassée crottestyllonnée* (1557), qui nous donne sur les jeux des petits enfants de Rouen au xvi^e siècle de si précieux renseignements : « Crois ou pile pour qui lera² » (éd. A. Pottier, p. 8). On lit dans les *Dialogues* de Jacques Tahureau³ : « ... de peur que les Diables n'entreprissent de s'aller escarmoucher, et jouer à crois et pille avecques eux » (p. 226); le sens est dans ce cas métaphorique.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur l'expression « n'avoir ni crois ni pile », qui signifie n'avoir pas d'argent, et qu'on trouve notamment dans Villon (*Grand Testament*, t. 98, éd. Longnon, p. 23), dans le *Grand Parangon* de Nicolas de Troyes (*Nouv.* II, éd. E. Mabillet, p. 4) et dans Bonaventure des Périers (*Nouv.* XXIII, éd. L. Lacour, t. II, p. 103).

AU MARTRES. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) « On joue à ce jeu, suivant Borel (*Dictionnaire des Termes du Vieux Français*, *martres*), « avec des pierretes rondes qu'on jette en l'air, comme les osselets. » « A game played with huckle-bones and a little ball », dit Cotgrave (*martre*). Les martres étaient donc analogues aux osselets; c'était, selon Ménage (*pingres*), le nom qu'on leur donnait à Caen.

La forme *martres*, employée par Rabelais, se trouve encore dans Bonaventure des Périers : « Or estoient tous ces jeunes enfans bien parez et accoustez, et jouoient aux tables, aux martres et aux osselets » (*loc. cit.*, p. 143).

Ronsard, au second livre de ses *Hymnes* (1556), écrit *martes* :

Il est temps de laisser les jeux et ta simplesse,

1. Esmangart et Johanneau sont donc dans l'erreur lorsqu'ils disent : « *Croix*, côté de la monnaie où se trouve l'effigie du prince (anciennement une croix). *Pile*, côté opposé, où se trouve l'écusson aux armes du prince » (t. I, p. 410).

2. L'aura.

3. Anvers, Pierre Vibert, 1578, in-18.

Martes, chevaux de bois...

[*Hymne de l'Automne*, éd. Marty-Laveaux,
t. IV, p. 315.]

Enfin nous savons par la *Friquassée crottestyllonnée* qu'on disait *matres* à Rouen dans la seconde partie du xvi^e siècle : « Jouër... à fouquet, aux matres... » (*loc. cit.*, p. 138).

AU PINGRES. — (Var. Dolet : Aux pingres.) Suivant Ménage, « on appelle en Anjou le *jeu des pingres* ce qu'on appelle à Paris le *jeu des osselets*. » « A womanish play with Ivory balls », dit Cotgrave (*pingres*). Les Pingres étaient en effet de petites billes d'ivoire qui pouvaient tenir lieu d'osselets ; il est probable que si Cotgrave en a fait un jeu de femmes, c'est qu'il se souvenait d'avoir lu dans Rabelais : « Les damoiselles jouoient aux pingres » (l. IV, ch. xiv). Mais il aurait pu ne pas oublier que Gargantua y jouait aussi.

A LA BILLE. — Le jeu de la Bille, dont il est ici question, n'est autre que le *billard de terre*. On y jouait sur une surface plane, de peu d'étendue, bornée de planches ; avec un maillet, on poussait les boules vers les passes ou arceaux qu'elles devaient franchir, soit directement, soit en les faisant rebondir contre les bandes de bois ; le gagnant était celui qui avait atteint le but le premier.

Ce jeu figure parmi les amusements champêtres représentés dans les séries de gravures et de vieilles tapisseries consacrées aux *Amours de Gombaut et de Macée*. Une de ces gravures, de la fin du xvi^e siècle, a pour titre : « Le jeu de boules ou de tiquet¹. » C'est une sorte de billard de terre ; le terrain est uni, rectangulaire, limité, de deux côtés seulement, par des sortes de claies ; les joueurs,

1. Elle est reproduite dans *les Amours de Gombaut et de Macée*, étude sur la tapisserie française de Saint-Lô, par Jules Guiffrey, Paris, Charavay, 1882, in-4°, p. 34, et dans *les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, de J.-J. Jusserand, p. 321.

ayant chacun une boule, sont au nombre de trois; l'arceau est unique. Les maillets sont des bâtons grossis du bout et légèrement recourbés; un des joueurs tient de la main droite un morceau de bois en forme de cône qui repose à terre et qui lui arrive au genou : c'est sans doute le but.

Que signifiaient anciennement les mots *bille* et *billard*? Un texte du ^{xiv}e siècle nous renseigne d'une façon certaine à ce sujet : « Ledit Robin, esmeu de tout ce, print un billart qu'il avoit porté avec lui oudit hostel et dequoy il avoit ledit jour joué aux billes et en frappa ledit Riquedent sur la teste » (1399, Pièces relatives au règne de Charles VI, dans Godefroy, *billart*). Ce passage établit : 1° que le *billart* était l'instrument avec lequel on poussait les boules; 2° que les *billes* n'étaient autre chose que les boules elles-mêmes; et 3° qu'on jouait aux Billes avec un billard. Des lettres de rémission de 1389, citées dans Du Cange (*billa*), donne le même sens au mot *bille* : « Quant Félix voulut Biller son coup¹, il prit sa Bille, et la cuidant ferir elle echeut à terre, et en ce faisant dit, tirez vous en arriere, je doute que mon Billouer², appelé en aucuns lieux quinqu, ne m'échappe... Et ainsi comme il estendit son bras cuidant ferir sa Bille, ledit Billouer ou quinqu lui eschapa et encontra ledit Picard par la teste près de la temple. » On lit encore, au commencement du ^{xvi}e siècle, dans le *Livre de la Diablerie* d'Éloy Damerval :

Mais s'en vont jouer a la paume...

... Ou frapper la bille ou bouler³.

[Second livre, ch. II.]

1. *Biller*, qui est ici actif, signifie généralement jouer à la bille ou au billart : « Et encor ne suis-je pas soule... D'aler quillier, d'aler billier » (de Guileville, *le Romant des trois Pelerinaiges*, loc. cit., p. 136-137). — « Dans une acception affaiblie, dit Godefroy (*billier*), aller billier ou billier tout simplement, s'en aller, s'enfuir. »

2. *Pilaria tudicula*, explique Du Cange. C'est le même sens que *billart*.

3. Ce vers montre que les jeux de billes et de boules étaient différents.

Donc le mot *bille*, en langage de jeu, désignait toujours la boule qu'on poussait avec le *billart*. Il avait aussi un autre sens, celui de « morceau de bois, bâton » (Godefroy, *bille*); mais il ne semble pas avoir été pris jamais dans l'acception de *maillet*, qu'on aurait pu lui donner.

Le jeu de la Bille, — ou du Billart, — a, nous l'avons vu, des origines fort anciennes. Pratiqué chez nous aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, il garda sa faveur au ^{xvi}^e. Noël du Fail en fait mention dans ses *Propos rustiques* (1547) : « Mais depuys qu'ilz ont commencé de hanter tavernes, bordeaux..., jeux de bibelotz, courteboule, la bille¹, et autres telz lieux desbauchez..., qu'ont ilz fait? » (ch. iv, éd. Assezat, t. I, p. 27). Claude Gauchet, dans son *Plaisir des Champs* (1583), parle du Billard qui se jouait encore en plein air à cette époque :

En quelque beau jardin où, libre, on puisse aller
Pour s'esbattre au billard ou s'esbattre à bouller.

[Premier livre, éd. P. Blanchemain², p. 95.]

Au ^{xvii}^e siècle, le Billard de terre se transforme en Billard sur pieds et devient un jeu d'intérieur. La *Maison des Jeux Académiques* (1668) consacre un chapitre au « Nouveau Jeu du Billard, comme il se jouë à present » (p. 166-170); déjà apparaît l'expression *queue de billard* (p. 168) que nous avons conservée. Le mot *billard* lui-même, tout en gardant son ancienne signification, acquiert celle de « table qui a des rebords tout autour, garnie d'un tapis avec six blouses, une passe et une sonnette » (Richelet, 1680, *billard*). Le Billard en plein air ne disparaît cependant pas, puisque Furetière écrit (1690) : « On fait aussi des billards dans des places qu'on prepare exprès dans des jardins »; ainsi s'est perpétué l'antique jeu des Billes sous sa forme primitive, mais avec un nom différent, celui de *croquet*, qu'il a toujours.

1. Ce membre de phrase (jeux de bibelotz, courteboule, la bille) a été supprimé dans l'éd. de 1549, sans doute parce qu'il ne convenait pas à *lieux desbauchez*.

2. Paris, Franck, Bibl. elz., 1869, in-16.

AU SAVATIER. — Ce jeu est sans doute celui que Mathurin Cordier, dans son *De corrupti sermonis emendatione*, appelle la *savate*. *Ludamus ad savatam*, disaient les écoliers; le maître corrige : « *Ludamus solea detrita* » (ch. xxxviii, § 25). On y joue de la façon suivante : plusieurs enfants sont assis en rond; l'un d'eux est debout au milieu du cercle et cherche une savate que les autres se passent sous leurs genoux. Ils l'en frappent dès qu'il a le dos tourné; mais s'il arrive à s'en emparer, celui entre les mains duquel il l'a prise se met à sa place et la cherche à son tour.

« *Savatier*, — dit Cotgrave, — also the play called Hodman blind. » Or, *Hodman blind* est le nom par lequel il traduit le jeu de *Clignemusset* (voir plus loin). Cotgrave, ici, confond tout; car il ne saurait y avoir aucun rapport entre le *savatier*, tel qu'il vient d'être décrit, et le *clignemusset*, qui est un jeu analogue au cache-cache¹.

AU HYBOU. — Nous ne savons rien sur ce jeu; on a été tenté de le rapprocher, à cause du sens, de la *chevèche*, qui vient plus loin, mais c'est une opinion qui risque fort d'être fantaisiste. On peut rappeler que le mot *hibou* avait souvent autrefois la signification, plus rare aujourd'hui, d'*homme mélancolique et qui fuit les compagnies*; « et l'on dit, — ajoute l'Académie (1694), — qu'il fait le *hibou*, quand il ne dit mot, qu'il baisse la teste et se tient en un coin escarté de la compagnie ». Sans rien affirmer, on peut penser que le jeu du Hybou évoquait en quelque façon les allures taciturnes de cet oiseau. Il faut enfin remarquer qu'il commence, dans la liste de Rabelais, une série de jeux qui empruntent des noms d'animaux : au *dorelot du lièvre*, au *pies*, au *bœuf violé*, à la *chevèche*, à *deferger l'asne*.

1. Cotgrave, d'ailleurs, n'est lui-même pas très sûr de son explication, puisqu'il en donne une autre (la vraie) au mot *savate* : « The play called *Bob and hit* [frappe et tape] or Hodman blind. »

AU DORELOT DU LIÈVRE. — Le Duchat, qui connaissait la traduction d'Urquhart, écrit dans son commentaire (t. I, p. 81) : « Au charme du lièvre¹, dit le Rabelais anglois, c'est-à-dire à imiter la chasse du lièvre charmé. » C'est également l'opinion de Regis : « Dusselhas, Nachahmung einer besondern Hasenjagd, da man aus dem Schläfe aufgescheuchten Hasen blendet, und so verdützt macht². » Il existait en effet, très anciennement, un jeu que Froissart, dans son *Espinette amoureuse*, appelle le « chace lièvre » (v. 233, éd. Sheler, t. I, p. 94); c'est sans doute le même dont parle ici Rabelais.

A LA TIRELITANTINE. — « Le traducteur de Rabelais en anglois, dit Le Duchat dans *Ménage*, a rendu le nom de ce jeu par *tire-le un tantinet*³. Ce doit être un jeu à se tirailler l'un l'autre. » Cette opinion est partagée par Regis, qui l'explique ainsi : « Gesellschaftspiel mit Zupfen und Zausen⁴. »

A COCHONNET VA DEVANT. — (Var. Dolet : Au cochonnet va devant.) « On appelle Jouër au *cochonnet*, dit Furetière, lors qu'on jouë à la boule en se promenant, et qu'on change à chaque coup de but. On jette une balle, ou une pierre au hasard à chaque fois, qu'on appelle *cochonnet*, et elle sert de but aux joueurs pour ce coup-là seulement. » L'Académie (1694) donne les deux expressions *jouer au cochonnet* et au *cochonnet va devant*; c'est en effet le même jeu. Le *cochonnet* est aussi, — toujours d'après Furetière, — « un petit corps fait d'os ou d'yvoire, taillé à douze faces, qui sont douze pentagones marqués de points depuis 1 jusqu'à 12. On le roule sur une table pour jouër comme si c'étoit un dé ». Il y avait donc, au xvii^e siècle, deux

1. « At the charming of the hare. »

2. « En imitation d'une chasse au lièvre, où l'on tire de son sommeil un lièvre qu'on effarouche en l'éblouissant, et qu'on déconcerte. »

3. « At pull yet a little. »

4. « Jeu de société à se tirailler. »

jeux de Cochonnet, l'un de plein air et l'autre d'intérieur; il est probable que le premier était seul en usage du temps de Rabelais et qu'il ne s'est transformé, comme le billard, qu'au siècle suivant.

La *Friquassée Crottestyllonnée* (voir p. 62), qui nous renseigne sur les jeux des enfants de Rouen au xvi^e siècle, mentionne le « cochonnet va devant » (éd. A. Pottier, p. 27). Noël du Fail en parle dans ses *Propos rustiques* (1547); Gobemousche décide d'envoyer son fils à l'école, « pource que sa mere le gastoit à lui apprendre mille sottises façons de dire et manieres de faire fort estranges, comme ne pisser contre le vent..., n'estudier aux festes : mais loisible jouer aux quilles, aux bibelotz ou à cochon va devant » (ch. XIII, éd. Assézat, t. I, p. 112). L'édition de 1549 donne : à *cornichon va devant*; c'est une variante du même jeu¹ qu'on retrouve dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* (1585) : « Et en ce disant aperceut ceste notable société qui aprochoit, mais assez lentement jouans à cornichon va devant, courans les uns après les autres, folas-trans et s'entre jettans des mottes, en ces belles estendues et rases campagnes » (xxi, éd. Assézat, t. II, p. 157). Guillaume Bouchet, dans sa *Huitième Serée*, écrit encore : « Je jouëray souvent à cornichon va devant : j'aime ce jeu, il n'est pas de grand frais, ni de grand'peine » (éd. Roybet, t. II, p. 88); — et Montaigne : « Parmi tant d'admirables actions de Scipion l'ayeul..., il n'est rien qui luy donne plus de grace que de le voir nonchalamment et puerilement baguenaudant à amasser et choisir des coquilles, et jouër à cornichon va devant, le long de la marine avec Laelius » (III, 13, éd. Courbet et Royer, t. IV, p. 273).

AU PIES. — (Var. Dolet : Aux pies.) Nous n'avons aucune donnée sur ce jeu.

1. « On appelle cornichon, au jeu de boule, une grosse boule que l'on jette la première pour servir de but » (*Trévoux*). Pourtant le *cornichon va devant* est, suivant le même Dictionnaire, une « sorte de jeu à qui ira plus vite en ramassant quelque chose ».

A LA CORNE. — Y a-t-il un rapport entre ce jeu et celui que mentionne la *Friquassée Crottestyllonnée* sous le nom de « corne corne de cerf » ? Ou est-ce le même que la « corne de bœuf au sel » dont parle Froissart dans son *Espinette amoureuse* (v. 235, éd. Sheler, t. I, p. 94) ? Ou faut-il y voir le signe de dérision qui consiste à représenter les *cornes* avec deux doigts ?

AU BŒUF VIOLÉ. — (Var. 1535 : Au bœuf viloe. Dolet : Au bœuf violé.) C'est le bœuf que les bouchers conduisaient par les rues, pendant les jours gras, au son des *violes* ou des *vielles*. D'après le *Dictionnaire de Trévoux* (*bœuf*), on disait en quelques endroits *bœuf viélé*¹. Nous lisons en effet dans Guillaume Bouchet : « Jules Cesar Scaliger dit qu'il avoit un gentilhomme son voisin, qui abhorroit tant le son de la vielle et les vielleurs d'aveugles, qu'il les fuyoit, parce, dit-il, qu'aussi tost qu'il oyoit la vielle, fut-il à table, il estoit contraint de sortir... Scaliger, repliqua un autre, ne dit-il point qu'il n'eust jamais mangé du bœuf viellé ? » (19^e *Serée*, éd. Roybet, t. III, p. 199).

Le jeu dont il est ici question devait rappeler en quelque manière l'usage solennel qui s'est perpétué jusqu'à nous. « Les enfans, dit Le Duchat (t. I, p. 81), s'étant avisés de parer de même et de promener un de leurs camarades, qu'ensuite ils faisoient semblant d'égorger, on a appelé cette farce jouer au *bœuf violé* ou *viellé*. »

A LA CHEVECHE. — C'est le même oiseau que la chouette. Il y a une variété du jeu de trictrac, se jouant à deux contre un, qui se nomme ainsi ; c'est sans doute elle que mentionne J. de la Forge dans sa *Joueuse dupée* (1664) :

La triomphe, le trut, le cubas, la chouette...

[*Loc. cit.*, p. 24.]

1. « Mais j'ai toujours entendu *bœuf violé*, et j'ai toujours ouï dire qu'on le nommait ainsi parce qu'on le conduit avec des violes et des violons et autres instrumens dont on joue autour de cet animal » (*Dictionnaire de Trévoux*, *ibid.*).

La *Maison des Jeux académiques* (1668) consacre un article au « Jeu nouveau de la Choüette » (p. 262-263) qui rappelle beaucoup celui de l'oie¹; c'est peut-être, sous une forme nouvelle, et avec un nom un peu différent, la Chevèche dont parle Rabelais.

A JE TE PINSE SANS RIRE. — (Dans l'éd. de 1335, entre *a la cheveche* et *a je te pinse sans rire*, se trouve le jeu *au ppous* (propous?).) Ce jeu s'explique de plusieurs façons. 1° « On fait asseoir sur un siège un homme de la compagnie; un autre se noircit les doigts d'encre ou de charbon, et pince l'autre en divers endroits du visage, en disant : je vous pince sans rire. L'impression des doigts fait un masque risible, et si quelqu'un se met à rire, il est obligé de se mettre à la place du barbouillé » (Littré, *pincer*). 2° « Chacun pince le nez ou le menton de son voisin à droite; et, s'il rit, il donne un gage. L'attrape de ce jeu consiste en ce que deux personnes de la société se sont entendues pour avoir un bouchon brûlé dont elles se noircissent les doigts. Ceux dont elles pincent le visage sont barbouillés de noir et prêtent à rire d'autant plus que chacun croit que l'on rit de l'autre » (Esmangart et Johanneau (t. I, p. 413). 3° « Tout le monde passe en revue devant celui qui fait jouer le jeu. Il pince les joueurs les uns après les autres, au front, au menton et aux joues, sans rire. Quand celui qu'on veut attraper vient, il noircit ses doigts avec un liège brûlé et lui fait de grandes virgules sur le front, au menton et aux joues » (*Dict. des Jeux familiers, pincer*). 4° De nos jours, on joue au pince-sans-rire d'une façon sensiblement différente : « Deux

1. On y joue sur un carton divisé en cases avec trois dés et des jetons. « On trouvera le jet des dez de chacun sur le papier : l'ayant trouvé, on verra la lettre là-dessus mise; si c'est un T, c'est-à-dire tire autant de jettons du jeu que le nombre mis au côté de la lettre montre; si la lettre est un P, c'est-à-dire paye autant que le nombre... Quand quelqu'un fait trois six, il aura jeté la grande Chouette, là où se trouve écrit *Tout*, et tirera tous les jettons qui seront au jeu... Qui jettera ce où il est écrit *Rien*, pour cette fois ne tirera ny ne payera rien. »

enfants se tiennent réciproquement par le menton en chantant la formulette qui suit. Le premier qui rit reçoit de l'autre une claque.

Je te tiens,
 Tu me tiens,
 Par la margoulette; (Var. : barbichette.)
 Le premier qui rira
 Aura la claquette. (Var. : tapette.)

[Eug. Rolland, *Jeux et Rimes de l'Enfance*,
 p. 129-130.]

Le jeu dont il est ici question est un de ceux qui ont été décrits plus haut. Il était en usage, au xvi^e siècle, parmi les enfants de Rouen, qui disaient, d'après le témoignage de la *Friquassée Crottestyllonnée* : « Je te pinche sans rire » (éd. A. Pottier, p. 20).

On trouve, vers la même époque, l'expression *Jouer à pincer sans rire* prise dans un sens proverbial. Le dialogue suivant est extrait des *Escolliers*, comédie de Larivey (1579) :

NICOLAS. — Fremin, escoute : laisse-toy veoir quelquefois, et nous jouerons à pincer sans rire.

LUQUAIN. — C'est-à-dire à desrobber, je vous enten; c'est vostre mestier.

NICOLAS. — Quoy, de desrobber?

LUQUAIN. — Je dis de jouer à ce jeu.

FREMIN. — Je ne puis pour le jourd'huy.

[*Ancien Théâtre Français*, t. VI, p. 123.]

Le sens de l'expression est ici indiqué par un des personnages. Cotgrave (*rire*) l'explique de la même façon : « To nim, filtch, purloyn¹. » On ne voit pas le rapport qu'il y avait entre cette manière de parler proverbiale et le jeu qui nous occupe.

A PICOTER. — « At prickle me tickle me », traduit sir

1. « Dérober, soustraire, voler. »

Thomas Urquhart. Ce serait donc un jeu à se *picoter*, à se chatouiller. *Picoter* se dit au propre « d'une certaine impression fascheuse qui se fait ou sur les membranes, ou sur la peau par l'acrimonie des humeurs, ou par quelque chose d'extérieur » (Académie, 1694); d'où, au figuré, « attaquer souvent quelqu'un par des paroles dites avec malignité, affecter de le fascher, de l'agacer » (*Ibid.*). C'est au sens propre qu'il faut rapporter le jeu dont il est ici question.

A DEFERRER L'ASNE. — *Déferer l'âne*, selon Oudin (*Curiosités françaises, asne*), veut dire aller à pied. *Deferrer*, tout court a le même sens (cf. La Curne, *deferrer*). C'est la seule donnée précise, — reproduite par Regis et Littré, — que nous ayons sur ce jeu. Il est difficile d'en tirer un éclaircissement sur la manière dont il se pratiquait.

A LA IAUTRU. — (Var. Dolet : A la iaultru.) Nous ne savons ni ce que signifiait le nom de ce jeu, ni ce qu'était le jeu lui-même.

AU BOURRY BOURRY ZOU. — *Bourrir*, selon Furetière, est un « terme de chasse qui se dit en parlant du bruit que font les ailes des perdrix, et surtout des rouges, quand elles partent ». Esmangart et Johanneau (t. I, p. 414), pensent que ce jeu pourrait être une imitation de ce bruit; et c'est aussi l'opinion de Regis, qui l'explique ainsi : « Nach den Neueren, ein Spiel, wobei das Geschwirr eines auffliegende Rebhüner-Volks nachgehamt wird¹ », et qui traduit par « Schürrürü ». On lit de même dans Urquhart : « At hari hohi. » Voici, au contraire, ce que dit Le Duchat (t. I, p. 82) : « Jeu où l'un des joueurs, qui se cache, est cherché par les autres, qui souvent le laissent là et s'en vont. » Et il se fonde sur ce fait que *Bourry bourry zou*, d'après lui, est une « corruption » de

1. D'après les modernes, jeu où l'on imite le bruit d'ailes que fait une compagnie de perdrix en s'envolant.

mots allemands qui signifient *le caché soit* ou *reste caché*. Ces mots allemands, il ne les cite pas. A cette conjecture hasardeuse, il paraît plus raisonnable de préférer l'explication d'après laquelle le nom de ce jeu vient du terme de chasse *bourrir* et n'est autre chose qu'une harmonie imitative. Nous n'en sommes pas beaucoup plus renseignés, d'ailleurs, sur la conduite du jeu lui-même.

A JE M'ASSIS. — Nous ne pouvons dire quelles étaient les règles de ce jeu.

A LA BARBE D'ORIBUS. — « On a appelé barbe d'*oribus*, — dit Le Duchat dans *Ménage* (*oribus*), — un jeu où les enfans, sous le semblant de faire une barbe à l'un d'eux qui a les yeux bandés, lui en font une avec de la merde. » On appelle en effet dans le même sens *poudre d'oribus* de la « merde pulvérisée » (*Ménage*, *Ibid.*, et Oudin, *Cur. Fr.*), à laquelle on attribuait des propriétés curatives, comme l'indique ce passage de Rabelais : « ... mettre les dictes chroniques entre deux beaulx linges bien chaulx, et les appliquer au lieu de la douleur¹, les sinapizand avecques un peu de pouldre d'*oribus* » (*Prol.* du II^e l.).

D'après Le Duchat, dans *Ménage*, le nom de ce jeu vient de ce qu'on a appelé *barbe d'oribus* « un jeune homme à qui la barbe commençoit seulement à poindre; parce que les jeunes barbes sont volontiers frisées, blondes et dorées ». Regis traduit de même : « *Güldenbärtel*, jeune homme à qui la barbe commence à pousser », et Urquhart : « *At earlie beardie*. » On ne voit pas comment l'expression *barbe d'oribus* aurait pu passer du sens de barbe naissante à celui de barbe faite avec de l'ordure, qu'elle a ici. Si réellement le premier de ces deux sens a existé, il est venu du jeu dont parle Rabelais, et ne l'a pas précédé, comme le veulent Le Duchat et les traducteurs du I^{er} livre².

1. Il s'agit du « mal des dentz ».

2. Cf. *Revue des Études rabelaisiennes*, IV, 76, et V, 410.

A LA BOUSQUINE. — Sir Thomas Urquhart traduit le nom de ce jeu par « At the old mode ». Regis, plus explicite, donne : « Bundshuh, altmodischer Bauernschuh. » Nous ne savons quelle était cette chaussure paysanne ni en quoi consistait le jeu.

A TIRE LA BROCHE. — *Broche* signifie ici, sans doute, l'ustensile de cuisine qui sert à faire rôtir la viande. C'est l'opinion de Regis, dont la traduction porte : « Bratenwenders. » Il s'agit probablement d'un jeu où la broche devient une arme entre les mains des enfants, — jeu peut-être analogue à celui dont parle M^e Guillaume en son *Voyage en l'autre monde* (1612) : « A la masle masle broche en cul¹. »

A LA BOUTTE FOYRE. — Suivant Le Duchat (t. I, p. 82), *foyre*, ici, vient de *foras*, et ce jeu est une espèce de *boute hors* (voir plus loin). Urquhart semble donner raison à cette étymologie en traduisant par « At put out ».

Cotgrave, au contraire, définit ainsi le mot *Boutefoire* : « A certain shitten yen game. » On sait que *shitten*, — pour parler la langue de Rabelais, — veut dire *foireux*. Cette explication paraît plus vraisemblable que celle de Le Duchat. Il est sans doute question ici d'un jeu, analogue à la barbe d'oribus, où les enfants se barbouillent fort peu proprement.

A COMPERE PRESTEZ MOY VOSTRE SAC. — Nous n'avons d'autre éclaircissement sur ce jeu que ce qu'en dit Cotgrave (*compere*) : « Words used in a certain yew-game. » Et Cotgrave, qui ignore en quoi il consistait, puisqu'il ne le définit pas, ne nous apprend pas grand'chose ; pas plus qu'Urquhart, qui traduit mot à mot : « At gossip lend me your sack. »

1. *Broche* a la signification générale de pointe. « Mettre en broche, nous dit M. Henri Clouzot, n'est-ce pas un jeu qui consiste à se passer un bâton sous les genoux et à marcher en sautant, les coudes passés sous le bâton et les mains croisées devant les jambes ? »

A LA COUILLE DE BELIER. — Il s'agit ici d'un jeu de balle, comme l'indique Cotgrave (*couille*), qui donne de ces mots l'explication suivante : « A kind of ball made of a Rams cod. »

Ce jeu, sous le nom qu'il a dans Rabelais, était en usage sous Henry II; Brantôme, racontant un plaisant tour que fit, à cette époque, un gentilhomme à une des filles de la reine, s'exprime ainsi : « Un jour qu'elle estoit à l'après-disnée en la chambre de la reine avec ses compaignes et gentilshommes, comme alors la coutume estoit qu'on ne s'assioit autrement qu'en terre quand la reine y estoit, ledict sieur [de Gersay], ayant pris entre les mains des pages et laquais une c... de belier dont ils s'en jouoient à la bassecourt (elle estoit fort grosse et enflée tout bellement), estant couché près d'elle, la coula entre la robbe et la juppe de ceste fille, et si doucement qu'elle ne s'en advisa jamais, sinon que, lorsque la reine se vint à se lever de sa chaise pour aller en son cabinet, ceste fille, que je ne nommeray point, se vint lever aussy tost. Et en se levant tout devant la reine, pousse si fort ceste balle belliniere pelue, velue, qu'elle fit six ou sept bons joyeux, que vous eussiez dict qu'elle vouloit donner de soy-mesme du passe-temps à la compaignie sans qu'il luy coustast rien... » (*Recueil des Dames*, seconde partie, éd. Mérimée et Lacour, t. XII, p. 290-291¹). La Couille de belier était un jeu de laquais et de pages; mais les gentilshommes, on le voit, savaient aussi s'en servir à l'occasion. Notons que Rabelais donne ailleurs à ce nom un sens un peu différent : « Ces mots dictz, Panurge luy praesenta... une couille de belier pleine de Carolus nouvellement forgez » (I. III, ch. xvii).

A BOUTE HORS. — (Var. 1535 : a boutte hors.) Des textes du xiv^e siècle, cités dans Du Cange (*boutare*), font de ce jeu une sorte de jeu de balle : « Ainsi qu'il jouoit avec

1. Le Duchat, dans son édition, fait allusion à ce passage, mais sans le citer et sans en donner la référence.

plusieurs autres compagnons d'un esteuf à un jeu qu'on appelle à Bouter-hors » (*Litt. remiss.*, ann. 1387). « Comme le suppliant et autres jouassent ensemble au jeu de la pelote, appelé Boutehors sur une maison » (*Aliae* ann. 1394). Au xii^e siècle, *Boutehors* avait perdu ce sens, et désignait un jeu d'enfants analogue au *Roi détrôné*, où, l'un d'eux étant monté sur un banc, sur une éminence, les autres s'efforçaient de le renverser.

A la fin du xvii^e siècle, comme en fait foi l'Académie (1694, *bouter*), il n'était plus en usage. Mais il en était resté une expression proverbiale que ce même dictionnaire explique ainsi : « On dit fig. *Jouer au boute-hors* quand des personnes taschent à se débusquer. » Déjà au siècle de Rabelais, cette expression existait dans ce sens; on lit en effet dans les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail (1585), à propos d'un gentilhomme qui, pour se faire désirer, s'était absenté quelque temps de la cour : « Mais pendant qu'il contrefaisoit ainsi le fasché, un autre print et occupa la place qu'il tenoit près son maistre : et estre la pratique generale chez les Potentats de jouer à boute-hors » (XVIII, éd. Assézat, t. II, p. 97). Urquhart et Cotgrave traduisent Boute hors par « Thrust out the harlot¹ »; on lit, d'autre part, dans ce dernier (*cul*) : « Jouër à pique en cul. To thrust out the harlot. » Y a-t-il, en effet, quelque rapport entre ces deux jeux? Et faut-il attribuer au Boute hors la signification licencieuse que lui prête Cotgrave?

A FIGURES DE MARSEILLE. — (Var. Dolet : A figures de Marseille.) Les figures de Marseille ont été renommées de tout temps. On lit dans une vieille *Chanson nouvelle de tous les cris de Paris*², qui date de 1572 :

Figures de Marseille, figures,
Beaux merlus, etc...

1. *To Thrust out*, chasser, bouter hors. *Harlot*, paillarde, putain (*Scherwood*).

2. Citée dans les *Œuvres facétieuses* de Noël du Fail, éd. Assézat, t. I, p. 65-67, en note.

Il en est question dans un proverbe fort connu qui figure à ce titre dans la *Comédie des proverbes* (1616) : « Andouilles de Troyes, saucissons de Boulongne, marrons de Lyon, vin muscat de Frontignac, figues de Marseille, cabats d'Avignon sont des mets pour les bons compagnons¹. » (*Ancien Théâtre Français*, t. IX, p. 53.) Sur le jeu lui-même, on n'a aucune donnée. On ne peut que conjecturer assez vraisemblablement que les enfants s'y jetaient à la tête, en guise de balles, des figues de Marseille.

A LA MOUSQUE. — Ce jeu est sans doute le même que celui de la *mousche* qui vient plus loin. Notons qu'on lit dans la *Friquassée Crotestillonnée* (1557), parmi d'autres jeux alors en usage à Rouen : « Au pié de mouque » (éd. A. Pottier, p. 7), et plus loin (p. 23) : « Veu tu iouer au pie de mouque. » *Mouque* est la forme normande de mouche (cf. Littré, *mouche*). Il est possible que ce jeu soit analogue à celui de Gargantua.

A L'ARCHER TRU. — Ce jeu, sous la dénomination qu'il a ici, semble n'exister que dans Rabelais. Mais le *tru*, tout court, est un jeu de cartes dont le *Sonnet amphibologique* (1570) cité par Tabourot (voir p. 25) nous a laissé trace :

Le Tru est trop commun; point n'en sont desirans.

Il se trouve encore dans la *Joueuse dupée* de J. de la Forge (1664), parmi d'autres jeux de cartes :

La triomphe, le trut, le cubas, la chouëtte...

[*Loc. cit.*, p. 24.]

L'éditeur de cette petite pièce, V. Fournel, écrit en note à ce passage : « Le trut est le même que Rabelais

1. On retrouve ce proverbe cité dans le *Jeu des proverbes* que décrit la *Maison des Jeux académiques*, Paris, Estienne Loyson, 1668.

désigne sous le nom de *l'archer tru*. » Il nous est impossible, faute de preuve, d'être aussi affirmatif à cet égard. Ce qui est certain, c'est que l'existence du *tru*¹, à côté de l'Archer tru de Rabelais, nous suggère un rapprochement avec ce dernier et nous fournit une indication utile.

A ESCORCHER LE RENARD. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) *Escorcher le renard*, dit l'Académie (1694), c'est « vomir après avoir trop beu ». Rabelais et les auteurs du temps font grand usage de cette expression. Nous savons que Gargantua « tous les matins escorchoyt le renard » (l. I, ch. xi). « Tu escorche le latin », — dit Pantagruel à l'écolier limousin, — « par saint Jan je te feray escorcher le renard, car je te escorcheray tout vif » (l. II, ch. vi). Plus loin : « Et tous ces bonnes gens rendoyent là leurs gorges devant tout le monde, comme s'ilz eussent escorché le regnard » (l. II, ch. xii)². En quoi consistait le jeu lui-même ? « Peut-être, dit Le Duchat (t. I, p. 82), à contrefaire les grimaces et le hoquet d'un ivrogne qui rend gorge. » Sur ce point, le champ est libre aux hypothèses.

A LA RAMASSE. — La *ramasse* est un traîneau, fait primitivement de branches, sur lequel on fait descendre rapidement aux voyageurs les pentes unies des Alpes³. Le jeu dont il s'agit est une imitation de cette manœuvre ; « il est en vogue entre les enfans, dit Le Duchat (t. I, p. 82), particulièrement pendant l'Octave de la Fête-Dieu, auquel temps ils emploient à se ramasser l'un l'autre dans leur rue les rameaux ou branches d'arbres dont on avoit orné

1. Sur ce jeu, Esmangart et Johanneau (t. I, p. 416) nous donnent les détails suivants : « Nous avons appris de M. Beauséjour que le *trut* est un jeu encore usité en Saintonge ; qu'on le joue avec trois cartes ; que lorsqu'on a certain point on frappe sur la table et on dit *trut* ».

2. Cf. encore l. IV, ch. XLIV, et G. Bouchet, 22^e *Serée*, éd. Roybet, t. III, p. 300-301.

3. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire*.

le devant des maisons au jour de cette fête. » Ce jeu est sans doute analogue à celui qu'on trouve dans la *Friquassée Crotestillonnée* (1557) sous le nom de « A la remontée à la devallée ».

AU CROC MADAME. — « At trill madame, or grapple my lady », traduit Sir Thomas Urquhart : au fredon ou accrochez-moi madame. « Je ne vois pas, dit Le Duchat (t. I, p. 82), quel rapport peuvent avoir ensemble ces deux explications d'un même jeu. » Il faut se borner à constater que la signification du mot *grapple* paraît voisine de celle de *croc*.

Parlant de ses galants, une des *Deux sœurs disputant d'amour*, dit à l'autre :

Devant vous jouent au croc madame
Puis ilz luïcent, courent et saillent.

[*Anciennes Poésies françaises*, t. IX, p. 117.]

Les noms de jeux qui se terminent, comme ici, par *madame* ne sont point rares : outre le jeu à *laver la coiffe madame*, qui vient plus loin on connaît le *trou-madame* (*Voyage de M^e Guillaume*, loc. cit., et, dans un sens licencieux, Cholières, *Matinée* IV et IX, éd. P. Lacroix, p. 121 et 320), — le *jardin-madame* (*Escraignes dijonnaises* [à la suite des *Bigarrures* de Tabourot], p. 109), — et un autre désigné dans la *Friquassée Crotestillonnée* sous le nom de *cat madame* (éd. Pottier, p. 23).

A VENDRE LOVOINE. — (Var. 1535 : a vendre lavoine. Dolet : A vendre l'avoyne.) Il est nécessaire, pour comprendre l'expression *vendre l'avoine*, de citer d'abord quelques exemples qui l'éclairciront. On lit dans la 5^e *Sérée* de Guillaume Bouchet : « Le lendemain de ses nopces, l'un demandoit à ce nouveau marié, qui faisoit tant du fendant, combien valoit l'avoine » (éd. Roybet, t. I, p. 214-215). « De l'Avoine au point du jour », — explique Antoine Oudin en ses *Curiosités françaises (avoine)*, — « i. le devoir du Mary envers sa femme, ou bien l'acte venerien ».

Enfin un passage de la *Comédie des proverbes* (1640) est d'un intérêt plus direct encore :

SYLVIE. — Ce ne sont rien qu'accolades,
Des baisers tant qu'on en veut.

JEANNE. — Ces mignardises sont fades,
Ce n'est pas ce que je veux ;
Car mon mary chaque soir
Perd la clef de son dressoir.
Car le bon homme n'avet point
De bonne avesne à vendre.

[*Ancien Théâtre Français*, t. IX, p. 164.]

Le sens est clair : *vendre l'avoine* est une des multiples expressions qui servent à désigner, comme dit Oudin, « l'acte vénérien ». Qu'il y ait eu un jeu enfantin de ce nom, cela est peu probable ; et Rabelais ne l'a sans doute mis ici que par plaisanterie. N'oublions pas, d'ailleurs, que Gargantua n'est point un enfant ordinaire.

A SOUFFLER LE CHARBON. — *Souffler le charbon*, au xvi^e siècle, voulait dire « faire de l'alchimie ». Tel est le sens qu'a cette expression dans un passage des *Dialogues* de Jacques Tahureau (1578) : « Si me semble il que ce n'est point l'estat des gens de guerre de souffler le charbon » (p. 280). François d'Amboise écrit de même, dans sa comédie des *Neapolitaines* (1584) : « Les uns pensent que je fais l'alchimie et que je souffle le charbon » (*Ancien Théâtre Français*, t. VII, p. 259). Y a-t-il quelque rapport entre le sens de cette expression et le jeu dont il s'agit ici ? Et ce jeu lui-même a-t-il réellement existé ? Sur ce dernier point, il est possible de répondre par l'affirmative ; on lit, en effet, dans Eustache Deschamps :

Chascuns parle de divers gieux jouer,
De cliner l'œil, de porter male honte,
Et de la briche aux compagnons donner,
Et de souffler le charbon...

[Dans *La Curne*, *souffler*.]

Mais on ne peut dire si ce jeu rappelle, en quelque façon, la pratique des alchimistes ou s'il lui est tout à fait étranger. Dans ce dernier cas, on pourrait le rapprocher de celui que nous appelons aujourd'hui *Petit bon-homme vit encore*, et où les enfants font rapidement tourner une allumette — (ici ce serait un charbon sur lequel ils soufflèrent), — pour en aviver le feu et en prolonger l'éclat.

AU RESPONSAILLES. — (Var. Dolet : Aux responsailles.) « At the rewedding », traduit sir Thomas Urquhart, c'est-à-dire « au remariage ». De même, Regis : « Responsalien, zum zweiten Mal Verlöbniß oder Hochzeit halten. » Tous deux ont fait dériver *responsailles* du latin *sponsalia*. Selon Godefroy, il s'agit en effet ici d'un « jeu dans lequel on simule un mariage ». Pour La Curne, au contraire, c'est un « jeu de cache-cache » ; mais il assimile évidemment les Responsailles aux *reponnaus*¹ dont il donne la même explication : « Jeu de cache-cache, de *repondre* [cacher, du latin *reponere*] ». Il semble qu'il ait raison ; car on trouve, d'autre part, dans Godefroy, les formes *Reponaille*, *Repostaille*, *Respoustaille*, qui toutes ont le sens de cachette et sont très voisines de *Responsailles*. C'est donc bien un jeu de cache-cache qu'il faut reconnaître ici, et non pas un jeu « dans lequel on simule un mariage », — hypothèse d'autant plus invraisemblable que, pour être exact, il faudrait dire, au lieu de « mariage », « remariage ». — Et quelle espèce de jeu pourrait-ce être que celui qui consisterait à simuler un remariage ?

AU JUGE VIF, ET JUGE MORT. — (Var. 1535 : Au juge vif, juge mort.)

A TIRER LES FERS DU FOUR. — Sur ces deux jeux, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement.

1. On trouve aussi *reponnaus*. Froissart cite ce jeu parmi ceux de son enfance (*L'Espinette amoureuse*, v. 226, éd. Scheler, t. I, p. 94 et v. 2652, p. 165).

AU FAULT VILLAIN. — (Var. Dolet : Au faulx villain.) « *Faux*, dit l'Académie (1694), signifie aussi Meschant, malin. Faux vilain... » Ce jeu se trouve, parmi d'autres, dans le *Livre de la Diablerie* d'Eloy Damerval (1507), au chapitre intitulé : « Comment les pastoureaulx et pasturelles ensemble se jouent en divers jeux¹. »

Il n'est point vie plus proprette
Se prennent à rire à galer,
Se vont jouant à la chevrette,
Au molinet, aux belles quailles,
Au longz festus, aux courtes pailles,
Au faux villain ou champ estroit²...

[Second livre, ch. cxvii.]

Le *faux villain* devait se jouer en plein air; c'est tout ce qu'il est permis de conclure de ce passage pour l'intelligence du jeu lui-même.

AU CAILLETEAUX. — (Var. Dolet : Au caillleteau.) *Caille-teaux* veut dire ici *petits cailloux* : « C'est la signification propre de ce mot dont Rabelais s'est servi pour signifier une espèce de jeu auquel on jouait avec de petits cailloux » (La Curne³). Selon Urquhart, ces caille-teaux étaient au nombre de neuf : « At the flints, — traduit-il en effet, — or at the nine stones ». Regis ajoute qu'ils étaient dans un sac : « Steinel, neun Steinchen in einem Sack. » On

1. Ce passage est cité, en partie, dans le *Recueil de poésies françaises* d'A. de Montaiglon, t. X, p. 223.

2. Le *champ estroit* est-il un autre nom du *faux villain*? Ou faut-il comprendre : *au faux villain* ou au *champ estroit*?

3. « Peut-être est-ce le même que celui des cailles », ajoute La Curne. Et il cite, à ce dernier mot, un passage du *Moyen de Parvenir* :

« Jouer aux jeux qu'aux cailles on appelle,
Aux filles est chose plaisante et belle. »

Mais ici il s'agit sans doute des *quilles*, qu'on a déjà vues sous la forme *quailles* dans la *Grande Diablerie*. On connaît la signification licencieuse de l'expression « jouer aux quilles ».

ne saurait dire exactement quelles étaient les règles de ce jeu.

AU BOSSU AULICAN. — « *Aulican*. De cour », dit Marty-Laveaux (*Glossaire*). Regis traduit de même : « Zum hokrigen Hofmann », et pense que c'est un jeu dans lequel on boite en contrefaisant le bossu. *Aulican* viendrait donc du latin *aulicus*, courtisan. Ne donnons point dans la fantaisie, et n'en faisons pas, comme Le Duchat (t. I, p. 87), une corruption de « mal ingambe », ou, comme Esmangart et Johanneau (t. I, p. 418), une graphie vicieuse d' « au lit camp », pour au lit de camp.

A SAINT TROUVE. — (Var. 1535 et Dolet : A saint trouvé.) « Der Heilig ist funden », — le saint est trouvé, — traduit Regis. Nous ne savons quel était ce jeu.

A PINSE MORILLE. — « The game called, Hinch pinch, and laugh not », selon Cotgrave (*morille*). Ce serait donc une façon de *Pince sans rire*. Godefroy (*pince merille*) donne une explication un peu différente : « Sorte de jeu dans lequel on pinçait le bras en disant : *merille*, *morille* ou *merine*¹. » La forme *merine* se trouve par deux fois dans Froissart. Parlant des jeux de son enfance, il écrit :

Et quant la lune estoit serine,
Moult bien à la pince merine
Juiens.

[*L'Espinette amoureuse*, v. 195, éd. Scheler,
t. I, p. 93.]

Et, dans le *Joli buisson de jonece* :

Dist l'un : « J'en sçai un tout nouvel
« Que je voeil monstrier et aprendre
« Et qui bien est tailliés² dou prendre. »

1. « Ce jeu se joue encore dans la Saintonge : on pince le bras en disant *pinse morille*, nous apprend M. Beauséjour » (Esmangart et Johanneau, 1823, t. I, p. 418).

2. Capable de.

Quel est le ju ? on li demande.
 Il respondi à la demande :
 « C'est cils de la pince merine;
 « Enfant de roy et de roine
 « Le poroient par honnour faire. »

[V. 2930, t. II, p. 87.]

Ce passage nous permet de fixer l'époque où ce jeu se répandit : il date de la seconde moitié du xiv^e siècle. — On rencontre la forme *merille* dans *Les trente six figures contenant tous les jeux* (1587) :

Ces aultres ci s'exercent bien et beau
 A qui pourra abattre le chapeau
 Avec la main et à pince merille¹.

Enfin il existe une autre forme que Godefroy n'a pas notée; elle est donnée par le *Voyage de M^e Guillaume* (1612) : « A pince *maurille* ».

AU POIRIER. — (Var. Dolet : Au poyrier.) Ce jeu, qui doit être une variante du *chesne forchu* qui vient plus loin, et de l'*arbre forchu* (l. IV, ch. xix), « consiste à se tenir sur la tête et les mains, tandis que les pieds sont en l'air et écartés ». (Adry, *arbre*.) Regis en donne la même explication : « Auf dem Kopfe stehen. » On le trouve figuré dans les *Jeux de l'Enfance* (1657), de Stella (pl. 12), sous le nom de *Culebute*, accompagné de cet ingénieux sixain :

A voir leurs soubresauts bouffons
 qui ne diroit que ces Poupons
 auroient bon besoin d'Ellebore;
 Leurs corps est pourtant bien dressé
 si, selon que dit Pythagore,
 l'homme est un arbre renversé.

Il est enfin question de ce jeu dans les *Avantures du*

1. *Loc. cit.*, dans Godefroy (*pince-merille*), d'après le *Magasin pittoresque* de 1847, p. 68.

baron de Faeneste, de d'Aubigné : « Boila velle compenio pour yoüer, ça enfans, au Roy despoüillay : on ayme fort d'y yoüer, on vien au poirier » (l. II, ch. vii; éd. Reaume et Caussade, t. II, p. 442).

A PIMPOMPET. — Selon Cotgrave, le plaisir du Pimpompét consiste, pour les joueurs, qui sont au nombre de trois, à se donner réciproquement de grands coups de pied dans le derrière : « A kind of game wherein three hit each other on the bum with one of their feet. » N'ayant point d'autre donnée sur ce jeu, nous sommes forcés d'en croire le savant Anglais. L'étymologie du mot *pimpompét* reste obscure; mais il vaut mieux, peut-être, avouer son ignorance, que d'en faire, comme Esmangart et Johanneau (t. I, p. 418-419), un composé de *pompe* et d'*épousée*. Le désir de tout expliquer a perdu ces commentateurs.

AU TRIORI. — (Var. Dolet : Au tryori.) Le Triori était une danse à trois temps spéciale à la Bretagne. Sur ce point, les témoignages contemporains abondent. C'est d'abord Rabelais lui-même qui parle des « Bretons baladins dansans leurs trioriz fredonnizez » (l. IV, ch. xxxviii), — ce passage nous apprend que cette danse était chantée, — et mentionne ailleurs « Le trihory de Bretagne » (Appendice, ch. [xxxiii] du l. V). On lit également dans les *Nouvelles Recreations* de Des Périers (1558) : « Mais entre tous, il trouva une riche maison de gentil-homme de Bretagne, où il y avoit trois filz de bon age et de belle taille, beaux danseurs de passe-piedz et de trihoriz » (V, éd. L. Lacour, t. II, p. 29).

De ces deux danses, la première appartenait plus particulièrement à la Haute-Bretagne; Noël du Fail, faisant l'éloge du Triori, écrit en effet : « Mais à la musique, tout ainsi que le nombre de trois est venerable entre ceux qui ont fureté et fouillé aux secrets de la theologie, aussi la dance de Trihory est trois fois plus magistrale et gailarde que nulle autre; n'en deplaise aux Spondees et mesures graves..., vos Branles de Bourgongne, Champagne, passe-pied de la Haute-Bretagne... » (*Contes d'Eu-*

trapel, [1585], XIX, éd. Assézat, t. II, p. 123). Le Triori, au contraire, était bas-breton : « Polygame alors, pour défendre la danse du Trihory, *saltatio trichorica*, et l'honneur de long temps acquis à sa basse Bretagne, combien que par une jalousie les écrivains voisins l'ayent ravalé et celé... » (*Ibid.*, p. 122).

Pourquoi cette danse figure-t-elle dans une liste de jeux d'enfants ? Il est peu probable qu'il ait jamais existé, comme le veut Le Duchat (t. I, p. 82), un jeu imitant le Triori de Bretagne. Rabelais, suivant son habitude, procède ici par analogie sans se piquer de scrupuleuse exactitude.

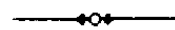
AU CERCLE. — Ce jeu n'est pas celui du *cerceau* tel qu'il se pratique aujourd'hui. Il consistait à tenir un cercle, et à le tourner autour de soi, de manière que le corps passât dedans (Adry, *cercle*). C'est ainsi qu'il est représenté dans les *Jeux de l'Enfance* de Stella (pl. 3) : un enfant, tenant des deux mains le cercle qu'il a posé devant lui, est en train de sauter au travers ; l'autre, continuant son mouvement, tient le cercle en l'air et va l'abaisser de nouveau pour reprendre la position du premier.

Michel PSICHARI.

(*A suivre.*)



MÉLANGES.



« LE TRANSPORT DES REGNES ET EMPIRES

DES GRECZ ÈS FRANÇOIS. »

Le passage du premier livre étudié récemment par notre confrère M. P. Haškovec¹ présente, aux yeux du lecteur non prévenu, un sens très clair, le sens même que lui attribuaient, en 1823, Esmangart et Éloi Johanneau² : c'est un exposé strictement chronologique de la succession des « Empires », un *Discours* en raccourci *de l'histoire universelle*. On y voit les Macédoniens remplacés par les Romains, l'Empire romain continué par l'Empire d'Orient, et celui-ci par l'Empire « françois », c'est-à-dire franc.

M. Haškovec voudrait modifier sur un point cette interprétation traditionnelle. Il s'appuie sur un passage du *Labyrinthe de fortune* de Jean Bouchet où il est également question du « transport » de « la monarchie », mais où cette monarchie passe des Perses aux Grecs, puis aux Romains, puis aux Français ; il note que, dans ce morceau, les Grecs sont mélangés aux Troyens, et il en conclut qu'à l'exemple de Jean Bouchet, Rabelais a voulu, dans le passage dont nous nous occupons, faire allusion à la célèbre descendance troyenne des Francs, à la légende de Francus, fils d'Hector³.

1. *Revue*, t. VI, p. 56 et suiv.

2. *Art. cité*, p. 59, n. 1.

3. Bouchet, *Épître de Henry VII* (Montaiglon, *Poésies françaises*, t. III, p. 62) :

« ... la gente nation francigène
Descendue de la tige troyenne. »

Que Jean Bouchet, comme le rappelle M. Haškovec, ait été un ami de Rabelais, voilà qui est évident. Il ne l'est pas moins « que l'idée que les Français descendaient des Grecs ou Troyens occupait de plus en plus les cœurs français ». Ajoutons que Rabelais avait très probablement lu, contrairement à ce que suppose M. Haškovec¹, les ouvrages historiques dont Bouchet s'était inspiré, tels que *Gaguinus*, *Trithemius*, *Sabellicus*.

Mais une remarque s'impose tout de suite, et notre érudit confrère n'a pas manqué de la faire : la liste de Rabelais ne suit pas le même ordre que celle de Jean Bouchet ; elle est bien plus conforme à la réalité historique : à la série Perses, Grecs et Troyens, Romains, Français, elle substitue la série Perses, Macédoniens, Romains, Grecs, Français. Force est donc d'admettre, si l'on veut que Rabelais se soit inspiré de Jean Bouchet, qu'il a fait subir à la liste de ce dernier une forte « correction ». Mais cela est plus qu'une correction. En réalité, c'est tout le système historique de Bouchet qui s'écroule. Car si les Grecs, dont il est ici question, étaient les Grecs et les Troyens du temps d'Homère, comment pourraient-ils figurer après les Romains, dont les Troyens passent pour avoir été les ancêtres ?

Aussi, pour préférer cette hypothèse à l'hypothèse plus simple présentée par Esmangart et Éloi Johanneau, il nous faudrait de fortes raisons. M. Haškovec n'en donne, tout compte fait, qu'une seule : Rabelais, dit-il, n'a pu songer à ce que nous appelons aujourd'hui « l'Empire grec », parce que « le rôle de Byzance était devenu nul depuis presque un siècle à l'époque où il écrivait ». En un mot, M. Haškovec pense qu'on n'établissait pas volontiers d'identité entre les Byzantins et les anciens Grecs, « au temps où l'on s'inspirait surtout de Platon et d'Homère. »

Voilà une affirmation qui me semble contredite par un très grand nombre de faits.

Pour tous les lettrés, dans la seconde moitié du x^v^e siècle

1. *Art. cité*, p. 58, n. 2.

et au début du xvi^e siècle, les chrétiens d'Orient qui fuient devant l'invasion turque sont des « Grecs », et n'ont pas d'autre nom. « *Acta graeca* », s'intitulent les Actes du concile de Florence¹. Bessarion se nomme lui-même « cardinalis graecus, natione graeca ». Il vante, dans une lettre à Eugène IV², « *graecam illam praeclarissimam sapientissimamque nationem* ». Lorsqu'il exhorte les puissances d'Occident à entreprendre une croisade contre le Turc, c'est « la Grèce » qu'il les supplie de délivrer d'un joug odieux³. Constantinople est, pour lui, « la capitale de la Grèce entière⁴ ».

Les exemples abonderaient. — Mais ce n'est pas seulement dans la langue des lettrés que Constantinople et les pays occupés par le Turc sont identifiés couramment avec la Grèce, c'est dans la langue des publicistes et des hommes d'État. Le chancelier du Prat, dans une lettre (sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir) à Jérôme Schulz, évêque de Brandebourg⁵, parle de « la Grèce, la plus noble partie de l'Europe, que la mollesse et la lâcheté des empereurs ont fait tomber sous la domination des Turcs ».

Déjà, lors de la descente de Charles VIII en Italie, c'était bien « l'Empire de la Grèce » qui lui avait été promis par les « prophètes ». Maître Guilloche et Jean Michel s'expriment en ce sens. L'anachorète de Vallombrosa, Angelo Fondi, appelle Charles VIII « *imperator Graeciae et Orientis Jesu Christo constitutus*⁶ ». Et le roi lui-même

1. H. Vast, *Le cardinal Bessarion*, p. 437.

2. *Ibid.*, p. 450.

3. *Ibid.*, p. 454, lettre au doge de Venise.

4. « *Urbs, ... totius graeciae... caput.* » Plus loin : « *Ut ille [hostis] mox reliqua Graeciae... potitus.* » — P. 456 : « *His fretus praecipuam Graeciae civitatem nuper aggressus...* »

5. Voy. *Journal de Jean Barrillon*, t. II, p. 126 et suiv. : « *De Graecia quoque, nobilissima parte Europae... quae, non pridem ignavia atque vecordia Imperatorum in ditionem Turcharum redacta...* » P. 136 : « *Graeciam et quidquid Terrae Sanctae pridem amisimus.* »

6. Lettre aux Florentins. Le texte latin, qui figure au catalogue de la Bibliothèque nationale, Lb²⁸ 26 rés., a disparu de ce dépôt;

a bien soin de se faire céder par André Paléologue les droits qu'avait celui-ci à la succession des empereurs grecs¹. Il n'y a donc, on le voit, aucune difficulté à admettre que les « Grecz » de Rabelais sont « les Byzantins ».

Mais les textes que nous venons de citer suffisent-ils à prouver que l'Empire grec était considéré, au xvi^e siècle, comme l'héritier de l'Empire romain, ou que, pour parler la langue de maître François, il y avait eu « transport » de l'Empire « des Romains ès Grecz » ? Voici d'autres textes qui ne laisseront place à aucun doute.

L'idée du « transport » de l'Empire, d'une sorte de dévolution providentielle de la « monarchie » conférée successivement à tel ou tel peuple, était une idée à la fois ancienne² et courante. Au moment où, du vivant de Maximilien, s'agitait déjà la question de l'élection de Charles d'Espagne comme roi des Romains, Wimpheling avait réédité, et dédié à Frédéric de Saxe, un opuscule attribué à un évêque de Bamberg du xiv^e siècle, Lupold de Babenburg, et intitulé *De juribus et translatione imperii*³. On y soutenait, naturellement, la thèse du « transport » de l'Empire des Grecs aux Allemands. Mais, avant l'exhumation de cette vénérable relique, dès 1506, Michel Köchlin de Tubingue, secrétaire et chancelier de Maximilien, avait soutenu la même thèse. Il avait intitulé son ouvrage, ce qui est capital pour notre sujet, *De imperij a Grecis tralatione*⁴. Il l'avait écrit pour répondre aux prétentions impériales déjà émises par les Français, et notamment par Louis XII⁵. Car, si l'Empire a été « trans-

mais la traduction italienne (D 6188 rés.) dit : « Maximo imperatore di Grecia et Oriente da Christo constituto. »

1. Voy. Foncemagne, *Acad. des inscr.*, t. XVII, p. 539-578.

2. C'est toute la philosophie de l'histoire de Dante.

3. S. l. n. d. [Strasbourg, 7 juillet 1518]. Un exemplaire à la Mazarine, xv^e siècle, 436 A.

4. *Opusculum Michaelis Coccinii Tubingensis alias Köchlin dicti De imperij a Grecis translatione. In quo etiam disseritur, qui Galliae populi spectent ad jus et ditionem imperij. Item de Francorum origine ac de duplici Francia*. S. l. n. d. [Strasbourg, 1506].

5. Voy. Jehan Ferrault, *Insignia peculiari xmi regis...*; seul des non-Allemands, le roi de France peut être élu empereur.

fére » des Grecs à un autre peuple, c'est aux Francs, en la personne de Charlemagne. Pour Köchlin, les Francs ne sont pas les Français, mais les Germains, les Franco-niens, et Charlemagne est un Allemand.

C'est précisément à cette thèse de Coccinius que répond Rabelais. A l'identité Byzantins = Grecs, il ajoute une autre identité, Francs = Français. Là encore il n'est, comme nous l'allons voir, que l'écho des idées et des sentiments de son pays et de son temps.

La lettre de du Prat à laquelle nous avons fait tout à l'heure un emprunt n'est pas une lettre ordinaire. Lors de la candidature de François I^{er} à l'Empire, à ce que nous rapporte le secrétaire du chancelier, « on envoya secrettement audit évêque de Brandebourg des raisons de droit, par lesquelles on prouvoit que aultre que natif d'Allemagne pouvoit estre esleu en empereur, *affin de le publier et faire publier à Franquefort...* et par toutes les Allemagnes. Au commencement desdites raisons de droit y avoit une epistre familière... », précisément celle qui nous a été conservée¹.

Du Prat y reprenait la théorie du « transport » de l'Empire : « Monarchia... secundum varietatem temporum varia loca mutavit. » Et cette succession des monarchies, il la décrivait précisément dans l'ordre qui sera, au I^{er} livre, celui de Rabelais : « *Nam aliquando fuit apud Assyrios*, — « des Assyriens es Medes », — *deinde... translata ad Medos, a Medis ad Persas...*, — « des Medes es Perses », — *a Persis ad Macedones...*, — « des Perses es Macedones », — *a Macedonibus ad Romanos, a Romanis ad Graecos*, — « des Macedones es Romains, des Romains es Grecz... ».

Arrivé là, du Prat n'ose pas trancher trop vite la question en faveur des Français. Écrivant à un Allemand pour les Allemands, il est obligé de ménager leurs susceptibilités, et il écrit : « A Graecis secundum quorundam opi-

1. *Journal de Jean Barrillon*, II, p. 126.

nionem, ut latius inferius dicetur, ad Germanos¹... »

Pour passer des « Germains » à François I^{er}, du Prat éprouve le besoin de revenir un peu en arrière. Constantin, dit-il, transféra le siège de l'Empire de Rome à Byzance². On voit que l'identification établie entre les Grecs et les Byzantins est ici encore absolue. — Puis, par suite de la mauvaise conduite des empereurs de Constantinople à l'égard du Saint-Siège, il y eut une nouvelle *translation*³ : « Imperium in personam Caroli Magni fuit translatum ab Orientalibus et Graecis in Francos », — mais, qui sont les Franks ? — « alii dicunt in Germanos, alii dicunt in Occidentales et Latinos ».

Comment choisir entre les Germains et les Occidentaux et Latins ? C'est ce problème que l'histoire va nous permettre de résoudre.

Cette translation avait été faite à Charles en récompense des services rendus par ses aïeux et par lui-même. Aussi l'Empire « mansit apud eum et successores suos (*sic !*) *Franciae reges* et descendentes ex eis per centum et decem circiter annos ». Il est donc faux de dire que l'Empire ait été « translatum a Graecis in Germanos active et passive », puisqu'avant Otton I^{er} il y eut des empereurs français (*francigenae*), romains, italiens.

Or, les rois de France, et on le démontre à grand renfort de textes, sont de souche franque. Si bien que François d'Angoulême peut invoquer les mérites de ses aïeux, « in quorum personam Imperium translatum a Graecis in Germanos fuit, ut dictum est supra ». Une identité audacieuse étant ainsi établie, par l'intermédiaire des Franks, entre Germains et Français, du Prat peut clore sa liste comme la clora Rabelais : « Des Grecz es François. »

1. *Ibid.*, p. 129.

2. P. 130 : « Considerandum est quod Constantinus transtulit sedem Imperialem, quae erat Romae, ad civitatem Constantinopolitanam, quae olim Bisantium nuncupabatur... »

3. « Ista enim sunt causae translationis quae per historiographos deducuntur. »

L'argumentation de du Prat fut reprise, en Allemagne même, par les défenseurs de la candidature de François I^{er}. Si nous en croyons Sabinus¹, — et après lui Sleidan, — l'archevêque de Trèves, dans sa harangue aux princes électeurs, aurait soutenu cette thèse : « Du temps que la France a esté conjointe à l'Alemaigne (*ce qui a esté du temps des François*), cestuy nostre Empire a esté florissant. » Ranke a établi, de façon péremptoire, que cette harangue et les autres que nous donne Sabinus sont de purs exercices d'écolé; elles n'en sont pas moins intéressantes comme témoignage de l'état des esprits. Et c'est pour répondre aux raisons des francophiles et des « Germaniae mastiges » que Gebweiler publiait sa *Libertas germanica*, où il prouvait, en racontant l'histoire des Francs depuis Francon, que jamais Gaulois n'avait régné sur les Germains, tandis que les Germains avaient commandé aux Gaulois².

On voit combien cette question du « transport de la monarchie³ » était à l'ordre du jour, et comme elle se liait aux prétentions du roi de France à l'Empire. Héritier de Charlemagne, le roi de France ne renonce pas à ce titre impérial qui symbolise à merveille le pouvoir qu'il exerce sur ses sujets :

Empereur est, non seulement regent,
Car il regne sur la terre et la gent⁴.

Rabelais a vécu dans l'atmosphère intellectuelle où circulaient ces idées. Français, il a fait sienne la thèse française; il n'a pas un instant hésité devant l'assimilation des Français de François I^{er} aux Francs de Charlemagne.

A-t-il lu la lettre de du Prat, publiée en 1519? Cela n'est pas certain, et nous n'avons nul besoin de le supposer.

1. Je cite d'après la traduction de Sleidan parue en 1597.

2. Strasbourg, 1519. Réimpr. dans Goldast, p. 839.

3. On la retrouvera, plus tard, dans la *Vicissitude* de Louis le Roy.

4. Jean Bouchet, *Épistre de Henry VII*.

Car les arguments de du Prat étaient la menue monnaie des discussions politiques, et Rabelais, client des du Bellay, a dû être initié par eux aux desseins et aux théories de la diplomatie royale.

Il convient donc d'appliquer à ce passage du I^{er} livre la même méthode d'interprétation qui s'est révélée si féconde entre les mains du directeur et des collaborateurs de cette *Revue*. C'est dans la réalité contemporaine que Rabelais puise la matière de ses inventions même les plus bouffonnes. C'est dans la réalité contemporaine qu'il faut aller en chercher l'explication. Le passage sur le transport de la monarchie et sur la suite des empires se rattache directement à tout l'ensemble de la polémique internationale de la première moitié du xvi^e siècle; il est comme une justification de la candidature de François I^{er} à l'Empire; il contribue à rendre populaires les idées d'où sortira l'intervention de Henri II en Allemagne.

Henri HAUSER.



NOUVEAUX DOCUMENTS SUR SAINT-AYL.

Tandis que nous cherchions, dans les archives du Loiret, le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl¹, nous avions sous la main, aux Archives nationales, la solution du problème que M. Jacques Soyer nous a si aimablement aidé à résoudre. L'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, publié par MM. Campardon et Tuetey, vient en effet de nous faire connaître une donation du 11 juillet 1551, où Saint-Ayl figure sous son nom d'Étienne Laurens, avec son fils et l'élus Pailleron². Malheureusement cet inventaire, source précieuse de documents pour l'histoire des règnes de François I^{er} et Henri II, n'était pas encore paru au moment où nous entreprenions notre travail : nous ne pouvions songer à diriger notre enquête du côté des registres du Châtelet.

Le 11 juillet 1551, Étienne Laurens, seigneur de Saint-Ayl, demeurant à Saint-Ayl, bailliage d'Orléans, fait donation à Ourson Laurens, son fils, émancipé le même jour et représenté par Jean Pailleron, élu d'Orléans, son curateur par justice, de tous « les heritaiges, maisons, censes, rentes, meubles et immeubles quelzconques que ledict Laurens, donateur, a à luy appartenant de son conquest par luy faict des enfants du seigneur de Tigny et autres, tant en la ville de Metz en Lorraine que es environs ». Il réserve l'usufruit de ces biens pour lui et sa femme, Rose Lejart³, leur vie durant. Deux jours après, le 13 juillet,

1. Voy. *Les amitiés de Rabelais en Orléanais* et *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl* (*Rev. des Ét. rab.*, 1905).

2. E. Campardon et A. Tuetey, *Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris sous les règnes de François I^{er} et de Henri II*. Paris, 1907, in-4°, p. 483.

3. Elle est appelée Le Tard dans le manuscrit 560, p. 204 de la bibl. d'Orléans (*Rev. des Ét. rab.*, 1905, p. 157).

le contrat est insinué au Châtelet à la requête de Lancelot Picart, procureur de Saint-Ayl, et de Jean Pailleron, représentant Orson Laurens¹.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cet acte.

Ainsi, à une date que nous ne pouvons préciser, mais antérieure à 1551, Saint-Ayl possédait des biens à Metz et aux environs. Il y avait acheté des maisons et des terres, et en reversait la propriété sur la tête de son fils, peut-être dans la crainte d'une confiscation à laquelle son rôle d'agent secret pouvait l'exposer de la part des Impériaux.

Si la vente consentie par les héritiers de Tigny se place aux environs de 1551, — ce que nous n'avons pu vérifier, nos demandes de renseignements aux archives de Metz étant restées sans réponse, — Étienne Laurens se serait peut-être ménagé par ordre des intelligences dans une ville que l'armée de Henri II allait occuper quelques mois plus tard. Mais il est plus probable que Saint-Ayl était propriétaire depuis longtemps déjà lorsqu'il signa sa donation. On s'expliquerait ainsi comment toutes ses missions en Allemagne aboutissaient fatalement à Metz², soit à l'aller, soit au retour. Le 4 juin 1536, Guillaume du Bellay écrit à son frère le cardinal : « Je seray encore à Metz chez M. de Saint-Ayl. » A la fin de mars 1546, Saint-Ayl passe à Metz au retour de sa mission près des princes allemands. Le 6 février 1547, il y repasse encore, en revenant de se concerter avec Sturm et Sleidan. De ce voyage, il rapporte la fameuse lettre de Rabelais au cardinal du Bellay, qui se trouve singulièrement éclairée par le document des registres du Châtelet.

On n'a plus besoin de chercher de raisons lointaines au séjour de Rabelais à Metz. Il était tout simplement chez son ami Saint-Ayl qui lui offrait, en Lorraine, l'hospita-

1. Arch. nat., Y 96, vol. II, fol. 392.

2. Il existe une localité de Saint-Ail, canton de Briey, à droite de l'Orne. Nous ne pensons pas qu'on en puisse tirer aucune déduction, car le nom existe dès 1404.

lité qu'il lui avait si libéralement accordée en Orléanais quatre ans auparavant. Maître François avait sans doute passé la frontière, avec l'agent secret de François I^{er}, dans les premiers jours de janvier 1546. Pendant que l'infatigable négociateur galopait sur les routes d'Alsace, le bon Tourangeau s'installait au logis de son ami, se faisait agréer comme médecin stipendié de la ville de Metz, et « vivotait » honnêtement, un peu à court d'argent (c'était une maladie), mais à l'abri de la misère.

Nous comprenons maintenant comment Saint-Ayl, qui savait à quoi s'en tenir sur la détresse plus ou moins exagérée de son ami, prit si peu de soin de recommander sa supplique au cardinal, et se contenta de lui annoncer en trois mots qu'il lui rapportait « une lectre de Rabelays ».

Donation d'Étienne Laurens à son fils Ourson, de tous ses biens à Metz ou aux environs (11 juillet 1551).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Anthoine Duprat, chevalier, baron de Thiers et de Viteaulx, seigneur de Nantoillet et de Precy, conseiller du roy notre sire, gentil-homme ordinaire de sa chambre et garde de la prevosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que par devant Guillaume Païen et Jehan Trouvé, notaires du roy notre dit sire, et de par luy ordonnez, creez et establiz en son Chastellet de Paris, fut present en sa personne noble homme Estienne Laurens, seigneur de Saint Ail, demeurant audict lieu de Saint Ayl, on bailliage d'Orleans, lequel de son bon gré, pure, franche et liberale volonté, sans contraincte, recognut et confessa en la presente et pardevant lesdicts notaires comme en droict jugement devant nous, et confesse avoir donné, ceddé, transporté et delaissé, et par ces presents donne, cedde, transporte et delaisse de tout des maintenant à tousjours par donation irrévocable faicte entre vifz sans espouvoir (?) de jamais le revocquer, aller ne venir au contraire, promist et promet garentir de tous troubles et empeschemenz quelzconques à Ourson Laurens, son filz naturel et legitime et de luy ce jour d'huy emancippé, absent, honorable homme maistre Jean Pailleron, esleu d'Orleans, son curateur cree par justice, pour ce present,

stipullant et acceptant pour ledit Ourson, ses hoirs et aians cause ou temps advenir, tous et ungs chascuns les heritaiges, maisons, censes, rentes, meubles et immeubles quelzconques que ledict Laurens, donateur, a à luy appartenant de son conquest par luy faict des enfants du seigneur de Tigny et autres, tant en la ville de Metz en Lorraine que es environs, sans aucune chose en excepter ne retenir par ledict donateur à quelque pris, valleur et estimation que le tout se puisse monter, pour desdictes choses donnees en joyr par ledict Ourson, donataire, sesdicts hoirs et aians cause, à tousjours, et par luy en faire et disposer comme de sa chose vraye et à luy appartenant de son conquest, aux charges des cens, rentes, charges foncieres et redevances annuelles et perpetuelles que lesdicts immeubles sont chargez et reddevables envers les seigneurs, celui ou ceulx, de qui ilz sont tenuz et mouvans soyt en fief ou en roture, que le dict donateur a dict ne sçavoir dire ne declarer ne de quelles charges ilz sont chargez, et encores des facultez des rachaptz et remerez que ledict donateur auroit donnez de retirer à luy partie desdicts immeubles aux vendeurs d'iceulx, tant seullement cestz don, cession, transport et delaissement faictz ausdictes charges et à la reservation de l'usuffruict desdictes choses donnees dud. donateur et de Roze Lejart, sa femme, pour en joyr par eulx et la survivance d'eulx deux leurs vies durant seullement. Apres le trespas desd. donateur et de sad. femme leurd. usuffruict demourra reuny et consolidé à la propriété desd. choses donnees, desquelles lesd. mariez ne joiront que soubz le nom et tiltre de precaire pour et ou nom dud. donataire. Et en oultre pour la bonne amour paternelle que led. donateur a et porte aud. donataire, son filz, pour plusieurs causes et raisons à ce le mouvant, et que tel est son plaisir et vouldoir de ainsi le faire, luy transportant en oultre par ledict donateur tous les droictz de propriété, de possession, fons, saisine, seigneurie, noms, raisons, actions rescisoires, rescindentes et aultres quelzconques qu'il a et peult avoir esd. choses donnees, lesquelles à la reservation des usuffruictz que dessus led. donateur s'en est dessaisi, desmis et devestu du tout pour et ou nom et au prouffict dud. donataire, sond. filz, et de sesd. hoirs et aians cause, voullant, consentant et expressement accordant que par le bail et obstention de ces presentes led. donataire en feust et soyt de tout saisi, vestu, mis et receu en

bonne et suffisante saisine et possession, foy et hommaige par les seigneurs, celui ou ceulx, et partout ailleurs où il appartiendra, et que à ce faire y soient gardees les sollempnitez requises selon les coustumes des lieux où lesd. heritaiges et choses donnees sont scituez et assises, et lad. presente donation estre insinuee et enregistree tant aud. Chastellet de Paris comme par tout ailleurs selon l'ordonnance, et neantmoins pour ce faire, voulloir, requérir, consentir et accorder estre faict, feist, nomma et constitua son procureur general et especial, irrevocable et porteur de cesd. presentes, auquel il a donné et donne plain pouvoir, permission, auctorité (?) et mandement especial de ce faire et en oultre tout ce que au cas appartiendra et sera necessaire, lesquels presens, donation, cession, transport et choses susd. et en cesd. presentes contenues et escriptes, à la reservation des usuffruictsz que dessus, promist et jura led. donateur par les foy et serment de son corps avoir bien agreables, tenir fermes et stables à tous jours, sans y contrevenir en aucune maniere, sur peine de rendre et paier à pur et à plain et sans proces tous coustz, fraiz, mises, despens, dommaiges et interestz qui (?) faictz, soufferez et sostenus seroient par default de garentie et choses susdictes non entretenues, selon et ainsi que dessus est dict, et en ce pourchassant et requerant soubz l'obligation de tous et chacuns ses biens et de ceulx de ses hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, qu'il en soubzmist et soubzmect pour ce de tout à la jurisdiction et contraincte de lad. prevosté de Paris et de toutes autres justices et jurisdictions où trouvez seront, et renonça en ce faisant expressement à toutes choses generalmente quelzconques contraires à ces lettres et au droict, disant generale renonciation non valloir. En tesmoing de ce nous, à la relation desd. notaires, avons faict mettre le seel de lad. prevosté de Paris à cesd. presentes lettres qui faictes et passées furent doubles l'an mil cinq cens cinquante ung, le samedi unziesme jour de juillet, les presentes pour led. Ourson. Signé : Payen, Trouvé, et au doz du contract cy devant transcript est escript en regard par led. Trouvé, notaire, aud. doz a esté mis l'insinuation en la forme telle :

L'an mil V^e Lj, le lundi treziesme jour de juillet, sont comparez devant nous on Chastellet de Paris maistre Lancclot Picart, procureur dud. Chastellet, et noble homme maistre

Jean Pailleron, esleu pour le roy nostre sire en l'eslection d'Orleans, lequelz ensemblement nous ont presenté le present contract et icellui insinué, assavoir par led. le Picart pour et ou nom comme procureur de Estienne Laurens, escuier, sr de Saint Ayl, donateur nommé aud. contract, en vertu de povoir à luy donné par led. donateur contenu et déclaré par icellui contrat, et par led. Pailleron pour et ou nom aussi et comme curateur cree par justice aux causes et biens de Ourson Laurens, escuier, filz emancippé dud. Estienne Laurens, donataire aussi nommé en icellui contrat, le tout aux charges et conditions apposées par led. contract, dont et de laquelle insinuation led. le Picart oud. nom procuratoire et led. Pailleron, aussi oud. nom de curateur et encores stipullant pour led. donataire, ont requis et demandé lettres, si leur ont esté octroyé ces presentes en ceste forme pour leur servir et valloir en temps et lieu comme de raison, et ordonné icellui contract estre enregistré, ce qui a esté faict, le tout suivant l'ordonnance, et apres rendu aud. Pailleron.

Henri Clouzot.



LE « RABELAIS RESSUSCITÉ »

(1611).

Jean Petit fit paraître en 1611 à Rouen un volume intitulé : « Rabelais ressuscité, récitant les Faicts et Comportements admirables au très valeureux Grangosier, Roy de Place vuide. » C'était un in-12 de petite taille : l'imprimeur Anthoine du Brueil, demeurant à Paris en la rue Saint-Jacques, à la Couronne, donna de ce livre une seconde édition en 1614, puis en 1615 une troisième. Qu'était-ce donc que cet ouvrage divisé en vingt-trois chapitres et « traduit du grec affricain en françois par Thibaut le Nattier, clerc du lieu de Bourges en Bassigny » ? Qu'était-ce que cette fantaisie voulait signifier ? En vérité, pas grand'chose. Mais cet ouvrage a du moins la valeur d'un mince document, et, quoiqu'il n'ait point d'autre valeur plus enviable, il nous intéresse à ce titre. En outre, c'est un livre fort rare, un livre que les bibliophiles désirent, et Gay le réédita pour eux en 1867.

Ce « Rabelais ressuscité » est écrit par un certain N. de Horry : dans un « avertissement aux lecteurs aveuglez ayant congnoissance de la Langue latine pour congnoistre combien de fois se trouve le nom de l'auteur en la dicte langue, et les propriétez qui en dérivent », l'auteur s'amuse et veut se montrer spirituel ; il remarque que son nom est tout ensemble le génitif du mot « aurum », le datif du mot « auris », l'impératif du verbe « haurio », le datif d'« os ». Il y a donc l'or, l'oreille, la bouche, et l'action de puiser dans ce nom d'Horry, et il paraît que cela n'est que justice, parce que l'auteur est fort pauvre, fort sourd, fort ignorant, ... et fort amateur de vin, craignant toujours d'avoir le gosier desséché : il insiste sur tout cela et il appuie, il appuie trop. — Voyez aussi sa dédicace « a hault et puissant seigneur, messire

au tonnevin de la Fricassade, comte de Nulleville, chevalier de l'ordre des crocheteurs, baron de Chasteau ruiné, gouverneur des mousches au duché de Sansterre et premier président au Parlement de nulle juridiction ».

Par les calembours sur Horry et par cette dédicace pompeuse, nous sommes avertis de ce que peut être le « Rabelais ressuscité ». C'est Rabelais alourdi, caricaturé, presque ridicule, c'est Rabelais sans art et sans mesure, c'est Rabelais qui s'efforce de rire et de faire rire, au lieu de rire à gorge déployée avec naturel, avec bonhomie, avec force, avec finesse aussi par moments. Mais cette parodie même est amusante, et ce « Rabelais ressuscité », qui ressemble à l'une de ces glaces méchantes dont le but est de dénaturer les objets qu'elles reflètent, mérite par cela même un instant d'intérêt.

Cet intérêt s'augmente par la date de l'ouvrage, et il importe de noter qu'au début du XVII^e siècle quelqu'un prit plaisir à écrire « en marge de Rabelais » ; sur les marges il écrivit de bien mauvaises et de bien sottes choses sans doute, mais il éprouva le besoin d'écrire, et il eut, parce qu'il était un niais et médiocre interprète de Rabelais, l'envie de s'inspirer du Gargantua de Pantagruel pour joindre à leur splendide ensemble quelques chapitres..., mais la « substantifique moëlle » ne nourrissait pas les idées de M. de Horry et, sans elle, ce n'étaient que propos fades et insipides.

D'abord, il nous raconte comment Trousseviande, père de Grangosier, fut marié avec la fille du roi Malangeance et comment ils furent incapables d'avoir des enfants, et puis comment il fit assembler les médecins et s'aida de leurs conseils ; l'un des médecins fait tant et si bien que la reine devient grosse et met au monde Grangosier. Ce Grangosier est une copie du héros de Rabelais. Il mange à chaque repas « deux mille bœufs, huict mille moutons, six mille veaux, dix mille chapons, vingt-cinq mille perdrix, quarante-deux mille allouettes et plusieurs autres choses » ; et il boit dans un « verre de bois qui tient quatre

cents muids de vin, qu'il vide toujours douze fois pour le moins à chaque repas ». Alors, il dégèle le pays qu'il appauvrit, et alors les hommes habitant les régions voisines se mettent en guerre contre lui, et il les disperse; il boit l'eau de la mer et dévore les poissons pour satisfaire son appétit.

Trousseviande envoie son fils étudier en l'université de « Peu destudes »; mais il n'étudie guère et ses camarades le raillent de ne pas savoir « décliner musa, ni conjuguer amo ». Alors, Grangosier part pour Paris sur l'ordre de son père qui lui adresse quelque argent, « car ceux qui n'en ont point y ont difficile accès ». Grangosier est introduit dans le collège d'Ignorance; il est plein de malice, tenant sous le manteau « son livre ouvert où était écrite sa leçon », et « ayant un autre livre qu'il fermoit faignant que ce fust celui dans lequel estoit écrite sa leçon qu'il tenoit en sa main, le haussant et montrant appertement, puis baissant sa vue sur celui qu'il tenoit sous son manteau »; il trompe son maître, et ce petit tour, cette plaisanterie d'écolier du xvii^e siècle me divertit assez... Bref, Grangosier est reçu docteur en la dite université.

Un jour, Grangosier apprend la mort de sa mère « étranglée en mangeant une poire cuite fricassée au beurre verd »; il écrit donc à son père, et afin de le consoler, il lui annonce son titre de docteur : lettre qui rappelle trop et pas assez cependant la teneur de celle que nous trouvons dans Rabelais, et, pour faire pendant à l'épisode des cloches, Horry suggère à Grangosier le vol de Notre-Dame elle-même, la plus belle des églises « tant pour sa magnificence, structure et hauteur que pour ses richesses ». Mais un crocheteur s'aperçoit du projet de Grangosier et l'empêche de l'accomplir. Trousseviande meurt : Grangosier est contraint de disputer avec Avallevin, son cousin, qui lui cherche querelle.

Mais c'est ensuite la bataille contre les Francs toupins; Grangosier est appelé par Happebran à son secours : il le secourt en effet et Happebran marie son sauveur à sa fille,

dame Robinette de Chastrepouilles, duchesse de Mottecreuse... Le seigneur Machecrouste Etouffepasté n'est pas enchanté de ce mariage, car le seigneur Machecrouste prétend avoir reçu de la dame certaines promesses antérieures. Il résulte de cette affaire un procès, et l'auteur n'est pas à court de détails enfantins pour allonger et embellir, à ce qu'il croit, son récit. Grangosier remplace Happebran, décédé, et il rédige des ordonnances royaux. Au lieu de commencer par la formule classique : « A tous ceux qui les présentes lettres verront, » il préfère cette formule-ci par exemple : « A tous gueux et porteurs de bezaces, qui après la lecture des présentes lettres boiront », et ainsi du reste. Grangosier est un prince égoïste : il interdit à ses sujets de chasser et en outre il les accable de tailles et de gabelles.

Enfin nous arrivons au terme de ce « Rabelais ressuscité » : un soir de bombance et d'orgie, Grangosier meurt pour avoir avalé des bœufs avec leurs cornes ; ces cornes lui « crevèrent les trippes et boyeaux, dont il en mourust soudainement avec grande douleur ».

Le peuple se lamente : le Roi est mort, vive le Roi!... D'ailleurs, je ne me soucie pas de conclure, comme conclut la préface de Gay, que le « Rabelais ressuscité » est l'expression des haines d'un ancien ligueur et que Grangosier peut être ce roi « qui avait si fréquemment changé de religion, qui, dans tant de guerres, avait fait tuer un si grand nombre de Français, et qui, lors du siège de Paris, réduisit les Parisiens à la famine » ;... que Grangosier ait certains traits de caractère, — s'il l'on peut dire qu'il ait un caractère, — communs avec ceux d'un roi de France, je le veux bien, mais il ne faut pas attacher plus de valeur qu'il ne convient à ce rapprochement probable.

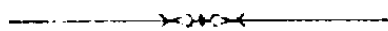
Quant au rapprochement avec Rabelais, puisqu'il s'impose par le titre même du volume, il en résulte que ce Rabelais ressuscité fait du personnage rabelaisien une caricature grossière. C'est un goinfre, mais ce n'est que cela. Ce goinfre doit s'instruire, comme doit s'instruire

Pantagruel, ce goinfre veut voler Notre-Dame, comme l'autre vole les cloches; Horry se souvient aussi de la célèbre lettre sur les études, et il transcrit le calembour « Dieu a fait les planettes, et moi je fais les plats nets ».

Œuvre prétentieuse, fade, œuvre sans vie, farcie de lourdes balivernes; elle est écrite dans un style ampoulé qui tâche à paraître léger, pimpant, alerte... Mais enfin, c'est sinon le premier type, du moins l'un des premiers de ce genre burlesque qui s'épanouira avec Scarron et avec d'Assoucy.

Le « Rabelais ressuscité », c'est presque, c'est tout à fait un « Rabelais travesti ».

Charles OULMONT.



TROIS LIVRETS RARES.

M. Abel Lefranc a étudié, en février, dans une de ses leçons du Collège de France et au cours d'une des dernières séances de la Société, plusieurs ouvrages intéressant la bibliographie rabelaisienne :

1^o *Le songe de Pantagruel*, publié à Paris, en septembre 1542, chez André Saulnier, par le poète berrichon François Habert¹, avec *La déploration de feu messire Anthoine Du Bourg, chevalier, chancelier de France*. Ce rarissime opuscule n'avait jamais été étudié jusqu'à présent au point de vue rabelaisien, ni même, semble-t-il, au point de vue plus général de l'histoire littéraire du xvi^e siècle. Cette étude sera prochainement publiée dans notre *Revue*. Le fac-similé ci-joint reproduit le titre de cette très piquante composition où François Habert esquisse par avance, à certains égards, plusieurs des données caractéristiques que Rabelais devait traiter trois ans plus tard dans son *Tiers-Livre*.

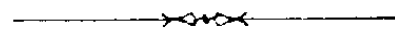
2^o L'édition donnée à Lyon en 1534, chez François Juste, des *Fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus* que le bibliophile Jacob, à qui l'on doit la reproduction d'une édition de 1559 du même opuscule, n'a pas connue, ou du moins dont il n'a connu que le titre. Nous donnons la reproduction du titre de cette plaquette rarissime qui raconte la guerre des rats et des grenouilles et qu'a inspirée la *Batrachomyomachie* longtemps attribuée à Homère. L'ouvrage dont il s'agit avait d'abord été composé en latin par l'Italien Eliseo Calenzio. La traduction française, rédigée en une langue excellente, et dont certaines pages offrent un grand charme, avait été attribuée à

1. Dans la *Littérature en Berry* (Paris, Francis Laur, 1900, in-8°), M. Auguste Théret a consacré à François Habert une étude utile où se rencontrent quelques lignes sur le *Songe de Pantagruel*, p. 51-52.

Rabelais par Paul Lacroix. C'est une erreur. Cette traduction est l'œuvre d'Antoine *Milesius*, qui l'a dédiée à un homonyme, son parent. A la suite de l'œuvre de Calenzio figure un traité *De la nature des Ratx* tout à fait curieux, dans lequel sont cités toute une première série d'apologues doctes et joyeux où le rat joue un rôle : du rat et de la grenouille; du chat et du rat; du milan et du rat; du rat urbain et du rustique; du lion et du rat; du laboureur et du rat; du rat et du taureau; puis une seconde série d'apologues où la grenouille joue un rôle : du bœuf et de la grenouille; de la tortue et des grenouilles, etc. Il semble, en plus d'un endroit de la traduction des *Fantastiques batailles*, que l'influence du style de Rabelais ait été subie par le traducteur. L'officine de Juste était chère à l'auteur du *Gargantua* et il n'est nullement étonnant que cette influence se soit fait sentir sur les auteurs stipendiés par le libraire lyonnais.

3° Les *Satyres chrestiennes de la Cuisine papale*, Genève, Conrad Badius, 1560, par Pierre Viret. M. Abel Lefranc a montré les rapprochements d'un grand intérêt qu'on peut établir entre cet ouvrage et les œuvres de Rabelais, tant au point de vue du vocabulaire que des images, noms, allusions, satires, etc. Il a relevé notamment plusieurs ressemblances qui existent entre le volume de Viret et le V^e livre et particulièrement l'*Isle sonante*. D'une façon générale, les analogies verbales et autres qu'il a signalées sont à la fois nombreuses et caractéristiques¹.

1. Nous ne saurions trop remercier notre confrère M. Gustave Macon de l'extrême obligeance avec laquelle il nous a procuré les fac-similés ci-joints et d'autres encore qui seront donnés ultérieurement dans cette *Revue*.



LES SON-

ge de Pantal-

GRVEL, AVEC LA

deploration de feu messire

Anthoine du Bourg,

chevalier, Chan-

cellier de

France.

*

Avec privilege

Imprime à Paris, par

Adam Saulnier.

Βατρακομομαχία

LES FANTA-

STIQUES BATAIL-

les des grands Roys Robi-

lindue/ a d roque: translaté

de Latin en francovs. Im-

primé & ouuellement.

1534

On les vend a Lyon en
la maison de francovs
Yusebeuant nostre Da
me de L'enfont.



DOCUMENTS

RELATIFS A LA FAMILLE RABELAIS.

Les notes ci-après, compilation de renseignements inédits ou peu connus, ont pour but de faciliter l'établissement d'un tableau généalogique de la famille Rabelais.

I.

Document relatif à Guillaume Rabelais, un des ancêtres de François; c'est une déclaration d'un paiement de rente en nature due par le dit Guillaume Rabelais à un dignitaire de l'abbaye de Seuilly¹ :

Ce sont les rentes dues au segretain de Seuillé, des personnes cy-apres declarees, reçues par Martin Baillargeau, recepveur du dit segretain pour l'an IIII^x cens cinq^{te} sept. (1457)... En froment, mesure de Seuillé : ... Guillaume Rabelais : XIII b. (14 boisseaux)... S'ensuit que Martin Baillargeau a reçu des rentes du segretain : ... Guillaume Rabellais (froment) XIII b. (14 boisseaux)...

(Archives d'Indre-et-Loire, H. 581.)

II.

Déclarations de terres et vignes rendues à l'abbaye de Seuilly par Antoine Bodin et autres en 1556. La dite déclaration reçue aux plaids de Seuilly-l'Abbaye, par un personnage qui signe : P. Rabelays. Quel est ce prénom? On l'ignore; on ne connaît jusqu'ici aucun autre document où il soit question d'un parent de Rabelais ayant la lettre P comme initiale de son prénom.

Déclaration...

Baillée et rendu ceste presente declaration par le dit

1. Seuilly, comm. du cant. et de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire).

Anthoine Bodin et autres de Seuilly-l'Abbaye, reunis le seiziesme jour de febvrier mil cinq cens cinquante et six. — (*Signé :*) P. Rabelays.

(Archives d'Indre-et-Loire, H. 581.)

III.

Dans un aveu du 24 juillet 1640, le seigneur de la chàtellenie de la Roche-Clermault fait l'énumération des droits et des divers revenus de son domaine; on y relève ces deux passages :

... Item, m'est deu deux deniers sur un demy arpent de terre pres le clos du moulin, qui a appartenu à Rabellais, docteur, joignant au carroi du dit moulin, joignant un chemin qui va du dit moulin à l'église de Cynais.

... Item, René Le Bloy au lieu de Guillaume Rabellays, pour caves et jardins au Vau-de-Signy, paroisse de Lerné, douze boisseaux de froment de rente.

(Aveu cité par M. de Busserolle, *Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire*, t. V, p. 369.)

IV.

Les documents publiés ci-après sont reproduits *in extenso*. Cette publication rectifiera quelques erreurs qui s'étaient glissées dans une analyse donnée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (t. IV, p. 327).

Documents relatifs à une rente due en 1638 par divers à la fabrique de l'église paroissiale Saint-Maurice de Chinon.

Le jour de la feste de la Saint-Michel est dû par maistres Yves Lenain, conseiller et eslu à Chinon et André Guérin, procureur, huict livres, laquelle rente est donnée à l'esglise et fabrique de Saint-Maurice de Chinon par maistre Anthoine Rabelais, sieur de la Deviniere, et sa femme, suivant leurs testaments et jugement du vingt-deuxième jour de janvier mil cinq cens cinquante neuf, aux charges de dire deux anniversaires par chacun an, scavoir ung le jour feste de Saint-

Antoine, l'autre feste de Sainte-Catherine et chascun mercredy de la semaine, une messe; laquelle rente est assignée sur les maisons et appartenances et despendances d'icelles acquises par les dicts sieurs Le Nain et Guérin de messire Jehan Beurges, prestre, curé de la paroisse de Cinais, l'ung des heritiers de deffunte Catherine Polus, veuve de Jehan Richer, establies en la ville du dict Chinon et paroisse du dict Saint-Maurice, qu'ils ont partagé entre eux la part du dit Lenain par luy arrentée, jointe à la maison où il demeure ce present située devant l'auditoire royal du dit Chinon, et la part du dit Guérin, là aussi arrentée et joincte à une maison à luy appartenant, joignant d'une part à la dicte maison du dict Lenain, d'autre à la maison de maistre Robert Pasquault, advocat au dict Chinon, à cause de Catherine Clemenceau, sa femme; Adam Chauffour, lieutenant à Richelieu, à cause de Renée Clemenceau, sa femme; François Jehanet, procureur au dict Chinon, à cause de Louise Clemenceau, sa femme; et des autres enfants heritiers de deffunct Jacques Clemenceau, advocat au dict Chinon, et Catherine Beurges, sa femme, qu'ils ont acquise de maistre Michel Bourdault, sieur de Bournan, comme l'ayant eu par succession de deffunct maistre Christophe Vallée, sieur de Lespinays, conseiller et eslu au dict Chinon; d'autre part le devant du pavé de la rue tendant du dict auditoire à la porte du Vieil-Marché; d'autre part, par le derriere, ung jardin despendant de la maison de Jehanne Barbier, veuve de maistre René Bridonneau, conseiller au dict Chinon, qu'il l'avoit acquise de deffunct maistre Charles Beysnard, conseiller et eslu au dict Chinon, les tiltres de laquelle rente sont ung partage du vingt-sixiesme jour de janvier mil cinq cens trente quatre, fait des biens de la succession du dict Anthoine Rabelais et sa femme, entre Jeamet Rabelais, Anthoine Rabelais, René Pallu et Françoise Rabelais, sa femme, Jehan Gallet, Michel Endre, et autres heritiers; plus ung autre partage fait entre les dessus dicts de la dicte succession du quatorziesme d'aoust mil cinq cens trente neuf par lesquels ils estoient chargés de payer la dicte rente de huit livres à la dicte église et fabrique du dict Saint-Maurice pour raison du dict service; plus deux sentences rendues au profit des procureurs fabriciers de la dite église de Saint-Maurice contre maistre Jehan Richer et sa femme et maistre Jacques Baudelon, par laquelle ils sont condamnés à paier, par faire, conti-

nuer la dicte rente de huit livres à la dicte église et fabrique du dict Saint-Maurice au dict terme Saint-Michel, l'une donnée au siege royal de Chinon le neufviesme jour de décembre mil cinq cens quatre-vingt-trois, signée Gallet; et l'autre au siege presidial de Tours, le quinziesme jour de mars mil cinq cens quatre-vingt-cinq, signée Chemin; confirmant celle rendue au dict Chinon par l'appel qui en avait été interjecté et oultre une condamnation soufferte par les dicts Lenain et Guerin au profit des procureurs fabriciers de la dicte église Saint-Maurice le neufiesme jour de may mil six cens vingt-deux, qui est au registre au huitiesme feuillet du dernier papier sur lequel sont enregistré les dernieres condamnations de la dicte fabrice, lesquels pieces sont en ce livre cotté par laquelle condamnation est passée par Saget, notaire.

Amorty pour payer une taxe suivant la note d'autre part :

Par acte passé par devant Gouyn, notaire royal, le xxviii may 1642, la dicte rente de viii livres a esté amortie à Mrs les habitants et fabriciers; et l'argent porté à Tours pour acquiter la taxe faite sur la fabrice.

7 Janvier.

Le septiesme de janvier, jour de Saint-Anthoine, doibe estre dict en l'église de Monsieur Saint-Maurice de Chinon, pour maistre Anthoine Rabelays et sa femme, un anniversaire pour lequel on faict dire aussi ung autre le jour de Sainte-Catherine et plus chascun mercredy de la sepmaine une messe; il a donné huit livres de rentes, suivant son testament du vingt-deuxiesme janvier 1559, dont les pièces sont en la liasse cottée par L. L.

25 Novembre.

Plus le dit jour de Sainte-Catherine doibe estre dict en la dicte église Saint-Maurice pour maistre Anthoine Rabelays et sa femme un anniversaire; pour lequel faut dire un autre le jour de Saint-Anthoyne du septiesme jour de janvier, et plus chascun mercredy de la sepmaine une messe. Il a donné huit livres de rente suivant son testament du vingt et deuziesme janvier 1559, ces pièces dans la liasse cottée par L. L.

Mercredy.

Tous les mercredy de chascune sepmaine doict estre dict en

la dicte église Saint-Maurice pour maistre Anthoyne Rabelays et sa femme une messe pour lesquels seront aussi dicts deux annuels services, scavoir ung le jour de Saint-Anthoyne du septiesme de janvier, et l'autre de Sainte-Catherine en novembre. Ils ont donné huict livres de rente faisant leur testament du vingt-deuziesme janvier mil cinq cens cinquante neuf, dont les pieces réunis en la liasse cottée par L. L.

(*Note marginale :*)

En 1655; réduit les messes aux anniversaires pour chascun an, attendu le peu de fonds donnés et sur l'advis faict par la fabrique de la paroisse.

(Archives d'Indre-et-Loire, vol. G. 770.)

ANALYSE DES DOCUMENTS PRÉCITÉS :

26 janvier 1534. Premier acte de partage de la succession d'Antoine Rabelais et sa femme, entre Jamet Rabelais, Antoine Rabelais, René Pallu et Françoise Rabelais, sa femme, Jehan Gallet, Michel Endre.

14 août 1539. Deuxième acte de partage de la même succession par les mêmes héritiers.

22 janvier 1559. Testament d'Antoine Rabelais, sieur de la Devinière, et sa femme : fondation d'une rente de huit livres au profit de la fabrique de la paroisse Saint-Maurice de Chinon à la charge de dire deux services annuels, l'un à la fête de saint Antoine et l'autre à la fête de sainte Catherine, et une messe le mercredi de chaque semaine.

En 1638, les maisons arrentées, après avoir changé plusieurs fois de propriétaires, étaient en la possession des familles Le Nain et Guérin; elles étaient situées « devant l'auditoire royal de Chinon » et dans la « rue tendant du dit auditoire à la porte du Vieux-Marché » (actuellement *rue haute Saint-Maurice*).

Du xvi^e siècle à la Révolution, le palais de justice du bailliage et siège royal de Chinon occupa ce vaste corps de logis¹, situé à l'est de la place Saint-Maurice et allant dans la rue haute Saint-Maurice jusqu'au n° 69.

1. Quelques dépendances de cette maison ont été remplacées par des constructions modernes.

Les maisons faisant face à l'auditoire portent les nos 56, 58, 60 et 62 de la rue haute Saint-Maurice. Le n° 58, orné d'une élégante tourelle, a tous les caractères de l'architecture du commencement du xvi^e siècle. Les nos 60 et 62 ont été construits à la fin du x^v^e siècle, style flamboyant. Ces maisons ont été la propriété de la famille Rabelais pendant la première moitié du xvi^e siècle.

La rente, fondée par le testament d'Antoine Rabelais de 1559, fut confirmée à la fabrique par plusieurs jugements des 9 décembre 1583, 15 mars 1585 et 9 mai 1622; elle fut amortie en 1642. En 1655, on réduisit les charges de la rente aux deux anniversaires annuels.

V.

Documents relatifs à plusieurs rentes dues en 1625 par divers à la fabrique de l'église paroissiale Saint-Maurice de Chinon. Ces documents *inédits* sont reproduits *in extenso*.

Pour la rente de LX livres sur la maison Rabelais et autres heritages à present possedés par le sieur Laurent, marchand de draps de soye, et quatre livres, trois sols un denier, un boisseau de froment, trois chappons. La piece est entre les mains de maistre Joulin, procureur.

Item, le nombre de vingt pieces, qui sont tiltres et pieces justificatives des rentes de trois septiers de froment et trois chappons d'une part, et onze livres quatorze de rente d'autre part dues à la dite fabrique. Les dites choses procédant de dons faits par damoiselle Renée Frappin, dame d'Aigremont, par son testament.

Les onze premieres pieces sont tiltres et d'anciens justifications de la dicte rente de trois septiers de froment et trois chappons de rente légués par la dite damoiselle Frappin.

La douziesme en papier signée Gaby est copiée du testament de la dite demoiselle Frappin contenant les dits devoirs et charges de divers rentes du dernier juillet mil cinq cens soixante dix-neuf :

La treziesme aussi en papier est le jugement au dit Chinon contre les heritiers de la dite demoiselle du vingt-troisiesme

decembre mil six cens quatre, signé Chartrain, greffier, par lequel le dit testament sera exécuté pour des causes pieuses.

La quatorziesme est un jugement en parchemin donné entre le procureur et la dite fabrique et le factum de la dite damoizelle Frappin au dit juge de Chinon étant en parchemin signé Chartrain, du vingt-cinq avril mil six cens cinq, par lesquels il est dict que des termes dont le dit testament est chargé, les choses données seront réduites, et la maison depuis baillée à Rabelais, après déclarée, évaluée et estimée pour savoir le prix; pour sur le pied de la dite estimation être faict la réduction des dits services.

La quinziemesme est le procès-verbal d'estimation du dit logis faict à la requeste des dits fabriciers par devant le dit Saget, nottaire, le treize juillet mil six cens cinq : estant en pappier signé Saget.

La seiziesme est la requeste présentée par le procureur de la dite fabrique à Monseigneur l'archevesque de Tours aux fins de la réduction des services dont le dit testament est chargé eu égard aux choses données à la dite frabrique; la dite requeste respondue le vingt aoust mil six cens cinq.

La dix-septiesme est le jugement en parchemin du sieur Official de Tours du deux aoust 1605, signé Chevallier, et par laquelle les services fondés en la dite église sont réduits au nombre porté dans le dit jugement.

La dix-huitiesme est le bail à rente de la maison y presentement faict par les procureurs de la dite fabrique à maistre Anthoine Rabelais à la somme de soixante livres par an en deux termes Saint-Jean-Baptiste et Noel par moitié; depuis lesquels il y a tiltre contre la veuve et heritiers Rabelais transcrit au livre nouveau de Boynard du dit au vingt-un juillet.

La dix-neufiesme est le jugement en parchemin donné au siège royal du dit Chinon le dernier janvier mil six cens sept au proffit des fabriciers de la dite fabrique lors en charges, contre deffunt Louis Barbier, enquesteur, et la veufve de maistre Jehan Gaudrée contedrée (*sic*) contenant la condamnation contre eux donnée pour la continuation de la rente des dits trois septiers de froment mesure du dit Chinon et trois chappons faisant partie du dit don, dont deux septiers doivent être distribués aux pauvres le lendemain de la fête de la Tous-saint. Le dit Barbier, à présent, possesseur des heritages subjects à la dite rente; signé : Dusoul, greffier.

La vingtiesme est ung autre jugement aussy en parchemin donné au dit Chinon le six may mil six cens vingt-quatre au proffit des dits fabriciers contre la dite dame Gaudrée, contenant la liquidation de plusieurs termes de la dite rente pour plusieurs années; signé Deschamps, greffier.

La vingt-et-uniesme est la conférence faite entre la dite veuve Gaudrée et les heritiers du dit deffunt Barbier des heritages sujets à la dite conférence, faite pardevant Coyrard, notaire royal au dit Chinon, et Louis Frappin; signé : Coyrard.

Pour la rente de XI Livres XIII sols due par la veuve de maistre Rolland Viollet à la Saint André.

Outtre toutes lesquelles sommes pour les unze livres quatorze sols de rente dues chacun an au jour Saint-André par la veuve de maistre Rolland Viollet assignée sur la maison en laquelle elle demeure, size et située en la dite ville de Chinon, joignant à celle de Rabellais, faisant les dites unze livres quatorze sols, partie d'une chose donnée par le dict testament.

Il y a tiltre contre la veuve Viollet transcrit au livre nouveau de Boynard au vingt-quatre juillet, tous les tiltres dessus dits attachés ensemble, couverts de papier blanc servant d'ethicquette cotés par C. C.

Pour la rente de VIII livres dues à la Saint-Michel par maistres Yves Lenain et André Guérin.

Item, le nombre de six pieces justificatives de la somme de huict livres de rente données à la dicte fabrice aux jour et feste de Saint-Michel par maistre Yves Le Nain, conseiller et eslu au dict Chinon, et maistre André Guérin, procureur, à cause de la maison par eux acquise de honeste et feu maistre Jehan Rischer, estant contre la maison du dit sieur Lenain pres le pallais.

Les premiere, seconde et troisieme sont toutes des coppies non signées du partage faictz entre les Rabelais, par lequel il appert du debvoir de la dite rente. Le ditz partage du quatorziesme aoust 1539 estant les dictes toutes coppies sur pappier.

La quatriesme est la sentence en parchemin donné au dit Chinon le neufiesme decembre quatre vingt trois¹ au proffit

1. La pièce publiée ici ayant été écrite en 1625, quatre-vingt-trois est une abréviation de 1583.

des procureurs fabriciers de la dite paroisse contre maistre Jacques Baudelon, seigneur de la mestairie de la Pommar-dièrre, sicttué à Seully, subjects à la dite rente par les dicts partages : son recours contre la veuve Richer, qui est condamnée laquelle à acquitter, et baillée ainsi aux dicts Baudelon; ce qu'elle a faict de la maison des dicts sieurs Lenain et Guérin, qui payent la dite rente à la descharge de la dicte mestairie; la dite sentence signée Aubert.

Les cinq et sixiesme sont scavoir la cinquiesme la sentence donnée au presidial de Tours confirmative de la susdicte sentence; ces pièces estant en parchemin signée Chemin, du quinze mars quatre-vingt-cinq; et la sixiesme est une coppie non signée de la dite sentence du presidial.

Outre lesquels tiltres y a ung nouveau contre les dicts sieurs Le Nain et Guérin qui ont acquis leurs maisons des heritiers de la dite Richer à la charge de la dicte rente comme il est transcrit au livre nouveau de Boynard eslu au huitiesme feuillet. Tous les dicts tiltres couverts d'une feuille de pappier blanc servant d'estiquette cotté par L. L.

(Archives d'Indre-et-Loire, vol. G. 771.)

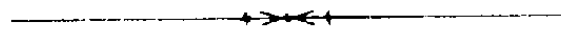
ANALYSE DES DOCUMENTS PRÉCITÉS :

Par son testament du 31 juillet 1579, Renée Frapin, dame d'Aigremont, avait légué entre autres dons à la fabrique Saint-Maurice de Chinon une maison de cette même ville; maison qui, après avoir été habitée par Antoine Rabelais, était occupée en 1625 par un sieur Laurent, « marchand de draps de soie ».

Plusieurs jugements ou actes notariés de 1604 et 1605 confirmèrent cette rente à la dite fabrique.

Ces documents nous apprennent deux choses : 1^o Antoine Rabelais, apothicaire à Chinon, avait un loyer annuel de soixante livres; 2^o le dit Antoine Rabelais était décédé avant 1625. Ce dernier renseignement, combiné avec une note de Le Duchat, permet de fixer la date du décès du dit Antoine Rabelais vers l'année 1618.

Henri GRIMAUD.



NOTE POUR LE COMMENTAIRE.

« Maître Janotus, tondu à la césarine, vestu de son lyripipion théologal, et bien antidoté l'estomac de *coudignac de four* et eau beniste de cave » (l. I, ch. xviii).

Dans une de mes précédentes notes (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 183), j'ai accusé Rabelais d'inexactitude, lorsque j'ai dit que le cotignac de four n'existait pas. Reconnaisant mon erreur, je viens aujourd'hui faire amende honorable à Maître François et publier la recette de cette friandise, telle qu'elle est donnée dans *le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, par Olivier de Serres (Paris, 1600, p. 865) :

« En plusieurs sortes se confissent les coins, en quartiers, en cotignac, en gelées...

« Par deux moiens, l'on fait des bons cotignacs. Des coins bien choisis seront cuits au four, entiers, sans peler, mis dans vase de cuivre, bas, à large ouverture, demeurans au four autant qu'une fournée de pain. Ainsi, bien rostis, l'on les pelera, pestira et passera à travers d'un tamis, ou d'une toile neufve bien nette : puis l'on les achèvera de preparer dans le sucre. La quantité de sucre requise en cest endroit est la moitié du poids des coins. Telle l'y ajoindrés, non en syrop, ains en poudre, meslant l'un avec l'autre. Après, la composition mise dans la bassine ou casse pointue, sur petit feu de charbon, y sera achevée de preparer, la remuant tous-jours avec la spatule de bois, de peur de la bruslure. Le cotignac sera cuit en perfection quand il ne tiendra plus ni à la casse, ni à la spatule, sur laquelle adresse vous arrestant, aussi tost que vous vous appercevrés de tel despouillement, le sortirés du feu; et de la casse le logerés dans des vases de verre ou de terre, ou dans des boistes de bois, pour là estre prins selon l'usage... »

P. DORVEAUX.



NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

GANIVET DE LYON. — *Il n'est tel que de faucher l'esté en cave bien garnie de papier et d'encre, de plumes et ganivet de Lyon sur le Rhosne* (l. II, ch. XII).

Le discours de Humevesne est un fourré inextricable de coq-à-l'âne, et le comique cherché par Rabelais résulte justement du défaut d'enchaînement des membres de phrase. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas chercher l'explication de ces expressions sans lien entre elles, mais qui doivent présenter un sens chacune en particulier.

Ainsi la phrase que nous citons se compose de quatre parties juxtaposées par des associations de mots. « Il n'est tel que de faucher l'esté en cave, — cave bien garnie, — garnie de papier et d'encre, de plumes et ganivet, — ganivet de Lyon sur le Rhosne. » Les trois premières fractions se comprennent aisément, mais la quatrième ?

Rabelais joue ici sur le mot ganivet, canivet, qui signifie canif et a sa place marquée dans la pochette d'un scribe « bien garnie de papier et d'encre, de plumes et ganivet », et sur le Ganivet qui désignait à Lyon une maison mal famée. L'un des *Sept marchans de Naples*, ou plutôt du *mal de Naples* (*Anciennes poésies françaises*, t. II, p. 107), l'indique sans ambage :

J'ay achepté par ma folle entreprise,
Marchandise aultre qu'espicerie;
Au Ganivet, dans Lyon, je l'ay prise
Et dans Huleu, à Paris, sans reprise,
Pour la porter au pays de Surie.

M. le docteur Jules Drivon, un obligeant érudit lyonnais qui a bien voulu consulter ses fiches à notre intention, nous permet de préciser ce trait de mœurs :

« Il s'agit des Étuves du Palais, citées sous ce nom en

1466 (Arch. mun., CC. 8), ou de Notre-Dame du Palais, 1377 (Arch. mun., CC. 60), ou Étuves de la rue du Ganivet, 1439-1446 (Arch. mun., CC. 5). La rue du Ganivet, d'abord Tresmonnoye, puis rue des Étuves, puis rue du Ganivet, est devenue la rue des Trois-Maries.

« Ces étuves paraissent avoir été mieux fréquentées que celles de la Chèvre, de la Pêcherie, de Saint-Georges, etc., du moins on en parle moins : il n'y a ni procès ni scandale.

« Dans ma notice sur les Hôpitaux du quartier Saint-Georges, vous trouverez (p. 24) une petite note sur cet établissement qui devait être considérable puisqu'il s'y trouvait vingt couchés. »

II.

Je sçay des lieux, à Lyon..., où les estables sont au plus haut du logis, l. I, p. 12.

Il s'agit sans doute des maisons construites sur le flanc de la colline de Fourvières, rive droite de la Saône. A ce sujet, notre confrère le docteur Chambard-Hénon veut bien nous écrire :

« Quand j'étais étudiant en médecine (1856-1864), nous montions sur la colline en nous servant des allées de la rue Saint-Georges, située dans le quartier du même nom, rive droite de la Saône, accolée à la colline et parallèle à la rivière. Des escaliers très spacieux, desservant deux ou trois maisons superposées, nous amenaient au haut du Chemin neuf. Je connais encore aujourd'hui trois de ces montées d'escalier. Nul doute que maître François n'ait pensé aux dites allées et à ces escaliers.

« En haut, la terminaison en terrasse pouvait parfaitement permettre l'installation d'écuries et remises. »

Henri Clouzot.



RABELAIS ET ÉRASME.

Dans son article *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé* (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, avril-juin 1904), M. Delaruelle a rendu un bon service aux rabelaisants en attirant leur attention sur les emprunts de Rabelais à ces auteurs. Il a signalé environ soixante *Adages* et *Apophtegmes* d'Érasme, dont Rabelais paraît s'être servi dans son roman. Or, à l'exception de deux ou trois qui n'ont pas grande importance, j'avais déjà relevé tous ces emprunts dans mon édition de Rabelais et sur la marge de mon exemplaire, sans en oublier un nombre assez considérable d'autres. Il m'a paru qu'il serait utile de récapituler tous ces emprunts, que je ne donne pas tous pour *certaines*, mais qui sont au moins *possibles*.

GARGANTUA (L. I).

RABELAIS.

Prol. : Alcibiades, ou dialogue de Platon intitulé *le Bancquet* louant son precepteur Socrates ... le dict estre semblable ès Silenes. Silenes estoient jadis petites boites telles que voyons de present ès boutiques des apothecaires painctes au dessus de figures joyeuses et frivoles ... contre-faictes à plaisir pour exciter le monde à rire : quel fut Silene maistre du bon Bacchus. Mais au dedans l'on reservoit les fines drogues ... et aultres choses precieuses...

... Tel disoit estre Socrates par ce que le voyans au dehors et l'estimans par l'exteriore apparence n'en eussiez donné un coupeau d'oignon, tant laid il estoit de

ÉRASME.

Ad., III, 3, 1 : *Sileni Alcibiadis*... Alcibiades apud Platonem in Convivio, Socratis encomium dicturus, cum Silenis similem facit. Aciunt enim Silenos imagunculas quaspiam fuisse sectiles et ita factas ut diduci et explicari possent, et quae clausae ridiculam et monstrosam tibicinis speciem habebant, apertae subito numen ostendebant, ut artem sculptoris gratiorem jocusus faceret error. Porro statuarum argumentum sumptum est a ridiculo illo Sileno, Bacchi paedagogo.

Quem si de summa, ut dici solet, cuse qui aestimasset non emisset asse. Facies erat rusticana taurinus aspectus, nares simae... Sannionem quempiam

RABELAIS.

corps et ridicule en son maintien, le nez pointu, le regard d'un taureau, le visaige d'un fol, simple en mœurs, rustiq en vestimens, pauvre de fortune, infortuné en femmes, inepte à tous offices de la republique, toujours riant, ... tousjours se guabelant, tousjours dissimulant son divin scavoir.

Mais ouvrans ceste boyte eussiez au dedans trouvé une celeste et impreciable drogue, entendement plus que humain, vertus merveilleuse, couraige invincible, sobresse non pareille, contentement certain, assurance parfaite, deprisement incroyable de tout ce pourquoy les humains tant veiglent, courent, travaillent, navigent et bataillent.

Prol. : A quel propos, en voustre advis, tend ce prelude et coup d'essay?

Prol. : l'habit ne faict poinct le moine, et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que moine, et tel est vestu de cappe hespagnole qui en son couraige nullement affiert à Hespane.

Prol. : Et posé le cas qu'au sens literal vous trouvez matieres assez joyeuses ... toutefois pas demeurer là ne fault comme au chant des Sirenes.

Prol. : ... rompre l'os et sugger la substantificque mouelle :

ÉRASME.

bardum ac stupidum dixisses. Cultus neglectus, sermo simplex ac plebeius et humilis. Fortuna tenuis, uxor qualem ne vilissimus quidem carbonarius ferre posset... Denique jocus ille perpetuus nonnullam habebat morionis speciem. Videbatur ineptus ad omnia reipublicae munia...

Atqui si Silenum hunc tam ridiculum explicuisses, videlicet numen invenisses potius quam hominem, animum ingentem, sublimem ac vere philosophicum, omnium rerum pro quibus caeteri mortales, currunt, navigant, sudant, litigant, belligerant, contemptorem, injuriis omnibus superiorem et in quem nullum omnino jus haberet fortuna.

Ad., II, 4, 57 : *Nihil ad Bacchum*. Ubi quis ea nugatur quae ad rem presentem nihil attinent... Dixerit quispiam : « Quid ad Bacchum hic Bacchus? »

[Mais peut-être la question et la réponse sont-elles tirées plutôt de Lucien, *Dionyse*, c. 5.]

Ad., I, 7, 6 : *Multi thyrsigeri, pauci Bacchi*... Non omnes monachi qui cucullo onerantur, non omnes Christiani qui ceremoniis agunt Christianum. Non omnes generosi qui torquem gestant auream, etc.

Ad., II, 8, 5 : *Siren amicum nunciat*... Quoties complures eadem de re bene ominantur.

Ad., II, 9, 35 : *Qui e nuce nucleum esse vult frangit nucem*...

RABELAIS.

... car en icelle bien aultre goust trouverez et doctrine plus absconse, laquelle vous revelera de treshaultz sacremens et mysteres.

Prol. : symboles Pythagoriques.

Prol. : ès allegories lesquelles de luy ont calfreté... Heraclides Ponticq.

Prol. : vous n'approchez ne de pieds ne de mains à mon opinion.

Prol. : et (comme dict le proverbe) couvercle digne du chaudron.

Prol. : beuvant et mangeant. Aussi est ce la juste heure d'escrire ... comme bien faire sçavoit Homere..., et Ennie, père des poètes latins, ainsi que tesmoigne Horace.

Prol. : un malautru a dict que ses carmes sentoyent plus le vin que l'huile.

Prol. : billes vezées.

Ch. 1 : comme vous avez l'autorité de Platon in *Philebo et Gorgia*, et de Flacce, qui dict estre aulcuns propos, telz que ceulx cy sans doubte, qui sont plus delectables quand plus souvent sont reditz.

II : du trou de saint Patrice.

ÉRASME.

Qui quaerit animi pabulum in arcanis literis, serutetur sub allegoriae involucro conditum mysterium.

Ad., I, 1, 3 : *Pythagorae symbola*.

Ad., III, 5, 24 : Heraclides Ponticus in allegoriis Homeri.

Ad., II, 7, 12 : *Pedibus in sententiam ire...* Quintilianus dixit, Manibus pedibusque in sententiam discedere. (Quint., *Decl.*, XII.)

Ad., I, 10, 72 : Accessit huic patellae (juxta tritum populi sermone proverbium) dignum operculum.

Ad., IV, 3, 58 : *Non est Dithyrambus si bibat aquam...* Languet poetarum ingenium, ni vino concalescat. Unde teste Flaeco. (*Epp.*, I, 19, 6.) Laudibus arguitur vini vinosus Homerus; Ennius ipse pater numquam nisi potus ad arma prosiluit dicenda.

Ad., I, 7, 71 : *Olet lucernam...* Unde et illud de Demosthene celebratum elogium quod plus olei quam vini consumserit.

Ad., III, 6, 98 : *Bullatae nugae*. (Persius, V, 19.)

Ad., I, 7, 49 : *Bis ac ter quod pulchrum est*. Usurpatur a Platone in *Philebo*... Idem in *Gorgia*... ut ait Horatius (A. P. 365). Haec placuit semel, haec decies repetita placebit.

Ad., I, 7, 77 : *In antro Trophonii vaticinatus est...* Quae quidem Trophonii fabula mihi videtur similis esse ei quae de Patricii antro, quod est in Hi-

RABELAIS.	ÉRASME.
II : la cuisse heronniere.	bernia fertur. <i>Ad.</i> , II, 2, 29 : <i>Perdicis crura</i> . Dicebatur in crura gracilia distortaque.
III : jouer à tous enviz et toutes restes.	<i>Ad.</i> , I, 4, 32 : <i>Omnem jacere aleam</i> . Rem universam periclitari fortunaeque arbitrio committere. [Cette ligne d'Horace est donnée par Érasme dans les <i>Colloquia</i> . (<i>Convivium profanum</i>), d'où ce chapitre peut bien être inspiré.]
V : Fecundi calices quem non fecere disertum. (Hor., <i>Epp.</i> , I, 5, 19.)	<i>Ad.</i> , II, 5, 98 : Conclusionem esse scandalosam, offensivam piarum aurium, hacresim sapientem.
VII : Et a esté la proposition declairée mammallement scandaleuse, des pitoyables oreilles offensive, et sentent de loing heresie.	<i>Ad.</i> , I, 6, 2 : <i>Copiae cornu...</i> Rhea Jovem enixa ... infantem in Creta occuluit nutriendum a duabus nymphis Adrastea et Ida ... lacte caprae cuius nomen fuerat Amalthea... Hujus alterum cornu nutricibus dedit [Jupiter] ... hanc adjiciens facultatem ut quidquid optassent, id illis ex eo cornu largiter suppullaret.
VIII : une belle corne d'abondance telle que voyez ès antiquailles et telle que donna Rhea ès deux nymphes Adrastea et Ida, nourrice de Jupiter.	<i>Ad.</i> , II, 1, 1 : <i>Festina lente</i> . Id autem nihil aliud sibi velle quam illud Augusti περὶ δὲ βραδέως indicio sunt monumenta literarum hieroglyphicarum ... [quarum] multus fuit usus apud Egyptios vates ac theologos ... qui [res] animantium rerumque variarum expressis figuris ita representabant ut non cuivis statim promptum esset conjicere : verum si cui singularum rerum proprietates, si peculiaris vis ac natura ... perspecta fuisset ... aenigma sententiae deprehendebat.
IX : Bien aultrement faisoient ... les saiges de Egypte, quand ils escripvoient par lettres qu'ils appelloient hieroglyphiques, lesquelles nul n'entendoit qui n'entendist, et un chascun entendoit qui entendist la vertu, propriété et nature des choses par icelles figurées. En France vous en avez quelque transon en la devise de monsieur l'Admiral, laquelle premier porta Octavian Auguste.	<i>Ad.</i> , I, 5, 54 : <i>Creta notare</i> ... [pars] cui contigisset alba faba huic caeteris pugnantibus per-
X : Vous trouverez que Pericles, duc des Atheniens, voulut celle part de ses gens d'armes,	

RABELAIS.	ÉRASME.
esquelz par sort estoient advenues les febves blanches passer toute la journée en joye, solas et repos, cependant que ceulx de l'autre part batailleroient.	mittebat [Pericles] in conviviis atque ocio agere.
x : comme vous avez ledict d'une vieille qui n'avoit dens en gueule, encore disoit elle : <i>Bona lux</i> .	<i>Mor. Enc.</i> , c. 31 : Sed multo suavius si quis animadvertat anus longo jam senio mortuas ... tamen illud semper in ore habere <i>φῶς ἀγαθόν</i> .
xi : se asséoyt entre deux selles.	<i>Ad.</i> , I, 7, 2 : Duabus sedere sellis.
xi : pissoyt contre le soleil.	<i>Ad.</i> , I, 1, 20 : Adversus solem ne meiiso.
xi : se cachoyt en l'eau pour la pluye.	<i>Ad.</i> , III, 3, 89 : Cucurrit quispiam ne pluvia madesceret et in fovea suffocatus est.
xi : mettoyt la charette devant les beufs.	<i>Ad.</i> , I, 7, 28 : Currus bovem trahit.
xi : guaignoyt au pied.	<i>Ad.</i> , IV, 10, 56 : Volam pedis ostendere.
xi : de cheval donné tousjours regardoyt en la gueulle.	<i>Ad.</i> , IV, 5, 24 : Equi dentes inspicere donati.
xi : faisoyt de nécessité vertus.	<i>Ad.</i> , II, 6, 50 : <i>Hermonium officium</i> . (Si quis studet officii causa facere quod coactus facit.)
xii : tu nous as baillé foin en corne.	<i>Ad.</i> , I, 1, 81 : <i>Faenum habet in cornu</i> . De Horace, <i>Epp.</i> , I, 4, 34.
xii : Alors qu'on feist de vostre nez une dille pour tirer un muy de merde.	<i>Colloq. (de sacerdot. cap.) Cocles</i> : Deinde si quid hauriendum erit e cavo profundiore, fuerit [nasus] loco promuscidis.
xv : chopiner sophistiquement (D), théologalement (A, B).	<i>Ad.</i> , III, 2, 37 : <i>Pontificalis cena</i> . Hac tempestate apud Parisios vulgari joco vinum <i>theologicum</i> vocant quod sit validissimum.
xv : sou comme un Angloys.	<i>Ad.</i> , II, 2, 68 : <i>Syracusana mensa (ad fin.)</i> apud Gallos proverbium ... « tam satur est quam Anglus ».
xvi : Africque aporte tousjours quelque chose de nouveau. (Aussi V, 3.)	<i>Ad.</i> , III, 7, 10 : <i>Semper Africa aliquid novi apportat</i> .

RABELAIS.	ÉRASME.
xvii : ma bien venue et mon <i>proficiat</i> .	<i>Colloq. (Conv. profanum)</i> : Pro-sit tibi. « Proficiat » durius dicitur.
xx : Crassus voyant un asne qui mangeoit des chardons.	<i>Ad.</i> , I, 10, 71 : <i>Similes habent labra lactucas</i> (le conte de Crassus).
xx : Ne clochez pas devant les boyteux.	<i>Ad.</i> , III, 2, 21 : <i>Loripedem rectus derideat</i> quasi claudus claudoclaudicationis vitium per contumeliam obijciat.
xx : ès prochaines Calendes grecques.	<i>Ad.</i> , I, 5, 84 : ad Graecas calendas.
xxi : (comme dict le Comicque) son ame estoit en la cuy-sine.	<i>Ad.</i> , III, 7, 30 : <i>Animus est in coriis</i> ... Simillimum est illi Terentiano « Animus est in patinis ».
xxii : <i>Mora</i> . (Cf. iv, 14.)	<i>Ad.</i> , I, 8, 23 : <i>Quicum in tenebris mices</i> . Est autem micare lusus genus quoddam ... ut repente porrectis digitis certatim uterque numerum divinet.
xxii : A cochonnet va devant.	<i>Ad.</i> , V, 2, 20 : <i>Conchas legere</i> qui lusus esse solet puerorum.
xxii : Au crapaud.	<i>Colloq.</i> : <i>Lusus pueriles</i> . Salus ranarum.
xxiii : le purgea canonicquement avec elebore de Anticyre, et par ce medicament luy nettoya toute l'alteration et perverse habitude de cerveau.	<i>Ad.</i> , I, 8, 51 : <i>Bibe elleborum</i> ... Elleboro sese purgare proverbio jubentur; propterea quod antiquitus plurimus usus fuerit hujus herbae ad levanda mentis et capitis vitia.
xxiii : s'escuroit les dens avec un trou de lentisce.	<i>Ad.</i> , I, 8, 33 : <i>Lentiscum mandere</i> ... Fiebant et dentiscalpia ex lentisco, hoc est cuspides quaedam purgandis dentibus accommodae. Martial in <i>Apoph.</i> [XIV, 22].
xxiii : recapituloit à la mode des Pythagoriques tout ce qu'il avoit leu, veu, sceu, faict et entendu au decours de toute la journée. (Cic., <i>Sen.</i> , c. II, § 38.)	<i>Ad.</i> , III, 10, 1 : Quo transgressus etc. Pythagoras solitus est admonere adolescentes ut quoties domum ingrederentur hunc versiculum suo cum animo versarent : πῇ παρέβην τί δ'ἔρεξα, τί μοι δέον οὐκ ἐτελέσθη;

RABELAIS.

xxviii : Ce non obstant, je n'entreprendray guerre que je n'aye essayé tous les ars et moyens de paix.

xxxii : Picrochole à tous ses propos ne respond aultre chose, sinon : « Venez les querir, venez les querir. »

xxxiii : Echephron et Picrochole.

xxxvii : nous as tu aporté jusques icy des esparviers de Montagu...? Seigneur ne pensez que je l'aye mis au colliege de pouillerie qu'on nomme Montagu.

xxxix : N'est il meilleur et plus honorable mourir vertueusement bataillant que de vivre fuyant villainement.

xl : Et comment est ce qu'on rechasse les moynes de toutes bonnes compagnies ... comme abeilles chassent les freslons d'entour leurs rousches.

xl : le froc et la cogule tire à soy les opprobres injures et maledictions du monde, comme le vent dict Caecias attire les nues.

xl : La raison peremptoire est parce qu'ilz mangent la merde du monde, c'est à dire les pechez.

ÉRASME.

Inst. Princ. Christ. : Bonus princeps numquam omnino bellum suscipiet nisi cum tentatis omnibus nulla ratione evitari poterit. (Delaruelle.)

Apoph., I (*Leonidas*, 52) : Cum Xerxes scripsisset, Mitte arma, rescripsit : *Veni et cape.*

Apoph., V (*Pyrrhus*, 24) : Pyrrhi et Cineae dialogus e Plutarcho. (*Pyrrhus*, 14.)

Colloq. : (*Percontandi formulae.*) Unde prodixi? E collegio Montis Acuti. Ergo ades nobis onustus literis. Immo pediculis. (*Georgius-Levinus.*) Ante annos triginta vixi Lutetiae in collegio cui cognomen ab aceto ... praeter corpus pessimis infectum humoribus et pediculorum largissimam copiam nihil illinc extuli. (*Ἰχθυοφαγία, sub fine.*)

Ad., VII, 5, 10 : *Aut manenti vincendum aut moriendum.*

Ad., II, 8, 65 : (in Mendicantes)... Atque apibus licet suos fucos ut aculeo carentes, quamvis furaces, aliquando depellere. Hos fucos, omnibus crabronibus aculeatiores, nec reges, nec summi pontifices queant a republica profligare, nisi etc.

Ad., I, 5, 62 : *Mala attrahens ad sese, ut caecias nubes...* Plutarchus... Quemadmodum enim caecias nubes, itidem improba vita probra ad se attrahit.

Ad., III, 2, 37 : *Pontificalis caena...* Caeterum quod de pastoribus scriptum est, Peccata populi comedetis [*Hosea*, IV, 8],

RABELAIS.	ÉRASME.
XLI : Brevis oratio penetrat caelos. XL : Mais ainsi leurs ayde Dieu s'ilz prient pour nous, et non par paour de perdre leurs miches et soupes grasses. XLII : Quand doncques je les voiray tombez en la riviere et prestz d'estre noyez au lieu de les aller querir et bailler la main je leur feray un beau et long sermon. XLIII : plustost leurs (aux ennemis) faictes un pont d'argent, affin de les renvoyer. XLIV : Monsieur le posterior, vous aurez sur voz posteres. XLIV : oestre Junonicque. XLIV : tant seulement les poursuit une terreur panice, laquelle avoient conceue en leurs ames. XLV : Blasphement ilz en ceste façon les justes et saintz de Dieu ? XLV : vous les trouverez engroissées à vostre retour : car	nimirum ad cibi tam duri concoctionem opus esse vino efficacissimo. <i>Colloq.</i> : (<i>Epicureus</i>, fin). Penetrat et brevis oratio caelum. (Tiré peut-être de <i>Ecclus.</i>, XXXV, 21.) Oratio humiliantis se nubes penetrat. <i>Ad.</i>, I, 9, 12 : <i>A mortuo tributum exigere</i>... Sacrificant conducti. Non psallunt gratis, non orant gratis, non imponunt manum gratis. <i>Apoph.</i>, VI. (<i>Varie mixta</i>, 64.) <i>Apoph.</i>, VIII : (<i>Alphonzo</i>, 14) hostibus fugientibus pontem argenteum extruendum esse. (Cf. <i>Plut.</i>, <i>Themist.</i>, c. 16.) <i>Colloq.</i> : (<i>Peregr. Rel. Ergo</i>). OG. Hic qui priori proximus est, Prior est posterior. ME. Subprioriorem dicis. <i>Ad.</i>, II, 8, 54 : <i>Oestro percitus</i>. Oestrum insecti genus horrendo strepitu... Hoc addito Juno vaccam in furorem egit. <i>Ad.</i>, III, 7, 3 : <i>Panicus casus</i>. Veteres vocabant subitum animorum tumultum sed inanem. Existimabant Panem repentinos terrores et animi consternationes insmittere... ut non ratione modo verum et mente careant. <i>Ad.</i>, IV, 8, 55 : <i>Mithragyrtes non daduchus</i>... Dicit videntur ii qui obambulant cum simulatis mysteriis et rudibus imponunt. <i>Colloq.</i> : <i>Exseq. Seraphicae</i>. Eam domum [puto] felicem cu-

RABELAIS.

seulement l'ombre du clochier
d'une abbaye est feconde.

XLVI : Les nerfz des batailles
sont les pecunes.

XLVIII : les François ne valent
que à la premiere poincte. Lors
ilz sont pires que diables; mais
s'ilz sejournerent ilz sont moins
que femmes.

L : Nos peres ... ont pour signe
memorial des triumphes ... plus
voluntiers érigés trophées ès
cueurs des vaincuz que ès terres
par architecture.

LI : la legion decumane. (Cf.
Caes., *B. G.*, I, 42.)

LII : comment pourroy je gou-
verner aultruy qui moy mesmes
gouverner ne scaurois ?

ÉRASME.

jus limen teritur eorum pedibus.
PH. Et ego arbitror pauciores
esse steriles feminas ubi illi
agunt familiariter.

Apoph., VII : (*Bion*, 8). Alius
dixit pecuniam nervos belli.
(*Tac.*, *Hist.*, II, 24.)

Apoph., VI : (*Varie mixta*,
103). Prima Gallorum praelia
plus quam virorum, postrema
minus quam feminarum. (*Liv.* X,
28, 4.)

Apoph., VII. (*Antisth.*, 17.)

Ad., IV, 9, 54 : *Decumanum...*
Hinc quidquid ingens decuma-
num vocari coeptum.

Ad., I, 1, 3 : *Non bene impe-
rat nisi qui paruerit imperio...*
Neque enim idoneus est ut aliis
dominetur qui ipse servit affec-
tibus.

PANTAGRUEL (L. II).

v : *pictoribus atque poetis*,
c'est-à-dire que les painctres et
poetes ont liberté de paindre à
leur plaisir ce qu'ilz veulent.

vi : nous demonstrant, ce que
dict le philosophe et Aulé Gelle,
qu'il nous convient parler selon
le langaige usité et comme di-
soit Octavien Auguste [*Cesar*, A.
B], qu'il fault éviter les motz
espavés en pareille diligence que
les patrons des navires evitent les
rochiers de mer.

Ad., III, 1, 48 : *Libri poetae
et pictores...* Sentit liberum esse
poetis et pictoribus impune quid-
quid velint fingere... Ad quod
alludit Horatius [A. P.], cum ait
« Pictoribus atque poetis etc. »

Apoph., IV (*August.*, 24) : ait
Augustus verbum insolens quasi
scopulum fugere debere. *Gell.*,
I, 10, § 4 ... id quod a *C. Cae-
sare...* scriptum est : habe sem-
per in memoria... ut tamquam
scopulum sic fugias inauditum
atque insolens verbum.

RABELAIS.

ix : il n'est pauvre que par fortune ... les adventures des gens curieux le ont reduict en telle penurie et indigence.

ix : Venter famelicus auriculis carere dicitur. (Aussi, III, 15; IV, 5; IV, 63.)

ix : die Poeten und Oratoren vorzeiten haben gesagt in ihren Spruchen und Sentenzen dass die Gedächtniss des Elends und Armuths vorlängst erlitten ist eine gross Lust.

xi : on livre la clef du charbon aux filles pour donner avoine aux chiens.

xv : Panurge consideroit les murailles de la ville de Paris, et en irrision dist : « Voyez cy ces belles murailles : O ! que fortes sont et bien en point pour garder les oysons en mue ! »

xv : Agesilee, quand on luy demanda pourquoy la grande cité de Lacedemone n'estoit ceincte de murailles ? Car monstrant les habitans et citoyens de la ville ... tant fors et bien armez : « Voicy, dist-il, les murailles de la cité », signifiant ... que les villes et cités ne scauroient avoir muraille plus seure et plus forte que la vertu des citoyens et habitans.

xv : toutes choses ont esté inventées en temps. (Cf. III, 40; V, 48.)

ÉRASME.

Ad., III, 10, 51 : *Pauper sed ingeniosus*. In hominem tenui cultu, sed egregio tamen corpore. (Cf. *Od.*, XVIII, 74.)

Ad., II, 8, 84 : *Venter auribus caret*. Celebratur a Plutarcho Gellioque dictum illud Catonis. ... Exorsus est ut dicat arduum esse ad ventrem verba facere qui careat auribus.

Ad., II, 3, 43 : *Jucundi acti labores*, et IV, 9, 27 [Érasme donne des exemples de ce proverbe en plusieurs poètes grecs et latins.]

Ad., III, 5, 14 : *cani das paleas, asino ossa*.

Apoph., I (*Ages*, 54) : Ostendebat illi quidam civitatis cujusdam muros bene tutos valideque exstructos, cumque rogasset viderentur pulcri : « Pulcri, » inquit, « per Jovem; verum apparet in hoc paratos, ut mulieres inhabitent, non viri. »

Apoph., I (*Ages*, 30) : Cuidam percunctanti quam ob causam Sparta non cingeretur moenibus ostendit cives armatos, « Hi, » inquiens, « sunt Spartanae civitatis moenia, » significans Respublicas nullo munimento tutiores esse quam virtute civium.

Ad., II, 4, 17 : *Tempus omnia revelat*... Idem opinor sensisse Thaletam cum ait : Tempus omnium sapientissimum, ut quod cuncta reperiat eruatque.

RABELAIS.

xxiii : n'y avoit plus d'olif en ly caleil. (Arist., av. 1589.)

xxiv : ne semblons ès Athéniens qui ne consultoient jamais sinon après le cas faict.

xxiv : feust ce Pegase de Perseus, ou Pacolet.

xxiv : la dame t'a elle poinct baillé de baston pour apporter ? pensant que feust la finesse que met Aule Gelle.

xxiv : Panurge luy voulut faire raire les cheveulx pour sçavoir si la dame avoit faict escripre avecques fort moret sur sa teste ce qu'elle vouloit mander.

xxx : j'ay remply les bondes de Hercules.

xxx : chopinasmes theologalement.

xxxiii : la palus Camarine (III, 14.)

ÉRASME.

Ad., III, 7, 72 : *Non est oleum in lecytho.* Non est precibus locus apud inexorabilem.

Ad., I, 8, 44 : *Atheniensium inconsulta temeritas...* Demosthenes in quadam oratione dixit, alios homines solere consultare prius ac deinde rem agere, Athenienses post rem factam consultare.

Ad., IV, 2, 46 : *Pegaso velocios.*

Ad., II, 21 : *Tristis scytala.* Quid sit scytala docet A. Gellius, lib. 17, cap. 9.

Ad., III, 4, 42 : *Hoc calciamentum consuit Histiaeus, Aristagoras induit...* meminit et A. Gellius, lib. XVII, cap. 9. Histiaeus servo ... capillum ex omni capite ... deradit, caputque ejus leve literarum formis compingit. His literis quae voluerat scripsit; hominem quoad capillus adollescere domi continet : renatis pilis ad Aristagoram mittit.

Ad., III, 5, 24 : *Ad Herculis columnas.*

Ad., III, 2, 37 : *Pontificalis caena* ... apud Parisios vulgari joco vinum theologicum vocant quod sit validissimum minimeque dilutum.

Ad., I, 1, 63 : *Movere Camarinam.* Camarina, inquit Servius, palus est juxta oppidum ejus nominis, quae olim siccata pestilentiam creasset.

TIERS LIVRE.

RABELAIS.

Prol. : si n'avez tant d'escuz comme avoit Midas, si avez vous de lui je ne sçay quoy, que plus jadis louoient les Perses en tous leurs *otacustes*.

Prol. : Si est-ce que Alexandre le Grand... l'avoit en telle estimation qu'il soubhaytoit, en cas que Alexandre ne feust, estre Diogenes Sinopien.

Prol. : les antiques Corinthiennes estoient au combat couraigeuses.

Prol. : l'opinion du bon Heraclitus affermant guerre estre de tous biens père.

Prol. : guerre en latin dicte *belle*, non par antiphrase comme ont cuydé certains repetasseurs de vieilles ferrailles latines, parce qu'en guerre guères de beaulté ne voyoient.

Prol. : se grattent la teste avecques un doigt, come Landorez desgoustez.

Prol. : Chauvent les aureilles

ÉRASME.

Ad., I, 6, 24 : *Midae divitiae*.

Ad., I, 3, 67 : *Midas aurículas asini...* Vel dicetur in tyrannos quibus cum aures sint asininarum instar longae, procul etiam audiunt, velut aus cultatoribus dimissis qui audita referant. Quos Plutarchus... ὠταχουστὰς appellat.

Ad., I, 2, 2 : *Multae regum aures...* ὠταχουστὰς, quos primus Darius adhibuit, sibi diffusus.

Apoph., III (*Diogenes*, 26) : Indignantibus amicis quod Alexander illi cani tantum habuisset honorie... « Immo, » inquit, « ni Alexander essem, Diogenes esse vellem ».

Ad., IV, 3, 67 : *Corinthiani*.

Ad., III, 5, 36 : *Bellum omnium pater*. Mais Rabelais l'a plutôt tiré de Plutarque, *Is et Os*, c. 48, 370 D.

Ad., IV, 1, 1 : *Dulce bellum inexpertis...* Neque non viderunt haec grammatici quorum alii bellum κατ' ἀντίφρασιν dictum volunt, quod nihil habeat neque bonum neque bellum.

Ad., I, 8, 34 : *Unico digito scalpit caput*. Molles atque effeminati uno digito caput scalpere dicuntur.

Ad., I, 4, 35 : *Asinus ad ly-*

RABELAIS.

comme asnes de Arcadie au chant des musiciens.

Prol. : Ennius buvant escrivait, écrivant beuvoit. Aeschylus (si à Plutarque foy avez en *Symposiacis*) beuvoit composant, buvant composoit. Homere jamais n'escrivit à jeun.

Prol. : à chascun n'est octroyé entrer et habiter Corinthe.

Prol. : doubtant... que mon thesaur soit charbon.

Prol. : Ainsi demeurera le tonneau inexpuisable.

Prol. : Si quelque foys vous semble estre expuysée jusques à la lie, non pourtant sera il à sec. Bon espoir y gist au fond comme en la bouteille de Pandora, non desespoir, comme on bussart des Danaïdes.

Prol. : à l'exemple de Lucilius, lequel protestoït n'escrive que à ses Tarentins et Consentinois, je ne l'ay persé que pour vous, gens de bien.

Ch. 1 : Ainsi feut par Hercules tout le continent possédé, les humains... en bon traictement les gouvernant; en aequité et justice les maintenant.

ÉRASME.

ram. Lucianus in *Indoctum* (c. 4).
ὄνος λύρας ἀκούεις κινῶν τὰ ὦτα.
Arcadiae pecuaria est de Perse, III, 9.

Ad., IV, 3, 58 : Quin, ut refert in *Symposiacis* Plutarchus, Aeschylus tragoedias suas potando scripsit.

Ad., I, 4, 1 : *Non cujuslibet est Corinthum appellere*. Cf. Horace, *Epp.*, I, 17, 36. Gelle donne le proverbe grec (I, 8, § 4).

Ad., I, 9, 30 : *Thesaurus carbonum erunt*. In eos competit... qui magnificis rebus expectatis meras nugas reperiunt.

Ad., I, 10, 33 : *Inexplebile dolium*... Affluit enim dum exauritur negotium laborque, et contra fit atque in Danaïdum dolio.

Colloq. (Peregr. Relig. ergo) : Ubi totum hoc dimensum semel fuerint elargiti, non superest quod largiantur? *OG.* Minime. Subscatet enim subinde quod dent, ac plane diversum accidit hic atque in dolio Danaïdum. Illud enim cum continenter impleatur semper tamen inane est : hinc si semper haurias nihilo tamen minus est in dolio.

Apoph. (Alphons., 24).

Ad., I, 1, 69 : *Homo homini deus*. Antiquitas nihil aliud existimabat esse deum quam prodesset mortalibus. Unde frugum, vini, legum autores et quicunque

RABELAIS.	ÉRASME.
I : avecque oubliance sempiternelle de toutes les offenses precedentes, comme estoit la amnestie des Atheniens, lorsque feurent par la prouesce et industrie de Thrasibulus les tyrans exterminés : depuis en Rome exposée par Ciceron.	ad vitae commoditatem aliquid attulissent eos pro diis habebat antiquitas... Recte dictum est mortales tunc maxime deos imitari cum benefici sunt. <i>Ad.</i>, II, 1, 94 : <i>Ne malorum memineris</i>. Thrasybulus ubi civitatem Atheniensium triginta tyrannorum saevitia libera esset, plebiscitum interposuit ne qua praeteritarum rerum mentio fieret... oblivionem Athenienses ἀμνηστίαν vocant. Meminit et M. Tullius : « ... revocavi vetus exemplum... Graecum etiam verbum usurpavi. »
I : Ce sont les philtres, iynges et attraictz d'amour.	<i>Ad.</i>, IV, 6, 10 : <i>Iynge trahor</i>. Qui vehementi et impotenti desiderio trahuntur ad aliquid iynge trahi dicuntur. (Cf. Theocr., II, 17.)
I : les choses mal acquises mal deperissent. II : Caton en sa <i>Mesnagerie</i> dict : Il faut que le pere-famille soit vendeur perpetuel.	<i>Ad.</i>, I, 7, 82 : <i>Male parta male dilabuntur</i>. (Cic., <i>Phil.</i>, II, § 65.) <i>Apoph.</i>, V (Cato, 54) : Agricolam oportere vendacem non emacem esse. (Cato, <i>De agricult.</i>, c. II, § 7.)
II : Lesquelles gualoises voluntiers sont Platoniques et Ciceronianes jusques là qu'elles se reputent estre en monde nées, non pour soy seulement, ains de leur propres personnes font part à leur patrie, part à leurs amis.	<i>Ad.</i>, IV, 6, 81 : <i>Nemo sibi nascitur</i>. Hanc sententiam Plato prodidit... Quin et illud tibi considerandum est quod quisque nostrum non sibi tantum natus est, sed ortus nostri partem sibi vindicat patria, partem parentes, partem amici. Adducit hunc locum M. Tullius. (<i>De officiis</i>, I, § 32.)
II : Mais en lieu de garder et observer les loix cœnaires et sumptuaires des Romains... et des Corinthiens, par lesquelles estoit rigoureusement	<i>Ad.</i>, I, 9, 44 : <i>Proterviam Fecit</i>... Apud veteres erant leges sumptuariae, atque adeo Corinthi... lex erat opposita sumptuosius quam pro rei familiaris mo-

RABELAIS.

à un chascun defendu plus par an despendre que portoit son annuel revenu, vous avez faict protervie, qui estoit entre les Romains sacrifice tel que l'aigneau paschal entre les Juifz. Il y convenoit tout mangeable manger, le reste jecter au feu, rien ne reserver au lendemain. Je le peuz de vous justement dire comme le dist Caton de Albidius, lequel avoir en excessive despende mangé tout ce qu'il possedoit, restant seulement une maison, y mist le feu dedans.

III : Debvez vous tous jours à quelq'un... craignant sa dette perdre tousjours bien de vous dira... tousjours nouveaux crediters vous acquestera, affin que par culx vous *faciez versure* et de terre d'aultruy remplissez son fossé...

III : et moy faisant à l'un visaige plus ouvert ... que ès autre, le paillard pense estre le premier en date... Ce sont mes candidatz, mes parasites...

III : plus ayment la manche que le braz.

III : les hommes seront loups ès hommes.

III : nourrir en l'aer les poissons, paistre les cerfs au fond de l'Ocean.

III : et perira (ce monde) sans doute : ... mais bien tost perira, feust-ce Aesculapius même.

VII : C'est belle chose estre en tous cas bien informé.

ÉRASME.

do viventibus... Erat hoc religiosum ... ne quid ex sacris epulis relinqueretur : aut si quid reliquum esset, id igni absumeretur, quemadmodum Moyses tradit de agno paschali. Porro id genus sacrificii Romani proterviam appellant. Unde celebratur illud Catonis festiviter dictum in Albidium quendam, qui patrimonium universum luxu absumpserat, unis exceptis aedibus quae incendio conflagrarunt : Proterviam inquit fecit.

Colloq. (Ementita Nobilitas) : Nulla est commodior ad regnum via quam debere quam plurimis... Creditor observat te non aliter quam obligatus magno beneficio vereturque ne praebeat ansam amittendae pecuniae. Servos nemo habet magis obnoxios quam debitor suos creditores : quibus, si quid aliquando reddas gratius est quam si donos dones.

Ad., I, 10, 23 : Versuram solvere dicitur qui sic e praesentibus malis extricat sere ut aliis gravioribus impediatur.

Ad., I, 3, 89 : Tunica pallio propior est.

Ad., I, 1, 70 : Homo homini lupus.

Ad., I, 4, 74 : In aere piscari venari in mari. In eos qui frustra moliuntur τὰ ἀδύνατα.

Ad., I, 5, 74 : ... veluti Terentianum illud : Ipsa Salus si cupiat servare domum hanc non possit. (Adelphoe., 761.)

Ad., V, 1, 42 : Nil dulcius quam omnia scire.

RABELAIS.	ÉRASME.
vii : en laquelle il souloit comme en l'ancre sacre constituer son dernier refuge.	<i>Ad.</i> , IV, 1, 1 : <i>Dulce bellum inexpertis...</i> haec nulli non sacra est ancora. (P. 847, éd. Froben, 1551.)
vii : Cessent les armes regnent les toges.	<i>Ad.</i> , II, 5, 28 : ... Unde M. Tullius subinde jubet depositis togis saga sumere. Et idem <i>Cedant arma togae</i> .
ix : Puis qu'une foy en avez jecté le dez et ainsi l'avez decreté.	<i>Ad.</i> , I, 4, 32 : <i>Omnem jacere aleam...</i> Atheneus, lib. XIII, citat Menandri carmina : « Siquidem sapis ne conjugem unquam duxeris. » Huic alter respondet : « Decreta res est, esto jacta haec alea. »
ix : Puisque de femme ne me peuz passer en plus qu'un aveugle de baston.	<i>Ad.</i> , II, 9, 92 : <i>Neque cum malis neque sine malis.</i> (Aristoph., <i>Lys.</i>) ... Notum est illud Catonis quod cum uxoribus incommode vivitur, at sine illis omnino non vivitur.
x : tesmoing Socrates, lequel oyant en prison reciter ce metre de Homere, 9, Iliad. :	<i>Apoph.</i> , III (<i>Socrates</i> , 96) : Quum in somnis quidam ipsi visus esset dicere :
ἥματι κὲν τριτάτῳ, etc...	ἥματι κὲν τριτάτῳ κ. τ. λ.
praeveid qu'il mourroit le tiers subsequent jour et le asceura à Æschines.	Æschimi dixit : <i>Tertio die moriar</i> . Le passage suivant, « comme escrivent... Laertius, » est une addition de F., l'édition de 1552.
xii : Le villain jambe-torte se feist declairer coqu par arrest et en veute figure de tous les Dieux.	<i>Ad.</i> , II, 8, 72 : <i>Vulcanium vinculum.</i> Homerus <i>Odysseae</i> octavo.
xii : jà ne saulsera son pain en ma soupe.	<i>Ad.</i> , I, 8, 81 : <i>Eodem bibere poculo</i> est iisdem affici incommodis malisque communibus obnoxium esse. (Plaut., <i>Casina</i> , 863.)
xii : Hercules seul n'auza contre deux combatre.	<i>Ad.</i> , I, 5, 39 : <i>Ne Hercules quidem adversus duos.</i>
xii : ces petites noisettes ... qui par certain temps sourdent entre les amans, sont nouveaulx re-	<i>Ad.</i> , III, 1, 89 : <i>Amantium irae...</i> Hujusmodi <i>dissidiola</i> , quae nonnumquam incidunt in-

RABELAIS.

fraichissements et aiguillons d'amour.

xiv : Je luy remonstroys qu'elle me les debvoit mettre au des-soubz des œilz, pour mieux voir ce que j'en vouldroys ferir, affin que Momus ne trovast en elle chose aulcune imperfaicte et digne de correction, comme il feist en la position des cornes bovines.

xiv : irriter les freslons.

xiv : mouvoir la camarine.

xiv : ἐχθρῶν ἄδωρα δῶρα.

xv : affin de rien immonde ne porter au service divin.

xv : Choze bien commune et vulgaire entre les humains est le malheur d'aultruy entendre, praevoir, congnoistre et prae-dire. Mais ô que chose rare est son malheur propre prae-dire etc. Et que prudemment le figura Æsope en ses apologes, disant chascun homme en ce monde naissant une bezace au coul porter, on sacht de laquelle davant pendent sont les faultes et malheurs d'aultruy, tousjours exposées à nostre veue et congnoissance; on sacht darriere pendent sont les faultes et malheurs propres.

xvi : celluy lieu ... abonde en sorcieres plus que ne feist oncques Thessalie.

ÉRASME.

ter amicos, quasi renovant amicitiam.

Ad., I, 5, 74 : *Momo satisfacere...* Aristoteles (p. a. III, 2, 7) meminit hujus qui naturam incusavit quod bobus cornua in capite ac non potius in armis addiderit quo vehementius possint ferire... Ad quod allusisse videtur Lucianus (*Ver. hist.*, II, 3) cum scribit se vidisse boves quibus cornua inessent non in fronte, sed sub oculis.

Ad., I, 1, 60 : *Irritare crabrones.*

Ad., I, 1, 64 : *Movere Camarinam.*

Ad., I, 3, 35 : *Hostium munera non munera.*

Apoph., III (*Diog.*, 176) : In templum nihil oportere ingredi sordidum.

Ad., I, 6, 90 : *Non videmus manticae quod in tergo est* (Cattullus in Scazonte) id est, non videmus nostra ipsorum vitia, cum aliena curiosis oculis perspiciamus. Proverbium ex Apologo quodam Aesopico (ex Stobaeo)... Finxit Aesopus singulos mortales binas habere manticas, hoc est, peras, alteram ante pectus, alteram a scapulis tergoque propendentem. Sed in priorem inquit aliena vitia immittimus, in posteriorem nostra.

Ad., I, 3, 12 : *Thessala mulier...* Plinius docet magiam ad Thessalos usque propagatam diu ab ea gente cognomen obtinuisse.

RABELAIS.

xvi : Quel interest encourez vous avec elle conferant ?

xvii : sus huyct feuilles... escrivit quelques briefz vers.

xviii : Quantes foyz vous ay je ouy disant que le magistrat et l'office descœuvre l'homme... C'est à dire que lors 'on congnoist certainement quel est le personaige, et combien il vault, quand il est appelé au manieement des affaires. Paravant, sçavoir est, estant l'homme en son privé, on ne sçait pour certain quel il est.

xviii : non courante, comme bacheliers insensez, mais assise, comme beaulx docteurs regens.

xviii : elles commencerent escorcher l'homme, ou gluber, comme le nomme Catulle.

xix : elles imaginent que soit l'entrée du sacré Ithyphalle.

xix : Vous sçavez comment à Croquignoles quand la nonnain seur Fessue feut par le jeune Briffault dam Royddimet engroissée et, la grosse congne, appelée par l'abbesse en chapitre et arguée de inceste, elle s'excusoit, alleguante que ... ce avoit esté par violence et par la force du frere Royddimet. L'abbesse replicante et disante : « Meschante, c'estoit on dortouir : pourquoy ne crioyz-tu pas ? Nous toutes eussions couru à ton ayde. » Respondit qu'elle

ÉRASME.

Apoph., II (*Chilo*, 22) : Divinationem non esse detestandum.

Ad., I, 7, 91 : *Sibyllae folium*. Cumanae Sibyllae mos erat ... in palmarum foliis oracula scribere.

Ad., I, 10, 76 : *Magistratus virum indicat*... Sensus est, in vita privata vix satis perspicere posse mores et ingenium hominis. Verum si committas imperium, ut quod libeat idem liceat, tum demum apparere quo sit animo.

Ad., II, 5, 98 : *Esernius cum Pacidiano* (sub fin.) : Nam servita theologiae baccalaureus erat, *currens* aut *sedens*, formatus an mox formandus incertum.

Colloq. (Puerp.) : Si verum est quod rumore populari jactatur, haec mater familias sustinuit deglubere maritum suum.

Ad., III, 3, 63 : *Phallus Deo*. Columella Priapum Ithyphallum voca.

Colloq. (Ιχθυοφαγία) : Hic mihi succurrit fabula quam nuper Dominicanus quidam narravit. Virginem sacram oppresserat adolescens : uteri tumor arguit factum : convocatus est virginum chorus, praesedit abbatissa. Accusata est. Inficiali statui non erat locus. Argumentum erat necessarium. Confugit ad statum qualitatis... Oppressa sum à valentiore. At saltem exclamasses. Fecissem, inquit, sed in dormitorio nefas est solvere silentium.

RABELAIS.

ne ausoit crier on dortouoir,
pour ce qu'on dortouoir y a si-
lence sempiternelle.

xxx : et tousjours obturbez
comme un aultre Davus.

xxi : suys d'advis que mou-
vons toute pierre.

xxi : Les cycnes ... ne chantent
jamais sinon quand ilz appro-
chent de leur mort.

xxiii : Comme les aigles jec-
tent les tortues pour les casser,
tesmoing la teste pelée du poëte
Æschylus. (Cf. IV, xvii.)

xxiv : La mocquerie est telle
que de la montaigne d'Horace,
laquelle cryoit et lamentoyt
enormement, comme femme en
travail d'enfant. A son cris et la-
mentation accourut tout le voi-
sinage en expectation de veoir
quelque admirable et mons-
trueux enfantement; mais enfin
ne nasquit d'elle qu'une petite
souriz.

xxiv : Se mocque qui clocque.
(Cf. G., 20.)

xxv : Plus vrai n'est la verité
qu'il est certain que seras coqu.

ÉRASME.

Ad., III, 9, 95 : *Qui conturbat omnia.* (Cf. Ter., *Andr.*, 601; *Davus.* Jam perturbavi omnia.)

Ad., I, 4, 30 : Omnem movere lapidem ... nil intentatum relin-
quere.

Ad., I, 2, 55 : *Cygnea cantio.*
Convenit in eos qui supremo
tempore vitæ facunde disse-
runt... Porro cygnos instante
morte mirandos quosdam edere
cantus tam omnium literis est
celebratum quam nulli vel com-
pertum vel creditum.

Ad., III, 7, 1 (p. 770) : *Scarabæus aquilam quaerit.* Aquila ...
testudinem raptam ex alto ... in
saxum demittit ... ut rupta
testa carne vesci possit. Quam-
quam in Aeschylo parum aqui-
linis fuit oculis, cum in hujus
albicantem *calvariam* demissa
testudine miserum occiderat.

Ad., I, 9, 14 : *Parturiunt mon-
tes nascetur ridiculus mus* (Hor.,
A. P., 139)... Cum olim rudes
homines viderent in monte ter-
ram intumescere moverique,
concurrunt undique ad tam hor-
rendum spectaculum, expectan-
tes ut terra novum aliquod por-
tentum ederet, monte nimirum
parturiente. Tandem ubi diu
suspensis animis expectassent
mus prorepsit e terra.

Ad., III, 2, 21 : *Loripedem
rectus derideat* ... perinde quasi
claudus claudo claudicationis
vitium objiciat.

Ad., IV, 9, 2 : *Vero verius*
(Mart., VIII, 76, 8)... Non dissi-

RABELAIS.

xxv : Voyez cy le vray Ollus de Martial, lequel tout son estude addonoit à observer les maulx et miseres d'aultruy; ce pendant sa femme tenoit le bre-lant. Il de son cousté pauvre plus que ne feut Irus, au demourant glorieux, outrecuydé, intolerable ... en un mot *πτωχολαζών*, comme bien proprement telle peaultraille de belistrandien nommoient les anciens... Il ne sçait le premier traict de philosophie qui est : *CONGNOYSSROI* et, se glorifiant veoir un festu en l'œil d'aultruy, ne voyt une grosse souche laquelle luy poche les deux œils. C'est un tel Polypragmon que descript Plutarque. C'est une aultre Lamie, laquelle en maisons estranges, en public, entre le commun peuple, voyant plus penetrament qu'un oince, en sa maison propre estoit plus aveugle qu'une taulpe : chés soy rien ne voyoit, car, retournant du dehors en son privé, oustoit de sa teste ses œilz exemptiles comme lunettes, et les cachoit dedans un sabot attaché darriere la porte de son logis.

xxv : par Coscinomantie.

xxvii : je ne te conseille chose que je ne feisse, si j'estoys en ton lieu.

xxvii : Leur son est plus fatidique que les chaudrons de Juppiter en Dodone.

ÉRASME.

mili forma dicimus certo certius.

Ad. I, 6, 85 : *Aedibus in nostris, etc.* Martialis Ollum quendam notat qui malorum alienorum erat observator curiosissimus cum ipse uxorem haberet adulteram.

Ad., I, 6, 76 : *Iro pauperior.*

Ad., I, 6, 88 : *Messe tenuis propria vive.* Ostentatorem divitiarum eleganter Alexis (Athen., VI, 230 c) *πτωχολάζονα* dixit, eodem verbo declarans fastum cum paupertate conjunctum.

Ad., I, 6, 95 : *Nosce teipsum...* Tria sapientum apophthegmata. Quorum primum est *γνώθι σεαυτόν*. Nosce teipsum.

Ad., I, 6, 91 : *Festucam ex alterius oculis ejicere* ... aiunt quosdam esse qui festucam videant in oculo fratris, in suo trabem non videant.

Ad., I, 6, 85 : *Aedibus in nostris...* Plutarchus *φιλοπραγμοσύνην* definit... Curiositatem, studium aliena mala cognoscendi, atque id hominum genus lamiis similes ait, quae domi oculos reconditos habent, foras egressurae reponunt. Atque ita fit ut domi caecutiant, foris sint oculatissimae.

Ad., I, 10, 8 : *Cribro divinare.* Genus hoc divinandi suspensio cribro in hodiernum tempus usque durat.

Ad., III, 9, 90 : *Suadeo quod ipse facturus essem.* (Od., V, 189.) Calypso à Ulysse.

Ad., I, 1, 7 : *Dodoneum aes.* Suidas ait oraculum Jovis, quod erat olim in Dodona, lebetibus

RABELAIS.

xxvii : Ce mot te soit comme une muraille de bronze (V, 15). Hor., *Epp.*, I, 1, 60.

xxviii : le temps matte toutes choses. Il n'est le marbre ne le porphyre qui n'ayt sa vieillesse et decadence.

xxviii : tu ferois pis que les Géants.

xxx : Reste un petit scrupule à rompre.

xxxii : Certes Platon ne sçait en quel rang il les doibve colloquer, ou des animaux raisonnables ou des bestes brutes.

xxxiii : les laisseroit eternellement pourrir avecques leurs femmes sans corrival aulcun.

xxxiv : De meschantes gens je ne prens rien. Rien jamais des gens de bien je ne refuse.

xxxv : De main en main vous est la lampe baillée.

ÉRASME.

aereis undique cinctum esse, ita ut invicem sese contingerent.

Ad., II, 10, 25 : *Murus aeneus...* usurpatur pro certo et immutabili animi decreto.

Ad., III, 2, 100 : *Vitiat lapidem longum tempus.* Saxum quoque temporum diuturnitas absumit.

Ad., II, 5, 44 : *Cum dis pugnare* dicuntur qui vel naturae repugnant vel adversus fatalem necessitatem reluctantur. Sumptum a gigantum fabula. (Cic., *de Sen.*, § 5. Cf. aussi *Ad.*, III, 10, 93. *Gigantum arrogantia.*)

Ad., IV, 5, 66 : *Scrupulum injicere.* Ter in *Andria* (940). At mihi unus scrupulus etiam restat qui me habet male.

Mor. Enc., c. xvii : Nam quod Plato dubitare videtur utro in genere ponat mulierem, rationalium animantium an brutorum, nihil aliud voluit quam insignem ejus sexus sultitiam indicare.

(Divinus ille Plato dubitare videtur utro in genere ponat mulierem, rationalium an brutorum. Tiraqueau, *lex I*, n° 64.)

Ad., II, 1, 17 : *Sine rivali diligere.* (Hor., *A. P.*, 442) dicuntur qui stulte mirantur quod nemo alius concupiscet. « Quam se amans sine rivali... » (Cic., *ad Q. frat.*)

Apoph., V (*Crassus*, 9) : A bonis civibus petam consulatum, a malis nequaquam.

Ad., I, 2, 38 : *Cursu lampada trado.* M. Varro, *De re rust.* (III, 16, 9). Quibus verbis significat se alteram sermonis partem Merulae tradere, isque in dicendi vicem succedit.

RABELAIS.	ÉRASME.
xxxv : Que me dictes vous ? demanda Panurge. Ce que avez ouy, respondit Trouillogan. Que ay ge ouy ? demanda Pa- nurge. Ce que j'ay dict, respondit Trouillogan. xxxv : un ancien philosophe interrogé s'il avoit quelque fem- me qu'on luy nommoit. Je l'ay (dist-il) amie, mais elle ne m'a mie je la possède, d'elle ne suys possédé. xxxv : ... une fantesque de Sparta. On luy demanda si ja- mais elle avoit eu affaire à hom- me. Respondit que non jamais, bien que les hommes quelques foys avoient eu affaire à elle. xxxvii : Vous me semblez à une souriz empegée; tant plus elle s'efforce soy depestrer de la poix, tant plus elle s'en embrene. xxxvii : J'ay souvent ouy en proverbe vulgaire qu'un fol en- seigne bien un saige. xxxvii : un mesme horoscope estre à la nativité des Roys et des Sotz; et donnent exemple de Aeneas et Choroebus lequel Eu- phorion dict avoir esté fol, qui eurent une mesmes genethlia- que (ed. F. 1552). xxxviii : fou de toutes heures.	<i>Colloq. famil.</i> : G. Quid tu narras ? L. Hoc quod audis. G. Quid ego audio ? L. Hoc quod narro. <i>Apoph.</i> , III (<i>Aristippus</i> , 31) : Cuidam objicienti quod Philo- sophus haberetur a Laide : « Im- mo Lais » inquit « habetur a me non, ego a Laide. » <i>Apoph.</i> (<i>Lacaenarum</i> , 30) : La- caina rograta num virum acce- sisset, non, inquit, sed ille ad me. <i>Ad.</i> , III, 3, 68 : <i>Mus picem gustans...</i> adagii significatio, ex- perientiam male cessisse. Siqui- dem mus imperitus, si quando in picem inciderit, aut perit, aut vix eluctatur, ac deinde pe- riculi memor timet contingere. <i>Ad.</i> , I, 6, 1 : <i>Saepe etiam est holitor valde opportuna locutus</i> ... a viro stulto nonnumquam sapiens dictum proficisci. <i>Ad.</i> , I, 3, 1 : <i>Aut regem aut fatuum masçi oportere</i> (Seneca, <i>Apocol.</i>). <i>Ad.</i> , II, 9, 64 : <i>Stultior Coroe- bo</i> . Servius indicat sumptum (Verg., <i>A.</i> , II, 341) ex Eupho- rione. Hunc, inquit, Coroebum stultum inducit Euphorion, quem et Vergilius sequitur. <i>Ad.</i> , I, 3, 86 : <i>Omnium hora- rum homo</i> . Qui seriis pariter ac jocis esset accomodus et quicum assidue libeat convivere.

RABELAIS.

xxxviii : il passeroit de une grande toise.

xl : comme vous sçavez que *pecuniae obediunt omnia*.

xl : le temps meurist toutes choses; par temps toutes choses viennent en evidence; le temps est pere de verité.

xlii : *pecunia est alter sanguis*.

xlii : Advise que mon verdun ne soit plus long que ton espade.

xlii : ayant perdu au jeu tout son argent.

xliv : si en la riviere de Loyre je jectoïs une goutte d'eau de mer, pour ceste unique goutte ... personne ne la diroit sallée.

xliii : En cas que le volussiez totalement de son office déposer, je vous priray fort me en faire un present et pur don.

xliv : comme vous sçavez que rare est l'affection des peratres, vitrices, noverces et meratres envers les enfans des desfunct premiers peres et meres.

xlv : par vellication et erection des oreilles (qui est, selon la doctrine des saiges Ægyptiens, membre consacré à memoire).

xlvi : passera son temps autant joyeusement que feist onc-que Domitian le croquemousche.

ÉRASME.

Ad., III, 4, 73 : *Sedecim pedibus superavit* ... pro maximo intervallo. Cf. II, 3, 82. *Multis parasangis praecurrere*.

Ad., I, 3, 87 : *Pecuniae obediunt omnia*. (Eccles., X, 19.)

Id., II, 4, 17 : *Tempus omnia revelat*... Gellius admonet quendam veterum poetarum Veritatem temporis filiam vocasse, quod licet aliquando lateat, tamen temporis progressu in lucem emergat.

Ad., II, 8, 35 : *Pecuniae vir*. ... τ'ἀργύριον ἔστιν αἷμα καὶ ψυχὴ βροτοῖς.

Ad., II, 9, 13 : *Si tibi machaera est, et nobis veruina est domi*. (Plaut., *Bacch.*, 882.)

Ad., I, 5, 16 : *Zonam perdidit*... Ibit eo quo vis qui zonam perdidit. (Hor., *Epp.*, II, 2, 40.)

Ad., IV, 2, 58 : *Gutta vini*. Gutta vini non miscetur aquae mille congiis. [Mais cela me paraît plutôt tiré de Cic., *Fin.*, III, § 45. Interit magnitudine maris Aegaei stilla muriae.]

Apoph., III (*Agesilaus*, 18) : *Nicias si nihil peccat, dimitte hominem : si peccat, mihi dimitte, sed omnino dimitte*.

Ad., II, 2, 95 : *Odium novercale* legimus, propterea quod novercis omnibus innatum sit fatale et irreconciliable odium in privignos.

Ad., I, 7, 40 : *Aurem vellere*... Ut frons antiquitus erat sacra Genio... veluti scribit Servius... ita auris Memoriae deae.

Ad., II, 1, 84 : *Ne musca quidem*. Domitiani consuetudinem notans, cui mos erat quotidie

RABELAIS.

XLVI : A infinité rien ne peut deschoir, rien ne peut estre adjoinct, comme prouve Aristoteles.

XLVIII : comme les pontifes de Cybele... si chappons feussent et non galls.

XLVIII : Moyennantes les loigs dont je vous parle, n'est ruffien qui violement ne ravisse quelque fille il vouldra choisir... de la maison de son pere... si le ruffien se y a une foys associé quelque Myste.

XLVIII : contraire par diametre entier.

L : et de la longue excuse de Pénélope pendant l'absence de son mary Ulyxes.

LII : hors le ject de pierres.

ÉRASME.

sibi secretum horarium captare, nec interim aliud fere agebat nisi quod muscas captas stilo configeret.

Ad., IV, 8, 4 : *Nihil potest, nec addi nec adimi*. De perfectis operibus ita vulgo dici solitum indicat Aristoteles. (*Eth. N.*, II, 6, 9.)

Colloq. (Conviv. profanum) : Non es gallus Cybeles, neque gallus gallinaceus, at forte Gallus gallaceus.

Colloq. (Virgo μεμψίγαμος) : Sic definiunt quidam et matrimonium esse ratum, quod insciis aut etiam invitis parentibus inter puerum et puellam per verba *de praesenti* (sic enim illi loquuntur [*Δ*, IV, 1, 9 et 21]) contractum est. Atqui istud dogma nec naturae sensus approbat, nec veterum leges nec Evangelica aut Apostolica doctrina.

Ad., I, 10, 45 : *Diametro distant*.

Ad., I, 4, 42 : *Penelopes telum retexere* ... mulier astuta quod interdiu texisset, id noctu retexere coepit.

Ad., I, 3, 93 : *Extra telorum jactum*.

QUART LIVRE.

Anc. prol. : en nombre tant multiplié que par leur vol, ilz tollissoient la clarté du soleil aux terres subjacentes.

Anc. prol. : Vrayement vous ne fustes oncques de mauvaise pie couvés (V, 6).

Apoph., I (*Leonidas*, 47) : Quodam dicente prae jaculis Barbarorum nec solem videre licet : « Annon, » inquit « lepidum fuerit, si cum illis sub umbra pugnaturi sumus. »

Ad., I, 9, 26 : *Mali corvi malum ovum*. Apte usurpabitur quoties a malo praeceptore discipu-

RABELAIS.

Anc. prol. : la sentence d'un ancien pantagruéliste :

Ce n'est, dict il, louange popu-
[laire
Aux princes avoir peu complaire.

Anc. prol. : Plus vous plaist ce que disoit le bon Evispan de Verron : « Beaucoup et du bon. »

Anc. prol. : et aultres de pareille farine.

Anc. prol. : et choisir arbre pour pendaige, comme fait la signore Leontium, calumniatrice du tant docte et eloquent Theophraste.

Prol. : ... l'Evangile, onquel est dict (*Luc.*, 4) en horrible sarcasme et sanglante derision au medecin negligent de sa propre santé : Medecin, ô gueriz toy même... Cl. Galen... en santé soy maintenoit ... par craincte de tomber en ceste vulgaire et satyricque mocquerie Ἰητροῦς ἄλλων, αὐτὸς ἔλασει βρύων. Medecin est des autres en effect : Toutefois est d'ulceres tout in-
[fect.

Prol. : Advint qu'il perdit sa coingnée... Mercure... ject és pieds de Couillatris les trois coingnées, etc., etc.

ÉRASME.

lus malus proficiscitur; ex improbo patre filius improbus.

Ad., I, 4, 1... Nam Horatius in Epistolis (I, 17, 85) ad hunc modum scribit : Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Ad., I, 6, 31 : *Multi bonique...* Proverbium locum habuerit quoties aut testes aut convictores significamus idoneos.

Ad., III, 5, 44 : *Nostrae farinae.* Ejusdem farinae dicuntur inter quos est indiscreta similitudo.

Ad., I, 10, 21 : *Suspendio diligenda arbor.* In re vehementer indigna... Inde natum, quod olim in Theophrastum philosophum praecipuum meretricula nomine Leontium ausa sit scribere.

Ad., IV, 4, 32 : *Aliorum medicus...* Utitur eo Plutarchus in commentario quem inscripsit adversus Colotem. Conveniet in eos qui aliis sapiunt, non sibi, aliis oculati sunt et cauti, non sibi. In eundem sensum usus est Christus apud Lucam. Judaeis... respondit ad hunc modum : ... Omnino dicetis mihi parabolam hanc, Medice cura teipsum.

Ad., IV, 3, 57 : *Fluvius non semper fert secures.* Natum ab apologo Aesopico : Cuidam caedenti sylvam securis e manibus excidit. Mercurius invocatus reddidit argenteam. Neganti suam esse reddidit auream. Hanc quoque suam esse neganti ferream tandem restituit et illas insuper

RABELAIS.

Ep. ded. : à l'exemple du Phœnix ... pour en icelluy me brusler.

II (B) : (le taraude) change de couleur selon la variété des lieux où quelz il paist et demoure, et represente la couleur des herbes ... generalement de toutes choses qu'il approche. Cela luy est commun avecques le poulpe marin, c'est le polype, ... avecques le chameleon ... près de Pantagruel ... le poil et la peau luy rougissoit; près du pilot son poil apparut tout blanc. Lesquelles deux dernieres couleurs sont au chameleon déniées.

III (B) : Voguant à rames et à veles. (Cf. IV, 56.)

III (B) : selon le dict de Hesiodé, d'une chascune chose le commencement est la moytié du tout.

IV (B) : Jadis un Romain, nommé Furnius, dist à Caesar Auguste recepvant à grace et pardon son pere, lequel avoit suyvy la faction de Antonius. Aujourd'huy me faisant ce bien, tu me as reduict en telle ignominie, que force me sera vivant, mourant, estre ingrat réputé par impotence de gratuité.

ÉRASME.

donavit. Alius quidem eundem eventum sperans, etc.

Ad., II, 7, 10 : *Phoenice varior*. Ovidius in *Transform*, lib. XV, 400... 'Se super imponit finitque in odoribus aevum.

Ad., III, 4, 1 : *Chamaeleonte mutabilior* ... tradidit Plinius, VIII, 32, illud addens hoc animal toto corpore reddere colorem quemcumque proximum attigerit, praeter rubrum et album.

Ad., I, 1, 93 : *Polypi mentem obtinet*. Plutarchus in *Symposiacis* conatur causam reddere de polypo, quamobrem non tantum mutet colorem ... in metu : verum etiam sese ad saxi quodcumque id fuerit colorem accommodet.

(Rabelais a probablement tiré ses descriptions directement de Pline et de Plutarque.)

Ad., I, 4, 18 : *Remis velisque*. ... summus est nautarum conatus.

Ad., I, 2, 39 : *Principium dimidium totius*. ... significatum est maximam difficultatis partem in aggrediundo negotio sitam esse. Hemistichium est Hesiodi, citante Luciano in *Hermotimo*.

... facilem sibi reddidit Furnius Caesarem Augustum, quod cum patri Antonianas partes secuto veniam impetrasset, dixit : « Hanc unam, Caesar, habeo injuriam tuam; effecisti ut viverem et morerer ingratus. » Seneca *de Benef*, II, 25, 1. (Érasme aussi donne ceci dans les *Apoph.*, lib. VIII, 42, mais je crois que Rabelais l'ait tiré plutôt de Sé-

RABELAIS.

vii (B) : *Ita* sont choux ; *vere*,
ce sont pourreaux. Mais rr. rrr.
Vous n'entendez ce language.

viii : Comme vous sçavez estre
du mouton le naturel tousjours
suivre le premier, quelque part
qu'il aille. (Aussi le dict Aristoteles,
lib. IX de *Hist. Animal*,
estre le plus sot et inepte ani-
mout du monde (B.).)

La première partie vient de
Merl. Cocai, XI, 146 : Illico (nam
mos est ovium sequitare prio-
rem).

xi : comme l'aymant à soi le
fer attire.

xi : Me souvient avoir leu que
Antigonus, roy de Macedonie,
un jour entrant en la cuisine de
ses tentes et y rencontrant le
poete Antagoras, lequel fricas-
soit un congre, et luy même te-
noit la paille, luy demanda en
toute alaigresse : Homere fricas-
soit il congres lorsqu'il descri-
voit les prouesses de Agamem-
non ? — Mais, respondoit Anta-
goras au roy, estimes tu que
Agamennon, lorsque telles prou-
esses faisoit, feust curieux de
sçavoir si personne en son camp
fricassoit congres.

ÉRASME.

nèque, parce que plus bas il
donne deux citations de Sénèque
de Ben.)

Ad., IV, 5, 30 : *Mira de lente.*
... quoties res humiles et pusil-
lae magnificis laudibus attolle-
rentur.

Ad., II, 4, 34 : *Canina facun-
dia.* ... siquidem r litera quae
in rixando prima est, canina vo-
catur.

Ad., III, I, 95 : *Ovium mores.*
... Aristoteles, *lib. de natur.*
anim. nono... Nam et ovium in-
genium, quemadmodum aiunt,
simplex et stolidum. Siquidem
est omnium quadrupedum iner-
tissimum. (In nive) ... perit nisi
pastores mares adduxerint. Nam
ita demum consequuntur.

Ad., I, 7, 56 : *Omnia attrahens
ut magnes lapis*... Metaphora
ducta a natura lapidis, ferrum
ad se trahentis.

Apoph., IV (*Antig.*, 17) : Anta-
goram Poetam in tentorio con-
grum coquentem, *atque ipsum
patellum versantem*, deprehen-
dit Antigonus a tergo stans, ei-
que dixit : « Putasne, O Antago-
ra, Homerum cum Agamennonis
res gestas scriberet, coxisse con-
grum ? » Contra haec Antago-
ras : « Et tu, Rex, putasne Aga-
memnonem cum illas res gere-
ret, fuisse *curiosum* si quis in
exercitu congrum coqueret ? »

Je crois que Rabelais a puisé
ce conte d'Érasme plutôt que de
Fulgosius (VI, 2, § 24) à cause
des ressemblances spéciales que
j'ai indiquées. De l'autre côté, je

RABELAIS.

xi : J'estois avecques le baguaige on quel lieu vostre honneur n'eust porté soy cacher.

xii : *Briefve declaration, etc.*, fol. 30 v. *Rane gyrine*, grenoille informe. Les grenoilles en leur premiere generation sont dictz Gyrins, et ne sont qu'une chair petite, noire, avecques deux grands œilz et une queue. Dont estoient dictz les sots *gyrins*. Plato in *Theaeteto*. Aristoph., Plin., lib. IX, cap. 51. Aratus.

xiv : les paiges jouoient à la mourre à belles chiquenaules (*G*, 22).

xv : l'argent de Basché plus estoit aux Chicanous et records pestilent, mortel et pernicieux que n'estoit jadis l'or de Tholose et le cheval Sejan a ceulx qui le possederent.

ÉRASME.

suis d'opinion qu'il a tiré le conte de Timon le misanthrope à la fin de l'Ancien prologue de Fulgosius, IX, 11, § 17, plutôt que d'Érasme, *Apoph.*, V (*Timon*, 11).

Ad., V, 1, 1 : *Tu in legione ego in culina*. Plaut., *Truc.* (615). *Militi coquus* : Sis tu in legione bellator si vis, at ego in culina Ares. [Ritschl change la lecture : Si tu Bellonae bellator clues at ego Culinac cluco.]

Ad., II, 1, 34 : *Rana gyrina sapientior*. Plato in *Theaeteto*. « At ille nihilo magis antecellebat prudentia quam rana gyrina » ab informi partu ranarum quem Graeci γυρίωνος vocant, a figura corporis in gyrum orbiculati... Suidas Aristophanis adducit testimonium. ... Plinius, lib. IX, cap. 51. Ranae ... pariunt minimas carnes nigras, quas gyrinos vocant oculis tantum et cauda insignes. ... Meminit et Aratus.

Ad., I, 8, 23 : *Dignus est quicum in tenebris mices*. ... Est autem *micare* lusus genus quoddam, quod adhuc apud Italos durat, ut repente porrectis digitis certantium uterque numerum divinet.

Ad., I, 10, 98 : *Aurum habet Tolosanum*. In eum qui magnis ac fatalibus afficitur malis, no-voque ac miserando exitu perit. Refertur ab A. Gellio (III, 9, 1-7).

Ad., I, 10, 97 : *Equum habet Seianum* dicebatur in calamitosum et ad extremam inopiam reductum. Allegoria sumpta est

RABELAIS.

xvi : Il me soubvient d'un antique gentilhomme Romain nommé L. Neratius. Il estoit de noble famille et riche en son temps. Mais en luy estoit ceste tyrannique complexion, que issant de son palais il faisoit emplir [l'escarcelle et gibessière de son varlet (A)] les gibessières de ses varletz d'or et d'argent monnoyé et rencontrant par les rues quelques mignons braguars et mieulx en point [sans d'iceulx estre aulcunement offensé, B], leurs donnoit de grands coups de poing en face. Soubdain après, pour les appaiser et empêcher de non soy complaindre en justice, leurs departoit de son argent, tant qu'il les rendoit contens et satisfaictz selon l'ordonnance d'une loig des douze tables.

xvii : ... la mort de Aeschylus, comme luy eust fatalement esté par les vaticinateurs predict, qu'en certain jour il mourroit par ruine de quelque chose qui tomberoit sur luy, iceluy jour s'estoit de la ville ... esloigné... Et demoura on mylieu d'une grande prairie... Aeschylus ce non obstant par ruine feut tué, et cheute d'une caquerolle de tortue, laquelle d'entre les gryphes d'une aigle haulte en l'air tombant sus sa teste luy fendit la cervelle.

xvii : Plutarque aussi on livre qu'il a faict de la face qui appa-

ÉRASME.

ab equo quodam fatali, cui à Cn. Seio domino nomen inditum est Seiano. Refert. A. Gellius, III, 9.

Apoph., III (*Diog.*, 66) : A. Gellius narrat de quodam qui pro delectamento habebat manu depalmare homines, moxque e crumena quam in hoc circumferebat jussit numerari mulctam.

Gellius, XX, 1, § 13 : L. Veratius (Neratius, *Gryphius*) fuit egregie homo improbus atque inmani vecordia. Is pro delectamento habebat os hominis liberi manus suae palma verberare. Eum servus sequebatur ferens crumenam plenam assium; ut quemque depalmaverat, numerari statim secundum duodecim tabulas quinque et viginti asses jubebat.

Ad., II, 9, 77 : *Non contingat servari.* Huic (aquilae) ingenium est testudines raptas frangere e sublimi jaciendo. Atque hac sorte ait Aeschylum poetam interiisse cum praedictum esset eum ruina interiturum : isque quo caveret, eum diem sub dio perseverasset. Nam aquila decepte splendore capitis calvicio renidentis ad solem, dum saxum esse putat, testudinem illisit, ut fractae carnibus vesceretur. Auctor Valerius Maximus, lib. IX, cap. x (xii, E. 2).

Ad., I, 5, 64 : *Quid si caelum ruat?*... Plutarch. in lib. *De fa-*

RABELAIS.

roist on corps de la lune allegue un nommé Phenace, lequel grandement craignoyt que la lune tombast en terre, et avoit commiseration et pitié de ceulx qui habitent sous icelle, comme sont les Aethiens et Taprobaniens si une tant grande masse tomboient sus eulx. Du ciel et de la terre avoit paour semblable s'ilz n'estoient deument fulciz et appuyez sus les colonnes de Atlas, comme estoit l'opinion des anciens, selon le tesmoignage de Aristoteles, lib. V, *Meta ta phys.*

xvii : Plus de Zeuxis le painctre, lequel subitement mourut à force de rire, considerant le mi-noys et pourtraict d'une vieille par lui représentée en paincture.

xviii : Pyrrhon, estant en pareil dangier que nous sommes et voyant un pourceau près le rivaige, qui mangeoit de l'orge espandu, le declaira bien heu-reulx en deux qualitez, sçavoir est qu'il avoit orge à foison et d'abondant estoit en terre.

xx : Je suys nul.

xx : nous allons de Scylle en Carybde. (Cf. V, 18.)

xxi : Vous ne dictez aultre chose.

xxi : que je vous espluche à contrepoil : *Beatus vir qui non abiit.* (Ps. I, 1.)

ÉRASME.

cie quae apparet in orbe lunae citat Phenacem quendam qui metuerit ne luna decideret in terram, qui commiseratus sit vicem eorum qui lunae forent subjecti, cujusmodi sunt Aethiopes et Taprobani, si tantum pondus in eos rueret.

[C'est une erreur d'Érasme que Rabelais a répétée. *Phenaces* en Plutarque est *Pharnaces*.] Idem veritus est de terra caeloque nisi columnis Atlanticis fulcirentur.

Hoc unde manarit indicat Aristoteles τὸν μετὰ τὰ φυσικά, V, scribens priscis illis et rudibus mortalibus persuasum fuisse caelum hoc, quod videbant imminere, Atlanticis humeris sustineri.

Ad., III, 5, 1 : *Risus Sardoniis.* ... Mortuus est et Zeuxis pictor dum sine fine ridet animum a se pictam.

Apoph., VII (*Pyrrho*, 20) : In tempestate conspiciens caeteros animo dejectiones ... ostendit porcellum in navi secure edentem, dicens oportere sapientem eam animantis imitari securitatem.

Ad., I, 3, 44 : *Nullus sum.* Proverbiale... Nullus sum, et occidi, perii.

Ad., I, 5, 4 : *Evitata Charybdi in Scyllam incidi.* Hoc est, dum vito gravius malum in alterum diversum incidi.

Ad., II, 5, 76 : *Cantilenam eandem canis.* De eo qui molestus est saepius eadem inculcans.

Colloq. (Confessio Militis) :

SYRUS. Equidem precor.

RABINUS. Credo, *Pater noster*

RABELAIS.

xxii : Terre, terre, je voy terre.

xxii : ne craindre quand le cas est évidemment redoutable est signe de peu (? fou) ou faute de apprehension.

xxiii : ceste vague decumane. (Cf. *G.* 51; IV, 32; V, 22.)

xxiii : les bons philosophes, qui disent soy pourmener près la mer et naviguer pres la terre estre chose moult seure et delectable.

xxiii : Pourtant icelluy (Dieu) fault incessamment implorer, invocquer, prier... Mais là ne fault faire but et bourne; de nostre part convient pareillement nous evertuer et ... estre coope-rateurs.

xxiii : De quante espaisseur sont les ais de ceste nauf? Elles sont (respondit le pilot) de deux bons doigtz espesses. ... Nous sommes doncques continuellement à deux doigtz près de la mort.

xxiv : Anacharsis ... interrogé quel navire luy sembloit la plus sceure, respondit : celle qui se-roit en port.

ÉRASME.

inversum. Precationem, opinor, Dominicam praepostere.

Ad., IV, 8, 18 : *Terram video.* Sumptum a navigantibus. Cf. aussi *Apoph.*, lib. III (*Diogenes*, 48).

Ad., IV, 8, 12 : *Neque terrae motus timet neque fluctus ...* fuerit autem quispiam insanus ac doloris sensu vacans, si nihil metuat neque terrae concussiones neque fluctus, quemadmodum de Celtis praedicant. (*Aristot.*, *Eth. N.*, III, 7, 7.)

Ad., IV, 9, 54 : *Decumanum.* Olim decumanum fluctum dicebant pro magno, quod a nautis observatum sit decimum quemque fluctum caeteris esse vehementiorem. (*Ov.*, *Met.*, XI, 530.) *Decimae* ruit impetus undae.

Ad., I, 2, 91 : *Jucundissima navigatio juxta terram, ambulatio juxta mare.* Plutarchus *Sympos. lib.* (I, 4, 5).

Apoph., II (*Lacon. Inst.*, 24) : Sic esse invocandos deos ut simul et manum imponamus et nostram addamus operam; alia qui frustra invocari.

Apoph., VII (*Anacharsis*, 7) : Cum rogasset quendam quanta esset spissitudo tabularum nauticarum, isque respondisset quatuor digitorum, *Tantillum*, inquit, *absunt a morte qui navigant.*

Apoph., VII (*Anach.*, 13) : Percunctanti quae naves essent tutissimae, *Quae*, inquit, *in siccum protractae sunt.*

RABELAIS.

xxiv : interrogé desquelz plus grand estoit le nombre, des mors ou des vivens, demanda : Entre lesquelz comptez vous ceulx qui navigent sus mer ?

xxiv : tu as eu paour sans cause et sans raison. [Terminaison de A.]

xxiv : Faictes escorcher Panurge et de sa peau couvrez vous.

xxv : *Briefve declaration*, fol. 62 v. *Hieroglyphiques*. Sacres sculptures. Ainsi estoient dictes les lettres des antiques saiges Aegyptiens, et estoient faictes des images diverses de arbres, herbes, animaulx, poissons, oiseaulx, instrumens, par la nature et office desquelz estoient representé ce qu'ilz vouloient designer...

avez veu la divise ... en une ancre, instrument très poissant et un Daulphin, poisson legier sur tous animaulx du monde : laquelle aussi avoit porté Octavian Auguste voulant designer : *Haste toy lentement, fais diligence paresseuse*; c'est à dire expedie, rien ne laissant du nécessaire.

D'icelles entre les Grecs a escript Orus Apollon.

ÉRASME.

Apoph., VII (*Anach.*, 15) : Roganti utrum arbitraretur plures esse, mortuos an vivos : *Navigantes*, inquit, *in utro numero ponis* ? dubitans an hi essent inter vivos habendi qui vitam undarum ac ventorum arbitrio commisissent.

Ad., II, 3, 80 : *Metum inanem metuisti*. Ubi quis formidat in re tuta.

Ad., I, 2, 14 : *Malum consilium*. ... Lupus accusavit vulpem apud Leonem aegrum laesae majestatis ... quod non ad visendum accessisset... Vulpes ... inquit ... quoquoersum circum cursitavi tibi que remedium reperi : ... Si vivum lupum excories et illius pellem induas, convalesces.

Ad., II, 1, 1. *Festina lente*... manumenta literarum hieroglyphicarum. Sic enim vocantur aenigmatae sculpturae, quarum priscis saeculis multus fuit usus apud Aegyptios vates ac theologos ... si quid cognitu dignum judicassent, id animantium rerumque expressis figuris repraesentabant.

Ancora, quoniam navim remoratur ... tarditatem indicat. Delphinus, quod hoc nullum animal celerius, ... velocitatem indicat. ... Id autem symboli nihil aliud velle quam Augusti Caesaris dictum *σπεῦδε βραδέως* ... admonens his duabus vocibus ut ... adhiberetur simul et industriae celeritas et diligentiae tarditas.

... Horus Aegyptius, cujus extant duo super hujusmodi symbolis libri.

RABELAIS.

Pierre Colonne en a plusieurs exposé en son livre tuscan intitulé *Hypnerotomachia Polyphili*.

xxvi : Autant en affectoit un desespere tyran quand il dist : « Moy mourant, la terre soyt avecques le feu meslée; » c'est à dire, perisse tout le monde. Lequel mot Neron le truant changea, disant : « Moy vivent, » comme atteste Suetone. Ceste detestable parolle de laquelle parlent Cicero, lib. 3, *de finibus*, et Seneque, lib. 2, de *Clementia*, est par Dion Nicæus et Suidas attribuée à l'empereur Tibere.

xxvii : jadis en Athenes les juges areopagites ballotans pour le jugement des criminelz prisonniers, usoient de certaines notes selon la variété des sentences, par Θ signifians condamnation à mort, par Τ absolution, par Α ampliacion, sçavoir est quand le cas n'estoit encore liquidé.

xxvii : Car la fin et catastrophe de la comoedie approche.

xxvii : Pindarus apertement

ÉRASME.

Da laltre parte elegante sculptura mirai. Vno circulo. Vno ancora. Sopra la stangula dilatale se reuoluea uno Delphino. Et q̄sti optimamēti cusi io li interpretai ΑΕΙ ΣΗΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ. Semp festina tarde. *Hypn.*, c. 7, d. 7. recto.

Ad., I, 3, 80 : *Me mortuo terra misceatur incendio* ... apud Suetonium in vita Neronis... Quod cum a quodam sermone comuni diceretur, Nero respondens, Imò, inquit, ... « Me vivo ». Meminit hujus proverbii M. Tullius lib. *De finibus bonorum* 3. Illa vox inhumana et scelerata dicitur eorum, etc... Item Seneca, lib. *De Clementia* 2, cum dicit multas voces sed destestabiles in vitam humanam pervenisse. (Dion Cassius, lib. LVIII, 23. Suidas, *Tiberius*, Suet., III, 62.)

Ad., I, 4, 56 : Θ *praefigere*... Sed vero similis ... olim in judiciis sortes quae mittebantur in urnam triplicem notam habere. Ac Θ quidem damnationis esse symbolum, Τ absolutionis, Α ampliacionis, id est quoties significabant sibi parum adhuc liquere.

Ad., IV, 10, 85 : *Tristis litera*. ... Θ fuisse notam damnationis, Τ absolutionis, ΝΛ ampliacionis, hoc est, non liquere.

Ad., I, 2, 36 : *Catastrophe fabulae*. ... Lucianus eleganter exitum eventumque negotii catastrophem appellat. (*De mercede serv.*, c. 10.) Καταστροφή τοῦ δράματος.

Ad., I, 6, 64 : *Cornicibus viva-*

RABELAIS.

dist ès deesses hamadryades,
etc.

xxix : *Quid juris*, si nous nous trouvions enveloppez entre Andouilles et Quaresmeprenant, entre l'enclume et les marteaulx ?

xxxii : tant s'en falloir que feust saye cramoisie, de laquelle vouloit Parisatis estre les parolles tyssues de ceulx qui parloient à son filz Cyrus. (Cf. V, 20.)

xxxii : Corybantiant dormant : dormoit corybantiant, les œils ouvers comme font les lievres de Champaigne.

xxxii : Peschoit en l'air et y prenoit escrevisses decumanes. (Cf. G., 51, IV, 23, V, 22.) Chassoit on profond de la mer.

xxxii : De toutes corneilles prinses en tapinois ordinairement poschoit les œilz.

xxxii : comme vous sçavez que és cingesses semblent leurs petits cinges plus beaulx que chose du monde.

ÉRASME.

cior. ... ab avis ejus prodigiosa vivacitate sumpta, de qua scribit Plutarchus in commentario, qui inscribitur (*de defect. Orac.*) citans Hesiodum sub persona Naidis aetates animalium varias sic complectentem :

« Ter tria saecula hominis, etc. »

[Plutarque donne aussi une ligne de Pindarus avec un bref commentaire, qui ne se trouve pas chez Érasme.]

Ad., I, 1, 16 : *Inter malleum et incudem*. ... De his qui anxietibus et ingentibus malis premuntur.

Apoph., V (*Artaxerxes*, 30) : Parysatis, Cyri et Artoxerxis mater, praecipere solet, ut Rex palam locuturus verbis byssinis uteretur.

Ad., I, 10, 57 : *Lepus dormiens*. ... in eum qui quod non facit id facere se adsimulat. ... Nam leporem patentibus (oculis) dormire tradit Plinius lib. XI, c. 37.

Id quod etiam hominibus nonnullis ait accidere, quos Graeci *κορυβαντιῶν* dicunt.

Ad., I, 4, 74 : *In aere piscari, venari in mari* ... in eos qui praepostere ibi quaerunt aliquid ubi ne sperari quidem possit.

Ad., I, 3, 75 : *Cornicum oculos configere*. ... dicatur oc. corn. conf. qui perspicacissimis oculatissimisque visum adimat, offundatque tenebras.

Ad., III, 5, 89 : *Pithon formosus*. ... Est autem *φιλαυτία* peculiaris huic animanti (simiae) ... ut suos catulos contrectari gaudeant, ipsaeque complexu ene-

RABELAIS.

xxxiii : « A l'autre, » dist Panurge. (Cf. III, 51.)

[Il est bien possible que la phrase vienne d'Ovide, *Met.*, V, 181 : « Quaere alium tua quem moveant miracula. »]

xxxvi : Andouilles sont andouilles, tousjours doubles et traïstresses.

xxxviii : tesmoins vieulx, de renom et de la *bonne forge*.

xxxviii : Elle avoit alleures braves et guallantes.

xxxix : Cicéron ... commença à trupper. ... Quelques capitaines ... comme gens bien asçueurs luy dirent : Voyez vous combien nous avons encore d'aigles ? C'estoit lors la devise des Romains en temps de guerre. « Cela, respondit Cicéron, seroit bien et à propos si guerre aviez contre les pies. »

xl : la grande truye. C'estoit un engin mirifique faict de telle ordonnance que ... dedans ... pouvoient aisément ... demourer deux cens hommes... Ensuyt le nombre et les noms des preux et vaillans cuisiniers, lesquelz, comme dedans le cheval de Troye, entrèrent dedans la Truye.

xli : ΥΣ ΑΘΗΝΑΝ, Pourceau Minerve enseignant.

ÉRASME.

cent. Cf. aussi *Ad.*, I, 2, 15 : *Suum cuique pulchrum*.

Ad., I, 7, 75 : *Tollat te qui non novit*. Hor. (*Epp.*, I, 17, 62) : « Quaere peregrinum, vicinia rauca reclamant. »

Ad., III, 1, 12 : *Duplices viri*. Proverbiali joco vocabant, qui essent lubrica et insincera fide.

Ad., III, 2, 6 : *Mali commatis*. Metaphora a reprobatis nomismatis. Aristoph., *Plut.*, 862.

Colloq. (Conjugium impar) : Interim prodiit nobis beatus ille sponsus ... alteram trahens tibiam, sed minus feliciter quam solent Suitceri.

Apoph., IV (*Cicero*, 19) : Post Pharsalicum conflictum, cum fugisset Pompeius, quidam dicebat septem adhuc aquilæ superesse, proinde bono animo essent hortabatur : *Recte*, inquit, *hortare's, si nobis cum graculis bellum esset*. At ille aquilas dixit vexilla Romana aquilis insignita.

Ad., IV, 10, 80 : *Porcus Trojanus* venit in populi fabulam, quod ita varias animantium species utero gereret quemadmodum Durus equus texit armatos viros.

Ad., IV, 2, 1 : Durus equus, ab equo Homérico, in quo Graecorum proceres abditi prosilientes Trojam ceperunt.

Ad., I, 1, 40 : *Sus Minervam*. Subaudiendum « docet », aut « monet ». Dici solitum cum quis id docet alterum cujus ipse est inscius. *De sue* cf. Cic., *Fin.*, V, § 38.)

RABELAIS.

XLIII : Le noble Scurron ... nous contoît qu'il est si fort qu'il renverse les charrettes chargées.

XLIII : troys gens *esventez*, lesquels alloient à l'esbat veoir les pluviars, qui là sont en abondance et vivent de mesme diete.

XLIV : Potestat Hypheniemen.

XLIV : en ceste vie mortelle rien n'est béat de toutes pars. (Cf. *P. P.* 6, v. 26.)

XLIV : Car j'ay aultresfois ouy dire que le serpens entré dedans l'estomach ne faict desplaisir aulcun, et soubdain retourne dehors, si par les pieds on pend le patient, luy presentant près la bouche un paeslon plein de laict chaud.

XLV : luy feist la figue, qui est en icelluy pays signe de contempnement et derision manifeste.

XLV : montée sus une vieille mule.

ÉRASME.

Ad., I, 6, 13 : *Bene plastrum perculit*. Apparet dici solitum in eos qui quempiam impellunt quo suapte sponte jam pendebat. Translatum a plaustis onustis, quae quo exonerentur, solent everti.

Ad., II, 5, 69 : Ventorum stationes. Ut testatur Aristoteles *Problem.* (*Meteor.*, II, 6), Hellespontias, qui idem Scyron vocatur, Atticae terrae insulisque vicinis imbrem adfert.

Ad., IV, 9, 3 : *Vento vivere* eos dicunt qui nullo vivunt impendio.

Ad., III, 7, 21. *Subventanea parit*, ὑπηνέμια τίχτει. Cf. Aristot., de gen. an. III (c. 1). Autor et Plinius (X, 58, § 79).

Ad., III, 1, 87 : Nihil est ab omni parte beatum. (Hor., *C.*, II, 16, 27.)

Colloq. (Amicitia) Ephorinus : Interdum clanculum adrepentes (serpentes) in os patens dormientis conjiciunt sese et in stomachum sese convolvunt. *Ioannes*. An non protinus examinatur homo talem nactus hospitem? *Eph.* Non, sed afflictissime vivit, nec est ullum mali levamen nisi ut lacte aliisque gratissimis serpenti cibus alat hospitem.

Ad., II, 4, 68 : *Medium ostendere digitum*. Juv., X, 53. Mart., VI, 70, 5. Pers., II, 33. ... Et theologorum decretis negotiatores medium unguem ostendunt, id est, plane contemnunt ridentque.

Ad., IV, 6, 25 : *Onobatis*. Apud Cumanos mulier in adulterio

RABELAIS.

XLVI : pour tenter les gens
... et par temptation les faire en
vos lacz tresbucher.

XLVII : en la forme que jadis
les femmes Persides se praesen-
terent à leurs enfans fuyans de
la bataille.

XLVIII : Le peuple s'estonna
entendant sa voix stentorée.

L : Là disoit Pantagruel que
c'estoit ouvraige tel que faisoit
Daedalus. Encores qu'elle feust
contrefaict et mal traicte y es-
toit toutesfoys latente et occulte
quelque divine energie en ma-
tiere de pardons.

L : Soyez records d'apporter
un bassin.

L : Neron louoit les champi-
gnons et en proverbe grec les
appelloit viande des Dieux,
pource qu'en iceulx il avoit em-
poisonné son praedecesseur Clau-
dius.

ÉRASME.

deprehensa ducebatur in forum.
... Deinde impositam asino at-
que ita per totam civitatem cir-
cumductam reducebant ... igno-
miniae gratia ὀνύδατις dicebatur.

Ad., I, 10, 5. *In laqueum indu-
cere*, et in casses inducere, est
arte sic includere quempiam ut
jam nullum sit effugium.

Apoph., VI (*varie mixta*, 93
(*fin*) : Cum Cyperii adversus As-
tyagem infelicitèr pugnassent,
mulieres in urbem fugientibus
obviam ierunt ac nudatis ven-
tribus : Quo, inquiunt, *ignavissi-
mi ruitis? An nescitis vos huc
iterum intrare non posse?*

Ad., II, 3, 37 : *Stentore Cla-
mosior*. Cf. *Il.*, V, 789. Juv., XIII,
112.

Ad., II, 3, 62 : *Daedali opera*.
Veteres plastae formas anima-
lium caecas finxerunt et immo-
biles. Daedalus insolito artificio
primus et oculos induxit et ner-
vis quibusdam additis effecit ut
huc et illuc moverentur. Plato,
Meno, 97 D. *Hipp. Maj.* Aristot.,
Pol., I, *de anim.* (Pausan., II,
4, 5).

Ad., III, 1, 68 : *Date mihi pel-
vim*. δότε μοι λεχάνην. Aristoph.,
Nub., 907. Ubi quid vehementer
molestum esset pelvim sibi por-
rigi jubebant quasi prae nausea
fastidioque rerum vomituri.

Ad., I, 8, 88. *Deorum cibus*.
Caedes a Claudio exorsus est...
Neque dissimulavit, ut qui bole-
tos, in quo cibi genere vene-
num is acceperat, quasi deorum
cibum proverbio graeco collau-
dare sit solitus. Suet., *Nero.*,
c. 33.

RABELAIS.

LI : trois *manilliers* de l'église.

LII : Diogenes ... visita les archiers qui tiroient à la butte. Entre iceulx un estoit tant fautier que tout le peuple s'ecartoit de paour d'estre par luy feruz. Diogenes ... accourut et se tint jouxte le blanc; affermant ... que l'archier plus toust feriroit tout aultre lieu que le blanc.

LIV : Non toute terre porte tout.

LIV : Nous sommes simples gens, puy qu'il plaist à Dieu, et appelons les figues figues, les prunes prunes et les poires poires. (Cf. V, 18.)

LV : Je ne diz de pieds et de mains, comme disoit Brutus en la bataille pharsalique.

LV : à voiles et à rames. (Cf. IV, 3.)

LV : Ilz sont sur leurs fumiers, nous ne congnoissons le pays.

LV : Demosthenes dict que l'home fuyant combattra de rechef.

ÉRASME.

Ad., IV, 8, 55 : *Mithragyrtae* dici videntur qui obambulant cum simulatis mysteriis ac rudibus imponunt.

Ad., II, 6, 78 : *Nec proprius ferire*. Sumptum est ab imperitis sagittariis, cujusmodi cum Diogenes ille Cynicus conspexisset, proxime scopum consedit. Rogatus quid sibi vellet : *ne me feriat*, inquit, innuens quidvis illum taturum potius quam scopum.

Apoph., III (*Diog.*, 196) : At alii spectatores quam possunt longissime sese a scopo semovent, ne feriantur.

Ad., IV, 4, 20 : *Non omnis fert omnia tellus*. Proverbium erit si traducatur ad diversas ingenii dotes.

Ad., II, 3, 5 : *Ficus ficus, ligonem ligonem vocat*. In eum qui, simplici et rusticana utens veritate, rem ut est narrat, nullis verborum ambagibus obvolvens.

Apoph., V (*Brutus*, 2) : Quodam monente ut fugeret; Brutus. *Prorsus*, inquit, *fugiendum, sed manibus non pedibus*; significans morte spontanea vitandum Caesarianorum tyrannidem.

Ad., I, 4, 18 : *Remis velisque*.

Ad., IV, 4, 25 : *Gallus in suo sterquilinio plurimum potest*. ... Hodie de cane vulgo dicunt eum in s. s. pl. audere; in alieno timidiore sumus.

Ad., I, 10, 40 : *Vir fugiens et denuo pugnabit*. Demostheni probro datum est quod ... clypeo abjecto fugisset. Verum id probri ... versiculo legitur eludere

RABELAIS.

LV : Pantagruel luy respondit que *donner parolles* estoit acte des amoureux.

LV : Je vous vendroys plustoust silence, et plus chèrement, ainsi que quelques fois la vendist Demosthenes, moyennant son argentangine.

[Dans la *Briefve decl.*, Rabelais donne une adaptation de cet adage d'Érasme, avec les références à Gellius et à Plutarque, *Demosth.*]

LVI : Et y veids des parolles bien picquantes, des parolles sanglantes, lesquelles le pilot nous disoit quelques fois retourner on lieu duquel estoient proferées, mais c'estoit la guorge couppée.

LVII : ainsi Gaster sans oreilles feut créé. (Cf. P. 9, III, 15, IV, 63.)...

En ses sommations delay aulcun et demeure aulcune il ne admet.

LVII : Et comme les Aegyptiens disoient Harpocras dieu de silence, en grec nommé Sigalion, estre *astomé*, c'est-à-dire sans bouche.

LVII : Au commandement de messere Gaster, tout le ciel tremble, toute la terre bransle.

ÉRASME.

solitus : ἄνθρωπος ὁ φεύγων καὶ πάλιν μαχήσεται.

Ad., I, 5, 49 : *Dare verba*. Passim obvium est ... pro eo quod est fallere. Ovidius « Verba dat omnis amans ». Ou plutôt Eberarde dans son Grécisme (XV, 3). Ovidius dit « Militat o. a. » *Amor.*, I, 9.

Ad., I, 7, 19 : *Argentanginam patitur*. Quum adversus Milesiorum legatos ... acriter in concione dixisset Demosthenes, ... causa in posterum rejecta, legati Dem. magna pecunia ne contra se diceret redemerunt. Postridie multa lana collo circumvoluto prodiit, fingens se *synanchen* pati. Tum e populo quispiam exclamat eum non *synanchen* sed *arguranchen* (argentanginam) pati.

Ad., I, 7, 17 : *In vino veritas*. ... Plinius, lib. XIV, cap. 22, scripsit vinum usque adeo mentis areana prodere ut mortifera etiam inter procua loquantur homines, et ne per jugulum quidem redivivas voces contineant.

Ad., II, 8, 84 : *Venter auribus caret*. ... Seneca, *Ep.*, lib. II, 9, 11 (21). Venter, inquit praecepta non audit, poscit, appellat. Non est autem molestus creditor, parvo dimittitur, si modo das illi quod debes, non quod potes.

Ad., IV, 1, 52 : *Reddidit Harpocratem*. Harpocrates deus ita apud veteres fingebatur, ut digito admoto ori silentium indicaret.

Ad., III, 10, 9 : *Molestus interpellator venter*. Venter improbus interpellator non sinit

RABELAIS.

Son mandement est nommé faire le fault sans delay, ou mourir.

LVII : En sa rage il mange tous, bestes et gens, comme feut veu ... entre les Saguntins assiegez par Hannibal.

LVII : Chascun la refuyt en tous endroictz, plus toust se exposans ès naufrages de mer, plus toust eslisans par feu, par mons passer que d'icelle estre apprehendez.

LVIII : de l'antique race de Eurycles.

LVIII : charge inutile de la terre, comme dict *Hesiode*. (Cf. *Ep. à Budé*, G. 40, V, 4.)

LVIII : l'industrie de la nature appert merveilleuse en l'esbatement qu'elle semble avoir prins formant les coquilles de mer.

LIX : ils la nommoient *Manduce*.

LXII : la statue de Mercure ne doibt estre faicte de tous boys indifferement.

ÉRASME.

unquam quempiam oblivisci sui. Id ad egestatem torqueri poterit, quae mortales ad omnia tum facienda tum ferenda solet compellere. Sic autem Ulysses, *Od.*, VII, 216. Οὐ γὰρ τι στυγερῇ. κ. τ. λ.

Ad., I, 9, 67 : *Saguntina famemes*. ... Saguntum longa Poenorum obsidione fameque eo reductum est, ut cives extracto in foro igni quidquid erat preciosarum rerum in eum conjcerent, ac postremo seque suosque liberos eodem praecipitarent, ne venirent in hostium manus.

Ad., II, 3, 55 : *Perque enses perque ignem oportet irrumpere*. ... Horatius item : Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes, Impiger extremos currit mercator ad Indos. (*Epp.*, I, 1, 46.)

Ad., IV, 1, 39 : *Eurycles*. [C'est de Caelius Rhodiginus (VIII, 10) que Rabelais puise son extrait.]

Ad., I, 7, 31 : *Terrae onus ex Homero*, apud quem Achilles II., XVIII, 104, hoc pacto loquitur etc.

Ad., V, 2, 20 : *Conchas legere*. ... In conchis enim incredibili varietate lusit natura quemadmodum refert Plinius, IX, 33.

Ad., IV, 8, 32 : *Manduces*. [Ici, Rabelais a adopté la description de Cael. Rhod., VIII, 9, en citant aussi Juvenal.]

Ad., II, 5, 47 : *non e quovis ligno Mercurius fiat*, id est non omnium ingenia sunt accommodata disciplinis. Cf. Apul., *de Mag.*, I (c. 43), Athenaeus, V (215 C).

RABELAIS.

LXIII : Rhizotome ... profondément baislant, si bien qu'il par naturelle sympathie excita tous ses con paignons à pareillement baisler.

LXIII : l'estomach affamé n'a point d'oreilles, il n'oyt guoutte.

LXIV : de jeune hermite vieil diable. Notez ce proverbe autentique.

LXIV : C'est juste heure de dîner. Car la sacré ligne tant célébrée par Aristophanes en sa comoedie intitulée les Predicantes approche, laquelle lors eschoit quand l'umbre est decempedale. Jadis entre les Perses l'heure de prendre refection estoit ès roys seulement praescripte : à un chascun aultre estoit l'appetit et le ventre pour horologe. De faict, en Plaute certain parasite soy complainct et deteste furieusement les inventeurs d'horologes et quadrans, estant chose notoire qu'il n'est horologe plus juste que le ventre.

LXIV : Diogenes, interrogé à quelle heure doit l'homme repaistre, respondit : « Le riche quand il aura faim; le paouvre quand il aura de quoy. »

LXV : Aussi feust-il (Euripides) par vengeance divine mangé des chiens, comme luy reproche Aristophane.

ÉRASME.

Ad., III, 4, 95 : *Oscitante uno, deinde oscitat et alter.* Ἐνὸς χανόντος μετατέλληεν ἄτερος (correction certaine du professeur Mayor de Cambridge pour μετέσχηκεν ἑτέρος). Fit autem hoc occulta quadam naturae vi ut qui viderit oscitantem cogatur et ipse oscitare. Cf. Plat., *Charm.* (c. 17, 169 C).

Ad., II, 8, 84 : *Venter auribus caret.* (Cf. P. 9, III, 15, IV, 57).

Colloq. (Confab. pia) : Aiunt vulgo pucros Angelicos in Satanam verti ubi consenuerint.

Ad., III, 4, 70 : *Decempes umbra*, id est coenandi tempus... Aristophanes in *Concionatricibus* (652). Σοὶ δὲ μελήσει Ὅταν ἡ δεκάπουν τὸ στοιχεῖον λιπαρῶ χωρεῖν ἐπὶ δεῖπνόν. Ammianus, lib. XXIII (6, § 77), tradit apud Persas nullam horam praescriptam sumendi cibum praeterquam regibus, sed suum cuique ventrem solarium esse; et apud Plautum (*Boeotia*, apud Gell., III, § 5) parasitus quispiam destomachatur in eos qui horologiorum usum commenti sunt, cum venter sit optimum horologium.

Apoph., III (*Diogenes* 60) : Percunctanti qua quis hora prandere debeat : *Si dives est*, inquit, *cum vult* : *si pauper cum potest.*

Ad., I, 7, 74 : *Canis vindictam.* Val. Max., lib. IX, cap. 12, refert Euripidem, cum ab Archelao rege Macedonum cenae adhibitus fuisset, domum a convi-

RABELAIS.

LXV : j'ay mon estomach sa-
bourré à profict de mesnaige.
Jà ne panchera d'un cousté plus
que d'aulture.

LXV : nous doibvons bien louer
le bon Dieu, qui ... par ces
bonnes viandes nous guerist de
telles perturbations, tant du
corps comme de l'âme. ... Mais
vous ne respondes poinct à la
question...

LXV : comme le corps plus est
poisant mort que vif, aussi est
l'homme jeun plus terrestre et
poisant que quand il a beu et
repeu.

LXVI : telle que la Ponerople
de Philippe, isles des forfans,
des larrons, des briguans, des
meurtriers et assassineurs.

LXVI : C'est comme le Daemon
de Socrates, tant celebré entre
les academicques.

LXVII : Je suys plus courai-
geuse que si j'eusse autant de
mousches avallé...

ÉRASME.

vio repetentem a canibus fuisse
discerptum.

Ad., III, 7, 57 : *Saburratus*,
pro onustus cibo. Metaphora a
navibus, quas onerant harenis
aut argilla, ne jactentur vacil-
lentque fluctibus.

Ad., III, 7, 43 : *Ventre pleno
melior consultatio*. ... Congruet
in illos qui bene poti consultant
de rebus gravissimis.

Colloq. (*Problema*) Cu. : Cur
idem homo jejunos gravior est
se ipso pranso, cum corpori
onus accesserit? Al. Cibo potu-
que spiritus augetur, et idem
addunt corpori levitatem. Unde
et hilaris levior est maerente, et
mortuus vivo longe gravior.

Ad., II, 9, 22 : *Servorum civi-
tas*. De coetu convictuque homi-
num improborum, furacium aut
ignobilium dici potest... Est
juxta Thraciam *πονηρόπολις*, id
est Improborum civitas. In hanc
Philippus collegisse dicitur in-
fames ... ad numerum duum
millium. Plut. *de cur.* (10, 520 B).

Apoph., III (*Socr.*, 81), *δαιμό-
νιον* : Genium autem illum opi-
nor fuisse *rationem*. (Des. Erasm.)

Ad., III, 8, 95 : *Improbilas
muscae*. In improbum et subin-
de redeuntem etiam si turpiter
repellatur. Hom. *Il.*, XVII, 570.
*Καὶ οἱ μύτης θάρσος ἐνὶ στήθεσσιν
ἐνῆχεν.*

CINQUIESME LIVRE.

RABELAIS.

Prol. : Fat ... signifie non salé, sans sel, insipide, fade; par métaphore signifie fol, niais, despourveu de sens.

Prol. : beuvez trois ou cinq fois. (Cf. c. 7.)

Prol. : comme si le loup tenois par les oreilles.

Prol. : obscurs comme les nombres de Pythagoras.

Prol. : le symbole du vieil philosophe à la cuisse dorée, par laquelle il vous interdisoit l'usage et mangeaille de febves.

Prol. : anciens architectes de leur monachale et ventrale volupté.

Prol. : siffler oie, comme dit le proverbe, entre les cygnes.

Prol. : qui ne servent que d'ombre et de nombre.

Prol. : vous autres les Zoiles, émulateurs et envieux : allez vous pendre, et vous-mêmes

ÉRASME.

Adag., II, 3, 51 : *Salsitudo non inest illi*. Id infictos et fatuos et stupidos. ... Plinius, lib. XXI ... inquit, vita humana sine sale nequit degere, etc.

Ad., II, 3, 1 : *Aut quinque bibe aut tres aut ne quatuor*. (Cf. Plut., *Quaest. Conv.*, III, 9, 657 B.)

Ad., I, 5, 25 : *Auribus lupum teneo*. ... neque retinere, neque amittere possum. (Tér., *Phorm.*, 506. Suet., *Tib.*, 25.)

Ad., III, 6, 32 : *Numeris Platonis obscurius*. ... Id ideo dictum quod Plato numeris Pythagoricis obscurat suam philosophiam.

Ad., III, 10, 1 : *Quo transgressus* etc. πῇ παρέβην, τί δ' ἔρεξα, τί μοι δέον οὐκ ἐτελέσθη; ... Hujus salutiferi praecepti ceu *Symbolum* quoddam tradidit carmen (Pythagoras). *Ad.*, I, 2, p. 17 (éd. 1551). *A fabis abstineto*.

Ad., IV, 10, 70 : *Porcus Trojanus*. Gulae veteres architecti et hoc commenti sunt. (Cf. Bud., *Pand.*, p. 384. Cic., *Fin.*, II, § 82.)

Ad., I, 7, 22 : *Graculus inter musas*. ... Confine est his quod in *Bucolicis* (IX, 36) ait Vergilius : « Sed argutos inter strepere anser olores. »

Ad., II, 3, 23 : *Numerus*. ... Horatius : *Epp.* Nos numerus sumus et fruges consumere nati.

Ad., II, 5, 8 : *Zoili*. ... Mart. (IV, 77). Pendentem volo Zoilum videre. Hic Zoilus

RABELAIS.	ÉRASME.
choisissez arbre pour pendages.	sophista... Homerum ... ausus est libris aliquot in eum scriptis incessere; unde Ὁμηρομάστιγος cognomen meruit. <i>Ad.</i> , I, 10, 21 : <i>Suspendio arbor deligenda.</i> (Cf. IV, A. P., fin.)
<i>Prol.</i> : Si je vis encores l'aage d'un chien, ensemble de trois corneilles.	<i>Ad.</i> , I, 6, 64 : <i>Cornicibus vivacior.</i> De vehementer annosis. (Cf. IV, 27.)
<i>Prol.</i> : je prouveray en barbe de je ne sçay quels centonifiques botteleurs de matieres cent et cent fois grabelées, rappetas-seurs de vieilles ferrailles latines, revendeurs de vieux mots latins tous moisis et incertains.	<i>Ad.</i> , IV, 1, 1 (p. 847) : <i>Dulce bellum inexpertis.</i> ... Neque non viderunt hoc grammatici, quorum alii bellum κατ' ἀντίρροπον dictum volunt, etc. (Cf. III, <i>Prol.</i>)
I : Nous doubtions que feust Dodone avec ses chauderons, ou le Porticque dit Heptaphoné en Olympie.	<i>Ad.</i> , I, 1, 7 : <i>Dodonaëum aes.</i> Suidas ait oraculum Jovis, quod olim erat in Dodona, lebetibus aereis undique cinctum esse ... ut uno quopiam pulsato, vicissim et omnes resonarent ... Plutarch. in <i>de garrul.</i> (I, 502 D) indicat in Olympia porticum quandam fuisse ... ita compositum ut pro una voce multas redderet, atque ob id ἐπτάφωνον appellatum. (Cf. Serv., in <i>Aen.</i> , III, 466, et Paus., VII, 21, 2.)
I : jeusnant ne sommes farcis que de vent.	<i>Ad.</i> , IV, 9, 3 : <i>Vento vivere...</i> eos dicunt qui nullo vivunt impendio. (Cf. IV, 43.)
I : Platon voulant descripre un homme niais, imperit et ignorant, le compare à gens nourris en mer dedans les navires, comme nous dirions à gens nourris dedans un barril qui onques ne regarderent que par un trou.	<i>Ad.</i> , IV, 7, 92 : <i>In navibus educatus</i> dicebatur qui rudis esset et alienus a moribus liberalibus sensuque communi. Ita Plato in <i>Phaedro</i> (243 C). <i>Ad.</i> , I, 8, 61 : <i>Vita doliaris...</i> ... vita frugalis, parca et ab omni strepitu atque ambitione semota. ... Poterit torqueri in eos qui nimium sordide nimis-

RABELAIS.	ÉRASME.
III : ne plus ne moins qu'au phoenix d'Arabie.	que dure et immunde vivunt. (Cf. <i>P.</i> , 34, <i>fin.</i>) <i>Ad.</i> , II, 7, 16 : <i>Phoenice ravior</i> . Una est quae reparet seque ipse reseminet ales. (Ov., <i>M.</i> , XV, 392.)
III : Affrique est coutumiere tousiours choses produire nouvelles et monstreuës.	<i>Ad.</i> , III, 7, 9 : Semper adfert Libya mali quippiam. (10.) Semper Africa novi aliquid adfert.
IV : poix inutile de la terre. (<i>G.</i> , 40, IV, 58.)	<i>Ad.</i> , I, 7, 31 : <i>Telluris onus</i> . Hom. <i>Il.</i> , XVIII, 104. ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης. <i>Id. Id.</i> : Stratonicus Corinthi peregrinabatur. Huic ... anicula. ... Demiror, inquit, si matris uterus te decem menses ferre potuit, cum civitas angatur unum dumtaxat diem te portans.
IV : Je m'esbahis ... si les merès de par de-là les portent neuf mois en leurs flancs, vue qu'en leurs maisons elles ne les peuvent porter ne patir neuf ans, non pas sept le plus souvent.	<i>Apoph.</i> , VIII (<i>Theophr.</i> , 3) : Nullum sumptum preciosiorem tempore.
VI : Rien si cher ne si precieux est que le temps.	<i>Mor. Enc.</i> , c. 46, fin : Ut interim Vejoves istos, Plutones, Atas Poenas, ... non Deos sed carnifices commemorem.
VI : Si ne voulez combatre Juno, Neptune, Doris, Aeolus et tous les Vejoves. (Cf. <i>G.</i> , 45.)	<i>Ad.</i> , I, 9, 25 : Mali corvi malum ovum. (Cf. IV, A. P.)
VI : vous ne fustes onques de mauvaise pie couvez.	<i>Ad.</i> , II, 8, 72 : <i>Vulcanium vinculum</i> . Ubi quis nodis inextricabilibus esset illigatus. (Hom., <i>Od.</i> , VIII, 266.)
VII : icy au lict liez comme fut le Dieu des batailles par l'art de Vulcan. (Cf. III, 12.)	<i>Colloq.</i> Ixθ. : Dicatur <i>zelus</i> si quis durius tractat corpus suum; ... at ubi <i>caritas</i> istorum, ... qui fratrem imbecillum ... ad mortem adigunt, etc.
VII : non <i>zelus</i> sed <i>charitas</i> .	<i>Ad.</i> , II, 3, 5 : <i>Ficus ficus, lignonem lignonem appellat</i> qui simplici et rusticana utens veritate, rem ut est narrat.
VII : ainsi sommes en nostre language incorrects et mal apprins nous autres villageois et rustiques. (Cf. IV, 54.)	<i>Ad.</i> , III, 7, 5 : Citius quam asparagi coquuntur. (Suet., <i>Aug.</i> , 87.) De re vehementer properata.
VII : je dis plustost que ne sont cuictes asperges.	

RABELAIS.	ÉRASME.
vii : renonce et dis fy de ta li- tiere, fy de ton foin et fy de ton avoine.	<i>Ad.</i> , IV, 8, 38 : <i>Asinus stra- menta mavult quam aurum.</i>
viii : l'armet de Pluton en teste, l'anneau de Gygès ès griffes.	<i>Ad.</i> , II, 10, 74 : <i>Orci galea.</i> <i>Ad.</i> , I, 1, 96 : <i>Gygis annulus.</i>
viii : voyez-vous là-dedans sa cage un bassin ? D'iceluy sortira foudre, tonnoirre, esclairs, dia- bles et tempestes.	<i>Ad.</i> , II, 7, 90 : <i>Fulgur ex pelvi.</i> <i>Colloq. (Inquisitoria)</i> : B. Est et fulgur e vitro, seu vase aereo. A. Certe territat et hoc. B. Ve- rum, sed pueros.
viii : frappe, feris, tue et meurtris tous roys et princes du monde ; ... à ces sacres oiseaux ne touche.	<i>Colloq. (Exeq. Seraphicae)</i> : Illa tam celebris Alexandri pon- tificis vox : Tutius esse regem quamlibet potentem laedere quam quemlibet ex ordine Fran- ciscanorum aut Dominicanorum.
viii : il print plus à gré que ne fait Artaxerxes le voirre d'eau froide que luy presenta un paï- sant.	<i>Apoph.</i> , V. (<i>Artax.</i> , 25.)
viii : jurer par Juppiter Pierre.	<i>Ad.</i> , II, 6, 33 : <i>Jovem lapidem jurare.</i>
ix : estant bien apoint sabou- rez l'estomach. (Cf. IV, 65.)	<i>Ad.</i> , III, 7, 57 : <i>Saburratus.</i> Plautus in <i>Cistellaria</i> (I, 2, 2) ... dixit saburratus pro onustus cibo.
x : Puis nous dit qu'autour et à bord de ces rochers carréz plus à esté faict de brix, de naufrages ... qu'autour de toutes les Syr- tes, etc.	<i>Colloq. Senile.</i> Impegimus in scopulum quavis <i>Malea</i> pericu- losiorem... Mare non possum di- cere, sed scopulus plurimorum infamis exitiis; Latine dicitur <i>alea.</i>
xii : si j'avois Sphinx en ma maison, comme l'avoit Verres un de vos precurseurs, resouldre pourrois l'enigme.	<i>Apoph.</i> , IV. (<i>Cic.</i> , II.)
xii : Nos loix sont comme toilles d'araignes; les simples mouscherons et petits papillons y sont prins; les gros taons mal-	<i>Ad.</i> , III, 5, 73 : <i>Dat veniam corvis etc.</i> Leges araneorum te- lis adsimiles dicebat, propterea quod in illas si quid levius aut imbecillum incurrerit, haeret;

RABELAIS.	ÉRASME.
faisans les rompent et passent à travers.	sin majus aliquid, dissecat ac fugit. (Et <i>Ad.</i> , I, 4, 47.)
xiii : C'est Midas, un cosson noir né d'une febve blanche.	<i>Ad.</i> , II, 9, 86 : <i>Inveni non quod pueri in faba.</i> ... Est enim <i>midas</i> vermiculus quidam qui fabis innascit. (Cf. Theoph., <i>C. P.</i> , IV, 15, 4.)
xiii : Pithagoras, premier amateur de Sapience, ce est en Grec philosophie.	<i>Apoph.</i> , VIII (<i>Trajanus</i> , 21) : Pythagoras dixit se esse philosophum, id est, sapientiae studiosum.
xv : si tousjours quelque acte heroïque ne fais, la nuict je ne peux dormir.	<i>Ad.</i> , III, 7, 42 : Non capit somnum nisi hoc aut illud fecerit. (Cf. Juv., III, 282. Prov. IV, 16.)
xv : ils ne se soucient, pourveu qu'ils ayent escus en gibbesciere, voire fussent-ils tous breneux.	<i>Ad.</i> , III, 7, 13 : <i>Lucri bonus est odor ex re qualibet</i> (Juv., XIV, 204. Suet., <i>Vesp.</i> , 23), et <i>Ad.</i> , III, 7, 14 : <i>Lucrum pudori praestat.</i> Quin et hodie ... jubent valere pudorem, ubi de pecuniaria re agitur.
xv : Ulysse retourna-il querir son espée en la caverne du Cyclope ?	<i>Apoph.</i> , V (<i>Cato M.</i> , 38).
xviii : soustenir et abstenir.	<i>Ad.</i> , II, 7, 13 : <i>sustine et abstine.</i>
xviii : comme si evitans Charibde eussions tombez en Scylle. (Cf. IV, 20.)	<i>Ad.</i> , I, 5, 4, donne à la fin : Incidis in Scyllam cupiens vitare Charybdin. (La source inconnue d'Érasme est l' <i>Alexandreïs</i> de Gaultier, V, 301.)
xviii : Plaute jamais n'en mentit disant le nombre de nos croix... estre selon le nombre de nos valets.	<i>Ad.</i> , II, 3, 31 : <i>Quot servos habemus totidem habemus hostes.</i>
xviii : langue, qui est la partie plus dangereuse et male qui soit à un valet.	<i>Apoph.</i> , VII (<i>Anaeh.</i> , 17) : Hominis optima et pessima pars est lingua. Lingua mali pars pessima servi. (Juv., IX, 121.)
xix : erre par tout le Ciel.	<i>Ad.</i> , I, 1, 49 : <i>toto Caelo errare.</i>
xx : la teste grattée.	<i>Ad.</i> , III, 6, 96 : <i>Caput scabere.</i>
xx : On dict que Jupiter en la peau diptere de la chevre qui l'allaicta en Candie ... escrit	<i>Ad.</i> , I, 5, 24 : <i>Antiquiora diptera.</i> ... Aiunt dipteram pellem fuisse ejus caprae quae Jovem

RABELAIS.	ÉRASME.
tout ce que l'on fait au monde.	lactarit; in qua creditum est antiquitus illum omnia scribere quae fierent. (Cf. aussi I, 8, 24, et I, 10, 58.)
xx : parolles byssines ... Parysatis. (Cf. IV, 32.)	<i>Apoph.</i> , III (<i>Parysatis</i> , 30).
xxi : bezague Tenedie.	<i>Ad.</i> , I, 9, 29 : <i>Tenedia bipennis</i> . (Aussi IV, 9, 67.)
xxii : blanchissoient les Ethiopiens.	<i>Ad.</i> , I, 4, 50 : Aethiopem lavas.
xxii : à trois couples de regnars.	<i>Ad.</i> , I, 3, 5 : Jungere vulpes.
xxii : aroient le rivage areneux.	<i>Ad.</i> , I, 4, 51 : Arare litus.
xxii : lavoient les tuilles.	<i>Ad.</i> , I, 4, 48 : Laterem lavas.
xxii : tiroient eau des pumices.	<i>Ad.</i> , I, 4, 75 : Aquam pumice postulas.
xxii : tondoient les asnes.	<i>Ad.</i> , I, 4, 79, 80 : Asinum tondes.
xxii : tiroient laict des boucqz.	<i>Ad.</i> , I, 3, 51 : mulgere hircos.
xxii : et dedans un crible le recevoient.	<i>Apoph.</i> , VIII (<i>Soph.</i> , II, 2).
xxii : lavoient la teste des asnes.	<i>Ad.</i> , III, 3, 39 : Asini caput ne lava.
xxii : chassoient aux vents avec des retz.	<i>Ad.</i> , I, 4, 63 : Reti ventos venaris.
xxii : escrevisses decumanes.	<i>Ad.</i> , IV, 9, 54 : Decumanum.
xxii : tiroient de p-s d'un asne mort.	<i>Ad.</i> , IV, 7, 36 : Asino fabulam.
xxii : coupoient le feu avec un cousteau.	<i>Ad.</i> , I, 4, 55 : Ignem dissecare.
xxii : puisoient l'eau avec un rets.	<i>Ad.</i> , I, 4, 60 : Cribro aquam haurire.
xxii : faisoient de nécessité vertu.	<i>Ad.</i> , II, 6, 65 : Hermonium officium.
xxii : Socrates avoit des cieux en terre tiré la philosophie de l'ombre d'un asne.	<i>Apoph.</i> , III (<i>Socr.</i> , 22).
de la fumée d'une lanterne.	<i>Ad.</i> , I, 3, 52 : De asini umbra.
de poil de chevre, si c'estoit laine.	<i>Ad.</i> , I, 3, 54 : De fumo disceptare.
xxiii : faire ce que faictes.	<i>Ad.</i> , I, 3, 53 : De lana caprina.
xxv : Ismenias excita Alexandre.	<i>Ad.</i> , V, I, 19 : <i>Hoc age</i> .
xxvi : rien n'est en tous endroits heureux. (Cf. IV, 44.)	<i>Ad.</i> , IV, 7, 71 : <i>Cithara incitat ad bellum</i> .
	<i>Ad.</i> , III, 1, 87 : <i>Nihil est ab omni parte beatum</i> . (Hor., II, 16, 27.)

RABELAIS.

- xxvi : malgré Pallas.
 xxvii : en guise de patenostres un rasouer tranchant.
 xxvii : les Academicques veulent Vertu preceder, suyvre Fortune.
 xxvii : Ils se sont bien gardez d'entrer par où ils sont yssus.
 xxviii : il feroit d'une cerise trois morceaux.

 xxix : Je ne veux pourtant inferer que les Arimaspiens soient en cela mieux que nous.

 xxx : la mocitelle, avec semipiternel remuement de cropions.

 xxxiii : habité par les Lychnobiens qui sont peuple vivans de Lanternes.
 xxxiii : Demosthenes y avoit jadis lanterné.

 xxxiii : la Lanterne d'Aristophanes et la Lanterne de Cleanthes.
 ... la Lanterne d'Epictetus de laquelle on avoit autrefois refusé trois miles dragmes.
 xxxiii : Obeliscolychnies.

 xxxiv : par entier diametre (III, 48).
 xxxvi : au trou de Saint Patrice en Hybernie ou en la fosse de Trophonius en Beotie (G., 2, III, 24).

 xxxvii : en vin verité.
 xxxvii : *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.*

ÉRASME.

- Ad.*, I, 1, 42 : invita Minerva.
Ad., I, 8, 57 : Melle litus gladius.
Ad., IV, 10, 47 : Virtute duce comite Fortuna (devise de Gryphius).
Ad., V, 1, 4 : *Mus non uni fedit antro.*
Ad., III, 7, 50 : *Tribus bolis*, pro compendio, quasi tribus verbis.
Apoph., V (*Aristid.*, 14).
 Idem dicebat Arimas pas esse cognatos Philippi, quod ea gens gignat unoculos. (Cael. Rhod., XXI, 8.)
Ad., II, 2, 78 : *Cinclus* ... avis, cui peculiare est clunium penas subinde movere.
Ad., IV, 4, 51 : *Lychnobii*, qui lucernariam vitam ducerent.

Ad., I, 7, 71 : *Olet lucernam*. Demosthenes ad lucernulam illam suam exercebatur.
Ad., I, 7, 72 : Aristophanis et Cleanthis lucerna...
 etiam Epicteti lucernula ... quae magno aere redempta est.

Ad., II, 3, 79 : *Delphicus gladius*.
Ad., I, 10, 46 : *diametro distant*.
Ad., I, 7, 77 : In antro Trophonii vaticinatus est.
 Quae quidem Trophonii fabula mihi videtur similis ei quae de Patricii antro, quod est in Hybernia, fertur.
Ad., I, 7, 17 : *in vino veritas*.
Ad., V, 1, 90. II, 3, 41 (fin).

RABELAIS.

xxxix : Aristoteles en ses Problemes, pourquoy jadis on disoit en proverbe commun : En temps de guerre ne mange et ne plante manthe.

xl.ii : par plus rude Minerve.

xl.v : s'asseoir entre deux scelles. (G., II.)

xl.vii : En doute pourquoy les oracles sont en Delphes plus mut que macles.

xl.viii : par temps seront toutes choses latentes inventées.

xl.viii : le proverbe : Aux ongles le lyon.

ÉRASME.

Ad., II, 1, 95 : *Mentam belli tempore neque serito neque edito.*

Aristoteles problematum sectione vigesima ... refert hoc adagium. Arbitratur causam esse quod menta corpori frigus adducat; ... frigus autem adversari fortitudini atque audaciae.

Ad., I, 1, 37 : *Crassa Minerva.*

Ad., I, 7, 2 : duabus sedere sellis.

Ad., I, 5, 29 : *magis mutus quam pisces.*

Ad., II, 8, 43 : *magis mutus quam scapha.*

Ad., II, 4, 17 : *Tempus omnia revelat.*

Ad., I, 9, 84 : *leonem ex unguibus aestimare.*

W.-F. SMITH.

(A suivre.)



CONJECTURES

SUR LA DATE DE LA NAISSANCE DE RABELAIS.

Les éléments réels qui ont été dégagés, depuis quelques années, à travers le *Gargantua* et le *Pantagruel* nous fournissent désormais une base nouvelle pour établir le futur commentaire de l'œuvre, aussi bien que pour aider à préciser certaines circonstances demeurées obscures de l'histoire du grand Tourangeau, voire même de la vie de ses amis et de ses adversaires. L'accueil unanime fait par la critique à ces études, de même que les résultats déjà acquis nous engagent à poursuivre ce genre de recherches. Dans un précédent fascicule, nous avons montré que le logis de Pantagruel à Paris pouvait être déterminé avec certitude et qu'il y avait lieu de l'identifier, en toute vraisemblance, avec le propre logis de Rabelais, moine de Maillezais et étudiant en cette qualité dans la capitale avant 1530. Aujourd'hui un texte du *Gargantua*, auquel nous n'avions pas songé, et dont on trouvera l'indication dans la *Chronique*, vient ajouter un rapprochement significatif à tous les arguments déjà groupés. Plus nous avançons et mieux les habitudes du Maître nous deviennent familières; plus nous les dégageons avec certitude, en vérifiant, chaque fois qu'il nous est donné de faire de nouvelles constatations, que ces habitudes ne varient point. D'un bout à l'autre de son œuvre, il demeure fidèle aux mêmes procédés littéraires; nous pouvons donc user légitimement de la connaissance qui en est maintenant acquise pour tenter d'arracher quelques nouveaux secrets à ses écrits et éclaircir de la sorte quelques points de son existence.

Au premier rang des énigmes qui subsistent touchant sa biographie figure sans contredit la date de sa naissance. Je n'ai pas à montrer ici de quelle importance serait la solution de ce problème. Il y a quelque chose d'irritant à voir les supputations qui ont été proposées s'étendre sur

un intervalle d'environ douze ou quatorze années. On a fixé longtemps cette date à 1483; Rathery l'a beaucoup avancée en s'arrêtant à 1495; Moland s'est prononcé pour 1490, s'en rapportant à Gui Patin; Stapfer adopte « la dernière décade du xv^e siècle »; Fleury, « 1483 »; Gebhart, « entre 1483 et 1495 »; Tilley, « 1495 environ ». Nous avons dit, à diverses reprises, nos préférences pour une date voisine de 1495, en nous basant sur la qualification d'*adolescens* donnée par Budé à Rabelais dans une lettre datée de 1521. Est-il donc impossible de sortir d'une pareille incertitude, d'autant plus fâcheuse qu'elle pèse sur la conception qu'on peut se faire de la jeunesse du Chinonais, de ses débuts, de l'âge auquel il a composé ses différents livres, de ses rapports avec ses contemporains, etc.? Nul doute qu'il y ait là un point d'interrogation fort gênant. Travaillons donc à le faire disparaître.

Tout le monde semble d'accord pour faire naître Rabelais à la Devinière. Les constatations formulées récemment à propos du *Gargantua* ont beaucoup fortifié cette croyance, pleinement conforme à la tradition et à d'assez nombreux témoignages. Ce fait que Grandgousier y a sa résidence, que la Devinière est le centre autour duquel se déroulent les événements du premier livre, que Gargantua y naît, — du moins dans une prairie voisine, dépendante du domaine, — qu'il y passe son enfance, tout cela tend à établir entre les souvenirs de jeunesse de Rabelais et son roman un lien étroit et évident. Nous possédons dans les fictions de ces pages un tableau de l'enfance de notre auteur. Je crois qu'il n'y a pas à insister longuement sur ces rapports, admis à l'heure actuelle par tous les rabelaisants. Dès lors, pour peu qu'on examine les circonstances de la naissance de Gargantua, l'une de ces dernières attire aussitôt l'attention. En effet, Rabelais nous donne une date, une date positive au sujet de cet événement (chap. iv) : c'est le 3 février, dans l'après-dîner, que Gargamelle se sent indisposée pour avoir mangé trop de gaudebillaux. Grandgousier avait fait tuer une certaine quantité de coiraux ou bœufs engraisés à la crèche et aux prés guimaux.

Comme sa famille ne peut suffire à absorber tant de grasses tripes et que celles-ci menacent de se gâter, on se décide à inviter tous les voisins des villages et hameaux qui forment comme un cercle autour de la Devinière. Tous se rendent à l'appel et après dîner vont s'ébaudir à la Saulsaye. C'est là que Gargantua fait son entrée dans le monde. Y aurait-il, dans cette circonstance très spéciale, l'évocation de la naissance, pour le moins originale, d'un parent de Rabelais ou de la sienne propre? Voilà qui ne serait nullement impossible. Mais telle n'est pas la question qu'il importe d'éclaircir ici. Cette date du 3 février a dû précéder d'une journée à peine la délivrance de Gargamelle, laquelle se serait produite ainsi le 4 février. Visiblement, une telle indication n'a pas été placée au hasard au cours de ce récit qui doit puiser son origine dans quelque événement familial à l'auteur du *Gargantua*. En tout cas, la date répond évidemment, comme à l'ordinaire chez notre écrivain, à une donnée réelle. Quoi de plus naturel d'admettre que cette donnée représente tout simplement le jour de la délivrance de la mère de Rabelais? Supposer que, dans ce détail précis, l'auteur vise la naissance d'un de ses proches paraît peu plausible. Une allusion de ce genre n'aurait eu aucun intérêt, aucun sel pour les amis que Rabelais possédait un peu partout, ni même pour ses compatriotes. Or, il est infiniment vraisemblable que, dans ses inventions mirifiques à bases réelles, il ne dédaignait pas d'étonner, de mystifier ni d'intriguer ceux de ses lecteurs qui le connaissaient ou qui étaient familiers avec les lieux et les choses qu'il se plaisait à évoquer. Le plus plausible est donc de voir dans cette date, comme en tant d'autres détails du même livre, une indication relative au Maître lui-même.

Si cela est, et je crois que toutes nos constatations antérieures appellent et justifient cette hypothèse, un premier pas aura été accompli. Mais le côté le plus important du problème reste encore à résoudre. A quelle année se rapporte cette date du 4 février? Continuons notre enquête. Notre conteur fait remarquer, aussitôt après avoir fourni

cette indication chronologique, que les bœufs qui venaient d'être tués au moment où se déclara le premier malaise de Gargamelle, arrivé le 3 février, devaient être « à mardy gras salés, afin qu'en la prime vere [Grandgousier et les siens] eussent bœuf de saison à tas, pour au commencement des repas faire commémoration de saleures, et mieulx entrer en vin »¹. Ici, comme toujours, apparaît le souci constant de respecter la réalité. Pour être salés à temps à l'époque du mardi gras, il était de toute nécessité qu'il s'écoulât huit ou dix jours au plus entre l'abatage des animaux et la salaison de leur chair, en cette saison de l'année où les gros quartiers de viande peuvent se conserver le plus longtemps. Jamais notre écrivain ne commet d'in-vraisemblances quand il s'agit de concordances de ce genre. Il faut donc chercher s'il existe, entre les années 1488 — il est inutile de remonter plus haut — et 1496, une année où le mardi gras tombe assez près du 3 février pour convenir aux indications fournies par Rabelais avec tant de précision. Or, cette année existe, et il n'en est point une seconde susceptible de provoquer l'hésitation : c'est l'année 1494². Le mardi gras tomba cette année-là le 12 février.

1. Nous savons par le chapitre III (début) que Grandgousier en faisait une consommation considérable.

2. Voici les dates de Pâques, d'après Giry, *Manuel de diplomatique* :

1488, 6 avril.
1489, 19 avril.
1490, 11 avril.
1491, 3 avril.
1492, 22 avril.
1493, 7 avril.
1494, 30 mars.
1495, 19 avril.
1496, 3 avril.

Je ne crois pas utile de descendre plus bas, puisqu'aucun biographe n'a songé à des années postérieures à 1496. Cependant, il y a lieu de remarquer que, postérieurement à cette date, deux années offrent Pâques en mars :

1497, 26 mars.
1498, 15 avril.
1499, 31 mars.
1500, 19 avril.

Ainsi, les animaux abattus vers le 3 février pouvaient être tous salés vers le 12. On voit que cette date convient d'une manière absolue aux données du problème. Aurions-nous par hasard un moyen de la vérifier? Je pense que ce moyen existe, le voici : au moment où Gargantua allait atteindre l'âge de cinq ans, « sur la fin de la quinte année », son père Grandgousier revint d'une campagne victorieuse contre les Canariens : « Retournant de la defaictte des Canarriens, [il] visita son fils Gargantua. » Nouvelle allusion que rien n'appelle, sauf le désir d'introduire ici un nouvel élément réel. Quelle peut être cette guerre heureuse? Faut-il songer vraiment à une expédition quelconque tentée aux îles Canaries? Sûrement non. Rien n'appelait l'attention, au temps de Rabelais, vers l'histoire militaire de ces îles. L'hypothèse qui s'impose presque tout de suite à l'esprit, c'est que notre auteur vise ici une des expéditions françaises en Italie et une expédition terminée par une victoire. On peut hésiter entre celle de Charles VIII qui se termine par la victoire de Fornoue (juillet 1495) et celle de Louis XII qui se termine par la conquête du Milanais entre août et octobre 1499. La première, faite en 1494-1495, reporterait la naissance de Gargantua à 1489 ou 1490, mais aucune de ces deux années, où Pâques tombe vers la fin d'avril, ne saurait convenir à nos précédentes supputations basées sur des concordances de dates certaines. Reste l'expédition de Louis XII qui s'est accomplie en 1499. Or, si on admet que Gargantua soit né, comme nous l'avons vu plus haut, le 4 février 1494, il n'avait pas encore atteint sa sixième année au moment où Louis XII rentrait en France après avoir conquis le Milanais, dans les derniers mois de 1499. Je note encore un autre indice caractéristique. Le seul personnage dont Rabelais, par ailleurs, nous dise l'âge, n'est autre que Panurge. Ce dernier, au moment où il fait la rencontre de Pantagruel, est âgé de trente-cinq ans ou environ. Or, la rencontre se place logiquement vers 1530, au moment où toutes disciplines sont restituées et l'enseignement des langues

anciennes « instauré ». C'est en mars 1530 que les lecteurs royaux commencent à enseigner et la lettre-programme de Gargantua à Pantagruel est datée du 17 mars. Cette année marque en France le plein épanouissement de la première Renaissance, et Rabelais écrit son premier livre du *Pantagruel* en 1532, au plus tard. Si donc Panurge rencontre son Maître vers 1530 et s'il est alors âgé de trente-cinq ans *ou environ*, sa naissance se place vers 1494 ou 1495. Sans vouloir identifier en aucune façon Panurge avec Rabelais, il est bien évident que beaucoup de réflexions et d'allusions faites par ce personnage conviennent pleinement à l'auteur du *Pantagruel*. Qu'il lui ait attribué son âge, cela ne serait pas assurément pour nous surprendre, loin de là. Ces divers éléments concordent donc. Et puisque nous avons pensé précédemment que l'allusion de Budé, les relations et amitiés de Rabelais et l'impression générale que laisse l'examen de son *cursus vitæ* rendaient la date de 1495 vraisemblable pour la naissance du Chinonais, nous voilà arrivés, ou peu s'en faut, par un autre chemin, à l'adoption d'une date tout à fait voisine. On peut donc affirmer que cette année 1494 paraît bien s'accorder avec toutes les vraisemblances actuellement groupées. C'est pourquoi je termine en proposant, jusqu'à la découverte d'un élément nouveau de discussion, la date du 4 février 1494 comme celle de la naissance de Rabelais à la Devinière. Puisse la présente étude provoquer ou suggérer d'autres rapprochements. En attendant, j'estime qu'on pourra, sans trop de risque, accepter nos conjectures basées sur un enchaînement de faits d'une signification véritable. Ces dernières sont assurément préférables à l'incertitude complète qui a dominé la question jusqu'à ce jour.

Abel LEFRANC.

COMPTE-RENDU.

Rabelais. Studie literárně - historická. Napsal Prokop HAŠKOVEC. [Étude d'histoire littéraire par ...] Prague, 1907, chez l'auteur, 124 p.

Rabelais. Stati výchovné z jeho díla vybral, přeložil a poznámkami opatřil i studií literární a výkladem doplnil Prokop HAŠKOVEC. [Pages de pédagogie recueillies, traduites en tchèque, accompagnées de notes, d'une étude sur l'auteur et d'un essai sur sa pédagogie, par ...] Prague, 1907, Dědictří Komenského, cii-98 p.

De ces deux volumes, le premier (à part son court avant-propos) n'est qu'une partie du deuxième. — L'auteur s'est donné pour but d'étudier le roman moderne et de rechercher quelle est sa place dans la production littéraire. Pour cela, il lui faut d'abord déterminer les caractères des principales œuvres, des œuvres typiques, et définir les « conditions » dans lesquelles elles ont été conçues et composées. Supposant que c'est le même besoin qui pousse l'auteur à créer une œuvre donnée, et, dans certains cas, le public à la lire, il tâche donc de déterminer la base psychologique du roman moderne, non seulement par l'analyse des œuvres, mais encore par l'étude des auteurs eux-mêmes et des époques où ils ont produit.

Commençant par l'étude de l'œuvre de Rabelais, il esquisse les origines de la Renaissance et son caractère en France, la disposition des esprits à la même époque; il raconte la vie du grand Tourangeau, en se servant de tous les documents qu'on a découverts dans ces dernières années, et il ajoute à l'exposé des faits quelques remarques sur la psychologie de l'auteur autant que la biographie le permet. Puis il analyse l'œuvre elle-même; il en retrace les origines, cite les sources, expose les idées, et il définit de son mieux le pantagruélisme. En somme, il regarde Rabelais comme un philosophe pratique, un

philosophe artiste de la vie, un hédoniste d'un nouveau genre, dans l'âme duquel le naturalisme grec se mêle au spiritualisme chrétien, sans toutefois s'y confondre encore, et qui, en synthétisant son époque, prévoit çà et là l'avenir.

Voici, à titre de spécimen, un exemple du procédé de l'auteur : il analyse le réalisme et l'imagination de Rabelais en s'appuyant sur des faits fournis par l'écrivain (p. 97) et sur un document très précieux en ce cas particulier, à savoir la dédicace de Rabelais à Du Bellay¹; et c'est ainsi qu'il donne plusieurs documents psychologiques² jusqu'à présent inutilisés à ce point de vue.

L'auteur fait suivre son exposé de deux remarques où, sommairement, il parle de l'influence de l'extension de l'œuvre de Rabelais, puis de Rabelais en tant qu'artiste. Viennent alors deux appendices, dans l'un desquels il résume ce qu'on a dit sur le problème du Ve livre, qu'il ne croit pas encore résolu, et à la solution duquel il ajoute quelques remarques critiques; et dans l'autre, ce qu'il croit utile à savoir sur les clés de Rabelais, dont il signale l'absurdité. Le volume est complété par une biographie chronologique.

L'autre volume, c'est la traduction de pages choisies de Rabelais. Un certain nombre de chapitres sont traduits en entier; ce sont ceux qui regardent la pédagogie, mais l'auteur y comprend plus de chapitres qu'on n'a fait jusqu'ici. Enfin, il a joint à sa traduction un essai sur la pédagogie de Rabelais et sur le dialogue de la tranquillité de l'âme.

L'ouvrage est orné du portrait de Rabelais de la *Chronologie collée*.

P.-M. H.

1. Marty-Laveaux, t. III, p. 33 : « Ante autem multo quam Romae essemus, *ideam mihi quendam mente et cogitatione formaveram earum rerum*, quarum me desiderium eo pertraxerat. »

2. Par exemple, à la p. 82, ce que dit l'*Almanach* de 1535 (Marty-Laveaux, t. III, p. 258) à propos de la raison, etc.



CHRONIQUE.



A PROPOS DU « LOGIS DE PANTAGRUEL ». — Notre dévoué trésorier et savant collaborateur M. Henri Clouzot me rend attentif à un passage du chapitre xxxix du *Gargantua* qui semble bien apporter à l'article du dernier fascicule intitulé : *Le logis de Pantagruel* une confirmation précieuse. C'est frère Jean qui parle, et le passage fait partie des beaux propos qu'il tint en soupant : « Je renie ma vie, je meurs de soif. Ce vin n'est des pires. Quel vin beuviez vous à Paris? Je me donne au diable si je n'y tins plus de six mois pour un temps maison ouverte à tous venans. Cognoissez vous frere *Claude de Saint Denys*? O le bon compagnon que c'est! Mais quelle mouche l'a picqué? Il ne fait rien qu'estudier depuis je ne sçais quand. Je n'estudie point de ma part. En nostre abbaye nous n'estudions jamais, de peur des oripeaux!... » Frère Jean rapporte donc ici un souvenir précis d'un séjour à Paris qui lui donna l'occasion de connaître un moine très savant de l'abbaye de Saint-Denis, frère Claude. Ce séjour dura plus de six mois pendant lesquels il tint maison ouverte à tout venant. Il ne faut pas chercher beaucoup pour reconnaître ici l'un de ces souvenirs personnels dont le Tourangeau aimait à émailler son œuvre, surtout dans les chapitres qui lui suggéraient des allusions à la vie monacale. Ainsi comprise, comme tout nous engage à le faire, cette déclaration nous apporte un témoignage qui concorde d'une façon surprenante avec notre précédente démonstration. Rabelais évoque ici un séjour de six mois à Paris, fait évidemment en compagnie d'un frère de l'abbaye Saint-Denis appelé Claude. Mais ce religieux si savant qui vivait à Paris convenait à merveille aux fonctions de *principal* ou de directeur d'études des jeunes bénédictins de l'hôtel Saint-Denis, où précisément Rabelais a dû vivre quelque temps, avant 1530, comme moine de l'ordre de Saint-Benoît, venant de l'abbaye de Maillezais (voir notre article).

Et l'on ne saurait être surpris de voir Rabelais déclarer qu'il tenait table ouverte dans sa résidence, puisque l'hôtel de Saint-Denis, où il séjournait à côté de frère Claude, devait être largement ouvert sinon à tout venant, du moins à de nombreux hôtes, comme le voulaient les habitudes bénédictines. Ainsi, je le répète, tous ces faits s'accordent pleinement entre eux; les deux mentions du *Gargantua* et du *Pantagruel* éclairent décidément les circonstances de la vie de Rabelais, moine bénédictin et étudiant à Paris avant 1530. Il nous reste maintenant à retrouver ce frère Claude, si docte, et à tâcher de grouper sur lui quelques données biographiques. Ce fut un ami de Rabelais : son nom mérite d'être sauvé de l'oubli.

A. L.

RABELAIS ET TALLEMANT DES RÉAUX. — Tallemant des Réaux écrivait ses *Historiettes* un siècle seulement après la mort de Rabelais, et il avait pu recueillir des renseignements sur l'auteur de *Gargantua* dans le pays chinorrais où il avait acheté, vers 1650, le château des Réaux, près de Bourgueil¹. Il nous a donc paru intéressant de relever, dans les *Historiettes*, les passages où il est question de Rabelais :

Conversation entre le cardinal de Richelieu et Quillet, t. II, p. 45. — Dans une phrase, citée t. IV, p. 274, on lit : « Chinon, qui est le pays de Rabelais... » — Note détaillée sur « la marmite de Rabelais à Rambouillet » (t. II, p. 490 et 507). — Tallemant parle d'un portrait de Rabelais : « J'ai vu une estampe de Rabelais faite sur un portrait qu'avoit une de ses parentes... » (t. IV, p. 194). — Le quart d'heure de Rabelais (t. VII, p. 423)².

Voici la note du t. II, p. 45 (c'est la plus intéressante) :

En ce temps-là, il [le cardinal de Richelieu] dit en riant à Quillet qui est de Chinon. — Voyez-vous ce petit homme-là ? Il est parent de Rabelais et médecin comme luy. — Je n'ay pas l'honneur, dit Quillet, d'être parent de Rabelais. — Mais, adjousta le cardinal,

1. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 448.

2. Nous citons l'édition de 1854. A cette liste, il faut ajouter l'anecdote relative « au nommé Rabelais, jardinier, » citée par M. Gabriel Hanotaux dans son *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 78, et par M. H. Grimaud, sans indication de source (*R. É. R.*, t. III, p. 375). Voir également *R. É. R.*, t. V, p. 189, note.

vous ne nierez pas que vous soyez du pays de Rabelais. — J'avoue, Monseigneur, que je suis du pays de Rabelais, reprit Quillet; mais le pays de Rabelais a l'honneur d'appartenir à Votre Éminence¹.

Henry GRIMAUD.

UN RABELAISANT : PATER COSTER. — Dans un livre récent, *Figures et sites de Belgique* (Bruxelles, Van Oest), M. Fiérens-Gevaert a étudié Charles-Théodore-Henry de Coster, auteur de ce fameux livre : *La légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamne Goedzak au pays de Flandre et d'ailleurs*. Coster mourut en 1879, à cinquante-deux ans, sans avoir connu le succès, lui qui avait voulu faire un livre populaire. Ses compatriotes lui reprochaient de n'avoir pas peint avec des couleurs assez suaves le caractère flamand. « Ulenspiegel mange du matin au soir. » On trouvait que c'était trop. Nous n'avons pas à discuter ici sur l'appétit des Flandres, mais ce qu'il nous faut noter, c'est que les deux héros du livre sont éminemment rabelaisiens. Goedzak, grand avaleur de saucissons, honnête, naïf et plein de bon sens comme un autre Sancho Pança; Thyl Ulenspiegel, l'homme aux cent métiers, « tour à tour danseur de corde, pourtraiteur de visages mignons, sculpteur de manches à couteaux, pinceur de *rommel-pot*, sonneur de trompe, purgateur très illustre, balayeur de pestes, invincible fouetteur de gales, » ingénieux, joyeux et subtil comme Panurge lui-même, mais brave et généreux parce que c'est un héros populaire moderne, sont sortis de la même veine que les personnages de Cervantès et de Rabelais. Et ce qu'il faut rappeler aussi, c'est que Coster s'est efforcé de ressusciter la langue de *Pantagruel*. Il croyait qu'il lui fallait ces termes « rudes, grossiers parfois, mais vigoureux, pleins, sonores », comme il disait, pour peindre la vie violente et exubérante des Flandres au xvi^e siècle. M. Fiérens-Gevaert serait désolé qu'on vît là un pastiche : « Rabelais, écrit-il, comprendrait aisément de Coster, mais comme un maître entend un maître de sa lignée, comme Rubens se reconnaîtrait en Delacroix. » Sans doute, il n'est pas question de comparer le style de Coster au « vieux français » de Clotilde de Surville.

1. Le cardinal de Richelieu possédait le domaine de Chinon depuis 1631 (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVIII, p. 255).

Pourtant, c'est aussi une langue costumée, pour ainsi dire, et la truculence travaillée en paraît trop souvent froide. En somme, on ne peut s'empêcher de penser que les *Aventures d'Ulenspiegel*, écrites pour le peuple, auraient sans doute été plus populaires si leur auteur avait voulu moins qu'elles le fussent.

J. B.

A L'ESPINAY (*R. É. R.*, 1908, p. 29). — *Spineticum*, from *Spina* the Sunday before Lent, is a game called *espinette* played in Dauphiné. It was a *Hastiladium* or tournament. The names and arms of the *reges Spineti* up to 1526 (whom they were abolished) were preserved in the *domus publica Insulensis*. (Ducange.)

W.-F. S.

PORTRAITS DE RABELAIS. — Extrait de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. LVII, col. 756 :

Je lis dans l'*Amateur d'autographes* (tome I) ce passage d'une lettre de Bayle à M. de Valhebert (Rotterdam, 2 juin 1699) :

« M. Le Duchat s'occupe à commenter Rabelais et ramasse toujours des matériaux pour l'*illustrer* : il s'y porte avec d'autant plus d'ardeur qu'il voit à Metz le nouvel intendant grand admirateur de Rabelais. »

A vrai dire, nos pères n'entendaient pas le mot d'*illustrer* dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui; mais cette référence pourrait aiguiller M. Clouzot sur la bonne voie. Je lui signalerai encore cet autre extrait d'une lettre de Bayle à Ménage (7 août 1685) toujours emprunté à la même source :

« Vous deviez m'apprendre le nom de ce commentateur de Rabelais que M. Thévenot a trouvé. Ne serait-ce point ce même Copus, ministre de la Rochelle, qui fut fouetté pour avoir fait cet ouvrage? »

Cette anecdote est-elle exacte? Quel est ce Copus? Quel est ce commentaire?

D'E.

— Extrait d'une lettre d'Anatole de Montaiglon au Dr Dureau :

Je ne connais pas plus que vous, Monsieur, le dessin du xvi^e siècle qui nous donne le portrait de Rabelais. Les albums de *crayons*, qui étaient ce que sont aujourd'hui nos albums de photographies, ne sont que la famille royale et les grands seigneurs. Mais, comme nous sommes tous deux très au courant de ce qui a été écrit sur les portraits de Rabelais, nous pourrions peut-être, en en causant, ajouter à ce que nous essayons d'en savoir. Pour moi, le seul, et je vous en dirai les raisons, c'est le petit portrait de la *Chronologie*

coupée ou *collée*, comme on dit en baragouin de marchand. La médaille, d'ailleurs fort laide, et qui paraît plutôt du xvii^e siècle que de la fin du xvi^e, en vient. Tous les portraits, rieurs ou ivrognes, sont de pures sottises.

Anatole DE MONTAIGLON.

Paris, 14 mars 1892.

RABELAIS AU XVIII^e SIÈCLE. — A signaler dans le volume de Beverland (Adrien), *État de l'homme dans le péché originel* (Amsterdam, 1714, in-12) un chapitre intitulé : *Les fruits du mariage*, imitation de Rabelais.

PEINTURES A LA BAUMETTE. — Dans la séance d'avril des Sociétés des beaux-arts des départements, M. le chanoine Urseau a fait une communication très applaudie. « L'ancien couvent de la Baumette, à Angers, possède de très curieuses peintures murales, sur lesquelles M. le chanoine Ch. Urseau a attiré l'attention du Comité des beaux-arts, dans un mémoire dont il a donné lecture. Ces peintures, qui représentent Moïse, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse, datent du premier quart du xvi^e siècle. Elles peuvent être attribuées à Gilbert II Vandellant, fils d'un de ces artistes que le roi René avait attirés et fixés en Anjou. Il fut enterré à la Baumette. Les peintures de cet ancien couvent sont un des plus curieux spécimens de l'art dans l'ouest de la France, à l'époque de la Renaissance. Il est à désirer qu'elles soient conservées avec soin et préservées de la destruction » (*Journal des Débats*, 26 avril 1908).

RABELAIS VENDU SOUS LE MANTEAU. — Berthod, auteur de *La ville de Paris en vers burlesques*, 1652, nous apprend que les libraires de la Galerie du Palais vendaient les œuvres de Rabelais sous le manteau. Il nous introduit avec lui dans ce Palais

Où nous verrons que Rabelais
N'a point dit tant de railleries
Qu'il s'y fait de friponneries.

La *libraresse* (le terme était fort usité pour désigner la femme d'un libraire au xvi^e et au xvii^e siècle) fait l'article à un client :

J'ay tout Rablais et l'Agrippa,
Sans qu'il y manque un iota...

C'est pour porter à la pochette,
Mais je vous le vends en cachette.

Voir la réimpression de cet opuscule par le bibliophile Jacob, *Paris ridicule et burlesque*, Paris, 1878, p. 435. H. C.

UNE ÉLECTION ET UNE NOMINATION. — Nous enregistrons avec une vive satisfaction l'élection à l'Académie de médecine de notre confrère M. le Dr Le Double. C'est le juste couronnement d'une noble carrière, toute de science et de labeur, en même temps que la récompense de tant de travaux réputés, parmi lesquels l'ouvrage, connu et apprécié de tous les rabelaisants, consacré à *Rabelais anatomiste et physiologiste*, occupe une belle place. Un comité s'est constitué dans le but d'offrir au savant anatomiste tourangeau une plaquette à l'occasion de cette élection.

— A la suite d'un concours qu'il a brillamment remporté, notre confrère M. Pietro Toldo, dont on connaît les savantes études de littérature comparée, vient d'être nommé titulaire de la chaire de littérature française à l'Université de Turin. Nous sommes heureux de féliciter le nouveau professeur d'un succès si mérité.

LA GÉNÉALOGIE DE PANTAGRUEL (l. II, ch. I). — La *Revue des Études rabelaisiennes* (1907, p. 193) vient d'éclaircir grandement la question des « ancêtres » de Pantagruel, empruntée, pour les noms d'origine classique, à Ravisius Textor; c'est une véritable découverte. On y peut, il me semble, ajouter quelques mots.

Je crois que Rabelais s'est d'abord inspiré des généalogies de saint Luc et de saint Mathieu (voyez les premières éditions de Pantagruel). Il a adopté le style des *Généalogies anciennes et modernes des Roys de France* de Jean Bouchet, d'où il a tiré les 57 Roys de la généalogie moderne en y ajoutant Gargantua et Pantagruel, et en substituant à certains ses géants fantastiques. Il est bien possible que Chalbroth, Sarabroth et Faribroth représentent Childebert, Charibert et Farabert, les 6^e, 8^e et 28^e rois de l'ancienne généalogie de Bouchet. Rabelais aurait ajouté à leurs noms les terminaisons hébraïques en *broth*. Ainsi pour *Nembroth* qui se trouve déjà dans Merlin Coccaie (l. XX, ligne 131, à la fin) :

Hunc portare *gigas* Nembroth certando solebat.

Textor tire sans doute de Pline (VII, 16, § 6) les noms *Oreste*, *Orion* (Rabelais se trompe en mettant *Eryon*), *Etion* (lecture fautive de *Otus*, qui se trouve dans les éditions modernes), *Gabbara*, *Pusis*, *Secundilla*. — *Mumas* est fautif et doit être pour *Mimas* que cite Horace (c. III, 4, 53) :

Sed quid Jyphœus et validus *Mimas*
Aut quid minaci *Porphyrion* statu, etc.

Offotus représente peut-être *Offa*, roi de Mercia en Angleterre, comme *Gemmagog* le géant de Cornwall.

Ce que je ne puis arriver à trouver, c'est l'identification de *Araanthas* et de *Enay*.

Je pense avoir donné, dans mon édition de Rabelais, l'explication des autres noms, à l'exception de *Bolivorax*, *Bruslefer*, *Mirelangaut*, *Falourdin*. W.-F. SMITH.

PANTAGRUEL ET GARGANTUA SUR UN ÉVENTAIL. — La popularité du roman rabelaisien au XVIII^e siècle, dont nous avons trouvé tant d'exemples dans les ballets de cour de l'époque, s'étendait aussi aux objets de parure. On peignait sur des éventails « les faits merveilleux de Pantagruel et de Gargantua ». C'est du moins ce que nous affirme une très curieuse pièce en patois normand intitulée : « *La farce des Quiolars tirée de cet ancien proverbe normand : Y ressemble à la quiolle, y fait de' gestes, lequel le met ordinairement en usage quand on voit une personne qui, par ses actions, par ses paroles et par ses habits, croit cacher la bassesse de sa naissance, la pauvreté de sa cuisine ou les imperfections de son esprit...*, par P. D. S. I. L. — A Rouen, chez Jean Oursel, s. d. » Dans cette parodie du *Bourgeois gentilhomme*, un fripier juif donne à une femme du peuple parvenue une leçon de maintien :

MONSIEUR JUIF.

Mais quoi ! vous n'avez pas votre éventail ?

CATTELOTTE.

Pardonné-moi, Monsieur, je le fais porter par Colette.

MONSIEUR JUIF.

Portez-le vous-même comme à la négligence, le haussant et baissant, ainsi qu'on fait un soufflet, puis après, renfermez-le dans

votre main pour un moment. Tantôt ouvrez-le pour en poser le bout au pied de votre Fontange; tantôt pour vous en éventer, ou pour voir avec admiration les faits merveilleux de Pantagruel et de Gargantua qui sont représentés dessus.

Le catalogue La Vallière date cette pièce de 1596, mais la mention des « Fontanges » doit la faire remonter à la fin du XVII^e siècle¹.
H. C.

RABELAIS ET LA GÉOGRAPHIE. — M. Arthur Tilley a publié dans le numéro d'avril de la *Modern Language Review* un second article sur Rabelais et les découvertes géographiques (*Rabelais and Geographical Discovery*; tirage à part). Il commence par tracer un tableau de l'activité des navigateurs et explorateurs français sous le règne de François I^{er} et de Henri II, en utilisant deux ouvrages récents : l'*Histoire de la marine française* (tome III) de Ch. de la Roncière (1906) et le *Memoir of Jacques Cartier* de J. P. Baxter (New-York, 1906). Il énumère avec précision les diverses expéditions entreprises par nos marins et les rapports et mémoires dont elles furent l'objet, au moment où Rabelais se décidait à donner pour cadre aux aventures du *Quart Livre* un voyage sur mer. Puis il montre tout ce que Rabelais a utilisé de ces éléments d'actualité dans l'élaboration de son roman. Il reprend et adopte la plupart des idées exposées par M. Lefranc, dans ses *Navigations de Pantagruel*, sur les souvenirs des voyages de Jacques Cartier que nous présente le *Quart Livre*. Il ajoute quelques renseignements et quelques suggestions nouvelles. Ainsi, M. Lefranc voit dans les « Ennasés » ou « Allianciers » semblables de face aux rouges Poitevins un souvenir des Peaux-Rouges. Cartier dit que les habitants du Blanc-Sablon, sur la côte du Labrador, se peignaient le corps. M. Baxter voit dans ces naturels une tribu des Béothiques qui habitaient Terre-Neuve à l'époque de Cartier et furent exterminés dans la suite. M. Tilley identifie le « saint roy Panigon » de l'île de Cheli qui, d'après un passage du *Cinquième Livre* (ch. xxv), mourut « dans la sainteté et la vraie foi catholique », avec Donnacona, le souverain de Canada qui fut enlevé par Cartier, baptisé à

1. Réimprimée dans les *Joyeusetex, faceries et folastres imaginations de Caresme Prenant, Gauthier Guarguille, Guillot Gorion, Roger Bontemps*, etc. Paris, 1833, 16 vol. in-16.

Saint-Malo et y mourut en 1540, bon catholique. L'infante Niphleseth, qui survécut à toutes les andouilles transportées à Paris, lui semble une réminiscence d'une petite fille qui, seule parmi tous les Indiens transportés par Cartier, ne mourut pas de langueur en France.

Ajoutons, pour notre propre compte, un autre rapprochement. Pantagruel gratifie Niphleseth d'un « beau petit couteau pargois ». On a cherché la raison du choix de ce présent. Ne serait-ce pas une réminiscence d'un détail du voyage de Cartier? Au Hochelaga, il distribua aux indigènes des « patenostres d'étain et des couteaux ».

J. PLATTARD.

UN ROMAN RABELAISIEEN DU BIBLIOPHILE JACOB. — Paul Lacroix, alors qu'il signait « P.-L. Jacob, bibliophile, membre de toutes les Académies », publia chez le libraire Dumont, en 1835, une suite à ses célèbres *Soirées de Walter Scott*, sous le titre de : *Le Bon vieux temps*. On y trouve, t. II, p. 111 à 300, une longue nouvelle intitulée *La Servante*, dont le héros est Rabelais en personne. La scène se passe à Montpellier en 1535. Maître François est amoureux de sa jolie servante Guyonne, qu'il est sur le point d'épouser, bien qu'elle ne se fasse aucun scrupule de le tromper avec tous ses amis et même avec un moine ivrogne et gourmand appelé frère Jean. Très perplexe, Rabelais consulte sur son avenir conjugal Guillaume Rondelet, Tiraqueau, le prieur Thadée Cavallo, Pierre Rebuffi et Ragot, le fou du cardinal Du Bellay. Par le conseil de ce dernier, il prend un narcotique qui lui donne l'apparence de la mort. Guyonne, croyant hériter, se démasque. Rabelais est éclairé sur les véritables sentiments de celle dont il voulait faire sa femme et du même coup délivré de la Faculté de théologie qui allait le poursuivre pour hérésie. Il va rejoindre le cardinal à Rome, où il écrit son *Tiers Livre* en se souvenant de son aventure. Guyonne meurt du mal de Naples.

Cette longue nouvelle, pas ennuyeuse du tout, ne manque pas de rapporter toutes les anecdotes apocryphes des anciens biographes, mais elle montre aussi à quel point, dès cette époque, Paul Lacroix était imbu de son auteur préféré.

H. C.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Le *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du département d'Indre-et-Loire* laissé par

notre savant et regretté confrère M. E.-H. Tourlet vient d'être publié par les soins de M. J. Ivolas (Paris, Paul Klincksieck, et Tours, Théophile Tridon, 1908), en un beau volume in-8° de xxiii-621 pages, avec un portrait de l'auteur. Cet ouvrage est le résultat des recherches botaniques poursuivies pendant près d'un demi-siècle par M. Tourlet, de 1861 à 1907. C'est dire l'importance et le mérite singulier de cette œuvre « consciencieuse jusqu'au scrupule, nous dit M. Ivolas, et qui est le travail le plus considérable et le plus remarquable qui ait paru, jusqu'à ce jour, sur la flore de la Touraine ». Consulter un pareil livre, c'est encore revenir à Rabelais, puisque les noms de lieux chers aux rabelaisants reviennent à tout instant dans les nomenclatures qui accompagnent chaque article. Et puis, il suffit de songer à la tendresse que Rabelais montre en tant d'endroits de son œuvre à l'égard des plantes de sa benoîte Touraine pour étudier avec une prédilection particulière ce monument de la science éprouvée et impeccable de l'éminent érudit chinonais.

— Notre confrère M. Gustave Cohen vient de publier une nouvelle édition augmentée du remarquable ouvrage dont il a été rendu compte dans notre 3^e fascicule de 1906. Cette nouvelle édition paraît à Leipzig, chez W. Klinckhardt, sous ce titre : *Geschichte der Inszenierung im Geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich, vermehrte und verbesserte Ausgabe ins Deutsche übertragen* von Dr Constantin Bauer (in-8°, viii-256 p.). A. L.

— C'est une très agréable et très vivante étude que celle que notre confrère M. Pietro Toldo a publiée dans le *Giornale storico della letteratura italiana* (t. LI, 1908, p. 1-93; tirage à part) sous ce titre : *Nella baracca dei burattini*. « Les têtes de bois sont presque aussi anciennes que celles qui se prétendent faites d'une autre matière », constate l'auteur, et le répertoire de la baraque aux marionnettes remplirait en effet plus de volumes que celui du Théâtre-Français. Mais il n'a pas toujours été conservé pour la postérité. Quel dommage et comme elle devait être émouvante cette pièce où Garibaldi, endormi à la lisière d'un bois, manquait d'être surpris par un soldat autrichien ! En voyant « il maladetto austriaco » en uniforme blanc ramper et s'approcher du héros, il paraît qu'un des jeunes spectateurs ne put se tenir de lui lancer son chapeau.

Et c'est ainsi que l'armée autrichienne fut mise en déroute ce jour-là par un bambino, tout de même que celle du roi des Maures Marsilio l'avait été par don Quichotte... M. Toldo a découvert quatre recueils de pièces dont il étudie les plus intéressantes, c'est-à-dire celles qui s'inspirent des légendes et des contes d'autrefois, et tout un cycle de scènes de chevalerie. Aujourd'hui, paraît-il, ce sont les événements du jour qui font la matière du théâtre des marionnettes, et non plus les brigands, les fées, les magiciens ou les diables, ni même l'illustre Cenerentola. Tant pis !

— M. Henri Prentout a fait paraître, dans les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1907 ; tirage à part, 1908), un intéressant tableau de *L'Université de Caen à la fin du XVI^e siècle*. Il y montre que, malgré qu'elle comptât alors deux collèges prospères, bien que ses facultés fussent fréquentées et quelques-uns de ses professeurs connus, elle était déjà minée par faute d'argent (c'est douleur non pareille) et aussi par « faute d'enthousiasme ». Car, comme le remarque judicieusement M. Prentout : « On étudie encore le grec et l'hébreu, il y aura de nouveau des érudits et des savants au XVII^e siècle ; mais il y a une nuance, une distance aussi entre la lourde science des gens qui discutent de l'emplacement du Paradis terrestre et la belle joie de ceux qui découvrirent les antiquités classiques. » Et il faut reconnaître en effet que l'humanisme du XVII^e siècle manque totalement de joie.

— *Pantagruel, farce en 3 actes*, par Hubert-Fillay (Tours, « La Renaissance artistique tourangelle, » 4 fr.). « M. H.-F. a incontestablement lu *Pantagruel* ; il en a tiré des extraits, mais il les a enchâssés assez malheureusement dans un dialogue des plus froids que ne parviennent pas à réchauffer les convulsions de ses personnages, seuls à rire d'une action aussi faiblement dramatisée. Et sa pièce exhale l'ennui le plus provincial » (Georges Polti, dans le *Mercure de France*).

— *Les amours de Rabelais*, grand roman historique inédit par Marc Amanieux, récemment en cours de publication dans la *Petite République*. L'auteur faisait partie des Congrès des *Amis et admirateurs de Rabelais* aux côtés d'Audiger, de Martin-Dupont, de Rivière, du Dr Girodet et autres, il y a vingt ans.

— A signaler : *Die Theorie des Witzes und der Novelle nach dem De sermone des Jovius Pontanus*; ein gesellschaftliches Ideal vom Ende des xv Jahrhunderts, von Dr Phil. Ernst Walser (Strassburg, J. Trübner, 1908, in-8°). — *Les origines du collège d'Auch (1540-1590)*, par Paul Bénétrix (Paris, H. Champion, 1908, in-8°). J. B.

NÉCROLOGIE. — M. Émile Gebhart, membre de l'Académie française et de celle des Sciences morales et politiques, professeur à la Faculté des lettres de Paris, est mort le 22 avril 1908, à l'âge de soixante-huit ans. Il était né à Nancy le 19 juillet 1839. Tous nos confrères savent ce que lui doivent les études relatives à la Renaissance. Son livre, *Rabelais, la Renaissance et la Réforme*, paru en 1877, est l'une des études les plus élégantes et les plus spirituelles qui aient été consacrées à Rabelais. Il reparut avec quelques modifications et suppressions et l'addition d'un chapitre nouveau sur la part du moyen âge qui demeure en Rabelais, en 1895, chez Lecène et Oudin, dans la collection des *Classiques populaires*. Tout récemment, il publiait encore une brochure qui intéresse à quelques égards nos études : *Saint Clément de Metz et le Mythe de la Bête*, Metz, 1906, plaquette grand in-8°.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LE VOCABULAIRE

DE RABELAIS

I.

LES ÉLÉMENTS ADVENTICES.

La première impression qui se dégage d'une lecture superficielle de Rabelais est celle d'un amalgame linguistique d'une étonnante variété. Il s'agit tout d'abord de préciser la nature des ingrédients qui constituent cette mosaïque d'idiomes. Ces diverses contributions sont en effet d'une valeur foncièrement inégale : plusieurs, venues de dehors, ont l'apparence d'avoir été surajoutées et pourraient à la rigueur en être détachées sans le moindre inconvénient pour l'ensemble de son œuvre ; d'autres, tout en pénétrant dans l'intimité de sa pensée, n'en forment pas moins une sorte de transition à l'élément indigène, objet essentiel de tout examen linguistique. Tâchons d'envisager de plus près ces trois catégories du lexique rabelaisien.

La question qui se pose au début même de ces recherches est celle-ci : Quelles sont les langues que Rabelais possédait effectivement ?

On se tromperait fort si l'on prenait comme expression de la réalité l'érudition polyglotte que Panurge étale à sa première rencontre avec Pantagruel. On connaît aujourd'hui à peu près et la source et les éléments constitutifs de ce morceau célèbre. Son point de départ est la *Farce de Pathelin* que Rabelais goûtait particulièrement ; c'en est une imitation un peu déplacée (il faut l'avouer), mais

dépassant de beaucoup l'importance de l'original. Tandis que maître Pathelin, pour duper le drapier, débite des balivernes en plusieurs patois (normand, picard, limousin), en flamand, en bas-breton et dans un latin de cuisine, Panurge amuse Pantagruel par sa verve à s'exprimer non seulement dans les langues anciennes (hébreu, grec, latin), germaniques (allemand, anglais, danois, hollandais) et romanes (italien, espagnol), mais encore en basque et même dans des idiomes purement artificiels que Pantagruel appelle tour à tour : langage des antipodes, langage de mon pays d'Utopie et langage lanternois ou patelinois, ce dernier en souvenir de la vieille farce qui l'a inspiré.

Essayons maintenant de passer en revue les images variées de ce kaléidoscope linguistique.

1. *L'Allemand.*

Le spécimen allemand de Panurge, qu'on lit pour la première fois dans l'édition de Fr. Juste (1542), n'offre rien de bien particulier. Il reproduit à peu près le style pédantesque des savants allemands du xvi^e siècle, avec ses latinismes de morphologie (*die Poeten und Orators*) et de syntaxe (*die gedechnus des ellends undt armuot vorlangs erlitten ist ein grosser lust*) ; à noter la forme archaïque ou vulgaire *verdruslich* (= *verdriesslich* ; cf. *gedechnus*) et le genre encore flottant de *Lust*, comme en moyen haut allemand.

En revanche, la réponse donnée au Gascon par les Hondrespondres, autre nom des lansquenets, est du vulgaire le plus authentique (l. III, ch. 42 : *Der Guascoagner thut sich usz mit ein jedem zu schlagen...*) et les commentateurs y voient à tort du vieil allemand.

Le spécimen de Panurge est probablement l'œuvre d'un étudiant allemand à Paris. Il est plus que probable que Rabelais ignorait l'allemand, cette langue étant encore considérée comme vulgaire au xvi^e siècle ; elle était, de plus,

censée inintelligible par les contemporains de notre auteur, et l'expression *hault allemand* se rencontre souvent chez lui avec ce sens (l. II, ch. 10) : « Desquelz la controverse estoit si haulte et difficile en droit que la cour de parlement n'y entendoit que *le hault allemand*. »

Les quelques termes d'origine allemande qu'on trouve chez Rabelais ne lui appartiennent pas : ils remontent plus haut, ou bien ils représentent des mots courants dus à la soldatesque allemande de l'époque, aux lansquenets, dont notre auteur parle à diverses reprises. Il les mentionne soit sous le nom de *Lansquenetz* (l. I, ch. 33), en compagnie avec les Suisses, soit sous celui de *Lansman* (orthographié *lancement*¹, l. II, ch. 2), abrégé en *Lans* (l. I, ch. 5); et il les cite généralement lorsqu'il s'agit de boire ferme. De là une série d'expressions relatives à la beuverie :

ALLUZ et CAROUS (l. III, Prol.) : « Je ne suis de ces importuns lifrelofres, qui, par force, par oultraige et violence, contraignent les Lans et compagnons trinquer, voire *carous* et *alluz*, qui pis est. » Les termes en question ont un aspect franchement bas allemand (*alûz* et *karûz*) et accusent ainsi une provenance suisse à laquelle appartenait une partie de la soldatesque. Ils sont familiers aux écrivains du xvi^e siècle, à Noël du Fail, à Béroalde de Verville, à d'Aubigné, à Paré, et Henri Estienne en parle dans plusieurs de ses ouvrages : « J'ay ouy dire souventes fois *faire carous*, et quelquefois tout en un mot *carousser*. Et n'est-ce pas la raison de retenir le mot propre des Allemans, puisque le mestier vient d'eux² ? » L'expression *faire carous*, après avoir pénétré dans la version de la Bible de Séb. de Castellion, se trouve encore chez Regnier et La Fontaine, et, en dernier lieu, dans le *Dictionnaire comique* de Le Roux

1. Ce n'est pas du « mauvais allemand », comme le croyait Marty-Laveaux (dans son Commentaire, vol. IV, p. 81).

2. Henri Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé*, 1571, vol. I, p. 173; et *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber, t. I, p. 200, note.

(1718) : « *Faire carous*, faire la débauche, boire à tire-larigot, à l'allemande; cette manière de parler vient de l'allemand et veut dire avaler tout, vider les verres. »

TRINQUER, qui est encore vivace, dérive de la même source (l. II, ch. 28) : « Par quoy un chascun de l'armée commença martiner, chopiner et *trinquier* de mesmes. » Le terme, naturellement, est souvent en rapport avec les lansquenets (l. I, ch. 5 : Lans, *trinque*!) et il représente, au V^e livre, l'oracle de la Dive-Bouteille : « *Trinch* est un nom panomphé¹, célébré et entendu de toutes nations, et nous signifie *beuvez*. » Rabelais en a tiré le dérivé *trinquenaille*, tas d'ivrognes, compromis de *trinquier* et de l'ancien français *chienaille*, canaille (l. V, Prol.) : « Quels *trinquenailles*, quels guallefretiers! »

C'est aux lansquenets qu'on est également redevable des jurons : *dass ist cotz!* (l. II, ch. 12) ou *das dich gots leyden* (*martr*) *schend!* c'est-à-dire que la passion (ou le martyre) de Dieu te confonde²! ce dernier figurant parmi les jurons que poussent les Parisiens échappés au déluge de Gargantua (l. I, ch. 17). Henri Estienne fait allusion à la valeur euphémique du premier de ces jurons lorsqu'il dit (*Apologie*, t. I, p. 105) : « Les Allemans en leurs maudissons (pour lesquels nous les appellons *dastipoteurs*³, faute de les bien entendre) desguisent le mot *Gott*... » Oudin a *dasticotter*, parler allemand, et il en explique ainsi la provenance (*Curiositez*, 1640) : « Ce mot tire son origine de *dass dich Gott*..., qui est une façon de jurer. » Duez connaît *dasticoter*, *dastigoter*, jurer (« fluchen, jurare »), et Le Roux enregistre *tastigoter*, parler baragouin, parler vite. Ajoutons que plusieurs patois possèdent encore ce

1. C'est-à-dire : Qui dicte à tous des oracles.

2. Et non pas : « Que le martyre de Dieu vous *envoie*... (au diable)! » (Marty-Laveaux, vol. IV, p. 196), le commentateur ayant confondu le verbe *schenden*, outrager, confondre (qui est seul en question) avec *senden*, envoyer.

3. Tiré de : *Das dich Pott!*...

verbe sous la forme *testicoter* et avec le sens généralisé de « discuter, contester¹ ».

C'est de la même source que dérive, à ce que je crois, le nom de *her*, pris absolument (l. I, ch. 2 : *hers*, par grace, peschez-le! l. II, ch. 12 : *her*, tringue!) ou précédant des noms propres (l. I, ch. 8 : *her* Pracontal; l. V, ch. 46 : *Her* Trippa; l. V, Prol. : *Her* der Tyfel). Le même nom y figure sous la graphie *haire* (l. I, ch. 30 : le pauvre *haire* qui l'avoit feru du bourdon...; l. I, ch. 45 : dont estes vous, vous autres pauvres *haire*s?) dans la locution *pauvre haire*, qui explique en même temps le sens péjoratif que le mot *hère* a acquis dans la langue moderne.

Par contre, l'exclamation de Panurge au fort de la tempête (l. IV, ch. 18 : Tout est *frelore bigoth!* cf. l. II, ch. 12 : *frelorum bigot*) est une réminiscence de la *Farce de Pathelin* (v. 740) : « Notre fait seroit tout *frelore*, s'il vous trouvoit levé. » L'exclamation remonte d'ailleurs au *Roman de Renard* (éd. Méon, v. 2840 : Dist Renart : Tot est *frelores*) et elle était assez courante au x^e siècle, comme le montre la *Chanson de la guerre contemporaine sur la défaite des Suisses à Marignan* : « Escampe, toute *frelore, bigot!* »

Parmi les îles dont l'auteur peuple sa géographie se trouvent celles de *Enig* et *Evig* (l. IV, ch. 17). Ces noms font allusion à un fait de politique contemporaine que la *Briefve Declaration* explique ainsi : « Motz allemans, sans, avecques. En la composition et appointement du landgrau^{ff} d'Esse avec l'empereur Charles cinquiesme, on lieu de *Enig* : sans détention de sa personne, feut mis *Evig*, avec détention. » Les commentateurs, depuis Le Duchat jusqu'à Marty-Laveaux, ont relevé comme fautive cette traduction. On ne s'est pas aperçu que Rabelais (s'il est l'auteur de la *Briefve Declaration*) donne le sens de la phrase plutôt que la valeur des mots pris isolément. Le landgrave acceptait la capitulation *ohne einige Gefängniss*,

1. Voir notre livre sur l'*Argot ancien*, p. 193.

SANS aucune prison ; le mot *einige* (Brabant *eenig*) fut changé en *ewig*, c'est-à-dire sans prison perpétuelle, donc AVEC une détention temporaire. Cette interprétation, qui cadre assez bien avec le contexte, est également celle que Noël du Fail donne dans un de ses *Contes d'Eutrapel* (éd. Courbet, t. I, p. 172) : « Au soir arrivez que nous fusmes à Moulins, ce n'est pas en Bourbonnois, pour ne mettre en erreur et *qui pro quo* : comme le secrétaire de l'empereur Charles le Quint en la capitulation de la prinse du duc de Saxe, où il mit *enig* pour *euig*, l'un signifiant *sans*, l'autre *avec*, qui fut cause de le retenir cinq ans prisonnier ; car il se trouva escrit *avec prison*, où il estimoit y avoir *sans prison*. »

Il y a finalement, dans Rabelais, un terme allemand qui a mis à une rude épreuve ses commentateurs. Il s'agit du fameux *aberkeids* du prologue de l'auteur au IV^e livre : « Alemans, peuple jadis invincible, maintenant *aber keids* », ce que la *Briefve Declaration* explique par : en allemand, vilifiez. Les anciennes éditions de Lyon fournissent les variantes : *abetekids* et *aberkerds*, qui n'avancent nullement la recherche. Le Duchat identifie le mot au petit bonheur avec *habergais*, toupie, du patois allemand de Strasbourg ; Regis, après avoir émis une hypothèse qui ne vaut guère mieux (il y voit une altération de *aber Scheiss*), ajoute : « Man wähle oder finde noch Besseres. » Je ne suis pas en mesure de résoudre l'énigme, mais je crois que les glossaires des patois bas allemands en pourraient seuls fournir la clé. Il est très probable qu'il s'agit en l'espèce d'un terme vulgaire que l'auteur aurait appris de la bouche même des lansquenets.

Voilà le relevé à peu près complet des termes allemands qui se trouvent dans Rabelais¹. Ils appartiennent pour la plupart aux patois bas allemands tels que les parlaient

1. Le Duchat et Marty-Laveaux (*Glossaire*) voient dans le *smach* (« Ny brusq ni *smach* ») des *Fanferluches antidotées* l'allemand *Schmach*, outrage ; mais comme on ignore le sens du terme rabelaisien, ce rapprochement reste douteux.

alors en France les lansquenets et les Suisses. Quant aux passages cités ci-dessus, ce sont des morceaux tout faits que Rabelais s'est contenté d'insérer dans son œuvre. Rien ne nous autorise à conclure à une connaissance, même superficielle, de l'allemand, et encore moins d'admettre cette opinion de Le Duchat (éd. Favre, vol. IV, p. 282) : « Il paroît par le chapitre ix du II^e livre¹ et par le chapitre xl du livre III² que Rabelais parloit bon allemand. » Le même commentateur va encore plus loin, lorsque, à propos de la remarque de Gargantua sur les prières purement machinales (l. I, ch. 10 : Et ce j'appelle moque Dieu et non oraison), il remarque ceci (vol. I, p. 350) : « Il se peut que Rabelais, qui savoit l'allemand, ait eu en vue le proverbe allemand *Gotts Gespatt, und nicht Gotts Gebet...* » Des suppositions pareilles relèvent exclusivement du domaine de l'imagination³.

2. L'Anglais.

Le fragment anglais de Panurge est plutôt de l'écossais. *Lard ghest tholb be sua virtiuss...*, c'est ainsi que commence le texte dans les éditions du xvi^e siècle (le fragment manque encore dans l'édition de 1533), tandis que les éditions modernes le travestissent en anglais pur : *Lord, if you be so vertuous...* Rabelais fait d'ailleurs lui-même allusion à l'origine écossaise en mettant dans la bouche de Pantagruel cette remarque qui suit immédiatement dans

1. C'est-à-dire : par le fragment de Panurge.

2. C'est-à-dire : par la réponse des Hondrespondres (lire 42, au lieu de 40).

3. On a cru même découvrir des traces d'influence germanique jusque dans la syntaxe de Rabelais : « Il n'est pas jusqu'à l'allemand qui, si l'on cherchait bien, n'eût la responsabilité d'une période pesante dans son allure inusitée, comme un Français leste et gaillard encaqué dans une armure de chevalier teutonique » (Pierre Gauthiez, *Seizième siècle*, p. 147). Les renvois de l'auteur (l. I, ch. 15, 18, 20; III, 15) sont tout aussi fantaisistes que la prétendue influence qu'ils sont censés étayer.

les premières éditions : « Saint Treignan foutys vous d'Escoss, où j'ay failly entendre¹. »

Rabelais mentionne expressément *le langage Escosse-François* (l. IV, ch. 40), c'est-à-dire le parler des troupes écossaises à Paris. On sait, en effet, qu'il y a eu en France, jusqu'au xvi^e siècle et au-delà, des mercenaires écossais qui formaient la garde particulière des rois. M. Lucien Schöne s'est efforcé de suivre les traces isolées qu'ils ont laissées dans le français des xv^e et xvi^e siècles². Il cite comme remontant à cette source :

Drinc et *dringuer*, chez Clém. Marot, les pendants écossais de *trinch* et *trinquer* dans Rabelais; d'ailleurs, *drinquer* se trouve déjà dans *les Ducs de Normandie* de Benoît (xii^e siècle).

Brelare bigot! c'est-à-dire *By'r Lord* (ou plutôt *Lard*) *by God!* dans le *Grand Testament* de Villon (v. 1585 : Foy que doy *Brelare bigod*); cf. Robert Gaguin (dans Godefroy) : « Jamais François bien ne saura jurer *bi God*, ni *brelare*. »

Millours, qui désigne dans les Mystères et chez Coquilart les gens riches, est également familier à Rabelais (l. III, ch. 47 : *Millort* Debitis; l. IV, ch. 33 : Celluy *milourt* Anglois), qui le prend une fois (l. II, ch. 14) dans un sens érotique.

M. Schöne tire de la même source les termes rabelaisiens : *fallot* (déjà chez Marot), *godepie* et *sarpe*. Le premier et le dernier termes cités sont purement français : *fallot*, drôle (par exemple l. III, ch. 7 : le gentil *fallot* Galen), est une métaphore tirée de *fallot*, lanterne, et l'expression *goud fallot* (l. III, ch. 47) est un simple jeu de mots de Carpalim³. Le mot *sarpe* (par exemple l. II, ch. 17 : damnez comme une *sarpe*) signifie simplement « serpent »,

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 151.

2. L. Schöne, *Le jargon de Villon*, 1888, p. 16 à 23.

3. Voir mes *Notes linguistiques sur Rabelais*, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 404.

par allusion au démon qui prit cette forme pour tenter Ève (cf. l. III, ch. 17 : *Serpe Dieu*, le nom du diable). Finalement, *guodepie*, qui manque chez Cotgrave, est d'un sens trop incertain pour justifier le rapprochement avec l'anglais *good pie*, bon pâté : il figure en effet non seulement comme nom de cuisinier (entre Maunet et Guaufreux, l. IV, ch. 40), mais encore dans une longue nomenclature de poissons (entre truites, lavaretz... et poulpres, limandes, l. IV, ch. 60).

La prétendue exclamation rabelaisienne *breguoy* (l. III, ch. 18 : juré... par le saint Sang *breguoy*) est ainsi commentée par Burgaud des Marets (vol. I, p. 598) : « Sang de par Dieu, *by our God*, comme *brelor* (*by our Lord*), vieux jurons anglais qu'on trouve dans Villon. » En réalité, au lieu de *Sang breguoy*, il faut lire *Sambre guoy*, c'est-à-dire Sang de Dieu ! C'est un euphémisme purement français et analogue aux jurons contemporains : *morgoy* ! et *pargoy* ! tous les deux dans le *Moyen de parvenir*.

On trouve en outre chez Rabelais quelques mots anglais, tels que *chippe*, barque (l. IV, ch. 22 ; cf. ancien français, *eschipe*), *godale*, bière (l. II, ch. 12), *hanebane*, jusquiame (l. II, ch. 7), *hobin* (l. I, ch. 12) et *ostade* (l. V, ch. 16 = *Worsted* ou *Woosted*) ; mais ces termes sont antérieurs à notre auteur, et le moyen français les a reçus par l'intermédiaire d'un patois normand.

C'est également le cas pour *remberge* (l. IV, ch. 1), sorte de petit vaisseau propre à faire des découvertes (« les *ramberges* étaient certains vaisseaux de guerre qu'on faisait autrefois en Angleterre », Richelet) : c'est *roberge* (anglais *rowbarge*) qu'on trouve dans une lettre de Henri II : « ... la construction et équipage d'une vingtaine de *roberges*. » Le texte rabelaisien est de 1552, la lettre royale de 1541¹.

1. Voir Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Französischen*, Marbourg, 1902, p. 168.

3. *Le Basque.*

Le fragment basque, qui manque d'ailleurs dans les premières éditions, porte un cachet vulgaire assez prononcé. Il est l'œuvre d'un de ces laquais basques qui étaient au service des grands seigneurs du xvi^e siècle¹. Rappelons que Grandgousier en avait également un à son service (l. I, ch. 28) : « Dont sur l'heure envoya le *Basque*, son laquais, querir à toute diligence Gargantua. »

En dehors de ce morceau, on ne rencontre chez Rabelais, en fait de basque, que l'exclamation *lagona edatera* (l. I, ch. 15), c'est-à-dire « Compagnon, à boire ! » exclamation qui manque également dans le *Pantagruel* de 1533 et qui répond à l'équivalent allemand déjà mentionné : *Lans, tringue!*

4. *Le Turc.*

Les quelques bribes d'osmanli que Panurge prétend apporter dans son sac directement de Turquie, — « à present viens de Turquie où je fus mené prisonnier lors qu'on alla à Metelin en la male heure (l. II, ch. 9) », — ne sont rien moins qu'authentiques. Lorsqu'il nous affirme, par exemple, que *dal baroth*² « vault autant dire comme au feu » (l. II, ch. 14), il ne faut l'accepter que sous les plus expresses réserves. Il y a bien en turc un mot *bârût* qui signifie « poudre à canon », mais quel est le sens de *dal*? J'ai consulté là-dessus un savant orientaliste, M. Clém. Huart, qui n'a pu me fournir qu'une suite d'hypothèses : « *Dal* peut être : 1^o l'impératif deuxième personne singulier de *dalmaq*, enfoncer, plonger ; dans ce cas, *dal barout* signifierait « plonge, poudre!... » ; 2^o la particule corrobore-

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 276 à 279.

2. Bouchet s'en est souvenu (*Serées*, éd. Roybet, t. I, p. 28) : « Le Turc qui rostissoit le gentil Panurge crioit : *dalbaroth ! dalbaroth !* »

native *dal*, simple, nu, dont nous avons un exemple dans *dal-kylydj*, sabre nu, celui qui a un sabre nu; *dal bârût*, qui n'est pas attesté, serait une expression équivalente, celui qui tient sa poudre nue, qui est assez brave pour ne pas la couvrir; mais cela ne nous mène pas au sens « au feu! » Faudrait-il voir dans cette expression un composé emprunté à la langue franque : *da'l barût*, boute-feu (impératif italien de *dar*?); mais on ne voit pas très bien l'impératif usité au lieu de l'infinitif en usage dans la langue franque. »

Je pencherais, pour ma part, vers cette dernière supposition; je crains fort que le turc de Panurge ne ressemble à celui du *mamamouchi* de Molière. Il est aussi possible que Rabelais ait puisé dans une relation de voyage contemporaine la phrase qu'il met dans la bouche de son héros; déjà estropiée par les imprimeurs, il l'a transportée telle quelle dans son œuvre.

Du reste, les quelques autres termes de Rabelais qui accusent une origine turque sont venus par l'intermédiaire de l'italien : *baschat* (l. II, ch. 14, 28), *genissaire* (cf. Marty-Laveaux, vol. III, p. 355) et *serrail* (l. III, ch. 9, 36; l. IV, ch. 26) reproduisent les formes italiennes correspondantes : *bascià*, *gianiçzero* et *serraglio*. Tandis que *janissaire* et *sérail* sont attestés dès le x^e siècle, *bacha* se trouve d'abord dans Rabelais, et il n'a cédé que tard à la forme parallèle *pacha* : les lexicographes du x^{vii}^e et du x^{viii}^e siècle ne connaissent que *bacha*¹. Quant à *musaphiz*, docteurs et prophètes (suivant la *Briefve Declaration* « en langue turque et slavonicque »), terme qu'on rencontre fréquemment dans notre auteur (l. II, ch. 45; l. III, ch. 45; l. IV, Prol.), il présente le même état d'incertitude graphique que le *dal baroth* cité plus haut. Le turc ne

1. Cf. Ménage (*Observations*, 1672) : « On peut dire indifféremment *bacha* ou *bassa* »; *Dictionnaire de Trévoux*, 1752 : « L'usage en France est pour *bacha* ou *bassa* ». Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 a *bacha*; l'édition de 1835 renvoie, au mot *bacha*, à *pacha*.

connaît que *musahib*, favori du prince, courtisan ou fonctionnaire qui a le droit d'adresser la parole au Sultan ¹.

5. L'Hébreu.

Il y avait dans l'abbaye de Thélème de « belles et grandes librairies en grec, latin, hebrieu, françois, tuscan et espagnol (l. I, ch. 53) ». Cependant, les trois premières langues passaient seules pour classiques, tandis que les trois derniers idiomes commençaient à peine à compter dans l'éducation intellectuelle de l'homme de la Renaissance. Dans la célèbre lettre de Gargantua à Pantagruel, on lit ce passage significatif (l. II, ch. 8) : « Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, Grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die savante, Hebraicque, Chaldaicque, Latine », et plus loin : « Par quelques heures du jour, commence à visiter les saintes lettres. Premièrement, en grec, le Nouveau Testament et Epistres des Apostres; et puis, en hebrieu, le Vieux Testament. » Aussi, après que Panurge eut étonné Pantagruel par son érudition dans des idiomes qui lui étaient plus ou moins inconnus et qu'il eut fini de débiter le fragment commençant par les mots : *Adoni schalom lecha...*², Epistemon de s'écrier : « A ceste heure ai-je bien entendu, car c'est langue hebraicque bien rethoricquement prononcée. »

1. Cf. Le Duchat (éd. Favre, t. IV, p. 236) : « *Musaphiz*, ce sont proprement les prêtres mahométans, en cela seulement plus savants que le peuple, qu'ils savent lire l'*Alcoran* et le *Mussaph*, qui sont des livres écrits en arabe. C'est la définition que donne de ce mot Bartholom. Georgevicz, *De Turc. Moribus*... Mais, sur ce pied-là, celle de Rabelais, dans ses Notes sur son IV^e livre, ne sera ni exacte, ni complète. »

2. Voir le texte, la transcription et la version qu'en a donnés Sylvestre de Sacy (dans l'édition *Variorum*). Cette transcription est plus exacte et plus conforme à l'original que celle fournie par Carmoly (dans l'édition de Burgaud des Marets et Rathery); ce dernier transcrit négligemment : *Adonai schalom lachem...* (dans Rabelais : *Adoni schalom lecha...*).

Notre auteur parle à diverses reprises des *Massorethz*, « interpretes des saintes lettres hebraïques, (l. II, ch. 1) » — « interpretes et glossateurs entre les Hebreux », explique la *Briefve Declaration*, — et fait à leur propos la remarque suivante (l. II, ch. 17) : « Car les pardonnaires me le donnent (c'est-à-dire l'argent), quand ilz me disent en presentant les reliques à baiser, *centuplum accipies*, que pour un denier j'en prenne cent : car *accipies* est dit selon la manière des Hebreux, qui usent du futur en lieu de l'imperatif, comme vous avez en la loy, *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies; diliges proximum tuum et sic de aliis*. Ainsi quand le pardonigere me dit *centuplum accipies*, il veult dire : *centuplum accipe*, et ainsi l'expose Raby Kimy (lire : Kimchy) et Raby Aben Ezra et tous les massoretz. »

Cette remarque grammaticale témoigne chez Rabelais d'une certaine connaissance de la langue sacrée. On rencontre également dans son œuvre plusieurs expressions tirées de la Bible et spécialement de l'Ancien Testament. Telles sont :

Dathan et Abiron (l. III, ch. 19), d'après les *Nombres* (XVI^e, *passim*), locution employée pour la première fois par Rabelais, et qu'on rencontre plus tard dans les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné¹. En revanche, l'allusion au *Schibboleth* (l. V, ch. 19) est déjà attestée dès le XII^e siècle².

Gotz... Magotz (l. I, ch. 54), locution dans laquelle Le Duchat voyait avec raison une allusion au Gog et Magog d'Ezechiel (ch. xxxix) et de l'Apocalypse (ch. xx); suivant ce dernier, après le règne de mille ans, *Gog et Magog* marcheront contre la ville sainte, mais seront anéantis par le feu du ciel. Chez Rabelais, les *Gotz... magotz* personni-

1. Voir J. Trénel, *L'élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné*, 1904, p. 70.

2. Idem, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIII^e-XV^e siècle)*, 1904, p. 75. Cf. en outre Rabelais (l. II, ch. 14) : allusion à la femme de Loth et à la destruction de Sodome et de Gomorrhe.

fient les hypocrites, par le rapprochement analogique des synonymes *bigotz*, *cagotz*, etc. Ailleurs (l. IV, ch. 56), il voit dans *goth*, *magoth* des « motz barbares ». D'après Marty-Laveaux (vol. IV, p. 151), les *Gotz* et *Magotz* de Rabelais seraient tout simplement les ennemis du roi Arthus et par suite du Gargantua des *Grandes Chroniques* qui « jura devant tous les assistans que jamais ne beuroit, ne mangeroit que les *Gos* et *Magos* neussent tous sentiz que pesoit la masse que il tenoit en sa main ». Cette opinion n'infirme nullement l'origine apocalyptique de la locution citée : elle en fixe seulement l'étape intermédiaire.

Tohu Bohu (l. IV, ch. 17) désigne, d'après la *Genèse* (v. 2), le chaos qui a précédé la création. Rabelais donne ce nom à deux îles de sa géographie imaginaire : « Ce mesme jour passa Pantagruel les deux isles de *Tohu* et *Bohu*, esquelles ne trouvasmes que frire. » Sous leur forme hébraïque, ces termes apparaissent pour la première fois chez Rabelais ; les versions françaises, à partir du XII^e siècle, les rendent par « vaine et vuide » (d'après l'*inanis* et *vacua* de la Vulgate), ce que la *Briefve Declaration* interprète par « deserte et non cultivée ».

Il y a une autre locution, — *sans les femmes et les petits enfans*, — qu'on rencontre fréquemment dans son œuvre, par exemple (l. I, ch. 27) : « Ainsi, par sa prouesse, furent desconfis tous ceux de l'armée qui estoient entrés dedans le clos, jusques au nombre de treize mille six cens vingt et deux, *sans les femmes et petits enfans*, cela s'entend toujours. » C'est une imitation burlesque du précepte biblique qui prescrit aux généraux d'épargner, en temps de guerre, les femmes et les enfans ; de là, au sens généralisé, dans le Nouveau Testament, par exemple saint Mathieu (ch. xiv) : « Ceux qui mangèrent étoient au nombre de cinq mille, sans les femmes et les petits enfans. »

A propos de l'expression rabelaisienne *jambe de Dieu*, c'est-à-dire « jambe toute sphacelée et pourrie (l. IV, ch. 50) », Burgaud des Marets fait cette remarque : « Expression hébraïque pour désigner une jambe frappée d'une maladie

ou d'une infirmité incurable. » En fait, cette expression n'a rien de commun avec l'hébreu qui l'ignore; elle appartient en propre à l'ancien argot, et Bouchet le dit expressément (*Serées*, éd. Roybet, vol. IV, p. 270) : « Les gueux ne seront jamais sans une jambe gangrenée... qu'ils nomment une *jambe de Dieu*. » L'expression dénote un tour d'esprit particulier aux gueux : en argot, *franc mitou* signifie à la fois Dieu et mendiant malade ou qui fait semblant de l'être; les épithètes *divin* et *malade* y sont identiques. Ces maladies des gueux semblaient avoir, en effet, quelque chose de miraculeux. Les ulcérations aux bras ou aux jambes étaient simulées ou provoquées artificiellement : les prétendus estropiés et infirmes, une fois rentrés dans la *Cour des Miracles*, y redevenaient sains et saufs comme par enchantement.

L'élément hébraïque est complètement absent des trois premiers livres de l'œuvre rabelaisienne; dans le IV^e livre, une grande partie de la géographie de l'auteur porte des noms hébreux, et cette tendance à l'allégorie sous un vêtement biblique s'accuse tout particulièrement dans le V^e livre, où les nombreux officiers de la Quinte-Essence et autres abstractions sont présentés sous des appellations hébraïques. Ces deux dernières catégories de termes bibliques méritent un nouvel examen, la plupart des interprétations qu'on en a données étant ou erronées ou imaginaires.

Commençons par la toponymie rabelaisienne qui ne présente pas des difficultés et dont les noms ont été pour la plupart interprétés par la *Briefve Declaration*¹.

Pantagruel monte sur mer pour visiter l'oracle de la

1. M. Abel Lefranc a consacré aux voyages de notre héros un livre attachant comme un roman : *Les navigations de Pantagruel, étude sur la géographie rabelaisienne*, Paris, 1905. Ces voyages ont un fond de réalité, et tout en leur prêtant des noms imaginaires, Rabelais a pensé à certains pays déterminés. Si la donnée générale reste acquise, les diverses étapes de ce voyage, où le réel le dispute à l'utopique, offrent naturellement matière à discussion.

dive *Bacbuc*, la « dame d'honneur de la Bouteille¹, et pontife de tous les mysteres » (l. IV, ch. 35). Après avoir correspondu avec son père Gargantua à l'aide du fameux *Goçal*², « celeste messaiger..., c'est un pigeon pris dans le colombier de Gargantua » (l. IV, ch. 3), nos voyageurs passent les deux îles de *Tohu* et *Bohu* (voir ci-dessus), où ils apprennent que « le roy de Cullan³, en Bohu, avoit defait les satrapes du roy Mechloth⁴ et mis à sac les forteresses de *Belima* » (l. IV, ch. 17), c'est-à-dire du « néant », sens de l'hébreu *belimah*, le pendant oriental des synonymes grecs *Meden*, *Uden*, *Uti*.

Après diverses péripéties, les voyageurs arrivent dans l'île Farouche, « manoir anticque des Andouilles », dont la reine est la dame *Niphleseth*⁵. Pantagruel descend ensuite en l'île de *Ruach*⁶, dont les étranges habitants « ne vivent que du vent » (l. IV, ch. 43). Arrivés près de l'île *Chaneph*⁷, notre héros est envahi de sommeil; la dernière étape est l'île des *Ganabins*⁸, dont « les peuples sont tous voleurs et larrons » (l. IV, ch. 66).

Ajoutons le grand royaume de *Gebarim* (lire *guebarim*, les guerriers) avec le roy Ohabé, dominateur d'icelle terre, « lequel et tous ses subjectz pareillement parlent langage françois tourangeau » (l. IV, ch. 5); les moines qui allaient

1. *Briefve Declaration* : « *Bacbuc*, bouteille en hebrieu, ainsi dite du son qu'elle fait quant on la vuide. » C'est *bacbouk* qu'il faut lire.

2. *Ibidem* : « *Goçal*, en hebrieu pigeon, colombe. » Le mot signifie proprement jeune oiseau, qu'il s'agisse du pigeon ou de l'aigle.

3. C'est un nom biblique.

4. Cf. hébreu *makhloth*, maladies.

5. *Briefve Declaration* : « *Niphleseth*, membre viril, hebrieu. » C'est *miphleseth* qu'il faut lire, et la Septante traduit le mot par εἶδολον, monstre.

6. *Ibidem* : « *Ruach*, Vent ou Esprit, hebrieu. » C'est *rouakh* qu'il faut lire.

7. *Ibidem* : « *Chaneph*, hypocrisie, hebrieu. » Le terme *khaneph* signifie profane ou irreligieux.

8. *Ibidem* : « *Ganabins*, larrons, hebrieu », c'est-à-dire *ganabim*, pluriel de *ganab*, voleur. Dans le souper des dames lanternes (l. V, ch. 33), entre autres plats, se trouvent « des *genabins* de haulte fustaye », à côté « des lansbregots » et « de la gendarmenoyre ».

au concile de *Chesil*¹ pour « grabeler les articles de la foy contre les nouveaulx hereticques » (l. IV, ch. 18); et la célèbre mule, nommée *Thacor*², sur laquelle les Milanais firent chevaucher l'épouse de l'empereur Frédéric Barberousse (l. IV, ch. 45). Notons, en passant, le nom de *Albian Camar*, le « maistre Aeditue de l'isle Sonnante » (l. V, ch. 2), qu'on interprète habituellement³ par « blanc sacristain », ce qui est faux : le manuscrit porte *Abihen*, rappelant le nom biblique *Abihou*, à côté de *Abiyam*; et *Camar* est l'hébreu *komer*, prêtre païen. Le nom de *Assaphis* que l'auteur donne (l. V, ch. 4) aux habitants de cette contrée (l'isle Sonnante), est l'hébreu *oussaph*, rassemblés.

Remarquons finalement que la désinence *im* du pluriel hébraïque est rattachée par Rabelais à des noms d'origine grecque (cf. *Gelasim*, l. II, ch. 4) ou latine (cf. *Ennasins*, l. IV, ch. 9), et que certains des noms propres de ses généalogies sont purement imaginaires (l. II, ch. 1) : « Et le premier fut *Chalbroth*, qui engeandra *Sarabroth*, qui engendra *Faribroth*..., qui engeandra *Nembroth*... » C'est ce dernier qui a servi de type aux trois autres, et, à ce titre, ils figurent dans le langage des Antipodes de Panurge (l. II, ch. 9). Les noms forgés sont d'ailleurs un des procédés du comique rabelaisien. On se rappelle les démons que le bacha invoque dans son désespoir (l. II, ch. 14) : Grilgoth, Astaroth, Rapalu et Gribouillis. Le deuxième, qui est seul réel (cf. l. IV, ch. 44 : Belzebuz et Astarotz), y figure par assonance avec l'ancien français *haster*, rôtir; Hasteret et Gribouillis se trouvent pour cette raison parmi « les noms des preux et vaillans cuisiniers » (l. IV, ch. 40), qui entrèrent dans la Truye dressée par frère Jean.

Abordons maintenant les noms des nombreux gentils-

1. C'est l'hébreu *kessil*, fou.

2. *Briefve Declaration* : « *Thacor*, un fic au fondement, hebrieu. » Lire *takhor*, abcès.

3. Voir les Commentaires de Le Duchat, de Burgaud des Marets et de Marty-Laveaux.

hommes et officiers de la Quinte-Essence (l. V, ch. 20) : «...Tabachins, chachanins, neemanins, rabrebans, nereins, roznins, nedibins, nearins, segamions, perazons, chesinins, sarins, sotrins, aboth, enilins, archasdarpenins, mebins, giborins. »

César de Missy a le premier reconnu l'origine de quelques-uns de ces noms¹. C'est De l'Aulnaye qui en essaya l'interprétation systématique, et il fut suivi dans cette voie par Johanneau. Le premier a souvent vu juste, mais l'un et l'autre ont commis de nombreuses bévues à la fois sous le rapport de la forme et du sens des termes cités.

Prenons, par exemple, le deuxième nom de la série : *chachanins* (dans le manuscrit, *chachamins* et *chachamim*). Les commentateurs, en ne tenant pas compte du mode de transcription de l'auteur² du V^e livre (qui rend par *ch* le son guttural hébraïque *kh*), avaient lu à la française ce nom et les autres se trouvant dans les mêmes conditions. De là cette remarque de Johanneau (éd. *Variorum*) : « Lisez *schachnim* ou plutôt *schachmim*. M. De l'Aulnaye dit que ce mot hébreu signifie voisin. Nous pensons qu'il est pris ici plutôt dans le sens d'étrangers ; *schachen* signifie en hébreu non seulement voisin, mais étranger. » Or, ni la forme ni le sens du mot ne conviennent au contexte : c'est *khakhamim* qu'il faut lire, pluriel de *khakham*, sage, philosophe, sens qui va parfaitement à un serviteur de la Quinte-Essence.

Analysons donc chacun pour son compte les représentants de cette nomenclature.

TABACHINS, plus correctement *tabakhim*, ce sont les cuisiniers (pl. de *tabakh*) de la Quinte-Essence, c'est-à-dire

1. Dans la préface du traducteur des *Remarques* de M. Le Motteux, 1740.

2. Ce son, dans le morceau hébraïque de Panurge (l. II, ch. 9), est rendu par une triple notation : *ch* (lecha), *c* (habdeca), et *h* (lehem).

les serviteurs qui préparaient les abstractions dont se nourrissait ce monde allégorique¹.

CHACHANINS (voir ci-dessus).

NEEMANINS (avec les variantes *nemains* et *memamins*), plus correctement *neemanim*, les fidèles, les féaux de la Quinte-Essence².

RABREBANS : en hébreu, *rabreban*, nobles, notables³.

NEREIN (1564), erronément *nercin* (ms. : *merein*), plus correctement *neerim*, les illuminés⁴.

ROZUINS, au lieu de *roznim* (pl. de *rozen*), les chefs, les princes : interprétation déjà donnée par De l'Aulnaye.

NEDIBINS, c'est-à-dire *nedibim*, les nobles, les souverains⁵.

NEARINS, c'est-à-dire *nearim*, jeunes gens, domestiques : seule leçon correcte, celle de *thearins* étant imaginaire⁶.

SEGAMINS (1596), à côté de *segamions*, c'est l'araméen *seganim* (pl. de *sagan*), satrapes, chefs⁷.

1. Le Duchat (t. V, p. 56) : « *Tabachins*, de l'italien *tabacchino*, qui pourtant ne se dit proprement que d'un maquereau adroit. »

2. De l'Aulnaye le rend exactement par : fidèles, assidus ; mais Regis confond ce terme avec *nehemanim*, beautés, grâces, voluptés.

3. De l'Aulnaye lit erronément *rabrebin*, grands, principaux.

4. De l'Aulnaye, dans sa première édition, rapproche le mot de l'hébreu *ner*, lampe, pl. *nerin* (plutôt *neroith*) ; dans la deuxième, de *nearim*, jeunes gens, en le confondant ainsi avec le nom suivant *nearins*.

5. De l'Aulnaye donne *nebidin* (sic), princes, puissants, dominateurs. Cf. Burgaud des Marets et Rathery (t. II, p. 408) : « Quant à *nedibins*, nous ne savons ce que c'est. »

6. C'est cette dernière pourtant que donne l'édition *Variorum* : « Ce doit être le mot hébreu *tharim*, exploratores, mercatores... M. De l'Aulnaye lit ici *nearins* et n'explique ni l'un ni l'autre. Si cette leçon est la véritable, ce mot viendrait alors de l'hébreu *nearim*, maledicti, ou *neharim*, fluvii, populi inundantes, ou de *nacharim*, ira accensi, pugnantes, ou du grec νεαρός, juvenis, novus. » *Aegri somnia* !

7. De l'Aulnaye (et l'édition *Variorum*) : « Lire *segarim* (sic !), mot hébreu signifiant préfet. »

PERAZONS, avec la variante *paraçon* (ch. XXI et XXIII), répond à l'hébreu *perazon*, chef, commandant, prince¹.

CHESININS (ch. XXIII : *cesinins* et *cosimins*), représente, suivant la notation habituelle de l'auteur, l'hébreu *khas-sinim* (pl. de *khassin*), les forts, les robustes : interprétation déjà donnée par De l'Aulnaye.

SARINS, c'est-à-dire *sarim* (pl. de *sar*), princes².

SOTRINS, c'est-à-dire *schoterim* (pl. de *schoter*), les scribes³.

ABOTH, reproduit exactement la forme hébraïque du mot : c'est le pluriel de *ab*, père, patriarche, maître⁴.

ENILIN, terme laissé inexpliqué par les commentateurs : c'est *neelim* (*naalim*), les supérieurs.

ARSCHASDARPENINS, terme resté également inexpliqué : « Nous n'avons pas trouvé ce mot (*enilin*) ni le suivant (*arschasdarpenin*) dans l'hébreu ; ils ont sans doute été corrompus par les imprimeurs », lit-on dans l'édition *Variorum*. Cependant, un commentateur « que rien n'arrête en étymologie, parce qu'il ne connaît ni les sources ni les règles » (c'est Johanneau qui parle), dérive le mot du grec (comme d'ailleurs tous les autres noms de la série), en l'interprétant par « étudiant en médecine, c'est-à-dire disciple d'Archagate, Péloponésien, célèbre médecin ».

En fait, c'est *Ahaschdarpenin* qu'il faut lire, terme figurant au livre d'Esther au sens de « satrape » et n'étant que

1. *Idem* (et *ibidem*) : « Lire *perasin*, cavaliers ; c'est un pluriel de *parasch*, chevauteur. » Johanneau, ayant oublié cette étymologie, en propose plus loin une deuxième, qui rappelle la prétendue origine grecque d'*arschasdarpenin* (voir ci-dessous) : « *Perazons*, ceints du *paraçonium*, c'est-à-dire du ceinturon et de l'épée » (suit une page sur le *paraçonium*).

2. De l'Aulnaye a confondu *saris*, eunuques, avec *sarim*, princes.

3. *Idem* : « Lire *sotrins*, préfets. »

4. *Idem* : « *Aboth*, mot hébreu qui signifie pythons, esprits prophétiques » (interprétation suivie par l'édition *Variorum*).

la transcription hébraïque du persan *kchatrapávam*, d'où également le reflet grec *σατράπης*.

MEBINS : c'est *mebinim* (pl. de *mebin*), maîtres, professeurs.

GIBORINS : lire *guibborim* (pl. de *guibbor*), les forts, les géants¹.

Cette longue liste de rangs et dignités, qui dans le manuscrit est réduite de moitié, embrasse dans un véritable pêle-mêle les titres honorifiques que les rabbins se prodiguaient dans leur correspondance ou dont on honorait jadis les chefs des communautés israélites². Ce fut probablement un rabbin qui procura à l'auteur du V^e livre la bizarre nomenclature qu'on vient de passer en revue.

Cette supposition gagne en vraisemblance lorsqu'on examine les termes hébreux désignant les abstractions qui constituent la nourriture habituelle de la Quinte-Essence. Voici le passage en question (l. V, ch. 20) : « Les Tabachins nous dirent qu'eussions la dame royne pour excusee, si avec elle ne disnions : car à son disner ne mangeoit, fors quelques cathegories, jecaboth, eminins, dimions, abstractions, harborins, chelimins, secondes intentions, caradoth, antitheses, metempsichoses, transcendantes prolepsies. »

Analysons les termes hébreux de cette deuxième série.

JECABOTS, à côté de la variante *jarbots* (que donne le manuscrit), l'une et l'autre forme corrompues, au lieu de *sechaboth*, qu'on lit plus loin (l. V, ch. 22 : une autre putrifiait des *sechaboth*. O la belle viande!). Cette dernière leçon représente l'hébreu *sekhalth* (pl. de *sekhel*), les intelligences (le *b* et l'*l* hébraïques se confondent facilement à l'impression), comme l'avait déjà supposé De l'Aulnay qui transcrit *sekaloth* et le traduit par « abstractions ».

1. Le terme est apparenté à l'araméen *Gabbara*, géant, qui figure dans la généalogie de Pantagruel (l. II, ch. 1).

2. Je dois cette remarque à l'obligeance de M. Joseph Halévy, illustre sémitisant, qui a bien voulu me renseigner sur l'ensemble de cette nomenclature.

On lit à ce propos dans l'édition *Variorum* : « Mais De l'Aulnaye a mal lu l'explication qu'un hébraïsant lui aura donnée de ce mot, ou il l'aura laissé estropier deux fois par l'imprimeur. C'est *secaboth* ou *sachaboth* qu'il veut dire : en hébreu *lacerae vestes, panni*; mais nous préférons lire *jecabots* de l'hébreu *yekeb*, pressoir, dont *yekaboth* est le pluriel. » Or, le reproche que Johanneau adresse ici à De l'Aulnaye est parfaitement injuste, et la méprise se trouve entièrement de son côté. Quant à tirer le mot de *yekeb*, pressoir (hypothèse déjà émise par César de Missy), la forme et le sens s'y opposent également : le pluriel du mot est *yekabim* (et non pas *yekaboth*) et son acception est purement concrète¹, tandis qu'il s'y agit exclusivement d'abstractions. Ajoutons que les éditeurs n'ont pas toujours saisi le sens allégorique de ces chapitres et qu'ils se sont mépris sur la nature des plats de cette cuisine métaphysique. C'est ainsi que Le Duchat propose de lire *escharbots* (au lieu de *sechaboth*), c'est-à-dire *escarbots*², et Du Marsy lui substitue bravement *escargots*! Ces abstrakteurs de Quinte-Essence se nourrissent donc d'intelligences, d'aperceptions, de concepts, et non pas d'escargots ou d'escarbots.

EMININS : c'est *eminim*, les réalités, les vérités³.

DIMIONS, répond à *dimyon*, image, représentation, sens sur lequel les commentateurs sont d'accord.

HARBORINS, ou plus correctement *harhorins* (leçon de l'éd. de 1514) : c'est l'araméen *harhorim*, pensées, concepts.

CHELIMINS, non pas « songes », comme l'interprète De l'Aulnaye (*khalom*, songe, ayant au pl. *khalomoth*), mais gens qui rêvent, quelque chose comme abstrakteurs.

1. César de Missy en développe ainsi la marche vers l'abstraction : « Probablement d'abord les sucs exprimés ou abstraits, puis figurément les abstrakteurs de quintessence. »

2. Cf. éd. Moland, glossaire : *sechaboth*, escarbot, scarabée (à côté de *jecabots*, abstractions).

3. De l'Aulnaye : « Lisez *minim*, espèces, catégories. »

CARADOTH, répond à l'hébreu *kharadoth*, visions effrayantes (de *kharadah*, terreur), ce que De l'Aulnaye rend par « pensées confuses ».

Les fragments hébraïques dans Rabelais sont formés de pièces et morceaux surajoutés. La liste des gentilshommes de la Quinte-Essence a été augmentée dans l'édition imprimée du V^e livre. En dehors de ces textes de provenance purement externe, nous avons relevé les passages qui accusent une certaine familiarité avec la langue sacrée (dont rend également témoignage l'exégèse assez exacte¹ de la *Briefve Declaration*) et une connaissance sérieuse de la Bible qui devait être « matière de bréviaire » pour un théologien si érudit que notre auteur.

6. *L'Arabe.*

Les études d'arabe restèrent jusqu'au xvi^e siècle dans un état rudimentaire. Tandis que le nombre des hébraïsants allait en augmentant, il était extrêmement rare à cette époque de rencontrer un connaisseur même superficiel de l'arabe. Ce n'est qu'au xvii^e siècle que ces études prennent de l'essor en France avec les D'Herbelot et les Galland. L'arabe ne compte pas parmi les langues savantes de l'Europe intellectuelle, et dans l'abbaye de Thélème il n'y avait pas de « librairie » arabe. Cependant, dans la lettre de Gargantua qui anticipe de beaucoup sur l'avenir, on lit (l. II, ch. 8) : « J'entens et veulx que tu aprennes les langues parfaictement. Premièrement, la Grecque, comme le veult Quintilian; secondement, la Latine, et puis l'Hebraïcque pour les saintes lettres, et la Chaldaïcque et Arabicque pareillement. » C'est là un desideratum plutôt qu'une réalité², et encore aujourd'hui la connaissance de l'arabe ne sort guère du domaine des spécialités.

1. Ajoutons : « *Sela*, certainement » (l. IV, ch. 67; l. V, ch. 11).

2. Ce n'est qu'en 1538 que Guillaume Postel fut chargé au Collège de France, récemment créé, de l'enseignement simultané « des lettres grecques, hébraïques et arabiques ». Voir Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 1893, p. 159.

Rabelais savait-il l'arabe? Si la *Briefve Declaration* est son œuvre, on en aurait un témoignage direct. A propos des *Catadupes de Nil*, on y lit cette explication : « Lieu en Aethiopie, onquel le Nile tombe de haultes montaignes en si horrible bruyt, que les voisins du lieu sont presque tous sours, comme escrit Claude Galen. L'evesque de Caramith, *celuy qui en Rome fut mon precepteur en langue arabique*, m'a dit que l'on oyt ce bruyt à plus de trois journees long : qui est autant que de Paris à Tours. »

Certes, le fait de prendre quelques leçons d'une langue si difficile, et cela à une époque où manquaient encore les ressources d'enseignement indispensables, ne peut avoir une grande portée. Il est curieux de constater que l'arabe est absent de l'étalage polyglotte de Panurge, et l'œuvre rabelaisienne ne contient aucun fait qui témoigne d'une connaissance directe de cette langue. Non qu'il n'y ait pas des termes arabes, mais ou bien ils sont antérieurs, ou bien ils dérivent de sources secondaires et parfois tertiaires. Il faut tout d'abord exclure les termes scientifiques qui étaient déjà devenus l'apanage de la culture européenne et que les spécialistes s'assimilaient dans les ouvrages latins de l'époque. Tel est le cas de la médecine et de l'astronomie.

La Médecine. « Puis soigneusement revisite les livres des medecins grecs, arabes et latins, sans contemner les thalmudistes et cabalistes, et, par frequentes anatomies, acquiers toy parfaicte cognoissance de l'autre monde, qui est l'homme », lit-on dans l'admirable lettre de Gargantua. Rabelais était lui-même médecin, et les termes d'anatomie sont fréquents dans son œuvre¹; mais qu'il ait lu les médecins arabes dans l'original, voilà ce qui est fort douteux. Les principaux d'entre eux (par exemple Avicenne) étaient depuis longtemps traduits en latin, et les traités latins d'anatomie citaient les termes techniques

1. Voir l'ouvrage du docteur Le Double sur *Rabelais anatomiste et physiologiste*, Paris, 1889.

introduits par les médecins arabes. C'est là que Rabelais a puisé les termes spéciaux tels que :

ALKATIM (l. III, ch. 20) : « La dextre retint close en poing, excepté le poulce, lequel droit il retourna arriere sous l'escelle dextre, et l'assit au-dessus des fesses, on lieu que les Arabes appellent *al katim*, » et plus loin (l. IV, ch. 31) : « L'*alkatin*, comme un billart¹. »

MIRACH (l. IV, ch. 30) : « Le *mirach* comme un chapeau albanois. »

SIPHACH (l. IV, ch. 31) : « Le *siphac* comme un brassal. »

Andreas Belunensis, dans son commentaire sur les termes arabes chez Avicenne, nous renseigne sur le premier de ces termes : « *Alchatin* est pars continens spondyles quinque, qui sunt immediate infra spondylem 12, » et Leonellus Faventinus, dans son livre *De Medendis morbis*, s'exprime ainsi sur les deux derniers termes cités (ch. L) : « *Mirach* dicitur pars ventris exterior composita ex cute, pinguedine, et octo musculis ventris. — Est *siphac* panniculus nervosus solidus, continens inter se zibrum, stomachum et hepar². »

A propos du passage (l. III, ch. 22) : « ... bras et jambes... que les Arabes appellent *venes Meden* », Johanneau remarque que *venes meden* signifie « veines de la jambe, parce que ces petites tumeurs ressemblent à une veine », ce qui est purement fantaisiste (l'arabe ignorant un *meden*, jambe). C'est Le Duchat qui a donné la vraie explication (vol. III, p. 255) : « *Venae Medini*, maladie ainsi nommée de la ville de Médine où elle est commune. Avicenne en parle. »

C'est ici que se rapportent les termes pharmaceutiques :

ALICACABUT, fruit de l'alkekengé (l. II, ch. 24 : les

1. *Alkatim* figure antérieurement dans un des baragouins de Panurge (l. II, ch. 9).

2. J'emprunte ces citations au Commentaire de Le Duchat (éd. Favre, t. IV, p. 305, 306); cf. Le Double, *ouvrage cité*, p. 43 et suiv.

pommes d'*alicacabut*), bas-latin *halicacabum*, terme encore familier à la pharmacopée moderne¹ : c'est le bas-latin *cacabum* (« esse dicitur species strigni quae vocatur *kekengi* », Ducange), pourvu de l'article arabe comme son synonyme *alkekenge* (xv^e siècle : *alkacange*).

ALKERMES (l. III, ch. 18 : « Les femmes de Cilicie... cueillent la graine d'*alkermes* ») : arabe *alkirmiz*.

BAURACH, *borax* (l. II, ch. 33 : « Dond vient la chaleur de ces dites eaux, ou si c'est à cause du *bourach*, ou du soufre...; » l. V, ch. 18 : *bourach*). Gérard de Crémone transcrit *bourach* (en arabe *buraq* ou *bouraq*).

GELENIABIN et TELENIABIN, noms de gommes que Rabelais donne à deux îles de sa géographie (l. IV, ch. 17) : « Depuis passasmes les isles de Nargues et Zargues, aussi les isles de *Teneliabin* et *Geneliabin*, bien belles et fructueuses en matière de clystère. » La *Briefve Declaration* en donne cette explication : « *Teleniabin* et *Geleniabin*, dictions arabiques, Manne et Miel rosat. » Rabelais a trouvé ces deux termes dans la pharmacopée contemporaine, et on en retrouve les traces dans l'officine moderne². Quant à leur origine arabe, M. Huard m'a obligeamment communiqué le renseignement qui suit : « Dans *gel-teleniabin*, il y a un élément commun qui est le persan *angabin*, miel, entrant en composition dans *gul-angabin*, conserves de roses dans du miel, arabisé en *djal-andjabin*, qui est le *geleniabin* de Rabelais; *teleniabin* est *telengabin*, manne (dans lequel le premier élément est *ter*, humide), arabisé en *tarandjabin*... » Ce dernier figure comme *téreniabin*, manne liquide de Perse, dans le *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, par Marcel Devic.

NAPHE (l. I, ch. 55 : d'eau rose, d'eau de *naphe*), une trentaine d'années plus tard sous la forme *naffe*, dans la *Maison rustique* de Liébault (1570).

1. Dorvault, *Officine*, Paris, 1868, p. 248 : *halicacabum*.

2. *Idem*, p. 643 : *teringebin*.

L'astronomie. « Des ars liberaux, geometrie, arithmetique et musique, je t'en donnay quelque goust quand tu estois encore petit, en l'aage de cinq à six ans; poursuis le reste, et d'astronomie saches en tous les canons. Laisse moy l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius, comme abus et vanités », lit-on dans la lettre de Gargantua. Voici les termes de cette catégorie chez Rabelais, qui les a puisés dans les traités latins de son époque :

ALGEBRE (l. III, ch. 26), qu'on trouve une dizaine d'années plus tard comme titre d'un traité de J. Péletier sur la matière (1554).

ALIDADA (l. III, ch. 26), qu'on rencontre plus tard dans la *Pratique de géométrie* de Chauvet (1578).

ALMUCANTARATH (l. II, ch. 12) : « Et m'esbahis bien fort comment les astrologues s'en empeschent tant en leurs astrolabes et *almucantharatx*. » On rencontre ce terme plus tard dans l'*Astrolabe* de Jaquinot (1552).

AZIMUTH (l. III, ch. 38), à côté d'*almucantarath*, que Jaquinot définit ainsi dans son traité déjà mentionné sur l'*Astrolabe* : « Cercles imparfaictz appelez *azimuthx* par les Arabes. »

TACUINS (l. III, ch. 38; *Prognostication*, l. V : « medecins de triquenique, *Tacuins* et Marranes, renieurs de Dieu »), d'après le bas-latin *tacuinum*, d'où également l'italien *tacuino* (« nome di libro simile all' almanacco, o lunario », Crusca). Dans le premier passage de Rabelais, *tacuin* est suivi de « heteroclyte, sommiste, abreviateur », et il semble avoir le sens de « faiseur d'almanac¹ », comme dans l'exemple cité de la *Prognostication*.

1. Burgaud des Marets (t. I, p. 698) confond *tacuin*, terme d'astrologie, avec *taquin*, avare, vilain, confusion déjà familière aux éditeurs de la *Prognostication* après 1542 (celle-ci porte *avicinistes*). Voir sur *tacuin* une note intéressante de Le Duchat (éd. Favre, t. V, p. 111).

Pour tous ces termes, l'œuvre rabelaisienne offre le premier témoignage. Les suivants sont antérieurs à notre auteur :

ALAMBIC (l. IV, ch. 31 : « La tēste contournée comme un *alambic* »), terme déjà familier au *Roman de la Rose*.

ALGORISME (l. II, ch. 13), nom médiéval de l'arithmétique, se trouve déjà au XIII^e siècle (v. Littré).

BEEN (l. III, ch. 50) : « Myrobolans que les Arabes appellent *been*, car ilz semblent à gland et sont onctueux. » L'*Antidotaire Nicolas*, du XIII^e au XIV^e siècle, enregistre déjà (éd. Dorveau, p. 16) : « *Been* blanc et vermeil. »

ELIXIR (l. V, ch. 18) : « Cestuy bonnet doctoral est nostre unique *elixir* (leçon du ms.; l'éd. imprimée a *elixo*). » Le *Roman de la Rose* connaît déjà *eslissir*.

RASSETTE (l. IV, ch. 31 : « Les *rassettes* comme deux eschasses »), désignant la carpe ou le tarse, en bas-latin *racha*, terme qu'on rencontre d'abord au XIV^e siècle chez Maundeville (« la *rachette* de la main ») et chez Lanfranc (« la *rasquette* du pied »). Le premier sens subsiste encore en chiromancie sous la forme *rascette* ou *rassette*, et on en induit également *raquette*, palette (XV^e siècle), qui figure également chez Rabelais (l. I, ch. 58 : « Les cordes des *raquettes* »).

ZENITH (l. II, ch. 11 : « Les deux tropiques... vers le *zenith* ») : c'est à Oresme, XIV^e siècle, que remonte le terme (v. *Dictionnaire général*).

Quelle que soit d'ailleurs la chronologie de cette nomenclature en français, elle n'y a pas pénétré directement de l'arabe. On sait que les œuvres des médecins, naturalistes, mathématiciens, astronomes et alchimistes arabes furent traduites d'abord en hébreu, puis en latin, et c'est du latin que les termes spéciaux passèrent, à partir du XIII^e siècle, en espagnol, en italien, en français. De là de nombreuses altérations de certains de ces termes emprun-

tés surtout à l'alchimie et dont Rabelais nous fournit un exemple : *algamala* (l. III, ch. 26) ou *algamana* (l. V, ch. 18), mélange de mercure avec un autre métal, le primitif d'*amalgame* qu'on rencontre dès le x^e siècle.

Le bas-latin a donc été le premier canal par lequel s'est écoulé en français le stock des termes scientifiques d'origine arabe. Deux autres langues ont servi d'intermédiaires pour le reste de la nomenclature orientale chez Rabelais, à savoir le provençal et surtout l'italien.

Remontent au premier :-

ALBERGE, variété de pêche (l. III, ch. 8 : noix, *alberges*, colocynthes), passée sous cette forme dans le *Dictionnaire* de Thierry (1564) et qu'on rencontre en 1660, sous celle d'*auberge*, chez Ol. de Serres. C'est le provençal *alberga* (*auberga*), catalan *alberga*, de l'espagnol *alberchiga*.

COSCOSSON (l. I, ch. 27 : force *coscossons* et renfort de potaige ; l. IV, ch. 59), à côté de *coscoton* (l. III, ch. 17 : un grand pot beurrier plein de *coscotons* ; l. V, ch. 23 : un monde de *coscotons* à la moresque) : c'est le provençal *couscoussou*¹, de l'espagnol *alcuzcuzú*, arabe *kouskous*. Le Duchat cite une description détaillée de ce plat éminemment oriental par un sieur Mouette, captif dans les royaumes de Fez et de Maroc, à l'époque de la dernière croisade : le plat consistait, au temps de Rabelais, en boulettes de farine et de viande avec du beurre et du bouillon². La variante *coscoton* a subi une action analogique qui m'échappe : Rabelais en a tiré *coscoté* (l. II, ch. 21), formé en grain, arrondi (cf. le provençal *couscoulho*, cosse, gousse sèche, coquille).

FISTIQUE (l. IV, ch. 60) répond au catalan *festouc*, portugais *fistic*, espagnol *alfostigo*.

1. Voir le Commentaire de Le Duchat (éd. Favre, t. I, p. 339-340).

2. La traduction de Cotgrave (*curds, fresh cheese*, lait caillé, fromage frais) est inexacte.

MAGUELET (l. II, ch. 34 : drogueurs qui font l'huile de *Maguelet*), mahaleb, forme spéciale à Rabelais ; les auteurs contemporains enregistrent *macaleb* (Cotgrave) ou *macalep* (Belon), ce dernier répondant à l'italien *macaleppo*. Le provençal moderne a *malaguet*, qui suppose une forme plus ancienne *maguelet*, source immédiate du terme rabelaisien¹.

Remontent à l'italien :

ALGOUSAN (l. III, ch. 20 : mon *algousan*, mon sbire, mon barizel), de *algozzino*, argousin².

ASSASSINATEUR (l. III, ch. 2 : taulpinieres d'assassinateurs), de *assassinatore*, à côté de *assassineur* (l. III, ch. 2), tiré directement d'*assassiner*, emprunté à la même époque.

AZEMINE (l. III, ch. 38 : à la damasquine... de tauchie, d'*azemine*; l. IV, ch. 1 : ... une breusse... porfilée d'or de Cypre à ouvrage d'*azemine*), de *azemina*, *agimina*, *azimino*, incrustation dans la damasquine, usitée en Italie au xvi^e siècle. Le terme signifie proprement « persan », *agemino*, adjectif tiré de l'arabe *Adjem*, la Perse. Le manuscrit du V^e livre contient la forme dérivée *augeminée* ou *azzeiminée* (ch. xxxii : par art de tauchyc et *augeminée*), là où l'édition imprimée (1564) porte : « ... de Touchie, ouvrage damasquin, passementé de gros diamans. »

L'interprétation de l'*azemine* de Rabelais a subi chez quelques-uns de ses commentateurs les vicissitudes les plus étranges : Johanneau y voyait les mots allemands *Hase* et *Miene*, et il ajoute non sans un brin de fierté : « Personne avant nous n'avait expliqué ce mot. » Burgaud des Marets décompose *azemine* en *ase-mine*, qui a la mine d'un âne ; mais, plus tard (au passage l. IV, ch. 1), il le rend par : à la persane, suivant Le Duchat. En effet, celui-ci

1. Voir la note de M. Ant. Thomas dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 55 : l'auteur suppose que la métathèse en provençal est postérieure à Rabelais.

2. Le mot est peut-être antérieur à Rabelais (voir Thomas, *Romania*, t. XXXVI, p. 612).

l'explique déjà comme ouvrage persan, en le dérivant d'*Adjem*, nom que les Arabes donnent à la Perse; seulement, en français, le terme n'a rien de commun avec l'arabe, sa source immédiate étant l'italien.

CHERIPH (l. IV, Prol.), de *sceriffo*, chérif.

GARBIN (l. IV, ch. 43 : l'un loue le Siroch, ... l'autre le *Garbin*), de *garbino*, vent de sud-ouest.

SIROC (l. IV, ch. 22 : advisez à *Siroch*), de *sirocco*, vent de sud-est; la variante *sciloque* se trouve déjà dans Brun. Latini (XIII^e siècle) et reflète la forme parallèle *scilocco*.

TAUCHIE (l. III, ch. 7 : un petit anneau d'or à ouvrage de *Tauchie*; l. V, ch. 33 : v. ci-dessus *azemine*), synonyme de *azemine*, l'un et l'autre venant de l'Italie : « Il modo con che si fanno quei lavorètti sottili d'oro, ove sono arbori, figure e animaletti minutissimi, sopra pugnali o altre arme che si chiamano lavori di *taucia* e come si fanno gli *azimini* in Damasco¹. »

Sont antérieurs à Rabelais : *alchimie* (l. V, ch. 22), *arsenac* (l. III, ch. 48; l. IV, ch. 25), *azes guayes* (l. III, Prol.), *carat* (l. I, ch. 50), *civette* ou *zivette* (l. I, Prol., ch. 50), *cramoisi* (l. I, ch. 13), *genet* (l. I, ch. 23), *genette* (l. I, ch. 50), *maguazin* (l. I, ch. 2), *qualibre* (l. III, ch. 5, 27), *rebec* (l. II, ch. 3), *requamé* (l. IV, ch. 1), *sarbataine* (l. II, ch. 11), *taffetas* (l. II, ch. 16), *truchement* (l. III, ch. 48).

Sont également antérieurs à Rabelais les termes de blason d'origine orientale : *azur* et *gueule*, à côté de ceux de l'ancien français *sable* et *sinople*, qui se trouvent groupés dans un passage (l. IV, ch. 56).

Mentionnons encore *seraph*, nom d'une monnaie d'or orientale, fréquemment employé par notre auteur (l. I, ch. 8; l. II, ch. 14; l. III, ch. 2; l. V, ch. 23) : Baumgarten, au commencement du XVI^e siècle, appelle en latin *sera-*

1. Garzon, *La Piazza universale*, 1560, p. 149 (cité d'après Gay, *Glossaire archéologique*, au mot *damasquinure*).

phi le portugais *xerafim*, monnaie des Indes orientales¹.

Faisons remarquer finalement que la liste de reptiles d'Eusthènes (l. IV, ch. 64) ne semble avoir rien de commun avec l'arabe : par exemple, *alcharat* renvoie, par sa variante *altarates*, à Pline ; *alhartraf* se trouve mentionné dans le chapitre² que Albert de Bollstadt consacre aux reptiles (« il est de la famille des dragons et a jusqu'à cinq coudes de longueur ») ; *selsir* est le nom hébreu du reptile lui-même.

Voilà le dénombrement minutieux des ingrédients orientaux dans l'œuvre de Rabelais. Il n'y a là aucune donnée qui impliquerait chez notre auteur une connaissance quelconque de l'arabe. Les faits allégués jusqu'ici nous permettent de mettre en doute les prétendues connaissances polyglottes de l'auteur de *Gargantua*. La tradition qui l'identifie sous ce rapport avec Panurge doit être reléguée dans le domaine de l'imagination.

Rabelais embrasse dans son œuvre l'Antiquité tout entière et la Renaissance. Il s'y révèle à la fois médecin et botaniste, légiste et pédagogue, théologien et penseur, abordant tous les problèmes de son époque et anticipant souvent sur l'avenir. Cependant, son esprit *encyclopédique* (le mot et la chose lui appartiennent) s'était abreuvé aux seules sources de la Renaissance : le grec, le latin et l'italien. Si l'on fait abstraction d'une teinture d'hébreu et surtout de sa langue « naturelle et maternelle », ce sont là les langues que Rabelais possédait uniquement. Les autres bribes polyglottes sont purement adventices, véritable bric-à-brac linguistique, ramassé en cheminant et plaqué au fur et à mesure dans son œuvre.

Lazare SAINÉAN.

1. Voir Marcel Devic, *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, au mot *aigrefin*.

2. *De natura animalium*, éd. 1651, t. VI, p. 576-684 (cité par le docteur Le Double, p. 126-136).

LES JEUX DE GARGANTUA

(L. I, ch. xxii.)

(Suite¹.)

A LA TRUYE. — Voici ce qu'écrivaient sur la *truye*, en 1823, Esmangart et Johanneau (t. I, p. 419) : « On appelle encore ce jeu ainsi dans la Charente-Inférieure. Il se joue dans les prés. Il consiste à chasser une boule dans un trou avec une sorte de crosse ou *pedum*, nommée *ricoché*. » Ce serait alors un jeu analogue au *gouret*, ou *crosse-au-pot*, d'aujourd'hui, dans lequel la balle en bois dont on se sert porte le nom de *truie*; on en trouvera la description détaillée dans le *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires* (Impr. nat., 1891, p. 241-242). Il ne faudrait point, naturellement, conclure que la Truye de Rabelais est de tout point semblable à ce jeu, non plus qu'à celui dont parlent Esmangart et Johanneau. Mais il est permis, avec ces derniers, d'établir un rapport entre la *truye* et le *cochonnet*, ou *cochon-va-devant* (voir p. 107 et 109), et d'attribuer à ces deux noms la même origine et le même emploi.

A VENTRE CONTRE VENTRE. — Guillaume Bouchet, en sa vingt-huitième *Sérée*, fait un conte qui ne nous laisse aucun doute sur la signification de ce jeu². Un peintre jaloux, mais ingénieux, pour s'assurer de la vertu de sa

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908, fasc. I, II et III. Nous renvoyons à la pagination de ces numéros.

2. Éd. Roybet, t. IV, p. 217-218.

femme, lui peint un âne b^âté sur le ventre. « Par ce moyen, se dit-il, je saurai si quelque autre n'a pas besoin à mon atelier. » Il s'en va, plein de confiance; mais un galant peintre de ses amis, le sachant parti, vient trouver sa femme et la presse de le laisser prendre du bon temps en sa compagnie. Elle se défend de son mieux : « Mon mari m'a portrait un âne sur le ventre, qui s'effaceroit, encore qu'il soit à l'huile, et par là feroit connoître que nous avons joué à ventre contre ventre. » Mais, comme l'autre ne veut rien entendre, elle cède, sous la promesse que l'âne sera repeint comme auparavant. Peu après, le mari revient, et, pour voir l'effet de sa précaution, découvre sa femme... Et il pâlit et jure, et ne peut en croire ses yeux, car son ami, sur le dos de l'âne, avait oublié le b^ât. — Cette histoire montre qu'il est parfois dangereux de jouer à *ventre contre ventre* et qu'un âne peint n'a jamais protégé la vertu d'une femme.

AUX COMBES. — *Combe* signifie vallée. Quel était ce jeu ? Peut-être, comme le pense De Laulnaye, une manière de cache-cache. Selon Esmangart et Johanneau (t. I, p. 419), « il est plus probable... que combes est ici pour *combles*, faite d'une maison ». On ne voit pas ce que cette explication ajoute de clarté.

A LA VERGETTE. — Le Duchat considère avec assez de raison ce jeu comme semblable à la *poussette*, qui consiste à croiser l'une sur l'autre deux épingles, chaque joueur poussant la sienne à son tour, et celle qui finit par se trouver dessus faisant gagner¹. Ici, les épingles seraient remplacées par de petites verges ou baguettes en bois. — Rabelais reparle ailleurs de ce jeu : « Ainsi passa la nuict Panurge à chopiner avecques les paiges et jouer toutes les aiguillettes de ses chausses à primus secundus et à la vergette » (l. II, ch. xviii). Ce passage confirme, en une certaine mesure, l'hypothèse de Le Duchat : il ne

1. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (*poussette*).

s'agit évidemment pas ici d'un jeu d'exercice, mais d'un jeu paisible, où l'adresse seule est nécessaire, tel que le *primus secundus* (voir p. 152).

AU PALET. — Le *palet* est « pierre plate que l'on jette pour mettre au plus près d'un but » (Académie, 1694). Ce peut être indifféremment un « carreau » (Furetière), un écu (Trévoux) ou un morceau de métal plat et rond (La Curne); le gagnant est toujours celui dont le palet est le plus voisin du but marqué. — Ce jeu, si nous en croyons Noël du Fail, était en grand honneur au temps du « grand Roi François » : « Les napes et tables ostées, — écrit-il en ses *Contes d'Eutrapel*, — les bonnes gens prenoient plaisir à voir dancer en toute modestie ceste jeunesse..., laquelle après faisoit partie à jouer au palet, tirer la barre, une longue paume... Voyla une partie de la vie et exercices des Gentils-hommes d'alors » (ch. xxii, éd. Assézat, t. II, p. 165). Le palet, on le voit, n'était pas joué que par les enfants. Marguerite de Navarre, dans sa farce de l'*Inquisiteur*, nous peint l'ardeur qu'y mettaient ces derniers, même en plein hiver :

L'INQUISITEUR.

Il faict froid?

LE VARLET.

Non faict, ce me semble.

L'INQUISITEUR.

A quoy le congnoys tu, Varlet?

LE VARLET.

Pour ce que je veoy là ensemble
Des enfans jouer au pallet.

L'INQUISITEUR.

Voilà la raison d'un follet,
Quant l'enfant joue par nature

A la neige ou au chastellet¹,
Dire qu'il n'a point de froidure.

LE VARLET.

Mon Maistre, point ne me blasmez.
Voyez les enfans en ce jeu;
Ilz sont rouges et enflammez
Comme ceulx qui sont près du feu.

[Éd. Le Roux de Lincy et de Montaiglon,
t. IV, p. 72-73.]

Plus loin, nous voyons les enfans eux-mêmes en train
de jouer :

JANOT.

Perrot, gecte après;
J'ai tiré si près
Que je touche au but;

PERROT.

Pour ce beau cyprès
As tiré exprès;
Le gaing cause en fut.

JANOT.

Aussi soubz ung ombre
Sans avoir encombre
Me reposeray;
Ses fruicts sont sans nombre,
Dont joyeux, non sombre,
Dessous m'asserray².

PERROT.

Janot, par ma foy,
Tu as devant moy
Emporté le prix.

1. Voir p. 338.

2. L'auteur semble avoir complètement oublié que la scène se
passe en hiver.

JANOT.

A ce que je veoy,
Vanter ne me doy;
L'heur le m'a appris.

[Ibid., p. 74.]

Ces vers sont agréables, et c'est une gracieuse scène enfantine qu'ils évoquent. Ils sont le meilleur commentaire au passage de Rabelais qui nous occupe.

AU J'EN SUIS. — (Var. Dolet : Au j'en suys.) Ce jeu est mentionné par Mathurin Cordier, dans son *De corrupti sermonis emendatione* (1531) : « *Ludamus a jensey* », — et en bon latin : « *Colludamus pila certatim excipienda.* » Voici l'explication qu'il en donne : « Hic... certatur uter, aut quis (si multi sint) pilam excipiet : meliorque censetur ejus conditio qui excipit, quam qui mittit. Hic enim est tanquam minister : ille, quasi dominus. Unde qui pilae exceptorem detrûsit, solet dicere, *Egosum : Jen suis, c'est a dire Je suis en jeu.* Pro eo quod Latiné dici potest, *Mea est pila* » (ch. xxxviii, § 52). — S'appuyant sur ce texte, Le Duchat pense avec raison qu'il s'agit ici d'un « jeu de pelotte ou de balle entre deux personnes qu'une troisième vient croiser en disant *j'en suis*, au moment que de sa raquette elle a attrapé la balle ou la pelotte que l'une des deux premières alloit recevoir sur la sienne » (t. I, p. 83).

A FOUQUET. — (Var. Dolet : Au foucquet.) « Voici, — dit Le Duchat (t. I, p. 83), — comme j'ay vu pratiquer le jeu de Fouquet à des païsans : ils prennent une poignée de filasse qu'ils tordent en long et qu'ils se fourrent, par un bout, dans l'une des narines, mettant le feu au bout d'en bas de la filasse ; le feu monte : eux cependant disent toujours *fouquet, fouquet*, et soufflent en même temps par la narine qui est libre, en sorte que ce double vent empêche que le feu ne leur brûle ni la bouche ni le nez. » A l'appui de cette explication, on peut citer Rabelais lui-même, qui

écrit, dans le Prologue du Quart Livre : « Et seront... on mylieu du Pervis posees ces trois pierres mortes en office de extaindre avecques le nez, comme au jeu de Fouquet, les chandelles, torches, cierges, bougies et flambeaux allumez. » On trouve dans la *Friquassée Crottestillonnée* (1557) le jeu « à fouquet » (*loc. cit.*, p. 138); ce qui montre qu'il n'était pas seulement en usage, au XVIII^e siècle, dans les campagnes, mais encore, dans la seconde moitié du XVI^e, parmi les enfants du peuple de Rouen. Il n'a jamais hanté la bonne compagnie.

AU QUILLES. — (Var. Dolet : Aux quilles.) On sait que ce jeu consiste à abattre successivement, avec une grosse boule qu'on lance de loin, neuf quilles debout dans un carré. Anciennement, on se servait, au lieu de boule, d'un assez long bâton, ainsi qu'il ressort d'un texte de 1378 cité dans Du Cange (*quillia*) : « Plusieurs compaignons de la ville de Serry se prindrent... à jouer âmiablement et par esbatement au jeu des grosses Quilles, auquel jeu l'en gette de loing pour ferir lesdittes quilles d'un baston, de la longueur ou environ d'une aulne¹. » On trouve, dans les auteurs du XV^e siècle et des siècles suivants, de nombreuses mentions des Quilles qui attestent l'importance de ce jeu si répandu. Citons seulement Villon, qui dit en son *Grand Testament* (1461) :

Gaigne au berlanc, au glic, aux quilles.

[V. 1705, éd. Longnon, p. 94.]

— Eloy Damerval, qui sans cesse se plaint, en son *Livre de la Diablerie* (1507), du temps dépensé par les joueurs à « s'esbatre et à foler » :

Affin qu'ilz n'usent leurs soliers
Ilz ne hobent de leurs maisons
La jouent en toutes saisons
Aux quilles au franc du carreau...

[Second livre, ch. III.]

1. L'aune valait 1^m18.

— Noël du Fail, dont les *Propos rustiques* (1547) nous ont déjà servi à cet endroit : « ... Mais loisible jouer aux quilles, aux bibelots, ou à cochon va devant » (*loc. cit.*, p. 163), — Estienne Tabourot, qui, dans ses *Bigarrures* (1572), transcrit cette épitaphe « sur le trespas d'un bon quillebandier » :

Cy gist maistre Antoine la Molle
De son vivant prest à tout faire,
Il avoit quilles et courteboulle
Et des cartes plus de vingt paires...

[Ch. xxii, p. 339.]

Rabelais lui-même fait ailleurs mention du jeu qui nous occupe : « ...Tous bons beuveurs, bons compagnons et beaulx joueurs de quille là » (l. I, ch. iv). Mais ici il faut l'entendre dans un sens libre : « Rabelais, pour mieux faire comprendre ce qu'il veut dire, a soin d'écrire *quille* au singulier » (Marty-Laveaux, t. IV, p. 75). Cette expression « beau joueur de quilles » était fréquente, dans ce sens, aux xvi^e et xvii^e siècles; on la retrouve dans Clément Marot (*Épître au Roy pour avoir esté dérobé*), dans Brantôme (*loc. cit.*, p. 325) et dans La Fontaine (Contes, *Les Lunettes*). On lit de même dans les *Jeux de l'Enfance* de Stella (1657), au bas de la gravure représentant les Quilles (pl. 14), le sixain suivant, qui présente une expression analogue :

A voir camper ce gros garçon
il doit passer pour un Samson
parmi ces autres petis drilles;
Mais, vû sa taille, il est constant
qu'on ne scauroit dire pourtant
qu'il soit grand abbateur de quilles.

Ce jeu n'est pas le premier que nous voyons détourné de sa signification enfantine; les termes de jeu, — et ceci montre plus que tout leur diffusion et leur importance, —

ont fourni une large contribution à la langue amoureuse du xvi^e siècle¹.

AU RAPEAU. — (Var. 1535 : Au rampeau.) Le mot *rapeau*, ou, plus généralement, *rampeau*, possède trois sens différents, dont deux très voisins, qu'il importe de bien distinguer :

1^o C'est d'abord une « partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule » (Godefroy, *rampeau*); celui qui en a abattu le plus a gagné. Esmangart et Johanneau (t. I, p. 421) décrivent ainsi la manière dont le Rampeau se pratiquait, de leur temps (en 1823), dans le Bas-Poitou : « On range trois quilles sur une seule ligne, qu'on tâche d'abattre avec une boule; quand on n'en abat pas, on est expulsé du jeu; pour y rentrer, il faut déposer une somme égale à l'enjeu total, ce qu'on appelle *rempeller* : celui qui abat les trois quilles prend tout. » Selon Godefroy « dans le Jura, *rampeau* se dit d'un jeu de quilles où il s'agit d'abattre d'un seul coup trois quilles rangées obliquement par rapport au joueur ». Tous ces jeux sont des variantes du même; celui de Gargantua, dont il est ici question, ne devait pas en être différent².

2^o Le *rampeau* est aussi le « second coup de la partie de quilles qui se joue en deux coups » (La Curne, *rampeau*). « A return, or a second course, or hurle at keyles », dit Cotgrave (*rapeau*). C'est à ce sens qu'il faut rapporter l'expression figurée dont se sert Montluc en ses *Mémoires* : « Je luy manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un rampeau du capitaine Arne³, et qu'il suffisoit d'avoir

1. Il ne faut pas confondre les *quilles* avec le *quillart*, qu'on trouve notamment dans Bonaventure des Périers (*Cymbalum mundi*, éd. Lacour, t. I, p. 351) et dans la *Friquassée Crottestillonnée* (*loc. cit.*, p. 138). Ce dernier est un « jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse » (Godefroy, *quillart*).

2. Il est encore mentionné dans le *Règl. des consuls d'Agen*, à la date du 15 février 1518 : « Ne tiendront aucun jeu de cartes, detz, rampeau ne autre jeu de sort » (dans Godefroy, *art. cit.*).

3. Il venait d'être tué, et on demandait à Montluc d'envoyer du renfort au lieu même où il était tombé.

perdu un brave et vaillant capitaine et une compagnie de gens d'armes sans en perdre deux » (t. II, p. 396, dans la Curne, *art. cit.*).

On a vu que le jeu des quilles avait donné lieu à une expression licencieuse; par analogie, Brantôme use, dans le même sens, du verbe *rempeiler*, faire rampeau : « Les soldats... se reprochoient les uns aux autres l'honneur de deux de leurs princesses souveraines, jusques-là à s'entredire : « La tienne joue bien aux quilles. — La tienne rempelle aussy bien » (*Recueil des Dames*, 2^e partie, éd. Mérimée et L. Lacour, t. XII, p. 312).

3^o Plus anciennement, *rampeau* signifiait *renvi* au jeu de cartes : « Vetus Gallicum *Rapeau* et *Rappeau*, — dit Du Cange (*rapiarius*), — quod nunc *Renvi* appellamus. » Et il cite des lettres de rémission de 1478, où on lit : « Il y eut rapeau, et lors mirent tous chacun ung denier en jeu pour ledit rapeau. » Ce sens de rampeau semble s'être conservé au xvi^e siècle dans l'expression *droit de rampeau*, qu'on trouve dans les *Contes d'Eutrapel* (1585) : « Perdit en consequence ses souliers beaux et bons, fut mocqué des compagnons du berlan, son droit de rampeau confisqué par trois jours francs¹ » (ch. xviii, éd. Assézat, t. II, p. 104). L'éditeur de Noël du Fail dit en note, à ce passage : « Le mot est encore employé chez les écoliers, *faire rampeau*, c'est gagner la totalité des enjeux². » Cotgrave (*rampeau*) donne une explication différente du droit de rampeau : « A priviledge, or power to lecher. » Nous retombons dans le sens licencieux de Brantôme.

A LA BOULLE PLATE. — (Var. Dolet : A la boule plate.) Il semble bien que ce jeu soit analogue à celui qu'on appelle aujourd'hui jeu de siam. On y joue, en effet, avec

1. Godefroy cite cet exemple à l'appui du deuxième sens de rampeau. Il paraît mieux à sa place ici.

2. Selon Godefroy (*art. cit.*), « être rampeau se dit aujourd'hui en terme de jeu lorsque deux joueurs sont manche à manche ». Tous ces sens peuvent se rattacher au troisième.

une boule dont une face est plus petite que l'autre, — une *boule plate*, — de sorte qu'elle ne roule pas en ligne droite, mais décrit une courbe sur le sol. « Le fort de la boule, qui n'est pas absolument ronde, — dit le *Dictionnaire de Trévoux* (*boule*), — est le côté que le tourneur a fait un peu moins élevé que l'autre » ; c'est d'une boule ainsi travaillée qu'il s'agit ici. Le jeu de siam est un jeu de quilles ; il est naturel de penser que la Boule plate, qui vient après les quilles et le rapeau, en était un également.

AU VIRETON. — (Manque dans l'éd. de 1535 et est remplacé par « au pallet »). On donne de ce jeu deux explications. — « Ne seroit-ce point, dit d'abord Le Duchat (t. I, p. 84), cet amusement que prennent les enfants à faire *virer* ou tourner un peson sur une petite cheville qui le traverse ? » De même Regis, dans le commentaire de sa traduction, fait du *vireton* une sorte de toupie qui tourne sur un pivot, composé primitivement d'une flèche garnie de plumes. Ainsi compris, ce jeu serait analogue à la *pyrouete* (voir p. 331). — Le mot *vireton* désignait, d'autre part, une « flèche armée d'un fer conique, assez court et cannelé en hélice qui la faisoit tournoyer dans l'air » (Godefroy). Suivant le *Dictionnaire de Trévoux* (*ibid.*), « on donnoit le nom de *virretons* à ces flèches parce qu'elles tournoient et viroient en l'air, à cause des ailerons qui y étoient attachés ». Le jeu dont il s'agit ici devait consister à les lancer le plus haut et le plus loin possible ; cette explication paraît d'autant plus vraisemblable qu'elle repose sur le sens courant du mot *vireton*. — On retrouve ce jeu mentionné dans la *Friquassée Crotestillonnée* (1557), comme étant en usage à cette époque parmi les enfants de Rouen : « Au viretom » (*loc. cit.*, p. 138).

AU PICQUAROME. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) Voici comment Le Duchat (t. I, p. 84) explique ce jeu : « Un écolier courbé et appuyé des mains sur les reins de son camarade, qui se tient debout devant lui et qui lui tourne le dos, reçoit en cet état sur son dos un

autre de ses camarades, à qui il dit de piquer, et qu'ils vont à Rome. » Esmangart et Johanneau (t. I, p. 422) l'entendent autrement : « En Sologne, les enfants appellent *piquarome* un autre jeu dans lequel on *pique* un petit bâton pointu en terre et on envoie à *Rome* celui dont le *piquet* a été arraché, en lançant ce piquet le plus loin qu'on peut. » Godefroy (*piquarome*) se range à cet avis; d'après lui, *piquarome* dans le Centre, *piquarome*, *piquérome* en Bourgogne et dans l'Yonne, désignent une « sorte de jeu d'enfants qui consiste à ficher droit en terre un bâton pointu ». Ajoutons qu'on disait à Rouen, au xvi^e siècle, « *pic à romme* », et qu'on le trouve sous cette forme dans la *Friquassée Crottestillonnée* (1557, *loc. cit.*, p. 138). — Enfin des lettres de rémission de 1379, citées dans Du Cange (*pica* 1), mentionnent un jeu d'un nom un peu différent, mais qui se pratiquait de même : « Comme plusieurs enfans s'esbatoient de bastons, un petit pointus à l'un des bouz, au jeu que aucunz appellent Piquerommier, etc. » — Ainsi il existait, au xiv^e siècle, un jeu de *piquerommier*, et au xix^e, dans plusieurs parties de la France, un jeu de *piquarome*, auxquels on jouait avec des piquets : il en faut conclure que le jeu de Gargantua, dont il est ici question, n'était pas différent de ceux-ci, et que Le Duchat s'est trompé dans son commentaire à ce passage.

A ROUCHEMERDE. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) Sir Thomas Urquhart traduit le nom de ce jeu comme s'il y avait « à touche merde » : « At bumbatch touch. » De même, Regis : « Triff den Dreck. » Il serait alors analogue, au moins par sa grossièreté, à la *barbe d'oribus* (voir p. 168) et à la *boutte foyre* (voir p. 169).

A ANGENART. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) Nous ne savons point quel était ce jeu ni d'où il tirait son nom. Sir Thomas Urquhart le traduit par : « At the mysterious trough », à l'auge mystérieuse ; le sens n'en est pas beaucoup plus clair.

A LA COURTE BOULLE. — (Var. Dolet : A la courte boule.) Il y avait, au xvi^e siècle, deux sortes de jeux de boule : la *longue* et la *courte* boule, qui différaient par les dimensions du terrain choisi. A la première, il était très étendu¹ ; à la seconde, court et limité. Nous avons déjà rencontré ce jeu dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail (1547) : « Mais, depuys qu'ilz ont commencé de hanter tavernes, bordeaux..., jeux de bibelotz, courteboule, la bille et autres telz lieux desbauchez..., qu'ont ilz fait? » (*loc. cit.*, p. 160). On lit encore dans l'épigramme composé par Tabourot (*Bigarrures*, 1572) « sur le trespas d'un bon quillebandier » :

Il avoit quilles et courteboule.

[*Loc. cit.*, p. 323.]

Il semble que, dans ce dernier exemple, *courteboule* désigne l'endroit même où se pratiquait ce jeu, et qui était spécialement ménagé à cet effet.

A LA GRIESCHE. — « C'est comme un volant se nomme en Anjou, — explique Le Duchat (t. I, p. 84), — à cause qu'on l'y fait de plumes de perdrix grises qui s'appellent en ces quartiers-là *Griesches*. » Esmangart et Johanneau (t. I, p. 422) affirment de même qu'« on dit en Anjou jouer à la *gruesche* pour dire jouer au volant ».

Telle n'était point anciennement la signification du jeu dont il s'agit ici. La Griesche, dont il est déjà parlé dans un texte de 1257², était un jeu de dés fort répandu, — « Tes-

1. On lit dans Bonaventure des Périers : « Il y avoit en Avignon une bande d'escolliers qui s'esbattoient à la longue boule hors les murailles de la ville, l'un desquelz, en faisant son coup, faillit à bouller droict et envoya sa boule dedans un jardin. » (Nouv. LXV, éd. L. Lacour, t. II, p. 235.) G. Bouchet, serée XXXIII : « Quant on veut bouler et jouer à la longue boule, avant que la jetter on fait cinq ou six pas » (dans Godefroy, *bouler*).

2. « Ke my ne puist juer a hazart ne a la grieces ou roïome d'Engletiere. » (Arch. mun. Douai, dans Godefroy, *griesche*.)

serarum ludus », dit Du Cange (*gratiæ Lombardorum*). Achille Jubinal, dans son édition de Rutebeuf¹ (t. I, p. 27-28), cite, à propos de la *Griesche d'hyver*, les lignes suivantes de Paulin Paris : « Depuis un demi-siècle, un nouveau jeu de dés étoit arrivé de Grèce en France, par l'Italie. On l'appeloit tantôt *Blanque* ou *Blanche*, tantôt *Azar* ou *Zara*, tantôt *Griesche*. Il est permis de supposer que la couleur des cases qui renfermaient les nombres heureux fut l'occasion du premier de ces noms, et que celui de *Griesche* rappeloit que les Croisés l'avoient transporté dans l'Occident, au retour de la conquête de l'Empire grec. » On lit, en effet, dans l'*Histoire de Grèce* de Courcy : « Les Gregois qui par longtemps y seirent, pour eulx desennuyer trouverent plusieurs jeux par entr'eulx sortissables, comme des tables et de la griesche, qui est ainsi nommée pour la cause que les Grecs la trouverent » (dans Godefroy, *griesche*). La *Griesche* se rencontre souvent, dans des textes du xiv^e et du xv^e siècle, en compagnie de jeux de hasard², — ce qui permet d'affirmer qu'elle leur était analogue. C'est ainsi, notamment, que des lettres de rémission de 1458, citées dans Du Cange, contiennent ce passage : « Le suppliant dist qu'il ne joueroit plus à la raffle; mais qui voudroit jouer à la Gryache. » On sait que la *rafle* était une sorte de loterie³; la *griesche*, — si l'on en croit Paulin Paris, à qui ce texte semble donner raison, — devait en être très voisine. — Il n'est pas douteux que ce jeu, tel que nous venons de l'expliquer, ne soit le même dont parle ici Rabelais. Cependant on ne le trouve, à notre connaissance, chez aucun autre écrivain du xvi^e siècle.

1. *Œuvres complètes de Rutebeuf*. Paris, Daffis, Bibl. elz., 1874, 3 vol. in-16.

2. Cf. Godefroy (*art. cit.*).

3. « On fit aussy rafler un poignard qui estoit au pauvre trespassé, » dit Brantôme (*Grands Capitaines*, 1^{re} partie, ch. xx, éd. Mérimée et L. Lacour, t. II, p. 43). *Rafler*, expliquent en outre les éditeurs, c'est « mettre en loterie, ou plutôt proposer quelque chose pour prix d'un jeu de dés, dont tous les joueurs sont obligés de payer une certaine mise ».

C'est sans doute qu'il n'était déjà plus, à cette époque, d'un usage courant; il datait. Quoi d'étonnant à ce que Rabelais ait mis, çà et là, quelque archaïsme pour allonger sa liste et la rendre moins monotone?

A LA RECOUILLETTE. — (Var. Dolet : A la recocquillette.) Le nom de ce jeu doit venir de *recoquiller*, retrousser en forme de coquille. Nous n'avons aucune donnée sur la manière dont il se pratiquait.

AU CASSEPOT. — Voici comment Le Duchat (t. I, p. 84), explique ce jeu, que Mathurin Cordier, en son *De corrupti sermonis emendatione* (ch. xxxviii, § 26), appelle « au pot cassé » : « On pend au plancher, avec une corde, un vieux pot de terre, puis on bande les yeux à tous ceux de la compagnie, lesquels en cet état vont tour à tour, un bâton à la main, tâcher d'atteindre ce pot, au hazard que les éclats en volent sur eux : ce qui cause un tintamarre où il y a toujours du danger¹. » — D'autre part, Adry, dans son *Dictionnaire des Jeux de l'Enfance*, pense que le *casse-pot* doit être le *Pot-au-noir*², — en quoi il se trompe. « Peut-être aussi, ajoute-t-il, ne s'agit-il que d'un pot fêlé ou un peu ébréché que des enfants placent sur une hauteur et achèvent de casser en jetant des pierres d'une certaine distance. Le vainqueur est celui qui a achevé la destruction totale. » — Enfin, selon Cotgrave, le *casse-pot* était un exercice dans lequel les joueurs, se tenant à la file, se jetaient de l'un à l'autre un pot de terre; celui qui le

1. J. Guiffrey, dans son livre sur *Les Amours de Gombaut et de Macée* (voir Bibl., p. 158, n. 1), signalant des tapisseries flamandes du commencement du xvii^e siècle, décrit un jeu analogue : « Le dernier panneau et le plus singulier nous fait assister à un jeu encore en honneur dans les campagnes. Un canard est attaché par les pattes, la tête pendante, tandis qu'un paysan, les yeux bandés, s'avance pour le décapiter avec le bâton qu'il tient à la main. Derrière lui d'autres concurrents, avec leurs bâtons, attendent leur tour pour prendre part à ce jeu cruel » (p. 48). Plus cruel en effet que le *casse-pot*, dont il est une curieuse variante.

2. Le *Pot-au-noir*, selon le même auteur, est un jeu de colin-maillard dans lequel on crie « Pot-au-noir » en guise de casse-cou.

laissait se briser en tombant donnait un gage : « A sport wherein (the gamesters standing in rowes) one tosseth an earthen pot at another, who, if he catcheth it not, falling, it, breaks, and he forfeiteth. » Cette explication est confirmée par Scarron, qui écrit dans son *Roman comique* (1651) : « Le reste de nos hardes suivoit, qui estoit composé d'une petite valise et d'un paquet couvert de toile, que sept ou huit de ces coquins se jetoient l'un à l'autre durant le chemin, comme quand on joue au pot cassé » (1^{re} partie, ch. xviii, éd. V. Fournel¹, t. I, p. 190). C'est ainsi, à n'en pas douter, qu'y jouait Gargantua : il faut en croire Cotgrave et Scarron. Ni l'opinion de Le Duchat ni celle d'Adry ne s'autorisent de textes aussi anciens, et ce n'est sans doute que plus tard que le *casse-pot* s'est pratiqué comme ils le disent.

A MONTALENT. — (Var. Dolet : A montalent.) « At my desire », traduit sir Thomas Urquhart. *Talent* avait en effet, au xvi^e siècle, le sens de « désir, envie », comme le montre, entre autres, ce passage de la *Pantagrueline Prognostication* : « ...Quelque fois riront lors que n'en auront talent » (ch. v). Mais en quoi consistait le jeu dont il est question ?

A LA PYROUETE. — (Var. Dolet : A la pirouete.) Le mot *pirouette* avait, au xvi^e siècle, deux significations différentes qui conviennent également ici. 1^o C'était d'abord, suivant La Curne (*pirouette*), un « jouet d'enfant, petit moulin à vent », et, par suite, un « joyau en forme de petit moulin à vent² » (Godefroy, *Ibid.*). Ainsi compris, ce jeu serait analogue au *molinet*, qui vient plus loin. 2^o *Pirouette* désignait plus communément une « sorte de petit jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. *Joüer à la*

1. Paris, Jannet, Bibl. elz., 1857, 2 vol. in-16.

2. « Deux pirouettes d'or esmaillées de couleur. » (1599. *Inv. de Gabriel d'Estrées*, dans Godefroy.)

piroüette, faire tourner une piroüette » (Académie, 1694¹). Il s'agirait donc ici d'une espèce de *toton*. Un passage de La Boutiere, en note de sa *Traduction de Suetone* (1569), confirme pleinement cette explication : « Je ne sçache chose qui mieux retire à tels tals que les petites piroüettes quarrees, aux quatre costes desquelles sont escrites ces lettres M, L, P, T qui signifient, mets, laisse, prens, tout² » (dans Godefroy, *art. cit.*). — Ajoutons que, pour Esmangart et Johanneau (t. I, p. 423), « le jeu de la *piroüette* de Gargantua doit être celui qu'on joue encore en Sologne sous ce nom, avec des palettes de bois et avec un volant dont les plumes sont piquées sur un petit cylindre de bois également ». Il est possible que ce jeu se soit ainsi pratiqué, en Sologne, vers 1823 ; mais il n'a rien de commun avec celui que mentionne ici Rabelais.

AU JONCHÉES. — (Var. Dolet : Aux jonchées.) Selon Nicot, *jonchée* signifie « la poignée de petite broches d'yvoire, dont les filles s'esbattent, qu'on dit le jeu des jonchées ». Mathurin Cordier, en son *De corrupti sermonis emendatione* (1531), écrit : « Le jeu des jonchetz » (ch. xxxviii, § 43) ; c'est l'orthographe qui a prévalu. On sait que les jonchets sont des fiches longues et menues qu'on jette pêle-mêle sur une table et qu'il s'agit d'enlever, une à une, avec un crochet, sans déranger celles qui restent. L'Académie (1694) les définit ainsi : « Certains petits bastons fort menus en forme de joncs avec lesquels on joüe. » *Jonchet* vient, en effet, de *jonc*, parce qu'on se servait primitivement, à ce jeu, de brins de joncs, — « ce qui, selon Le Duchat (t. I, p. 84), se pratique encore³ à Saint-Lô en Basse-Normandie ». — Notons que le mot a été souvent altéré, par dissimilation, en *honchet*, *onchet*⁴ ;

1. Le *Dictionnaire* de l'Académie, pas plus que celui de Furetière, ne donne le premier sens.

2. Voir p. 36.

3. En 1711.

4. C'est ce qui a fait penser à Esmangart et Johanneau que le mot *jonchels* ou *onchets* venait de *hocher*, mouvoir, bouger. Ils

c'est sous cette dernière forme qu'il se trouve dans le *Dictionnaire des Jeux familiers*.

AU COURT BASTON. — Le *court bâton*, suivant Littré est un « petit bâton qui, mis avec d'autres plus longs, sert à tirer au sort. On dit aujourd'hui courte-paille ». Le jeu des *courtes-pailles* est déjà mentionné dans le *Livre de la Diablerie* d'Éloi Damerval (1507), à côté de celui des *longs festuz* (*loc. cit.*, p. 177), qui est sans doute le même. On trouve également au xvi^e siècle *court festu*, dans le sens de courte-paille; la *Friquassée Crottestillonnée* (1557) nous apprend que les enfants de Rouen disaient à cette époque :

Veu tu jouer au pié de mouque,
Ou au court fetu pour qui lera.

[Éd. Pottier, p. 23.]

Le jeu qui nous occupe est-il bien, comme le veut Littré, analogue aux précédents? Il est permis de ne pas le croire. Le *court baston* est en effet figuré de façon totalement différente dans les *Jeux de l'Enfance* de Stella (1657); on y voit deux enfants accroupis en face l'un de l'autre, tirant chacun sur un bâton qu'ils ont saisi par le milieu. Et la gravure est accompagnée de cette légende explicative :

Ainsy serrez à croupeton
ils esprenvent au Court Baston
à qui s'enlevra de terre...

[Pl. 36.]

Ainsi compris, le *court baston* a donné lieu à une expression proverbiale, « *tirer au baston, au court baston avec quelqu'un*, pour dire contester, disputer avec luy pour quelque chose » (Académie, 1694, *baston*). Cette expression

donnent tort à Le Duchat, à Ménage, à Cordier, à Coste, à Trévoux et à Adry, et se trompent eux-mêmes.

ne saurait se justifier si elle se rapportait au sens de courtepaille. D'ailleurs, ne dit-on pas « tirer à la courtepaille » « quand on met la décision de quelque chose au hasard, au sort » (Furetière, *court*)? De même qu'il importe de distinguer les deux expressions, il faut se garder de confondre les deux jeux.

AU PYREVOLLET. — (Var. Dolet : Au pirevollet.) « Les Anglais, — dit Le Duchat (t. I, p. 84), — appellent ce Jeu, *At the whirling gigge*, comme qui diroit : à la toupie tournante. Je crois que c'est proprement, ou faire voler sa toupie du pavé ou du plancher sur la paume de la main, sans qu'elle cesse de tourner; ou à faire sauter cette toupie du pavé ou du plancher sur la paume de la main, sans qu'elle cesse de pirouetter. » Nous ne savons quelles raisons avait Le Duchat d'être si précis. Notons que, suivant Esmangart et Johanneau (t. I, p. 425), le Pyrevollet était en Saintonge, vers 1823, une espèce de volant.

A CLINE MUZETE. — (Var. Dolet : A cline musette.) C'est, suivant l'Académie (1694, *cligne-musette*), un « jeu de petits enfans dans lequel l'un d'eux ferme les yeux tandis que les autres se cachent en divers endroits qu'il doit chercher pour les prendre¹. » Ce jeu est d'usage fort ancien. Dès la première moitié du xve siècle, l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* en parlait, dans un conte assez plaisant, qu'il n'est pas inutile de rapporter en peu de mots : un chevalier, logé dans une hôtellerie, fait soigner son œil malade par un chirurgien qui, chaque fois qu'il le vient visiter, se rencontre avec une chambrière. Le chirurgien, d'accord avec elle, persuade à son patient que, pour guérir son œil, il faut que l'autre soit bandé. Le chevalier se laisse faire; la servante aussi... Mais comme ils font trop grand bruit, le malade se doute de quelque chose, arrache son bandeau et s'écrie en les voyant : « Et qu'est-ce là,

1. Cette explication ressort de l'étymologie même : *cligner*, fermer les yeux, et *musser*, cacher.

maistre cyrurgien? M'avez-vous fait jouer à la cligne musse pour me faire ce desplaisir? Doit estre mon œil gary par ce moien? Dictes, m'avez-vous baillé de ce jeu? » (*Nouv. LXXXVII*, éd. Th. Whright¹, t. II, p. 176).

On vient de rencontrer la forme *cligne musse*. Dans un mystère de 1518, on trouve : *cline muche* (*loc. cit.*, dans *Hist. du Théâtre Français*², t. III, p. 78). Baïf écrit dans les *Mimes* (1576) :

Touts jouront à la queue au lou :
Le commun à *cligne mussete*.

[Second livre, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 93.]

L'Académie et Oudin (*Curiosités françoises*, *cligne*) donnent de même : *cligne mussete*. On lit dans la *Comédie des Proverbes* (1616) : « Ça, jouons un peu à *cleigne-mucette* » (*Ancien Théâtre Français*, t. IX, p. 54), — dans le *Dictionnaire* de Ménage : « *Climussete*. Nous disons en Anjou *clinnemussete* », — et dans Cotgrave : *cligne-musset*. Ajoutons que Froissart, parlant dans l'*Espinette amoureuse* des jeux de son enfance, mentionne la *clui-gnette* (v. 233, éd. Sheler, t. I, p. 94), et que des Périers fait dire à Cupido dans son *Cymbalum mundi* (1537) : « Je ne pense sinon à mez petitiz jeux... et entretenir ces jeunes dames, à jouer au *cachemouchet* au domicile de leurs petits cueurs... » (éd. L. Lacour, t. I, p. 355). Ces nombreuses variantes, qui toutes correspondent au même jeu, sont la meilleure preuve qu'il était, aux x^ve et xvi^e siècles, extrêmement répandu. Sa vogue s'est continuée jusqu'à nos jours. Il n'a fait que changer de nom et s'appelle le *cache-cache*.

AU PICQUET. — Il ne s'agit point ici, comme le fait remarquer Le Duchat (t. I, p. 84), du jeu de cartes que Rabelais appelle précédemment *cent* et qui n'a été connu

1. Paris, Jannet, Bibl. elz., 1858, 2 vol. in-16.

2. Paris, Le Mercier et Saillant, 1745-1747, 12 vol. in-12.

sous le nom de piquet qu'au xvii^e siècle : « C'en est un auquel les enfans jouent avec des bâtons semblables à des *piquets*. » Selon Regis, il est analogue au *picquarome*, qu'on a vu plus haut (p. 326). Cette opinion n'a rien que de raisonnable. « Jouer au piquet » se prenait également dans un sens libre : Oudin, en ses *Curiosités françoises* (*piquet*), en fait foi.

ALA BLANCQUE. — Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, fait une description détaillée de la blanque, jeu d'invention italienne, « le plus propre que l'on sçau-roit dire, pour pipper doucement une populace ». Voici comment il se pratiquait : quiconque voulait participer à la loterie était tenu de donner un « teston » au maître de la Blanque et de faire inscrire, sur un registre, une devise et un numéro, qu'il conservait également de son côté. Quand venait le jour de « tirer la blanque », on plaçait un aveugle entre deux « vaisseaux » : l'un contenait les billets où étaient inscrites les devises, l'autre un nombre égal de bulletins dont les uns étaient blancs et dont les autres portaient les numéros correspondant aux lots. « L'aveugle, ayant tiré d'une main la devise, il la bailloit à un homme qui estoit près de luy, et de l'autre, dans lequel estoient contenus les *Benefices*, ou les *Blancques*, il tiroit pareillement un buletin qu'il bailloit à un autre homme qui le costoyoit de l'autre part. Tellement que le premier ayant fait recit hautement de la devise qui luy estoit mise entre mains avec son nombre, le second respondoit *Blancque* ou *Benefice*, selon le billet qui luy avoit esté rendu par l'aveugle, voulant par ce mot de *Blancque* signifier un rien, ou neant, pour celui duquel on recitoit la devise, et le mot de *Benefice* emportoit quant et soy le gain de ce qui estoit contenu dans le billet, dont luy estoit puis après faite delivrance » (l. VIII, ch. XLIX, éd. de 1621¹, p. 760).

Il faut avoir présente à l'esprit l'explication d'Estienne Pasquier pour comprendre un passage de Brantôme, où

1. Paris, Laurens-Sonnus, in-fol.

il rapporte que quelques dames de sa connaissance, lorsqu'elles mangent certains pâtés, « composez de menusailles de petits coqs et culs d'artichaux et truffes, ou autres friandises chaudes », s'écrient, suivant le morceau qu'elles rapportent, « mettant la main dedans ou avec les fourchettes, » *blanque* ou *benefice*, « ainsy qu'on faict à la blanque en Italie » (*Recueil des Dames*, 2^e partie, éd. Mérimée et L. Lacour, t. XI, p. 245). Bonaventure des Périers parle de même d'un médecin italien, fort peu scrupuleux, « lequel, quand il n'avoit que faire, escripvoit deux ou trois centz receptes pour diverses maladies... Puis, quand quelqu'un venoit à luy pour urines, il tiroit l'une de ces receptes à l'avanture comme on met à la blanque, et la bailloit au porteur... » (*Nouv.* LIX, éd. L. Lacour, t. II, p. 213). — Fort répandue au xvi^e siècle, la blanque conserva sa vogue jusqu'au xix^e, en se transformant sensiblement : « Ce nom se donne à ce jeu de hasard, — dit le *Dictionnaire de Trévoux* (*blanque*), — parce que dans l'origine, et souvent encore à présent, on tire au sort dans un livre... » Suivant le *Dictionnaire des Jeux de l'Enfance*, d'Adry (1807, *blanque*), « on appelle aussi ce jeu *Piquer l'épingle*... Les enfants tirent dans un livre avec une épingle. On y joue en Languedoc et ailleurs... » Enfin, si l'on en croit Esmangart et Johanneau (1823), « en Sologne, les enfants jouent à la blanque, en piquant une épingle dans un papier sur lequel sont écrits plusieurs nombres par dessous; si l'épingle pique un de ces nombres, on gagne autant d'épingles; on perd son épingle si on pique dans le blanc » (t. I, p. 426). De la loterie « propre à piper doucement une populace » telle que la décrivait Pasquier, il ne restait plus, au commencement du siècle dernier, qu'un jeu innocent et puéril.

AU FURON. — Ce jeu est le même que le *furet du bois joli*. Il consiste aujourd'hui à faire glisser un anneau le long d'un cordon formant une chaîne sans fin, tandis qu'un des joueurs, placé au milieu du cercle, cherche

à le saisir. Le *Dictionnaire des Jeux familiers* donne du même jeu une explication un peu différente : « On a un sifflet que l'on se passe, et dans lequel on siffle de temps en temps... Quelquefois, au lieu de faire courir un sifflet, c'est une pantoufle; alors on appelle ce jeu-là la *Pantoufle*. » On a déjà rencontré un jeu analogue, le *savatier* (voir p. 161); le Furon de Rabelais devait être plus voisin de ce dernier que du *furet du bois joli*, tel qu'il se pratique aujourd'hui. Ce jeu, comme tant d'autres, a évolué depuis le xvi^e siècle; mais son nom ne s'est pas perdu, et *furon*, d'après Godefroy, « se dit encore dans plusieurs parties de la France, notamment dans le Centre et dans la Champagne ».

A LA SEGUETTE. — Nous ne savons quel était ce jeu. Urquhart traduit : « At the caveson. » *Seguette* désignerait alors l'instrument de fer denté qu'on met au nez d'un cheval.

AU CHASTELET. — Ce jeu, suivant Le Duchat (t. I, p. 84), consiste à démolir un petit château formé de noix, avec une noix qu'on y jette de quelques pas. Cotgrave, dont c'est également l'opinion, ajoute que le gagnant emporte autant de noix qu'il en a renversées¹. Nous avons déjà vu ce jeu mentionné par la reine de Navarre dans sa farce de l'*Inquisiteur* :

Quant l'enfant joue par nature
A la neige ou au chastellet...

[*Loc. cit.*, p. 319-320.]

« Jouer au chastellet », disent les éditeurs² dans leur *Glossaire*, c'est « jouer à l'attaque et à la défense d'un petit château de neige ». Cette explication, différente de

1. « *Chastelet*... The childish game Cob-nut; or (rather) the throwing of a ball at a heap of nuts, which done, the thrower takes as many as he hath did, or scattered. »

2. Le Roux de Lincy et A. de Montaiglon.

celle de Cotgrave et de Le Duchat, semble confirmée par Marguerite elle-même, qui nous fait assister à une partie de *chastellet* entre deux enfants, Jacot et Thierrot. Leur dialogue, aimablement puéril, n'est pas sans grâce :

JACOT.

Thierrot, hasarder
Me veulx à garder
Ce petit chasteau ;

THIERROT.

Et moy regarder
Comme sans tarder
L'auray aussi beau.

JACOT.

Je le veulx desfendre
Jusqu'au sang respandre,
Sans craindre mourir ;

THIERROT.

Et moy de le prandre
Veulx tousjours prétendre ;
Là je veulx courir.

[T. IV, p. 75.]

Évidemment, il ne s'agit point là d'un château de noix... Que penser, pourtant, lorsque nous lisons ces paroles de l'Inquisiteur qui survient un moment après :

Voilà ung beau contantement
De jouer au chasteau de noix.

[Ibid., p. 77.]

Faut-il croire, comme A. de Montaiglon, que noix est ici la vieille forme de neige (*Ibid.*, note 1)? Ou doit-on faire du *chasteau de noix* un jeu distinct du Chastelet? Quelque hypothèse qu'on adopte, il subsiste dans ce passage quelque obscurité. Ce qu'il est possible d'admettre,

c'est que le jeu dont il est ici question s'est pratiqué, au xvi^e siècle, de deux manières, et que la façon dont l'expliquent Cotgrave et Le Duchat n'est pas moins digne de foi que celle dont le décrit la reine de Navarre.

A LA RENGÉE. — « A la rengée, — dit Le Duchat (t. I, p. 85), — les enfans disposent tout autant qu'ils veulent de noix sur une même ligne; chacun à son tour roule sa noix contre la rangée et emporte toutes celles qui suivent la noix qu'il a déplacée avec la sienne. » Cotgrave (*rengée*) dit de même : « A play with a ball at nuts, placed on a row. » On trouve, dans les *Jeux de l'Enfance*, de Stella (1657), une gravure représentant la *Rangette* (pl. 15) : cinq pyramides, formées chacune de quatre petites boules, sont placées de front à quelque distance l'une de l'autre. Les joueurs essayent de les abattre avec une boule un peu plus grosse, qu'ils lancent d'un but marqué. On lit, au-dessous, ce sixain explicatif :

Ils visent tous à ces monceaux,
qu'entre eux ilz nomment des chasteaux,
pour en jeter quelqu'un par terre;

Quel qu'il soit il n'importe pas,
car tout est pris de bonne guerre
pourveu qu'on en mette un à bas.

A LA FOUSSETTE. — (Var. Dolet : A la foussette.) On connaît le jeu de la Fossette. Il consiste à jeter le plus possible de billes dans une petite fosse creusée au pied d'un mur. Anciennement, on y jouait plus volontiers avec des noix. C'est ainsi qu'on lit dans l'*Espinette amoureuse* de Froissart :

Et se faisons fosselettes,
Là où nous bourlions¹ aux noix.

[V. 238. Éd. Scheler, t. I, p. 94.]

1. Bourler = bouler, jouer aux boules.

Une gravure sur bois du xvi^e siècle, intitulée « A la roulée, aux œufs et autres jeux », représente des enfants jouant :

Avec des noix à la fossette aussi¹.

Enfin, l'Académie (1694) et Cotgrave confirment que les noix étaient d'un usage commun à la Fossette. Notons cependant qu'une seconde gravure sur bois du xvi^e siècle² montre des enfants jouant à la fossette « à beaux esteufs³ », et que M^e Guillaume, en son voyage en l'autre monde (1612), mentionne, dans une longue énumération de jeux, la « fossette aux espingles » (*loc. cit.*, p. 147). La Fossette était, à l'époque de Rabelais, très populaire. Le « menu fretel des petits Enfans de Rouen » s'y amusait, ainsi qu'en témoigne la *Friquassée Crottestillonnée* (1557, *loc. cit.*, p. 138). Baïf, dans ses *Mimes* (1576), nous fournit encore un témoignage de sa vogue :

Touts jouront à la queue au lou...

... Grands et grandes à la fossette.

[L. II, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 93.]

Et c'est également parce qu'il était très répandu que ce jeu a donné lieu à une expression licencieuse, citée par Oudin⁴, qu'on trouve notamment dans les *Matinées* de Cholières (1585) : « Si peut-il, joüant à la fossette, donner plaisir à une femme » (Mat. IV, éd. Lacroix, p. 165), et dans les *Escolliers* de Larivey (1579) : « Ce pauvre jeune homme icy s'esgare tant en ses pensées qu'il ne se souvient de boire ny de manger... S'il faict cecy pour flatter ses ayses, je n'en sçay rien; mais je suis asseuré qu'autrefois

1. Recueil de gravures sur bois du xvi^e siècle. (Est. Ea 79, p. 56 v°.) Chaque gravure est accompagnée d'un sixain explicatif.

2. Ib., p. 55 r°.

3. Sortes de balles.

4. « Ils ioüent à la fossette; i. ils font l'action charnelle. » (*Curiosités françoises, jouer.*)

j'ay joué à la fossette; neantmoins, je n'en ay jamais perdu l'appetit » (*Ancien Théâtre Français*, t. VI, p. 112).

AU RONFLART. — (Var. 1535 : Au romflart.) Il s'agit sans doute, suivant Esmangart et Johanneau (t. I, p. 428), du « sabot qu'on tire avec une corde ». Il est bien possible, en effet, que le mot *ronflart* désigne le sabot, à cause du bruit particulier qu'il fait en tournant. La Curne le prend pour un jeu de cartes, analogue à la ronfle. Il n'est pas douteux qu'il fasse erreur.

A LA TROMPE. — Il s'agit encore du sabot. « Ce terme, dit Le Duchat (t. I, p. 85), est de la Touraine et de l'Anjou. » Suivant Godefroy, il est encore usité en Bretagne. — Mathurin Cordier, dans son *De corrupti sermonis emendatione* (1531), traduit le latin *turbo* par trois synonymes : *Ung sabot, ou une toupie, ou une trompe*, et il ajoute : « Lutetiæ dicitur : *Ung sabot* : Alibi fere *une trompe* » (§ 83). — On jouait à la Trompe avec un fouet, comme en témoigne le même Mathurin Cordier (*ibid.*). De là est venue l'expression licencieuse « Il n'a pas le fouet pour mener cette trompe » que Cotgrave (*trompe*) explique ainsi : « He is too weak for such a wench¹. » Nous la trouvons dans les *Nouvelles* de Bonaventure des Périers (1558) : « Il estoit [le mari] desjà plus de demy passé, et elle en la fleur de ses ans et gaillarde à l'advenant, tellement qu'il n'avoit pas le fouet pour mener ceste trompe » (VI, éd. L. Lacour, t. II, p. 34).

AU MOYNE. — Suivant Le Duchat (t. I, p. 85), « ce terme est du Dauphiné, où jouer *au moine* c'est jouer au sabot ». Oudin, dans ses *Curiosités françoises*, donne une explication différente² : « Donner le moine, c'est attacher une cordelette à l'orteil, ou au pied de celui qui dort, et tirer tant que l'on peut pour l'esveiller. » C'est sans doute le jeu qu'une gravure du xvi^e siècle³ appelle le *branle*

1. « Il est trop faible pour une telle garce. »

2. Reproduite par La Curne et Littré.

3. Recueil de gravures sur bois du xvi^e siècle, p. 54 v^o. (Est. Ea 79.)

*moyne*¹. Il n'est pas nécessaire de choisir entre Oudin et Le Duchat : ils peuvent avoir raison tous les deux.

AU TENEBRY. — « At the hobgoblins », traduit sir Thomas Urquhart, c'est-à-dire aux lutins. Ce jeu consiste, dit Le Duchat dans *Ménage*, « à contrefaire l'esprit follet ». Éloy Damerval en fait mention dans son *Livre de la Diablerie* (1507) :

Au grant jamais on ne creroit
Les esbatemens que la font
Et les grans plaisirs qu'ilz ont²
Au tonnebri a la paumette
Et aussy a monte echelette...

[Second livre, ch. cxvii.]

A. de Montaiglon³ incline à penser que le *tonnebri* est ici un jeu de tonneau. Il semble plus probable qu'il soit une variante du Tenebry dont parle Rabelais.

A LESBAHY. — Esmangart et Johanneau (t. I, p. 426) décrivent ce jeu de la manière suivante : « On met de la farine dans une assiette, dont on forme une pile avec un verre à liqueur ; on retire le verre, on met dessus une pièce de monnaie. Chaque joueur avec un couteau enlève un peu de farine, celui qui à la fin fait écrouler la pile et la pièce est tenu d'enlever avec ses dents la pièce : ce qui lui barbouille le visage de farine. » Nous ne savons sur quelles données repose cette explication : les éditeurs de 1823 ont négligé de nous le dire.

Le jeu de l'Esbahy, dont la pratique reste mystérieuse, a d'anciennes origines. Froissart le cite dans l'interminable liste de ses amusements d'enfance qu'on trouve dans *l'Espinette amoureuse* :

1. « *Branle-moine*, donner le *moine* est une malice de page. » (*Dict. de Trévoux*, *moine*.)

2. Il s'agit des « pastoureaux et pastourelles ».

3. *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, t. X, p. 223, note.

Aussi en cest avenement
 Juiens nous au Roy qui ne ment...
 A Je me plaing qui me feri,
 Et, dedens chambre, à l'esbahi.

[V. 219-224. Éd. Scheler, t. I, p. 93.]

Eustache Deschamps (cité dans La Curne, *esbahi*), dit encore :

Chascuns parle de divers gieux jouer
 De cliner l'œil, de porter male honte...
 Et de souffler le charbon, mais n'a compte
 A tous ces gieux nule chose du monde,
 Quant mon cheval m'a au besoin failli;
 Desor me fault jouer à l'esbahy.

Plus tard, l'expression *jouer à l'esbahi* est devenue proverbiale; elle a perdu tout rapport avec le jeu qui nous occupe et a signifié, suivant Oudin (*Curiosités françoises, esbahy*) : « Estre ou feindre d'estre estonné. » C'est ainsi qu'on lit dans les *Matinées* de Cholières (1585) : « Dont la royne fut fort esbahie, trouvant cet exploit beaucoup plus estrange que celui d'Hercules, duquel on raconte qu'en une nuit il depucela les filles de Thespius en nombre de cinquante, dont il eut autant d'enfans, encores qu'on die que ce fut là l'un des plus grands efforts que fit Hercules, lequel, s'il luy eut fallu continuer, eut (je m'asseure) joué à l'esbahy » (Mat. IX, éd. P. Lacroix, p. 307).

A LA SOULLE. — Par son ancienneté, son importance, sa vogue persistante et durable, la Soule est un des jeux les plus intéressants qu'il nous ait été donné jusqu'ici d'étudier. Déjà pratiqué en France au XII^e siècle, il n'a cessé d'être en honneur pendant tous les siècles qui suivirent. Il a été joué sans interruption, dit M. J.-J. Jusserand¹,

1. *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, p. 283. Il faut lire, dans ce livre agréable et documenté, les pages où l'auteur parle de la Soule. Elles donnent une idée complète de ce jeu. Sur bien des points, la notice que nous lui consacrons ici n'est qu'un résumé de sa forte étude.

depuis les Capétiens jusqu'à la troisième République. Aujourd'hui encore, il survit, sur quelques points de notre territoire, en sa forme primitive¹. Bien plus, sur ses vieux jours, on lui a refait une jeunesse en lui donnant un nom anglais : le *foot-ball* n'est autre chose en effet que l'antique soule du temps des Croisades.

La *soule* était un ballon de cuir, un *estœuf*², une *pelote*³ remplie de foin, de son ou de mousse, d'apparence lâche, si l'on en croit Coquillart⁴; ce pouvait être aussi une boule en bois plein⁵. On poussait ce ballon ou cette boule avec les mains, avec les pieds, — d'où le nom de *savate* qu'il avait dans certaines provinces⁶, — ou avec une sorte de bâton recourbé connu sous le nom de crosse⁷. Les joueurs se divisaient en deux camps; il s'agissait, pour l'un comme pour l'autre, de faire pénétrer la soule dans

1. *Les Sports...*, p. 282, 283. On y trouvera plusieurs descriptions de la Soule au xix^e siècle.

2. « Quatre estuefs pour souler. » (1398, *Dénombr. du baill. de Coustentin.*) Dans Godefroy, *souler*.

3. « Au bon chouleur la pelote lui vient. » Proverbe du xv^e siècle. (*Proverbes français*, de Leroux de Lincy, t. II, p. 86.)

4. *Droitx nouveaux*, 1^{re} partie :

« Tetins rebondis, rondeletz,
Durs, picquans, bien gettez au moule,
Tendus comme un arc à jaletz,
Deviennent lasches comme soule. »

[Éd. Ch. d'Héricault, t. I, p. 58.]

5. « Les supplians sioient de leurs bois... à biloter comme à faire chaules. » Texte de 1481. Dans Du Cange, *chouille*.

6. Paulin Paris (*Manuscrits français*, t. VI, p. 308) prétend que la *solle* « est proprement le jeu de la savate, celui que Mathurin Cordier appelle *ludere solea detrita*, et que Rabelais, dans ses *Jeux de Gargantua*, écrit à la *souille* ». La *savate* de Mathurin Cordier n'est-elle pas plutôt analogue au *savatier* de Rabelais (voir p. 161)?

7. *Le Romant des trois Pelerinaiges*, de G. de Guileville (xiv^e s.):

« Ung esteuf me fault pour jouer
Et une croce pour soler. »

[*Le premier pélerinaige...*, fol. 49 v^o, col. 1.]

On trouve de même dans Du Cange (*choulla*) : « Choler de la crosse » (texte de 1387), et « Chouler à la crosse » (texte de 1381).

le camp adverse, ou de lui faire atteindre le but qui y était placé.

C'était un jeu essentiellement populaire. Dans les campagnes, où il était très répandu, une partie de Soule avait l'importance d'une solennité : on s'y préparait longtemps à l'avance, on y jouait à des jours fixes, en des lieux bien déterminés. « Comme les gens du payz de Vulguessin le Normant et de la forest de Lyons, — disent des lettres de rémission de 1381, — aient acoustumé de eulx esbatre et assembler chacun an pour souller et jouer à la soulle l'un contre l'autre, devant la porte de l'abbaye de Nostre-Dame de Mortemer en Lyons, le jour de Karesme prenant¹... » (Du Cange, *soula*). Une autre date volontiers choisie était le jour de Noël : « Le jeu de la soulle..., qui est ung jeu acoustumé de faire le jour de Noël entre les compagnons du lieu de Coriac en Auvergne, et se diversiffie et divise icellui jeu en telle maniere que les gens mariez sont d'une part et les non mariez d'autre... » (texte de 1450, *ibid.*). Ces petits tournois étaient l'occasion de fêtes, où les habitants des villages voisins se retrouvaient. Au reste, cet exercice violent, qui, par sa nature même, semblait convenir plus particulièrement à la campagne, n'était pas inconnu des citadins ; on s'y livrait aussi dans les villes ; il y avait force *souleries* sur les marchés et jusque dans les rues. A Tournai, en 1396, elles y tenaient tant de place qu'on fut obligé de les interdire². Cette défense resta sans effet : on la retrouve en 1523, en 1524 et en 1525³. Rien ne pouvait empêcher les joueurs de s'abandonner à leur passion favorite.

Les parties de Soule étaient menées fort vivement autrefois, et il arrivait qu'on y attrapât plaies et bosses. Les

1. Le mardi-gras.

2. « Que nul ou nulle ne *cholle* sur le marchié, ne es rues de Tournay » (Arch. Tournai), dans Godefroy, *souler*.

3. Citons celle de 1523 : « Item, qu'il ne soit personne aucune, de quelque estat ou condicion qu'elle soit, qui, depuis maintenant en avant, s'avance de *soller*, ou faire *choller*, par les rues, ne ailleurs, en ladicte ville. » Dans Godefroy, *souler*.

têtes fendues, les côtes défoncées n'étaient pas rares. On lit dans le *Jeu de Robin et de Marion*, d'Adam de la Halle¹, ce dialogue significatif :

ROBINS.

Diex ! que j'ai la panche lassée
De la choule de l'autre fois !

MARIONS.

Di, Robin, foy que tu mi dois,
Choulas-tu ? que Diex le te mire² !

Des lettres de rémission de 1380 nous parlent de joueurs qui « en soulant ferirent par le visage à effusion de sanc un prestre » (Du Cange, *soula*). Le bon sire de Gouberville nous conte, dans son journal, comment un jour, « à la soule dedans le clos Berger, Cantepye le poussa si fort de son poing, en courant contre lui, sur le tetin dextre, qu'il lui fit faillir la parole ». On parvint à grand peine à le ramener chez lui : « Je me cuidai évanouir en venant, dit-il, et perdis la vue près de demi-heure, par quoi fus contraint de prendre le lit³. » La Soule, on le voit, présentait quelque danger ; les mêlées étaient furieuses ; coups de poing et coups de pied s'égarèrent souvent sur les joueurs, qui revenaient de ces luttes en piteux état... Sur ce point, le *foot-ball* a conservé l'antique tradition.

Un des plus probants témoignages de la popularité d'un jeu consiste toujours dans les interdictions royales dont il a été l'objet : celui-ci a eu les honneurs de plusieurs ordonnances. Philippe V le Long prohibe, en 1319, « ludos soularum⁴ » ; le 3 avril 1369, Charles V interdit « touz jeux de dez, de tables, de palmes, de quilles, de soules, de billes et tous autres telz jeux⁵... ». Malgré toutes

1. *Œuvres complètes*, éd. Coussemaker. Paris, 1872, p. 361.

2. Que Dieu te guérisse !

3. Cette scène se passe le soir de Noël 1555. Nous empruntons la citation au livre de M. Jusserand, p. 273.

4. D'après Jusserand, p. 271.

5. Dans Godefroy, *soule*.

les défenses, la Soule poursuivit sa carrière; quatre siècles plus tard, en 1781, on trouve encore un édit du Parlement rendu contre elle. Elle n'en survécut pas moins à la Révolution, et s'est, en dépit des arrêts de police, conservée jusqu'à nos jours.

Nous avons déjà rencontré plusieurs variantes du mot *soulle* (c'est ainsi que l'écrit Rabelais) : *soule*¹, *choule*² et *chaule*³. Ajoutons en deux autres : *chole*, qu'on lit dans des lettres de rémission de 1357 (Du Cange, *choulla*), et *cholle*, qui se disait à Tournai au xve siècle⁴. On trouve également les verbes *souler*⁵, *souller*⁶, *soler*⁷, *soller*⁸, *choler*⁹, *choller*¹⁰ et *chouler*¹¹. Chacune de ces formes correspondait à une province différente¹²; leur multiplicité même prouve que le jeu de Gargantua que nous venons d'étudier était un des plus répandus de l'ancienne France.

A LA NAVETTE. — Ce jeu a, dans Cotgrave (*jouer*), une signification licencieuse : « Jouër de la navette. To play fast and loose¹³; or, a wench to enter a man into her Tables. » — « Dans l'apologie d'Hérodote, ajoute La Curne (*navette*), « jouer à la navette » s'est dit des filles

1. Dans Coquillart (*loc. cit.*, p. 345, n. 4), et Gouberville (*loc. cit.*, p. 347).

2. Dans le *Jeu de Robin et de Marion* (*loc. cit.*, p. 347) et dans Du Cange (*choulla*) : « ... jouer à la chouille », texte de 1402.

3. Dans Du Cange (*chouille*), texte de 1481 (*loc. cit.*, p. 345, n. 5).

4. « Pour avoir feru d'une cholle Grardin de Mollin » (1^{er} juin 1415. Arch. Tournai), dans Godefroy, *soule*.

5. Dans Godefroy (*souler*) texte de 1398 (*loc. cit.*, p. 345, n. 2), et dans Du Cange (*soula*), texte de 1380 (*loc. cit.*, p. 347).

6. Dans Du Cange (*soula*), texte de 1381 (*loc. cit.*, p. 346).

7. Dans G. de Guileville (xiv^e siècle) (*loc. cit.*, p. 345, n. 7).

8. Dans Godefroy (*souler*), texte de 1523 (Arch. Tournai) (*loc. cit.*, p. 346, n. 3).

9. Dans Du Cange (*choulla*), texte de 1387 (*loc. cit.*, p. 345, n. 7).

10. Dans Godefroy (*souler*), texte de 1523 (Arch. Tournai) (*loc. cit.*, p. 346, n. 3).

11. Dans Du Cange (*choulla*), texte de 1381 (*loc. cit.*, p. 345, n. 7).

12. « Basse-Bretagne, Haut-Maine, Montois, *soule*; Normandie, *chaule*; Picardie, *chole*, *choule*. » Godefroy (*soule*).

13. C'est également ainsi que traduit sir Thomas Urquhart.

qui manquent à leur honneur. » Nous n'avons aucune donnée sur le jeu lui-même.

A FESSART. AU BALLAY. — Nous ne savons en quoi consistaient ces deux jeux.

A SAINT COSME JE TE VIENS ADORER. — Voici comment ce jeu est décrit par Le Duchat (t. I, p. 85) : « On bande les yeux à quelqu'un qu'on a fait asseoir dans un fauteuil. *Saint Côme, je te viens adorer*, lui dit un autre qui, dans le moment, lui présente au visage une chandelle allumée. Celui-ci veut l'empoigner, mais, à la place de ce cierge, on coule dans la main du personnage un bâton tout enduit d'ordure. Au même jeu d'autres ajoutent à la cérémonie du cierge une seconde pièce plus risible et moins vilaine que la première. Sous ombre de caresser le saint Côme, qui a les yeux bouchés, ils lui noircissent le visage avec du charbon ou de la suie. » Cette dernière explication s'autorise d'un passage de Guillaume Bouchet, qui écrit, à propos d'un Maure rencontré à Poitiers : « Son compagnon vouloit gager que c'estoit un ramonneur de cheminée du païs d'Auvergne, ou bien que c'estoit quelqu'un qui avoit joiué à saint Cosme je te viens adorer » (29^e *Serée*, éd. Roybet, t. IV, p. 243). Ce jeu se pratiquait pourtant d'une autre façon au XIII^e siècle, ainsi qu'en témoigne Adam de la Halle, qui, dans son *Jeu de Robin et de Marion*, met en scène une partie de Saint Cosme. Un des personnages, assis sur une borne, faisait le saint; les autres s'avançaient vers lui tour à tour, en lui présentant quelque ridicule objet. De son côté, le saint essayait sans doute, avec force grimaces, de faire rire celui qui venait ainsi l'adorer : s'il y réussissait, il lui cédait son siège et son rôle. Dans le *Jeu de Robin et de Marion*, c'est Robin qui joue le saint; Gautier s'approche et lui dit :

Tenez, Saint Cosme, ce présent,
Et si vous en avez trop peu,
Tenez.

ROBIN.

Oh ! il a perdu, il rit.

GAUTIER.

Certes, c'est juste.

HUART.

Marotte, à toi.

MARION.

Qui a perdu ?

HUART.

Gautier le Têtu.

(Celui-ci s'assied à la place de Robin.)

MARION.

Tenez, Saint Cosme, beau doux sire.

HUART.

Dieu ! comme elle se tient de rire !

Successivement, Peronnelle, Baudon et Huart défilent devant le saint... Mais on se lasse des meilleures choses ; Marion finit par déclarer :

Mes amis, ce jeu est trop laid.
N'est-ce pas Perrette ?

PERONNELLE.

Il ne vaut rien¹.

Et l'innocente compagnie passe à d'autres divertissements.

A ESCHARBOT LE BRUN. — (Manque dans l'édition de 1535 et

1. Nous citons la traduction de M. Ernest Langlois, *Le Jeu de Robin et de Marion* par Adam le Bossu. Paris, Fontemoing, 1896, in-12, p. 85-89.

dans Dolet.) *Escharbot* désignait sans doute autrefois le petit insecte noir, du genre des scarabées, connu sous le nom d'*escarbot*. On lit dans la traduction de sir Thomas Urquhart : « At the lustie brown boy ». Nous ne possédons pas d'autre indication sur ce jeu.

A JE VOUS PRENS SANS VERD. — (Manque dans l'éd. de 1535 et dans Dolet.) *Jouer au verd*, — dit l'Académie (1694), — « sorte de jeu d'enfants, ou de jeunes personnes, dans lequel ceux qui jouent s'engagent à avoir tousjours sur eux quelque feuille de verd cueilli de la journée, et où chacun tasche de surprendre son compagnon dans un temps où il n'en a point. On dit fig. *Prendre quelqu'un sans verd*, pour dire, Le prendre au despourveu ». Cette expression, ainsi que le jeu, avait déjà cours au temps de Rabelais; c'est Rabelais lui-même qui écrit : « Le Diable me prendroit sans verd s'il me rencontroit sans dez » (l. III, ch. xi).

Le jeu qui nous occupe demeura très en faveur au XVIII^e siècle. C'était à cette époque, si l'on en croit le *Dictionnaire comique* de Leroux (*vert*), « un jeu de galanterie à la mode à Paris ». On s'explique aisément la vogue qu'eut, dans la société d'alors, cet amusement aimable et gracieux : il se pratiquait au mois de mai, « entre gens de qualité, » et de même « entre amants et maîtresses », « à la réserve, ajoute Leroux, que les amendes se payaient à la commune satisfaction des personnes ». L'ancien jeu de Gargantua s'était, pour mieux plaire, accommodé aux mœurs du temps.

A BIEN ET BEAU SEN VA QUARESME. — (Manque dans l'éd. de 1539 et dans Dolet.) « C'est une sorte de jeu, — explique Oudin en ses *Curiosités françoises* (*bien*), — où chaque jour du Caresme, celui qui dit le premier ces mots à son compagnon gagne le prix convenu. » On trouve ailleurs, dans Rabelais, la même expression sans qu'il soit parlé du jeu : « Attendez que je chausse mes lunettes. Ha, ha. Bien et beau s'en va Quaresme, je vous voy » (Prologue du Quart-Livre). C'est ici une simple interjection.

AU CHESNE FORCHU. — Ce jeu, analogue au *poirier* (voir p. 179) est ainsi décrit par Le Duchat (t. I, p. 85) : « Un petit garçon appuyé sur ses mains se tient debout sur sa tête et écarte les jambes. Par derrière en vient un autre qui s'élance au travers de l'autre côté... » Dans un autre passage, Rabelais dit *arbre fourchu* : « A ceste heure foyz bien à poinct l'arbre forchu, les pieds à mont, la teste en bas » (l. IV, ch. xix). Le sens est le même qu'ici.

AU CHEVAU FONDU. — « A ce jeu, suivant Esmangart et Johanneau (t. I, p. 431), un enfant se baisse et présente son dos sur lequel monte un de ses camarades qui se fait porter ainsi. » C'est de cette façon que le Cheval fondu est figuré dans les *Jeux de l'Enfance* de Jacques Stella (1657, pl. 18). Mathurin Cordier en fait mention dans son *De corrupti sermonis emendatione* (1531, ch. xxxviii, § 24); on trouve également dans la *Friquassée Crottestillonnée* (1557) : « Au cheval fondu » (éd. Pottier, p. 27). Le même opuscule cite, parmi d'autres jeux, le « cheval saint george » (*loc. cit.*, p. 138); or, d'après Adry (*Dictionnaire, cheval*), le *cheval fondu* se nomme dans le Languedoc *cabalet de Saint Jordi*, c'est-à-dire « petit cheval de Saint George ». On est autorisé à croire que ce jeu s'appelait de même à Rouen dans la seconde moitié du xvi^e siècle.

A LA QUEUE AU LOUP. — « Il y a un jeu d'enfans qu'on appelle à la queue leu leu », dit l'Académie (1694). C'est le même que la Queue au loup. Voici comme il se pratique aujourd'hui : plusieurs enfants se placent sur une file; le premier représente le berger, les suivants figurent son troupeau. Un autre joueur, qui fait le loup, s'élance pour saisir le dernier mouton; mais le berger l'en empêche en se mettant sans cesse devant lui. La partie prend fin quand tous les moutons ont été enlevés au berger¹.

Ce jeu, qui a dû subir quelques modifications depuis

1. Voir *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*. Impr. nat., 1891, p. 235-236.

Rabelais, est fort ancien. Froissart le compte parmi les amusements de son enfance, dont il donne la liste dans l'*Espinette amoureuse* :

Puis juiens à un aultre jeu
Qu'on dist à la keuve leu leu.

[V. 203. Éd. Scheler, t. I, p. 93.]

Deux siècles plus tard, Antoine de Baïf, dans ses *Mimes*, en fait mention, sous la forme où nous le lisons ici :

Touts jouront à la queue au lou.

[*Loc. cit.*, p. 335.]

Il s'appelle aujourd'hui le *loup* ou la *queue leu leu*.

A PET EN GUEULLE. — « Ce jeu, dit Le Duchat (t. I, p. 85), est plus badin que violent lorsqu'on a les reins souples; et s'il y a quelque chose à craindre pour les joueurs, c'est quelque mauvais vent, dont il est difficile de se garantir. » Voici, en effet, comme il est figuré sur le revers de l'étendard que portait, au xvi^e siècle, la compagnie de la Mère-Folle de Dijon¹ : un homme serre étroitement dans ses bras un autre homme qu'il tient renversé, la tête de chacun d'eux apparaissant entre les jambes de l'autre. C'est également ainsi que Jacques Stella, dans ses *Jeux de l'Enfance* (1657), représente le jeu de Pet-en-gueule (pl. 15); on lit, au bas de la gravure, ces vers explicatifs :

Ce plaisir est fort innocent,
et dans ce Jeu divertissant
les Enfants se donnent carrière,
Mais, comme ils se serrent de près,
soit par mégarde ou tout exprès,
le nez doit craindre le derrière.

1. D'après les *Mémoires pour servir à la Fête des fous*, de Du Tilliot. Lausanne et Genève, 1741, in-12, pl. VII.

Antoine de Baïf écrit dans ses *Mimes* (1576) :

L'un tient le fer chaud, l'autre forge.
L'on va jouer à petengorge.

[L. II. Éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 93.]

Il s'agit sans doute ici du Pet-en-gueule, dont les nécessités de la rime ont fait déformer le nom. Ce jeu, qui semble essentiellement rabelaisien, n'avait point disparu au XVII^e siècle; il y est fait allusion dans la *Comédie des Proverbes* (1616) :

FLORINDE. — ... Tout cela est bien, nous voilà deshabillez le mieux du monde : ça, jouons un peu à cleigne musette.

ALAIGRE. — Teste bleu ! que voilà un joli appeau de cocu ! Je n'aurois non plus pitié d'elle qu'un advocat d'un escu.

PHILIPPIN. — Pour le moins ne jouons point au pet-en-gueule.

[Ancien Théâtre Français, t. IX, p. 54-55.]

Dans son édition de 1741, Le Duchat signale une façon plus honnête de pratiquer le Pet-en-gueule : « Il consiste uniquement, dit-il, à qui fera le plus de bruit, lorsqu'en enflant les joues on s'en frappe l'une avec les cinq doigts en pointe » (t. I, p. 85). Le jeu de Gargantua qui nous occupe était, à n'en pas douter, moins décent.

A GUILLEMIN BAILLE MY MA LANCE. — Voici comment Le Duchat (t. I, p. 86) décrit ce jeu : « On bande les yeux à l'un de la troupe, lequel on traite de Chevalier. En cet état, il commande à son écuyer, soit *Guillemin* ou *Robin*, de lui bailler sa lance... Dans le tems que Monsieur le Chevalier ouvre la main pour empoigner cette lance, son écuyer lui met en main un bâton qu'il a pris le loisir d'enduire de m..., à l'endroit que l'autre doit toucher. » Suivant Cotgrave (*Guillaume*), ce jeu, qu'il appelle « Guillaume baillez moi la lance », se pratique un peu différemment : un des joueurs monte sur le dos d'un autre et

reçoit, dans cette position, la lance que lui tend l'écuyer¹. Pour qu'il y ait attrape, il fallait que celui-ci offre d'abord au chevalier plusieurs objets non salis et qu'il lui présente ensuite, au dépourvu, le bâton malpropre.

A LA BRANDELLE. — Il s'agit sans doute ici du jeu de la *brandilloire*. « Se brandiller », dit l'Académie (1694), c'est « se mouvoir, s'agiter en l'air par le moyen d'une corde, d'une escarpolette ou de quelque autre machine ». Cette hypothèse est confirmée par La Curne, qui écrit, au mot *brandelle* : « C'est l'escarpolette, suivant le *Glossaire de l'histoire de Bretagne*, où il est encore expliqué par fronde. »

AU TRESEAU. — (Var. 1535 : au trezeau.) D'après Le Duchat (t. I, p. 86), « on appelle *treseau*, en Anjou, trois hommes qui battent des gerbes ensemble ». Ce mot désigne aussi l'« assemblage de trois gerbes ensemble, qu'on laisse sur le champ après qu'elles sont liées » (*Dictionnaire de Trévoux*) et le « demi-quart d'once » (*Ibid.*). Nous ne pouvons décider auquel de ces sens il convient de rapporter le jeu dont il est ici question.

AU BOULEAU. — Nous n'avons aucune donnée sur ce jeu.

A LA MOUSCHE. — Rabelais dit ailleurs : « Je les trouvay tous jouans à la mousche par exercice salubre avant le past, ou après... » Plus loin, il déclare « le jeu de la mousche honeste, salubre, antique et legal à Musco inventore² ». Et il ajoute : « Et pour lors estoit de mousche M. Tielman Picquet, il m'en soubvient » (l. III, ch. XL). La Mouche, suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, est un « jeu d'écoliers, où l'un d'eux, choisi au sort, fait la *mouche*, sur qui tous les autres frappent comme s'ils la

1. « One that's hood-winkt rides on anothers back, and calling thus, hath a shitten staff raught him. »

2. Sur ces derniers mots, voir le commentaire de Marty-Laveaux, t. IV, p. 257.

voulaient chasser¹ ». Cette explication semble confirmée par Mathurin Cordier, qui, dans son *De corrupti sermonis emendatione* (1531), note l'expression « Habuit muscam » et la traduit en bon latin par « Percussus est » (ch. xxxviii, § 13). Ajoutons qu'il appelle la Mouche *Empusae ludus*², parce qu'on y jouait à cloche-pied. Il n'est pas inutile, à ce propos, de rappeler la façon dont ce jeu se pratique encore dans le Lauragais : « La mouche est un enfant qui, mains jointes, poursuit ses camarades. Celui qui est touché par la mouche doit aller se placer au milieu d'un cercle tracé sur le sol; s'il ne s'y rend pas en toute hâte, ses camarades le forcent à y entrer à coups de poing. La mouche le prend par la main, et ils poursuivent ensemble les autres joueurs... jusqu'à ce que tous aient été touchés et se soient joints à la mouche³. » Cet exercice n'est pas sans analogie avec la *Mère Garuche*, que tous nos écoliers connaissent⁴.

La Mouche se trouve figurée dans les *Jeux de l'Enfance* de Jacques Stella (1657, pl. 8) : un enfant tient en main une espèce d'assiette; un autre,

tournant autour du pot,
Bourdone et contrefait la mouche;
N'estant pas encore satisfait,
si la peur qu'on a de la touche
ne fait plus de mal que l'effet⁵.

Ce jeu, différent de celui que mentionne Mathurin Cor-

1. Suivant le même *Dictionnaire*, « c'est encore un jeu de cartes qui a quelque rapport avec la Bête ».

2. « Empûsa (ut Graecorum fabulae tradunt) fuit monstrum unius pedis. Hinc Erasmus Empusae ludum eleganter appellavit, quem nostrates, *Ludere ad muscam*, dicunt. » (Ibid., § 12.)

3. *Revue des langues romanes*, 1891, t. XXXV, les Jeux des enfants en Lauragais, par Auguste Fourès, p. 263 et suiv.

4. On en peut lire la description dans le *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*. Impr. nat., 1891.

5. On sait que chaque gravure est accompagnée d'une légende en vers.

dier, n'est point très clairement expliqué. Il faut admettre qu'il y avait plusieurs manières de jouer à la Mouche.

A LA MIGNE MIGNE BEUF. — (Var. Dolet : A la migne migne bœuf.) Esmangart et Johanneau (t. I, p. 432-433) citent une formule éliminatoire de jeu, recueillie à Romorantin, qui commence ainsi :

A la mine minebœuf,
Madame qui est auprès du feu
Qui mange du pain et de l'œuf...

On peut comparer une formulette qui se récite, aux environs de Lorient, « dans un jeu analogue au pied de bœuf » :

Migue, migue, miguemeu,
Madame est auprès du feu,
Qui n'a rien à son souper
Qu'un petit crapaud grillé...

[E. Rolland, *Jeux et rimes de l'enfance*, p. 131.]

Il s'agit sans doute, dans le passage de Rabelais qui nous occupe, d'une formule analogue à celles-ci.

AU PROPOS. — (Var. Dolet : Aux propos.) « Au coq-à-l'âne, au propos interrompu », dit Le Duchat (t. I, p. 86). C'est, suivant La Curne (*propos*), un « amusement dans lequel tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche; puis répète la question faite, et la réponse qu'il a reçue, comme si elles se correspondaient; de là une incohérence qui prête au rire ». On trouve ce jeu mentionné dans les *Arresta Amorum* de Martial d'Auvergne : « Or disoit-elle que, une journée, elle et d'autres de ses voisines jouoient au propos il se vint seoir auprès d'elle, et advint son tour, que, ainsi qu'il parloit à elle à l'oreille pour luy dire son mot, et proposer dessus » (dans La Curne, *ibid.*).

A NEUF MAINS. — Selon Esmangart et Johanneau (t. I, p. 434), « ce doit être le jeu que nous nommons aujour-

d'hui *au pied de bœuf* ». On lit de même, dans la traduction de Regis : « Neün Händ, auch Ochsenfuss ». Rappelons que le *pied de bœuf* est un jeu d'enfants « où, les mains étant mises les unes au-dessus des autres, celui qui a la sienne dessous, en la plaçant, compte un, celui d'après compte deux, et ainsi de suite jusqu'à neuf; et celui qui compte neuf dit, en saisissant la main de quelqu'un des autres : je retiens, ou je tiens mon pied de bœuf » (Littré, *pied*).

AU CHAPIFOU. — (Var. Dolet : Au chapifol.) « S'ils alloient de ventre, — dit encore Rabelais, — vous eussiez pensé que fussent gens jouans au chapifou » (l. V, ch. xxvi). Ce jeu, suivant Le Duchat (t. I, p. 86) est analogue au colin-maillard; il ajoute, dans *Ménage* qu'on s'y couvre le visage « d'une feuille de papier ou d'un linge en plusieurs doubles ». Cotgrave définit ainsi le *capifou* : « A play which is not much unlike our Harry-racket, or Hidman-blind; » or, ces deux mots sont ceux par lesquels il traduit le jeu de *clignemusset* (voir p. 334). Enfin, selon Godefroy (*chapefol*), « dans le pays de Caux, on dit *jouer au capifol*, ou au *capifô*, pour jouer au colin-maillard ».

Ce jeu était fort répandu, si l'on en juge par les fréquentes mentions qu'en font les auteurs du *xv^e* et du *xvi^e* siècle et par les nombreuses variantes qu'on trouve de son nom. On lit dans une farce intitulée le *Jeu du capifol* :

LE MINISTRE.

Je say un jeu fort à louer,
Et sy n'y a fraulde ni dol.

NOBLESSE.

Dictes quel jeu ?

LE MINISTRE.

Au capifol.

[D'après les *Farces, Moral. et serm. joy.*, t. II, dans Godefroy, *ibid.*]

Le *capifol* est encore cité, dans la *Friquassée Crotes-tillonnée* (*loc. cit.*, p. 138), parmi les jeux que pratiquait, au xvi^e siècle, le « menu fretel des petits enfants de Rouen ». Le plus souvent, on rencontre l'expression « jouer au capifol » prise au figuré. C'est ainsi qu'on lit dans le *Grant Blason des Faulces Amours*, de Guillaume Alexis (1486)¹ :

Qui par galler
Vient rongneux n'est-il pas bien fol ?
Qui tant veult par femme foller.
Que femme le fait afoller
Et de lui joue au capifol.

Antoine de Baïf écrit de même, dans sa comédie du *Brave* (1567), en précisant le sens de l'expression :

Mais au rebours chacune en fait
Son plaisant, s'en rit et s'en moque
Et s'en joue à la nique noque,
Ou pour mieux dire au papifou.

[Éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 198².]

AU PONTZ CHEUZ. — A ce jeu, selon Fischart, que cite Regis, les enfants, se tenant en équilibre sur une crête élevée, battent des mains, poussent des cris joyeux et font la culbute en sautant en bas. Nous n'avons point d'autre donnée sur cet étrange amusement.

A COLIN BRIDE. — (Var. 1535 : A colin bridé. Dolet : à Colin bridé.) Il s'agit sans doute d'un jeu analogue au colin-maillard : « Wahrscheinlich auch Blindeküh », dit Regis. Rappelons que Colin désignait, au xvi^e siècle, un niais, un sot qu'on attrape ; c'était, suivant Cotgrave

1. Éd. par Philomneste Junior. Genève, Gay et fils, 1867, in-12, p. 43.

2. On trouvera d'autres exemples du même genre dans Godefroy (*chapefol*).

« a disgracefull tearme of the ranke of Maraud, belistre, coquin, etc.¹ ».

On lit dans *La Curne (colinet)* : « Il y avoit un jeu d'enfant, peut-être le même que *colin bridé*, qui se nommoit *ostés moi de colinet*. » Ce jeu est mentionné par Froissart parmi ceux dont l'*Espinette amoureuse* donne la liste (v. 222, éd. Sheler, t. I, p. 93); mais rien ne prouve qu'il soit semblable à celui que cite ici Rabelais.

A LA GROLLE. — Rabelais appelle ailleurs *grolle* le « mylieu du blanc » (l. IV, ch. LII), c'est-à-dire le centre d'un but. « Ici jouer à la grolle, ajoute Le Duchat (t. I, p. 86), ne seroit-ce pas tirer au blanc²? » Le même mot désignait aussi, dans certaines provinces, la corneille ou le geai; mais l'explication de Le Duchat s'accorde mieux avec le passage qui nous occupe. Elle est confirmée par Sir Thomas Urquhart qui traduit le nom de ce jeu par : « At the white at buts. »

AU COCQUANTIN. — Suivant Le Duchat (t. I, p. 86), « on appelle *coquantin*, dans le Maine, ce qu'on nomme à Paris un volant³ ». Ce jeu serait alors analogue au *pican-deau*, qui vient plus loin.

A COLIN MAILLARD. — (Var. Dolet : A Colin Maillard). Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur ce jeu bien connu.

A MYRELIMOFLE. — (Var. 1535 et Dolet : A myrelimoufle.)

1. Coquillart dit de même : « Ung Macé goguelu » (éd. d'Héricault, t. I, p. 192). « Nous avons déjà pu remarquer, ajoute en note l'éditeur, qu'au moyen âge certains noms de baptême étaient pris à titre de sobriquet et désignaient certaines qualités, certaines positions particulières... Macé, diminutif de Mathieu, est dans ce cas. »

2. Bouchet, 29^e *Serée* : « Si ne laisseray à vous demander comment vous pourriez tirer au blanc contre un More » (éd. Roybet, t. IV, p. 253). Cholières, *Matinée V* : « Pour ne pas tourner long temps autour du pot, du beau premier coup je vay fraper au blanc » (éd. P. Lacroix, p. 182).

3. Cette explication est reproduite par Adry, *Dictionnaire des Jeux de l'enfance (volant)*.

Ce jeu, dont nous ignorons la pratique, n'est pas de l'invention de Rabelais. On lit, en effet, dans la *Friquassée Crotestillonnée* (1557), ce curieux dicton, en usage parmi les enfants de Rouen :

Et d'ou venez-vous mire ly moufle ?
Je viens du marché, souffle ly souffle.

[Éd. Pottier, p. 21.]

A MOUSCHART. — Cotgrave donne deux sens à ce mot, celui d'espion et celui de « garçon rusé ou trompeur¹ ». Nous ne savons en quoi consistait le jeu répondant à ce nom.

Michel PSICHARI.

(*A suivre.*)

1. « Aspy, pike-thanke, eawe-dropper, promooter ; also, a craftie, or subtil fellow. »



MÉLANGES.

----- DIX -----

RABELAIS ET FONTENELLE.

Rabelais se trouve mentionné deux fois dans l'œuvre de Fontenelle. Il l'est, d'abord, en 1686, dans l'*Histoire des Oracles* (1^{re} dissertation, ch. xvii). — Le Hollandais Van Dale, que Fontenelle résume dans son livre, avait cité Rabelais avec éloge, « doctissimus ille gallus Rabelaeus, cujus nugae saepius multorum doctorum seria vincunt; in vita et gestis Gargantuae et Pantagruelis, tam docte meo judicio, quam lepide ac salse » (p. 341). — Fontenelle est plus développé :

Ici mon auteur se souvient que Rabelais a parlé des sorts virgiliens que Panurge va consulter sur son mariage, et il trouve cet endroit du livre aussi savant qu'il est agréable et badin¹. Il dit que les bagatelles et les sottises de Rabelais valent souvent mieux que les discours les plus sérieux des autres. Je n'ai point voulu oublier cet éloge, parce que c'est une chose singulière de le rencontrer au milieu d'un Traité des oracles plein de science et d'érudition. Il est certain que Rabelais avait beaucoup d'esprit et de lecture et un art très particulier de débiter des choses savantes comme de pures fadaises et de dire de pures fadaises le plus souvent sans ennuyer. C'est dommage qu'il n'ait pas vécu dans un siècle qui l'eût obligé à plus d'honnêteté et de politesse.

Fontenelle, remarquons-le, ajoute sa louange à celle de Van Dale. Il a donc de Rabelais une impression personnelle.

1. Voir *Pantagruel*, l. III, ch. x et xii.

La seconde mention apparaît beaucoup plus tard. Fontenelle, en 1685, avait publié un éloge de Corneille. Il étendit cette pièce, y adjoignit une *Étude sur le Théâtre Français avant Corneille* et des *Réflexions sur la poétique* et fit paraître le tout en 1742. Voici le passage qui nous intéresse ; Fontenelle parle des mystères, et en particulier de leur mise en scène :

Un récit assez plaisant que le seigneur de Basché fait dans Rabelais peut encore éclaircir cette matière, si elle vaut la peine d'être éclaircie. Maître François Villon, célèbre fripon et poète, avait fait une Passion en langage poitevin : « Restoit seulement à trouver habillemens aptes aux personnages. Il pour un vieil paysan habilier qui jouoit Dieu le père, requist frère Estienne Tappecoüe, secretaire des cordeliers du lieu, lui prêter une chappe et estolle. Tappecoüe le refusa, alléguant que par leurs statuts provinciaux estoit rigoureusement deffendu rien bailler ou prêter pour les jouans. Villon repliquoit que le statut seulement concernoit farces et mommeries et autres jeux dissolus... Enfin Tappecoüe lui dit péremptoirement qu'ailleurs se pourveust, rien n'espérant de sa sacristie. » Villon résolut de se venger. Il fut averti que Tappecoüe était allé à la quête, *sur la poutre* du couvent, ainsi nomment-ils une jument non encore saillie. « Adoncques Villon fist la montre de sa diablerie par la ville et le marché ». La diablerie, c'était la troupe de ceux qui jouaient les diables dans la Passion. « Ces diables étoient tous caparaçonnés de peaux de loups, de veaux et de béliers, parsementés (*sic* dans Fontenelle) de testes de moutons, de cornes de bœuf et de grands havés de cuisine, ceints de grosses courroyes, esquelles pendoient grosses cymbales de vaches et sonnettes de mulets à bruit horifique. Tenoient en mains aucuns bastons noirs pleins de fusées, autres portoient longs tisons allumés, etc. Après les avoir ainsi conduits avec contentement du peuple et grande frayeur des petits enfants, il les mena sur le chemin de Tappecoüe. Par la mort, dirent adonc les diables, il n'a voulu prêter une povre chappe à Dieu le père ; faisons-lui peur. » Ils y réussirent si bien que la poutre le jeta bas : mais comme il ne put défaire de dedans l'étrier, qui était de corde, son soulier *senestre*, la poutre le traîna au haut et au loin et ne

reporta de lui au couvent *que le pied droit et son soulier entortillé*. Villon ravi disait à ses gens : « Vous jouerez bien, Messieurs les Diables, vous jouerez bien, je vous affie. Je dépîte les diables de Saulmur, de Montmorillon, de Langès (*sic*), d'Angien, etc. », car il y avait des diableries partout¹.

On remarquera que cette analyse est vive et adroite, mais que Fontenelle élimine avec soin les traits gaulois, et surtout dépouille le morceau de cette exubérance de vie, qui en fait le prix pour nous. Il se comporte un peu comme fait La Fontaine avec la légende du Bûcheron et de Mercure. C'est que Fontenelle avait l'esprit plus libre que le langage et que son goût littéraire était fort rétréci.

Nous nous étonnons même un peu de la complaisance qu'il met à parler de Rabelais et à le citer assez longuement. Ceci nous amène à examiner ce qui devait éloigner ces deux esprits l'un de l'autre, et ce qui, malgré tout, les rapprochait.

Molière, Boileau, La Fontaine, Racine ont fait leurs délices de Rabelais. Ils ne se vantent point de le lire, mais ils le connaissent bien. Le sens de la vie est trop profond en eux pour qu'ils ne goûtent point ce maître du réel. La Bruyère lui-même, malgré de fortes réserves, trouve par endroits, dans la grande épopée bouffonne, « le mets des plus délicats ». — Et ils le savent, comme eux-mêmes, tout pénétré de la sève antique. C'est un « ancien » dont la trogne est un peu barbouillée, mais un ancien cependant, et, sinon vénérable, du moins très cher.

Or, Fontenelle est directement en antagonisme avec eux. Il s'éloigne le plus possible de la nature, tant qu'elle n'est qu'inspiratrice de l'art. Pour lui, la poésie est un jeu compliqué, très vain et bizarre, comme pour Houdar de La Mothe. La littérature est le divertissement d'un bel esprit qui se meut à la surface des choses. Le réel n'est intéressant que dans ses résidus abstraits, lorsqu'il peut

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. XIII.

se résumer en lois, en formules scientifiques. Éprouver devant le monde une ivresse tumultueuse et désordonnée, c'est le fait d'un Goth ou d'un Sarmate; l'univers est une mécanique bien réglée, dont on jouit paisiblement. — Précieux, il doit estimer que Rabelais manque aux bien-séances; cartésien, il ne peut que le juger fort enfoncé dans la matière; et quelle est la valeur de tout le galimatias érudit dont s'enfarine maître Alcofribas Nasier? Il faut ébrancher Homère : que fera-t-on de son rival burlesque?

Il n'en subsiste pas moins que Fontenelle, à deux reprises, parle de Rabelais avec l'accent de la sympathie. Quelle est la cause de ce fait qui nous surprend un peu à première vue?

Constatons d'abord que Fontenelle, s'il est pauvre de sensibilité et d'imagination, a l'esprit très ouvert, très accueillant, très curieux. A cet égard, sa dissertation sur le théâtre français du moyen âge est des plus caractéristiques. Il parle longuement des mystères, analyse avec grand détail la farce de Pathelin, « où il y a de fort plaisantes choses », et traite assez congrûment des premiers essais de Jodelle. En outre, Rabelais, comme Montaigne, était le vrai gibier des libertins. Le lire, et s'en vanter, c'était se montrer d'entendement émancipé.

L'humoriste géant, le père glorieux de tant de créatures vivantes n'avait guère séduit Fontenelle. Mais l'œuvre de Rabelais a pour lui d'autres attraits. On a souvent rapproché de Rabelais Lucien de Samosate. Or, Fontenelle n'est point très éloigné de l'ironique auteur des *Dialogues des Morts*. Les trois compagnons, chacun leur tour, sont descendus aux Enfers pour dauber sur les morts illustres.

A la suite de Van Dale, Fontenelle a malmené les oracles, et, sournoisement, derrière les oracles, toute légende et toute foi positive. On sait quelle place la caricature des oracles tient dans le *Pantagruel*, comme l'auteur se plaît à heurter les unes contre les autres les inter-

prétations des « sorts virgiliens » et quel portrait il nous crayonne de la sibylle de Panzoust « mal en poinct, mal vestue, mal nourrie, edentée, chassieuse, courbattue, roupieuse, langoureuse¹... », pour aboutir à trouver la vérité suprême dans la Dive Bouteille, en dépit de tous charlatans et vendeurs de songe et de fumée.

Enfin l'*Isle Sonante*, avec son Papegaut, ses Clergaux, Monagaux, Prestregaux, Abbegaux, Evesgaux et Cardingaux, est bien voisine de l'« île Borneo », dont Fontenelle a publié une relation au mois de janvier 1686 dans les *Nouvelles de la République des lettres*, que publiait Bayle². Cette fantaisie sent le fagot. Les peuples de cette île « sont faibles et stupides de se laisser conduire par des femmes et par des eunuques, dont les caprices font loi ». Ils « sont très bornés; ils croient aux enchanteurs ». La reine Méro fait « renchérir le pain en chargeant ses eunuques de le faire disparaître avec des paroles magiques »; elle suspend « le mouvement des mâchoires de certains jours de l'année »; elle « force ces pauvres idiots à se nourrir de céleri et de carpe plutôt que d'aloyau, pendant cent quinze jours au moins chaque année »; elle « les oblige à aller parler en cachette à ses eunuques de certaines choses qui blessent la pudeur et qu'il convient moins à un ennuque d'entendre qu'à tout autre ».

Telle est la diversité des aspects que présente Rabelais. Les puissants artistes du xvii^e siècle vont chercher dans son œuvre d'infinis trésors de vie et de réalité; les libres esprits du xviii^e siècle, où Fontenelle a passé la plus grande part de sa longue destinée, y puisent des conseils de hardiesse et d'ironie. On a montré ici même quelle parenté unit Rabelais et Swift. « Rabelais in the dry », a dit Coleridge en parlant de l'auteur de Gulliver dans ses *Propos de table*. Il y a bien aussi quelques analogies entre

1. *Pantagruel*, l. III, ch. xvii.

2. P. 82-92. — Réimprimé en 1807.

Swift et Fontenelle. Ils ont tous deux une médiocre estime pour notre espèce. Seulement, Swift y met de la mauvaise humeur, du fiel et de l'amertume.

Fontenelle et Rabelais sont tous deux confits en mépris des choses fortuites. Un large rire de faune illumine la face de Rabelais; un fin sourire voltige sur les lèvres de Fontenelle. Mais rire et sourire partent de sentiments assez pareils, et le pantagruelisme de l'un voisine avec la sagesse de l'autre.

Henri POTEZ.

LA DEVISE DE MONSIEUR L'ADMIRAL.

On s'est demandé, avec juste raison, si les chapitres ix et x du *Gargantua* : « Les Couleurs et livrées de Gargantua » et « De ce qu'est signifié par les couleurs blanc et bleu », n'étaient pas destinés à faire partie d'un traité du *Blason* projeté par Rabelais et abandonné pour une raison inconnue.

Une variante de l'édition antérieure à 1535 termine le chapitre ix de façon à rendre très vraisemblable cette supposition : « Bien ay je espoir d'en escrire quelque jour plus amplement et monstrier, tant par raisons philosophiques que par auctorités reçues et approuvées de toute ancienneté, quelles et quantes couleurs sont en nature, et quoy par une chascune peut estre désigné, *si le prince le veult et commende : cil qui en commendant ensemble donne et pouvoir et scavoir.* » « Ce passage, dit très justement M. Marty-Laveaux (t. IV, p. 92), semble indiquer qu'au moment où Rabelais publiait la première édition de *Gargantua*, il espérait se voir chargé de composer une sorte de traité officiel sur les couleurs, dont le chapitre suivant peut être considéré comme un échantillon, et qui eût remplacé celui que notre auteur a critiqué plus haut avec la vivacité et l'acharnement d'un concurrent¹. Lorsqu'il eut perdu cet espoir, il substitua dans les éditions sui-

1. Ce concurrent n'était peut-être pas le héraut Sicile, dont le *Blason des couleurs*, composé vers 1458, était pourtant très répandu, même avant son impression en 1525. Nous reconnaitrions plutôt dans ce livre « trepelu », vendu par les bisouars et les porteballes, *L'honneur des nobles, blason et propriétés de leurs armes*, composé par d'Adonville et paru sans date dans le premier tiers du xvi^e siècle. C'est la traduction littérale en vers du traité de Sicile. On comprendrait mieux que Rabelais se fût attaqué à un auteur vivant qu'à un héraut d'armes du roi d'Aragon, mort depuis de longues années. (*Anciennes poésies françaises*, par A. de Montaiglon, t. XIII, p. 68.)

vantes un quolibet au passage plein de respect et de gravité par lequel il terminait. »

Ceci admis, il n'y a plus lieu de s'étonner du sérieux, du style soutenu de ces deux chapitres qui contrastent si étonnamment avec le prodigieux amas de coq-à-l'âne, de proverbes, d'équivoques, de grasses plaisanteries accumulées dans la première partie du *Gargantua*, et l'on peut essayer d'en tirer parti pour l'éclaircissement de la biographie rabelaisienne.

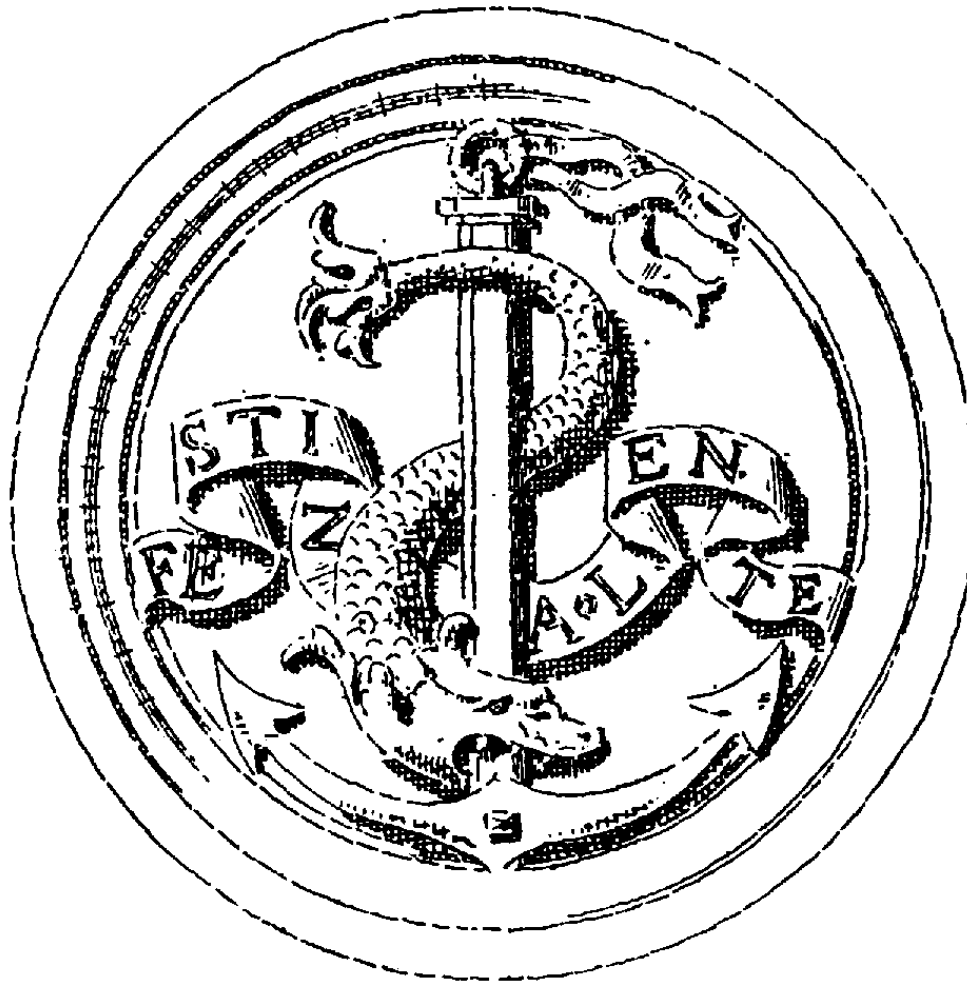
Entre autres exemples d'armes parlantes, il est question au chapitre ix de la « devise de monsieur l'admiral, laquelle premier porta Octavian Auguste ». Elle est citée tout au long au chapitre xxxiii du même livre : « Scavez-vous que disoit Octavian Auguste? *Festina lente* », et enfin la *Briefve declaration* l'explique avec force détails : « De icelles [hieroglyphiques] avez veu la devise de mon seigneur l'amiral en une ancre, instrument très poissant, et un daulphin, poisson legier sur tous animaulx du monde : laquelle aussi avoit porté Octavian Auguste, voulant designer : « *Haste toy lentement; fays diligence* » *paresseuse*, c'est-à-dire expédie, rien ne laissant du « nécessaire. »

Sur l'origine de la devise, l'érudition de Rabelais n'est point en faute. C'est bien Auguste qui en est l'auteur : « Crebro illa jactabat, dit Suétone, Σπεῦδε βραδέως. » Mais la traduction *Festina lente* pourrait bien être du fait d'Érasme, et le rapprochement ingénieux que vient d'en donner, avec beaucoup d'autres, notre confrère W. Smith, semble prouver que maître François a puisé, cette fois encore, sa science dans les *Adages*, liv. II, chap. 1¹.

Quant à l'emblème, c'est la marque Aldine, que Geoffroy Tory, dans son *Champ fleury*, liv. III, fol. 43, avait déjà interprétée : « Alde le Romain, imprimeur à Venize, avoit sa marque hieroglyphique, mais il ne l'avoit pas inventée, en tant qu'il l'avoit empruntée de la devise de

1. R. É. R., t. VI, p. 218.

Auguste Cesar... painte et deseignée par une ancre de navyre et autour d'icelle ung daulphin. L'ancre signifioit tardiveté, et le daulphin hastiveté, qui estoit à dire qu'en ses affaires fault estre moderé, en sorte qu'on ne soit trop hastif, ne trop long ou tardif. »



COLLÉGIALE D'OIRON (DEUX-SÈVRES).

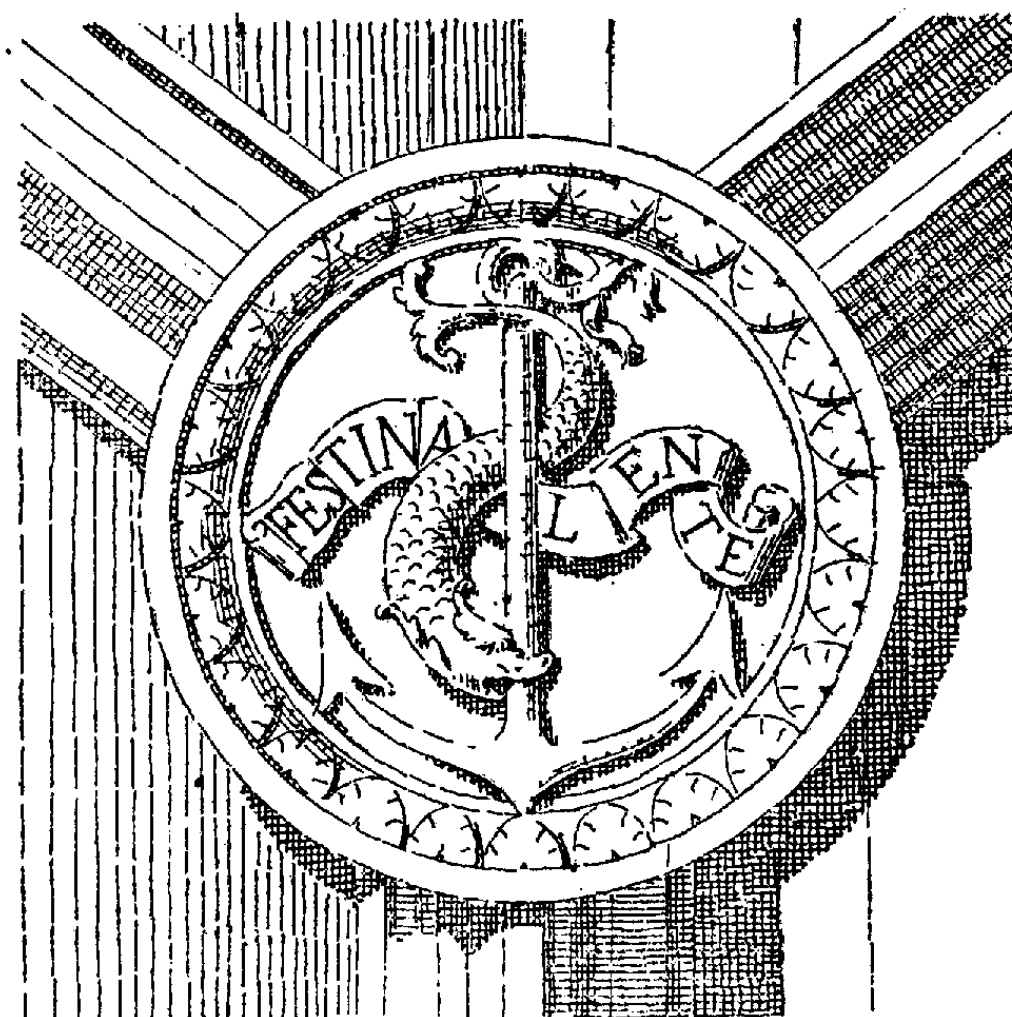
TOMBEAU DE L'AMIRAL BONNIVET. MÉDAILLONS
DU SOUBASSEMENT.

(Dessin A. Bouneault.)

Mais quel est le personnage désigné sous le titre de monsieur l'amiral?

Ménage, dans les notes marginales de son Rabelais, propose Claude d'Annebaut, oubliant que ce seigneur n'eut droit au titre d'amiral qu'en 1543, neuf ans après la

publication du *Gargantua*. Le Duchat, et presque tous les commentateurs à sa suite, veulent que ce soit Philippe Chabot, comte de Charny, amiral de 1526 à 1543, c'est-à-dire au moment où Rabelais décrivait la devise. Un des plus récents annotateurs, Burgaud des Marets, confon-



CHATEAU D'OIRON (DEUX-SÈVRES).

CLEF DE VOUTE DE LA GALERIE SOUS LA SALLE
DES GARDES.

(Dessin A. Bouneault.)

dant l'emblème et le blason¹, fait même remarquer à ce sujet que les armes de cette famille portent des *chabots* et

1. Paradin dit expressément que Chabot avait pour emblème « la basle de vent à jouer ».

non des dauphins, et que « Rabelais les confond plaisamment à dessein ».

Malheureusement pour les abstracteurs de quintessence, on ne peut voir dans ce passage aucune confusion, même plaisante. L'amiral auquel l'auteur de *Gargantua* donne un souvenir si précis est le prédécesseur de Ph. Chabot, Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, entré en charge dès 1517, tué à la bataille de Pavie en 1525. On retrouve en effet son emblème avec la devise *Festina lente* à Oiron (Deux-Sèvres) sur le pourtour de son tombeau, dans l'église collégiale, et sur une clef de voûte de la galerie sous la salle des gardes, au château. Nous en donnons le dessin grâce à l'obligeance de M. Arthur Bouneault, architecte à Niort, pour qui les monuments de la Renaissance en Poitou n'ont plus de secrets.

Ces jolis médaillons, d'un style si pur, peuvent être attribués aux artistes qui travaillaient depuis 1513 à la construction du château de Bonnivet et que la mort de l'amiral avait laissés sans ouvrage en 1525. Claude Gouffier en avait recueilli sans doute plusieurs à Oiron, car on retrouve dans certains morceaux de la collégiale ou du château la main des étonnants sculpteurs dont les rares ciselures, échappées à la destruction complète de Bonnivet en 1788, font encore notre admiration au Musée de Cluny, au Musée de la ville de Poitiers et dans les collections de la Société des Antiquaires de l'Ouest¹.

Un souvenir de cette demeure, dont la somptuosité avait ébloui les contemporains et provoqué la jalousie du connétable de Bourbon, se trouve même dans le I^{er} livre, tout près des allusions à la devise de l'amiral. Pour donner une haute idée des magnificences de Thélème, Rabelais l'égale dans ses premières éditions au seul château de Bonnivet et, après 1536, à Bonnivet, à Chambord et à Chantilly.

1. Un de nos confrères possède un superbe caisson, de même provenance, acheté à la vente Gaillard de la Dionnerie, de Poitiers.

Sans être trop téméraire, il est permis, pensons-nous, de tirer quelques conclusions de ces citations. Pour que Rabelais, neuf ans après la mort de l'amiral, ait à trois reprises différentes complaisamment cité sa devise, on peut supposer qu'il n'a pas été tout à fait étranger à son choix. Les dates extrêmes des fonctions de Guillaume Gouffier, de 1517 à 1525, correspondent justement au séjour en Poitou de Rabelais. Il n'est pas impossible que l'amiral Bonnivet ait été un des Mécènes qui, avec Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, entourèrent de leur protection le « moniage » de maître François à Fontenay-le-Comte.

Nous pensons même qu'on peut aller plus loin et que de longue date Rabelais put profiter des bons offices de la famille Gouffier, dont la richesse et la générosité étaient proverbiales. Artus Gouffier, duc de Roannez, le fondateur d'Oiron, n'était-il pas gouverneur de Chinon en 1514? Rabelais, s'il put quitter son couvent de Fontenay, assista peut-être à ses obsèques à Chinon, en mai 1522, aux côtés de son ami Jean Bouchet¹. Quant à Claude Gouffier, qui succéda dans sa charge à son père, c'est le sire de Boisy, grand écuyer de France, protecteur tout trouvé pour notre Tourangeau.

Un autre lien, enfin, rattacherait Rabelais à la grande famille poitevine, s'il vint assez tôt à l'hôtel de Saint-Denis pour s'y trouver sous la haute juridiction du frère de l'amiral, l'abbé de Saint-Denis, Pierre de Gouffier, d'abord abbé de Saint-Maixent². Mais sur ce point les dates nous manquent : de nouvelles investigations sont nécessaires.

Si toutes ces conjectures sont fondées, ne pourrait-on

1. C'est le point de départ du *Labyrinthe de Fortune et séjour des trois nobles dames composé par l'acteur des Renars traversans et loups ravissans surnommé le Traverseur des voyes périlleuses* (J. Bouchet). Cf. l'article de M. P. Haškovec, *R. É. R.*, t. VI, p. 56.

2. A. Lefranc, *Le logis de Pantagruel à Paris* (*R. É. R.*, t. VI, p. 42).

voir un regret de la mort prématurée de Guillaume Bonnivet à Pavie dans ce souhait de frère Jean : « Hon, que ne suys-je roy de France pour quatre-vingts ou cent ans ! Par Dieu ! je vous mettrois en chien courtant les fuyards de Pavie... N'est-il pas meilleur et plus honorable mourir vertueusement bataillant que vivre fuyant villainement¹ ? »

Henri CLOUZOT.

1. Ces pages étaient entièrement composées lorsque nous avons eu connaissance des *Études Aldines* de M. Léon Dorez (*Revue des Bibliothèques*, 1896, p. 236), où l'auteur a, bien avant nous, identifié la « Devise de monsieur l'Admiral ». Il va sans dire que nous ignorions, à plus forte raison, le rapprochement de notre devancier lorsque nous avons fait à la Société des Antiquaires de France une communication sur le même sujet.

RABELAIS ET ÉRASME.

(Suite et fin¹.)

Au cours de nos recherches, nous avons relevé un certain nombre de nouveaux emprunts *possibles* de Rabelais à Érasme qu'il est bon d'ajouter aux listes précédentes. Encore une fois, nous tenons à répéter que nous ne prétendons pas que Rabelais se soit toujours inspiré directement d'Érasme : il a parfaitement pu connaître les sources mêmes qui ont servi à l'auteur des *Apophtegmes*. Surtout pour le *Tiers-Livre*, il est difficile de savoir qui, de Plutarque ou d'Érasme, a été utilisé par Rabelais : celui-ci, en effet, a dû posséder, à l'époque où il écrivait son livre III (1543-1546), l'exemplaire des *Moralia* de Plutarque (Froben, 1542) qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ; mais nous savons aussi qu'il avait presque toujours sous la main les *Adagia* (1530) et les *Apophtegmata* d'Érasme. J'ai pu relever dans le *Tiers-Livre* environ cinquante passages qui semblent inspirés des *Moralia*, soit directement, soit par l'intermédiaire d'Érasme.

RABELAIS.

Garg., 52. « Comment (disoit-il) pourroy je gouverner aultruy qui moy mesme gouverner ne scauroys ? »

IV, 24. (Anacharsis), interrogé desquelz plus grand estoit le nombre des morts ou des vivens, demanda : Entre lesquelz comptez vous ceulx qui navigent

ÉRASME.

Ages, 49. Artem omnium pulcerrimam imperare et parere imperio... Simul indicans eos non esse gerendo magistratui idoneos qui legibus ac magistratibus nescirent obsequi.

Lib. II. *Laconum. Apoph.*, 45. Philosophus quidam (*Anacharsis*, VII, 15) interrogatus utrum putaret maiorem esse numerum vivorum an mortuorum, vicis-

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 1908, p. 215. Nous rappelons que M. Thuasne, dans ses *Études sur Rabelais* (1904), a donné déjà un certain nombre des rapprochements faisant l'objet de cette étude.

RABELAIS.

sur mer? Subtilement signifiant que ceulx qui sus mer naviguent, tant près sont du continuel dangier de mort, q'ilz vivent mourans et mourent vivens.

Almanach, 1535. C'est ce que Socrates disoit en ses communes devis, *Quae supra nos*, etc.

IV, 3. Selon le dict de Hesiodé, d'une chascune chose le commencement est la moytié du tout.

III, 18. La chosette... faicte en veue du Soleil à la Cynique.

III, *Prol.* (fin). Voyez cy le baston que Diogènes par testament ordonna estre près luy posé après sa mort, pour chasser et esrener ces larons busuaires et mastins cerberiques.

IV, 54; V, 7. Nous sommes simples gens, puyqu'il plaist à Dieu, et appelons les figues figues, les prunes prunes et les poires poires.

IV, 41. ΥC ΑΘΗΝΑΝ, pour-ceau, Minerve enseignant.

III, *Prol.* Maschines bellicques ... destructives des *Helepolides*.

Pant., 9. III, 15; IV, 57, 63.

ÉRASME.

sim rogavit utro loco haberet navigantes, quod hi versantes in summo discrimine vitae vix essent habendi pro vivis.

Lib. III. *Socrates*, 23. Illi ascribitur *Quae supra nos, nihil ad nos*.

Socr., 37. Laertius et hoc illi tribuit, coepisse dimidium facti est : ... Est autem, hemistichium Hesiodium

Ἀρχὴ ἡμῖν παντός.

Diog., 304. Rem habere cum uxore malum non est, ergo in publico malum non est. Cf. aussi lib. VII (*Hipparchia*, 6).

Diog., 310. Rogatus quo modo se vellet sepeliri, jussit cadaver abjici inhumatum. Tum anaici : « Volucris ne et feris ? » *Minime vero*, inquit, *sed bacillum prope me quo illos abigam ponite*. (Cic. *Tusc. D.* I, 104.)

Lib. IV. *Philipp.*, 14. Philippus respondit : *Macedones esse ingenio parum dextro, sed plane rusticanos, qui ligonem nihil aliud nossent vocare quam lignonem*. Alludens ad illud proverbium celebre τὰ σῦκα σῦκα, τὴν σκάφην σκάφην λέγων.

Demosth., 16. (Demades dixit) Demosthenes me corrigere vult, *sus Minervam*.

Demetrius, 2. *Helepolim*, id est machinam quandam a capiendis urbibus ita dictam, apud Rhodios reliquit.

Cato. S., 1. In concione suasurus de frumento viritim dividendo, ita praefatus est : *Perdificile ad eventrem auribus carentem verba facere*. (Plut., *Cato*.

RABELAIS.

III, 87. J'ay souvent ouy en proverbe vulgaire qu'un fol enseigne bien un saige.

Garg., 10, 20; IV, 17; V, 7. En IV, 17, Rab. met *Philomenes*, suivant l'édition de Paris de Val. Maximus... La source originale est Lucian *Macrobius*, c. 25.

III, 38. (Triboulet) fou de toutes heures.

Garg., 23. Un sçavant medicin de celluy temps nommé *maistre Theodore* (D), *Seraphin Calobarsy* (A) (anagramme de *Phrancoys Rabelays*).

Pant., 15 (fin); III, 40; V, 48. Toutes choses ont esté inventées en temps.

V, 18. ... langue, qui est la partie la plus dangereuse et male qui soit à un valet. Mais cf. Juv., IX, 121 : « *Lingua mali pars pessima servi.* »

V, 18. La sentence du philosophe qui commandoit soustenir et abstenir.

III, 33. On temps que Juppiter feist l'estat de sa maison olym-picque ... il oublia le paouvre

ÉRASME.

M.; c. 8. *Moralia*, 131 E. Erasm., *Adag.*, II, 8, 84.)

Cato. S., 38. Aiebat stultos plus adferre prudentibus quam prudentes stultis. Cf. aussi *Adag.*, I, 6, 1.

Lib. VI. *Varie mixta*, 8. Ficus Philemoni paratas et in conspectu ejus positas asellus comedebat; puer inclamatus ut asinum abigeret sero venit, itaque consumtis omnibus : *Quoniam*, inquit, *tam tardus fuisti, da nunc merum asello*. Interim risus obortus hominem senem praefocavit.

Var. mixta, 171. Pollionem Asinium omnium horarum hominem legimus. Et Tiberius Caesar duos familiaris ab ipso ductos omnium horarum amicos vocare solet. Aussi *Adag.*, I, 3, 86.

Var. mixta, diversorum Graecorum. Apoph., 36. Theodorus Atheniensis, cognomento ἄθεος, dicere solitus est se doctrinam auditoribus dextra porrigere, sed illos sinistra accipere.

Lib. VII. *Thales*, 3. Quid sapientissimum? Tempus, nam invenit omnia.

Anacharsis, 17. Interrogatus quid, esset in homine pessimum et quid optimum, respondit *Lingua*.

Epictetus, 3. Philosophiae summam duobus verbis comprehendere solitus est ἀνέχου καὶ ἀπέχου, id est, *sustine et abstine*.

Lib. VIII. *Pythias*, 21. Cum Jupiter inter daemones rerum faceret partitionem, Luctus non

RABELAIS.

Diabie Coquage, lequel ne feut present. Il comparut en personne... Juppiter se excusoit, remonstrant que tous ses benefices estoient distribuez ... en fin le mist en l'estat ... et luy ordonna en terre honneur. Sa feste feust ... au jour de la deesse Jalousie ... ainsi qu'est l'usance des aultres dieux envers ceulx qui deuement ne les honorent ... à ceulx ne seroit messer Coquage en faveur, jamais ne hanteroit leurs compaignies. Au contraire à ceulx qui chommeroyent sa feste ..., il seroit continuellement favorable, les aymeroit ... jamais ne seroient destituez de sa presence.

III, 19. Les oracles que l'on exposoit par gestes et par signes estoient les plus veritables et certains estimez. Telle estoient l'opinion de Heraclitus.

III, 17. Heraclitus, grand Scote et tenebreux philosophe.

ÉRASME.

aderat, sed distributione jam peracta venit. Huic igitur cum Jupiter aliquid honoris tribuere vellet, nec esset quod daret, quippe iam consumtis omnibus, tandem assignavit illi honorem qui mortuis impenditur, veluti lacrimas et moerores. Quemadmodum, inquit, caeteri daemones bene volunt iis a quibus coluntur, itidem et Luctus. Quod si fuerit abs te conremtus, o mulier, haud quaquam venturus est ad te : contra, si diligenter abs te colatur honoribus illi designatis a Jove, moeroribus ac lamentis, diliget te semperque tibi suppeditabit aliquid earum rerum quibus abs te perpetuo possit honorari. Refert Plutarchus... in *cons. ad Appollonium*, 112 A B.

Heraclitus philosophus in seditione rogatus ... quo pacto civitas redigi posset in concordiam, consenso suggesto proposuit calicem aquae frigidae, et paululum farinae inspersit, mox de Glechone admiscuit, id est pulegii silvestris genus. Dein epoto calice discessit, nec verbum addidit : hoc pacto innuens civitatem carituram seditionibus si repudiatis deliciis assuescerent parvo contenti esse. Et hic Heraclitus suo respondit nomini, nam *σχοτεινός* dictus est, id est tenebricosus.

W.-F. SMITH.

« MONSIEUR LE SEELLEUR »

IDENTIFICATION D'UN NOM CONTENU DANS LA LETTRE DE RABELAIS
A ANTOINE HULLOT, DATÉE DE SAINT-AY.

Malgré les très importantes et très minutieuses études que M. Henri Clouzot a publiées sur la lettre adressée par Rabelais à l'avocat orléanais Antoine Hullot¹, il s'en faut encore que soient résolus tous les petits problèmes que renferme ce curieux document.

J'avais réussi, en 1905, à identifier avec certitude le nom du seigneur de Saint-Ay qui recevait à sa table maître François, — c'était Étienne Lorens, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Guillaume du Bellay et capitaine de la citadelle de Turin², — je suis heureux de pouvoir aujourd'hui donner, avec la même certitude, le nom du personnage qualifié de « Monsieur le Seelleur » dans le post-scriptum de la lettre en question³.

Voici le passage qui nous intéresse : « Je priray Monsieur le Seelleur me envoyer le Platon, lequel il m'avoit presté; je lui renvoiray bien toust. »

M. H. Clouzot avait cru reconnaître en « Monsieur le Seelleur » un familier de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey⁴, François Errault, sieur de Chemant, biblio-

1. *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre du bailli des baillis* (*Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 1905, tirage à part); — *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl* (*Idem*, 3^e année, 1905, tirage à part); — *Nouveaux documents sur Saint-Ayl* (*Idem*, 6^e année, 1908, tirage à part).

2. Les analyses des documents que j'ai découverts ont été publiées par M. Clouzot, *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, p. 1-3 du tirage à part.

3. Le fac-similé de la lettre de Rabelais et la transcription in-extenso se trouvent dans l'étude de M. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais...*, p. 4 et 5 du tirage à part.

4. Langey, comm. du cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir).

phile, qui, en 1542, était vice-chancelier du Piémont, et qui fut chancelier de France du 12 juin 1543 à sa mort, arrivée en septembre 1544¹.

Je vais montrer que cette identification, assez séduisante de prime abord, ne peut être admise : « Le Seelleur » était un officier ecclésiastique dont la fonction consistait à percevoir et à enregistrer les droits divers provenant du sceau épiscopal².

En 1542, date très justement assignée par M. Clouzot à la lettre de Rabelais, le scelleur de l'évêché d'Orléans était Claude Framberge, comme on le voit par l'acte de baptême suivant, extrait des registres de l'ancienne paroisse Saint-Liphard³ (archives communales d'Orléans, série GG, n° 716, fol. 15). Cet acte est inédit :

L'an mil cinq cens quarente deux, le premier jour de novembre, a esté baptisé ung filz, filz de maistre Xristofle Landré⁴, a esté nommé Claude et ont esté parrins vénérables et circumspectes personnes messires Sébastien de Lestoille⁵,

1. Voir *Les amitiés de Rabelais...*, p. 18 du tirage à part ; — *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, p. 16 du tirage à part.

2. Sur le scelleur épiscopal, on trouvera quelques mots dans Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 840. Ce fonctionnaire était à la nomination de l'évêque.

3. Saint-Liphard, paroisse supprimée; l'église elle-même a disparu. Elle était proche de l'Université d'Orléans.

4. Humaniste; condisciple de François Daniel et de Calvin; docteur en médecine, auteur d'un « traité de la République » (voir Louis Jarry, *Pierre Daniel, avocat au Parlement de Paris, et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne*, Orléans, 1876, p. 49 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV).

5. Ce Sébastien de L'Estoile est probablement un fils de Pierre de L'Estoile, professeur de droit à Orléans. Le seul fils connu de Pierre de L'Estoile est Pierre, helléniste distingué, qui, à quinze ans, paraît-il, expliquait publiquement à Orléans, en 1529, des auteurs tels que Lucien et Aristophane. Voir Cuissard, *Le grec à Orléans* (dans *Mémoires de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIX, p. 741-742). — Pierre de L'Estoile, petit-fils du professeur de droit, est le premier qui ait eu connaissance de la lettre de Rabelais à Hullot. Il l'a transcrite dans son *Journal du règne de Henri IV*

chanoine des esglises Sainte Croix d'Orléans et Saint Aignan¹, et Claude Framberge, seeleur de très révérend père en Dieu monseigneur le révérendissime cardinal de Meudon, évêque d'Orléans, et marreine la femme de François Dorléans, nommée Françoise.

L'évêque ici désigné n'est autre qu'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire².

Claude Framberge survécut à Rabelais³, car il était encore scelleur en 1559 et en 1560 sous l'épiscopat du fameux Jean de Morvilliers, comme le prouve l'intitulé du précieux registre que j'ai découvert aux Archives départementales du Loiret : « Compte rendu par moy Claude Framberge, chanoine d'Orléans et scelleur de révérend père en Dieu monseigneur Jehan de Morveillyer, évêque d'Orléans, des deniers, prouffictz, revenu[z] et esmolumentz provenans à raison du scel épiscopal d'Orléans depuis le septiesme jour de juillet mil cinq cens cinquante et neuf jusques à semblable jour, icelluy exclud, l'an fini et révolu...⁴ » (série G, registre, papier, non classé, faisant partie du fonds de l'évêché d'Orléans).

(voir Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais*, p. 5 du tirage à part).

1. Sainte-Croix, église cathédrale d'Orléans ; Saint-Aignan, ancienne collégiale, aujourd'hui église paroissiale. Ces deux églises sont mentionnées dans les *Œuvres de Rabelais* (voir *Pantagruel*, ch. vii et ch. xxxiii).

2. Sur Antoine Sanguin, évêque d'Orléans de 1533 à 1550, voir Charles de La Saussaye [*Carolus Sausseyus*], *Annales ecclesiae Aurelianensis*, Paris, 1615, p. 617 ; et aussi la *Gallia christiana*, Paris, 1744, t. VIII, col. 1483. Antoine Sanguin, qui d'évêque d'Orléans devint archevêque de Toulouse (1550-1559), était parent de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I^{er}. — Saint-Benoît-sur-Loire, comm. du cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien (Loiret).

3. D'après les plus récents travaux, Rabelais est mort entre le début de l'année 1553 et avril 1554. On ne peut encore préciser davantage.

4. Je n'ai retrouvé que deux comptes des scelleurs de l'évêché d'Orléans : celui-ci et le compte de « Jehan Sigongneau, chanoine d'Orléans et selleur (*sic*) de révérent père en Dieu monseigneur

Ce Claude Framberge, chanoine de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, scelleur des évêques Antoine Sanguin et Jean de Morvilliers, appartenait à une vieille famille orléanaise¹. Il était l'ami du grand helléniste Gentien Hervet, originaire de Saint-Martin-sur-Loiret², de François Daniel, — celui-là même que Rabelais appelle « Monsieur le baillif Daniel », — et de Calvin.

En 1528, tous quatre suivaient en l'Université d'Orléans les leçons de droit du célèbre docteur-régent Pierre de L'Estoile³, et c'est très probablement à cette époque que « l'escolier » François Rabelais, quittant Bourges, vint étudier dans notre ville⁴ et se mêler à leur société.

Aucun texte ne m'indique que Claude Framberge fût un helléniste⁵, mais il est certain qu'il fréquentait des hellénistes; et d'ailleurs chacun sait que l'Université d'Orléans était alors un centre très florissant pour l'étude du grec⁶.

Mathurin de La Saussaye, évêque d'Orléans... » pour l'année mai 1566-mai 1567.

1. Voir archives départementales du Loiret, A. 558, fol. 111, 206, 342. — Un Guillaume Framberge était protestant en 1567 (archives communales d'Orléans, FF. 38).

2. Aujourd'hui Olivet, comm. du cant. sud d'Orléans. — J'ai découvert que « messire Gencian Hervet » fut curé d'Attray, au diocèse d'Orléans, en 1559-1560 (archives du Loiret, série G, compte du scelleur de l'évêché d'Orléans en 1559-1560). Attray est aujourd'hui une commune du cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers (Loiret).

3. Voir Louis Jarry, *Pierre Daniel...*, op. cit., p. 10 et 11. — L. Jarry est, à ma connaissance, le seul érudit qui ait parlé de Cl. Framberge; encore se borne-t-il à donner son nom.

4. Hypothèse très sérieuse, émise pour la première fois par M. H. Clouzot dans *Les amitiés de Rabelais en Orléanais...*, p. 19-20 du tirage à part.

5. M. Charles Cuissard ne le nomme pas dans son étude sur *Le grec à Orléans depuis le IX^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e siècle*, Orléans, 1883 (extrait des *Mémoires de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIX). — J'ajoute que M. Cuissard ne nomme pas non plus Claude Framberge dans son travail sur *Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix* (dans les *Mémoires* de la même Société, t. XXVIII, 1902, p. 59 et suiv.).

6. Voir, en plus de l'ouvrage déjà cité de Ch. Cuissard sur *Le grec à Orléans*, et du même auteur, *Un cours de grec à Orléans* (10 no-

Donc, rien d'étrange à ce que ce chanoine ait eu un Platon entre les mains.

Si le scelleur Claude Framberge nous fait penser à Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, cardinal de Meudon, celui-ci, à son tour, nous rappelle l'affaire scandaleuse des Cordeliers et de Louise de Mareau, — épouse de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, — qui se passa dans cette ville, en 1533, sous son épiscopat¹; il nous rappelle encore la prise de possession par Rabelais de la cure de Saint-Martin de Meudon au diocèse de Paris (18 janvier 1551, nouveau style), la résignation de cette cure par le Tourangeau en présence de Denis Gaillart, prêtre orléanais, aumônier du cardinal de Meudon (9 janvier 1553, nouveau style²).

Ajoutons que les évêques d'Orléans étaient seigneurs temporels de Meung-sur-Loire³, près de Saint-Ay, et qu'à Saint-Ay même ils possédaient une résidence, non loin du château appartenant alors à Étienne Lorens, ami de Rabe-

vembre 1510-12 juin 1511), dans *Bulletins de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XII, Orléans, 1901, p. 182-187.

1. Rabelais fait allusion à ce scandale dans son *Tiers Livre*, ch. xxiii : « Comme les farfadets feirent de la prévosté d'Orléans. » Voici le fait : Louise de Mareau, femme de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, ayant été enterrée dans l'église des Cordeliers de cette ville, ces religieux prétendirent que l'âme de la prévôte venait les tourmenter dans leur couvent et s'accusait elle-même d'être luthérienne. En réalité, l'âme de la prévôte était simplement un novice caché dans la voûte de l'église. La fourberie ayant été découverte, la plupart des cordeliers furent condamnés à la prison après qu'on les eut forcés à faire publiquement amende honorable (18 février 1534). Voir les pièces du procès dans Charles de La Sausseye, *op. cit.*, p. 617-622.

2. Voir *Œuvres de Rabelais*, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 418 et 419. — L'aumônier du cardinal de Meudon est aussi témoin dans l'acte de résignation par Rabelais de la cure de Saint-Christophe du Jambet, diocèse du Mans (9 janvier 1553, n. st.).

3. Meung, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans; patrie de Jean de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*. — Rabelais parle des « asnes de Meung » dans son *Quart Livre*, ch. II. — Saint-Ay, comm. du cant. de Meung, aussi sur la rive droite de la Loire.

lais, de Hullot, de Pailleron, de Daniel et de Framberge. Aussi n'est-il pas téméraire de croire que les relations entre l'évêché d'Orléans et la seigneurie de Saint-Ay devaient être constantes.

Remarquons, en terminant, qu'un autre écrivain, dont les œuvres étaient familières à Rabelais, fait aussi mention d'un scelleur de l'évêché d'Orléans : François Villon, enfermé en 1461 dans la geôle de Meung-sur-Loire, par ordre de l'évêque d'Orléans Thibaud d'Auxigny, consacre quelques vers très méchants et très grossiers à l'un des prédécesseurs de Claude Framberge.

Le poète garde rancune à cet officier épiscopal qui avait sans doute contribué, sinon à sa condamnation, du moins à son emprisonnement. Voici en quels termes il s'exprime dans la strophe CXI de son « Grand Testament » :

Item, pour ce que le seelleur
Maint estront de mouche a masché,
Donne, — car homme est de valeur, —
Son seau davantage craché,
Et qu'il ait le poulce escaché¹,
Pour tout empreindre à une voye²,
J'entens celluy de l'évesché,
Car les autres, Dieu les pourvoye !

Jacques SOYER,
Archiviste du Loiret.

1. *Escaché* = écrasé.

2. *Empreindre à une voye* = sceller en une fois.

LES PILIERS D'ENAY.

Et portoit ordinairement un gros écritoire, pesant plus de sept mille quintaux, duquel le galimard estoit aussi gros et grand que les gros pilliers d'Enay. (L. I, ch. XIV.)

L'église Saint-Martin d'Ainay, la plus ancienne de Lyon, s'élève sur la presqu'île entre la Saône et le Rhône que les Lyonnais appellent « la queue d'Ainay ». La coupole centrale qui couronne le transept est soutenue par quatre grosses colonnes provenant du temple de Rome et d'Auguste. On les voit au revers des monnaies de Tibère : ROM. et AUG.

Le temple des soixante nations de la Gaule décrété par Auguste, exécuté par Drusus, était situé sur le territoire des Ségusiaves, entre le Rhône et la Saône, près du confluent fort rapproché à cette époque de la colline de la Croix-Rousse. Les archéologues lyonnais le placent vers l'ancien jardin des plantes, en arrière et un peu au-dessus de l'église Saint-Polycarpe. Ce temple, appelé aussi le Grand-Cirque, avait résisté aux assauts et aux ruines dont Lyon fut le théâtre : au siège d'Alexandre Sévère, aux invasions sarrazines et hongroises. Il s'écroula au ix^e siècle, fait qui s'explique par la constitution géologique de la colline de la Croix-Rousse, qui n'est qu'une moraine du glacier du Rhône.

Les quatre colonnes proviennent d'une même carrière, c'est-à-dire du granit de la Haute-Égypte. Le premier fût à gauche est la base d'une colonne ; le deuxième, au fond et à droite, en forme la partie supérieure. Elle portait une astragale qui a été enlevée. Dans leur entier, les deux colonnes mesuraient 8^m70 de hauteur, non compris base et chapiteaux, et 3^m30 de circonférence moyenne.

Elles sont très semblables à celles de la place Saint-Marc à Venise et probablement de même origine.

Comme elles ne se rattachent à aucun ordre d'architecture grecque ou romaine, on peut les considérer comme très anciennes. Le granit qui les compose est de même nature, présente la même cristallisation, la même couleur, les mêmes éléments que tous les monuments du même genre apportés à différentes époques d'Égypte en Europe. Les Romains qui les amenèrent à Lyon comme trophées durent les faire venir par le Nil, la Méditerranée, le Rhône. Chaque fût pesait environ 40,000 kilog. et cubait 8^m50.

Le terrain sur lequel s'élevait le temple d'Auguste appartenait aux moines d'Ainay qui le cédèrent par acte authentique au ^{xiii}^e siècle aux dames du couvent de la Déserte.

L'abbaye d'Ainay fut fondée par la reine Brunehaut au commencement du ^{vii}^e siècle. Elle était située dans une île en dehors de la ville. Elle fut complètement ruinée et détruite par les Sarrazins et les Ongres.

Burckard, archevêque de Lyon sous Conrad, roi du Jura, son frère, voulut restaurer l'abbaye d'Ainay (961), mais c'est son successeur, Amblard (950-967), qui entreprit de réédifier l'église telle que nous la voyons aujourd'hui.

D^r CHAMBARD-HÉNON.



UN TÉMOIGNAGE DU XVI^e SIÈCLE INÉDIT

SUR FRANÇOIS RABELAIS.

Dans une récente communication à la Société des Études rabelaisiennes, j'ai donné un exemple de l'utilité des anciens catalogues de ventes de livres. Je sollicite aujourd'hui l'autorisation de justifier aux yeux de certains de mes collègues l'excès de zèle bibliographique qui m'a porté, non seulement à cataloguer, après bien d'autres, les éditions anciennes de Rabelais, mais encore à rechercher tous les exemplaires connus de telle ou telle édition bien familière aux bibliophiles français. J'ai été récompensé de ce zèle par une petite trouvaille qui, malgré l'intérêt restreint qu'elle présente, m'a paru cependant digne d'attirer un instant l'attention.

Vers 1547, le libraire-imprimeur lyonnais Pierre de Tours, n'ayant plus en magasin d'exemplaires des deux premiers livres de l'édition donnée en 1542 par son prédécesseur François Juste, fit réimprimer sans date cette portion de l'œuvre rabelaisienne. Un bibliophile de l'époque, curieux de posséder dans son intégrité l'œuvre du maître, fit emplette de ces deux livres et, ne pouvant se procurer l'une des éditions du *Tiers Livre* données à Paris en 1546, dut se contenter d'un *Tiers Livre* publié à Valence en 1547 par Claude La Ville et le joignit à son exemplaire. Je crois que par la suite il dut, en 1548, acheter un *Quart Livre*.

L'exemplaire ainsi constitué appartient à une date inconnue à un certain *Le Riche* qui a écrit son nom en tête du livre II. Un bibliophile français du XVIII^e siècle cassa le volume factice formé par la réunion des quatre livres en éditions diverses et en répartit les portions en trois volumes qu'il fit relier en maroquin rouge, avec filets sur les plats, dos ornés et tranches dorées. Où sont les tomes I et III de cet exemplaire? Je ne saurais le dire,

mais le tome II, contenant les livres II et III de Rabelais, fut acheté vraisemblablement à Paris par un bibliophile anglais, Charles, Lord Stuart de Rothesay, qui habita la capitale en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Ce collectionneur timbra à ses armes le maroquin ancien du volume.

A sa vente après décès, qui eut lieu à Londres, chez Sotheby, en mai 1855 (p. 223, n. 3017), le volume fut adjugé au libraire Toovey pour la somme de 4 l. st. 14,6, soit environ 120 fr.; la même année, il faisait son entrée au British Museum, où il fut inscrit sous la cote 1081. a. 23 et où j'ai pu l'examiner au mois de juillet 1908.

L'intérêt de cet exemplaire réside surtout en la présence, à la dernière page du *Tiers Livre*, de deux notes manuscrites, l'une en écriture penchée, l'autre en cursive verticale du milieu du XVI^e siècle, mais toutes les deux écrites, selon toute apparence, par un seul et même individu. En voici le texte, dont le déchiffrement est assez malaisé :

JAY APRIS QUE RABELAIS NA FAIT
QUE SES TROYS LYURES
FIN DU TIERS LYURE

ET DEPUIS L'ON MA DICT
QUE IL A FAICT ESCRIPTURE
DU PNT LIURE CHOSE QUI
MA ESTE AFFERMEE ꝑ CEUX
QUI LONT AUTREFOYS VEUE

.

Le couteau du relieur n'a laissé que quelques traces indéchiffrables de la dernière ligne, mais le sens de la note est clair : il faut lire : « Et depuis l'on m'a dit qu'il a fait écriture du présent livre, chose qui m'a été affirmée par ceux qui l'ont vue... »

La première note se rapporte évidemment au *Tiers Livre*; mais en est-il de même de la seconde? Je crois qu'il faut rattacher cette dernière au *Quart Livre* qui, dans

l'exemplaire en question, devait certainement jadis faire suite aux trois premiers.

Étant donnés le laconisme et la mutilation de ce curieux document, il me paraît difficile d'en tirer quelque conclusion importante pour la biographie rabelaisienne. Et pourtant il me semble que de la lecture de ces quelques mots se dégage, avec une certaine bonne volonté, une déduction curieuse. Le bibliophile en question affirme que Rabelais est l'auteur du *Quart Livre* sur la foi de *ceux qui l'ont autrefois veue*, mais, cette note, l'a-t-il ajoutée quand il a acquis le *Quart Livre*, c'est-à-dire vers 1548, ou bien après la mort de Rabelais, survenue en 1553? Dans ce dernier cas, *ceux qui l'ont autrefois veue* sont des personnes quelconques ayant connu Rabelais vers 1548-1550; dans la première alternative, que je crois pour moi plus vraisemblable, car le terme *autrefois* indique une époque assez reculée, *il s'agirait de personnes ayant connu Rabelais à Lyon entre 1530 et 1540*. Il ressortirait alors de la note, que peu de temps après avoir écrit le *Pantagruel* et le *Gargantua*, Rabelais songeait déjà au *Tiers* et au *Quart Livre* et que ses projets étaient dès cette date connus de ses amis.

Seymour DE RICCI.



LES FANTASTIQUES BATAILLES

DE RODILARDUS ET CROACUS.

On connaît l'extrême rareté de ce précieux opusculé publié chez l'éditeur de Rabelais, François Juste, l'année même où Maître François lui donnait pour la première fois le texte complet du *Gargantua* définitif.

Nous relevons, dans un excellent ouvrage de M. H. Harrisse¹, la description suivante d'un exemplaire non signalé jusqu'ici de ce rarissime volume :

Elisius Calentius, Βατραχομυομαχία. Les fanta | stiques bataille | les des grands Roys Rodi | lardus & Croacus..., 1534..., Lyon en la maison de François Juste...

In-8. Goth. 78 ff. Sur le titre, au recto, marque de l'imprimeur; au verso, un nègre jouant du cornet.

L'exemplaire décrit par M. Harrisse fut acheté 15 deniers à Montpellier, le 27 juin 1535, par le célèbre bibliophile Fernand Colomb, fils naturel de l'illustre navigateur; c'est ce que prouve une note manuscrite ajoutée au volume :

11439. 4455. Este libro costo. 15. dineros en Mompeller a. 27. de Junio de. 1535. y el ducado de oro vale. 564. dineros.

Malheureusement, la bibliothèque colombine de Séville a été mise au pillage en 1884 et il est fort douteux que le volume s'y trouve encore aujourd'hui. Quand le bibliographe B.-J. Gallardo visita la bibliothèque en 1841, le volume portait la cote F. 31-22.

1. H. Harrisse, *Excerpta Colombiniana. Bibliographie de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVI^e siècle, non décrites jusqu'ici, précédées d'une histoire de la bibliothèque colombine et de son fondateur* (Paris, 1887, in-8°), p. 64, n. 18.

Je tenterai, à une autre occasion, de donner la liste des quelques exemplaires connus des *Fantastiques batailles*. Je rappellerai seulement ici l'exemplaire découvert à Turin en 1852 par le marquis de La Garde et relié alors avec le *Gargantua* et le *Pantagruel* de 1534; celui qui de la bibliothèque d'Armand Cigongne a passé à Chantilly et celui relié en maroquin bleu qui a figuré à la vente du duc de La Vallière (janvier 1784, t. II, p. 64, n. 2371). Il a été adjugé au prix modique de 4 livres 5 sols.

Seymour DE RICCI.



PASSELOURDIN.

[Nous réimprimons ci-dessous une étude fort intéressante de notre confrère M. Antoine Thomas, de l'Institut, que sa concision même rendrait trop malaisée à résumer, et qui a paru dans le *Journal des Savants*, n° 9, septembre 1908, p. 467-471.]

LA LÉGENDE DE SALADIN EN POITOU.

Le site dit *Passelourdin*, près de Poitiers¹, doit à Rabelais une enviable notoriété. Qu'on me permette d'extraire des « Faictz du noble Pantagruel en son jeune eage », le joyeux passage où il en est question :

Auquel lieu [de Poitiers] voyant que les escoliers estoyent aulcunesfoys de loysir et ne sçauoient à quoy passer temps, en eut compassion. Et vn iour print d'un grand rochier qu'on nomme *Passelourdin* vne grosse roche, ayant enuiron de douze toizes en quarré, et d'espeisseur quatorze pans. Et la mist sur quatre pilliers au milieu d'un champ, bien à son ayse : affin que lesdictz escoliers quand ilz ne sçauoyent aultre chose faire passassent temps à monter sur ladicte pierre, et là banqueter à force flacons, iambons, et pasteiz, et escrire leurs noms dessus avec vn cousteau, et de present l'appelle on La Pierre Levée. Et en memoire de ce n'est aujourd'huy passé aucun en la matricule de ladicte vniversité de Poitiers sinon qu'il ait beu en la fontaine Caballine de Croustelles, passé à *Passelourdin*, et monté sus la Pierre Levée².

D'où vient ce nom de *Passelourdin*? D'après Le Duchat, de ce « que les écoliers nouvellement venus à l'Université de Poitiers n'y passent pour déniaisez qu'après que les autres les ont fait passer sur cette roche³ ». Ce n'est qu'une

1. Commune de Saint-Benoît, canton sud de Poitiers.

2. *Pantagruel*, ch. iv. Je suis le texte de l'édition Marty-Laveaux,

t. I, p. 237.

3. *Œuvres de Maître François Rabelais* (Amsterdam, 1711), t. II,

partie de la vérité. M. Henri Clouzot, dans la *Topographie rabelaisienne*, spécialement consacrée au Poitou, qu'il a publiée récemment¹, se demande si la forme *Passelourdin* n'est pas une altération inventée par Rabelais en vue précisément de l'étymologie adoptée plus tard par Le Duchat et où *lourdin* est considéré comme équivalent à *lourdaud*². Par Rabelais, non, — M. Clouzot n'a pas pris garde que cette forme figure déjà dans un document d'archives daté de 1530, c'est-à-dire antérieur à la publication du *Pantagruel*, voire du *Gargantua*, — mais par quelque joyeux suppôt de l'Université de Poitiers, au commencement du xvi^e siècle, sinon à la fin du xv^e. La chose n'est pas douteuse pour qui considère la série des vocables réunis dans le *Dictionnaire topographique de la Vienne* de Redet, à l'article *Passelourdin*. Voici cette série, dont M. Clouzot n'a cité que trois échantillons : *Passelardun* (1435), *Passalardin* (1514), *Passelardin* (1523), *Le Passelourdin* (1530), *la roche du Pas Sallardin*, *du Passe Allardin* (1624), *Passelourdault* (1729). Il est à croire que l'exemple de 1435 est altéré : ou il faut lire *Passelardim*, avec une graphie fantaisiste de l'*n* par *m*, ou il faut voir dans la graphie *-un* pour *-in* un témoignage de la confusion phonétique qui s'est produite dès le moyen âge et qui s'accroît de nos jours entre les voyelles nasales qu'on écrit respectivement *in* et *un*³.

p. 34; cf. l'article « Passelourdin » du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, édition de 1750.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 2^e année (1904), p. 233.

2. Il faut remarquer que *lourdin* ne paraît pas exister à l'état isolé, comme diminutif de l'adjectif *lourd*, au moins dans les noms communs; mais il a été de bonne heure en usage comme nom de famille : les *Lourdin*, seigneurs de Saligny, dont l'héritage passa à la maison de Coligny, sont bien connus (Père Anselme, t. VII, p. 151).

3. *Aubin* pour *aubun* (blanc d'œuf) se trouve déjà dans des recettes médicales du xiii^e siècle publiées en 1906 par M. Paul Meyer, d'après le ms. Bibl. nat. lat. 3724 (*Bull. de la Soc. des anc. textes fr.*, 32^e année, p. 46); mais je ne connais pas d'exemple assuré de la graphie abusive de *un* pour *in*.

J'estime que la forme primitive du nom du site de Passelourdin ne nous a pas été transmise correctement par les documents, même les plus anciens, et qu'il faut la restituer par conjecture. Selon moi, le *Passelardin* ou *Pas-salardin* des textes cités était originairement un *Pas Saladin*. Dans la longue étude qu'il a publiée ici même sur la légende du célèbre sultan en Occident, Gaston Paris s'est arrêté avec complaisance sur l'épisode militaire qu'évoque cette expression et qui a joui chez nous d'une grande popularité. « Dans beaucoup de salles de châteaux, dit-il, au XIII^e siècle, on peignait ce qu'on appelait le *Pas Salhadin*; cette peinture représentait douze, quelquefois treize chevaliers gardant un défilé que s'efforçait de passer une immense armée sarrasine commandée par Saladin. De la peinture, la représentation du *Pas Salhadin* dut, comme il arrive d'ordinaire, passer à la tapisserie; elle passa même à l'état de véritable spectacle exécuté par des personnages vivants¹. » La peinture a aussi donné le branle à la poésie : de là sont sortis indépendamment un petit poème français consacré spécialement à la glorification de ce fait d'armes, poème publié en 1836 par G.-S. Trébutien sous ce titre : *Le Pas Salhadin*, et un long épisode perdu d'un poème français qui a été mis en prose dans le roman conservé de *Jehan d'Avesnes*. La répercussion de la littérature narrative en langue vulgaire sur la toponymie est un fait connu², mais tout exemple nouveau mérite d'être particulièrement signalé, puisqu'il est comme le sceau mis par le peuple à la gloire de nos trouvères.

Le roman de *Jehan d'Avesnes*, qui place le célèbre épisode du *Pas Saladin* en Angleterre, « entre Escoche et

1. G. Paris, *La légende de Saladin* (tirage à part du *Journal des Savants*, mai-août 1893), p. 42.

2. Voir, par exemple, l'article consacré par M. F. Lot à la *Tombe Issoire*, lieu-dit à la sortie de Paris, près de l'ancienne porte d'Orléans (*Romania*, t. XXVI, p. 481). Il est fâcheux que l'on n'ait pas fait sur la toponymie de la France quelque travail d'ensemble analogue à celui qu'a publié en 1889 M. d'Ancona sous ce titre : *Tradizioni carolingie in Italia*.

Warwick », tout en attribuant à douze chevaliers français l'honneur d'avoir disputé vaillamment le passage et d'avoir obligé le sultan à se rembarquer, termine son récit par cette remarque : « Et depuis son département, fu ce passage qu'il n'avoit pu conquerir appelé le *Pas Salhadin*¹. » Voilà donc l'entrée de notre expression dans la toponymie expressément constatée², mais nous sommes bien loin, il faut l'avouer, des bords du Clain et du site où les étudiants de l'Université de Poitiers allaient préluder joyeusement à leur immatriculation. Les œuvres littéraires qui traitent de cette partie de la légende de Saladin appartiennent exclusivement au nord-est de la France; la localisation du *Pas Saladin* en Angleterre peut s'expliquer jusqu'à un certain point par la connexité qui existe entre Saladin et son plus redoutable adversaire, Richard, roi d'Angleterre. Qu'invoquerai-je en faveur de *Passelourdin*? D'abord, deux considérations historiques d'ordre général. En premier lieu, Richard, comte de Poitou depuis 1169 jusqu'à sa mort, n'est pas seulement Poitevin d'origine par sa mère Aliénor, mais Poitevin d'adoption par les nombreux séjours qu'il a faits dans cette province et par ses relations religieuses, politiques, littéraires même avec les classes dirigeantes du pays. En second lieu, parmi les douze chevaliers à qui la légende attribue l'honneur d'avoir secondé Richard dans la défense du fameux *Pas*, figure (d'après *Jehan d'Avesnes*) André de Chauvigny, seigneur poitevin bien connu et par l'histoire et par la légende, et qui est, à vrai dire, le seul qui ait le droit d'y figurer puisqu'il était effectivement aux côtés du roi Richard dans le combat livré à Jaffa le 5 août 1192, point de départ, comme l'a montré Gaston Paris, de la légende du *Pas Saladin*. Ensuite, et cela va sans dire, un rapport suffisant entre le site des bords du Clain et le cadre conventionnel adopté

1. Cité par G. Paris, *op. laud.*, p. 47.

2. J'ignore si la toponymie actuelle de l'Angleterre en a conservé quelque souvenir.

par les artistes et les poètes du moyen âge pour le glorieux épisode¹. Enfin, et surtout, le fait, — dont je vais fournir la preuve inédite, — que cette légende était très vivante à Poitiers dans la première moitié du xve siècle.

Le 22 mars 1425, on plaidait au Parlement établi à Poitiers par Charles VII un procès intenté à un membre de la célèbre famille poitevine des Chabot. J'extrais seulement ces quelques lignes des registres de plaidoiries du Parlement :

En la cause d'entre frere Jehan Lorson, demandeur, d'une part, et Thibault Chabot, seigneur de la Greve..., defendeurs, d'autre part. Le Tur², pour les defendeurs,... dit que ledit Chabot est des plus grands de Poictou, et que de son lignage y eust un connestable de France³, et que ses armes sont des premieres au *Passeladin* et à la Tour de Mauberjon...⁴.

Bien entendu, il n'y a pas de rapport direct entre le *Passeladin* invoqué si à propos par maître Le Tur et les rochers de Passelourdin. L'avocat fait manifestement allusion à une représentation figurée du *Pas Saladin* que ses auditeurs devaient connaître *de visu* et qui était peut-

1. Là ot roces et derubans;
 Par mi la roce est li passages,
 Moult par est fors et perilleus.

(*Le Pas Salhadin*, p. 5.)

Comparez ce que dit M. H. Clouzot, *loc. cit.*, p. 233 : « La caverne de Passelourdin est la première des grottes creusées dans le contre-fort de Mauroc, tout près de Poitiers, de chaque côté du chemin de fer de Paris à Bordeaux. Elle s'ouvre à plus de quinze mètres au-dessus de la vallée du Clain, dans une falaise à pic. On y accède par le haut du coteau, en suivant un sentier abrupt, large de 50 à 60 centimètres, et tellement étroit que personne ne peut le franchir sans danger. »

2. Guillaume Le Tur, mort évêque de Châlons en 1453. Voir mes *États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, t. I, p. 360.

3. Assertion controuvée; voir la généalogie de cette famille dans le Père Anselme, t. IV, p. 556; cf. L. Sandret, *Hist. généal. de la maison de Chabot* (Nantes, 1885).

4. Arch. nat., X¹^a 9198, fol. 48.

être, comme la célèbre tour de Mauberjon, dans l'enceinte du palais de Poitiers où siégeait la cour du Parlement. Mais la forme même que le greffier emploie atteste que l'on ne comprenait plus le sens littéral de l'expression traditionnelle de *Pas Saladin*, et qu'on l'altérait couramment, par confusion entre le substantif *pas* (passage) et le verbe *passer*, en *Passeladin*. Donc, ce *Passeladin* de 1425 fait en quelque sorte le pont entre la forme primitive et les formes que nous avons citées plus haut comme s'appliquant au site qu'on a pris plus récemment l'habitude d'appeler *Passelourdin*.

Je souhaite que les érudits du Poitou exhument bientôt quelque nouveau document d'archives où les rochers de Passelourdin apparaissent effectivement sous la forme que je viens de restituer conjecturalement à leur véritable nom. Rabelais me pardonnera sans doute ce souhait. L'ombre de Saladin ne peut plus aujourd'hui offusquer la gloire du noble Pantagruel.

Antoine THOMAS.



TROIS TÉMOIGNAGES SUR RABELAIS

AU XVII^e SIÈCLE.

Notre confrère M. G. Hérèlle nous communique un passage intéressant qu'il a relevé dans *Commedia e farse carnovalesche nei dialetti astigiano, milanese e francese, misti con latino barbaro, composte sul fino del secolo XV...*, par G.-G. Alione (réédition de Milan, G. Daelli, 1865, in-8°, p. 4). Alione avait été jeté en prison pour l'excessive liberté avec laquelle il s'exprimait, dans ses comédies et ses farces, sur les prêtres, les moines et la cour de Rome. Il obtint la liberté à condition de supprimer dans ses œuvres tout ce qui s'y trouvait d'offensant pour la religion et ses ministres. Il donna alors une édition expurgée en 1601, à Asti, et l'imprimeur écrivit dans la préface, datée du 2 janvier 1601, non sans quelque ironie, à ce qu'il semble, ce qui suit :

Queste [lingue troppo libere] con i loro scherzi e motti, e con le loro malediche facezie ridotte in scritti, entrando con poca riverenza e rispetto, come si dice, in sacrestia, aprono la strada ai dispregi, e dai dispregi alle disubbidienze, con le quali, se non vi si remedia a buon ora, si passa poscia ai tumulti, e quindi alle rebellioni, e con progresso di tempo, sotto falso zelo di religione, alla eresia, con le quali si mettono i popoli sotto sopra. Esempio di ciò assai chiaro vi possono essere i due pestiferi libri del *Rabeles* e Marotto, che in Francia, per non andar molto lontano, al tempo del christianissimo re Francesco primo, cominciarono a guisa di piccoli fonti a versare il lor veleno in quel nobilissimo regno, che poi dalle eresie sopravvenute, come da grossi torrenti e fiumi è stato pocho men che sommerso...

Voici un autre morceau assez savoureux, qui date de la même époque, et que nous tirons des *Lectionum memorabilium et reconditarum centenarii XVI...* de Johannes Wolfius (Lavingae, 1600, t. II, p. 599-600) :

Franciscus Rabaleus (*sic*), doctor, Gallus... 1550.

Ex decretalibus (inquit) constat Papam habere testiculos, aut quod non possit esse Papa. Nam per subtilem Philosophiam Decretalium, consequentiam talem esse necessariam : Ille est Papa, ergo habet testiculos, et non, nisi defecerint testiculi, Papas nullos futuros in mundo. Ex quibus infertur nullius esse pensi vates illos, quicunque in hac maxima testiculorum copia de interitu Papatus quicquam praesagire volunt.

Uterius etiam scribit et causam refert, quamobrem prae aliis monachi virili membro excellant : quae quia obscenior videtur, lector ad ipsum remittitur autorem.

Ait praeterea : Si totus mundus sit pacificus, Papam movere bella. Et deportari ex Gallia quolibet anno quatuor centena millia ducatorum. Describit quoque insulas papisticas miro artificio. Imp. Car. 5. Pp. Iulio 3 [Imperatore Carolo V, Papa Julio III].

Le troisième témoignage est postérieur à ceux qu'on vient de lire, mais non moins curieux. M. Paul Dorveaux l'a extrait du *Lindenius renovatus...* de Georg-Abraham Mercklin (Nürnberg, 1686, p. 294) :

Franciscus Rabelaesus ex oppido Turonum prope Ligur. et Vigen. confluentem inter D. Francisci cucullatos in Pictonibus primum educatus est. Sed impulsu quorundam procerum, qui urbanâ ejus dicacitate plurimum oblectabantur, monasterii claustra juvenis transiit. Et quamvis pro eâ, quâ pollebat, linguarum et medicinae scientiâ, multa graviter et erudite potuisset scribere, quod et Hippocratis Aphorismi ab illo castâ fide traducti, et aliquot epistolae nitido stylo ab ipso conscriptae, satis indicant, Lucianum tamen maluit aemulari, ad cujus exemplum ea sermone patrio finxit, quae merae quidem nugae sunt, nihilo tamen minus eruditum lectorem requi-

runt, eumque voluptate perfundunt. Nec solum erat in scribendo facetiarum plenus, sed et eandem jocandi libertatem in omni sermone retinebat, adeo ut aliquando ne ipsi quidam Pontifici Max. Paulo. III. Romae pepercerit. Tandem tenue sacerdotium cardinalis Bellay beneficio in vico Medonio agri Parisiensis ad quartum ab urbe lapidem nactus, in eo mortuus est circa A. C. 1560.

J. B.

COMPTES-RENDUS.



Paul BÉNÉTRIX. *Un collège de province pendant la Renaissance. Les origines du collège d'Auch (1540-1590)*. Paris, Champion, 1908, xxiii-220 p. in-8° (un plan et deux portraits).

Auch, capitale de la Gascogne, est restée une petite ville pittoresque, mais elle l'était bien davantage au xvi^e siècle, quand, juchée tout entière sur le promontoire étriqué que baignait le Gers maigre et jaune, elle n'avait pas encore débordé dans la plaine. Serrée entre ses murailles comme par un corset de pierre, avec ses quartiers séparés les uns des autres par des murs percés de portes, avec ses rues étroites et sinueuses et ses six cents maisons tassées autour du vieux château des comtes de Fezensac et de la belle cathédrale toute neuve, elle comptait deux ou trois mille habitants et était abondamment pourvue de prêtres.

On a quelque peine à comprendre comment, dans une agglomération aussi restreinte, a pu se fonder et prospérer pendant trois siècles un établissement d'enseignement aussi florissant que celui dont M. Bénétrix vient de retracer les origines. Mais il ne faut pas oublier qu'Auch était la cité métropolitaine du sud-ouest et que Toulouse et Bordeaux, les deux grands centres d'enseignement du Midi, étaient trop loin pour beaucoup d'écoliers de Gascogne.

Le véritable fondateur du collège d'Auch est le cardinal-archevêque François de Tournon, une grande figure de prélat diplomate et lettré du xvi^e siècle. Son prédécesseur sur le siège d'Auch, François-Guillaume de Clermont-Lodève, cardinal lui aussi, avait bien légué une somme assez importante pour la création de ce collège, à laquelle il avait songé ; mais, pour des raisons diverses, les volontés du généreux testateur ne purent guère produire leur effet. En réalité, c'est Tournon qui, en affectant au futur collège le produit des dîmes archi-

épiscopales et en ajoutant à ce premier fonds une subvention annuelle, assura les premières ressources nécessaires. Les consuls d'Auch, comprenant de quel intérêt pouvait être pour leur ville un établissement de ce genre, délièrent aussi les cordons de leur bourse et, les chanoines ayant suivi cet exemple, le collège put ouvrir ses portes.

Décidée en 1543, la fondation du collège d'Auch fut réalisée en 1546. Des bâtiments, faits un peu de pièces et de morceaux, qui le composaient au xvi^e siècle et dont le lycée actuel occupe l'emplacement, il ne reste rien aujourd'hui, sauf peut-être la tour centrale, en tout cas remaniée et en partie reconstruite. Heureusement, des inventaires détaillés ont permis à M. Bénétrix d'en donner une description précise et vivante. On y voit les salles de classe carrelées, avec la classique « chaire pour lire », les degrés sur lesquels les écoliers s'asseyaient pour écrire sur leurs genoux, les chambres du principal, des professeurs, du trésorier et des élèves internes, la cour de récréation, le réfectoire, la cuisine, la dépense, les caves, les « creux » pour conserver le blé, le jardin et la tour où sonnait la cloche. Il n'y avait ni dortoirs, ni salles d'étude, et partout le mobilier était simple et sommaire.

Quelles étaient les méthodes d'enseignement en honneur au collège d'Auch à cette époque? On a, pour le savoir, un document bien rare et bien précieux: c'est le plan d'études publié par un des principaux, Philippe Massé, au moment de son entrée en charge. Le collège comprenait sept divisions ou classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. Les journées étaient bien remplies et le programme fort chargé, malgré les nombreuses fêtes chômées qui donnaient quelque répit aux élèves. Parmi les matières enseignées, le latin avait naturellement la place d'honneur, mais le grec n'était pas absolument négligé et une petite place était faite à l'histoire de France. Les « disputes » étaient très à la mode: il y avait des disputes demi-solennelles chaque semaine, le samedi, et de grandes disputes tous les semestres. On attachait aussi une grande importance à la déclamation et aux représentations dramatiques. En somme, les vieilles méthodes du moyen âge n'étaient pas encore abandonnées, mais on sent que l'esprit moderne travaillait à les vivifier.

Non moins intéressant est le chapitre consacré par M. Bénétrix aux professeurs et aux élèves du collège. Pour ce qui est

des professeurs, on a beaucoup prêté au collège d'Auch : il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. Il suffisait à sa gloire que le Béarnais Bernard Du Poey, un ami de Scaliger, un des premiers poètes qui aient écrit des odes en français, auteur enfin d'un curieux *Carmen ad posteritatum de Collegio Auxitano*, et Marc-Antoine Muret, le grand humaniste, qui composa à Auch sa tragédie de *Jules César*, y eussent dispensé leur science. Mais on a parlé aussi d'autres personnages illustres, Arnaud d'Ossat, Turnèbe, Passerat, Nostradamus, Théodore de Bèze. M. Bénétrix paraît avoir démontré qu'il n'y a pas de raisons sérieuses ni même, tout uniment, de raisons pour les admettre dans le livre d'or du collège d'Auch. Quant aux élèves, nombreux cependant, — de 500 à 1,000, d'après les évaluations de M. Bénétrix, — on ne peut guère citer de nom saillant. Il est vrai que nous sommes bien loin de posséder des listes complètes.

Telle est en résumé l'histoire du collège d'Auch depuis ses origines jusqu'à la fin du xvi^e siècle. M. Bénétrix l'a encadrée, comme il était naturel, entre deux chapitres, l'un consacré à l'exposé sommaire de l'enseignement en Gascogne au moyen âge, exposé d'où il ressort que la fondation du collège d'Auch répondait à un besoin, puisqu'il n'y avait pas encore dans tout le pays situé entre la Garonne et les Pyrénées un véritable établissement d'enseignement secondaire, l'autre destiné à expliquer pourquoi et comment le collège passa, en 1590, aux mains des Jésuites qui devaient le maintenir pendant près de deux siècles dans un état très florissant. Deux appendices complètent ce très intéressant et très consciencieux travail. Le premier donne le texte et la traduction du poème de Du Poey sur le collège d'Auch d'après l'exemplaire peut-être unique de la Bibliothèque Mazarine; le second comprend le programme ou *Tables des Loix* publié en 1565 par le principal Philippe Massé et dédié par lui au cardinal d'Este.

Ch. SAMARAN.

Notes sur l'exercice de l'art de guérir à Fontenay-le-Comte (XVI^e et XVII^e siècles), par Raymond LOUIS. Vannes, 1907, 48 p. in-8°.

Voici une très intéressante monographie, surtout pour le xvii^e siècle où l'auteur a largement puisé dans les minutes de

notaires. M. Louis nous a déjà renseignés sur le peu de ressources qu'offrent les études notariales de Fontenay pour le xvi^e siècle (*R. É. R.*, t. V, p. 419). Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne nous apporte aucun document nouveau pour la période qui nous touche le plus : le séjour de Rabelais aux Cordeliers. Cependant M. Louis suppose fort justement, et c'est aussi notre avis, que le grand Tourangeau commença ses études de médecine en Poitou et que la fréquentation de Regnaud de Sallenove, de Guillaume Vernède, de Raoul Collin ne fut pas étrangère à son goût pour l'art de guérir. Nous aurions aimé cependant à avoir sur ces personnages d'autres renseignements que des renvois à Benjamin Fillon.

Pour Sébastien Collin et son adversaire Pierre Braillier, apothicaire lyonnais, M. Louis cite fréquemment notre érudit confrère le Dr Dorveaux. Mais il ajoute quelques détails personnels, celui-ci entre autres qui ne manque pas d'importance pour le commentaire de *Gargantua*.

On se souvient du passage du ch. XL, livre I, où frère Jean manifeste un goût si prononcé pour les châtaignes du *Bois d'Estrocz*. Grâce à un passage du *Mémoire* de l'intendant d'Ableige en 1698, nous avons pu identifier ce terroir avec une petite région, encore renommée pour ses fruits, du canton de Sainte-Hermine, autour de Saint-Hilaire-du-Bois (*R. É. R.*, t. II, p. 148). Mais Sébastien Collin, dans son *Onziesme livre d'Alexandre Trallien traittant des Gouttes, traduit du grec* (Poitiers, 1556), fait un éloge des châtaignes et de celles du bois d'Estrocz en particulier, où M. Louis a relevé cette curieuse mention (p. 88) : « Par quoy il appert que les chastagnes ne sont point si mauvaises qu'on les presche et encor est meilleur le país et la gent où elles croissent comme sont le *bois des Trots* et autres lieux circonvoisins. » Voici donc, encore une fois confirmée, la sûreté d'observation de Rabelais.

H. C.



CHRONIQUE.



SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES. — La Société s'est réunie le 12 novembre 1908, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Joseph Bédier, Jacques Boulenger, Henri Clouzot, Paul Couturier, P. Dorveaux, Dugas, Du Bos, Endres, Lazard, Louis Loviot, J. Orsier-Suarès, H. Patry, Seymour de Ricci, Sturel, De Swarte, M^{lle} Taupenot de Chomel, M. Antoine Thomas.

M. S. de Ricci a communiqué à l'assemblée un témoignage inédit du xvi^e siècle sur Rabelais et une note sur un exemplaire non signalé jusqu'à présent des *Fantastiques batailles de Rodilardus et Croacus* (voir le présent fascicule, p. 387 et 390). M. Abel Lefranc a fait part de quelques remarques intéressantes sur la notoriété de Rabelais dès 1523 et 1530, sur l'identité de Pierre Lamy et sur la chronologie des opuscules rabelaisiens. Enfin, M. Henri Clouzot a présenté la photographie, qui a été aimablement envoyée à la Société par M. Protat, d'un portrait de Rabelais conservé au Musée de Mâcon ; ce portrait n'est qu'un double de celui de Montpellier, mais au moins n'est-il point, comme celui-ci, défiguré par les retouches.

LES ÉCLUSES DE LA VIENNE. — On a déjà montré plusieurs fois combien Rabelais est exact dans ses moindres allusions à la topographie des lieux. Voici un nouvel exemple qui corrobore les précédents : au l. I, ch. 1, il est question d'un « grand tombeau de bronze, long sans mesure : car onques n'en trouvèrent le bout, parcequ'il entroit trop avant les excluses de Vienne ». L'écluse citée par Rabelais se trouvait « près l'Arceau Gualeau », donc un peu en amont du pont du chemin de fer construit en 1874. Sur « ces barrages à pertuis ouverts », M. Chevalier nous renseigne ainsi dans ses *Études*

sur la Touraine; p. 71 : « Anciennement, la Vienne était barrée par des digues de 60 mètres de longueur environ, qui concentraient le courant sur la moitié seulement du lit, et, suppléant au peu de pente de la rivière, balayaient les sables et creusaient un chenal pour la navigation. »

Ces écluses furent démolies en 1799, à la suite d'un rapport de l'ingénieur Dubrac de la Salle¹, en date du 15 prairial an VI. Quand les eaux sont basses, on voit encore à Chinon leurs fondations.

H. GRIMAUD.

LES JEUX DE GARGANTUA. — A propos du jeu appelé *barbe d'oribus*, M. Michel Psichari (*R. É. R.*, t. VI, p. 168) se demande « comment l'expression *barbe d'oribus* aurait pu passer du sens de barbe naissante à celui de barbe faite avec de l'ordure ».

Dans mon jeune temps, on se gaussait parfois des petits garçons en leur conseillant, pour faire pousser leur barbe, de se barbouiller avec de la fiente de poule. Je ne sais si cette mystification est encore pratiquée, mais ne faut-il pas y voir le rapprochement qui a échappé à M. Psichari?

J. NÈVE.

LES PORTRAITS DE RABELAIS. — C'est le titre d'un bon article de M. Henri Clouzot, qui a paru dans la *Gazette des beaux-arts*, juillet 1908, p. 122-136, et dont voici l'analyse :

Non seulement il ne nous reste aucune image de Rabelais dont on puisse croire qu'elle ait été peinte, gravée ou dessinée du vivant du modèle, mais encore aucun littérateur du xvi^e siècle ne nous a laissé un portrait écrit de l'auteur de *Gargantua*. La première figure de lui que l'on possède apparaît en 1569, dans l'édition de Jean Martin, à Lyon : c'est un profil dans un médaillon; « la tête est ronde, la barbe fournie, le nez bien fait et légèrement relevé; sur la tête ni calotte, ni bonnet de docteur; la légende porte : FRANC. RABELAIS. » Deux ans plus tard, on retrouve le même portrait dans l'édition de Pierre Estiart, à Lyon, mais « la figure s'est allongée, la barbe se termine plus en pointe. En dépit de la légende : M. FRANÇOIS RABELAIS, on a peine à reporter à l'auteur de

1. Archives municipales de Chinon, B. 38.

Pantagruel ce profil qui, comme le précédent, présente un certain air de famille avec certains portraits de Clément Marot. Et c'est tout pour le xvi^e siècle!... C'est à peine si nous soupçonnons l'existence, avant 1578, d'un tableau conservé à Nancy, chez le médecin du duc de Lorraine, Antoine Le Poix ». Encore ce tableau devait-il présenter le type légendaire de l'ivrogne, plutôt que les véritables traits de Rabelais, si l'on en juge par l'épigramme qu'il a inspirée à quelque rimailleur (cf. *R. É. R.*, t. IV, p. 244).

Au xvii^e siècle, Rabelais est gravé plus souvent. D'abord par Léonard Gaultier (d'aucuns disent Thomas de Leu) dans les *Pourtraicts de plusieurs hommes illustres qui ont figuré en France depuis l'an 1500*, qu'on appelle communément la *Chronologie collée* (une reproduction de cette gravure figure sur la couverture de notre *Revue*). Quelle est la date de ce portrait? Novembre ou décembre 1601, puisque Pierre de L'Estoile en avait acheté, le 5 décembre 1601, une des premières épreuves tirées (qu'il nous a conservée dans l'album où il réunissait les placards et les pièces populaires qu'il collectionnait). Quelle est la valeur du portrait? Assez médiocre apparemment, puisque Pierre de l'Estoile a écrit sous l'exemplaire qu'il en avait acquis : « Qui ne lui retraits aucunement » [à Rabelais]. Mais la gravure de la *Chronologie collée* va inspirer tous les graveurs du xvii^e siècle, à moins que ce ne soit son modèle même que ceux-ci copient.

Ainsi le petit portrait de Sablon, que M. Clouzot date de 1610 environ. — Au contraire, la belle estampe de Michel Lasne, « parue une vingtaine d'années plus tard, sans doute d'après un tableau que possédait l'artiste » (c'est du moins ce que ferait supposer une mention de Bernier sur sa carte du Chinonais), donne un autre type qu'on retrouve sur les planches de Montcornet (1655), Habert (1699) et même de Desrochers. — Le petit portrait de Chauveau, accompagnant l'édition des *Épîtres* de 1651, paraît inspiré de Sablon.

Les portraits peints sont très nombreux. D'abord celui de Montpellier (cf. G. d'Albenas, *Les portraits de Rabelais*, 1880). — Celui de Chinon mentionné par Huet en 1687 et par Jean Bernier en 1694, disparu sans doute en 1699 lors du passage de Gaignières qui ne le représente pas sur son dessin. — Celui de Meudon mentionné par Dubuisson-Aubenet vers

1635 et par Antoine Leroy (1649), qui cite également « un certain nombre de figures de fantaisie conservées à Meudon, dans le jardin du curé Antoine Grandet, au Mans, chez le notaire Michel Bugleau, et à Paris un peu partout » ; mais qui « met cependant à part un beau portrait *ad vivum* qu'il a vu chez le médecin Guy Patin, et un autre conservé chez l'avocat au Parlement Du Soul, de la même ressemblance » (sur les Du Soul, alliés à Rabelais selon Leroy, et sur ce portrait, cf. *R. É. R.*, t. III, p. 367). — A la fin du xvii^e siècle, Jean Bernier, comme jadis Antoine Leroy, passe en revue l'iconographie rabelaisienne. (Voir ses *Jugements sur la vie et les ouvrages de Rabelais*, 1694, p. 15 et 18, et *Additions*.) Il ne cite pas le portrait que possédait Gaignières.

Quelle est la valeur des portraits peints parvenus jusqu'à nous ? Seul, le n° 4026 du Musée de Versailles est en bon état et non défiguré par les retouches. M. Clouzot, l'ayant retourné, s'est aperçu qu'il porte au dos une pancarte calligraphiée dont on n'avait jamais pris la peine de relever le texte, fort intéressant, que voici :

Ne vetustate pereant quae hic infra trito caractere scripta sunt, visum est ea ad memoriam recentiori scribere.

Hanc ad vivum delineatam Rablaesii effigiem sibi amantissimo D^o Chyrac, Parisiis, anno 1694, dedit Claudius Deshais Gendron, doctor medicus Monspeliensis.

Nota 1^o Dum Chyrac eundem esse qui anno 1732, 1^a martii, Versallii decessit Regiae Majestatis archiater.

Nota 2^o Auditum saepius ab eodem D^{no} Chyrac effigiem hanc illam esse quae apud medicos Monspelienses primigenia utebatur et illis in amicitiae et confraternitatis testimonium ab ipso Rablaesio dono datam.

Nunc jam est regiae domus Congregationis missionis sancti Ludovici Versalliensis anno 20^a septembris 1755. Quae oblitterata vix legebantur docta manu renovata sunt.

Malgré ce que dit cette inscription, on ne saurait croire que la toile avait été donnée par Rabelais lui-même aux médecins de Montpellier. « La réception de Claude Deshais au doctorat, à Montpellier, se plaçant entre 1685 et 1688, la peinture date probablement de cette époque, et il est impossible de dire si elle a été faite d'après l'estampe de Michel Lasne ou d'après un tableau conservé à Montpellier. » M. Clouzot adopte cette

dernière hypothèse (mais j'avoue qu'ici je ne saisis pas très bien son raisonnement) parce qu'on connaît « au moins deux autres toiles de la même famille » : l'une au Musée de Châteauroux (sans retouches), l'autre à la Bibliothèque de Genève (très altérée par les repeints). — Quant au portrait de Montpellier, rentoilé, restauré, reverni, il est impossible de deviner ce qu'il était à l'origine.

Les bustes de plâtre ou de marbre signalés par Leroy ou Bernier ont disparu. Quant aux médailles (dont les plus intéressantes figurent dans la collection Richebé et à la Bibliothèque nationale), elles n'ont pas grande valeur documentaire.

Les portraits du XVIII^e siècle sont très nombreux. En 1703, Sarrabat grava à la manière noire un moine débraillé, à face de Silène, riant à pleine gorge. Sa planche fantaisiste fut reproduite à l'infini jusqu'à nos jours, et Bracquemond s'en inspira encore pour son frontispice à l'édition Marty-Laveaux. Il serait naturellement sans grand intérêt de relever toutes les imitations de Sarrabat.

Le type antérieur du « Rabelais docteur » a-t-il une plus grande valeur documentaire que celui du « joyeux curé de Meudon » de Sarrabat ? Sans doute. Il y a entre les deux premiers graveurs qui l'ont reproduit, Léonard Gaultier et Michel Lasne, « d'assez sérieuses différences pour que ce dernier ne puisse être accusé d'avoir servilement copié son prédécesseur. Nous sommes donc amenés à admettre l'existence, antérieurement à 1601, d'une image de Rabelais, tableau ou crayon, que peintres et graveurs ont répétée à satiété pendant tout le XVII^e siècle. L'inscription du tableau de Versailles peut nous faire supposer qu'elle se trouvait originairement à Montpellier. Sans doute, ce Rabelais diffère notablement des médaillons de 1569 et de 1571, mais, outre que rien ne nous prouve l'authenticité de ces petits bois, nous croyons qu'il est fort dangereux d'établir des comparaisons entre un portrait de face et un portrait de profil ». En somme, il ressort de tout ce qui précède que nous ne connaissons absolument pas la figure de Rabelais. Le portrait de la *Chronologie collée*, « s'il ne représente pas Rabelais tel qu'il était, nous le représente du moins tel qu'il a pu être », conclut M. Clouzot. Sans doute, mais du moment qu'il n'y a point d'autre raison, certains préféreront croire que l'auteur de *Gargantua* n'était point d'un aspect si triste et d'une figure si morose.

J. B.

UN MANUSCRIT DE RABELAIS. — Dans la biographie de l'auteur de *Pantagruel* par Guillaume Colletet, mort en 1659, on relève la note suivante :

Dans l'abbaye [de Fontevault], on garde précieusement un livre manuscrit de Rabelais, qui est un ample recueil de ses diverses poésies, comme je l'ay appris du fils de René Chartier, docteur médecin du roy, qui l'a vu, leu et feuilleté sur les lieux.

Lorsque l'on transféra l'abbaye de Fontevault à Saumur en 1790, 5,000 volumes de la bibliothèque furent engloutis dans la Loire, le bateau où on les avait chargés ayant chaviré¹. Le précieux manuscrit de Rabelais disparut sans doute par cet accident.
H. G.

L'ALMANACH DE TOURAINE ET RABELAIS. — *L'Almanach de Touraine* a commencé à paraître en 1754; il publia dans le fascicule de sa première année une notice sur les grands hommes nés dans cette province, dont voici le bref passage relatif à l'auteur de *Pantagruel* : « Rabelais, si généralement connu pour un savant qui tournait tout en plaisanterie; né dans le xvi^e siècle à Chinon. » — *L'Almanach de Touraine* était, au xviii^e siècle, la publication populaire la plus répandue dans cette province. Il est fort probable que la plupart des Tourangeaux ne connaissaient, sur la vie de leur illustre compatriote, rien d'autre que ce que disent ces deux lignes.
H. G.

COGUETUS OU GOGUETUS. — En identifiant avec Hilaire Goguet, sieur de Puyletard, l'*Hilaris Coguetus* de l'Épître à Tiraqueau, en tête des *Épîtres médicales* de Jean Manardi (*R. E. R.*, t. III, p. 65), nous avons cru à une coquille typographique. Il n'en est rien, et l'orthographe Coguetus fait au contraire honneur aux qualités de latiniste de Rabelais, le G n'existant pour ainsi dire pas en latin et se confondant avec le C. Nous trouvons un second exemple de la leçon Coguetus dans un ouvrage de Tiraqueau : *Commentarii in Legem si unquam. C. De revocandis donationibus*. Mais, cette fois, il ne s'agit pas de l'ami de Rabelais, mais de son cousin(?) Pierre

1. Jubien, *Marie de Bretagne*, p. 186.

Goguet, sgr de Biossais, avocat et échevin de la ville de Fontenay, mort avant 1574, auteur d'un distique :

PETRI COGUETI ALIUD [distichon]
Lata ferenda ve sit quaenam sententia, disces
Ista legens, si non undique caecus eris.

Nous devons communication de ce curieux passage à notre confrère M. Plattard. H. C.

LA LÉGENDE DE GARGANTUA. — On trouvera quelques renseignements intéressants dans une étude de M. G. de Saint-Marc, intitulée *Les mythes, les cultes païens, les légendes de Sainte-Macrine en Bas-Poitou* et extraite des *Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* (1908). Sainte-Macrine est une chapelle qui s'élève sur la butte du même nom (commune de Coulon), non loin d'un lieu dit le *Champ des idoles*, où se trouvait très probablement un sanctuaire du culte gaulois ou gallo-romain. Une légende du pays attribue à Gargantua la création de la butte. D'autres racontent même comment le géant poursuivit sainte Macrine à travers le pays. Mais ces dernières sont relativement récentes, sans doute inventées par des hagiographes du milieu du XVIII^e siècle, qui souhaitaient de réveiller par leurs brochures et leurs cantiques le zèle un peu las des pèlerins de la chapelle. J. B.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Notre confrère M. Jean Richepin a fait à l'Université des Annales, le 25 novembre et le 2 décembre 1908, deux conférences (répétées les 30 novembre et 7 décembre) sur « les personnages de Rabelais » et sur « la langue de Rabelais », dont on trouvera le texte ou l'analyse dans le *Journal de l'Université des Annales*.

— Notre confrère M. Henry Grimaud, « membre de la Société archéologique de Touraine et de la Société des Amis du Vieux Chinon », a publié une étude sur *Chinon à travers les âges* (Tours, impr. E. Arrault et C^{ie}, 1908, in-8°, 74 pages, tiré à 150 exemplaires), où il a résumé ses précédentes recherches sur la maison natale de Rabelais. On a cru trop souvent que cette demeure était celle qui porte aujourd'hui le n° 2 dans la rue de la Lamproie. « Il y a là une erreur provenant d'une confusion ayant comme point de départ le déplacement de

l'hôtellerie de la Lamproie », ainsi s'exprime M. Grimaud. La véritable maison de Rabelais s'élevait sur l'emplacement du n° 15 actuel.

— M. le lieutenant Jean Taboureau, licencié en droit, s'est donné pour tâche de réunir et de coordonner les idées militaires éparses dans les ouvrages de François de La Noue (*Un moraliste militaire du XVI^e siècle : François de La Noue*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, in-8°, 56 pages). Comme la peur du soldat, au xvi^e siècle, était exactement de même nature que celle du réserviste de 1908, il s'ensuit que les réflexions du vieux Bras-de-Fer sur la morale et la démoralisation militaires ont encore aujourd'hui leur intérêt. C'est ce qui autorise apparemment M. Jean Taboureau à découvrir en François de La Noue un « précurseur de l'armée moderne ».

— On lira avec profit le compte-rendu du *François Rabelais* de M. A. Tilley (déjà analysé dans cette *Revue*, t. V, p. 430) qu'a publié M. Henri Clouzot dans *The modern language review*, juillet 1908. Les petites découvertes faites depuis l'apparition du volume de M. Tilley y sont signalées très utilement. Mais il est un point sur lequel nous ne donnerons point raison à M. Clouzot : il reproche au professeur anglais d'avoir écarté prudemment, dans son examen de l'authenticité du V^e livre, les arguments tirés du style ; lui, il en fait état et il constate qu'il ne retrouve point dans ce V^e livre les qualités de l'écrivain qu'il apprécie dans les quatre autres. J'avoue pour ma part que M. Tilley me paraît bien sage de ne vouloir pas faire entrer en ligne de compte des raisons si subjectives. Aussi bien celles-là sont-elles tout à fait discutables. Il est bien permis de trouver, en effet, que certains passages du livre V sont aussi beaux que les plus beaux passages des quatre premiers livres. Que M. Clouzot relise, s'il veut s'en convaincre, les chapitres du début ou encore les derniers, adaptés du *Songe de Poliphile*, ceux qui renferment les descriptions. Est-il, dans tout le roman, une seule page plus éloquente et plus sonore que le discours du « gueux de l'hostière », au chapitre xi ? En réalité, le livre V est très inégal : il renferme des épisodes d'une faiblesse et même d'une niaiserie parfaites, comme celui des frères Fredons, et des morceaux admirables, comme celui des Chats-fourrés. A ne se baser que sur des arguments tirés de son style, il paraît donc que l'on devrait admettre son authen-

ticité partielle. Mais, à vrai dire, ce ne sont là que raisons de sentiment et qui ne *prouvent* rien, sinon, de lecteur à lecteur, la différence de culture et de goût, et l'on ne peut, il me semble, qu'approuver M. Tilley, qui est Anglais, de les avoir sagement écartées de sa démonstration.

— Dans son numéro de Noël, *l'Illustration* publie la *Comédie de celui qui épousa une femme muette*, par notre confrère M. Anatole France (ill. de A.-F. Gorguet). J. B.

— A signaler : *Trente noëls poitevins des XV^e-XVIII^e siècles*, publ. par H. Lemaître et H. Clouzot; E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XV^e siècle*; Farinelli, *Dante e la Francia*; Ursu, *La politique orientale de François I^{er}*; les publications sur Montaigne et sur Jean du Bellay de M. Pierre Villey; enfin, une nouvelle traduction allemande de Rabelais, par MM. Hegaur et Owlglass.



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Statuts	1
Liste des membres.	iv
Les jeux de Gargantua (l. I, ch. xxii), par Michel Psi- CHARI	1, 124, 317
Le logis de Pantagruel à Paris, par Abel LEFRANC. . .	38
La date de la seconde lettre de Budé à Rabelais, par Arthur TILLEY	45
Rabelais et Hippocrate (notes bibliographiques), par René STUREL	49
Rabelais et Jean Bouchet, par le Dr P. HAŠCOVEC . .	56
Les trésors de l'antéchrist (Tiers-Livre, ch. xxvi), par J. PLATTARD	61
Rabelais et Marnix de Sainte-Aldegonde, par Gustave COHEN.	64
Les lieues des landes, par Georges BEAURAIN . . .	66
Chinon au temps de la jeunesse de Rabelais, par Henry GRIMAUD	68
Partage des biens et héritages de feue Andrée Pavin entre Antoine Rabelais, licencié ès lois, d'une part, et Jean, François, Guillaume, Antoine, Pierre Fra- pin et Pierre Delopiteau, à cause de Madeleine Fra- pin, sa femme, d'autre part (1505, 12 mars, Montso- reau)	70
Roger de Gaignières au pays de Rabelais, par Henri CLOUZOT	75
Valeur critique des textes de Gargantua, par Jacques BOULENGER	97
« Le transport des regnes et empires des Grecz ès François », par Henri HAUSER	182
Nouveaux documents sur Saint-Ayl, par Henri CLOU- ZOT	190
Le « Rabelais ressuscité » (1611), par Charles OUL- MONT	196

	Pages
Trois livrets rares	201
Documents relatifs à la famille Rabelais, par Henry GRIMAUD	203
Note pour le commentaire [l. I, ch. xviii], par P. DORVEAUX	212
Notes pour le commentaire [l. II, ch. xii; l. I, p. 12], par Henri CLOUZOT	213
Rabelais et Érasme, par W. F. SMITH	215, 375
Conjectures sur la date de la naissance de Rabelais, par Abel LEFRANC	265
Le vocabulaire de Rabelais. I. Les éléments adventices, par Lazare SAINÉAN	285
Rabelais et Fontenelle, par Henri POTEZ	362
La devise de Monsieur l'Admiral, par Henri CLOUZOT. « Monsieur le Seelleur » ; identification d'un nom contenu dans la lettre de Rabelais à Antoine Hullot, datée de Saint-Ay, par Jacques SOYER	368 379
Les piliers d'Enay, par le Dr CHAMBARD-HENON	385
Un témoignage du xvi ^e siècle inédit sur François Rabelais, par Seymour DE RICCI	387
« Les fantastiques batailles de Rodilardus et Croacus », par Seymour DE RICCI	390
Passelourdin, par Antoine THOMAS	392
Trois témoignages sur Rabelais au xvii ^e siècle, par J. B.	398

COMPTES-RENDUS.

L. GUIRAUD. Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelonne (Abel LEFRANC).	79
Paul COURTEAULT. Blaise de Montluc historien (Abel LEFRANC).	80
Prokop HAŠKOVEC. Studie literárně-historická (P.-M. H.).	271
Prokop HAŠKOVEC. Rabelais (P.-M. H.).	271
Paul BÉNÉTRIX. Un collège de province pendant la Renaissance. Les origines du collège d'Auch (1540-1590) (Ch. SAMARAN)	401
Raymond LOUIS. Notes sur l'exercice de l'art de guérir à Fontenay-le-Comte (xvi ^e et xvii ^e siècles) (H. C.)	403

CHRONIQUE [RÉCAPITULATION].

Tome I (1903).

Gaston Paris, ses articles sur Rabelais, p. 84. — Société des Études rabelaisiennes, p. 87, 91, 239, 240. — Société des amis et admirateurs de Rabelais, p. 89. — « Cuideurs sont en vendanges », p. 89. — La « diablerie » de Doué, p. 90. — Gargantua et Du Saix, p. 153. — Généalogie de la famille Rabelais, p. 153. — L'influence de Rabelais [*Mœurs des diurnales*, par Loyson-Bridet], p. 154. — Rabelais à la Bibliothèque de l'Université [acquisition d'un exemplaire ms. des *Rabelaesina elogia* d'Antoine Leroy], p. 154. — Questions [le *Rabelais* de Sainte-Beuve; Rabelais médecin à Castres], p. 157. — Une édition de Rabelais à Oxford, p. 238. — Chronologie de l'œuvre de Ronsard, p. 238. — La légende de Gargantua [« l'assiette » et le « palet » de Gargantua à Riousse, commune de Livry, canton de Saint-Pierre-le-Moutier], p. 240.

Tome II (1904).

Société des Études rabelaisiennes, p. 21, 24, 64, 196, 197, 199, 200, 286, 290, 293. — Rabelais et Alfred de Vigny [son exemplaire de Rabelais], p. 24. — Raminagrobis [Guillaume Cretin], p. 24. — Gaston Paris, p. 25. — Géographie de Rabelais [*Navigations de Pantagruel*, par Lefranc], p. 25; cf. t. V, p. 323. — Le nom de Rabelais donné comme surnom, p. 62. — La Villaumère, p. 62. — [Les études sur] Rabelais [parues] en Danemark, p. 62. — Une appréciation du xvi^e siècle sur Rabelais [Maurice de la Porte, 1571], p. 63. — Une étymologie de « Rabelais » [La Popelinière, 1599], p. 63. — Encore la divination des signes [l. III, ch. xxxvii], p. 196. — Trois portraits de Rabelais, p. 196. — Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé [d'après un article de Louis Delaruelle], p. 197. — Livres nouveaux, p. 200, 288. — Un volume annoté par Rabelais [faux], p. 286. — Les signes de Panurge [l. II, ch. xx; l. II, ch. ix], p. 287. — Échecs animés [comme au royaume de la Quintessence], p. 287. — Les statues de Rabelais en Indre-et-Loire, p. 287. — Masuccio Salernitano inspirateur de Rabelais, p. 288. — [Ex-libris rabelaisien sur un

Galien], p. 290. — [Les éléments réels dans les trois premiers livres], p. 291; cf. t. III, p. 237, 444-45; t. V, p. 117, 227.

Tome III (1905).

Société des Études rabelaisiennes, p. 105-110, 113, 233, 234, 237, 325, 329, 442, 445, 451. — Le mot « amphithéâtre » a-t-il été créé par Rabelais? p. 111, 234. — Rabelais au théâtre [pièce d'Albert du Bois, aux Bouffes-Parisiens, le 11 décembre 1904], p. 111. — Le jugement d'un philologue suisse sur Rabelais [Jacques Hoffmann, 1667 ou 1698], p. 111. — L'historien Du Chesne et la famille Rabelais, p. 112. — Livres nouveaux, p. 112, 238, 448. — « Les textes de Rabelais et la critique contemporaine » [article de Ch. Morice], p. 113. — Les enfants de Rabelais, p. 235. — Les termes médicaux languedociens dans Rabelais, p. 235. — Rabelais savait-il dessiner? p. 236. — Société des textes français modernes [fondation], p. 237. — Le Moulin à sel [société nouvelle], p. 237. — Rabelais au Palais-Bourbon [cité par Jaurès et Ch. Dumont], p. 240. — Rabelais en Allemagne [conférences par H. Schneegans], p. 240. — Tourelle [l. IV, ch. iv et xlv], p. 325. — Rabelais à Metz, p. 326. — L'Institution chrétienne de Calvin [édition critique], p. 327. — Les plus anciennes mentions du « Pantagruel » et du « Gargantua », p. 327. — Exposition [d'art rétrospectif] à Chinon, p. 327. — La transmontane [*Navigations de Pantagruel*], p. 328. — Une sculpture du château d'Usson [ferait une bonne illustration au *Pantagruel*], p. 329. — Chandelles de Mirebeau, p. 329. — Rabelais actuel [l'idée de Patrie], p. 330. — Le testicule pathologique dans Rabelais [l. III, ch. xxviii], p. 331. — Rabelais et la Bretagne [discours d'Abel Lefranc], p. 331. — [Saints guérisseurs et producteurs de malades], p. 442. — Rabelais cité avant 1556, p. 446. — Broncher comme « debitoribus » à gauche, p. 446. — Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais, p. 446. — La vente [de la bibliothèque de Marcel] Schwob, p. 447. — Rabelais cité en 1547, p. 448.

Tome IV (1906).

Société des Études rabelaisiennes, p. 92-95, 197, 287, 411. — La politique de Rabelais [conférence du sous-préfet de Gan-

nat], p. 95. — Conférence à Liège [sur Rabelais, par C. Demblon], p. 97. — Gratianauld ou le soldat de Saint-Sever [l. III, ch. XLII], p. 98. — Balzac et Rabelais, p. 98. — Livres nouveaux, p. 99, 293, 409. — La mort du Grand Pan [explication de la légende; et note aux *Navigations de Pantagruel*], p. 100-101. — La vie et l'étude des monuments français [leçon d'ouverture de C. Jullian], p. 101. — École des Chartes [thèses sur le cardinal de Châtillon et Michel Vascosan], p. 102. — Rabelais dans l'entourage de François I^{er}, p. 102. — Pantagruel prohibé à Toulouse en 1548-1549, p. 195. — Rabelais au xviii^e siècle [appréciation, 1622], p. 195. — La famille de Rabelais, p. 195. — Le plan de l'abbaye de Thélème, p. 196. — Une réimpression de Regis, p. 196. — Une traduction espagnole [nouvelle], p. 196. — « Calloier », p. 196. — Une édition inconnue des « Chroniques de Gargantua » [vers 1533], p. 198, 288. — Gargantua en Limousin avant Rabelais, p. 287. — Une Académie Rabelais à Oxford... ou ailleurs [sur un article d'A. France], p. 290. — Gambetta et Rabelais, p. 292. — Un nouvel ex-libris [de Rabelais, suspect], p. 292. — La définition géométrique de Dieu [sources], p. 404. — Les contenances de Quaresmeprenant, p. 404; cf. t. V, p. 117. — L'Isle sonante [authenticité d'après A. Tillet], p. 405; cf. t. V, p. 116. — La tour de la Lanterne à La Rochelle, p. 406. — L'abbé de Turpenay [l. I, ch. xxvii], p. 406. — Notes d'étymologie romane [vocables rabelaisiens, d'après un article de L. Sainéan], p. 407. — Rabelais et [Étienne] Pasquier, p. 409.

Tome V (1907).

Société des Études rabelaisiennes, p. 108-115, 222, 227, 231, 324, 327, 447, 455. — Rabelais et Michelet, p. 115. — Gargantua et le mont Cervin [légende italienne sur le géant], p. 116. — L'origine des Sainte-Marthe, p. 117. — Les Dusoul-Rabelais, p. 117. — Rabelais et Regnard, p. 118. — Livres et articles récents, p. 119, 228, 325, 453. — Le Testament de Cuspidius [nouvel exemplaire], p. 223. — Naissance de Rabelais à la Devinière [attestée par le P. Arcène, 1756], p. 223. — Une médaille de Tiraqueau [ou plutôt représentant Tiraqueau], p. 224. — Le vin de la Foye-Montjault et les chapons de Loudun [vantés en 1520 et en 1681], p. 224. —

Noël du Fail et Rabelais [emprunt du premier au second], p. 225. — Sciamaches [mot emprunté par Ronsard à Rabelais (douteux)], p. 225. — Le manège de Pantagruel [1668], p. 225. — Le feu Saint-Antoine, le mau de terre, le lancy, le maulubec, la caquesangue, le feu de ricqueracque, p. 226. — Rabelais et le Chinonais [rapports d'Antoine Rabelais avec Gaucher de Sainte-Marthe], p. 227. — [Image d'Épinal moderne sur Gargantua], p. 322. — Rabelais et le poète Robbé, p. 323. — Le Rabelais de Le Duchat [où est-il?], p. 323. — Rabelais et la géographie [article de Tilley], p. 323; cf. t. II, p. 25; t. VI, p. 280. — Rabelais et Béranger, p. 324. — Rabelais en Limousin, p. 325. — [Un nouvel ex-libris de Rabelais sur un Melanchton *Commentarius de anima*], p. 448. — Virgile Rabelais [vivant à Tours, 1558-1567], p. 449. — Une séance de suggestion décrite par Rabelais [l. V, ch. XLIII], p. 450. — Éloi Johanneau et son Rabelais [lettres écrites à Johanneau], p. 451. — Conférences rabelaisiennes [par le commandant Nicolas et F.-Ed. Schneegans], p. 452.

Tome VI (1908).

Société des Études rabelaisiennes, p. 82-91, 93, 278, 284, 405.
 — Autres agapes pantagruéliques [au « Moulin à Sel »], p. 91.
 — Les courtauds de Pavie [conférence sur la bataille], p. 91.
 — Le « Document » [société de recherches], p. 91. — La toile de Châtellerault [l. I, ch. VIII], p. 92. — Un nouveau livre sur Rabelais [annoncé], p. 93. — Bibliographie rabelaisienne [par P.-P. Plan, en liquidation], p. 93. — Les noms de Cormier, d'Ulmeau et les Hamadryades [l. III, ch. LI], p. 93. — Rabelais et le *Moyen de parvenir*, p. 94. — Livres et articles récents, p. 95, 281, 411. — A propos du logis de Pantagruel [souvenir du séjour de Rabelais à Paris], p. 273. — Rabelais et Tallemant des Réaux, p. 274. — Un rabelaisant : Pater Coster, p. 275. — A l'espinais [jeu de Gargantua], p. 276; cf. p. 406. — Portraits de Rabelais, p. 276, 406. — Rabelais [cité] au XVIII^e siècle [1714], p. 277. — Peintures à la Baumette [signalées par le chanoine Urseau], p. 277. — Rabelais vendu sous le manteau [1652], p. 277. — La généalogie de Pantagruel [l. II, ch. I], p. 278. — Pantagruel et Gargantua sur un éventail [fin du XVIII^e siècle], p. 279. — Rabelais et la géographie, p. 280; cf. t. V, p. 323.

— Un roman rabelaisien du bibliophile Jacob, p. 281. — Les écluses de la Vienne [l. I, ch. 1], p. 405. — Les jeux de Gargantua [barbe d'oribus], p. 406; cf. p. 276. — Un ms. de Rabelais [à Fontevrault, perdu], p. 410. — L'almanach de Touraine [au xviii^e siècle] et Rabelais, p. 410. — Coguetus ou Goguetus [Hilaire Goguet], p. 410. — La légende de Gargantua [à Sainte-Macrine (Deux-Sèvres)], p. 411.

ILLUSTRATIONS.

	Pages
Vue du château et du village de La Roche-Clermault, dessinée par Louis Boudan, 1699	76-77
Le Songe de Pantagruel, 1542	202-203
Les fantastiques batailles des grands roys Rodilardus et Croacus	202-203
Collégiale d'Oiron (Deux-Sèvres). Tombeau de l'amiral Bonnivet. Médaillons de soubassement. . . .	386
Château d'Oiron (Deux-Sèvres). Clef de voûte de la galerie sous la salle des Gardes.	387

Le gérant : Jacques BOULENGER.